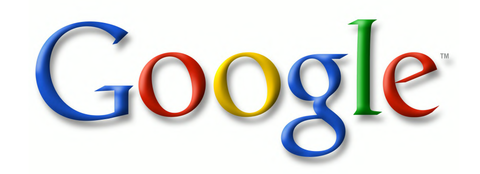


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

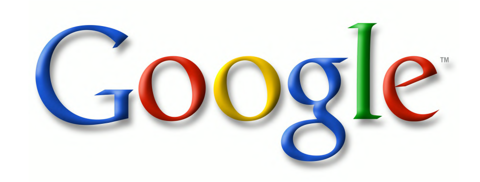
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


A 492095


UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST





162
.M171

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE MACON.

La Société déclare qu'elle n'entend approuver ni garantir les opinions et assertions émises par ses membres dans les ouvrages publiés par elle.

(Art. 17 du Règlement.)

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE MACON,

SOCIÉTÉ DES ARTS, SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET D'AGRICULTURE, de Saône-et-Loire.

RÉDIGÉES ET MISES EN ORDRE

PAR

M. CHARLES PELLORCE,
Secrétaire perpétuel.

TOME VIII.



MACON,
IMPRIMERIE D'ÉMILE PROTAT.

1867.

Bates
Nijhoff
7-23-26
13492

ACADÉMIE DE MACON.

PROCÈS VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 22 MARS 1867.

Présidence de M. BERTHAUD, président.

La séance s'ouvre à huit heures. M. Marlière, préfet de Saône-et-Loire, occupe le fauteuil de la présidence. Autour de lui prennent place M. l'Inspecteur d'Académie, le président et les membres de la Société.

Dans l'auditoire on remarque les principaux fonctionnaires, le général commandant la subdivision, les professeurs du Lycée, des ecclésiastiques, un grand nombre de dames et de notabilités de la ville.

M. le Préfet a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Vous avez été au-devant de mes plus chers désirs en m'appelant à l'honneur de présider cette assemblée où se trouvent réunis, dans un même esprit, les hommes de ce département les plus distingués dans les arts, dans les sciences, dans les belles-lettres et dans l'agriculture.

En effet, Messieurs, c'est pour moi une vive satisfaction d'être au contact d'intelligences d'élite, qui consacrent leur temps et leurs lumières à rechercher, par des études


UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

Votre Société, par un labeur de soixante années, a dignement prouvé l'efficacité de son action. Aussi, son importance ne peut-elle être contestée. L'Académie de Mâcon se trouve placée parmi les corps savants dont la France est fière à juste titre. Elle se glorifierait d'ailleurs dans un seul nom, qui résume à la fois la perfection de l'harmonie, du beau et du vrai, un nom qui symbolise les plus délicieuses et les plus belles pensées, l'élévation du style, les sentiments les plus purs et les plus nobles, un nom enfin qui personnifie le poëte illustre et le grand citoyen.

Oui, l'auteur des *Méditations poétiques*, le courageux défenseur de nos sages libertés, suffirait à la gloire de cette Académie, si elle n'était animée que d'un sentiment de légitime orgueil.

Mais, aussi dévouée au bien public que modeste dans ses prétentions, votre compagnie a compris avec raison que, pour être utile à tous, elle devait parfois descendre des hauteurs de la science dans le domaine des théories positives. C'est ainsi qu'appliquant son savoir aux progrès de l'agriculture, elle encourage de ses conseils et de ses récompenses ceux qui, à tous les degrés de l'échelle sociale, se livrent avec succès à la propagation des nouvelles méthodes propres à développer l'art agronomique.

C'est encore dans cette pensée qu'elle s'occupe de l'action de l'industrie sur les populations, de la liberté du travail et de toutes les questions économiques qui intéressent la prospérité publique.

L'Académie de Mâcon a donc bien mérité du pays.

Messieurs, quand je vois dans cette enceinte ces physionomies intelligentes et gracieuses, dont la présence rappelle l'esprit et les mœurs d'un grand règne, j'espère beaucoup de l'avenir. En effet, nous devons honorer la

162
.M171

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE MACON.

Et d'abord, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de rendre un pieux hommage à la mémoire de deux hommes de bien, MM. Jard et Duperron, dont l'Académie déplore la perte récente. Tous deux, par leur position, par leurs études, par les services rendus, représentaient dignement au milieu de nous l'agriculture, objet de nos prédilections, car à nos yeux elle est la première de toutes les professions par son utilité et par l'intimité qu'elle établit entre l'homme et les puissances mystérieuses de la nature. M. Jard a été dans ce pays, je puis le dire, le père de l'horticulture, dont il possédait tous les secrets. Aussi jouissait-il dans ce département et dans les départements voisins d'une juste popularité. C'est à lui et aux hommes intelligents et dévoués qui s'étaient associés à son œuvre (1) qu'on doit la fondation de la Société d'horticulture, dont l'heureuse influence a développé si rapidement chez nous le goût et l'amour des jardins. C'est aux conseils de M. Jard, à son exemple, aux modèles parfaits qu'on allait admirer dans ses célèbres espaliers de Dommange, qu'il faut faire remonter tous les progrès accomplis dans la culture, et la direction des arbres fruitiers, et l'état aujourd'hui si prospère de la production des fruits dans le Mâconnais. Mais, Messieurs, le patriarche de Dommange, pour employer une expression consacrée, avait d'autres titres encore à l'estime de l'Académie et à l'affection de ses amis et de ses concitoyens. Tous ceux qui l'ont connu ont apprécié chez lui les qualités du cœur, la distinction et l'élévation de l'esprit et cette sérénité d'âme inaltérable qui faisait de lui un vrai philosophe pratique, malgré son obstination à se dire un simple jardinier. Un heureux mélange de bonhomie et de grandeur, de simplicité et de noblesse, la tournure toujours philosophique et

---

(1) Parmi lesquels il est juste de citer MM. Lacroix, Parseval, Roland, Siraudin, encore au milieu de nous.

originale de ses pensées, la droiture, la loyauté de ses sentiments, donnaient à sa conversation, comme à toutes ses relations, un cachet tout particulier et un charme inexprimable. Aussi, devant un grand nombre de ses amis qui m'écoutent, j'ai la conviction, en exprimant ici les vifs et sincères regrets de l'Académie, de répondre à votre pensée et de n'être que l'écho fidèle du sentiment public.

Toutes ces qualités si précieuses qui font l'homme honorable, laborieux et utile, et qui lui donnent comme une auréole de respect et de vénération parmi les siens, nous les retrouvons chez M. Duperron. Doux, studieux, modeste, il avait acquis lui aussi l'estime profonde de l'Académie. Dès l'origine. il avait associé ses efforts à ceux de M. Jard et il fut constamment l'une des colonnes de la Société d'horticulture. Mais, comme directeur de la ferme-école de Pont-de-Veyle, il fut appelé à travailler plus directement et plus efficacement encore aux progrès de l'agriculture en propageant, par l'enseignement et par la pratique journalière, ces principes salutaires sans lesquels la culture n'est qu'une aveugle et obscure routine.

Voilà, Messieurs, les deux honorables confrères que la mort nous a enlevés. J'ai dû saisir cette occasion pour dire tout haut combien leur perte nous afflige et combien ils sont dignes de vivre dans la mémoire des hommes.

Maintenant, comme président, j'ai un autre devoir, mais bien agréable, à remplir. C'est d'exprimer, au nom de l'Académie tout entière, notre sincère reconnaissance à M. le Préfet du département dont la présence ici témoigne hautement de sa bienveillance envers nous et de son désir de soutenir et d'encourager nos modestes travaux. J'adresserai aussi nos remercîments à MM. les chefs d'administration que j'aperçois ici, et je me garderai bien d'oublier dans l'expression de nos sentiments de gratitude

ce public mâconnais, qui a toujours mis à assister à nos séances annuelles un empressement dont nous sommes vivement flattés. Ces sympathies si honorables, et sur lesquelles l'Académie s'est habituée à compter, lui sont bien précieuses. C'est pour elle une douce récompense de ses labeurs et une excitation puissante à redoubler d'efforts pour s'en montrer de plus en plus digne.

Mais au fond, Messieurs, d'où nous viennent ces sympathies si encourageantes que l'Académie de Mâcon a toujours rencontrées dans la population mâconnaise, comme dans les administrations et les conseils de la ville et du département? N'est-ce pas que nos intentions sont comprises, que nos aspirations sont partagées, qu'il y a entre nous tous un lien, une pensée commune, et que vous envisagez comme nous le but, la mission de notre Société ?

Ce but, Mesdames et Messieurs, vous le connaissez. Car si vous êtes venus ici, ce n'est pas sans doute pour y chercher un vain spectacle des yeux et des sens, une distraction futile. Vous cherchez ici, comme nous, ce que généralement personne ne trouve dans sa profession, ce que ne peuvent donner ni le succès dans les affaires, ni les préoccupations honorables d'une administration, ni même les douceurs de l'oisiveté la plus opulente : je veux dire la vie intellectuelle. Voilà le but de nos réunions. Ce qui fait le génie de l'homme, sa puissance, sa supériorité sur la nature entière, le rayonnement de la divinité sur son front, n'est-ce pas la pensée? Eh bien ! c'est la pensée que nous cultivons et dont nous poursuivons en nous et autour de nous, dans la sphère de notre activité et de notre influence, le développement naturel et légitime sous toutes ses formes : science, histoire ou littérature.

Encore une fois, voilà notre but. En est-il un plus noble et pourrait-il être méconnu ? Ah ! sans doute, ce n'est pas

devant un public aussi intelligent, aussi distingué, qu'il est nécessaire de démontrer l'utilité des réunions comme celle-ci, et en général l'utilité et l'importance des sociétés comme la nôtre. Ce n'est pas devant vous qu'il est besoin de venger les Académies et les Sociétés savantes des attaques frivoles dont elles ont été quelquefois l'objet. Au reste, ce sujet a été traité, de la manière la plus heureuse, par un de mes honorables prédécesseurs, M. Rolland, avec toute l'autorité et l'habileté de sa parole.

Pourtant, Messieurs, avant de me rasseoir, laissez-moi envisager la question autrement et vous dire simplement, et aussi brièvement que possible, le rôle utile que peuvent et doivent jouer les sociétés savantes dans une nation comme la nôtre.

C'est abuser étrangement du paradoxe et fermer volontairement les yeux à la lumière que de contester l'utilité des travaux scientifiques, littéraires ou agricoles des sociétés savantes. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir leurs publications, de lire leurs mémoires et de les voir à l'œuvre. S'agit-il d'histoire et d'archéologie? Qui, dans chaque localité, fouille le sol pour y chercher les ruines du passé, les archives pour en faire sortir l'histoire du pays? Qui? Les savants modestes et inconnus que renferment les Académies de province. Et si ces sociétés n'ont pas toujours le bonheur et la gloire d'élever des monuments, elles ont le mérite incontestable d'en amasser les matériaux. Ici, Messieurs, bien que je me fasse une loi de ne pas citer l'Académie de Mâcon, permettez-moi, cependant, de rappeler sa publication récente du *Cartulaire de Saint-Vincent*, qui a valu, l'année dernière, à MM. Chavot et Ragut, et à l'Académie elle-même, des récompenses très-flatteuses au concours institué par M. le Ministre de l'instruction publique entre les sociétés savantes des départements.

Mais la poésie, direz-vous, et surtout la poésie des Académies, à quoi sert-elle ? Peut-être même, Messieurs, m'avez-vous soupçonné de la passer adroitement sous silence, n'osant pas me risquer à une justification impossible. Détrompez-vous. Je sais comme tout le monde que les Muses semblent fuir devant les machines, l'industrie et les *affaires* dans ce siècle de matérialisme pratique. Si, cependant, d'estimables confrères, que je n'ai pas besoin de nommer, voulaient nous relire leurs œuvres, vous verriez qu'il n'y a pas lieu, dans ce pays surtout et dans la cité de Lamartine, de désespérer des destinées de la poésie. Mais à un point de vue plus général, je le dis hardiment (et mes études personnelles me garantissent de toute prévention), le sentiment poétique a sa racine dans le cœur humain : la poésie a donc sa place dans la vie de l'homme ; elle est aussi ancienne que le monde, et tant que l'humanité aura ses joies, ses rêves, ses espérances et ses douleurs, elle aura ses poëtes.

De tous les travaux des Sociétés, ceux dont l'utilité est la plus immédiate, la plus générale, et qui sont aussi le plus à leur portée, sont certainement les travaux relatifs à l'agriculture. Voyez-les, ces Sociétés, sentinelles vigilantes du progrès, stimulant sans cesse le cultivateur par les primes et les concours, les instruisant par des journaux souvent pleins de science, quelquefois même par un enseignement agricole spécial, propageant les instruments avantageux, les bonnes méthodes, et soumettant les idées nouvelles à l'épreuve de la discussion et de l'expérience (1). Est-ce donc là un rôle inutile et sans gloire ? Et quand

(1) S'il m'était possible d'entrer dans les détails, j'aurais à citer bien des essais utiles d'engrais, de semences, de cultures nouvelles, et j'aimerais à montrer l'importance des documents fournis à l'enquête agricole par plusieurs sociétés, notamment celle de Toulouse, celle de Tours, etc.

même les sociétés agricoles ne serviraient qu'à jeter un certain éclat sur la profession du cultivateur, à la relever à ses propres yeux, à lui manifester l'estime des hommes éclairés, elles auraient encore leur raison d'être et leur place marquée dans les institutions de notre époque.

Si l'agriculture est à la portée des Sociétés de province et constitue leur domaine naturel, il faut convenir qu'il n'en est pas de même des sciences. La plupart (les sciences physiques par exemple) leur offrent de grandes difficultés, les ressources nécessaires pour les recherches et les instruments d'observations faisant généralement défaut, excepté dans quelques grandes villes. C'est un malheur qui rend stériles bien des efforts et auquel il serait facile de porter remède ; mais il n'est pas imputable aux Sociétés savantes, il est le résultat de cette centralisation excessive dont on se plaint sans cesse en l'augmentant toujours. Encore est-il possible de se livrer avec succès à des recherches scientifiques d'un intérêt local et souvent même d'une utilité générale, comme toutes celles qui se rapportent à l'histoire naturelle. Aussi je pourrais citer des Sociétés de département dont les mémoires scientifiques ont une grande valeur et sont placés dans la bibliothèque de tous les savants (1).

Un objet habituel de sollicitude pour les sociétés savantes, et qui, à mon avis, est leur premier devoir, c'est la création d'un musée d'histoire naturelle locale, d'antiquités du pays et même, si cela se peut, de peinture et d'objets d'art. C'est là, Messieurs, je n'hésite pas à le dire, le premier service, le plus modeste en apparence, mais l'un des plus importants en réalité, que puissent rendre les sociétés

(1) Je ne résiste pas au désir de rendre hommage à des travaux dignes d'éloges en citant ici l'Académie et la Société d'agriculture, sciences et arts utiles de Lyon, la Société linnéenne de Normandie, la Société d'émulation du Doubs, les Sociétés de statistique de l'Yonne, de l'Isère, etc., etc

des départements. Ces collections locales, en effet, n'ont pas seulement un attrait de curiosité; elles ne sont pas seulement un moyen facile et sûr d'initier le public à des idées d'un ordre élevé, de lui faire goûter les jouissances pures de l'intelligence et de répandre dans la foule ces notions scientifiques dont l'utilité et l'heureuse influence ne sont pas contestables; mais encore, de l'avis de tous les savants, ces collections locales sont la base essentielle de toute étude générale. Cette création, Messieurs, est depuis longtemps dans la pensée et dans les préoccupations sérieuses de l'Académie; elle en a même déjà les premiers éléments, et, je puis le dire avec assurance, du moins au point de vue de l'histoire naturelle (1), aucun pays n'est plus intéressant, plus varié, plus riche, et ne mérite mieux de posséder un musée. Comment donc se fait-il que toutes les tentatives faites dans ce but aient échoué jusqu'ici, que tous les efforts se soient brisés contre des obstacles imperceptibles pour tout esprit non prévenu, et que notre musée soit encore à créer? Resterons-nous toujours en arrière des villes voisines, comme Chalon (2), Autun, Cluny, et tant d'autres petites villes de France que mon amour-propre de Mâconnais se refuse à nommer? J'aime à croire, Messieurs, dans mon estime pour notre ville, que ces difficultés, ces obstacles ne se présenteront plus, que l'appui, le concours efficace de l'administration municipale donnera à l'initiative de l'Académie une force nouvelle; j'espère enfin que, nous

---

(1) Et probablement sous le rapport des antiquités locales, si j'en juge par les collections particulières.

(2) La ville de Chalon a inauguré solennellement son musée, le 15 août 1866. Dans un discours prononcé à cette occasion, M. Chevrier, adjoint du maire, nous apprend les difficultés que cette œuvre a traversées, les secours qu'elle a reçus du conseil municipal, de la chambre de commerce et des habitants. Ce musée occupe trois salles et possède déjà de riches collections. Félicitons Chalon et cherchons à l'imiter.

dépouillant tous de cette inertie et faisant le sacrifice de ces petites et mesquines considérations qui sont la pierre d'achoppement de toute entreprise grande et généreuse, nous travaillerons de concert à ce qui peut et doit être une fondation, un enseignement utiles et un honneur pour le pays.

Voilà, Messieurs, les travaux ordinaires des Sociétés savantes et ce que j'appelle leur utilité positive. Mais nous pouvons, nous devons les envisager à un point plus élevé, et alors nous reconnaîtrons qu'elles ont leur place dans notre organisation sociale comme des organes non-seulement utiles, mais nécessaires.

Ce sont elles, en effet, qui donnent satisfaction de la manière la plus heureuse à ce besoin irrésistible d'association qui est au fond de notre nature, à cet instinct qui nous pousse invinciblement à une sorte de communion d'idées et de sentiments avec nos semblables. Mais ce n'est pas seulement entre les membres d'une même société, c'est entre les diverses sociétés les plus éloignées, c'est entre des hommes disséminés au loin sur la terre, et qui souvent ne se sont jamais vus et ne se verront jamais, que s'établissent cette association des âmes, ces liens intellectuels qui enlacent le pays comme un réseau invisible et mystérieux. Quoi de plus remarquable que ce phénomène social et de plus digne de l'attention et des méditations du philosophe? Quoi de plus admirable que ce commerce habituel d'idées, cette communion de pensées, qui s'établit par l'échange des bulletins et des publications d'un bout de l'Empire à l'autre, et quelquefois jusqu'à l'étranger? De telle sorte, Messieurs, que dans ce moment mes simples paroles ne s'adressent pas seulement à vous, qui les entendez, mais (je le dis avec plus d'étonnement que de vanité) à tout un monde littéraire et scientifique

répandu sur la surface de la France. Cette multiplication de la pensée par l'association et par la presse, même quand il s'agit de modestes et calmes débats sur la science ou la littérature, n'est-elle pas une de ces puissances modernes que la sagesse politique ne doit ni redouter ni méconnaître, mais utiliser pour le bien du pays ?

Vous comprenez maintenant comment les sociétés savantes pénètrent dans la vie sociale ; mais, allons plus loin. Cette fraternité, qui est l'âme du christianisme, cette fraternité, que les penseurs politiques appellent de leurs vœux les plus ardents, et que des esprits chagrins ou déçus regardent comme impossible, nous la pratiquons dans nos sociétés franchement, complétement et souvent de la façon la plus touchante. Dans nos réunions, et surtout dans les vastes associations scientifiques de France, de Suisse ou d'Allemagne, les professions, les rangs, les origines les plus diverses, tout est confondu dans la plus cordiale union, sans égard pour l'inégalité des conditions, les frontières artificielles des Etats et les conventions diplomatiques. La république universelle n'est donc plus une utopie ; les nationalités sont fondues en une seule, celle de l'idée et de la science. N'est-ce pas là un beau résultat, et dans ce triomphe d'un grand principe les Sociétés savantes n'ont-elles pas leur rôle providentiel ?

Je crains bien, Mesdames et Messieurs, de fatiguer votre attention et d'épuiser votre patience plus vite que mon sujet ; mais enfin, permettez-moi une dernière réflexion. Cette vie intellectuelle, ces travaux scientifiques et littéraires, cette culture de l'esprit et du cœur, cette pratique de l'union et de la fraternité, n'est-ce pas ce qui constitue la vraie civilisation, et dès lors la mission des sociétés savantes est-elle autre chose qu'une mission civilisatrice et toute de progrès ? Ah ! sans doute, la civilisation dont je

parle n'est pas ce que trop souvent on prend pour elle dans le monde. Elle n'a rien de commun avec le faux éclat d'un luxe exagéré et sans goût; elle est parfaitement étrangère à ces sublimes inventions de canons rayés, de *Monitor*, de fusils à aiguille, et tant d'autres engins de destruction et de meurtre qui ne sont au fond qu'une barbarie savante et perfectionnée. Non, la richesse, le luxe, la prospérité matérielle elle-même, la gloire des combats, ne sont pas encore la vraie civilisation et ne constituent pas pour une nation des éléments de bonheur, de durée et de force réelle. L'histoire nous en donne un grand et mémorable exemple.

Il y a dix-huit siècles, Messieurs, une civilisation que, sous bien des rapports, nous n'avons pas dépassée, régnait à Rome et donnait au monde un spectacle trompeur d'éclat, de grandeur et de force. Elle avait sa gloire littéraire, puisque ses écrivains sont encore nos modèles ; sa grandeur, que nous admirons dans ses moindres ruines ; sa puissance, car des peuples vaincus elle avait formé le plus vaste empire qu'on ait jamais vu ; il ne lui manquait ni le goût, ni l'élégance, ni la richesse, ni le luxe, poussés jusqu'à la folie; encore moins la mollesse, les plaisirs raffinés, les savantes combinaisons de la sensualité. Mais à cette civilisation toute matérielle, il manquait ce qui donne la vie morale et la durée. Elle ignorait la sainteté du travail et avait méconnu dans l'homme l'œuvre de Dieu. Un despotisme sans nom avait effacé de l'âme humaine toute dignité, toute justice, et l'image de la patrie elle-même avait disparu dans les basses orgies de la servitude. Aussi cette civilisation romaine, qui semblait un colosse d'airain, tomba comme un édifice vermoulu au premier choc des barbares et au souffle de foi des premiers chrétiens.

Telle n'est pas, grâce à Dieu, la civilisation des temps modernes, malgré toute apparence contraire. La richesse,

la prospérité matérielle en sont le moyen, non le but. Ce but, Messieurs, qui est le dessein de Dieu, sans doute ; ce but, qui est l'idéal des penseurs, des hommes éclairés, des grandes âmes de tous les temps et de tous les pays, c'est avant tout la paix, la justice et la fraternité parmi les hommes. C'est aussi, comme conséquence, le libre jeu et le développement graduel de nos facultés intellectuelles et morales, et, par suite, la satisfaction légitime donnée non-seulement à nos besoins matériels dans une juste mesure, mais aussi à ce besoin de l'âme qui cherche le vrai, le beau et le bien dans un monde de sa propre nature.

Voilà, Messieurs, l'œuvre immense et providentielle pour laquelle tous les courages sont nécessaires, à laquelle les sociétés consacrent leurs efforts et à laquelle, je peux le dire, elles travaillent sans relâche avec dévouement, sinon avec gloire.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, ai-je plaidé sans succès ou ai-je gagné devant vous la cause des sociétés savantes ? Je l'ignore. Mais si je suis resté au-dessous de ma tâche, mes confrères vont me venir en aide, et cette séance même confirmera mes paroles.

Tout à l'heure, en effet, vous entendrez un de mes honorables confrères vous faire le rapport sur l'éloge de Vercingétorix, proposé par l'Académie comme sujet du concours de poésie. En voyant dérouler devant vous ce drame sanglant dont les acteurs sont nos ancêtres, en assistant par la pensée à cette lutte douloureuse et fatale de la Gaule indépendante contre ses dominateurs, vous ne resterez pas indifférents à tant d'efforts et de sacrifices pour une cause juste et nationale. Vous serez pénétrés, malgré la distance des temps, de ce feu sacré du patriotisme qui consumait l'âme de ce jeune héros et martyr de la Gaule, comme il consuma plus tard l'âme de cette noble et sainte héroïne dont le

nom excite à juste titre aujourd'hui la vénération et la reconnaissance de la France. Eh bien ! si, sous l'impression de ces souvenirs, si au contact, pour ainsi dire, de ces grandes âmes que l'histoire a l'heureux privilége de faire revivre, vous sentez se ranimer en vous plus vivement que jamais la pitié pour le malheur, la haine de l'oppression et de tout asservissement d'un peuple par un autre, l'idée du devoir et du dévouement à la patrie, et tous ces généreux sentiments qui font la grandeur de l'homme comme la force et l'honneur d'un peuple ; alors, je vous le demande, n'aurez-vous pas gagné quelque chose à cette heure passée ici d'une manière tout intellectuelle, et l'Académie ne sera-t-elle pas justifiée, que dis-je, récompensée de vous avoir conviés à ses modestes fêtes ? Mais alors, Messieurs, vous reconnaîtrez avec moi que les sociétés comme la nôtre, vouées noblement au culte désintéressé de l'histoire, de la poésie, des sciences et des lettres, fournissent au cœur et à l'intelligence un aliment pur et salutaire aussi nécessaire à la vie sociale que les aliments matériels pour le corps, et qu'en satisfaisant ainsi à un besoin impérieux de notre nature morale, elles rendent un service incontestable à leur pays.

M. le Président donne la parole à M. Gaudier, rapporteur de la commission chargée d'examiner les poésies envoyées aux concours ouverts pour l'année 1866.

M. Gaudier s'exprime ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

Il y a trois ans, l'Académie de Mâcon proposait au concours de poésie, qu'elle clôt aujourd'hui, le sujet de Vercingétorix. L'Académie Française, cinq mois après, en adoptant la même idée, semblait partager une espérance, à laquelle elle a renoncé avant nous. L'épreuve du con-

cours, tentée à deux reprises, n'a pas donné le résultat attendu, et, il faut bien le dire, nous avons arrêté la lutte, non faute de combattants, mais faute de victoire.

Tel est, Messieurs, le sentiment de la commission chargée d'examiner les pièces présentées au concours. L'Académie a bien voulu l'approuver, et m'a confié la mission délicate de l'exprimer devant vous. Ne serait-il pas plus agréable et plus facile de n'avoir qu'à louer, et, s'effaçant tout à fait, de vous demander, en citant de beaux vers, de consacrer nos éloges par les vôtres. Voilà ce que j'eusse voulu faire aujourd'hui, et c'est le contraire qui m'est imposé. Au lieu de louanges, des critiques; au lieu de strophes harmonieuses, une prose rébarbative et chagrine; un rapporteur enfin au lieu d'un poëte.

Vous ne vous étonnerez donc pas, Messieurs, que je commence par m'excuser auprès de vous, et aussi par défendre, en même temps que la commission, l'Académie qui a adopté nos conclusions. Quand on couronne, on est à peu près sûr d'être approuvé. Quand on condamne, on risque fort de passer du rôle de juge à celui d'accusé. Si je ne me trompe, la première pensée du public, en apprenant le mauvais succès d'un concours, c'est de dire : A qui la faute? A vous-mêmes, nous répondent en chœur et les amours-propres offensés et les indifférents, grande majorité qui se range volontiers à l'avis des premiers, s'il s'agit de médire d'une Académie.

Faut-il croire, Messieurs, qu'il suffise, pour qu'un sujet soit manqué, qu'une Académie le propose aux poëtes et excite leur verve par l'appât d'une récompense? On l'a dit, on le dira longtemps. Depuis plus de deux siècles qu'il y a des concours, on n'a jamais vu de grand poëte s'y produire. Parmi ceux que nous admirons, aucun ne leur a dû sa première renommée, aucun ne les a honorés d'un rayon

de sa gloire. Les concours n'attirent que les modestes génies, les poëtes ingénieux et diserts, non les inspirations indépendantes et vigoureuses. Je n'ai garde d'attribuer cet abandon à l'influence funeste de la récompense promise. Les Académies proposent plus d'honneur que d'argent, et les plus rudes censeurs de l'avarice moderne ne reprocheront point aux poëtes qu'elles encouragent la vénalité de leurs talents. Les concours, d'ailleurs, sont plus vieux que les Académies. Dans l'enfance du théâtre grec, il y avait des concours poétiques; les juges étaient quelques spectateurs pris au sort dans l'auditoire, et la médaille? un bouc, que le vainqueur immolait à Bacchus. Telle fut la récompense des premiers tragiques, de Thespis, de Phrynicus. Pour leurs successeurs, on trouva mieux : la cité faisait les frais des chœurs, et sur la place publique les spectateurs d'Œdipe nommaient Sophocle amiral. Nous n'en sommes plus là, mais au moins on n'accusera pas nos humbles offrandes d'être corruptrices. Serait-ce, on l'a dit aussi, que le vrai talent ne veut de sujets que ceux qu'il trouve lui-même, et refuse de donner un poëme dont il n'ait inventé le titre? Mais est-ce faire injure aux poëtes de leur dire : Voilà un beau nom, une belle action qui vous demande de beaux vers? Ou bien enfin dirons-nous que ce seul mot, *Académie*, représente au génie inspiré une assemblée de critiques sournois, pointilleux, ennemis de toute nouveauté, de toute gloire originale, défenseurs assermentés d'un vieux code poétique, de vieilles routines philosophiques ou littéraires? Je n'ai pas à défendre l'Académie Française; mais, pour nous, comment nous reconnaître sous des traits si peu flatteurs, quand, au milieu de cette société d'historiens, de littérateurs, de naturalistes, nous voyons que la première place appartient à cet absent dont le souvenir est dans tous les cœurs, dont le nom seul

signifie inspiration , harmonie , poésie , comme aussi éloquence et patriotisme ; cet absent , enfin , autour duquel nous nous serrons aujourd'hui avec plus d'amour et de reconnaissance , puisqu'il est malheureux et qu'il est insulté.

Vous n'en doutez pas, Messieurs, le seul fait de compter M. de Lamartine dans nos rangs nous impose, dans ces modestes concours, des devoirs que nous avons remplis avec conscience. Nous avons cherché de bonne foi, sans hostilité ni parti pris, avec le désir de louer, mais aussi avec le ferme propos de ne rien admettre qui ne fût digne de vous. Si donc nous vous apportons , au sortir d'une tâche assez laborieuse, un jugement sévère, ce n'est pas nous qu'il faut accuser. Faut-il s'en prendre au sujet proposé, ou bien enfin aux poëtes qui l'ont traité ?

Le sujet, personne ne l'attaquera sérieusement. Les pièces nombreuses qui nous ont été adressées attestent qu'il n'avait pas déplu. Au premier abord, qui n'eût-il pas tenté ? Il y a deux ans, M. Saulnier vous retraçait la vie de Vercingétorix, telle que César nous la fait connaître : sa naissance et sa jeunesse, l'insurrection, le massacre de Genabum, le siége d'Avaricum, l'assaut de Gergovie, puis la lutte suprême d'Alésia, et enfin la captivité et le supplice dans la prison Mamertine. Histoire simple et saisissante où l'intérêt va croissant, où, après chaque épisode, apparaît plus noble et plus belle cette héroïque figure, et dont une pensée unique et sacrée explique tous les actes : sauver la Gaule, mourir pour elle. Ainsi considéré, le sujet était bien fait pour échauffer l'imagination et le cœur. Et cependant, en y réfléchissant, là même se trouvait la difficulté et le péril : fallait-il s'engager dans le poëme épique, ou, plus modestement, dans l'histoire versifiée ? Ni l'un ni l'autre, je crois, et peut-être serez-vous de notre avis.

Sans disserter longtemps sur les conditions de l'épopée, on reconnaîtra aisément que ce genre poétique ne peut plus se produire dans un temps comme le nôtre. La critique et l'histoire ne permettent pas au poëte d'altérer le récit d'une action héroïque, de changer à son gré les événements et les caractères, ni surtout de ressusciter, avec l'intervention des dieux, les aventures merveilleuses et extraordinaires. Le surnaturel, en poésie au moins, a vécu. Ce que nous demandons au poëte qui nous parle d'un homme ou des hommes, c'est de nous les représenter tels qu'ils ont été, ou, s'il invente, de ne chercher à nous émouvoir que par la peinture fidèle et naturelle des sentiments, des passions, de la vie. C'est ainsi qu'Homère est resté le plus grand des poëtes : ses dieux ne sont plus, ou plutôt ce sont des hommes, et ses hommes vivent toujours. Est-il un personnage historique plus vivant et plus vrai qu'Achille, ou Hector, ou Hélène, ces types immortels qu'il est plus aisé de travestir que de faire oublier? Les Grecs appelaient Homère le Poëte, c'est-à-dire le créateur, l'inventeur. Qui s'avisera de demander à la Didon de Virgile, à l'Eve de Milton, à Pauline, à Phèdre, à Monime, leurs titres historiques? Et, quoique le poëte ait voulu nous faire ses confidents, et que le goût de notre temps soit aux révélations indiscrètes, tenez-vous bien à savoir ce qu'était Elvire ou Jocelyn? Cherchez-vous si la Monna Lisa du Vinci avait l'immortel et mystérieux sourire de la Joconde? Non, et l'histoire, c'est-à-dire la réalité, nous gâterait sans doute la vérité, la poésie. Etre vrai dispense d'être réel.

Mais ici il fallait peindre un homme que l'histoire nous donne assez grand pour que nous n'ayons pas besoin de le soutenir des agréments de la fiction épique. Il ne s'agit point d'évoquer les vieilles divinités de la Gaule, de ranimer Hésus ni Teutatès. Ce que nous voulons, *c'est*

l'homme, avec la mâle et farouche simplicité de sa vie, bien digne d'inspirer les poëtes. En y songeant, trouvez-vous César plus grand et plus beau ? Si l'histoire l'admire, non sans réserve, la poésie peut-elle le chanter ? Et ne faut-il pas cette revanche à l'héroïsme vaincu par la politique et par la force, que la voix des poëtes lui appartienne ? Il y avait donc là un sujet vraiment, uniquement poétique.

Mais, à défaut de l'épopée, avait-on plus de chance de réussir en versifiant une biographie. Ici se place une difficulté sérieuse, qui devait arrêter bien des concurrents : l'étendue même de la tâche. Mettre en vers l'histoire de Vercingétorix, dût-on relever les faits de toutes les richesses de la poésie, c'est compter beaucoup sur la patience du lecteur. Les longs poëmes ! mieux vaut un bon sonnet. L'Académie n'en demandait pas tant, et l'on ne peut humainement nous imposer plus de vertu qu'aux simples mortels. Ce que nous attendions, c'était, soit dans les strophes d'une ode, soit dans un récit poétique, non toute la vie de Vercingétorix, mais un moment frappant de son histoire. Certes, il est plus facile d'indiquer que d'exécuter une œuvre poétique ; mais nous devons aux poëtes qui nous ont répondu, avec nos critiques, nos conseils, notre opinion sur le sujet. Je me figure donc que, sans passer en revue les principaux incidents de la guerre des Gaules, on pouvait nous montrer Vercingétorix soit à ce dernier jour où, pour sauver ses malheureux soldats, il s'offrit en victime expiatoire à la froide vengeance du vainqueur ; soit à cet autre, où il reçut la mort longtemps attendue. Le peu que l'histoire nous donne ici favorisait, ce semble, l'inspiration, l'invention poétique, et prêtait aux sentiments nobles et généreux. Ce n'eût point été trahir, mais servir la vérité, la justice, que de retracer ce beau sacrifice qui fit pleurer

les soldats de César ; ou cette scène terrible et touchante, bien qu'elle ne se soit point passée au grand jour, ni sous les yeux d'une multitude, quand, revenant des humiliations du triomphe, le glorieux captif rentra dans sa prison, silencieux et pensif, pour y tendre sa gorge au bourreau. A ce dernier moment, le défenseur des Gaules, près de mourir obscurément au fond d'un cachot, put savoir que la Gaule était à jamais perdue, que son nom était ou allait être oublié, son dévouement inutile : il avait vu sans doute des Gaulois parmi les vainqueurs de Pharsale et de Munda, ou même dans les rangs des sénateurs. Comment put-il se consoler de cette affreuse amertume ? En espérant que l'avenir le vengerait ? Non, l'avenir, quoi qu'on ait voulu dire, n'a pas vengé Vercingétorix. La Gaule n'a cessé d'être romaine que pour être livrée en proie aux barbares et noyée sous l'invasion. Que lui restait-il donc ? Cette croyance profonde qui a été, parmi les religions antiques, la vraie foi de nos pères : l'immortalité de cette âme qui avait pensé et souffert pour la patrie. Dites-nous cela, poëtes, tirez de ces indications une page vivante et chaleureuse, et je vous dispense et des dieux, et des druides, et des bardes, et du gui sacré, et de cette mythologie et de cette archéologie que vous ne nous avez pas épargnées.

Voilà ce que nous désirions. Mais cette espérance ne s'est point accomplie, et il nous reste à vous entretenir du résultat, du passé, à parler enfin des poëtes eux-mêmes.

Messieurs, nous avons lu, bien compté, cinquante-cinq poëmes. Je parle seulement de ceux qui ont été présentés ou renvoyés au second concours. Voilà certes un beau bataillon sacré, si le nombre, en pareil cas, pouvait suppléer à la qualité. Mais malheureusement, sur tant de vers, peu de bons vers, et si le courage n'a pas manqué à nos concurrents, nous n'avons, ou peu s'en faut, qu'à vous lire le bulletin d'une défaite.

Pour en finir d'abord avec une critique capitale, mais déplaisante, je dirai que trop souvent nombre de poëtes maltraitent la versification et la langue. Ce reproche, Messieurs, on pourrait l'adresser à beaucoup d'autres. « On ne sait presque plus le français, dit un grand écrivain, on ne l'écrit plus, on ne le parle plus. Si la décadence continue, cette belle langue deviendra une espèce de jargon à peine intelligible. » Ce jugement sévère, trop sévère, dont je vous épargne encore certaines violences, n'a-t-il pas un grand fond de vérité? Ainsi nous avons dû, à cause d'incorrections graves, rejeter bon nombre de pièces présentées. Je ne parle pas des erreurs historiques, des géographies de fantaisie, où la Gaule est traitée (ce sera peut être l'excuse de quelques-uns) comme Homère traitait le pays des Cimmériens.

J'arrive aux conceptions variées, mais malheureuses, que le sujet a suggérées à nos poëtes. Les longues et copieuses narrations, pour ne pas abuser du nom d'épopée, sont en grande majorité. L'une, une œuvre d'écolier, va jusqu'à 2,500 vers et forme deux épais cahiers ; une autre 2,000 vers, en quatre chants, avec invocations aux dieux de la Gaule, au dieu de Clovis, sans oublier les Muses, puis les batailles et harangues selon la formule, et enfin une amoureuse, du nom de Myrrha, pour compléter cet ensemble. L'auteur, comme plusieurs de ses confrères en Apollon, a tenu à mettre de tout dans son poëme, à nous prouver son érudition : il y a réussi. Dans le même genre, je citerai encore un poëme en huit chants, qui remonte seulement à l'hercule Tyrien, fondateur d'Alise ; nous raconte ensuite ce qu'il appelle l'Odyssée gallique, ou autrement les Aventures des Gaulois à travers le monde ; n'arrive à Vercingétorix qu'au 4e chant, pour le quitter après le 7e, évoquant d'ailleurs pour ce récit certaines voix mystérieuses, la voix

du passé, qui « s'éteint » au 8e chant. Les plus bizarres imaginations, et même parfois les effets les plus comiques, bien malgré nos auteurs, viennent étonner ou dérider le lecteur. Ainsi on nous dira, aux massacres de Genabum :

Un meurtre plus que tous attira des vengeances,
Celui d'un chevalier chargé des subsistances,
De Furius Cotta, chef des agents romains,
Qui faisaient pour César de grands achats de grains.

Un fournisseur immolé! ô profanation! Tel autre nous représente Vercingétorix dans son cachot, tout entier aux souvenirs du passé, de la patrie absente :

Il croit sentir l'odeur du trèfle et du sainfoin.

Pendant la durée du siége d'Alésia, les Gaulois étant réduits à la dernière extrémité, l'un d'eux proposa de sacrifier les inutiles et de se nourrir de chair humaine. Voici comment deux poëtes nous parleront, l'un de la famine, l'autre de la proposition :

... Guerrière ou civile
Nulle provision n'arrivait dans la ville ;
On y mourait de faim, et, pour se restaurer,
On s'entreregardait, prêt à se dévorer !

Quel Gaulois! Et le second, sur un ton plus relevé :

Ta voix me fait frémir, *immortel* Critognat!
Mangeons-nous, leur disait ce *féroce* Auvergnat.

Immortel, mais *féroce;* l'admiration tempérée par l'horreur. Qu'en sort-il? le burlesque. On a dit qu'il n'y a qu'un pas du sublime au ridicule. Disons plus, et substituons le sérieux au sublime. Le ridicule! c'est l'ennemi

invisible et présent. Ce que la crainte du ridicule, la crainte du sourire malin, gâte de vrais, de naturels, de généreux sentiments, les moralistes et les sermonnaires l'ont dit et redit. Dans la conduite, c'est un mal. Je ne sais si en poésie ce ne serait pas un bien. Mais il paraît que chez les poëtes, au-dessus de la crainte du jugement d'autrui, il y a l'estime confiante de leur propre mérite, la croyance en leur génie. Deux seulement, deux grands noms, se sont complu à se railler eux-mêmes : Byron et Alfred de Musset. Si c'était un défaut, ils en ont été punis cruellement : on les a imités.

Ce souci du public, cette réflexion attentive à ses pensées et à ses expressions, peu de nos poëtes l'ont eue. De là les compositions les plus singulières. Je ne vous citerai, pour résumer, qu'une dernière composition. C'est un dialogue entre Vercingétorix et Jeanne d'Arc, se contant mutuellement leur histoire. Peut-être ces deux noms pouvaient-ils prêter à un rapprochement, quoique un peu forcé. Mais l'auteur a voulu tirer de là tout son poëme. Jeanne d'Arc commence : elle rappelle au Gaulois, qu'elle traite de messire, les malheurs de la France, l'ennemi maître de nos plus belles provinces, enfin ses visions et sa vocation. A quoi l'autre, en sa qualité de barbare et d'élève des druides, répond avec franchise :

Vierge, je comprends peu tes *mystiques* discours!

Et comme il s'indigne de l'abandon de la France et accuse la trahison et la lâcheté, il est admonesté pieusement :

Vous soupçonnez à tort des gens pleins de courage,
De nobles cœurs, cela n'est *ni chrétien ni sage !*

J'abrége. Le guerrier, galant d'ailleurs (d'autres l'ont fait amoureux), après l'avoir saluée d'un « ma belle

héroïne, » raconte ses luttes et ses malheurs, avec force détails stratégiques, géographiques, que Jeanne d'Arc s'excuse d'ignorer, force invectives contre César, qu'elle prenait pour le type même de la clémence; bref, il lui donne du Celte, comme elle lui donnait des preux. Et les deux récits terminés, l'auteur apostrophe ses héros et leur garantit l'immortalité.

Si j'ai insisté sur ces défauts, Messieurs, c'est moins pour justifier notre conclusion que pour signaler aux concurrents, en face d'un beau sujet, combien ils se sont laissés aller à la recherche de la fausse originalité. Rapprochements hasardeux, érudition indigeste, rien ne leur a coûté. Nulle part une idée simple et naturelle du sujet, nulle part Vercingétorix étudié en lui-même; mais toujours l'imprévu, l'invraisemblable, l'inutile. Encore un exemple. C'est un défaut commun de nos jours de chercher dans l'histoire du passé le précédent et la justification de l'histoire moderne. Ces assimilations ne supportent pas l'examen sérieux. Cependant nos poëtes, comme nos historiens, les acceptent sans répugnance. Leurs épilogues l'attestent. Il faut un vengeur à Vercingétorix. Chacun apporte le sien. L'un nous fait entrevoir Brutus et les Ides de Mars. L'autre, en deux bonds prodigieux, nous mène à la France de Charlemagne, puis à Sainte-Hélène. Le nº 83 termine par une allusion à la guerre d'Italie et à Solférino. Le nº 59 fait précéder Charlemagne, déjà nommé, d'un vengeur inédit, Alaric. Ailleurs, c'est un barde qui, pour consoler le héros dans sa prison, lui prédit, sans la moindre équivoque, comme il siérait à un prophète, Charlemagne encore et Napoléon, dont il dit d'ailleurs (nº 87) :

Que la lumière de son cœur
Sera le soleil de la gloire.

Un autre barde, nº 107, toujours en manière de consolation, ajoute :

> Et l'on couronnera d'un laurier glorieux
> Celui qui dans ses vers te chantera le mieux.

Hélas! Vercingétorix ne sera pas encore consolé! Le nº 96, poëme lyrique, va plus loin encore et nous interpelle d'une façon bien flatteuse. Nous sommes pour lui les vrais vengeurs :

> Mâcon, par les honneurs qu'il décerne au génie,
> A vengé *dans* un jour des siècles d'abandon.

Et son barde, car il en a un, appelle ici même, en votre compagnie, Mesdames, les gens du vieux temps. Voici venir Velléda, Civilis, Galgacus, dans un pêle-mêle d'allusions incohérentes, où paraît et disparaît tour à tour le sujet véritable, pour aboutir au drapeau rouge et à l'éloge de Lamartine!

Au milieu de ces conceptions confuses, ingrates, rendues en style douteux, en vers bizarres, se rencontrent çà et là quelques vers égarés. Comment ne s'en trouverait-il pas? Mais ils sont en petit nombre, bien clair-semés, et il faut les découvrir à grand'peine. Citons ces quelques-uns pourtant. Dans le poëme nº 55, où il y a de l'imagination, mais tourmentée, étrange, je lis sur le champ de bataille d'Alésia :

> Au champ d'Alésia croissent des fleurs de deuil;
> Mais nos fils les pourront cueillir avec orgueil,
> Du sang de leurs aïeux elles sont arrosées,
> Et jamais fleurs n'ont bu de plus riches rosées.

Ailleurs, lors du succès des Gaulois à Gergovie, le poëte nous dit, avec un mouvement assez beau (nº 68) :

O jour de pure ivresse, espérances sublimes,
Comme un signal le monde attendait ce revers :
Rome va-t-elle enfin expier tous ses crimes,
Le bras gaulois va-t-il délivrer l'univers?

Dans une pièce que j'ai déjà citée, pour des défauts très-graves, singulièrement composée, souvent mal écrite, je vois cependant quelques vers énergiques, un portrait de César, par exemple, et une conclusion vigoureuse. Mais là encore, d'incroyables négligences, des expressions vulgaires ou fausses gâtent des traits heureux. Impossible de citer plus de quatre ou cinq vers de suite sans faire des suppressions fâcheuses. Telle est la rude épreuve à laquelle nous ont soumis presque tous nos poëtes, et qui ne nous a pas permis de décider qu'aucun d'eux eût mérité le premier rang.

Nous n'avons donc pas donné de prix, mais seulement une médaille de vermeil et deux mentions. Les pièces qui ont fixé notre attention ou par des qualités sérieuses ou par des défauts moins saillants, portent les nos 64, 84 et 66.

Le principal mérite de la première pièce, qui l'élève notablement au-dessus des autres, c'est un sentiment vif et généreux, bien qu'exagéré parfois, et cette qualité charmante, jusqu'en ses excès, qu'on appelle jeunesse. Disons d'abord les défauts pour vous éviter un *mais* désagréable et ne vous laisser que l'impression heureuse. La composition est mal conçue. L'auteur commence au moment où la grande bataille livrée devant Alésia, trois jours durant, vient de finir. La fortune de César l'emporte ; les derniers Gaulois, épuisés et sanglants, se sont réfugiés derrière leurs murailles inutiles. Tout espoir est perdu. J'ai nommé César, l'auteur ne le fait pas. Pourquoi ? Afin de pouvoir, en parlant de Rome et de la Gaule, nous rappeler tout ce qui a précédé. Artifice pénible, d'ailleurs inutile : l'intérêt

languit, les vers faiblissent. Le sacrifice sublime de Vercingétorix n'est que vaguement indiqué, ainsi que sa mort, en dépit de quelques épithètes à César. Tout ce milieu est de beaucoup inférieur au début et à la fin. Le poëte termine par des strophes où, suivant la préoccupation commune que j'indiquais tout à l'heure, il se demande ce que deviendra cette grande mémoire. Il y a là des vers heureux, qu'il faut lire. Mais voyons d'abord au début.

Après quelques vers ampoulés, chargés d'épithètes, où l'auteur nous décrit le champ de bataille jonché de cadavres, et la joie du vainqueur, voici ce qu'il dit des assiégés :

> Derrière les remparts tout est silencieux :
> Ni trouble, ni clameurs, ni bruits tumultueux.
> Et pourtant tout un peuple est là, dans ces murailles,
> Un peuple de soldats, *faits au choc des batailles,*
> Qui naguères encor chantaient en combattant,
> Et si la mort venait, qui mouraient en chantant.
> Ils se tiennent muets, couchés près de leurs armes;
> Ce qu'ils ont dans le cœur, c'est la douleur sans larmes,
> La douleur qui n'attend ni ne craint rien du sort,
> Qui n'a plus qu'un salut et qu'un espoir : la mort.

Plus loin :

> Perdu ! c'en était fait, la ville allait se rendre;
> Qui donc avait vaincu? Qui donc allait la prendre?
> Qui donc? — En ce temps là, quand un peuple tombait,
> Et sous un joug d'airain, terrassé, se courbait,
> Quand on voyait passer la flamme et le pillage
> Laissant sur leur chemin un rouge et long sillage...
> Quand on voyait enfin cette Gaule *aux bras forts*
> S'épuiser tout entière en impuissants efforts,
> On ne demandait pas : Qui donc est là? — C'est Rome,
> Rome, et quelqu'un encor de plus terrible, un homme,
> César...

J'ai dû supprimer quelques passages où paraissent certaines exubérances de langage, où perce la rhétorique,

mais que fait excuser un sentiment vif, un souffle énergique. Suit un mouvement véritablement éloquent, malgré des imperfections de style :

Lorsque l'antique chef des guerriers chevelus,
Jadis sur le Forum dit : Malheur aux vaincus !
S'il avait pu savoir que cette même race
Qui payait à prix d'or son salut et sa grâce,
Irait plus tard camper sur les sillons gaulois,
Et que ses fils, à *lui*, *en* subiraient les lois ;
S'il avait su qu'un jour cette même parole,
Qu'il prononçait en maître au pied du Capitole,
Sa patrie accablée à son tour l'entendrait...
Certes, s'il l'avait su, sous sa droite puissante,
Comme il aurait rasé cette Rome naissante !

Suit un fragment lyrique, d'un caractère pathétique, quoique peut-être un peu long :

Pleurez, sombres forêts, échos divins, pleurez,
Temples de vert feuillage, et vous, chênes sacrés ;
Pleurez, autels pieux : la nuit, la nuit profonde,
Revient ensevelir la Gaule moribonde.
Pleurez, sombres forêts, échos divins, pleurez !

O druides, priez ! priez, vierges prêtresses !
Invoquez de Tarann les foudres vengeresses ;
Coupez le gui sacré sous les faucilles d'or ;
Pour apaiser vos dieux, s'il en est temps encor,
O Druides, priez ! priez, vierges prêtresses !

Vous, bardes inspirés, chantez vos chants de deuil,
Chantez cette patrie étendue au cercueil,
Les peuples retombés dans les froides ténèbres ;
Des abîmes d'Abred aux profondeurs funèbres ;
O bardes inspirés, chantez vos chants de deuil !

A vous les pleurs, à vous les chants et les prières,
Vous seuls restez pour plaindre et consoler les mères ;
Car les guerriers sont morts ; vous seuls restez vivants
Pour apprendre le nom de la Gaule aux enfants ;
A vous les pleurs, à vous les chants et les prières !

Enseignez et priez, vous, druides sacrés,
Chantez, chantez toujours, vous bardes inspirés,
Coupez toujours le gui nouveau, vierges prêtresses,
Jusqu'au jour où luiront les foudres vengeresses,
Pleurez, sombres forêts, échos divins, pleurez !

La troisième partie, à laquelle j'ai fait allusion, me paraît très-inférieure. L'auteur, par ce récit rétrospectif, est amené à redire ce que nous avons déjà vu au début, sur le champ de bataille d'Alésia et sur les Romains. Il le redit et l'affaiblit. L'ode qui termine a de l'harmonie, de la vigueur, et quelques strophes sont à citer :

Quand la Rome des anciens âges,
L'altière cité des Césars,
Sous la mousse et les saxifrages
Cachera ses débris épars ;
Lorsque l'éternel Capitole,
Entraînant la dernière idole,
Sur sa base aura chancelé ;
Lorsque des cieux qu'on croyait vides,
Aux peuples errants et sans guides,
Un Dieu se sera révélé ;

Un grand nom, inconnu naguère,
Frémira dans tous les échos ;
Glaive, il traversera la terre,
Et voile, il franchira les flots.
Si lointain que soit le rivage
Où, sous le poids de l'esclavage,
Des opprimés se courberont,
Un cri, signal de délivrance,
Y retentira : France ! France !
Et les entraves tomberont.

. . . .

Deux souvenirs alors vivront dans les mémoires,
Deux ombres, deux héros, l'un grand par ses victoires,
L'autre grand par l'adversité ;
L'un portant une tache à sa pourpre ternie,
L'autre, serein et pur, beau comme le génie
De l'éternelle liberté.

Alors ceux qui sauront, du fond des sépultures,
Arracher le secret des époques obscures
 Et des siècles qui dormiront,
Ceux qui sauront trouver des races tout entières
Dans quelques ossements, faire parler les pierres,
 Et dire ce qu'elles diront ;

Tous iront à la fois, pieuse théorie,
Rechercher sur le sein de la mère patrie
 Les traces que tu lui laissas ;
Un monarque puissant, à ses titres de gloire,
Ajoutera celui d'avoir lu ton histoire
 Dans la poussière de tes pas.

L'artiste évoquera ta gigantesque image ;
Le bronze obéira, docile, sous sa main,
Et le poëte, enfin, dans son divin langage,
Cadencera ton nom sur la lyre d'airain.

Pour résumer notre impression, il y a là de l'imagination et des défauts peu communs. C'est pourquoi nous avons donné à ce poëme une mention spéciale. L'auteur est M. J. Chantepie, de Paris.

Je serai plus sobre de citations pour les deux pièces qui suivent, dont les qualités sont moins saillantes. La première, œuvre consciencieuse plutôt qu'inspirée, d'une versification aisée et élégante, se compose de huit parties, d'ailleurs assez courtes. C'est d'abord un portrait de Vercingétorix et une invocation au héros, qui nous est représenté comme un rêveur, un solitaire. Cette teinte vague et mystique se retrouve dans les épisodes qui suivent, où je vois plus de description que d'effet véritable : ce sont des *fantômes* sortant de Gergovie, à l'heure *sinistre*, dans la forêt *lugubre ;* plus loin, César aux prises avec un ennemi terrible, un *fantôme*, le *doute*, et sentant sous ses pas un *abîme insondable*, le *vide* et le *néant*. J'indiquerai dans le même ordre de critiques l'abus du mot *destin*. Ce sont là,

je crois, des expressions ambitieuses et invraisemblables, dont on a fort abusé de nos jours. Ce défaut tout moderne apparaît surtout dans une sorte de vision lyrique, où Vercingétorix voit deux personnages allégoriques, la Liberté et l'Idée ; l'une, gauloise sans doute, sacrifiée à l'autre, romaine. Idée bizarre, où se cache d'ailleurs cette théorie au moins discutable : qu'il était nécessaire à la grandeur future de la Gaule qu'elle fût ensanglantée et asservie par César. Laissons à la métaphysique politique ces dissertations qui sont de vrais sophismes, et dont Voltaire, il y a cent ans, a fait justice. En somme, ce qui manque à cette composition, c'est plus de simplicité, de vérité. Cependant elle contient aussi quelques pages assez heureuses. Ainsi, quand César vient d'échouer devant Gergovie :

La victoire est à vous ! Comme aux jours de l'automne,
L'aquilon furieux s'élance et tourbillonne,
Pèle-mêle emportant la dépouille des bois,
Ainsi sur les Romains fond l'ouragan gaulois.
A ce choc effrayant tout s'enfuit, tout succombe,
Et le sang coule à flots ! C'est la riche hécatombe
Que le jeune héros, par les dieux suscité,
Te promettait naguère, ô sainte liberté !
Victoire, amis ; chantons la liberté gauloise,
Enivrons-nous ce soir de miel et de cervoise,
Et buvons à la gloire ! On creusera demain
La tombe de César et du dernier Romain !

Dans l'épisode d'Alise, qui suit, il y a quelques passages vigoureux, mais un peu mêlés. On y reconnaît, comme dans toute la pièce, une facilité remarquable dans le maniement du vers, mais aussi trop peu de sévérité. L'auteur, connu déjà pour quelques poésies d'un ton moins élevé, est M. L. Chappe, professeur au lycée de Versailles.

La pièce n° 66, en strophes harmonieuses et facilement versifiée, n'a guère que ce seul mérite. J'y trouve plus de

mots que d'idées, plus d'images et de sonorité que de sentiment. Point de qualité sérieuse, point de défaut grave. L'auteur est M. Stephen Liégeard, alors sous-préfet de Carpentras, qui depuis... Mais il y a, dit-on, des bardes au Corps législatif.

Je ne dirai qu'un mot des différentes pièces pour lesquelles l'Académie avait laissé aux poëtes le choix du sujet. Morceaux lyriques, épîtres, récits, élégies, nous n'y avons pas trouvé non plus rien qui s'élevât au-dessus de cette médiocrité qui, en poésie, est un arrêt de mort. Il faut pourtant mentionner quelques fables d'un auteur qui nous est bien connu, M. Roussel, spirituelles et faciles, comme toujours, mais cette fois moins réussies, soit dans le récit, soit dans la moralité. Or, dans ces œuvres légères, comme dans le sonnet, il n'est pas permis d'être incomplet ni imparfait.

Terminerai-je, Messieurs, ce long rapport en concluant que nous sommes en décadence et en médisant de nos contemporains? Un des concurrents nous écrivait, en nous renvoyant son poëme revu et peu corrigé : Vous allez décider s'il y a en France personne qui puisse traiter en vers un des plus beaux sujets de l'histoire de France. Nous n'acceptons pas, Messieurs, cette sommation singulière. Non, l'insuccès d'un concours poétique, de vingt concours, ne nous permettrait pas de prononcer une telle sentence. En un temps où l'industrie ne laisse pas un jour sans progrès, bien des gens sont tentés de demander aux lettres, aux arts, à la philosophie, un chef-d'œuvre quotidien ; ils s'impatientent de ne pas recevoir un poëme comme un journal ou une revue, et accusent leur temps de stérilité. Si on acceptait une telle comparaison, il en faudrait conclure qu'en littérature les modernes ont effacé les anciens, comme la locomotive a remplacé la malle-poste et le coche.

Les progrès de l'industrie, en effet, ont pour résultat de se faire oublier en se succédant, et de ne plus compter qu'aux yeux des archéologues et des historiens. Les sciences appliquées rendent ingrats, dédaigneux : quel est le bachelier qui n'en sache plus qu'Archimède, ou Papin, ou Lavoisier? Il n'en est pas ainsi des lettres ni des arts. Toutes les œuvres où s'est révélée une pensée profonde, où l'homme de génie a mis le meilleur de son cœur et de son esprit, ces œuvres se sont suivies dans le temps, sans se remplacer ni se nuire. Les lettres particulièrement ont sur les autres arts ce privilége qu'elles ne craignent rien du temps, et que les siècles qui, sous nos yeux, dans nos musées, malgré tant d'ingénieux efforts, effacent ou noircissent nos Raphaël et nos Poussin, ne peuvent rien, depuis qu'on sait imprimer, sur la gloire d'Homère, de Platon, de Virgile, de Racine, de Lamartine. Pas plus que les œuvres immortelles qu'elle a enfantées, la poésie ne souffre du temps ni ne meurt. En 1815, les découragés, les sceptiques n'étaient-ils pas en droit de dire qu'il n'y avait, qu'il n'y aurait plus de poëtes? N'écoutons ni les critiques amers, ni les prophètes de malheur. Ne désespérons ni du présent ni de l'avenir; mais pour cela, aimons et honorons le passé; attendons avec patience et confiance, maintenons dans nos cœurs, c'est un devoir, l'amour et le culte de la vraie poésie, le respect des grands poëtes. Dérobons quelques instants aux soucis du jour et aux exigences de la vie pour revenir à ces lectures généreuses qui fortifient et élèvent l'intelligence. Méritons enfin des poëtes, et nous en aurons.

M. Saulnier donne lecture de la pièce de vers suivante :

A LA MÉMOIRE

DE

M. CHARLES DE LA GUÉRONNIÈRE,

Préfet de la Haute-Garonne, membre correspondant de l'Académie de Mâcon.

Un soir, pour m'acquitter de nombreuses promesses
Faites imprudemment à des amis trop chers,
Je tentais de rimer, — qui n'a pas ses faiblesses? —
Et cherchais un nouveau sujet à mettre en vers.

Assis à ce foyer, je réchauffais ma verve,
Je pressais à deux mains ma tête en mal d'enfant,
Je me frappais le front ; mais de mon front Minerve
Ne faisait pas jaillir son casque triomphant.

En me plongeant ainsi dans un rêve extatique,
La migraine venait, non l'inspiration ;
Alors je résolus, à la manière antique,
D'adresser à la Muse une invocation :

« O Muse, viens à moi ; viens, à ma voix fidèle,
» Donner à ton élève un doux enseignement,
» Viens... » A ces mots, ainsi qu'une simple mortelle,
La Muse entra. Jugez de mon étonnement.

C'était elle, c'était la Muse familière
S'avançant dans sa grâce et dans sa majesté.
Ses cheveux, couronnés de roses et de lierre,
Voilaient de rayons d'or sa chaste nudité.

« Quoi, dit-elle, aujourd'hui tu veux que je t'inspire,
» Sur le mode léger tu demandes des vers?
» Aux branches d'un cyprès j'ai suspendu ma lyre,
» Car ce jour a pour moi des souvenirs amers.

» As-tu donc oublié la séance dernière
» Et du public nombreux l'empressement flatteur?
» Dans vos modestes rangs siégeait La Guéronnière,
» La ville impatiente attendait l'orateur.

» Orateur, il avait une âme de poëte ;
» Parmi vous, vous étiez fiers de le voir venir,
» Car sa présence était une fête en la fête ;
» L'Académie en lui se sentait rajeunir.

» Ses discours unissaient la force à l'élégance
» Et la phrase arrondie aux arguments vainqueurs ;
» Comme Hercule gaulois, sa nerveuse éloquence
» Captivait les esprits en enchaînant les cœurs.

» Il tenait l'auditoire en sa main ; sous l'étreinte
» La foule tressaillait en longs frémissements ;
» Tout à coup les bravos tonnaient. Dans cette enceinte
» J'entends encor l'écho des applaudissements.

» Qui donc eût pu prévoir que du rhéteur insigne
» L'aurore dût s'éteindre en un soleil couchant?
» Quand il parlait ici, c'était le chant du cygne,
» Et c'est à vous, hélas! qu'il dit son dernier chant.

» Et comme il s'envolait vers des rives nouvelles,
» Où le vaste horizon s'ouvrait à son effort,
» La mort, ce vautour noir, lui déchira les ailes ;
» Le cygne retomba sanglant. Il était mort !

» Non, aux heures de deuil, ne crois pas que j'essaie
» De chanter, de mon rhythme agitant les grelots.
» On ne fait pas des vers quand la douleur est vraie,
» Et pour hymne funèbre on n'a que des sanglots.

» Au jour du renouveau, pour égayer la fête,
» Si tu m'aimes encor, je viendrai t'inspirer. »
Puis la Muse partit en inclinant la tête,
Et comme elle pleurait, je me pris à pleurer.

La parole est ensuite donnée à M. de La Rochette pour lire le travail suivant [1] :

Le traité de Troyes et le traité d'Arras avaient caractérisé en France la première moitié du quinzième siècle, cette mémorable époque de terribles tempêtes, où la monarchie, entraînée par d'irrésistibles courants, crut toucher à sa dernière heure, au moment même où elle allait retrouver providentiellement sa puissance, son prestige et son unité.

Le traité de Troyes, fatal résultat des témérités d'Azincourt, des passions coupables d'une reine et de l'affaissement d'un peuple épuisé, vint clore la série lamentable des abaissements de la couronne, en donnant à Henri de Lancastre le diadème de Charlemagne, de Philippe-Auguste et de saint Louis. La puissance royale s'était éteinte avec les dernières lueurs de la raison de Charles VI, et l'étranger allait saisir la couronne des Valois sur le cercueil du pauvre insensé qui avait oublié jusqu'au nom de son dernier fils! Mais c'était assez d'humiliations et d'angoisses. Dieu mit fin à la rude épreuve; l'ère de la réparation et du salut commença après le châtiment et l'expiation. Alors on vit de ces dévouements qui enfantent les prodiges; alors se produisirent pendant vingt années, pour reconquérir la France envahie, ces efforts d'héroïsme que peut seul mettre au cœur de l'homme l'immuable amour du sol natal! On vit à cette époque Richemont, Dunois, Barbazan, Xaintrailles, La Hire et quelques autres, ne pas désespérer du salut de la patrie et suivre docilement, les vaillants capitaines, la bergère inspirée de Domrémy!

Le traité d'Arras, tout en amoindrissant la monarchie au profit du duc de Bourgogne, sauva la couronne, en la maintenant au front de Charles VII. A partir de ce traité, le roi de Bourges, secouant la torpeur de ses jeunes années,

(1) Extrait de l'*Histoire des Évêques de Mâcon.*

se réveille comme d'un long sommeil du sein de l'indolence et de la volupté ; de ce jour, il devient véritablement le roi de France ; régénéré par le sang de Jeanne d'Arc, il travaille par lui-même à relever sa royauté ; il abat ses ennemis, reprend son territoire, améliore la condition de ses peuples, et montrant aux habitants de Paris l'étendard triomphant de la France, il en reçoit le nom de victorieux !

Mais, s'il avait réduit les possessions de Charles VII, le traité d'Arras avait considérablement agrandi le territoire du duc de Bourgogne. Le comté de Mâcon était du nombre des riches apanages concédés à Philippe le Bon avec quelques restrictions. On ne lira pas sans intérêt l'article du traité concernant la cession du Mâconnais à la Bourgogne :

« Art. 6. Le roi cède au duc de Bourgogne, à ses héritiers et à leurs descendants, le comté de Mâcon avec toutes les terres, seigneuries, villes, villages, censes et revenus quelconques, fiefs, arrière-fiefs, patronages d'églises, collations de bénéfices. La juridiction ecclésiastique, le droit de régale, la juridiction civile du Parlement, sont réservés au Roi, de même que la foi et hommage ; mais tous les revenus et profits provenant des deux juridictions, comme les amendes, le bénéfice sur les monnaies, les confiscations, la garde des églises et toutes autres recettes appartiendront au duc et à son successeur seulement. Pour cela, le roi commettra, en son nom, le bailli et les prévôts, officiers et juges que nommera le duc, pour prononcer dans tous les cas royaux. Le duc et son héritier doivent jouir aussi des aides de toute nature : greniers à sel, quart sur le vin vendu, tailles, fouages, en un mot de toutes les impositions et subventions quelconques qui ont cours dans ledit comté de Mâcon et généralement dans tout le duché de Bourgogne. »

En 1450, les habitants de Macon apprenaient la mort de leur évêque, Messire Guy de Rochefort. Cette nouvelle était reçue avec indifférence par le peuple, avec une joie contenue par les membres du clergé; pour les bourgeois, cet évêque était un inconnu; aux prêtres qui ne le connaissaient pas davantage, sa mort donnait une espérance; n'y avait-il pas quelque chose à gagner aux changements qu'allait introduire dans l'administration diocésaine l'arrivée d'un nouveau chef?

Lorsqu'on entendit les sons graves et mesurés de dame Barbe (ainsi se nommait la grosse cloche de Saint-Vincent) appelant les fidèles à l'office funèbre, aucune pensée de regret ne pénétra au cœur des Mâconnais. Insouciante et rieuse, la foule arrivait, se pressant aux portes de la vieille cathédrale; les jeunes gens venaient pour voir, les jeunes filles pour être vues, les matrones et les hommes d'âge mûr afin de trouver matière à dissertation. Un sentiment d'anxieuse curiosité se peignait çà et là sur quelques visages sérieux; qu'allait-il advenir du vieux siége épiscopal?

Mais dans toute cette multitude, le moindre souci était certes le respect dû aux mânes de Mgr de Rochefort. On se disait tout bas que, si le seigneur évêque n'était pas venu prendre possession de son évêché, la crainte de la peste avait pu seule retenir loin de son troupeau ce timide successeur de saint Eusèbe (1).

Enfin, quand, après le service solennel pour le repos de l'âme du prélat défunt, un nom fut lancé à la foule, les

(1) La peste venait, à cette époque, d'exercer, à plusieurs reprises, d'horribles ravages en France et dans le Mâconnais.

Saint Eusèbe, évêque de Mâcon, était mort en 589, victime de son admirable dévouement à soigner les pestiférés dans sa ville épiscopale. C'était à l'occasion de la peste que ce saint prélat avait, en 588, institué dans le diocèse de Mâcon les trois jours de rogations.

acclamations d'un peuple en délire ratifièrent le choix du Roi, de Monseigneur de Bourgogne et de Messieurs du Clergé. Ce nom était celui d'un enfant de la ville, respecté des grands, béni des pauvres, aimé de tous. Etienne Hugonet devait son élection à l'épiscopat à d'unanimes sympathies. Il était né à Mâcon, et descendait d'une ancienne et honorable famille de la province. Son père, Guillaume Hugonet, était avocat au bailliage royal, et plus tard il devint conseiller du duc de Bourgogne, qui l'honorait d'une confiante affection. La mère d'Etienne Hugonet se nommait Louise de Laye, dame de Messimy. Ils habitaient, au coin de la rue Saint-Nizier, un ancien manoir de famille, la maison d'Hurigny (1). Là fut commencée l'éducation du jeune Etienne ; ses études tinrent ce qu'elles promettaient sous la direction d'un père érudit et austère. Un premier fils était né à l'intègre magistrat ; à ce fils, nommé Guillaume, comme son père, était destinée la survivance de ses charges auprès du prince. Sur les instances de sa pieuse épouse, le conseiller Hugonet avait promis, si Dieu leur donnait un second fils, de le consacrer à l'Église. Il tint parole, et le futur évêque, initié de bonne heure à la science théologique, acquit une grande renommée d'érudition à l'école de Dijon, où il surpassa, en peu d'années, tous ses compagnons d'étude. Ce fut à Dijon qu'Etienne Hugonet se lia d'amitié avec Philippe, comte de Charollais, fils du duc de Bourgogne, Jean sans Peur. Ils étaient à peu près du même âge, et cette affection des premières années de la jeunesse dura toute leur vie. Jean Germain, protégé de la duchesse de Bourgogne, l'un des plus célèbres docteurs du XVe siècle, et qui fut plus tard évêque de

(1) Cette maison existe encore; c'est la demeure de Mme Laforestille de Saint-Léger, rue Sigorgne.

Nevers et de Chalon, partageait avec Hugonet les plus chères affections de Philippe. Plus tard, parvenu au plus haut point de grandeur et de puissance, ce prince n'oublia jamais ses anciens amis; et si les sages conseils des pieux prélats demeurèrent trop souvent impuissants contre les calculs d'une ambition insatiable et le tumulte des passions qu'entretenait un pouvoir sans limites, du moins jamais le duc de Bourgogne ne leur en conserva rancune; il leur en témoigna sa reconnaissance en les regardant toujours comme ses plus intimes conseillers. Etienne quitta Dijon pour aller prendre ses degrés à Paris. Il y fit de rapides progrès dans les lettres; à l'étude de la philosophie et de la théologie, il joignit celle de la jurisprudence, et fut reçu docteur en droit canonique et civil, à l'Université de Paris. A cette heure, où toute la chrétienté était occupée du schisme, de l'obédience papale et de toutes les questions théologiques qui s'y rattachaient, ce n'était pas un mince honneur que de compter parmi les docteurs de l'Université, cette autorité puissante qui dominait les parlements et les conseils du roi. Cette grande institution exerçait sur le schisme une immense influence. Le pouvoir absolu de Rome rivalisait avec celui de l'Université, corporation toute nationale qui, malgré quelques restrictions, était encore soumise à la juridiction épiscopale; de là, la prépondérance du corps des évêques de France, dans la question qui divisait alors l'univers chrétien : la situation où se trouvait l'Eglise, avec une papauté double, triple même (1), car on vit à la fois trois pontifes se disputer et se partager le gouvernement de la catholicité, cette situation

(1) Au commencement du XVe siècle, trois papes portèrent en même temps la tiare: Pierre de Luna, sous le nom de Benoît XIII; Ange Corrario, sous le nom de Grégoire XII, et Balthazar Cossa, qui succéda à Alexandre V (Pierre de Candie), sous le nom de Jean XXIII.

étrange, qui se prolongea quarante années (1), peut, nous ne dirons pas fournir l'excuse, mais donner l'explication de la célèbre ordonnance de Bourges, appelée pragmatique-sanction (1438).

Etienne Hugonet était rentré à Mâcon, où l'évêque, Géoffroy de Saint-Amour, lui donna une preuve de la haute estime qu'il professait pour son mérite précoce, en lui confiant une part importante de l'administration diocésaine et en le nommant archidiacre de Saint-Vincent. Le soin des affaires de l'Eglise n'empêchait pas le jeune prêtre de figurer avec distinction dans le conseil privé du duc de Bourgogne. Le chancelier Nicolas Rollin le consultait sur les affaires les plus épineuses, et Jean Mercier, conseiller, avocat et procureur de Bourgogne, maître des requêtes du duc à Dijon, l'honora de son amitié. Guillaume Hugonet était mort, ainsi que son fils aîné nommé Guillaume comme lui; l'archidiacre Etienne se trouva, bien jeune encore, chargé du soin des deux enfants de son frère; nous verrons plus tard ce que devinrent sous sa direction les deux fils de Guillaume Hugonet. La conclusion des mariages d'Agnès et de Marguerite, duchesse de Guienne, sœurs de Philippe de Bourgogne, avec le duc de Bedfort et Artus de Bretagne, comte de Richemont (1423), qui aida à pacifier la France, fut en partie l'œuvre d'Etienne Hugonet. Il ne déploya pas moins de talent dans les négociations qui lui furent confiées par le chancelier Rolin, ainsi qu'au fils de Jean Mercier, Etienne, son ami, conseiller de Bourgogne, pour mettre un terme aux agitations du Maconnais qui,

---

(1) Le schisme d'Occident, commencé en 1378, à la mort de Grégoire XI, ne se termina qu'au concile de Constance, en 1417, par l'élection d'Otton Colonna, sous le nom de Martin V, et l'abdication des trois autres papes.

alternativement pris et repris par les Français et les Bourguignons, était depuis longtemps le douloureux théâtre de la guerre intérieure, subissant toutes les vicissitudes de la fortune des armes de Charles VII.

Après avoir secondé l'évêque de Mâcon dans l'administration de son église, Etienne Hugonet fut nommé évêque par Jean de Macet, doyen du chapitre de Saint-Vincent, vers 1447. L'élévation de l'archidiacre à la première dignité du diocèse fut accueillie avec faveur, car sa haute réputation de piété et de talent lui avait depuis longtemps conquis tous les suffrages. Il succédait à Jean I de Damas, dont l'inflexible sévérité et la hauteur de caractère s'alliaient mal aux exigences de ces temps difficiles. Une querelle de préséance s'était élevée depuis longtemps déjà entre le doyen de Saint-Vincent et Jean de la Gelière, prieur majeur de Saint-Pierre. Le prieur voulait avoir le pas sur le doyen de la cathédrale aux cérémonies solennelles de la religion, se fondant sur un rescrit de la cour de Rome, qui lui conférait le titre d'abbé et la dignité de prélat. Le doyen soutenait ses justes prérogatives en alléguant, avec beaucoup de raison, que, le monastère de Saint-Pierre ayant l'évêque pour abbé titulaire, le prieur ne pouvait recevoir le titre d'abbé ; que lui, doyen électif de la cathédrale, remplaçant l'évêque en cas d'absence, administrant le diocèse pendant la vacance du siége, était incontestablement le premier en dignité après l'évêque. Cette grave affaire, portée devant Messire Louis de Chantemerle, seigneur de La Clayette, grand bailli du Mâconnais et sénéchal de Lyon, fut défendue avec beaucoup de ténacité de part et d'autre ; ni le doyen, ni le grand prieur de Saint-Pierre ne voulaient céder sur aucun point. A la mort du doyen, Jean de Damas, Etienne Hugonet, son successeur, soutint avec autant d'énergie que d'habileté les

droits du chapitre, et parvint à faire triompher la légitimité de ses prétentions comme doyen.

Nous avons vu que, sur la fin du pontificat de Jean de Macet, la peste, qui ravagea une grande partie de la France, plongea dans le deuil la ville et la province de Mâcon. Vieux et infirme, l'évêque, frappé de terreur à l'invasion du fléau, s'était réfugié dans son château de Vérizet, où il avait succombé peu de temps après. Le fardeau de l'épiscopat pesa alors tout entier sur le doyen, même après la nomination de Messire Guy de Rochefort au siége vacant. Etienne Hugonet administra le diocèse avec autant de prudence que de fermeté ; sa bienveillance naturelle sut arrêter, entre les deux chapitres de Mâcon, la guerre qui venait de s'éteindre et qui menaçait de se rallumer depuis la mort de Messire de Macet.

Un cousin du doyen, Antoine de Laye, était curé de Saint-Pierre dans la ville, paroisse soumise à la juridiction du chapitre de Saint-Pierre-hors-les-Murs. Etienne Hugonet fit nommer son parent archidiacre de la cathédrale, en lui conservant le titre de curé de Saint-Pierre. Antoine de Laye, d'ailleurs prêtre de mérite, mais qui avait toujours soutenu les prétentions du grand prieur et du chapitre de Saint-Pierre, se rangea bientôt dans le parti du doyen, et contribua puissamment à maintenir la bonne harmonie entre les deux premiers corps religieux de l'Eglise de Mâcon.

La noble conduite d'Etienne Hugonet pendant l'invasion du fléau lui concilia tous les cœurs. Portant chaque jour, au chevet des malheureux pestiférés, les consolations de la plus ardente charité, sans rien redouter pour lui-même ; laissant dans la main du pauvre des secours matériels partout où il devinait une misère, le doyen de Saint-Vincent, admirablement secondé par le clergé, jaloux d'imiter

l'exemple de son chef, devint en peu de temps l'objet de la vénération publique. Les deux partis, qui, peu auparavant, divisaient en deux camps ennemis l'infortunée petite ville, fraternisant sous la souffrance commune, avaient cessé d'exister depuis le commencement de la contagion. Il n'y avait ni Français ni Bourguignons, Mâcon ne renfermait plus que des frères. Le doyen prodiguait à tous, indistinctement, les consolations spirituelles de la religion et les abondantes aumônes que lui facilitait sa fortune.

Cependant, au milieu des calamités qui pesaient sur sa ville natale, malgré la mission consolatrice qu'il remplissait avec tant de dévouement et d'abnégation auprès de ses concitoyens, malgré encore les soins vigilants qu'il donnait aux affaires du diocèse, Etienne Hugonet se faisait remarquer dans le conseil privé du duc de Bourgogne, où le vieux chancelier Nicolas Rolin, qui l'aimait comme un fils, appréciait la hauteur de ses vues, la sagacité de son intelligence, son érudition vaste et la droiture de ses sentiments.

En 1447, le pape Eugène IV avait eu pour successeur le cardinal Thomas de Sarzane, sous le nom de Nicolas V. Ce pontife éminent professait une estime profonde pour Etienne Hugonet. Il l'avait connu à la cour de Bourgogne, où il avait été envoyé en mission par le pape Eugène. L'administration ferme et prudente du doyen de Saint-Vincent, dans un diocèse privé de son évêque, n'échappait pas au Souverain Pontife. Ce fut avec la joie la plus vive que Nicolas V confirma le choix unanime du clergé, du peuple et des princes, en signant les bulles pontificales qui élevaient Etienne sur le siége épiscopal de Mâcon.

Le doyen n'était pas à Mâcon au moment de son élection. Il représentait l'épiscopat mâconnais dans une touchante cérémonie. Jean Germain, évêque de Chalon, qui venait de reconstruire presque en entier la belle cathédrale

que nous admirons encore aujourd'hui, consacrait à la mère de Dieu, en actions de grâces de la cessation du fléau, une somptueuse chapelle qu'il plaçait sous la touchante invocation de Notre-Dame de Pitié. Ce fut en présence du cardinal Rolin, évêque d'Autun; de Philippe de Vienne, évêque de Langres, et de Jean Germain, évêque de Chalon, que l'archidiacre de Saint-Vincent, le prévôt de Mâcon (1), accompagnés de deux chanoines et de deux échevins, vinrent saluer Etienne Hugonet comme leur évêque. Malgré sa répugnance, le doyen fut contraint de céder aux instances de ses vénérables amis, aux prières des députés de la ville de Mâcon. L'onction épiscopale fut, peu après, donnée au nouveau prélat, par l'éminent cardinal Rolin, dans la cathédrale de Saint-Vincent de Chalon.

Le 3 février 1450, l'évêque de Mâcon, Etienne Hugonet, fit son entrée dans sa ville épiscopale, avec le cérémonial accoutumé pour la réception des évêques. Monté sur une mule blanche, le prélat, revêtu d'un rochet et d'un camail, son chapeau épiscopal sur la tête et ses officiers marchant devant lui, se présenta à la porte de Bourgneuf, accompagné de Messire de Chantemerle, grand bailli du Mâconnais et sénéchal de Lyon, de plusieurs seigneurs du pays et d'un nombreux clergé. Il fut reçu par le prévôt de la ville, à la tête des échevins et de la milice de Mâcon. Après la harangue du prévôt, le prélat, la main sur les saints évangiles, prêta, devant le procureur syndic, le serment ordinaire des nouveaux évêques, puis, au son des cloches, il se rendit processionnellement à la cathédrale, où il officia pontificalement. L'entrée d'Etienne Hugonet comme évêque, dans sa ville natale, fut saluée avec enthousiasme

---

(1) L'archidiacre de Saint-Vincent se nommait Antoine de Laye; le prévôt de Mâcon était Messire Claude Penet.

par les Mâconnais. Le prévôt, Claude Penet, les échevins et les principaux habitants de la ville, déployèrent, en cette occasion, une splendeur inaccoutumée. Depuis seize ans, époque de l'entrée solennelle de Mgr de Macet, aucune pompe religieuse n'était venue réjouir les yeux des habitants de Mâcon.

Devenu évêque, Etienne Hugonet se consacra tout entier aux pénibles travaux de l'épiscopat. Nous n'abuserons pas de la bienveillance qu'on nous témoigne en redisant ici la vie d'Etienne Hugonet pendant les vingt-trois années de sa glorieuse administration épiscopale, qui fut une des phases les plus remarquables de l'histoire religieuse de Mâcon.

Nous n'oublions jamais que l'histoire d'une nation est écrite dans la vie des hommes de bien qu'elle a produits; et lorsque le tourbillon des vicissitudes humaines conduit un peuple à n'être plus que le passé, nous voyons bien qu'il est immortel à notre immuable vénération pour les hommes qui ont illustré son nom!

Quand nous considérons, nous si jeunes de séve et de vie, cette longue biographie d'hommes célèbres qu'on appelle l'histoire de France, ne sommes-nous pas fiers de reconnaître que nous leur devons la splendeur de notre patrie, sa prospérité, la puissance qui la fait si grande parmi les nations? Certes, cette gloire qui fera dominer l'auréole de la France au-dessus des âges sans qu'aucun nuage puisse la voiler, cet admirable ensemble de force et de beauté maintenu par la foi, nous les devons à ces grands hommes, qui ont été, qui sont encore pour notre France le gage d'une impérissable durée.

Nous ne sommes plus au temps où le sourire dédaigneux d'une supériorité condescendante accueillait négligemment les efforts laborieux des académies départementales. Malgré la sphère étroite de leur action locale, il n'est plus permis

de méconnaître les bienfaits de ces associations. Concentrant tout ce qui rayonne autour d'elles, de beau, de lumineux, de vrai, elles développent l'émulation et propagent le progrès ; elles constatent, en les récompensant, les labeurs persévérants de l'intelligence, les perfectionnements de l'agriculture et des sciences ; enfin, et c'est la plus noble part de leur délicate mission, elles accomplissent, avec un saint orgueil, ce vieux précepte, leur première devise : *Laudemus viros gloriosos, parentes nostros.* Glorifions les hommes illustres qui ont été nos pères !

Conservons donc le culte du passé ; au milieu même des merveilles du présent, c'est une des plus sûres garanties de l'avenir. Soyons fiers, dans nos provinces, dans nos cités, de ces noms qui symbolisent pour nos cœurs la grandeur dans tous les rangs, le dévouement sous tous les costumes, les vertus civiques sous tous les régimes. Aimons à nous souvenir de ceux qui ont fait le bien ; glanons autour de nous pour grossir la moisson de nos enfants ; donnons le droit de cité à ceux qui nous consacrent, avec la jeunesse dévouée du cœur, la maturité du talent, la conciliante urbanité du pouvoir. Et chaque fois qu'un nom honoré viendra grandir la phalange déjà si nombreuse et si brillante de nos illustrations mâconnaises, notre modeste académie pourra dire avec fierté : Je n'ai pas perdu ma journée !

M. Ch. Pellorce lit, au nom de M. Bouchard, la pièce de vers qui suit :

LE POËTE DE VILLE ET LE POËTE DES CHAMPS.

A Mlle Nathalie Blanchet, de Saint-Gengoux-le-Royal.

O vous, dont ma muse est jalouse,
Qui cueillez, par tous les chemins,
Ces fleurs que de ses chastes mains
Isaure sema dans Toulouse;

Vous, libre comme le bouvreuil
Qui vole à travers le bocage;
Moi, captif comme l'écureuil
Qui tourne toujours dans sa cage;

Moi qui vis parmi les douleurs,
Ma sœur, combien je porte envie
A votre humble et paisible vie,
Fraîche idylle toujours en fleurs.

Vous pouvez chanter, jeune fille,
A ciel ouvert, à pleine voix,
Comme la source au fond des bois,
Comme l'oiseau sous la charmille.

Car vous avez reçu des cieux
Ce qui nous touche et nous enflamme,
La lyre qui console l'âme,
La beauté qui ravit les yeux.

La nature vous environne;
Vous respirez l'air pur des champs,
Où les fleurs, pour votre couronne,
Semblent éclore avec vos chants.

Sur les campagnes parfumées
Vous pouvez reposer vos yeux ;
Moi, pour horizon ennuyeux,
J'ai de vieux toits et leurs fumées.

Sur votre front, veuf de soucis,
Le sommeil effeuille ses roses ;
Tandis que moi je veille, assis
Au chevet des fièvres moroses.

La flore des prés et des bois
Embaume vos strophes heureuses ;
Moi, j'ai pour étouffer ma voix
Le gaz aux vapeurs sulfureuses.

D'avril l'orchestre printanier
Gazouille sous votre croisée,
Quand, moi, j'ai l'oreille brisée
Par les marteaux d'un chaudronnier.

Au bois où la brise murmure,
Vos pieds foulent, quand vous rêvez,
La mousse où rit la fraise mûre ;
Les miens, la fange des pavés.

Le rossignol et l'alouette
Vous éveillent au jour naissant ;
Moi, j'ai les cris de la chouette
Qui niche aux tours de Saint-Vincent.

Vous avez ce que l'on réclame
Pour orner un banquet joyeux,
Les vers, cette fête de l'âme,
Les fleurs, cette fête des yeux.

Vos jours passent ainsi que l'ombre,
Les miens se traînent tristement.
La ville est une gorge sombre ;
Le village, un vallon charmant.

Et, l'âme de dégoût saisie,
Vers le ciel bleu qu'il a quitté,
Je vois s'enfuir, épouvanté,
Le cygne de la Poésie.

II.

De votre aîné dans la carrière,
Ecoutez le vœu fraternel,
Qui, sur l'aile de la prière,
S'envole aux pieds de l'Eternel.

Dans cette vie aventureuse,
Où l'argent détrône l'honneur,
Dieu pour lot vous doit le bonheur :
Jeune fille, soyez heureuse!...

M. Michon a la parole pour lire l'étude suivante :

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE MACON.

J'ai entendu quelquefois des personnages... très-graves laisser tomber de leurs lèvres dédaigneuses ces désolantes paroles : *La ville de Màcon n'a pas d'histoire.*

La sentence est sans réplique, et voilà biffé d'un seul mot tout le passé d'une ville qui existe depuis plus de deux mille ans.

En vérité, est-ce possible?

Sans doute le nom de Mâcon ne réveille dans notre esprit le souvenir d'aucune de ces hécatombes humaines qui donnent à certains lieux une si triste célébrité ; le sol que nous foulons n'a jamais bu en un seul jour le sang de toute une génération. N'en ayons nul regret, et renvoyons aux vieux romans de chevalerie ceux qui ne recherchent dans l'histoire que les descriptions de bataille, les beaux faits d'armes, les grands coups d'épée.

Il est vrai que la ville de Mâcon n'a jamais étonné le monde de ses extravagances ni de ses débauches ; elle s'est

tenue dans l'obscurité où le sort l'avait placée, sans chercher à en sortir par quelque scandale éclatant : mais elle n'en a pas moins ressenti les commotions des luttes intérieures ; les passions humaines ont agité son sein ; elle n'a pu, témoin impassible, assister aux grands drames du passé sans y jouer un rôle, quelque modeste qu'il fût ; elle a connu la bonne et la mauvaise fortune ; elle a eu ses joies et ses douleurs ; elle a vécu enfin ! Et je ne crains point d'affirmer qu'il n'est pas un épisode de cette vie simple mais bien remplie qui, raconté dans les réunions du foyer domestique, ne fasse battre le cœur à tous les enfants de la vieille cité.

La ville de Mâcon doit donc avoir, elle a son histoire ; mais, hélas! la main du temps en a arraché bien des pages ; les premiers feuillets manquent et sont à jamais perdus.

Les anciens auteurs n'ont rien écrit ni sur son origine ni sur son berceau ; son nom paraît à peine une fois dans les *Commentaires de César*.

Des monuments élevés par les Romains, de la civilisation qu'ils introduisirent, des établissements qu'ils créèrent, le flot des Barbares n'a rien laissé, rien, pas même des ruines.

Puis des siècles, des siècles encore ont passé sans marquer leurs traces ; une nuit profonde s'est faite autour de nos aïeux.

Et d'abord, qui sommes-nous ? Les descendants des Celtes, des Romains, des Burgondes ou des Francs ? Je confesse mon absolue incompétence en pareille matière ; mais s'il m'était permis d'émettre une opinion, je dirais : Non, nous n'avons point dégénéré ; le mélange des races conquérantes a pu rajeunir, il n'a point altéré le vieux sang généreux qui coule dans nos veines ; nous sommes bien encore les dignes fils de ces Gaulois fiers et irritables, mais bons et faciles à apaiser, terribles pour leurs ennemis,

aimables pour leurs hôtes, insouciants de leurs propres affaires, braves jusqu'à la témérité, frondeurs jusqu'à l'indiscipline, habiles à manier l'arme dangereuse du ridicule, sachant mêler à tout le sel de leur inaltérable gaîté.

Quel fut le premier emplacement de notre ville? Fustaillier prétend que l'antique *Matisco* couvrait autrefois toute la hauteur, qu'elle comprenait le village de Saint-Clément, le hameau de Saint-Martin-des-Vignes, et qu'elle pouvait le disputer en étendue aux plus grandes villes de la Gaule. Selon une vieille tradition, Mâcon avait anciennement pour centre la partie la plus élevée du faubourg de la Barre, où se trouve aujourd'hui l'hospice de la Providence. Pourquoi non? Mais, en l'absence de tout document, il faudra toujours revenir à l'avis de notre vieil historien, Saint-Julien de Balleure. Voici comment il s'exprime :

« De dire quel estoit en ce temps-là le sit et le plan de » la ville de Mascon, ce ne seroit seulement chose mal- » aysée mais aussi impossible, tant à cause des fréquens » dégasts et ruines presque totales y advenues souvent, » que d'autant qu'en ses restaurations les rebastisseurs ne » s'assubjectissoient point à l'ancien modelle, pour lui » rendre sa première forme. »

Hâtons-nous d'ajouter que cette explication toute naïve du bon chanoine ne doit s'appliquer qu'à l'ensemble des habitations de la ville, y compris les faubourgs. Quant à l'enceinte fortifiée, à la citadelle gauloise, au *castrum* proprement dit, il dut rester dans les limites que la nature lui avait assignées et qu'il est facile de déterminer encore aujourd'hui.

Essayons de nous retracer d'abord l'ancienne configuration du sol. Personne ne doute que le lit de la Saône ne fût autrefois beaucoup moins resserré que de nos jours; il dut comprendre dans l'origine tout l'espace dont le fleuve

semble vouloir reprendre possession par ses inondations presque annuelles et périodiques (1). Comment expliquer autrement cette absence de courant, cette stagnation apparente qui étonna César (2). Certes, notre belle rivière n'a actuellement rien des allures d'un torrent fougueux ; mais elle coule, on ne saurait en douter, et il suffit d'un coup d'œil pour discerner la direction de son cours.

Deux petits ruisseaux, connus sous le joli nom de Rigolettes, se sont creusé un lit profond dans le versant de la montagne, dont le village de Charnay occupe la crête : les Rigolettes de Saint-Clément ou ruisseau de Bioux et les Rigolettes de l'Héritan, formées des eaux de la fontaine de ce nom unies à celles qui descendent du hameau de Levigny. Entre ces deux déchirures, la colline sur laquelle s'appuie la ville moderne s'arrondit en légers mamelons, décrit des ondulations gracieuses et s'incline vers la Saône par une pente douce mais continue. Dans sa partie la plus extrême au nord, un brusque accident de terrain en détache une pointe qui s'allonge en s'élargissant, forme un plateau élevé et dresse son front au-dessus des eaux qui viennent baigner sa base (3).

---

(1) La route de Paris à Lyon, les rues de Saint-Antoine, la rue Franche, le quartier de Bourgneuf ont été conquis sur la Saône, et c'est une conquête relativement moderne; il est probable qu'il y avait là une suite d'îlots que les basses eaux laissaient à découvert, et la main des hommes aura eu peu à faire pour les joindre à la rive et les relier entre eux.

(2) On lit dans le I[er] livre des *Commentaires : Arar... in Rhodanum influit incredibili lenitate, ita ut oculis, in utram partem fluat, judicari non possit.* (La Saône porte ses eaux dans le Rhône avec une lenteur incroyable, à tel point que l'œil ne peut distinguer de quel côté elle coule).

(3) Aujourd'hui les aspérités ont été adoucies; des travaux de nivellement, l'ouverture de plusieurs rues ont singulièrement modifié la première conformation du sol; le plateau est occupé par le quartier de la Baille, l'Hôtel de la Préfecture, le couvent de la Visitation, les casernes, la prison, le tribunal et la partie la plus élevée de la rue Lamartine. La place d'Armes n'existait pas avant le XVII[e] siècle; elle a été formée par des transports considérables de terre, pour en faire un bastion.

Cette pointe, ce plateau présentait un fort naturel, une citadelle inexpugnable dans les temps primitifs.

Eh bien! cette position exceptionnellement avantageuse, ce lieu de refuge que la nature tenait en réserve pour les premiers occupants explique la haute antiquité de Mâcon. L'origine de notre ville se perd dans la nuit des temps : cette expression, quelque peu usée, est ici rigoureusement exacte, et nous pouvons donner carrière à notre imagination sans craindre de choquer ni la vérité ni la vraisemblance.

Dès le XVe ou le XVIe siècle avant J.-C., des bandes d'émigrants descendirent des hauteurs de l'Asie centrale pour peupler l'occident de l'Europe. Suivons une de ces bandes, une tribu ne formant qu'une famille suivie de nombreux serviteurs. Les Galls ou Celtes qui la composent ont un aspect étrange : grands et forts, d'une allure dégagée et hardie, portant haut la tête, les yeux vifs, le teint blanc et coloré, mais la peau zébrée de dessins bizarres, ils marchent, à travers d'immenses solitudes, à la découverte de l'inconnu. Chasseurs intrépides, ils atteignent de loin les bêtes fauves par des flèches à pointes de silex; de près ils les frappent d'épieux durcis au feu ou de pierres tranchantes en forme de couteau; l'arme la plus terrible dont ils disposent est une hache aussi de pierre, qu'ils ont su fixer dans un manche de bois; un bouclier long et étroit est leur seule arme défensive. Leur tête est nue; leurs cheveux n'ont jamais été coupés et ils les portent relevés comme une crinière; leur barbe est rasée ou fort courte, mais ils laissent pousser leurs moustaches de toute leur longueur. Hommes et femmes portent à peu près le même costume : c'est une *saie* de laine, épaisse ou légère selon la saison, et dont la forme s'est conservée dans la blouse de nos villageois; c'est une *braie*, espèce de pantalon, et

par-dessus tout un manteau de voyage à peu près semblable à ceux de nos bergers. Ces vêtements ne sont pas d'une teinte uniforme; ils sont semés de fleurons ou de paillettes; les couleurs les plus vives s'y heurtent en bandes ou en carreaux, comme dans le plaid des Ecossais.

Les voyez-vous? Ils avancent, ils avancent toujours, de l'est à l'ouest, du nord au sud; ils pénètrent jusqu'aux lieux où commence la Saône et en suivent le cours. Bientôt la rivière est devenue navigable; alors ils entrelacent des branches d'osier, les recouvrent de cuir, et sur ces nacelles improvisées ils embarquent les femmes, les enfants, les malades, les vieillards : toute marche est si pénible dans les inextricables dédales des forêts vierges, et les rivières sont des routes toutes tracées (j'allais dire des chemins qui marchent, mais j'oubliais que la Saône ne marchait pas encore). Quelques hommes robustes dirigent la flottille; les autres suivent le bord avec les bagages et les troupeaux. Ils chantent, ils rient; les échos éveillés redisent pour la première fois les sons de la voix humaine.

Un soir, les chasseurs devançant le gros de la troupe aperçurent de loin une masse noire qui interrompait la ligne monotone de la rive et ressemblait à un géant en sentinelle au-dessus des ondes. Ils se hâtent, parviennent au sommet du plateau et reconnaissent avec joie que le lieu est le plus commode qu'ils aient rencontré depuis longtemps pour faire halte et passer la nuit. Ils pratiquent un sentier pour les bêtes de somme. Bientôt la flottille attardée paraît au loin; ils la saluent de leurs acclamations. Les nacelles abordent, les tentes se dressent sur le rocher protecteur; les feux s'allument; chacun prend une large part au festin dont la chasse a fait tous les frais; chacun s'endort plein de confiance en la garde chargée d'éloigner les bêtes féroces, qui, troublées dans leurs repaires par ce

bruit et ce mouvement inusités, viennent attirées par l'appât d'une riche proie, mais s'arrêtent à la vue de l'homme, cet hôte inconnu, en qui leur instinct pressent un maître.

Le lendemain tout est prêt pour recommencer la course aventureuse... Pourquoi partir? Où trouver ailleurs une position plus convenable, un ciel plus clément, un sol plus hospitalier? En face, un vaste horizon que dorent les premiers feux du soleil levant; en bas, une eau limpide et salubre où toutes les espèces de poissons abondent; en haut, des forêts vastes et giboyeuses; à mi-côte, des terres toutes prêtes à recevoir de nouvelles semences; sur les rives du fleuve, d'immenses prairies où les troupeaux nourriciers bondissent et se cachent dans de gras pâturages; ici, une retraite sûre, un lieu de refuge admirablement disposé, dans le cas où d'autres émigrants viendraient disputer la propriété de toutes ces richesses!... Les chefs du clan tiennent conseil; le vénérable patriarche donne un avis favorable. Aussitôt les nacelles sont mises à sec; le rocher est déblayé; une enceinte de pieux et de branches entrelacées couronne le plateau, une large tranchée le détache du sol à la réserve d'un passage étroit... Tels furent nos pères : la ville de Mâcon était fondée.

Bientôt l'enceinte fortifiée devint trop étroite pour contenir la tribu; les habitations se répandirent au dehors, s'attachèrent au flanc de la colline, gravirent la hauteur et se développèrent sur le vaste emplacement qui avait fourni le bois nécessaire aux constructions de la ville et qui s'appelle encore la Coupée. Certaines parties de terrain plus éloignées offraient une exploitation particulièrement avantageuse; des groupes de maisons s'y formèrent; de là des villages plus ou moins importants, dont la ville de Mâcon ne cessa jamais d'être la métropole.

Cependant d'autres tribus de la même origine s'étaient

établies sur les bords de la Saône et de la Loire ; des relations de commerce et d'amitié ne tardèrent pas à les rapprocher les unes des autres ; le besoin de se défendre mutuellement contre les agressions d'envahisseurs étrangers resserra le lien qui les unissait. Une ville grande et forte, située à peu près à égale distance des deux fleuves, Bibracte, devint le rendez-vous des confédérés ; les Druides y fondèrent leurs écoles : ainsi commença la forte nation des Eduens.

Puis des marchands phéniciens, grecs, romains, remontant le cours du Rhône, apportèrent les produits d'une civilisation plus avancée, dont ils dévoilèrent les secrets. Le Gaulois apprit à fondre et à forger le fer. Un luxe relatif pénétra dans les mœurs ; de nouveaux besoins naquirent ; de grandes expéditions furent entreprises pour aller chercher au loin et enlever par la force aux nations plus favorisées les richesses que notre pays n'avait pas encore appris à produire.

Pendant plusieurs siècles, si la Gaule fut déchirée par des guerres intestines, du moins l'étranger respecta ses frontières. De l'an 109 à l'an 102 avant J.-C., une nuée de barbares inonda toute la contrée ; les Cimbres, comme un torrent dévastateur, roulèrent du nord au sud, renversant tous les obstacles, brisant toutes les résistances ; la terreur les précédait ; ils ne laissaient derrière eux que le deuil et la désolation.

La ville de Mâcon vit-elle alors pour la première fois ses remparts envahis par les hordes étrangères ? Le *castrum* brava-t-il leurs attaques furieuses ? Qui nous le dira ? On sait comment l'armée des Cimbres se brisa devant les légions de Marius.

Dès lors les événements se pressent ; de longues guerres éclatent entre les Eduens et les Séquanes ; ceux-ci appellent

les Germains à leur secours ; Arioviste passe le Rhin, et la fleur de la jeunesse éduenne périt dans de sanglants combats ou devient la proie du farouche vainqueur. Puis succède l'invasion des Helvètes ; les Eduens affaiblis implorent l'assistance des Romains ; paraît César et la Gaule est conquise.

Mâcon dut recevoir sans trop gémir le joug des nouveaux maîtres ; ils étaient connus depuis longtemps ; on comptait parmi eux des hôtes et des amis ; ils représentaient la civilisation, tandis qu'Arioviste et ses Germains formaient l'avant-garde de la barbarie. Les Romains arrivèrent donc en foule ; des colonies militaires furent établies dans diverses parties du pays (1) et y introduisirent un meilleur mode de culture avec des instruments perfectionnés : la vigne fut plantée sur nos coteaux (2). Partout de riches villas surgirent comme par enchantement du sol. Le conquérant imposa sa langue et sa religion. Le druidisme interdisait toute espèce de temple, tout simulacre de ses dieux ; partout on éleva des statues et des autels aux innombrables divinités qu'enfantait la bassesse humaine ou la superstition.

Les villes importantes s'ornèrent d'arcs de triomphe, de curies, de places publiques, de thermes, de cirques, d'amphithéâtres et de palais somptueux.

Des voies militaires sillonnèrent le sol et rendirent faciles les communications entre les provinces les plus éloignées.

A Mâcon, la tradition n'a conservé le souvenir d'aucun monument de quelque importance ; mais il est plus que probable qu'à l'extrémité orientale du castrum, d'où la

(1) Romanêche (*Romanorum villa*) et Romenay (*Romanacum*) doivent probablement leurs noms à quelques colonies de vétérans. A Colonges (*Coloniæ*), hameau de Prissé, on a trouvé des vestiges de constructions romaines.

(2) Vers 90 ans après J.-C., Domitien ordonna d'arracher toutes les vignes en Gaule, à cause de la pénurie des céréales ; ce ne fut que 200 ans après que Probus permit d'en planter de nouveau.

vue est si pittoresque, se bâtirent d'élégantes demeures, des palais dignes de recevoir les officiers romains. De fortes murailles de pierre furent substituées à la vieille enceinte, qui n'était que de terre et de bois. La grande voie qui reliait Lyon à Boulogne-sur-Mer passait au pied de ces murailles, vers la partie où la citadelle se rattachait à la colline (1). C'était le côté faible de la place, où se trouvait néanmoins la principale entrée de la ville, la seule peut-être qui fût accessible aux chariots; on y accumula les moyens de défense : de là le nom de Barre (obstacle, barrière) que ce quartier a toujours conservé.

L'heureuse position de cette forteresse, placée au milieu du cours navigable de la Saône, fut habilement mise à profit; on creusa sous sa protection un port de commerce et de refuge; par quelques travaux d'endiguement et la construction d'un mur en glacis, un quai fut ménagé au-dessous des murs pour l'embarquement et le débarquement des marchandises; ce quai semble s'être prolongé assez loin au sud et communiquait à la grande voie par un chemin extérieur. Il dut s'y former de vastes entrepôts; c'est probablement là que fut établie la célèbre fabrique de flèches, dont les rives de la Saône fournissaient le bois (2); là furent édifiés des temples (3), peut-être même un amphithéâtre et, sans aucun doute, des bains publics, des thermes judicieusement placés au nord de la ville, pour que les eaux y fussent pures de toutes immondices (4).

Enfin un pont de pierre fut construit à l'endroit précis

(1) La voie romaine suivait à peu près la direction des rues de Saint-Brice et de l'Héritan.

(2) C'était l'une des huit fabriques d'armes que les Romains établirent dans la Gaule.

(3) L'ancienne église de Saint-Vincent a été bâtie sur l'emplacement d'un temple païen.

(4) La tour de Crèvecœur, placée sur la Saône, à l'extrémité nord de la ville, s'appelait primitivement tour des *Estues* ou Etuves.

où le *castrum* dominait le cours de la rivière, mettant la ville en communication avec le chemin transversal qui allait rejoindre à travers la Haute-Bresse la grande voie de Lyon à Strasbourg (1).

Tout le pays s'est transformé : une ère de prospérité va-t-elle commencer pour lui? Devra-t-il son bonheur à son asservissement? Ah! défions-nous des bienfaits que nous offre la main de l'étranger qui est notre maître! Le despotisme ne donne rien pour rien. De ces bienfaits quel sera le prix? L'histoire est là pour répondre.

La noblesse donna son honneur : les fils des anciens chefs de clans, les descendants des Brenn devinrent traîtres à leur patrie; ils se firent Romains pour prendre une part dans la curée de la nation; ils se vautrèrent honteusement dans la fange de turpitudes où devait s'engloutir le trône des Césars.

La bourgeoisie donna tout son or, toutes ses richesses, toutes ses possessions qui ne purent assouvir l'insatiable rapacité des agents du fisc et des procurateurs; elle s'anéantit dans la ruine la plus complète de tout commerce, de toute industrie.

Le peuple donna sa substance, son sang, sa liberté : artisans et laboureurs se jetèrent dans les liens du plus dur esclavage pour conserver une misérable vie...

C'en est donc fait de la race des Celtes? Non! car il y eut alors, comme il y aura toujours, des hommes de cœur,

(1) Ce pont, dont on retrouve encore des vestiges de piles entre la place Saint-Etienne et l'église de Saint-Laurent, tomba en ruines ou fut détruit pendant l'invasion des Barbares. Le pont actuel est placé plus bas; on ignore absolument à quelle époque et par qui il a été bâti. On a voulu conclure d'une ancienne charte que ce pont n'existait pas en 997; cette charte prouverait plutôt le contraire : tout dépend du sens qu'il convient d'attacher au mot *pontenarius* (pontonnier). Selon une hypothèse assez vraisemblable, le pont de Mâcon serait l'œuvre de la fameuse corporation des Frères-Pontifs.

des âmes bien trempées, qui ne se laissent point souiller par le contact du vice, qui ne se laissent point abattre par le désespoir.

Le christianisme portait ses fruits.

La conversion de la Gaule avait été rapide : toutes les populations accouraient à la voix de ces humbles missionnaires qui, sans craindre les châtiments ni la mort, allaient instruisant les nations. Pouvait-on hésiter à briser les idoles, quand à la place des dieux infâmes, imposés à la croyance des peuples par Rome corrompue, la religion nouvelle proposait un seul Dieu, éternel et immuable, infiniment juste et bon? Une saine morale, conséquence de ce principe, devait régénérer l'humanité, lui rendre sa dignité première, la sauver de l'abrutissement.

A la réforme religieuse était intimement liée la réforme sociale; car les prédicateurs du vrai Dieu proclamaient une grande vérité, jusque-là méconnue; ils disaient : Nous sommes tous frères; nous devons nous aimer les uns les autres; il n'est permis à personne d'opprimer son frère. Alors, pour la première fois, les cœurs battirent aux mots magiques de liberté, de fraternité (1)!

La connaissance de droits imprescriptibles amenait naturellement à la revendication de ces droits. Les hommes d'action se comptèrent et s'entendirent entre eux; partout un soulèvement général s'organisa. Des assemblées nombreuses se réunirent dans les solitudes des forêts et le silence

(1) La tradition rapporte que les premières églises de Mâcon furent celle qui reçut plus tard le vocable de Saint-Nizier, et la première église de Saint-Pierre, qui devint une célèbre abbaye dans la suite; elles étaient toutes deux en dehors des murs. C'était là que pendant les persécutions se réunissaient en secret les nouveaux convertis; là que, trompant la surveillance des magistrats païens, les vaillants apôtres convoquaient les pauvres, les opprimés, les esclaves, pour leur annoncer *la bonne nouvelle*. Constatons ici que, si le sang des martyrs coula à Lyon, à Tournus, à Chalon, à Autun, la ville de Mâcon ne vit tomber aucune victime de l'intolérance religieuse.

des nuits ; on y pleura sur les maux de la patrie, on s'exalta au souvenir des gloires passées ; on voua une haine implacable à la race latine et à ses institutions ; on fit serment de l'exterminer ou de la contraindre à abandonner le sol gaulois. Les *Bagaudes* se soulevèrent partout en armes ; les groupes formèrent des armées. Le premier choc fut terrible ; il ébranla le colosse romain sur sa base, mais il ne put le renverser. La révolution espérée dégénéra en révoltes impuissantes où le sang coula inutilement : la force triompha du droit.

Alors les hommes faibles ou timides cherchèrent dans les couvents un refuge, le repos et l'oubli (1). Tous ceux qui avaient conservé la force et l'énergie nécessaires pour la lutte, continuèrent contre les maîtres du monde une guerre de partisans sans trêve ni merci. Ne pouvant chasser l'ennemi de leurs foyers, ils les lui abandonnèrent ; ils brisèrent le joug en se séparant violemment de leurs oppresseurs, et parvinrent à trouver, avec leurs familles, une existence affranchie de toutes servitudes sur les pics les plus inaccessibles des montagnes, dans les retraites les plus impénétrables des forêts. Ils se rejetèrent dans la vie sauvage, en haine de cette civilisation qui n'avait produit que corruption et misère ; ils eurent pour mission de reconstituer la vieille race gauloise, de lui rendre son ancienne

(1) L'église cathédrale de Mâcon fut d'abord un couvent de moines; une foule d'autres abbayes s'élevèrent autour de la ville et pour ainsi dire à l'ombre de ses murailles : au nord et sur la chaussée du bourg Savoureux (aujourd'hui rue de Paris), celle de Saint-Etienne, qui devint ensuite église paroissiale et fut détruite au XVI[e] siècle, pendant les guerres de religion; celle de Saint-Laurent à l'est et de l'autre côté de la Saône; au midi, celle de Saint-Jean, dans l'île du même nom (aujourd'hui promenade du quai du sud), et celle de Saint-Clément, où les premiers évêques se faisaient enterrer; à l'ouest, celle de N.-D. des Vignes, réduite plus tard à l'état de simple chapelle dans le quartier de Saint-Brice; celle de Saint-Martin-des-Vignes, devenue au X[e] siècle un doyenné de l'abbaye de Cluny, enfin, celle de Saint-Pierre-hors-les-Murs, qui subsista jusqu'à la fin du XV[e] siècle.

vigueur et sa pureté. Honneur à ces *Bagaudes*, qu'on a calomniés trop longtemps, à ces champions infatigables de l'indépendance, à ces martyrs de la liberté!

Accourez donc, Alains, Visigoths, Vandales; pillez, brûlez tout, détruisez tout, tout, jusqu'au nom abhorré des Romains!

Puis viennent les Burgondes, ces colons pacifiques et travailleurs. Ce ne seront plus des ennemis à combattre; on les accueillera comme des hôtes et des alliés. Des forêts sortira une population rude et grossière, mais saine et robuste; les cloîtres s'ouvriront pour rendre des bras au travail, des cœurs à la famille; les villes se relèveront de leurs ruines; partout dans les campagnes, au silence de la mort succèderont le mouvement et la vie : cela ressemblera à une résurrection!

Hélas! le vieux monde est bien mort; mais pendant encore plus de dix siècles, l'humanité se tordra dans les convulsions et les déchirements, mille ans d'angoisses et d'attente avant la naissance de la civilisation moderne. Le moyen âge n'aura été qu'un laborieux enfantement.

Durant ces époques funèbres, quel a été le sort de la ville de Mâcon? Quel rôle ses habitants ont-ils joué dans ces tragédies sanglantes qui se succèdent sans interruption depuis la décadence de l'Empire romain jusqu'aux Croisades? Je l'ignore. Mais qu'importent les détails? L'histoire de nos ancêtres peut se résumer en un mot : ils ont souffert! Du moins leurs souffrances n'ont pas été inféconds; ils ont arrosé de leurs sueurs, de leurs larmes et de leur sang le germe de tous les progrès dont nous recueillons le fruit. Bénissons leur mémoire et respectons leurs cendres.

M. Saulnier donne lecture de l'étude littéraire qui suit :

LES INCARNATIONS DE SCAPIN.

Il est un personnage de théâtre dont je vais raconter la vie ; — je devrais dire chanter, si je considère ses aventures si étonnantes et si nombreuses qu'elles pourraient remplir une nouvelle odyssée ; mais, comme il n'a jamais eu la prétention d'être un amant de la lune ou un abstracteur de quintessence, j'espère qu'il me pardonnera si je me borne à le célébrer modestement en prose.

Mon héros est le valet de comédie.

Où est-il né ? Je l'ignore aussi bien que lui-même.

Des Anglais et des Français disputaient un jour sur la prééminence de leur patrie sous le rapport de l'art dramatique. Comme toujours, chacun voulait avoir raison, et à chaque auteur qu'on lui nommait, l'Anglais opposait fièrement Shakspeare. Quand un Anglais a nommé Shakspeare, il a tout dit. Impatienté, un Français s'écria : — Mais Molière ? — Oh ! pour Molière, répondit l'Anglais, c'est autre chose. Molière n'est pas un Français. — Comment ? — Je me figure, moi, que Dieu, voulant donner au genre humain le plaisir de la comédie, créa Molière et le laissa tomber sur cette terre en lui disant : Homme, va peindre, amuser et, si tu peux, corriger tes semblables. Il fallait qu'il descendît sur quelque point du globe. L'Angleterre n'a pas été favorisée ; c'est en France qu'il est tombé. Qu'importe ! je soutiens qu'il est à nous, aussi bien qu'à vous. Car il a peint tous les hommes ; tous font leurs délices de ses ouvrages et tous sont fiers de son génie.

Comme Molière, le valet est de tous les pays ; il est dans toutes les littératures dramatiques ; qu'il se nomme Xanthias, Dromon, Dave ou Sosie, Corbinelli, Mascarille, Sganarelle ou Frontin ; qu'il soit perfectionné par Molière ou civilisé par Beaumarchais, c'est toujours le valet de l'éternelle comédie humaine, et nous retrouvons toujours Scapin dans ses diverses incarnations.

Partout le valet est en guerre ouverte ou cachée avec ceux qui lui commandent. On le rudoie, on l'accable bien souvent ; mais il ronge son frein, il médite sa vengeance, il emploie toutes les ressources de son esprit à en faire naître l'occasion, et quand elle passe à portée, il ne manque pas de rendre au centuple tout ce qu'on lui a fait souffrir.

Notre ennemi c'est notre maître.

En Grèce, le valet est un esclave ; ce n'est pas un homme, c'est une chose sur laquelle le maître a droit de vie et de mort. Aussi, dans les pièces d'Aristophane, l'esclave, qui sait qu'il n'a rien à perdre, se donne-t-il libre carrière.

Sa verve railleuse n'épargne ni les magistrats, ni les institutions politiques, ni les prêtres, ni même les dieux. Dans la *Paix*, l'esclave s'écrie au moment du sacrifice :

> Déesse vénérable, ô Paix, daigne agréer le sacrifice que nous t'offrons. Reçois-le, très-honorée maîtresse, montre-toi honnête femme et ne fais pas comme ces coquettes qui entrebâillent la porte, se retirent quand on les regarde et reviennent si l'on passe son chemin.

Dans la scène suivante, l'esclave traite l'augure de glouton, d'imposteur ; il le frappe à coups de bâton et finit par lui arracher la victime offerte en sacrifice.

Les *Grenouilles* sont une satire mordante de l'Olympe païen. Bacchus a pris, pour descendre aux enfers, l'accou-

trement d'Hercule, le vainqueur de Cerbère ; mais il ne lui ressemble guère que par la massue et la peau de lion, et son esclave Xanthias se moque sans façon de sa poltronnerie; il fait sur la couardise de son maître des plaisanteries fort irrespectueuses. Dans *Plutus*, dans les *Oiseaux*, Aristophane ne se gêne pas pour maltraiter les dieux ; il poursuit de ses sarcasmes les infortunes conjugales de Vulcain, les goinfreries de Bacchus, les sottises d'Hercule et les fréquentes excursions de Vénus, qui n'a pas le temps de renouer sa ceinture.

Vous avez entendu l'esclave se moquant de la religion, nous ne vous le ferons pas écouter dans les détails de la vie réelle ; il pousse la peinture des vices et des passions jusqu'au cynisme le plus éhonté dans les paroles et dans les gestes. Cette licence effrénée de langage peut se pardonner aux mœurs de l'époque, mais les oreilles modernes veulent être respectées. Si nous nous étonnons que les Athéniens aient assisté à de pareilles obscénités, nous devons nous étonner davantage qu'on ait pu alors trouver des acteurs pour représenter des actes d'une bestialité aussi repoussante. C'est sans doute à ce cynisme des histrions que nous devons attribuer cette réprobation qui a poursuivi les artistes dramatiques jusqu'à la fin du dernier siècle.

Chez les Romains, le droit des gens consacrant l'affreux usage de réduire les prisonniers en servitude, la loi civile autorisait l'esclavage domestique ; il y avait dans chaque maison opulente des esclaves précepteurs, gouverneurs et la plupart du temps corrupteurs de leurs jeunes maîtres, alternativement menacés du fouet ou de la mort par les pères et par les fils. Plaute et Térence avaient été esclaves, aussi connaissaient-ils toutes les misères de la servitude, et ils en dépeignent les souffrances par la bouche de Dave ou de Sosie.

Suivons ces esclaves, ils vont nous initier à la comédie romaine, mais suivons-les avec circonspection, car le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Sosie (amphitryon).

> Est-il quelqu'un plus hardi que moi? Je connais les mœurs de nos jeunes gens et j'ose aller seul à cette heure de la nuit. Si les triumvirs me rencontraient et me faisaient fourrer en prison? On me tirerait demain de leur cage pour me donner les étrivières, et mon maître ne viendrait pas à mon secours. Huit licteurs des plus robustes frapperaient sur mon dos comme sur une enclume, et chacun applaudirait en disant que je l'ai bien mérité. Voilà pourtant à quoi m'expose l'impatience de mon maître, qui m'a forcé à partir du port à l'entrée de la nuit. Ne pouvait-il pas aussi bien m'envoyer le jour? C'est auprès des grands que le sort d'un esclave est rude; il n'est rien de pire que de servir un homme riche; le jour, la nuit, il a toujours quelque prétexte pour troubler votre repos, toujours quelque chose à faire, quelque chose à dire. Un maître, riche par votre travail, sans rien faire lui-même, croit possible et raisonnable tout ce qui lui passe dans la tête; peu lui importe si nous sommes exténués, si ce qu'il commande est juste ou non. Ne sommes-nous pas faits pour souffrir, pauvres esclaves! Il faut porter notre fardeau, bon gré, mal gré. Je ne crois pas avoir vu une nuit aussi longue que celle-ci, excepté pourtant cette autre où, suspendu sous les aisselles, je reçus les étrivières depuis le soir jusqu'au matin. Ma foi, cette nuit me paraît plus longue. Je crois que le soleil reste couché parce qu'il a trop bu. Je serais bien étonné s'il n'avait un peu plus soupé qu'à son ordinaire.

Mais les esclaves de Plaute et de Térence ne font pas que se plaindre de leur triste sort : ils ont des occupations autrement sérieuses et difficiles. De la vente et de la dispersion des captifs il résultait que beaucoup de pères étaient enlevés à leurs enfants et beaucoup d'enfants à leurs pères. Souvent des hasards les rapprochaient après

une longue séparation. Les changements survenus et les mariages contractés pendant l'absence causaient dans les familles des surprises qui étaient peu agréables et des embarras dont il était assez difficile de sortir. L'esclave était au courant de toute cette intrigue qu'il avait souvent inventée lui-même ; il en nouait et dénouait les fils, il se donnait ainsi le double plaisir de tourmenter ses maîtres et de travailler à sa liberté, car souvent on l'affranchissait pour le récompenser de ses services.

ÉPIDICUS. Tu es seul, Epidicus, examine un peu où en sont tes affaires. Si tu ne trouves pas quelque ressource dans ton esprit, c'est fait de toi. Vois quelles ruines sont suspendues sur ta tête, la montagne va t'écraser. J'ai beau réfléchir... Je ne vois aucun moyen de me tirer d'embarras. J'ai eu la sottise de persuader au bonhomme par mes fourberies qu'il rachetait sa fille, tandis que c'est une joueuse de flûte, aimée de son fils. Maintenant il ramène de l'armée une autre maîtresse. J'y laisserai ma peau. Il est clair que lorsque le vieillard découvrira mon mensonge, il m'écorchera le dos à coups de fouet... Gare à toi, Epidicus... Il n'y a donc rien là dedans, cette tête est donc tout à fait usée? Que faire? Peux-tu le demander, toi qui a toujours tant d'expédients au service des autres? Eh bien! il faut imaginer quelque ruse.

Alors Epidicus va trouver le bonhomme Périphane, il lui annonce que son fils a résolu d'acheter une danseuse et de l'épouser, il lui propose d'acheter cette esclave pour empêcher la mésalliance de son fils. Le père croit tout et paye. Epidicus remet l'argent au fils, qui achète une autre esclave qui se trouve être sa sœur. Jugez de l'embarras de Périphane cherchant dans ces trois esclaves quelle est sa véritable fille naturelle.

Tel est à peu près l'imbroglio ordinaire dans lequel se meuvent les acteurs du théâtre latin. A Rome, les femmes

honnêtes vivaient retirées, elles étaient exclues de la société. Le gynécée était un sanctuaire qu'on ne pouvait pas produire sur la scène. Les auteurs ne faisaient donc entrer dans l'action dramatique ni les dames ni les jeunes filles romaines; aussi les comédies privées d'elles ne contiennent-elles jamais la peinture d'un sentiment fin et délicat.

Les personnages sont donc toujours les mêmes : un père avare ou libertin, un fils livré à toutes les passions, un soldat fanfaron, un parasite, une courtisane, un marchand d'esclaves, quelquefois pis encore, puis le valet amenant les péripéties et inventant mille stratagèmes pour soutirer du père l'argent nécessaire au fils de la maison.

Eloignons-nous de cette atmosphère de débauche et, pour nous reposer, citons dans Térence une scène digne de la plume de Molière.

Phédria, un jeune homme, s'est brouillé avec la courtisane Thaïs, et il dit à Parménon, son esclave, que c'est bien fini : — Non, je ne retournerai plus chez cette créature, non, dût-elle m'en supplier.

PARMÉNON. Ma foi, si vous le pouvez, rien de mieux, rien de plus courageux. Mais si une fois vous commencez et que vous ne teniez pas bon jusqu'au bout, — si un beau jour, n'y pouvant plus résister, vous allez vous jeter à sa tête, lui laisser voir tout votre amour, toute votre faiblesse, c'en est fait, vous êtes perdu! Elle se moquera de vous dès qu'elle verra que vous êtes sous le joug. Réfléchissez donc bien, pendant qu'il en est temps encore; réfléchissez, mon maître. Une chose qui n'a en soi ni raison ni mesure ne peut se traiter ni avec mesure ni avec raison. Soupçons, brouilleries, trêves d'un moment, la guerre et puis la paix, voilà l'amour. Si vous prétendez soumettre aux règles de la raison des choses aussi mobiles, vous n'y réussirez pas plus que si vous vouliez extravaguer avec bon sens. Tout ce que le dépit vous fait dire en ce moment : *Moi retourner*

chez une... qui me chasse... qui reçoit... j'aimerais mieux mourir... Je lui ferai voir que j'ai du caractère! Eh bien! une seule petite larme, une larme menteuse qu'à force de se frotter les yeux elle s'arrachera à grand'peine, suffira pour éteindre toute votre colère, et vous serez encore le premier à lui demander pardon.

PHÉDRIA. Ah! je connais toute sa perfidie et toute ma misère, car je l'aime, et je ne sais quel parti prendre.

PARMÉNON. Je n'en vois qu'un, c'est de vous racheter de cet esclavage au meilleur marché qu'il vous sera possible; à quel prix que ce soit, si vous ne le pouvez à bon marché... Croyez-moi, n'ajoutez pas aux chagrins que l'amour entraîne après lui, et quant à ceux-là, tâchez de les supporter en homme... Mais, la voici qui sort, la voici, celle qui est le fléau de notre patrimoine : c'est nous qui semons et c'est toujours elle qui récolte.

La comédie romaine finit avec l'indépendance nationale. Le peuple aimait mieux les jeux sanglants du cirque, et la tyrannie avait tout intérêt à les favoriser, car en même temps elle étouffait l'art dramatique et ses satiriques allusions.

La nouvelle Italie fit la première revivre les jeux du théâtre en imitant servilement Plaute et Térence; mais le public préféra les mimes grotesques dont la tradition ne s'était jamais perdue. Ces comédiens plurent beaucoup à Henri III lorsqu'il vint à Venise, et il en amena en France une troupe qui, en 1577, donna des représentations à Blois, dans la salle même des Etats.

En France, après les *Mystères* des frères de la Passion, après les *Moralités* ou pièces allégoriques, la comédie avait pris naissance sous le nom de *farce* ou *sotie*. Une seule de ces farces a traversé les siècles et a pu parvenir jusqu'à nous, l'*Avocat Patelin* de Pierre Blanchet, jouée en 1490; on y voit Agnelet, un valet villageois assez réussi; mais ce n'est encore qu'un Scapin à l'état embryonnaire.

Scapin ne commence à se révéler que dans le *Pédant joué*, de Cyrano de Bergerac. Il paraît, et l'on s'aperçoit de suite qu'il n'est pas un homme ordinaire. La profession de foi de Corbinelli ne laisse aucun doute sur ses aspirations à la grandeur.

> J'affecte pour moi d'être remarqué par le titre de grand, sans me soucier que ce soit celui de grand menteur, grand ivrogne, grand politique, grand czar, grand kan, grand mufti, grand vizir, Alexandre le Grand ou grand Pompée. Il ne m'importe, pourvu que cette épithète remarquable m'empêche de passer pour médiocre.

Et il prouve bien qu'il n'est un homme médiocre, ni dans ses entreprises, ni dans ses conceptions, puisqu'il parvient à persuader au Pédant que son fils a été enlevé en plein jour et en plein Paris par un Turc. Cet excommunié de Turc, naviguant entre deux eaux depuis Constantinople, avait poussé l'audace jusqu'à venir amarrer sa galère sur le quai du Louvre.

Cette galère est le berceau de tous nos valets de théâtre.

Seize ans après, Molière, qui prenait son bien où il le trouvait, ne se fit pas scrupule de s'emparer de cette galère. Il savait bien ce qu'il *allait faire dans cette galère*. Elle était, ma foi, de bonne prise, car elle portait Scapin et sa fortune.

Scapin en sortit dans toute sa gloire.

Scapin a dépouillé le vieil esclave; Dave et Dromon ne sont plus. Il est libre. On ne le fait plus travailler de force, il ne travaille qu'à ses heures; on ne lui fait plus porter des fardeaux, il ne porte que des lettres et encore il ne les remet pas toujours; on ne le rudoie plus, car il a bec et ongles; on ne le bat plus, il bat. Il n'obéit qu'à sa fantaisie, et s'il daigne servir son maître, c'est qu'il est persuadé qu'il a une mission à remplir sur cette terre : mystifier les parents, les tuteurs, et protéger la jeunesse. Il ne faillira

pas à cette mission, et, une fois qu'il s'est lancé dans une entreprise, il s'y donne tout entier, car il a à soutenir sa réputation d'homme habile.

> L'honneur est une belle chose.
> A tes nobles travaux ne fais aucune pause,
> Et quoi qu'un maître ait fait pour te faire enrager,
> Achève pour ta gloire et non pour l'obliger.

Rendons à Scapin cette justice qu'il ne se lance jamais dans de basses intrigues comme ses ancêtres de la Grèce et de Rome. Scapin a des principes, il est d'une morale sévère... pour les autres. Il ne favoriserait pas les amours de Léandre et de Zerbinette, d'Octave et d'Hyacinthe, s'il ne savait pas qu'ils se recherchent en légitime mariage. Du moment qu'il connaît la pureté de leurs intentions, il se met à l'œuvre, il invente mille stratagèmes, entasse fourberies sur fourberies; pour arriver au but, il fait flèche de tout bois, il est capable de tout... même d'une bonne action, et il ne s'arrête que lorsqu'il a vaincu les grands parents; il n'est heureux et satisfait qu'en voyant entrer le tabellion, l'illustre tabellion avec sa grande plume d'oie, ses besicles et sa perruque de travers. Le mariage a lieu; Scapin n'a pas perdu sa journée.

Hélas! pourquoi faut-il que toute médaille ait son revers! Avec toutes ces brillantes qualités, Scapin est orné de nombreux défauts : il est paresseux... avec délices, il crie, il tempête, il jure comme un lansquenet, il emploie de toutes les façons l'*herbe à Jean Nicot*.

> Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
> Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale.

Il commet des tours pendables avec Sbrigani et court les mascarades avec Covielle. En compagnie de son ami Syl-

vestre, que de bouteilles bues, que de verres brisés sur les tables des cabarets! que de pourpoints déchirés dans les tripots! Pour subvenir à toutes ces dépenses, il faut demander ses gages au maître qui n'est pas riche ; la plupart du temps mis à la portion congrue par l'avarice de son père, il ne peut donner que des gages... d'amitié ; mais Scapin ne se contente pas de cette monnaie, il veut des pièces bien sonnantes et trébuchantes.

Pour mettre quelque chose à l'abri des orages
S'il vous plaisait au moins de me payer mes gages.

Vous devriez pourtant, en fonds comme vous êtes...
— Rien ne porte malheur comme payer ses dettes.
— Ah ! je ne dois donc plus m'étonner désormais
Si tant d'honnêtes gens ne les payent jamais.

Mes gages, payez-moi mes gages, et quand don Juan est frappé par la colère céleste, quand il est englouti dans l'abîme des enfers, voici comment, terrifié par la mort de son maître, le valet prononce son oraison funèbre :

Ah ! mes gages, mes gages. Voici par sa mort un chacun satisfait. Ciel offensé, lois violées, parents déshonorés, familles outragées, tout le monde est content. Il n'y a que moi seul de malheureux. Mes gages, mes gages, ah ! mes gages.

Les gages étant rarement payés, Scapin est obligé de se créer des ressources. Pour entretenir ses défauts, il pratique beaucoup de vices. Il fréquente les brelans et, comme la Fortune ne prodigue pas toujours ses sourires, il emploie des moyens peu orthodoxes pour se la rendre gracieuse. Son adresse remarquable et son bonheur trop persistant lui attirent souvent des démêlés avec la justice. Mais Scapin ne s'inquiète pas de pareilles misères ; il a ses entrées au Châ-

telet, des clercs de procureur lui en ont appris les détours; il sait comment on doit s'y prendre pour épaissir le bandeau de dame Thémis :

> Cette mauvaise affaire a coûté bien de l'argent... mais la justice est une si belle chose qu'on ne saurait trop l'acheter.

Comme la justice, nous fermerons les yeux sur les autres peccadilles de Scapin. Nous n'entre-bâillerons pas la porte de cette antichambre où il a tant de succès. Il y est si leste, si complaisant, si aimable, et puis Nérine et Marton sont si peu cruelles.

Après tant de triomphes amoureux, Scapin songe à se reposer. Il a tant fait de mariages qu'il lui prend aussi des démangeaisons de se marier. Il faut bien faire une fin. Son parti est bientôt pris.

> Faut-il tant balancer à faire la sottise?
> N'hésitons pas. La femme est une marchandise
> Qu'on doit prendre au hasard sans la faire priser,
> Et qu'on ne peut jamais connaître qu'à l'user.
>
> Il faut sans tâtonner brusquer le mariage,
> Et s'exposer sur mer sans craindre le naufrage.
> Qui tremble dès le port ne doit pas s'embarquer,
> Et pour gagner beaucoup il faut beaucoup risquer.

Une fois décidé, il court chez Marinette, une soubrette accorte, à la repartie éveillée, au pied furtif, à la main prompte. La demande est vite faite, encore plus vite acceptée :

> Et nous, que dirons-nous aussi de notre amour?
> Tu ne m'en parles point? Un hymen qu'on souhaite
> Entre gens comme nous est chose bientôt faite.
> Je te veux : me veux-tu de même?
> — Avec plaisir.

Les paroles sont données, on se tape dans la main. Mais au dernier moment, Scapin ne s'avise-t-il pas de faire le jaloux? « Fais attention, Marinette, quand nous serons unis,

Je prétends qu'on soit sourde à tous les damoiseaux.
— Tu crois te marier pour toi tout seul, compère?
— Bien entendu. Je veux une femme sévère,
Ou je ferai beau bruit.
— Hé! mon Dieu, tu feras
Comme les autres font, et tu t'adouciras.

Enfin ils se marient, ces époux assortis. Tout nous porte à croire qu'ils furent heureux, car ils vécurent très-longtemps et eurent beaucoup d'enfants... dont les parrains furent assez illustres. C'étaient Régnard, Dufresny, Destouches, Lesage et Marivaux.

Ces parrains n'eurent garde de donner une bonne éducation à leurs filleuls; en réformant leur caractère, il les auraient corrigés de leurs défauts qui sont, pour la scène, une source intarissable de vrai comique. Carlin et Pasquin se montrent les dignes fils de leur père; comme lui, ils sont experts en friponneries, ils ont le flair pour éventer des dupes, ils professent surtout des doctrines étranges sur la propriété et la famille.

Les lois devraient défendre à ces vieux opulents,
Qui ne sont bons à rien, de passer soixante ans;
Mais ces parents malins sont cloués à la vie.
Le nôtre est tous les ans deux fois à l'agonie :
Un courrier diligent vient nous en avertir.
Pour aller l'enterrer, nous songeons à partir,
Quand un autre courrier, qui jusqu'au cœur nous frappe,
Arrive, et nous apprend que le traître en réchappe,
Malgré deux médecins qui ne le quittent pas.
Deux médecins n'ont pu lui donner le trépas!
Il ne mourra jamais.

Carlin est plus expéditif; dans son impatience, il ne se contente pas de souhaiter la mort de son prochain, il tâche encore d'aider la maladie dans son œuvre de destruction.

Le vieillard par malice,
Malgré nos vœux ardents, n'a pas voulu mourir.
— Le trait est vraiment noir et ne se peut souffrir, —
Par trois fois de ma main il a pris l'émétique,
Et je n'en donnais pas une dose modique;
J'y mettais double charge, afin que par mes soins
Le pauvre agonisant en souffrît un peu moins.
Mais, par trois fois, le sort injuste, inexorable,
N'a point donné les mains à ce soin charitable.

Dans les comédies de Lesage, le caractère de ses valets a une couleur encore plus foncée. La Branche et Crispin sont deux coquins fieffés, qui se permettent bien d'autres licences qui n'ont rien de poétique. Plusieurs fois, la police s'est émue de leurs escapades, et, sans de puissantes recommandations, elle leur aurait donné de l'occupation sur mer.

Cela leur serait arrivé tôt ou tard si Marivaux n'avait eu le soin de les arrêter sur la pente fatale. Il refait leur éducation et réforme tellement leur caractère, qu'ils finissent par ne plus en avoir. Ils deviennent polis, doucereux; leurs habits sentent l'ambre et leurs discours sont parfumés de métaphysique. Ils ne disent pas une phrase sans la passer à l'alambic de la préciosité, et, suivant l'expression de Voltaire, ils pèsent des riens dans des balances d'araignées. Ils deviennent méconnaissables, ils n'ont plus ce franc et joyeux naturel; ils sont guindés, compassés dans leurs fracs vert tendre et leurs vestes de satin rose. Encore un peu, et ils vont mener paître des moutons enrubanés, comme dans les tableaux de Boucher.

Le bâton de Scapin n'est plus qu'une houlette; il deviendrait même une quenouille, si Scapin, suffoqué par la

poudre à la maréchale, ne prenait le parti de s'expatrier. Il va régénérer son sang et s'infuser une vie nouvelle sous le ciel de l'Espagne.

A Madrid vivait alors un être bizarre, un jeune homme ardent au plaisir, ayant tous les goûts pour jouir, ambitieux par vanité, laborieux par nécessité, mais paresseux... avec délices ; poëte par délassement, musicien par occasion. Il avait fait tous les métiers pour vivre : maître ici, valet là, selon qu'il plaît à la fortune. Tour à tour chirurgien, auteur dramatique, pharmacien, journaliste ou barbier. Laissant la fumée à ceux qui s'en nourrissent et la honte au milieu du chemin, comme trop lourde à un piéton, il avait exercé assez honnêtement ces diverses professions, et il maniait avec une égale dextérité le scalpel, la mandoline, la plume et le rasoir.

Un beau jour, abimé de dettes, léger d'argent, il quitte Madrid, et « son bagage en sautoir, parcourant philosophiquement les provinces, accueilli dans une ville, emprisonné dans l'autre, et partout supérieur aux événements, — loué par ceux-ci, blâmé par ceux-là, — aidant au bon temps, supportant le mauvais, — se moquant des sots, bravant les méchants, — riant de sa misère et faisant la barbe à tout le monde, » voici venir Figaro.

Il paraît sur la scène française, cet enfant de l'Espagne, cet élève de Gil Blas de Santillane, et dès les premiers mots, par sa verve, son esprit, il conquiert ses lettres de naturalisation.

Enhardi par le succès du *Barbier de Séville,* Beaumarchais n'eut garde d'abandonner une aussi heureuse création.

Jusqu'à présent le valet n'avait été qu'un des rouages de l'intrigue, Beaumarchais en fit le personnage principal de sa seconde pièce, c'est par lui et pour lui que l'action se

développe ; à lui seul il remplit la scène, et pendant cinq actes le spectateur s'intéresse au *Mariage de Figaro*.

Au milieu de toutes les complications des cinq actes, Figaro est toujours à la hauteur des circonstances. Il renverse les obstacles, il lutte corps à corps ; une seule fois il sent faiblir son courage. La jalousie seule a pu le terrasser.

Figaro *seul, se promenant dans l'obscurité, dit du ton le plus sombre :*

> O femme! femme! femme! créature faible et décevante! nul animal créé ne peut manquer à son instinct; le tien est-il donc de tromper?... Après m'avoir obstinément refusé quand je l'en pressais devant sa maîtresse, à l'instant qu'elle me donne sa parole, au milieu même de la cérémonie... Il riait en lisant, le perfide! et moi comme un benêt!... Non, monsieur le comte, vous ne l'aurez pas... vous ne l'aurez pas. Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie!... Noblesse, fortune, un rang, des places, tout cela rend si fier! Qu'avez-vous fait pour tant de bien? Vous vous êtes donné la peine de naître et rien de plus; du reste, homme assez ordinaire! Tandis que moi, morbleu! perdu dans la foule obscure, il m'a fallu déployer plus de science et de calculs pour subsister seulement, qu'on en a mis depuis cent ans à gouverner toutes les Espagnes; et vous voulez jouter... On vient... c'est elle... ce n'est personne... *(Il s'assied sur un banc)*. Est-il rien de plus bizarre que ma destinée! Fils de je ne sais pas qui, volé par des bandits, élevé dans leurs mœurs, je m'en dégoûte et veux courir une carrière honnête, et partout je suis repoussé. J'ai tout vu, tout fait, tout usé. Puis l'illusion s'est détruite, et trop désabusé... Désabusé! Suzon! Suzon! Suzon! que tu me donnes de tourments.

Puis, abîmé par le désespoir, il peut à peine retenir ses larmes.

Laisse-les couler, Figaro, ce sont de douces larmes.

Tu n'étais qu'un valet, mais maintenant le valet a un cœur : il souffre, il aime.

Le valet est devenu un homme, et par cette douleur et par cette souffrance Scapin est réhabilité.

Mais là ne devait pas s'arrêter cette réhabilitation. Le valet était homme, il allait devenir citoyen.

Beaumarchais, obéissant aux idées de son époque, traduisait par Figaro les justes aspirations du pays. Le premier, en plein théâtre, devant les grands seigneurs assemblés, il osait dire tout haut ce que le peuple pensait tout bas.

Figaro osait fronder les vices et attaquer les abus. Malgré les clameurs, il poursuit son plaidoyer pour la misère spirituelle contre la sottise enrichie.

Figaro, c'est la lutte de l'intelligence contre le privilége, c'est le tiers-état qui se dit qu'il n'est rien et qu'il peut être tout.

Figaro, c'est la révolution.

A la première représentation du *Mariage de Figaro*, il se passa un fait assez étrange.

A la fin de la pièce, chaque acteur vient chanter à son tour dans le vaudeville final, et, pour le terminer, Brid'oison dit ce dernier couplet :

Or, Messieurs, la comédie
Que l'on juge en cet instant,
Sauf erreur, nous peint la vie
Du bon peuple qu l'entend.
Qu'on l'opprime, il peste, il crie,
Il s'agite en cent façons ;
Tout finit par des chansons.

Alors un vieillard se leva dans le parterre et s'écria : « Non, cela finira par une révolution. »

Ceci se passait en 1784; cinq ans après, la prophétie du vieillard était accomplie.

Quand nous retrouvons Figaro dans la *Mère coupable*, bien des années se sont écoulées. Les hommes et les choses ont changé. Figaro a bien vieilli, mais son imagination est restée toujours jeune. Il n'est plus le valet du maître, il est son intendant, et, par son dévouement, il est devenu son ami.

Et quand Almaviva, tout en lui pressant la main, veut lui donner de l'argent :

« A moi? dit-il; non, s'il vous plaît; moi, gâter par un vil salaire le bon service que j'ai fait? Ma récompense est de mourir près de vous.

» Jeune, si j'ai failli souvent, que ce jour acquitte ma vie! O ma vieillesse! pardonne à ma jeunesse, elle s'honorera de toi. »

C'est sur ces bonnes paroles que Figaro se retire de la scène. Figaro quitte le théâtre du monde. Figaro n'est plus. Mais il ne disparaît pas tout entier.

Son esprit vit toujours; il est le type de la gaieté française; ses mots passent de bouche en bouche à travers les âges, et pour que rien ne manque à sa gloire, Mozart et Rossini ont encore immortalisé son nom par leurs plus plus belles mélodies.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 JANVIER 1867.

Présidence de M. BERTHAUD.

Membres présents : MM. Berthaud, Boussin, Chavot, Dunand, Gaudier, Lacroix (Francisque), Michon, J. de Parseval-Grandmaison, Perrault de Jotemps, de La Rochette, Ch. Rolland, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Goin, agriculteur, transmet à la Société la copie d'une lettre par lui adressée à M. le Président de l'enquête agricole qui s'est faite à Mâcon.

M. Chappe, lauréat du dernier concours de poésie, envoie plusieurs exemplaires du poëme sur Vercingétorix dont il est l'auteur, et qui a obtenu une mention honorable.

M. Hertel fait hommage de deux écrits ayant pour titres, l'un : *Opinion sur le Crédit agricole ;* l'autre : *la Loi sur la Chasse.*

Il est décidé que la séance publique pour la proclamation des prix du concours de 1866 aura lieu au mois de mars prochain.

L'ordre du jour appelle le choix d'une question de concours pour 1867. Sur la proposition de M. Berthaud, l'Académie adopte le sujet suivant : *Examen des systèmes philosophiques contemporains dans leurs rapports avec la morale.* Il est en outre décidé que les concurrents auront jusqu'au 30 octobre pour envoyer leurs mémoires.

M. Malinowski, professeur au Lycée impérial de Mâcon, sollicite le titre de membre correspondant. Il adresse à l'appui de sa candidature une étude historique, ayant pour titre : *Casimir Ier, roi de Pologne, moine de Cluny au XIe siècle*. Cette étude est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Chavot et Gaudier.

M. J. de Parseval-Grandmaison présente, au nom du Comité d'agriculture de la Société, le rapport que ce Comité avait été chargé, dans la séance du 27 décembre 1866, de préparer sur la question du vinage des vins.

Après avoir rappelé que la Société a émis, il y a quelques années, le vœu que le privilége, accordé à sept départements du Midi, de viner leurs vins en franchise de droits, fût supprimé, le Rapporteur expose les faits par suite desquels la question a été mise à l'ordre du jour.

D'après les intentions de l'Empereur, sollicité par la Chambre syndicale des agriculteurs-distillateurs, M. le Ministre de l'agriculture a remis à l'étude la question du vinage.

M. Pluchet, président de ladite Chambre syndicale, dans un Mémoire distribué par lui sur la question, articule, d'une part, que le vinage est utile et même nécessaire à l'amélioration des vins, parce qu'ils contiennent souvent du sucre en excès ou qu'ils sont trop faibles et ont besoin d'être soutenus; d'autre part, que la betterave est une culture essentiellement progressive, et que l'accroissement de la fabrication de

l'alcool qui en provient favoriserait, par les tourteaux qu'elle livrerait à la nourriture du bétail, la production et le bas prix de la viande, et conclut, spécialement par ces deux motifs du prétendu intérêt de la viticulture et de l'agriculture, à l'abaissement du droit sur les alcools de 100 fr. à 20 fr. par hectolitre.

Enfin, la Commission officielle de l'enquête agricole dans le département de Saône-et-Loire a émis un avis favorable au vinage des vins *dans la cuve,* moyennant une réduction des droits sur les alcools, en limitant le vinage à 14 degrés.

A la suite de cet exposé, le Rapporteur entre dans l'examen des motifs allégués en faveur du vinage des vins et les combat au nom du Comité d'agriculture.

Après une discussion approfondie, pendant laquelle plusieurs membres ont pris successivement la parole, la Société prend la délibération suivante :

» En ce qui concerne les intérêts viticoles et vinicoles :

» Considérant que les vins ordinaires de grande consommation qui constituent la majeure partie de la production vinicole de la France n'ont pas besoin, comme le soutiennent les distillateurs, d'être fortifiés par de l'alcool pour être de bonne conservation, et que si, dans quelques départements du Midi, les vins provenant de vignes cultivées dans les plaines peuvent avoir besoin de ce secours, la faute doit en être attribuée aux propriétaires qui cultivent de mauvais cépages, primitivement destinés à produire des *vins de chaudière,* plus productifs que les autres, mais im-

propres à donner des vins solides, et qui surtout négligent tous les soins nécessaires tant pour la culture de la vigne que pour une fermentation convenable du moût et pour la bonne conservation de leurs vins enfûtés ;

» Qu'encourager le vinage par un abaissement des droits sur les alcools, ce serait donc favoriser la négligence des propriétaires arriérés dans l'art de tirer le meilleur parti des produits du sol, et ce serait nuire au progrès viticole en décourageant les bonnes méthodes par la concurrence des méthodes vicieuses, soutenues par un moyen artificiel ;

» Qu'il est constant d'ailleurs que le vin le plus salubre est celui qui est naturel, tandis que les vins alcoolisés sont toujours insalubres et produisent souvent la maladie connue sous le nom d'alcoolisme ;

» Qu'enfin le vinage favorise une fraude dès longtemps signalée, celle du dédoublement d'une pièce de vin par une addition d'eau connue sous le nom de *mouillage*, fraude qu'encourageait le privilége accordé antérieurement à sept départements du Midi, et qui trouverait des facilités nouvelles et générales dans l'abaissement des droits sur les alcools ;

» Que, sous ce rapport, il n'y a pas à distinguer entre le vinage à la cuve, limité à 14 degrés, et le vinage en fût, puisque le vinage à 14 degrés peut donner lieu à la fraude, peut-être dans des proportions moindres, mais aussi certainement que le vinage à 18 degrés ;

» Et que d'ailleurs la surveillance à exercer par l'Administration, pour s'assurer que les alcools sortis des

distilleries s'emploient effectivement au vinage dans la cuve, exigerait un nombre excessif et impossible d'employés, le cuvage ayant lieu presque en même temps et en peu de jours dans tous les vignobles de France;

» En ce qui concerne les intérêts de l'agriculture :

» Considérant que, si la betterave est une culture favorable au progrès agricole, l'accroissement de cette culture, qu'entraînerait la fabrication de l'alcool nécessaire au vinage à droits réduits et sur une grande échelle, n'atteindrait pas des proportions telles qu'elle pût contribuer d'une façon notable au progrès de l'agriculture;

» Que, si les tourteaux qui en proviennent favorisent la production et le bas prix de la viande, c'est à la fabrication du sucre qu'il convient de demander la multiplication de ces tourteaux, le sucre étant une denrée alimentaire qui n'a pas encore pris en France l'extension désirable pour le bien-être des populations;

» Que malheureusement certains fabricants de sucre, alléchés par la hausse que les alcools avaient éprouvée, ont converti leurs sucreries en distilleries et ont encombré le marché d'un stock excessif d'alcool;

» Et qu'aujourd'hui, après s'être coalisés avec les autres distillateurs de tout genre, ils cherchent à sauvegarder la situation qu'ils se sont faite eux-mêmes, en s'ouvrant de nouveaux débouchés par l'abaissement des droits; mais que l'intérêt de la viticulture et de l'agriculture n'est qu'un prétexte allégué par eux;

» Par ces motifs :

» Est d'avis qu'il serait absolument contraire aux intérêts de la viticulture et des vignobles de France de favoriser le vinage des vins, et que l'accroissement de la production de l'alcool n'est aucunement nécessaire à l'agriculture française ;

» Que d'ailleurs le vinage ne pourrait avoir pour résultat que de favoriser la fraude qui s'exerce au détriment de l'octroi des villes et de la santé publique, et que l'Etat, dont le premier soin doit être de veiller à la moralité des transactions et à la santé des populations, ne saurait aucunement, ni sous aucun prétexte, sacrifier ces intérêts de premier ordre à celui des distillateurs et fabricants d'alcool ;

» Emet en conséquence, *à l'unanimité*, le vœu qu'il ne soit rien changé à la législation inaugurée par la loi de 1864 ;

» Et dit que la présente délibération sera transmise à MM. les ministres des finances et de l'agriculture, ainsi qu'au président et aux membres de la Commission supérieure de l'enquête agricole. »

M. Berthaud fait connaître, à l'aide d'une coupe géologique dressée par ses soins, la nature des terrains que doit parcourir le tunnel en construction au Bois-Clair pour le chemin de fer de Mâcon à Charolles. Il annonce qu'un puits, déjà foré sur 15 m de profondeur, a traversé des couches exactement conformes, sur toute cette étendue, à ses prévisions.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire adjoint,
DUNAND.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1867.

Présidence de M. BERTHAUD, président.

Membres présents : MM. Berthaud, Boussin, Dunand, Gaudier, Lacroix (Francisque), Michon, Ch. Pellorce, J. de Parseval-Grandmaison, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. le Trésorier, le compte des recettes et des dépenses pour l'année 1866, et un projet de budget pour 1867. Ces différentes communications reçoivent l'approbation de l'assemblée.

L'Académie décide que la séance publique de 1867 aura lieu le vendredi 22 mars.

On entend la lecture : 1° de l'allocution de M. Berthaud; 2° du rapport de M. Gaudier sur le concours de poésie; 3° des morceaux qui doivent être lus par MM. Michon, de La Rochette et Saulnier (1).

MM. J. de Parseval-Grandmaison et Ch. Rolland sont désignés pour représenter l'Académie aux congrès qui se tiendront : l'un à l'Institut des Provinces, sous la direction de M. de Caumont; l'autre à la Sorbonne, sous les auspices de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Michon présente quelques observations orales au nom de la commission chargée d'examiner le travail manuscrit adressé par M. Malinowski, professeur au lycée impérial de Mâcon, en demandant le titre de

(1) V. au commencement du volume.

membre correspondant. Il expose que ce savant, dans les diverses villes où il a résidé, s'est livré à d'actives recherches touchant l'histoire de la Pologne. C'est ainsi qu'il a découvert à Paris un manuscrit inconnu d'un certain Guillaume de Machault, trouvère français du XIV[e] siècle, qui a visité la Pologne avec Pierre de Lusignan, roi de Chypre, en 1362, et qui a fait une description de ce voyage en vers français (1). Dans la ville de Semur (Côte-d'Or), il a trouvé quelques traces d'un voyage de Jean Casimir, déjà établi à Paris comme abbé de Saint-Germain, qui se rendait (août 1772) aux eaux d'Alise-Sainte-Reine, et qui a fait une visite au célèbre Bussy Rabutin, dans son château de Bussy-le-Grand. Enfin, dans un voyage fait en 1847 dans le pays de Bade, il a eu l'occasion d'acquérir un manuscrit d'un discours politique prononcé à la réunion des confédérés de Bar, tenue à Biala, peu de temps avant le premier partage de la Pologne.

En venant habiter Mâcon en 1865, M. Malinowski a porté son attention sur un événement important de la vie de Casimir I[er], le séjour de ce roi au monastère de Cluny. Ce sujet d'étude lui a paru d'autant plus intéréssant que, quelques années auparavant, M. Chavot, membre de l'Académie de Mâcon, avait trouvé dans les parchemins de la bibliothèque clunisoise un manuscrit de 1418 (2), inconnu jusqu'alors, et qui jetait

---

(1) Voyez les *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XX, p. 439 : *Mémoires* de M. de Caylus sur Pierre I[er], roi de Chypre. Ce volume était publié en janvier 1747, et le mémoire en question est basé sur un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque impériale.

(2) *Visitatio in Allemania de tempore Domini Roberti Abbatis.* Manuscrit n° 108. Bibliothèque de la ville de Cluny.

une nouvelle lumière sur ce fait historique fortement contesté. M. Chavot donna à M. Malinowski la traduction imprimée de ce précieux document (1), et lui ayant procuré une copie exacte de l'original, l'encouragea beaucoup à entreprendre un travail spécial sur cette question, afin de démontrer d'une manière irréfragable, s'il était possible, que le roi Casimir avait séjourné à Cluny. C'est pour répondre à cette gracieuse invitation qu'il a écrit le mémoire soumis à l'approbation de l'Académie.

M. le Rapporteur donne ensuite un aperçu du travail de M. Malinowski et conclut à l'admission de cet honorable candidat. L'élection est renvoyée, suivant l'usage, à la fin de la séance.

M. Francisque Lacroix met sous les yeux de l'assemblée différentes espèces de poivre et en particulier un nouveau cubèbe introduit dans le commerce. Il communique en même temps une notice descriptive qui est écoutée avec un vif intérêt.

M. Vingtrinier fait hommage d'une brochure.

Il est ensuite procédé à l'élection de M. Malinowski en qualité de membre correspondant. Cette admission est prononcée à l'unanimité. L'Académie décide, en outre, que le travail de M. Malinowski sera inséré aux Annales.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

---

(1) *Annales* de l'Académie de Mâcon, tome IV, IIe partie, p. 15.

CASIMIR Ier

ROI DE POLOGNE,

MOINE DE CLUNY AU XIe SIÈCLE.

ÉTUDE HISTORIQUE.

---

§ Ier.

HISTOIRE DE CASIMIR Ier, D'APRÈS LA VERSION DE JEAN LONGIN.

Parmi les faits les plus remarquables et les plus frappants de l'histoire de Pologne du XIe siècle, il faut compter celui de l'exil et du retour dans sa patrie du roi Casimir Ier, fils de Mieczyslas II, issu de l'antique race des Piasts. Ce Casimir figure sur la liste des rois polonais comme quatrième prince chrétien, qui a occupé légalement le trône depuis la mort de son père, en 1034, jusqu'à l'année 1058, époque de son décès (1), laissant après sa mort le sceptre à son fils aîné, Boleslas II, surnommé le Hardi ou le Téméraire.

Tous les historiens polonais du XVe, du XVIe, du XVIIe siècle, et même quelques-uns du XVIIIe, se fondant sur un récit long et détaillé de Jean Dlugosch ou Longin, un des plus sérieux écrivains de l'histoire de Pologne, qui vivait entre 1415 et 1480, rapportent que Casimir, ayant perdu son père le 15 mars 1034, fut proclamé roi à l'âge

(1) La date précise de la mort de Casimir Ier est le 27 novembre 1058. Il naquit le 8 des Calendes d'août 1016.

de 18 ans; mais qu'ayant été considéré comme trop jeune encore pour gouverner le royaume, il fut obligé de se soumettre à une régence de sa mère Rixa, princesse allemande et nièce d'Othon III, quatrième monarque allemand de la maison de Saxe (1).

Mais la régente, par sa fierté et sa partialité pour les Allemands, ses compatriotes, avait offensé gravement les sentiments nationaux des Polonais. Déjà, durant la vie de son mari, elle était détestée de la nation, ou au moins des grands qui la représentaient. Au commencement de sa régence, un mécontentement général se manifesta dans tout le pays et dégénéra bientôt en sédition ouverte. La régente alors, ne pouvant ou ne voulant pas même lutter contre ces obstacles, résolut de quitter la Pologne et se rendit en Allemagne, selon les uns, avec son fils, selon les autres, seule, en laissant le jeune prince au milieu des Polonais. Mais celui-ci se vit bientôt contraint de s'expatrier et d'aller rejoindre sa mère à l'étranger. Les historiens ajoutent que Rixa en partant avait emporté avec elle les trésors royaux, qui étaient en son pouvoir, et les deux couronnes avec lesquelles son mari et elle avaient été couronnés neuf ans auparavant, après la mort de Boleslas le Grand (1025).

Quelques auteurs polonais prétendent que la reine Rixa, ayant quitté la Pologne, habitait Magdebourg, ville de la Saxe; les autres indiquent Brunswick; mais, d'après toute probabilité, elle résidait à Braunveiler, petite ville de l'Allemagne rhénane, près de Duisbourg et non loin de Cologne, où son père Ehrenfried, palatin du Rhin, avait un

(1) Nous disons exprès monarque et non empereur, car le premier prince de cette race, Henri Ier (l'Oiseleur), ne portait pas le titre impérial; il était tout simplement roi de Germanie. Cette distinction même sera nécessaire dans le courant de notre travail.

château, et où, conjointement avec son épouse, Mathilde, sœur d'Othon III, empereur, il avait fondé un couvent de Bénédictins.

Quant au jeune Casimir, l'incertitude de son itinéraire n'est pas moins grande. Les uns disent qu'il alla d'abord en Hongrie, auprès de son parent le roi saint Étienne, et y resta même plusieurs années avant d'aller rejoindre sa mère en Allemagne. Les autres le conduisent d'abord en Italie, auprès de saint Romuald, qui le revêtit d'un habit de moine ; de là à Paris, où il étudia pendant quelque temps, et enfin à Cluny, où il embrassa définitivement l'état monacal, fit régulièrement son noviciat, et obtint au bout de quelque temps la consécration de diacre.

Mais, tandis que le jeune prince passait son temps dans les études et la méditation, la Pologne était livrée à une terrible anarchie et exposée aux invasions des peuples voisins et principalement des Bohêmes. C'est alors que les grands seigneurs et les évêques polonais, s'étant réunis pour délibérer sur les malheurs de la patrie et sur les moyens à employer pour faire cesser le désordre général, résolurent d'envoyer une ambassade solennelle à la reine Rixa pour lui demander où résidait son fils. Ce plan fut suivi, et les ambassadeurs, ayant obtenu de la reine l'indication désirée, se rendirent à Cluny, et ayant trouvé Casimir, qui portait le nom de Charles parmi les moines, le supplièrent humblement de vouloir bien revenir sur les bords de la Vistule et de reprendre le sceptre qui lui appartenait légitimement. Le jeune prince répondit comme il convenait à un moine. Il déclara aux ambassadeurs que ses vœux ne lui permettaient plus de disposer de sa personne (1). D'un

(1) « Jam enim regulam Beati Benedicti professus erat, alienique » juris et arbitrii factus. » (Longin).

autre côté, l'abbé de Cluny, présent à cet entretien, fit connaître aux Polonais qu'il n'était pas dans son pouvoir de faire sortir du couvent un moine qui avait déjà reçu la tonsure de diacre, mais leur conseilla de faire immédiatement le voyage de Rome et de demander au Saint-Siége une faveur que l'autorité apostolique seule pouvait accorder à Casimir. Les délégués polonais se rendirent effectivement à Rome, et Benoît IX, qui occupait alors le Saint-Siége, les ayant reçus avec bonté, prononça la dissolution complète des vœux monastiques du jeune roi, lui permit de sortir du monastère, de retourner dans son pays, de reprendre le gouvernement et même de se marier.

Cette dispense extraordinaire ne fut cependant pas accordée sans condition. Les Polonais s'obligèrent : 1° à payer annuellement un certain impôt aux papes, sous le nom de denier de Saint-Pierre ; 2° de se couper les cheveux courts, à l'instar des moines ; 3° de porter une étole blanche, comme les diacres, les jours de fêtes et de cérémonies religieuses.

A son retour de Cluny en Allemagne, Casimir fit d'abord une visite à sa mère, qui, toujours pleine d'aversion pour les Polonais, l'engageait à ne pas revenir en Pologne, et à profiter des riches domaines qu'elle possédait, en attendant l'héritage certain de son oncle Hermann, archevêque de Cologne, un des frères de Rixa. Mais Casimir ayant déclaré à sa mère que son intention bien arrêtée était d'aller gouverner la Pologne (1), il se rendit immédiatement auprès de l'empereur Henri III, qui se trouvait alors avec sa cour

(1) Cette réponse de Casimir à sa mère a été rendue par Martin Gallus, le plus ancien chroniqueur polonais, comme il suit :

« Proverbialiter utpote homo litteratus respondit
» Nulla hereditas avunculorum vel materna,
» Justius vel honestius possidebitur quam paterna. »

dans un endroit nommé Kaiserwerth (1). L'empereur le reçut très-bien, lui rendit les couronnes déposées naguère chez son père par Rixa (2), et lui ayant donné une escorte de 600 chevaux, le fit reconduire dans son royaume.

Reçu par le peuple, depuis la frontière, avec une allégresse indicible (3), il se rendit directement à Gnèzne, alors capitale de la Pologne, et saisit d'une main ferme les rênes du gouvernement; se fit couronner dans la même ville en 1041 ; apaisa les discordes civiles, soumit les provinces, se fit respecter de ses voisins, et épousa, vers l'an 1042, Marie Dobrogniewa, fille de Wladimir et sœur d'Iaroslaf, le grand-duc de Kiew, qui devint par ce mariage son plus fidèle allié.

Voulant montrer sa reconnaissance aux moines de Cluny, Casimir, qui attribuait le bonheur de ses armes à leurs prières, fit venir douze pères clunistes avec leur chef Aaron, auquel il accorda le titre d'abbé de Tynietz, couvent situé à quatre lieues de Cracovie, et l'éleva en 1046 à la dignité d'archevêque de cette ville, comme le prouve un bref du pape Benoît IX, qui est un des plus anciens documents qu'on trouve dans les premiers temps de la monarchie polonaise.

---

(1) Kaiserwerth ou Kaiserwerda, petite ville de l'Allemagne rhénane, entre Duisbourg et Düsseldorf. Cette ville, qui s'appelait anciennement *Insula Sancti Guiberti*, fut cédée à l'empereur Conrad II par Othon, frère de Rixa, lorsque ce prince, qui avait été déjà Palatin du Rhin, obtint de l'empereur le duché de Souabe.

(2) L'historien anonyme de la Silésie, en s'appuyant sans doute sur les témoignages des chroniqueurs allemands, dit que Henri III non-seulement rendit à Casimir les couronnes en question, mais le couronna lui-même. « Ab Henrico imperatore coronatus. »

(3) Bielski, chroniqueur polonais, a conservé le commencement du chant national qui a été composé à l'occasion du retour de Casimir I[er] dans sa patrie : « A witayzé, witay, mily hospodyné. » Cette pièce, qui est malheureusement perdue pour nous, contenait sans doute quelques détails sur la jeunesse et l'exil de Casimir, et a été peut-être l'origine de la tradition sur laquelle ont travaillé les anciens chroniqueurs polonais.

Tel est en substance le récit de Longin (Dlugosch).

Il est écrit en assez bon latin, avec beaucoup de détails et avec des discours faits probablement par l'historien lui-même, à l'instar de ceux que nous trouvons dans les anciens auteurs grecs et romains.

L'auteur y ajoute quelques observations et comparaisons plus ou moins ingénieuses (1), mais il oublie la chose la plus essentielle : c'est de donner l'indication du livre où il a trouvé cette narration, et le nom de l'écrivain polonais ou étranger, contemporain de Casimir, qui a consigné tous ces faits, et principalement ce qui concerne le séjour du jeune prince à Cluny, et son admission au nombre des moines de ce célèbre monastère.

§ II.

LA NARRATION PRÉCÉDENTE N'EST PAS LA SEULE QUI SOIT TRANSMISE PAR LES CHRONIQUEURS POLONAIS.

Ce récit cependant a paru tellement clair et naturel aux historiens polonais, qu'ils l'ont tous répété presque de la même manière, sauf quelques abréviations, jusqu'à Théodore Waga (2), dont l'histoire de Pologne a été adoptée dans toutes les écoles publiques et privées, pendant un demi-siècle au moins, durant les dernières années de l'ancien royaume de Pologne et même après le partage.

Toutefois, en y regardant de près, on voit déjà quelques doutes dans Martin Kromer, auteur polonais qui vivait

(1) Entre autres choses, voici comment Longin décrit le changement survenu dans l'état de Casimir en vertu de la dispense papale : « Novum » et inauditum metamorphosis genus, et nullis unquam visum sæculis, » ne ab Ovidio in libris decantatum, ex monacho rex, ex religioso sæcularis, » ex diacono miles, ex continentia perpetua professa maritus, ex paupere » dives, ex contemplativo activus. »

(2) Cet historien vivait entre 1749-1801.

entre 1512 et 1589, sous les derniers Jagellons. Cet historien dit que les événements relatifs à la jeunesse de Casimir Ier ont été racontés de différentes manières par les anciens chroniqueurs polonais. Il cite d'abord Vincent Kadloubek (1), né environ cent ans après la mort de Casimir Ier, et vivant sous le règne de Casimir II le Juste, arrière-petit-fils du premier. Ce Kadloubek, en parlant de la minorité de notre personnage, dit : « qu'il avait une » belle-mère très-méchante; celle-ci voulait le faire mourir » en bas âge, mais, ayant été sauvé heureusement par » un domestique honnête et fidèle, il fut caché dans un » couvent qu'il quitta plus tard, étant devenu adulte, » pour revenir au milieu de ses sujets, qui le reconnurent » volontiers comme leur roi. » Kromer cependant semble ne pas attacher une grande importance à cette version de l'histoire de Casimir, et donne ensuite la relation de Longin, que nous venons de développer plus haut, en disant qu'elle est beaucoup plus vraisemblable que celle de Kadloubek (2).

Mais, vers la fin du XVIIIe siècle, le dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste Poniatowski, grand ami des sciences et des lettres, confia à Mgr Adam Naruszewicz, évêque de Smolensk, la tâche importante mais difficile d'écrire une nouvelle histoire de Pologne plus complète, mieux étudiée et appuyée sur des documents tout à fait

(1) Vincent, fils de Kadloubek, évêque de Cracovie, naquit en 1160, sous le règne de Boleslas IV, et mourut en 1230, sous celui de Lechek le Blanc.

(2) La narration de Kadloubek peut être simplement une allégorie. Le jeune prince a perdu sa mère, c'est la Pologne sa patrie; il a une marâtre très-méchante, c'est l'Allemagne; sa vie est en danger et un domestique fidèle le cache dans un couvent. Bruno, évêque de Toul et conseiller de Rixa, dont nous parlerons plus tard, et qui décida peut-être Casimir à entrer à Cluny, a pu dans sa jeunesse être attaché à la cour de Rixa ou du palatin du Rhin, son père. Toute cette narration n'est peut-être qu'un résumé d'un ancien chant national composé au retour de ce roi en Pologne.

authentiques. Naruszewicz entreprit courageusement ce travail pénible, et, dès 1780, il publia plusieurs volumes de son histoire, parmi lesquels se trouve précisément la partie qui traite *in extenso* du règne de Casimir Ier. Mais le résultat des recherches de l'évêque de Smolensk n'est pas favorable à l'opinion de Longin. Naruszewicz doute fortement du séjour de Casimir à Cluny ; il ne croit pas qu'il ait été moine ni qu'il ait jamais eu besoin d'une dispense pour revenir régner en Pologne. Le même historien attaque aussi vivement le témoignage de Longin relativement aux conditions sous lesquelles Casimir a obtenu la dispense du Saint-Siége. Il prouve que l'obligation de couper les cheveux courts a été imposée à plusieurs autres peuples chrétiens bien antérieurement à l'époque dont il s'agit ; que l'impôt du denier de Saint-Pierre était plus ancien en Pologne que le règne de Casimir Ier, et que la condition de porter l'étole blanche, comme les diacres, est tout à fait ridicule et absurde, qu'elle ne peut se rapporter tout au plus qu'à la personne du roi lui-même, qui pouvait avoir adopté le premier cet ornement religieux sur son costume royal, comme tous les autres monarques couronnés et oints d'après le rituel de l'Église catholique romaine, et qui cependant n'ont jamais été moines avant leur élévation à la dignité royale.

§ III.

LA NOUVELLE ÉCOLE DES HISTORIENS POLONAIS CONTESTE LA PARTIE DE L'HISTOIRE DE CASIMIR Ier QUI EST RELATIVE AU SÉJOUR DE CE MONARQUE A L'ABBAYE DE CLUNY.

A partir de la fin du XVIIIe siècle, la nouvelle école des historiens polonais, s'appuyant sur l'opinion de Naruszewicz, et lui attribuant plus de certitude qu'elle n'en avait

dans l'esprit de cet auteur lui-même, nient complétement les faits rapportés par Longin. Joachim Lelewel, Léonard Chodzko et plusieurs autres écrivains polonais et étrangers des plus distingués ont relégué au nombre des fables le séjour de Casimir à Cluny et son diaconat.

Citons quelques exemples :

Prenons d'abord la *Pologne pittoresque*, ouvrage très-estimé, publié à Paris dans les premières années du règne de Louis-Philippe par M. Léonard Chodzko. Nous y trouvons à la page 64 du premier volume ces paroles : « Quelques » auteurs nationaux et étrangers disent que Casimir était » moine ; ils le placent tantôt à l'abbaye de Cluny, en Bourgogne, tantôt à l'hôtel de Cluny, à Paris. Ils ont confondu, » mêlé l'histoire du XIe siècle avec celle du XIVe (1). Les » historiens Naruszewicz et Lelewel ont fait bonne justice » de ces absurdités, et nous nous étonnons, après de telles » autorités, de voir encore des auteurs polonais parler en » vers et en prose, ou représenter en gravures et en litho» graphies la *moinerie* de Casimir (2). »

Une histoire de Pologne, très-bien écrite, en polonais, mais sans nom de l'auteur, et imprimée à Posen, chez Jean-Nepomucène Kamienski, en 1859, dit à la page 32 : « La

(1) M. L. Chodzko croit, comme Naruszewicz le croyait aussi, que les chroniqueurs ont confondu notre Casimir, qui vivait au XIe siècle, avec un autre prince polonais nommé Ladislas le Blanc, qui vivait au XIVe siècle, et qui a été moine aussi, comme nous le verrons plus bas. Mais la découverte récente d'un manuscrit à Cluny par M. Chavot, avocat et membre de l'Académie de Mâcon, rend la chose tout à fait improbable, car ce document, qui parle de la *moinerie* de Casimir, est de 1418, et presque contemporain de Ladislas le Blanc, qui mourut en 1388.

(2) M. Antoine Oleszczynski a publié une très-belle gravure qui représente les adieux de Casimir Ier à l'abbé et aux moines de Cluny. Elle se trouve dans l'ouvrage intitulé : *des Polonais qui se sont rendus célèbres dans les pays étrangers*. Cet ouvrage est écrit par M. A. Oleszczynski lui-même, qui est à la fois artiste éminent et homme de lettres distingué.

» reine Rixa, ayant emporté avec elle les joyaux de la » couronne, partit secrètement pour l'Allemagne en 1035. » Le jeune Casimir, voyant les grands du royaume mal » disposés pour lui, à cause de la reine-mère, qu'on haïs- » sait généralement, quitta aussi bientôt la Pologne, et, » après avoir séjourné un certain temps en Hongrie, chez » le roi saint Étienne, se rendit à Liége (Leodium) où, » sous la direction des Bénédictins, il s'exerçait dans toutes » les sciences et même dans l'art de la guerre (!!!) »

M. Roux-Ferrand, dans son histoire de Pologne, imprimée à Paris, chez Custerman, en 1862, dit à la page 6 ce qui suit :

« Les ambassadeurs chargés de ramener le roi Casimir Ier » le trouvèrent à Paris, dans le monastère de Cluny (!!!), » couvert d'un cilice, et à genoux dans cette chapelle, » aujourd'hui l'objet incessant des pèlerinages artistiques » des Parisiens. Désespérant de revoir la Pologne et de » remonter sur le trône de ses ancêtres, le jeune prince » avait reçu l'habit religieux des mains d'Odilon. Sa foi » était vive et sa vocation réelle ; il ne fallut rien moins » que les exhortations du saint abbé de Cluny pour vaincre » sa résistance. Le repos du cloître lui convenait plus que » les dangers du trône. »

M. Samuel Bandkié, de Cracovie, historien très-distingué et auteur d'une histoire du royaume de Pologne, est assez porté à croire que le jeune prince dont il s'agit se trouvait pendant tout le temps de son exil dans une obscure retraite, au monastère de Braunveiler, fondation de ses ancêtres.

On voit, d'après cela, que l'abandon de la tradition, comme cela devait être, a amené une incertitude la plus complète.

§ IV.

CASIMIR N'A PAS PU ÊTRE A L'HÔTEL DE CLUNY, A PARIS, ET PROBABLEMENT N'A JAMAIS ÉTÉ A LIÉGE.

Pour juger de l'absurdité de l'opinion de M. Roux-Ferrand, il suffit d'être tant soit peu familiarisé avec l'histoire de l'abbaye de Cluny, qui nous apprend que le collége portant ce nom à Paris, une des succursales de la maison mère, ne fut élevé que dans l'année 1269, vers la fin du règne de saint Louis, c'est-à-dire plus de deux cents ans après la mort de Casimir Ier, par Yves Ier de Vergy, vingt-cinquième abbé des Clunistes (1).

L'assertion de l'historien anonyme de Posen, d'après laquelle Casimir aurait passé son temps d'exil à Liége (Leodium) et non à Cluny, n'est pas non plus fondée sur des témoignages bien solides. Jean, chroniqueur polonais du XIVe siècle, dit en passant que Casimir a fondé un couvent de bénédictins à Tynietz, près de Cracovie, pour lui-même, pour sa femme et pour sa mère, *sibi et matri et conjugi,* et qu'il y a fait venir les moines de Liége. Naruszewicz, en rapportant ce témoignage de Jean, ajoute : « Peut-être aussi Casimir lui-même a fait ses études à » Liége et non pas à Cluny. » Notre historien anonyme de Posen s'empare de ce *peut-être* et ajoute avec la plus grande assurance que le jeune Casimir apprenait l'art de

(1) Le collége de Cluny, aujourd'hui démoli, et dont la gravure se trouve dans le *Monde illustré* de 1861, était situé rue de Grès. Il y avait cependant un couvent des bénédictins de Cluny sur le Montmartre plus ancien que le collége précité, mais la fondation de ce dernier établissement se rapporte à l'année 1096, et Casimir Ier était déjà mort depuis 38 ans.

la guerre chez les bénédictins de Liége, *risum teneatis, amici* (1).

Cependant, voulant savoir au juste si à Liége on n'a pas conservé quelques traditions locales relatives au séjour de ce roi, nous nous sommes adressé directement à l'administration des archives de cette ville, et nous avons reçu une lettre du savant M. Schoonbroodt, conservateur de cet établissement, lettre écrite le 27 octobre 1866, dans laquelle il dit :

« J'ai vainement cherché dans deux chroniques que je
» possède la preuve que Casimir Ier aurait habité Liége.
» Ayant ensuite consulté deux des meilleurs historiens, ils
» m'ont déclaré n'avoir jamais trouvé rien prouvant le
» séjour de ce roi dans l'un ou dans l'autre des monastères
» existant à cette époque. »

Quant à l'opinion de M. Léonard Chodzko, elle est appuyée directement sur l'assertion du célèbre Naruszewicz, qu'il s'agit de discuter ici à fond.

§ V.

EXAMEN DE LA CRITIQUE DE NARUSZEWICZ RELATIVEMENT A LA JEUNESSE DE CASIMIR Ier.

Disons d'abord que Naruszewicz, voulant porter le flambeau de la critique dans l'étude de l'histoire de Pologne, a été naturellement porté à mettre en doute tous les faits

(1) Voici ce que les biographes de saint Hugues, abbé de Cluny, fils de Dalmace, comte de Semur-en-Brionnais, et contemporain de Casimir, disent relativement à l'éducation des jeunes seigneurs de ce temps. « Le » goût de saint Hugues pour les sciences et les lettres s'était manifesté de » bonne heure. Tout petit enfant, il aimait à s'appliquer à la lecture, » contre le gré de son père qui le destinait au monde. Et lui ne voulait » point du monde, précisément parce qu'il eût fallu avec le monde de ce » temps-là se *passer de cultiver son intelligence* pour se livrer à des » exercices purement corporels. » Ces exercices des jeunes nobles de ce temps-là sont énumérés par Hildebert du Mans. Bibliotheca Cluniacensis, col. 415, A.

transmis par les anciens chroniqueurs qui lui paraissaient tant soit peu contestables, et au nombre de ceux-ci étaient le séjour de Casimir à Cluny et son diaconat.

Pour découvrir la vérité, Naruszewicz examine les passages relatifs à Casimir dans toutes les chroniques polonaises qui étaient connues de son temps.

Le premier chroniqueur qu'il cite est Martin Gallus, qui vivait entre 1050 et 1120, et qui écrivait sa chronique rimée, d'après toute probabilité, dans les dernières années du règne de Ladislas Hermann, fils de notre Casimir, et dans les premières années du gouvernement de Boleslas III, petit-fils de ce monarque. Cet écrivain ne dit pas que le prince dont il s'agit ait été à Cluny; il ne dit pas même clairement qu'il ait été moine. Il rapporte seulement que pendant son exil il resta en Hongrie jusqu'à la mort du roi saint Étienne; qu'il se rendit ensuite en Allemagne, et peut-être même dans d'autres pays où l'historien ne le suit pas, ne s'occupant de lui sérieusement qu'au moment où il rentre en Pologne, vers l'an 1040, pour y reprendre la couronne de ses ancêtres (1).

Naruszewicz triomphe de cette découverte; elle est décisive pour lui. Son raisonnement est le suivant : « Le » plus ancien des chroniqueurs polonais, qui, selon toute

---

(1) Il est vrai que Martin Gallus ne raconte pas l'histoire de Casimir telle que nous l'avons donnée d'après Longin, mais sur le titre d'un chapitre du manuscrit le plus ancien on lit ces mots : « Casimirus qui fuit monachus, » écrits par la même main qui a copié tout l'ouvrage. Quant au séjour de Cluny, si Martin Gallus ne le confirme pas directement, il le laisse supposer par ces mots qui se rapportent au départ du jeune prince de la Hongrie :

« Casimirus vero gratanter iter arripiens,

» Ac in regionem festinanter Theutonicorum parveniens,

» Apud matrem et imperatorem quanto tempore *nescio* erat conservatus. » Ainsi il a pu pendant ce temps aller en Bourgogne et entrer au monastère de Cluny comme novice.

» probabilité, était Français d'origine et peut-être même » Cluniste, ou bien élève des bénédictins, ne dit pas que » Casimir ait été à Cluny, donc toute cette histoire n'est » qu'une fable absurde, insensée. » Il s'indigne même de voir que dans quelques manuscrits de la chronique de Martin Gallus les détails relatifs au séjour de Casimir à Cluny se trouvent ajoutés, témérairement, dit Naruszewicz, par un copiste qui les a pris dans un ancien manuscrit polonais : *De passione sancti Stanislai* (1).

Quant à nous, nous préférerions assurément de voir le fait dont il s'agit confirmé directement par l'autorité de Martin Gallus, mais il faut considérer aussi qu'une note ajoutée par une main étrangère peut quelquefois contenir une vérité importante, que l'auteur principal ne savait pas ou ne voulait pas dire, ayant pour cela ses raisons.

Martin Gallus écrit sa chronique plutôt en poëte qu'en historien; c'est plutôt une épopée qu'une chronique; il passe rapidement sur les faits; il ne s'embarrasse pas de détails, et le séjour de Casimir exilé à Cluny pouvait lui paraître comme un fait secondaire peu important sur lequel il ne fallait pas insister (2).

Combien de personnes croient connaître très-bien l'his-

---

(1) Voici d'ailleurs cette note ajoutée à la chronique de Martin Gallus. « Hæc in ista chronica, sed sciendum quod iste Casimirus spiritu, sive ex » introductione imperatoris, sive etiam ex materna introductione, penitus » ignoratur, ordinem Sancti Benedicti Cluniacensi introivit, ibique in » sancta conversatione degens septem annos implevit et ad finem per- » duxit. » On voit bien que cette note est ajoutée de bonne foi puisqu'elle commence par ces mots : *Hæc in ista chronica, sed sciendum, etc.* D'ailleurs cette addition est écrite en prose, tandis que la partie du texte auquel elle se rapporte est écrite en vers latins rimés.

(2) L'auteur de l'article sur Martin Gallus, de la nouvelle biographie générale, éditée par Didot frères, soutient même que nous n'avons pas de véritable chronique de cet auteur, mais seulement un abrégé de cet ouvrage.

toire de France de ces derniers temps qui ignorent que Louis-Philippe d'Orléans a été pendant quelque temps professeur de mathématiques en Suisse, et que Louis XVIII a habité pendant plusieurs années la ville de Mittau, capitale de la Courlande, et plus tard la maison de Wasilewski, à Varsovie, qui, à cette époque, appartenait à la Prusse.

Peut-être même Martin Gallus ne jugea-t-il pas convenable de dire franchement que Casimir, qui était le père ou le grand-père de son souverain, avait quitté l'état monastique pour reprendre la couronne; d'autant plus que le pape Benoît IX, qui a accordé la dispense à Casimir, fut considéré comme antipape, déposé du siége apostolique et exilé de Rome. Ses décrets et ses actes ont pu être considérés plus tard comme nuls et non avenus par des personnes orthodoxes, comme plusieurs faits semblent le prouver d'une manière évidente (1). C'est peut-être pour cette raison que quelques auteurs polonais affirment que la dispense fut accordée à Casimir, non pas par Benoît IX, mais bien par Clément II (Sudger), qui, d'évêque de Bamberg, devint pape par la volonté de l'empereur Henri III, et dont l'autorité n'a jamais été contestée. Et cependant Clément II ne monta sur le Saint-Siége qu'en 1046, lorsque Casimir était déjà marié et avait même plusieurs enfants. S'il y eut donc

(1) Ainsi le même Benoît IX, qui a été proclamé pape à l'âge de neuf ans, éleva en 1046, par une bulle spéciale, Aaron, moine de Cluny et abbé de Tynietz, à la dignité d'archevêque de Cracovie. Bientôt après ce titre disparaît complétement, et on ne voit plus en Pologne qu'un seul archevêché, celui de Gnèzne, et Cracovie redevient de nouveau simple évêché. On voit donc que les papes légitimes supprimèrent plus tard la dignité créée pour Aaron par Benoît IX, en considérant cet acte comme abusif et illégitime. Une autre preuve se trouve dans l'histoire d'Angleterre. Stigand le Saxon, archevêque de Cantorbéry, sous le règne de Guillaume le Conquérant, fut déposé de son siége par un concile présidé par deux légats du pape, parce qu'il avait obtenu sa dignité de ce même Benoît IX, antipape.

une bulle de Clément II, ce n'était pas sans doute celle qui permit à Casimir de quitter Cluny, mais une seconde qui confirmait la dispense accordée par l'antipape, pour tranquilliser complétement la conscience du pieux monarque.

De Martin Gallus, Naruszewicz nous conduit à Vincent, fils de Kadloubek, deuxième chroniqueur polonais. Celui-ci donne deux versions sur la jeunesse de Casimir. La première ressemble beaucoup à celle de Martin Gallus ; quant à la seconde, elle est tout à fait disparate ou elle est tout simplement une allégorie. Naruszewicz fait ressortir principalement la seconde, qui, en la considérant comme une tradition réelle, peut se rapporter à un fils de Mieczyslas Ier ou bien à un fils de Boleslas le Grand, mais nullement à notre Casimir, qui n'a jamais eu de belle-mère, et qui au contraire était avec sa mère Rixa sous la puissante protection des empereurs d'Allemagne. D'ailleurs Kadloubek est celui de tous les chroniqueurs polonais qui mérite le moins d'être cru. Il a été même surnommé le père de la fable. La troisième chronique que Naruszewicz examine est celle qui est connue sous le nom de Bogoufale, évêque de Posen, qui l'a fait écrire, à ce qu'il paraît, par un prêtre polonais nommé Godzislas Baszko (1). Cet ouvrage a été rédigé sous le règne de Lechek le Blanc, prince qui gouverna la Pologne, avec quelques intermittences, de 1194 à 1227.

Voici le texte de cette chronique relatif au sujet qui nous occupe :

« Dum autem jam regnum Poloniæ fere ad nihilum » fuisset per bella redactum, continuo proceres regni » versus Saxoniam ad dominam suam reginam pro suo » domino Casimiro iter assumpserunt, a quâ cum didicis- » sent, qualiter ipsum versus Parisios, ratione artium

(1) Godzislas Baszko vivait entre 1205 et 1275.

» liberalium, destinasset, in quâ stans et desiderans, » ordinem Sancti Benedicti in monasterio Cluniacensi as- » sumpsisset. Ad quem festine properantes invenerunt eum » in diaconem ordinatum. »

Naruszewicz, qui a résolu d'avance de prouver au monde que le séjour de Casimir à Cluny est une fable, ne peut pas dissimuler son mécontentement et s'écrie : « Et où ce » moine a-t-il pris ces détails? » Comme s'il avait oublié que dans la page précédente il a dit lui-même que ce fait a été consigné dans un vieux manuscrit : *De passione sancti Stanislai*, qui a été probablement rédigé peu de temps après l'assassinat de ce saint, sous le règne de Boleslas II le Téméraire, fils de notre Casimir (1). Et si même on était obligé d'admettre que le martyrologe dont il s'agit n'ait été écrit qu'au XIIIe siècle, c'est-à-dire presque en même temps que la chronique dite de Bogoufale, il serait encore très-important de faire remarquer la coïncidence qui existe entre les deux écrivains contemporains, qui ne se connaissaient sans doute pas, et qui écrivaient chacun de leur côté : Godzislas Baszko la chronique dite de Bogoufale, et Vincent de Kielce la biographie particulière de saint Stanislas Szczepanowski.

En vain Naruszewicz critique ici quelques détails qui se trouvent dans la suite du récit de la chronique qui nous occupe, et qui semblent n'être pas tout à fait exacts, comme par exemple le nom que Casimir porte au couvent, et qui n'est pas Charles, comme nous l'avons indiqué avec Longin, mais Lambert ou Lampert, nom appartenant plutôt à son grand oncle, fils de Mieczyslas Ier et d'Oda, qui fut aussi moine, qu'au personnage qui nous occupe ici. Malgré cela, le fait principal est établi pour nous, car

(1) La mort de saint Stanislas a eu lieu le 8 mai 1079.

nous y voyons clairement que l'opinion des auteurs polonais, relativement au séjour de Casimir chez les bénédictins de Cluny, en qualité de novice et ensuite de diacre, date du XII[e] ou du XIII[e] siècle, ayant été consignée à la fois et dans la vie de saint Stanislas, évêque de Cracovie, et dans le livre de Godzislas Baszko, connu, du temps de Naruszewicz, sous le nom de chronique de Bogoufale (1).

Naruszewicz cite ensuite Jean, le chroniqueur qui vivait dans le XIV[e] siècle. Celui-ci rapporte le fait de la même manière que les deux auteurs précédents, en disant seulement que ce ne fut pas Benoît IX, mais bien Clément II, qui accorda la dispense à Casimir pour sortir du couvent de Cluny et venir régner en Pologne. Naruszewicz profite de cette circonstance pour reprocher une erreur visible de dates, en faisant observer que Clément II n'a monté sur le trône pontifical qu'en 1046, et Casimir est revenu en Pologne en 1040, ou bien, au plus tard, en 1041. Mais en considérant cette bulle du pape Clément II, non pas comme le véritable *exeat* du monastère de Cluny, mais comme une confirma-

(1) Généralement parlant, ce ne sont pas les historiens les plus rapprochés qui peuvent traiter les choses le plus exactement. Leurs écrits ont toujours quelque chose de la satire ou du panégyrique, suivant qu'ils étaient bienveillants ou malveillants pour les personnages dont ils écrivaient l'histoire. Le célèbre Karamzin, historien russe, ne voulut pas écrire sous Alexandre I[er] (1800-1825) l'histoire de Pierre le Grand, qui vivait cent ans auparavant, disant que l'histoire ne pourrait pas encore dire toute la vérité sur le compte de ce monarque. L'histoire de Paul I[er], empereur de Russie et père d'Alexandre I[er], ne peut pas s'écrire encore aujourd'hui dans ce pays. On sait que ce monarque était ami des Polonais, qu'il blâmait la conduite de sa mère Catherine II envers cette nation. En donnant la liberté à Kosciuszko et aux autres prisonniers polonais il déclara publiquement que le partage de la Pologne était un crime et une faute politique du gouvernement précédent, et ajouta qu'il la réparerait immédiatement s'il pouvait obtenir la restitution des provinces polonaises cédées à l'Autriche et à la Prusse. Si les archives politiques de Saint-Pétersbourg possèdent quelques pièces rédigées dans ce sens, qui oserait aujourd'hui les publier en Russie ?

tion de l'acte primitif, qui a pu perdre sa valeur par la déposition de Benoît IX, il n'y a point d'anachronisme, les deux faits peuvent se concilier parfaitement bien, et le témoignage de Jean confirme purement et simplement celui de l'auteur de la vie de saint Stanislas et celui de l'auteur de la chronique dite de Bogoufale.

Le chroniqueur anonyme de la Silésie vient en cinquième lieu. Celui-ci donne à peu près les mêmes détails que les auteurs que nous venons de citer. Pour nous, il y a là confirmation du fait en question, mais pour Naruszewicz c'est une preuve que l'auteur silésien a copié ce passage dans Bogoufale ou bien dans la chronique falsifiée de Martin Gallus.

Nous arrivons de cette manière au XVe siècle, et nous retrouvons de nouveau la chronique de Longin (Dlugosch), celle de Martin Kromer et celle de Mathieu de Miechow (Miechowita) [1]. Les deux derniers s'accordent à peu près complétement avec le premier, relativement aux principaux faits de l'exil de Casimir et de son séjour au monastère de Cluny (2).

Nous avons vu la tradition donnée par la chronique dite de Bogoufale, et nous connaissons en substance celle de Longin ; mais on pourrait se demander avec raison d'où vient cette circonstance que le récit de l'auteur du XVe siècle surpasse tant en ampleur celui du XIIIe siècle. Nous croyons avoir découvert la véritable raison de cette différence. Dlugosch ou Longin était attaché à la cour du roi

---

(1) Jean Dlugosch, comme nous l'avons déjà dit une fois, vivait entre 1455 et 1523; Mathieu Miechowita entre 1456 et 1523; Martin Kromer entre 1512 et 1589.

(2) Sarniki, un autre historien polonais de ce temps (1535-1593), auteur remarquable par son intelligence et son amour de la vérité, dit de Casimir : « Vivebat Cluniaci inter monachos, voto sacerdotali obstrictus. »

Casimir Jagellon (1447-1492) en qualité de précepteur de ses fils. Lorsque dans l'année 1467 une peste terrible désola Cracovie, Longin quitta cette capitale et se rendit, avec les fils du roi, à l'abbaye de Tynietz, endroit très-salubre, et situé, comme nous le savons déjà, près de Cracovie. Comme ce couvent était précisément la principale des six abbayes des bénédictins clunistes en Pologne, les souvenirs de Casimir y étaient plus profondément gravés que partout ailleurs. Longin put même y trouver quelques vieux parchemins à l'aide desquels il rédigea son récit détaillé de la moinerie de Casimir, sans avoir cependant le soin de nous indiquer les documents précieux sur lesquels s'appuyait sa narration (1).

Naruszewicz fait les objections suivantes à la tradition de Longin :

« 1° Cet auteur dit que saint Romuald, en Italie, donna » l'habit monastique à Casimir, mais tout le monde sait » que ce saint a été le fondateur des Camalduliens ou » moines blancs, tandis que l'ordre de Cluny était connu » sous le nom de moines noirs. Il faut donc supposer » (toujours d'après Naruszewicz) que Casimir ait changé de

(1) Longin dit positivement que de son temps se trouvaient à Tynietz quelques livres apportés de Cluny. « Libri ex Cluniaco allati. » Sans doute c'étaient tout bonnement des livres de piété et non des livres d'histoire, c'est possible; mais il arrive quelquefois que même les ouvrages de ce genre ont une haute importance historique : par leur préface, par des lettres dédicatoires, par les signatures des personnes qui les ont possédés, et nous pouvons même citer un exemple frappant qui se rapporte à ce genre de documents : A Berlin, dans la bibliothèque de l'église catholique, se trouve un livre de prières du XI[e] siècle. La personne qui a écrit ce recueil le dédie à Mieczyslas II, père de Casimir. Les quelques pages de la dédicace de cet ouvrage renferment plusieurs détails très-importants relatifs à l'histoire de ce prince, qui ont permis à un savant allemand de faire une thèse complète sur ce sujet. Voyez : *Commentationis historicæ vindiciarum quatuor primorum Poloniæ Christianæ regum*, auctor Anton Dethier Kerpensis, Berolini MDCCCXLI.

» vocation, qu'il ait quitté les Camalduliens pour prendre » l'habit des Bénédictins, ce qui n'est confirmé par aucune » tradition;

» 2° Saint Romuald est mort en 1027, et Casimir n'avait » alors que onze ans environ. Son père était encore vi- » vant: » Il paraissait donc peu probable à Naruszewiez que l'héritier de la couronne eût pu quitter le pays si jeune pour se faire moine:

» 3° Pierre Damiens, cardinal, dans la vie de saint » Romuald, dit que le jeune prince à qui ce saint avait » donné l'habit monastique était *Boleslaus, Slavonici regis* » *filius.* »

Nous reconnaissons la valeur de cette série d'objections que fait Naruszewicz, mais depuis son temps la critique historique a fait quelques progrès, et de nouveaux faits ayant été signalés, on peut jusqu'à un certain point expliquer les assertions contradictoires.

Grâce aux récents travaux de M. Auguste Bielowski, nous savons que Boleslas I[er], grand-père de Casimir, avait plusieurs fils d'une femme nommée Cunilde, qu'il avait répudiée (1). L'un d'eux, nommé Boleslas comme son père, étant exilé du pays, vint en Italie, très-probablement du temps de saint Romuald; il y put connaître ce saint et

(1) Collectanea publiés à Saint-Pétersbourg par M. Joseph Okryzko en 1859, in-8°, deux volumes. Dans le premier, tout au commencement, se trouve l'article de M. Auguste Bielowski : *Les Fils de Boleslas le Grand, un chapitre de l'histoire de Pologne.* L'auteur indique la source principale dans laquelle il a puisé ses renseignements, et c'est le manuscrit de Tynietz. Nous avons même lié une correspondance avec ce littérateur distingué, et nous lui devons la connaissance d'un passage, relatif à Casimir, d'un ancien manuscrit de la vie de saint Stanislas, qui fait voir que le prince qui nous occupe a été envoyé jeune à l'étranger pour étudier. S'il n'avait alors que dix ans, il a pu connaître saint Romuald; ainsi l'objection de Naruszewicz tomberait complétement. Voici d'ailleurs ce passage : « His temporibus de Cracoviensi provincia, ut superius prætulimus beatus

recevoir de sa main l'habit monastique. Il paraît que ce prince retourna plus tard en Pologne et manifesta des prétentions à la couronne ou au moins à la régence, après la mort de Miecryslas II. Il paraît même qu'il gouverna, au moins une partie de la Pologne, sous le nom de Boleslas Casimir ou simplement Casimir. Mais, étant mort en 1038, il laissa le pays dans un désordre complet, qui facilita l'invasion des Bohêmes, sous la conduite de leur duc Udalric; invasion par laquelle les Polonais furent forcés de chercher leur roi légitime dans son exil et dans les murs du monastère de Cluny.

On comprend très-bien que les événements de la vie de Boleslas Casimir, fils de Boleslas Ier, ont dû jeter du trouble dans l'histoire de notre Casimir, fils de Miecryslas II et de Rixa, mais il ne s'ensuit pas logiquement, au moins à notre avis, que la moinerie de l'oncle doive exclure d'une manière absolue celle du neveu.

D'après le témoignage de Naruszewicz, le grand-oncle de ce roi, un fils de Mieczyslas Ier et d'Oda, fille de Théodoric, marquis du Nord (Brandebourg), avait été moine aussi, soit en Allemagne, soit en Pologne. Ces faits ne prouvent rien contre l'histoire de Casimir Ier, telle qu'elle est donnée par la biographie de saint Stanislas, par

» Stanislaus fuit oriundus. Sciendum quoque est, quod sanctus Stanislaus » prefato Casimiro fuit contemporaneus uterque enim fuit in provincia » traditus litteris imbuendus, sed Stanislaus quippe in Polonia, Casimirus » vero in Allemania litterarum apicem attigisse dinoscitur, sicut in chro- » nicis comprobatur..... » Manuscrit sur parchemin du XIVe siècle, page 14. Notre Casimir a donc pu être ce prince polonais, *Slavonici regis filius*, qui, d'après Pierre Damiens, a fait une visite à saint Romuald, lui a donné un très-beau cheval, et a reçu de sa main l'habit de moine. Quant au nom de Boleslaus ou Boleslavinus que contient le texte, on peut admettre qu'il indique un des descendants de Boleslas le Grand (Boleslavides, Casimirides.)

l'auteur de la chronique dite de Bogoufale et par l'historien Longin (1).

Son grand-oncle Lampert ou Lambert, son oncle Boleslas Casimir et lui ont pu être tous trois moines, chacun dans son temps. Oda, la mère de Lampert, avait été aussi religieuse avant son mariage avec Mieczyslas Ier, veuf de Dombrowka. Plus tard, le fils de Casimir Ier, Boleslas II, dit le Téméraire, après avoir fait assassiner Stanislas Screpanowski (1087), fut obligé de quitter sa patrie et mourut aussi comme pénitent et moine dans un monastère, les uns disent à Rome, les autres à Ossiac, en Carinthie, peut-être à Cluny même, qui était en quelque sorte un asile des princes malheureux et repentants (2).

(1) On trouve dans l'histoire des faits qu'on pourrait appeler géminés, et qui seraient révoqués en doute si on ne les connaissait pas parfaitement bien. Ainsi le roi de France Henri III est mort assassiné, et Henri IV, son successeur immédiat, a été assassiné aussi. Charles X a été obligé de fuir devant le peuple de Paris soulevé, et Louis-Philippe, qui a profité de ce soulèvement, a été expulsé de la même manière dix-huit ans plus tard. Comme tous ces faits nous sont parfaitement connus, on les distingue très-bien les uns des autres; mais si des événements pareils avaient eu lieu dans les siècles barbares, on les confondrait facilement, et on ne voudrait pas croire à une pareille similitude. On se demanderait s'il est probable que les deux rois qui se succèdent puissent être assassinés à peu près de la même manière ou être chassés par le peuple de la même ville? Cependant c'est le même raisonnement que font les adversaires de notre manière de voir, qui ne veulent pas admettre que l'oncle et le neveu aient pu tous deux être moines dans leur exil.

(2) Guy, comte de Mâcon, se fit moine à Cluny, quelque temps après Casimir, avec trente chevaliers attachés à sa cour. Hugues Ier, duc de Bourgogne, renonça aussi au monde et prit le froc (1078) malgré les avis de l'abbé saint Hugues et la désapprobation du pape Grégoire VII. On compte, en outre, parmi les illustres reclus de Cluny : un comte d'Albon, du Dauphiné; un comte Hermann, de la célèbre maison de Zeringhen; un nommé Siegfried, de la maison de Saxe, et archevêque de Mayence. Ce dernier obtint même, comme Casimir, une dispense papale pour sortir du couvent et reprendre l'administration de son diocèse où sa présence avait été jugée indispensable, au moment d'un schisme religieux qui éclata parmi les habitants.

Tous ces faits, selon notre opinion, n'infirment en rien la tradition relative à Casimir, telle que nous l'avons donnée au commencement de ce travail. Au contraire tous ces événements se lient parfaitement entre eux et font voir que dans cette illustre famille des Piasts, qui occupait alors le trône de Pologne, il y avait de grandes vicissitudes de fortune et des malheurs domestiques, et que plusieurs princes de cette antique maison, comme d'ailleurs tant d'autres illustres personnages de ces temps reculés, cherchèrent un refuge dans les couvents au moment de l'adversité.

§ VI.

EXAMEN DES ANCIENS DOCUMENTS POLONAIS QUI ONT ÉTÉ INCONNUS A NARUSZEWICZ.

Ayant ainsi démontré que les assertions de Naruszewicz ne renferment rien de tout à fait décisif contre l'ancienne tradition qui se rapporte au séjour de Casimir à Cluny, passons à l'examen des documents qui, se trouvant enfouis au fond des archives et des bibliothèques en Pologne, ont été inconnus à Naruszewicz et aux savants du XVIIIe siècle, et n'ont été retrouvés et étudiés que de nos jours.

Voici les principaux :

1° Un ancien manuscrit d'un auteur inconnu : *Incerti alicujus Poloni*, qui se trouve dans la précieuse bibliothèque des comtes Ossolinski, à Lemberg, et porte le numéro 1,183, rapporte le séjour de Casimir à Cluny à la page 158, en ajoutant ce détail : que lorsque les ambassadeurs polonais entrèrent dans la porte du couvent, Casimir, qui au monastère portait le nom de Charles, comme nous le savons déjà, balayait le corridor du cloître, et les ayant vus entrer, jeta le balai et se cacha :

2° Un autre manuscrit, non imprimé encore, qui est attribué à un certain Sendicwi de Czachlo, et qui paraît avoir été écrit au milieu du XIVe siècle, dit, relativement à notre sujet, ce qui suit :

« Kasimirus monachus de ordine Sancti Benedicti in » monasterio Cluniacensi in regno Francorum efficitur, » qui post multas strages in Polonia de anno domini 1037 » ex licenciâ domini Benedicti Papae IX eductus è mo- » nasterio et regnum Poloniæ suscepit (1) ; »

3° Un ancien manuscrit qui appartenait jadis à la bibliothèque de l'université de Varsovie. L'illustre Joachim Lelewel en avait une copie, qu'il apporta avec lui dans l'émigration comme une des choses les plus précieuses et des plus curieuses qu'il possédât. Mais dans ces derniers temps on a retrouvé l'original à la grande bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, où il a été porté avec les autres livres et objets scientifiques enlevés par les Russes après la prise de Varsovie, le 8 septembre 1831. Ce manuscrit, qui n'est qu'un abrégé d'une chronique inconnue et peut-être très-ancienne, a été écrit, selon toute probabilité, sous le règne de Ladislas Jagellon, vers la fin du XIVe siècle (2). Dans la liste des rois de Pologne, lorsque le tour de notre Casimir arrive, il est signalé ainsi :

---

(1) Il y a ici visiblement une erreur de date. Le retour de Casimir en Pologne n'a pu avoir lieu qu'en 1040 ou 1041 au plus tard, et non pas en 1037, ce qui serait même avant la grande invasion des Bohêmes et le pillage des trésors de la cathédrale de Gnèzne. Ce qui n'a eu lieu qu'en 1038, après la mort de Boleslas Casimir, oncle de notre personnage. Le retour des Bohêmes à Prague, en 1039, le 15 août, est décrit avec détails dans la *Chronique* de Cosmas, dont le père était un des prisonniers polonais amenés dans cette ville, et l'auteur dit positivement que cette invasion a eu lieu pendant un interrègne.

(2) Le titre de cette compilation est : *Collecta abreviata de regibus Poloniæ ex chronica Polonorum*. Ce document est connu sous le nom de manuscrit de Kuropatnicki. Un autre pareil, qui se trouvait dans la bibliothèque du prince Czartoryski, à Pulawy, est connu sous le nom de Sandek, qui en était le copiste.

« Kasimirus, quartus rex, diaconus, monachus ordinis » Sancti Benedicti, per dispensationem sancti Stanislai. »

Il est vrai qu'avant ce roi, dans lequel nous reconnaissons notre Casimir, le manuscrit en question indique un autre monarque caractérisé par ces mots singuliers :

« Kasimirus tertius rex Polonia : » C'est-à-dire le troisième qui a porté la couronne royale. Après cela l'auteur ajoute : « Fuit filius Mesconis et pater sequentis. » Celui-ci ne peut être autre que Boleslas Casimir, oncle de notre personnage, qui fut aussi moine et qui gouverna comme usurpateur après le départ de Rixa. La présence de cet intrus sur la liste des rois de Pologne ne doit nullement nous étonner. Dans les histoires de presque toutes les nations on trouve ces règnes éphémères, comme par exemple celui de Henri V de Lancaster et de Charles X de la Ligue, dans l'histoire de France. Et même bien avant le premier, Charles, deuxième fils de Louis d'outre-mer et frère de Lothaire, avait été aussi, dans son enfance, reconnu en Bourgogne comme roi ; titre qu'il reprit après la mort de Louis le Fainéant, son neveu. Ses fils même, Louis et Charles, figurent encore dans certaines chartes anciennes comme rois de France, malgré l'usurpation de Hugues Capet (1).

La présence singulière, sur la liste des rois de Pologne, entre Mieczyslas II et Casimir Ier, de Boleslas Casimir n'a donc rien d'extraordinaire, d'autant moins qu'un autre manuscrit ancien de l'année 1386, intitulé : *Fabula regum Poloniæ*, dit clairement qu'il y avait un roi dont le nom a été omis à cause de ses mauvaises actions :

---

(1) Voyez les intéressants mémoires de M. Auguste Bernard : 1° *Note sur un roi inconnu de la race carlovingienne*, in-8°, 1855 (*Mémoires des Antiquaires de France*, t. XXIII) ; 2° *les derniers des Carlovingiens* (*La Revue du Lyonnais*, juin, 1867.)

« Unus rex *strenuus* (1) non describitur, quia actus ejus » fuerunt pessimi, quos in chronica Poloniæ invenire non » volui. Et forte malitiam considerantes ejusdem regis » scriptores, omnes de tali re tacuerunt. » Seulement on ne peut admettre ce que dit la chronique : que ce troisième roi de Pologne était fils de Mieczyslas et père de notre Casimir, car, d'après toute probabilité, c'était son oncle Boleslas Casimir, fils de Boleslas le Grand et de Cunilde, mort en 1038.

§ VII.

CE QUE LES AUTEURS ALLEMANDS DISENT DE LA JEUNESSE DE CASIMIR.

Après les sources polonaises, l'induction logique nous amène aux auteurs allemands qui ont traité l'histoire des empereurs Conrad II et Henri III. Ces écrivains ont dû nécessairement parler de Casimir, à cause des liens de parenté et d'amitié qui unissaient ce prince et sa mère Rixa avec les maisons impériales de Saxe et de Franconie.

Malheureusement ces auteurs ne disent rien de positif, principalement au sujet du séjour du jeune roi à Cluny, qui est l'objet spécial de notre étude :

(1) On nous a fait observer que le mot *strenuus* ne se comprend pas bien ; cependant nous le trouvons dans plusieurs anciens documents. Ainsi dans le *Voyage* du chevalier bohême, Léo de Rozmital, parent du roi Georges Podiébrad, Stuttgard, 1845, nous lisons à la page 54, dans les lettres du roi René d'Anjou : « Sane adiens provinciam nostram magnificus » et *strenuus* Leo de Rozmital, dominus de Blatna, etc., » et plus loin : « Quatenus præfatum Leonem cum penes vos, seu vestrum aliquem se » duxerit conferendum, habito ad suas *strenuitatem* proceritatemque » respectu habere velitis et suscipere commendatum. » De là vient l'expression allemande Gestrenger Herr, que Schiller a même imitée dans sa tragédie de *Guillaume Tell*.

1° Le moine de Braunveiler, presque comtemporain de Casimir, ne fait pas mention de Cluny ;

2° Saxo, annaliste, n'est pas plus explicite à cet égard que le moine de Braunveiler ;

3° Hermann Contractus dit que Conrad II, empereur après la mort de Mieczyslas II, prit Rixa et Casimir sous sa protection, abolit le titre royal en Pologne, et divisa ce pays en trois provinces, dont chacune avait un gouverneur spécial (1) ;

4° Stenzel, dans son ouvrage sur l'histoire de la Silésie, assure, en se fondant sur l'autorité de Jean le Chroniqueur, que les seigneurs polonais demandèrent à Henri II de vouloir bien permettre au jeune prince, fils de leur roi, devenu moine, de retourner dans le pays. « Proceres Po-» loniæ *monachum* sibi ab Henrico II imperatore restitui » postulant. »

L'auteur de la dissertation sur les fils de Boleslas le Grand croit que ce dernier fait ne se rapporte pas à notre Casimir, fils de Mieczyslas II et de Rixa, mais à Boleslas Casimir, fils de Boleslas le Grand et de Cunilde. Et il fonde son opinion sur ce fait chronologique que Henri II, empe-

---

(1) Cette assertion du chroniqueur allemand nous paraît assez probable; seulement on peut croire que l'empereur, au lieu de réglementer les affaires de la Pologne suivant sa volonté, laissa tout bonnement les prétendants à leurs propres forces. Chacun d'eux gouvernait donc la partie du pays où il avait le plus de partisans, savoir :

1° Boleslas Casimir, fils de Boleslas le Grand et de Cunilde, tenait l'autorité dans la grande et la petite Pologne;

2° Maslas ou Maslaüs, dans la Masovie;

3° Roman, fils de Berbraïm Otto, oncle de Casimir Ier, dans la Marche ruthénienne, au delà de la Vistule et du San.

Comme il y a des chroniqueurs qui, à propos de ce partage, prononcent le mot de *tétrarchie*, il y avait peut-être encore un quatrième gouverneur, Béla, prince exilé de la Hongrie, gendre de Mieczyslas II, à qui ce dernier prince abandonna la Poméranie, reconquise par les Polonais.

reur, est mort en 1024, lorsque le fils de Mieczyslas II n'avait que huit ans. Mais il faut aussi prendre en considération que, primitivement, Henri l'Oiseleur n'était pas compté au nombre des empereurs, parce qu'il n'avait pas été couronné à Rome avec la couronne impériale. Henri le Bavarois était donc appelé à cette époque Henri Ier, et c'est le fils de Conrad, celui qui monta sur le trône d'Allemagne en 1039, qui fut compté comme Henri II (1). C'est donc à lui que la noblesse de Pologne s'adressa pour obtenir le rappel de Casimir le Moine, ce qui confirme la thèse que nous soutenons, tandis que l'opinion contraire est absurde. Car, comment pourrait on supposer que les nobles polonais aient pu, du vivant de Boleslas le Grand, demander le retour du jeune prince dans sa patrie? Si cette démarche était à faire, c'était le roi lui-même qui l'aurait faite et non pas la noblesse, qui n'avait aucune autorité à cette époque, où le pouvoir royal était tout à fait absolu en Pologne, et surtout sous le règne de Boleslas le Grand, qui était en quelque sorte le créateur de cet état.

Tels sont les renseignements les plus importants que nous trouvons dans les auteurs allemands. Gelenius lui-même, qui a traité spécialement la vie et le veuvage de Rixa, n'en donne pas des détails plus précis (2).

---

(1) Le même empereur prenait le titre de Henri Ier, en qualité de roi de Bourgogne, comme cela se voit principalement dans les chartes de Cluny.

(2) « Gelenius-Vita sive vindiciæ Richezæ. » Cette indication nous a été fournie par le savant docteur Dunzer, bibliothécaire à Cologne, où, naguère encore, se trouvait le tombeau de Rixa, dans l'église de Sainte-Marie ad Gradus, qui a été démolie en 1817. Le tombeau en question a dû être transporté dans la cathédrale pour y être placé dans la chapelle de Saint-Etienne; mais, jusquà aujourd'hui, nous n'avons pu nous procurer d'autres renseignements à ce sujet.

§ VIII.

LES AUTEURS ET LES DOCUMENTS DE CLUNY.

Mais nous entendons le lecteur impatient s'écrier : « Vous » ne nous parlez que des chroniques polonaises et alle» mandes, tandis que cette histoire internationale doit » posséder une autre source indépendante de celle que » vous nous avez fait connaître. Qu'en disent les chro» niques et le cartulaire de Cluny ? Qu'en disent les grands » historiens de l'ordre de saint Benoît? Qu'en disent les » écrivains de la vie d'Odilon de Mercœur, connu dans » l'histoire ecclésiastique sous le nom de saint Odilon (1), » ce puissant et célèbre abbé de Cluny et contemporain de » Casimir, qui dut recevoir le jeune prince dans son mo» nastère, lui conférer le diaconat, et plus tard obtenir » la dispense, par sa haute influence à la cour de Rome. »

La réponse est bien simple : les anciens documents de Cluny ne disent rien de Casimir, absolument rien, et si les auteurs plus récents en disent quelque chose, c'est en s'appuyant uniquement sur les témoignages des auteurs polonais dont nous venons de parler.

Constatons cette fâcheuse lacune :

1° Raoul Glaber, moine bénédictin, qui vécut dans plusieurs couvents, et principalement en Bourgogne, qui est mort à Cluny en 1050, et qui a rédigé une chronique très-détaillée et très-précieuse pour l'histoire du Xe et du XIe siècle, ne parle ni de Casimir, ni de la Pologne ;

---

(1) Saint Odilon gouvernait l'abbaye de Cluny après Mayeul d'Avignon, de 994 à 1049. En mourant il indiqua pour son successeur le jeune Hugues, fils de Dalmace, comte de Semur-en-Brionnais.

2° Jotsaldus ou Jotsauld, un autre moine de Cluny, surnommé l'Allemand, était ami, secrétaire et compagnon de voyage d'Odilon. Il a fait une biographie détaillée de cet abbé, ouvrage qui commença à circuler dans le monde dès l'année 1053. Il a fait aussi une pièce de vers latins sur le même personnage, dont le titre est : *Planctus de transitu Sancti Odilonis*. Mais ni dans la première, ni dans la seconde de ces publications du savant Cluniste il n'y a un mot de Casimir ; pas la moindre allusion au séjour de ce prince à Cluny ; pas une trace de ses relations avec l'abbé et les moines ;

3° Pierre Damien, cardinal, né à Ravenne en 988 et mort à Faenza le 22 février 1072, qui prit l'habit de saint Benoît en Italie, en 1040, et qui vint à Cluny comme légat du pape en 1063, ne dit absolument rien sur Casimir dans la vie de saint Odilon qu'il a écrite avec les documents et les traditions de la localité, et surtout avec les témoignages de saint Hugues, disciple, ami et successeur d'Odilon. Cet oubli paraît ici d'autant plus singulier que Pierre Damien, dans la vie de saint Romuald, parle d'un prince polonais qui reçut l'habit monacal de la main de ce saint personnage, circonstance dont nous avons parlé déjà et qui peut se rapporter aussi bien à Boleslas Casimir, fils de Boleslas le Grand, qu'à la personne dont il s'agit principalement dans ce travail (1).

(1) Chacun de ces trois historiens pouvait avoir des raisons particulières pour lesquelles il n'a pas parlé de Casimir : 1° Raoul Glaber était déjà vieux et malade, sa chronique était peut-être terminée à cette époque et n'y ajoutait plus rien. C'était d'ailleurs un homme d'un caractère turbulent, inquiet et incertain. Peut-être il était enfermé dans quelque partie du couvent, sans pouvoir communiquer librement avec les autres moines, surtout avec ceux qui entouraient le pouvoir abbatial. 2° Quant à Jotsauld, c'était plutôt le panégyriste d'Odilon que son véritable historien. Il mettait en évidence les actions de cet abbé, qui étaient incontestablement bonnes,

Après ces auteurs, qui sont tous, comme on le voit, du XIe siècle, silence complet dans les documents de Cluny pendant le XIIe, le XIIIe et le XIVe siècle. S'il y avait jadis quelques manuscrits relatifs à ce sujet, ils ont été détruits ou égarés dans le sac du couvent, pendant les guerres de religion au XVIe siècle, sans quoi Mabillon les aurait trouvés indubitablement, lui qui ajoûta une note relative à Casimir à la vie d'Odilon, par Jotsaldus, note importante sans doute, mais fondée sur le témoignage des auteurs polonais que nous connaissons déjà. Mabillon termine même son article par ces mots significatifs : « De hac » enim re in veteribus Cluniacensis monasterii instrumentis » nihil reperire licuit. »

et la dispense obtenue pour Casimir prêtait fortement à la critique, d'autant plus qu'elle était accordée par un antipape et pouvait être considérée comme un acte de simonie. La congrégation de Cluny a été toujours accusée de recevoir trop facilement les moines fugitifs, même des autres couvents, et de ne pas assez examiner les véritables vocations des novices. Ce sont les points principaux de l'attaque dirigée par saint Bernard contre les Clunistes au XIIe siècle. Cent ans auparavant, Adalbéron, surnommé Ascelin, évêque de Laon, reproche précisément à Odilon la déplorable facilité avec laquelle il permettait aux jeunes moines de quitter le monastère, d'endosser l'armure et de paraître dans la société comme des chevaliers errants. La satire d'Adalbéron est fort curieuse; elle est adressée au roi Robert de France. On peut la trouver en entier dans le recueil de dom Bouquet, p. 66. Nous donnerons dans les pièces justificatives la partie de cette satire qui concerne Cluny. 3° Le cardinal Pierre Damiani, qui ne vint que plus tard, avait encore plus d'intérêt à voiler la dispense de Casimir, accordée par un pape déposé et excommunié. L'exemple pouvait devenir contagieux. A cette époque les jeunes seigneurs prenaient quelquefois l'habit monastique par contrainte ou par caprice, et non pas par une vocation réelle et éprouvée. Quelques-uns auraient pu invoquer le précédent de Casimir et demander aussi la dissolution de leurs vœux monastiques. On sait d'ailleurs que Damiani n'approuvait pas tout ce qu'Odilon avait fait à Cluny, puisqu'il a voulu rendre la vie des moines plus sévère. Saint Hugues, successeur d'Odilon, n'échappa à cette réforme qu'au moyen d'un stratagème : en proposant au légat du pape de se soumettre d'abord lui-même, pendant quelque temps, au régime de simple moine, ce que Damiani refusa.

Le premier document propre à Cluny est un manuscrit de 1418, dont nous avons fait mention déjà. Il a été découvert par M. Chavot, avocat, professeur de législation à l'École normale de Cluny, qui en a fait l'objet spécial d'un rapport présenté à l'Académie de Mâcon (1).

Voici l'origine de ce manuscrit :

Robert de Chaudsolles, quarantième abbé de Cluny, étant au concile à Constance, et cédant aux prières du pape Martin V et de l'empereur Sigismond, jugea à propos d'envoyer une commission spéciale pour visiter tous les couvents de l'Allemagne qui dépendaient de Cluny. Jean de Vinzelles et Archambauld de Villars, tous deux prieurs de l'ordre et *missi abbatiales,* remplirent fidèlement la tâche imposée, et, au cœur de l'hiver, parcoururent avec un grand courage une partie considérable de l'Allemagne, et principalement les diocèses de Bâle, de Spire, de Mayence et de Paderborn, c'est-à-dire les bords du Rhin, la Franconie et la Westphalie.

Ne pouvant aller plus loin pour voir de leurs propres yeux les couvents des Clunistes de Pologne, ils se contentèrent de consigner dans un procès-verbal de leur inspection le rapport d'un moine polonais, nommé Nicolas Nason, qui se trouvait alors à Constance, soit comme délégué des couvents polonais, soit comme simple particulier ou pèlerin. Le frère Nicolas (2) raconte l'histoire du prince qui nous

(1) *Annales* de l'Académie de Mâcon, t. IV, IIe partie, 1860, p. 15 et suivantes.

(2) C'est probablement la traduction latine du nom polonais, suivant les usages de cette époque. Le moine s'appelait peut-être Noskowski ou Nosarzewski, ou quelque chose de semblable. Comme ces deux noms proviennent du mot polonais *nos*, qui signifie le nez (nasus), le moine prit le nom de Naso. De la même manière le nom de Longin provient de l'adjectif polonais long, dlugi ou dlugosz, et traduit en latin. Il y avait cependant un auteur silésien nommé Naso, qui a fait un ouvrage intitulé : *Prodromus chronologicus Silesiæ.* Jusqu'à aujourd'hui nous n'avons pas pu découvrir s'il faut l'identifier avec l'autre ou l'en distinguer.

occupe, mais il lui donne le nom de Boleslas et non de Casimir. Cela peut provenir de deux raisons, qui prouvent cependant l'une et l'autre l'ignorance profonde de ce moine. Il confond peut-être Casimir avec son oncle Boleslas Casimir, dont nous avons déjà parlé, ou bien, sachant vaguement que le fondateur du monastère de Tynietz s'appelait Boleslas (et c'était en effet Boleslas le Grand, aïeul de Casimir), il ne le distingue pas de son petit-fils Casimir Ier, qui ne fonda pas ce monastère, mais qui le soumit à la discipline de Cluny, comme firent tant de princes de ce temps pour les couvents existant déjà dans différents pays de l'Europe, et plus tard même en Asie.

La relation, d'ailleurs, que Nason fait aux délégués de l'abbé de Cluny est étrange et même absurde. Il dit « que » le jeune prince quitta la Pologne uniquement pour faire » ses études, avec le consentement formel de son père. » Plus tard il devient moine. » Comment! sans permission de ses parents, sans le consentement des évêques et des grands du royaume? La chose paraît peu probable. « Mais » sitôt que son père meurt, les Polonais, ne sachant où il » était, vont le chercher dans tous les pays du monde (1), » finissent par le retrouver, le ramènent en Pologne, avec » le consentement du Saint Siége et en souscrivant aux » conditions que nous avons fait connaître déjà. »

---

(1) Le manuscrit de M. Chavot a cela d'important, qu'il établit d'une manière sûre et certaine cette circonstance : que les Bénédictins polonais, au commencement du XVe siècle, conservaient entre eux une tradition relative à Casimir. Ils la transmettent aux Clunistes, qui l'acceptent telle qu'on la leur donne, sans rien changer ni corriger, ce qui prouve qu'ils n'avaient rien de mieux dans leurs archives. Il y a encore un autre point qui est résolu définitivement par ce document, le voici : Il y avait au XIVe siècle un prince polonais nommé Ladislas le Blanc, esprit inquiet et aventureux. Il s'expatria, vint en France, se fit moine à Citeaux, quitta bientôt ce monastère, entra chez les Bénédictins de Saint-Bénigne, à

Quelque absurde que soit cette relation, elle a paru cependant importante à Dom François de Rive, prieur de Cluny, qui, vers la fin du XVe siècle, a écrit la chronique générale de son ordre, suivant la volonté et les ordres de Jacques d'Amboise, quarante-cinquième abbé de l'archimonastère bourguignon.

Dom François a copié en partie la relation de Nicolas Nason, en y ajoutant quelques détails insignifiants ou évidemment faux, comme par exemple le retour de ce roi à Cluny vers la fin de sa carrière. En terminant son récit, le chroniqueur clunisois ajoute : « que, d'après Mathieu » Miechowita, écrivain polonais, le prince dont il s'agit » ne s'appelait pas Boleslas mais bien Casimir. »

Toute cette relation, au lieu de se trouver placée dans l'ordre chronologique, au milieu du XIe siècle, entre les faits et gestes de saint Odilon, contemporain de Casimir, se trouve intercalée, il est difficile de dire pourquoi, sous un abbé insignifiant, Hugues II, qui gouverna les Clunistes en 1123, pendant trois mois seulement, entre la déposition

Dijon, quitta encore ce dernier couvent, obtint, en 1382, la dispense du pape Clément VII, qui résidait à Avignon. Avec cette dispense il rentra en Pologne, où il soutint pendant quelque temps ses droits les armes à la main ; mais vaincu et abandonné par ses partisans, il fut obligé de s'expatrier de nouveau, et voulant revenir à Dijon, mourut subitement à Strasbourg en 1388. Or, Naruszewicz croit que les chroniqueurs ont confondu Casimir avec Ladislas; mais une erreur pareille n'est pas possible pour Nicolas Nason, qui, étant presque contemporain de Ladislas le Blanc, ne pouvait pas le prendre pour le fondateur de son couvent, considéré à cette époque déjà comme un monument très-ancien. Ces deux histoires n'ont donc aucune connexité, sinon celle que Ladislas le Blanc, un des descendants de Casimir Ier au 8e degré, put apprendre en France ou en Pologne, que ce roi avait été moine dans son exil, et se trouvant dans la même situation à peu près que lui, prit aussi l'habit monastique. Enfin, plus tard, ayant conçu l'espoir de remonter sur le trône, il put s'appuyer sur ce précédent pour obtenir la dispense du pape.

définitive de Ponce de Melgueil et l'élection de Pierre de Montboissier, connu dans l'histoire sous le nom de Pierre le Vénérable (1).

Cette relation de Dom François de Rive semble faire croire que, même avant le sac du monastère de Cluny par les protestants, il n'y avait déjà point de documents connus relatifs à l'histoire de Casimir, puisque cet historiographe officiel de l'ordre a été obligé de copier la relation de Nicolas Nason, moine de Tynietz, et de s'appuyer sur le témoignage de Mathieu Miechowita, auteur polonais, qui n'a fait qu'abréger un peu le récit de Longin.

A partir de cette époque, tous les historiens de l'ordre de saint Benoît, comme Dom Antonio Yepez, Jean Mabillon et Frédéric Ruinart, Arnold Wion, Bucelinus, etc., etc., donnent l'histoire de Casimir avec beaucoup de détails et toujours de la même manière ; mais le fond de leur relation

(1) Je tâcherai cependant d'expliquer ce déplacement singulier. La chronique de Cluny pouvait être commencée déjà depuis longtemps et abandonnée par la suite pendant plusieurs années. Celui qui en fut le premier auteur a consigné avec soin tout ce qui concernait les premiers abbés de l'ordre, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus beau et de plus intéressant dans l'histoire de Cluny. Etant arrivé à la grande révolte de Pontius, il s'arrête tout court, soit à cause de sa mort, soit à cause de la difficulté de traiter une matière scabreuse. Dom François de Rive, ayant reçu l'ordre de son abbé de continuer la chronique, a pris le même manuscrit, et voyant que l'histoire de Casimir ne s'y trouvait pas, la mit à l'endroit où il commençait à écrire, ne voulant pas défigurer le manuscrit en ajoutant quelque chose sur les marges. On pourrait encore faire une autre supposition : Peut-être Boleslas II, fils de Casimir et assassin de saint Stanislas, put venir à Cluny et y mourir obscurément, autour de 1123, à l'âge de 60 ans, car le lieu et la date de la mort de ce prince sont tout à fait inconnus, ce qui est encore une preuve de l'oubli de l'histoire, relativement au sort des princes exilés. On sait aussi que Boleslas III, petit-fils de Casimir, vint en France à Pâques (1130), comme pèlerin, en se rendant au tombeau de saint Gilles, en expiation de l'assassinat du prince Ibigniew, fils naturel de son père. Pouvait-il passer dans la vallée de la Saône sans visiter Cluny? Cela est peu probable. Ce passage éphémère a pu laisser quelques traces dans les annales du monastère, et on a confondu le petit-fils avec le grand-père.

est essentiellement emprunté aux chroniques polonaises de Longin, de Mathieu de Miechow, de Wapowski, de Kromer, etc.

Le même récit se trouve sur la marge d'une immense gravure qui représente l'ancienne abbaye de Cluny et orne la bibliothèque de cette ville. Il est reproduit : dans l'histoire de cette abbaye, par M. Prosper Lorain; dans un autre ouvrage de même genre, de M. Henri Champly ; dans un mémoire de l'abbé Cucherat, intitulé : *Cluny au XIe siècle;* dans celui de M. Duparay, docteur ès lettres, sur Pierre le Vénérable et Cluny au XIIe siècle; dans l'*Histoire des Évêques de Mâcon*, par M. le comte de La Rochette; enfin dans tous les dictionnaires géographiques et historiques, en commençant par celui de Moreri et en finissant par les publications les plus récentes et les plus estimées, comme le dictionnaire de Bouillet, le dictionnaire de la conversation, la nouvelle biographie générale éditée par M. Firmin Didot frères, etc.

§ IX.

RÉSUMÉ DE CE QUI PRÉCÈDE; EXAMEN APPROFONDI DES RELATIONS PERSONNELLES DE RIXA ET DE CASIMIR. QUELQUES MOTS SUR LA FONDATION DE CLUNY ET SUR L'IMPORTANCE DE CET ÉTABLISSEMENT DANS LE Xe ET LE XIe SIÈCLE.

Nous avons démontré dans le courant de ce travail que la tradition relative au séjour de Casimir à Cluny tire son origine des hagiologues et des chroniqueurs polonais ; que la première mention en est faite dans la vie de Stanislas Seczepanowski et dans la chronique dite de Bogoufale, l'une et l'autre du XIIIe siècle. Cette même tradition se trouve confirmée ensuite par Jean le Chroniqueur et par l'historien anonyme de la Silésie du XIVe siècle, et une

fois développée dans l'histoire de Longin au XV[e] siècle, elle a été reproduite généralement et sans contestation aucune par tous les historiens polonais et par tous les chroniqueurs et historiographes de Cluny.

Nous avons fait voir aussi que l'évêque Naruszewicz a voulu détruire les fondements de cette tradition, mais n'a pas pu le faire complétement; ayant reconnu l'insuccès de sa tentative, il engagea lui-même les écrivains qui viendraient après lui à examiner bien attentivement le fait contesté, et chercher à l'élucider, ce qu'il n'aurait pas écrit assurément s'il avait vu, d'une manière claire et précise, que la chose était tout à fait fausse et absurde (1).

Pour répondre à cet appel de notre illustre historien, nous avons repris la question, et l'isolant complétement des autres, nous l'avons traitée aussi sérieusement qu'il nous était possible. Après avoir rendu compte des sources qui ont été connues de Naruszewicz, nous avons mis sous les yeux du lecteur les extraits des documents anciens, mais inconnus au XVIII[e] siècle, documents très-importants d'après nous, qui confirment le séjour du jeune prince dans les murs de l'archimonastère de Cluny.

Actuellement prenant une autre voie, nous nous proposons d'examiner la position personnelle de Casimir et de sa mère. Nous étudierons les personnes qui les approchaient dans leur exil, afin de voir si ces relations ne devaient pas naturellement amener le jeune prince dans les murs de la célèbre abbaye bourguignonne.

---

(1) Voici les propres paroles de Naruszewicz : « Quant à nous, sans » révoquer complétement en doute les anciennes traditions, nous suspen» dons notre opinion définitive en attendant un éclaircissement plus com» plet de ce fait historique, et si cela arrive, nous changerons volontiers » notre opinion personnelle, et consacrerons notre plume au rétablissement » de la vérité. » Naruszewicz, *Histoire de Pologne*, t. II, règne de Casimir, note.

L'établissement monastique dont il s'agit se trouvait dans la petite ville de Cluny, située actuellement dans le département de Saône-et-Loire, à 25 kilomètres à l'ouest de Mâcon, sur les bords d'une petite rivière nommée la Grosne (Cluniacum ad Graunam). Ce monastère fut fondé, comme on le sait, en 909, par Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine et d'Auvergne, dans un endroit sauvage, au milieu des forêts, entre les deux chaînes de montagnes formant la vallée de la petite rivière dont nous venons de citer le nom. Malgré sa position écartée et isolée, le monastère de Cluny acquit en peu de temps une importance hors ligne, et cela principalement à cause des hommes éminents qui se sont trouvés providentiellement à la tête de cette célèbre congrégation.

Le premier chef de cette communauté, choisi directement par le fondateur lui-même, était un certain Bernon, déjà abbé de Baulme et de Gigny, dans la Franche-Comté, homme d'une haute naissance et d'une grande piété. Le second fut Odon, issu d'une illustre famille de guerriers francs (1), et non moins remarquable par sa vie austère que par son grand savoir et son éloquence. Il sut gagner la confiance illimitée du Saint Siége et des grands seigneurs de son temps, et obtint, vers le milieu du Xe siècle, du pape et de plusieurs princes et évêques, la mission de réformer la discipline de certains couvents en France, en Italie, et même dans les murs de la ville éternelle. En 946, à la mort d'Odon, l'élection porta à la dignité abbatiale un certain Aymard, déjà grand prieur de l'ordre. Celui-ci, malgré la grande simplicité de son caractère et le peu de durée de son administration (946-956), sut

(1) « Ex militari Francorum prosapia, » dit l'ancienne chronique clunisoise.

cependant affermir la fondation de Guillaume d'Aquitaine, en obtenant, de différents rois et empereurs ses contemporains, 270 chartes de priviléges et de riches donations.

Mais le quatrième abbé, nommé Mayeul, natif d'Avignon, surpassa encore, par ses talents et par son influence, non-seulement ses prédécesseurs, mais même tous les autres abbés de France et d'Allemagne, et reçut de ses contemporains le glorieux surnom de chef de la religion monastique en Occident, d'arbitre des empereurs et des rois. Parmi les nombreux monarques qui l'honorèrent de leur amitié, était Rodolphe II, roi d'Arles et de la Bourgogne subjurane, descendant d'un guerrier nommé Conrad de Stratlingen, qui, au milieu de l'anarchie générale, vers la fin du IX[e] siècle, sut établir sa domination sur les beaux pays limités par le Jura et les Alpes d'un côté, par la Saône et le Rhône de l'autre. Ce roi Rodolphe II, après avoir gouverné assez heureusement et assez glorieusement son royaume, mourut en 937, laissant un fils nommé Conrad, qui régna après lui et obtint de son peuple le surnom de Pacifique. Il laissait aussi une fille connue dans l'histoire, Adélaïde, qui fut d'abord épouse de Lothaire, roi d'Italie, et plus tard, après avoir éprouvé les plus grands malheurs, épousa en 951 Othon I[er], dit le Grand, roi d'Allemagne. On sait que ce monarque conduisit le premier les cohortes allemandes dans les belles plaines de l'Italie, et, imitant l'exemple de Charlemagne, se fit couronner à Rome et prit le titre glorieux d'empereur romain. Adélaïde (1), dans sa jeunesse, avait connu Mayeul, abbé de Cluny, dont la famille habitait Avignon, une des villes principales soumises au sceptre des rois de Bourgogne (2), et dont le monastère se trouvait sur les confins du royaume

---

(1) D'après les chroniques bourguignonnes, Adélaïde était la plus belle et la plus vertueuse princesse de son temps.

(2) Mayeul fut l'archidiacre de la cathédrale de Mâcon avant son entrée au monastère de Cluny et son élévation à la dignité abbatiale.

gouverné par le père et ensuite par le frère de l'impératrice. Othon Ier entretint une correspondance suivie avec l'abbé de Cluny, et ne faisait jamais rien d'important sans avoir demandé préalablement son avis et son conseil. Lorsque, dans l'année 978, Adélaïde, après la mort de son mari, eut quelques difficultés avec son fils Othon II et prit la résolution de quitter l'Allemagne et de se fixer à Vienne, en Dauphiné, auprès de son frère Conrad le Pacifique, l'abbé de Cluny jugea à propos de se rendre immédiatement auprès de la princesse irritée, et, après avoir examiné tous les griefs de la mère offensée, il partit en toute hâte pour Pavie, où se trouvaient alors l'empereur et sa cour (1). Mayeul, qui était un des hommes les plus éloquents de son siècle, employa tout son talent oratoire et toute son influence morale pour engager l'empereur à se réconcilier avec sa mère, et il eut le bonheur de réussir pleinement dans cette mission délicate et difficile. On assure que le jeune monarque et sa mère furent tous deux si satisfaits des services que Mayeul venait de leur rendre, qu'ils voulurent l'élever immédiatement à la dignité papale (ce qui était alors entièrement dans leur pouvoir). Mais Mayeul refusa cet honneur insigne, ayant résolu de consacrer toute sa vie et tous ses soins à sa chère congrégation de Cluny.

(1) Othon II se plaignait de l'excessive libéralité de sa mère ou plutôt de son inépuisable charité, car, en ce qui concerne les dépenses personnelles de cette princesse, elles étaient réglées avec une sagesse extrême. L'ordre et la régularité de la maison d'Adélaïde offraient l'image d'un monastère. Elle fonda de pieux établissements en diverses provinces, et surtout à Magdebourg, où elle résidait souvent. Elle ne négligeait rien, au dire des chroniqueurs, pour opérer la conversion des peuples païens qui avoisinaient l'Allemagne du côté du nord-ouest, et elle a eu sans doute une grande influence sur la propagation de la religion chrétienne en Pologne, puisque toutes les églises de ce pays appartenaient alors à l'archevêché de Magdebourg.

Réconciliée avec son fils, Adélaïde de Bourgogne avait regagné toute son influence auprès d'Othon II, influence qu'elle exerça jusqu'à la mort de ce prince, arrivée en 983, et qu'elle garda sous son successeur, Othon III, qui avait encore plus besoin de conseils, par suite de son jeune âge et d'une grande excentricité de caractère. C'est ainsi que, soutenue par les sages avis de l'abbé de Cluny, elle gouvernait l'Allemagne et l'Italie, pendant plus d'un demi-siècle, sous le nom de son mari, de son fils et de son petit-fils.

Cependant Mayeul mourut en 994, et recommanda au choix de ses moines le jeune Odilon de Mercœur, son coadjuteur, et personnage digne de gouverner cette célèbre congrégation de Cluny.

L'impératrice Adélaïde, vieille et malade, témoigna le désir de voir avant sa mort le nouvel abbé des Clunistes. Odilon, malgré ses nombreuses occupations, consentit à se rendre au château d'Orbe (1), où l'impératrice vint de son côté accompagnée de toute sa famille. L'entrevue entre ces deux illustres personnages du Xe siècle fut touchante et cordiale. La chronique du temps dit à ce sujet : « Dès » que la pieuse princesse aperçut le serviteur de Dieu, elle » pleura de joie, et dit, en lui baisant sa robe, qu'elle » mourrait bientôt, ce qui arriva effectivement la même » année. » S'étant rendue en Alsace, à l'abbaye de Seltz (2),

(1) Orbe, anciennement Urba, petite ville de la Suisse, entre Lausanne et le lac de Neufchâtel, sur une ancienne voie romaine, qui traversait le grand Saint-Bernard et se dirigeait sur Besançon et Langres.

(2) Seltz, petite ville sur le Rhin, au nord de Lauterbourg, en face de Rastadt. D'après la biographie d'Adélaïde, écrite par Odilon, cette impératrice fonda cette ville et permit aux habitants de former un municipe et de se gouverner d'après le droit romain. Elle a sans doute obtenu le même privilége pour Magdebourg, et on sait généralement que la forme du gouvernement municipal de cette dernière ville a été introduite et adoptée en Pologne dans toutes les villes plus considérables. Ainsi cette princesse, née en Bourgogne et élevée en Italie, peut être considérée comme le premier auteur des franchises communales en Allemagne et en Pologne.

qu'elle avait fondée, pour y célébrer l'anniversaire de la mort de l'empereur Othon II, son fils, elle y mourut la nuit du 16 au 17 décembre de l'année 999, après avoir obtenu de son petit-fils, Othon III, la grande charte des priviléges pour le monastère de Cluny, qui est au nombre des documents les plus authentiques et les plus remarquables du riche cartulaire de cet établissement.

§ X.

CES GRANDS BIENFAITEURS DE CLUNY SONT PRÉCISÉMENT LES PARENTS DE RIXA ET DE CASIMIR.

Le lecteur se croit sans doute bien loin de la Pologne et de Casimir, car il ne se doute pas que dans le nombre des princesses du sang qui accompagnaient l'impératrice Adélaïde à l'entrevue du château d'Orbe, et qui entouraient son lit de mort quelques mois plus tard, au monastère de Seltz, devait naturellement se trouver Mathilde de Saxe, sœur d'Othon II et petite-fille d'Adélaïde. Elle était à cette époque mariée depuis dix ans environ à Ehrenfried ou Ehrenfroid, palatin d'Aix-la-Chapelle (1), et elle devait

(1) Cet Ehrenfried, nommé aussi quelquefois Ezelon ou Ezillo, était fils d'Hermann, également palatin d'Aix-la-Chapelle, issu d'une famille très-ancienne, qui provenait, à ce qu'on disait, par les femmes, de Charlemagne; car le chef de cette maison était Eghinard, chancelier de ce grand monarque, qui, par la suite d'une intrigue d'amour, épousa une des filles de cet empereur. Quoi qu'il en soit, à la mort de l'empereur Othon III, en 1002, notre Ehrenfried, en sa qualité de beau-frère du défunt, se présenta comme candidat à la couronne impériale. Mais Henri de Bavière, s'étant rendu auprès de lui à Duisbourg, le désintéressa en lui donnant, à titre d'indemnité, la ville de Saalfeld avec les domaines environnants, en augmentant de cette manière la dot de Mathilde. Les chroniqueurs du temps le représentent, surtout depuis ce moment, comme un des plus riches princes de l'Allemagne, étant possesseur de biens immenses dans la Lorraine mosellane et dans le Grabfeld oriental, savoir : Neustadt sur la Saale et une partie du pays de Cobourg. Cet Ehrenfried avait de Mathilde

avoir avec elle sa fille aînée Rixa, qui, un peu plus tard, devait être fiancée au prince Mieczyslas, père de notre Casimir.

Deux ans après la mort d'Adélaïde, c'est-à-dire dans l'année 1001, l'empereur Othon III se rendit à Gnèzne, en Pologne, pour faire un pèlerinage au tombeau de saint Adalbert, martyr de la foi parmi les païens de la Prusse, et pour faire connaissance personnelle avec Boleslas le Grand, le héros des Slaves à cette époque. Là, pour honorer l'illustre guerrier polonais et pour faire voir en même temps la puissance de son autorité impériale, Othon III accorda le titre de roi à Boleslas et à ses successeurs, et fiança sa propre nièce Rixa, dont nous venons de parler, avec l'héritier de la couronne de Pologne.

Cette union a paru sans doute extraordinaire à cette époque; mais tout était singulier à la cour d'Othon III. L'histoire même du mariage de Mathilde, mère de Rixa, appartient au nombre de faits pareils, et à ce titre mérite d'être rapportée ici :

Othon III faisait un jour une partie d'échecs avec le jeune Ehrenfried, palatin, c'est-à-dire gouverneur du château impérial d'Aix-la-Chapelle. Il avait été préalablement

---

dix enfants, trois fils : Ludolphe ou Luthold, mort jeune en 1034; Othon, qui devint plus tard duc de Souabe, et Hermann, archevêque de Cologne; sept filles : Richeza ou Rixa, femme de Mieczyslas II et mère de Casimir Ier; Adélaïde ou Alix, abbesse de Nivelle en Brabant; Ida; Mathilde, abbesse d'Essen; Hedvige, abbesse de Nuss; Théophanie et Sophie. Les chroniques assurent que toutes ces princesses, sœurs de Rixa et tantes de Casimir, se firent religieuses. En considérant, en outre, que son oncle Hermann était archevêque; que sa mère Rixa, devenue veuve, a passé le reste de sa vie au milieu des pratiques les plus rigoureuses de la dévotion, et mourut en odeur de sainteté (1063); ajoutant encore à cela que, d'après la croyance générale de l'époque, le monde devait finir en 1040, il ne faut nullement s'étonner de la vocation que Casimir avait pour l'état ecclésiastique et de son entrée au monastère de Cluny.

convenu que celui qui gagnerait trois parties de suite pourrait exiger de l'autre ce qu'il possédait de plus précieux. Ehrenfried invoqua la sainte Trinité, gagna les trois parties et demanda à l'empereur la main de sa sœur Mathilde. Othon, après l'avis de ses conseillers, crut reconnaître dans ce hasard la volonté de Dieu, et promit au palatin de lui donner sa sœur pour épouse. Elle était dans l'abbaye d'Essen, en Westphalie. Ehrenfried se hâta d'aller l'y trouver, et en dépit de tous les obstacles, malgré l'opposition très-vive de la tante de Mathilde, abbesse de Quedlinbourg, qui réprouvait ce mariage, il fut fiancé à Mathilde. Il la conduisit à sa résidence de Braunveiler, près de Duisbourg, et l'épousa. De ce mariage il eut trois fils et sept filles, dont Rixa était l'aînée.

Revenons à notre histoire. Lorsque Rixa quitta la Pologne en 1034, en arrivant à Braunveiler, domaine de prédilection de son père et de sa mère, elle trouva mort l'aîné de ses frères, le prince Ludolphe. L'empereur Conrad II envoya Bruno, évêque de Toul, en Lorraine, un des parents de la famille impériale, et le fils du comte d'Eguisheim, en Alsace, avec l'ordre de présider à l'enterrement du jeune prince (1). La douleur de Rixa, disent les historiographes, était indicible ; elle déposa sur l'autel de l'abbaye ses bagues, ses perles et ses diamants, et déclara à l'évêque que son intention était de renoncer au monde et de fonder un couvent de femmes pour y passer le reste de sa vie.

(1) En parlant de Ludolphe, frère de Rixa, nous ne savons pas s'il faut lui donner le titre de palatin, car il est incertain si son père Ehrenfried vivait encore ou s'il était mort déjà. D'après l'art de vérifier les dates, le vieux palatin aurait survécu d'une année à son fils et ne serait mort qu'après l'arrivée de Rixa en Allemagne. Dans tous les cas, la dignité de palatin n'était pas encore ce qu'elle est devenue plus tard. Ce titre était celui d'intendant de l'ancien palais de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle.

Dans cet état de choses, il est fort probable que le jeune Casimir, qui devait aussi se trouver à Braunveiler, y étant venu soit avec sa mère, soit un peu plus tard, après avoir passé quelque temps à la cour de saint Etienne, roi de Hongrie, prit aussi la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique. Comme Bruno, évêque de Toul (1), était un des plus grands amis d'Odilon et du célèbre Hildebrand (plus tard Grégoire VII), qui était aussi à Cluny vers cette époque, il dut assurément indiquer ce monastère à Casimir comme le refuge le plus convenable pour lui, dans la position où il était alors.

Nous savons déjà que les rois de Bourgogne Rodolphe II, Conrad le Pacifique et Rodolphe III, aussi bien que l'impératrice Adélaïde, bisaïeule de Rixa, et tous les empereurs de la maison de Saxe, furent les plus grands bienfaiteurs de Cluny. L'archevêque de Lyon, Burchard II, mort en 1032, l'ami intime d'Odilon, était aussi parent de Casimir, comme neveu d'Adélaïde et de Conrad le Pacifique. On voit donc que si le jeune prince a passé effectivement quelques années de sa vie à Cluny, au lieu de se trouver dans un pays tout à fait étranger pour lui, il se trouvait, au contraire, dans un établissement enrichi par les libéralités de ses ancêtres maternels, et dirigé par ce même Odilon, dans

---

(1) Dans toutes les chroniques des Bénédictins, il est dit : « que Bruno, » ayant été nommé pape par l'empereur Henri III, à la diète de Worms » (1049), arriva à Cluny en se rendant à Rome. Là saint Hugues, abbé » de l'ordre, et Hildebrand, grand prieur, lui firent voir clairement la » nullité de sa nomination, qui n'était pas basée sur le libre choix fait » par le clergé et le peuple de Rome. Bruno reconnut la valeur de cette » objection. Il se rendit dans la ville éternelle sans pompe et sans insignes, » et ne prit la tiare que lorsqu'une élection régulière eut confirmé la » nomination impériale. C'est le point de départ de la fameuse querelle » des investitures. » Nous citons ce fait pour faire voir les relations de Bruno avec les Clunistes, après avoir prouvé que ce personnage connaissait personnellement Casimir et Rixa.

lequel Adélaïde, sa trisaïeule, avait placé toute sa confiance depuis la mort de saint Mayeul.

D'ailleurs, à cette époque, la cour impériale d'Allemagne se trouvait souvent sur les bords du Rhône et de la Saône. Le royaume de la Bourgogne transjurane n'existait plus comme un état indépendant. Après la mort de Rodolphe III, dit *Ignave* ou le Fainéant (1034), l'empereur Conrad II s'empara de ce pays en vertu d'un testament extorqué au dernier roi de la race de Stratlingen. Mais comme la nouvelle autorité était fortement contestée, et par la puissante ville de Lyon, et par certains barons, à l'humeur inquiète et belliqueuse, et par le jeune Eudes, comte de Champagne, qui prétendait avoir de meilleurs droits à cet héritage que la maison impériale, Conrad II, et plus tard son fils Henri III furent obligés de venir souvent en personne dans ce pays pour y maintenir le prestige de leur puissance.

On peut admettre que Casimir, dès les premiers moments de son arrivée sur les bords du Rhin, comme le disent quelques chroniqueurs, put passer quelque temps à la cour impériale et la suivit en Bourgogne, lors des voyages que l'empereur faisait dans ses domaines. Il put même se signaler par sa valeur et son adresse dans quelques petits combats ou dans quelques brillants tournois de la cour (1). Mais bientôt après, se trouvant isolé dans une assemblée de grands seigneurs étrangers ; voyant sa position fausse et incertaine au milieu des grandeurs du monde, il préféra la tranquillité d'un cloître au bruit des camps impériaux et au sanglant métier des armes.

---

(1) « Kazimirus ergo apud Theutonicos aliquantulum conservatus,
» Magnamque famam ibi militaris gloriæ consecutus;
» Poloniam se redire disposuit,
» Illudque matri secretius indicavit, etc. »

Martin Gallus.

Plusieurs raisons politiques, plusieurs considérations de haute convenance pouvaient aussi être cause de la retraite du jeune prince. Les empereurs d'Allemagne voulaient peut-être l'écarter de la Pologne et du monde même, pour profiter de l'anarchie qui régnait sur les bords de la Vistule, et mettre à couvert leurs domaines du côté du Nord. Peut-être voulaient-ils, pour ces raisons, l'avoir sous la main, mais ignoré du monde ; ou bien la politique impériale espérait-elle faire de Casimir, qui était aussi bien parent de la maison de Saxe que de la maison de Franconie, un haut dignitaire ecclésiastique, abbé de Cluny peut-être, après la mort d'Odilon, ou archevêque de Lyon, après Burchard II, grand-oncle de Rixa, ou enfin archevêque de Cologne, après Hermann, oncle maternel de Casimir.

Quoi qu'il en soit, si le jeune prince fût resté à la cour impériale librement pendant sept ans consécutifs, l'histoire aurait parlé de quelques-unes de ses actions. Il ne serait pas arrivé à l'âge de 26 ans révolus sans avoir contracté un riche mariage avec quelque princesse allemande ou bourguignonne. En un mot, tous ceux qui contestent le séjour de Casimir à Cluny, comme moine, sont fortement embarrassés lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'emploi de son temps en exil et de son *alibi*.

Si au contraire on est disposé à admettre qu'il a été moine, les raisons affluent de tous les côtés pour prouver la nécessité de cette détermination dans le triste état où se trouvaient ses affaires. Peut-être Rixa était-elle inquiète de l'avenir de son fils, et ne voyait-elle pour lui aucune sécurité ailleurs que dans les murs de Cluny, si respectés dans ces temps barbares. Sans doute, par le sang de sa mère, Casimir appartenait essentiellement à la grande maison de Saxe, qui porta la couronne impériale pendant un siècle entier, avec autant de bonheur que de gloire, et

cette origine devait lui assurer un haut rang parmi les princes germains. Mais à l'époque dont nous parlons, la couronne impériale n'appartenait plus à la maison de Saxe mais à celle de Franconie, sa rivale puissante. Cependant l'empire étant électif, l'avenir était incertain, et les empereurs de la maison de Franconie considéraient comme le point principal de leur politique d'assurer la dignité impériale à leurs successeurs naturels. Dans cet état de choses, chaque prince de l'ancienne maison de Saxe était en quelque sorte suspect à l'empereur. Si la guerre civile éclatait, Casimir aurait été obligé de soutenir les armes à la main les intérêts de sa maison, dont le chef Othon, duc de Souabe, avait sans doute de nombreux amis et adhérents. Ces amis, d'un jour à l'autre, auraient pu le pousser à la revendication de la couronne impériale, qui a brillé d'un si vif éclat pendant tout le temps qu'elle a été portée par les princes saxons.

On pouvait éviter toutes ces difficultés, tous ces dangers, en plaçant le jeune prince dans un couvent, d'autant plus que sa vocation et son amour des études l'y portaient naturellement. Et si on devait choisir pour lui un asile de ce genre, aucun ne pouvait convenir mieux que celui de Cluny, à la tête duquel se trouvait Odilon, ami et disciple de ce Mayeul, conseiller, directeur de conscience et historiographe de la grande Adélaïde. D'ailleurs le couvent de Cluny était peu éloigné des domaines que Rixa possédait sur les bords du Rhin. Considérons, en outre, que l'empereur Henri II, qui était aussi allié de la maison de Saxe, comme un des descendants de Henri l'Oiseleur, et devait la couronne impériale en grande partie au désintéressement du grand-père de Casimir, le palatin Ehrenfried, Henri II avait les Clunistes en grand honneur. Revenant de Rome, après son couronnement, il vint à Cluny en 1015; il y fit

ses dévotions avec une grande ferveur, dota richement le couvent, lui fit don d'une couronne d'or d'un prix considérable pour le temps, et se fit inscrire comme frère *tertiaire* au nombre de ses moines. Si un monarque puissant, le premier de la chrétienté, dans la plénitude de son pouvoir, considérait comme un grand honneur pour lui d'être membre de cette illustre congrégation, pourquoi n'admettrions-nous pas volontiers qu'un roi exilé et son proche parent ait cherché un refuge dans ce même monastère?

Nous sommes donc fortement disposé à considérer le séjour de Casimir à Cluny et son diaconat dans cet établissement monastique comme des faits sinon tout à fait certains, au moins comme extrêmement probables.

En effet, cette tradition existe dans les chroniques et les histoires de Pologne depuis 600 ans environ, et elle ne peut être que fondée sur les anciens chants nationaux ou sur les témoignages transmis de bouche en bouche depuis le XI[e] siècle. Or, l'illustre Schlegel, dans son ouvrage sur la philosophie de l'histoire, conseille aux historiens de respecter toujours la tradition, lorsqu'elle n'a rien de contraire à la raison, et lorsqu'on n'a rien de mieux à mettre à sa place.

Ici la tradition ne choque nullement le bon sens; elle ne renferme rien d'extraordinaire, rien de contraire aux mœurs, aux usages de l'époque. Au contraire, elle a quelque chose de simple, de naturel et de sympathique en même temps.

Ce jeune prince, issu d'une antique maison, petit-fils d'un héros, voit son père régner malheureusement et mourir en démence; il voit sa mère haïe, comme étrangère, par un peuple tout entier, et bannie ignominieusement par les grands du royaume. Bientôt après, il se trouve à

l'étranger, au milieu du peuple allemand, ennemi invétéré des Slaves et principalement des Polonais. Ce prince a un caractère doux, pacifique, religieux et peut-être même un peu enclin à la mélancolie. Que peut-il faire de mieux, dans une pareille position, que d'embrasser l'état monastique, d'autant plus qu'il peut le faire dans une maison comblée de bienfaits par ses ancêtres, et sous des chefs dévoués de longue date à sa famille?

En outre, dans tout le règne de Casimir, c'est-à-dire dans tous les faits et gestes de ce roi, nous voyons quelque chose qui porte le cachet évident de son éducation monastique, et un reflet visible de la sagesse profonde, de la grande mansuétude, de la charité toute chrétienne de son maître Odilon, abbé de Cluny. On le voit sur le trône suivre encore en toute occasion les belles leçons et les grands exemples de son maître illustre. Modération, justice, clémence, sage prévoyance, tels sont les caractères principaux du règne de Casimir Ier; ce règne si remarquable et si pacifique, qui présente un contraste si frappant avec les deux règnes belliqueux de son grand-père et de son fils, et avec l'administration indolente de son père.

En un mot, on peut dire que Casimir Ier porta avec lui, sur les bords de la Vistule, cette *trève de Dieu*, que saint Odilon de Cluny parvint à établir par ses pieux efforts sur les bords de la Seine et du Rhône.

§ XI.

MARIAGE DE CASIMIR AVEC LA SŒUR DE JAROSLAS, GRAND DUC DE KIEW, ET RELATIONS QUI PURENT EXISTER ENTRE CE MARIAGE ET CELUI DE HENRI Ier, ROI DE FRANCE, AVEC ANNE DE RUSSIE, NIÈCE DE LA FEMME DE CASIMIR.

Il y a même quelque chose de plus. Inspiré par une politique sage et nationale, Casimir ne chercha pas à contracter un mariage avec quelque princesse allemande, mais

demanda et obtint une femme digne de lui dans une nation slave voisine de la Pologne. Cette femme s'appelait Marie Dobrogniewa et était fille de Wladimir le Grand, souverain des Russes, et de la célèbre Anne, princesse byzantine, issue de l'antique maison de Macédoine. Ce mariage avec la sœur de Jaroslas, grand duc de Kiew, avait sans doute pour but d'opérer un rapprochement entre les Slaves des bords de la Vistule et ceux qui étaient établis sur les bords du Borysthène. Il s'agissait de ramener ces derniers dans le giron de l'Église catholique, et Cluny voulait obtenir dans le nord une conversion semblable à celle qu'il avait obtenue en Espagne, en supprimant dans ce pays, par une douce persuasion, l'ancien rituel *gothique* ou *mosarabique*, en y introduisant d'une manière générale le rituel romain.

C'est probablement dans ce même but qu'un second mariage du même genre fut conclu entre Henri Ier, roi de France, et Anne de Russie, fille de Jaroslas et nièce de la femme de Casimir.

Gauthier, évêque de Meaux, et Wacelin, seigneur de Chaulny (1), furent envoyés à Kiew, et traversèrent l'Allemagne et la Pologne pour chercher la fiancée russe, qui arriva en France et fut couronnée à Reims en 1051. On croit que cette princesse déposa alors sur l'autel de la cathédrale de cette ville un superbe exemplaire de la bible

(1) « Misit rex Watterium, Meldensem episcopum, et Wasulinum de » Chalinaco cum aliis ad quemdam regem in finibus Greciæ, qui vocabatur » Gerisclo (Ierisclow, Iaroslav) de terra Rusciæ, ut filiam ejus sibi nuptam » daret; quod ille gratanter accepit, eamque cum multis donis in Fran- » ciam misit, etc. » Voyez *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, Dom Bouquet, t. XI.

Outre l'ambassade de ce Gauthier, évêque de Meaux, et surnommé *sabeir* (savant), les anciennes chroniques françaises parlent aussi d'une autre mission, dont le chef était Roger ou Rugier, évêque de Châlons. Elle a eu lieu autour de 1048 et amena le résultat désiré, c'est-à-dire la conclusion du mariage entre Henri Ier et Anne de Russie.

écrite en langue slave, objet précieux, qui existe encore aujourd'hui dans le trésor de cette basilique, et qui y est connu sous le nom de livre de sacre (1).

Peut-on supposer un seul instant que cet événement considérable ait pu avoir lieu sans aucune intervention de Casimir Ier? Que le mariage de la nièce de Marie Dobrogniewa ait pu se faire sans que l'ex-moine de Cluny s'y soit interposé d'une manière efficace? Sans doute cette double union n'a pas produit les résultats désirables, car les Russes sont restés schismatiques et isolés de l'Eglise de Rome, et les relations de ce pays avec la France ne se sont pas développées d'une manière sensible ; mais l'histoire doit cependant signaler et rapprocher les faits, qui n'ont pas été encore jusqu'à aujourd'hui convenablement examinés, ni appréciés.

Il paraît que Cluny n'abandonna pas Casimir jusqu'à la fin de la carrière de ce roi. Nous voyons qu'en l'année 1051, lorsque l'empereur Henri III, courroucé contre Casimir, à cause du secours que ce dernier donnait à son beau-frère, Bela, prince hongrois, voulut envahir la Pologne, le pape Léon IX, que nous avons connu déjà sous le nom de Bruno, lorsqu'il était évêque de Toul, vint en personne à Presbourg, en 1052, pour réconcilier les rois de Pologne et de Hongrie avec l'empereur. Il paraît même que saint Hugues, abbé de Cluny, après la mort d'Odilon (1049), qui connut sans doute Casimir personnellement pendant le séjour de ce prince au monastère clunisois, fit le même

(1) Ce document singulier a été écrit vers l'an 1030, par saint Procop, abbé d'un monastère en Bohême (*Sazava, monasterium Sazaviense*). Pierre le Grand, en visitant Reims, examina ce livre et assura qu'il était d'origine slave, et un siècle plus tard, notre savant compatriote, M. Louis Jastrzembzki, a fait sur ce sujet un travail complet qui a été reproduit dans la *Revue de l'instruction publique*, du 4 au 7 octobre 1839.

voyage et rejoignit le pape. Peut-être même alla-t-il jusqu'à Cracovie, alors capitale de la Pologne (1), et visita la célèbre abbaye de Tynietz, où le roi Casimir établit, en 1044 ou 1045, une colonie de moines clunistes, dont le supérieur, nommé Aaron, devint d'abord l'abbé du monastère précité, et bientôt après fut élevé à la dignité d'archevêque de Cracovie (Voyez les pièces justificatives.)

§ XII.

CONCLUSION.

Nous fondant donc sur cet ensemble de faits et de témoignages, sur les pièces authentiques et sur l'examen attentif de la position personnelle du jeune prince à l'étranger, nous croyons pouvoir soutenir consciencieusement la véracité des anciennes traditions polonaises adoptées par les historiens de l'ordre de saint Benoît, et nous soutenons que Casimir Ier, fils de Mieczyslas et de Rixa, nièce de l'empereur Othon III, a été réellement diacre dans l'ordre de Cluny, entre les années 1034 et 1041. Car sans cela il serait bien difficile d'expliquer : et le surnom que ce roi portait toujours parmi les Polonais, et le caractère éminemment pacifique et religieux de son règne, et l'introduction par lui des moines de Cluny en Pologne, ainsi que l'ambassade de son fils, Ladislas Hermann, et le pèle-

(1) Il paraît que les documents de Cluny contiennent quelque chose de relatif à ce voyage, car le savant abbé Cucherat, dans son travail sur Cluny au XIe siècle, dit à la page 20, en parlant des voyages apostoliques de saint Hugues : « Ce n'est pas seulement la France mais l'Europe » entière qui l'a vu souvent apparaître, comme le soleil qui éclaire et » réchauffe. Les routes d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal, d'Italie; » d'Allemagne, de Hongrie, de Pologne lui sont familières. » Au reste, antérieurement encore à cela, des relations étroites existaient déjà entre Cluny et la couronne de Hongrie, puisque Odilon a été médiateur entre l'empereur Henri II et le roi saint Étienne.

rinage de son petit-fils, Boleslas III, au tombeau de saint Gilles, près de Nîmes, qui se trouvait précisément dans une abbaye dépendant immédiatement de Cluny.

Assurément il reste encore beaucoup à éclaircir; mais un vaste champ pour ces investigations est ouvert dans les riches archives du Vatican; dans les vieux parchemins de Cluny, qui n'ont pas été encore, peut-être, bien examinés à ce point de vue, et dans les documents négligés qui peuvent se trouver dans les archives de Tynietz, de Lubus et des autres monastères qui appartenaient jadis aux Clunistes en Pologne.

Si même on ne parvenait jamais à démontrer d'une manière tout à fait satisfaisante la réalité du séjour de Casimir et de son diaconat à Cluny, on sera toujours obligé de citer cette version dans tout travail spécial sur la fondation des monastères des Clunistes en Pologne, et sur l'influence que ces établissements ont eue pour l'extinction du schisme oriental et la propagation des études théologiques et littéraires, aux XIe et XIIe siècles, sur les bords de l'Oder et de la Vistule.

Les amateurs de numismatique pourraient s'exercer à comparer les pièces de monnaie de l'abbaye de Cluny et des différentes succursales de cette célèbre maison, pour les comparer avec les différents types des monnaies polonaises du règne de Casimir Ier. On sait, d'après le témoignage de l'illustre Lelewel, que ce roi, à son retour dans sa patrie, rétablit les ateliers de monnayage, qui avaient cessé de fonctionner en Pologne pendant les malheurs de l'interrègne, après la mort de Mieczyslas II, et qu'il fit frapper les pièces de monnaie qu'on appelle les deniers de saint Pierre. Peut-être apporta-t-il de Cluny des coins pour fabriquer ce genre de monnaie; peut-être même fit-il venir en Pologne quelques habiles monnayeurs de l'abbaye.

Nous savons, en outre, que les Bénédictins clunisois avaient un genre tout particulier d'architecture pour leurs églises et monastères, dont la fameuse basilique de Cluny, aujourd'hui complétement détruite, sauf une tour et quelques vestiges isolés, était le type par excellence, qui a été imité dans plusieurs établissements de cet ordre, en France et dans les autres pays du monde chrétien. Il y a donc là un vaste champ de recherches pour les architectes et les archéologues. Sans doute les couvents de Tynietz, de Lysa-Gora et les ruines des abbayes de Lubus, de Sieciechow, de Plock, de Mogilno et de leurs succursales doivent accuser quelques ressemblances des formes architecturales avec la maison mère de Cluny, et attesteraient nettement les premières relations de la France avec la Pologne, relations qui, par la volonté de la Providence, devaient se continuer à travers les siècles, s'affirmer par l'élection de Henri de Valois, par les liens d'amitié avec la France des anciens rois de Pologne de la famille de Waza, de celle de Sobieski et de Leszczynski, et surtout par la communauté d'idées et d'espérances qui unit les Polonais à la France pendant les grandes guerres de la première république et de l'empire. Ces liens mystérieux existent encore aujourd'hui dans toute leur force, et constituent un des faits moraux les plus importants de l'histoire moderne; ce qui fait que les paroles de l'illustre Warszewiecki, écrites en 1573, sont encore vraies aujourd'hui :

« Uterque populi arcano quodam atque admirabili Dei » immortalis concilio, quasi quondam postliminio conjun- » gentur, et pauca præter linguam et habitum sunt, quibus » Galli inter se Polonique differunt. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

BULLE DU PAPE BENOIT IX NOMMANT AARON, CLUNISTE, ABBÉ DE TYNIETZ, AU SIÉGE ARCHIÉPISCOPAL DE CRACOVIE.

Ce document précieux se trouve dans trois ouvrages très-anciens :

1° Dans la *Vie de saint Stanislas Szczepanowski*, par Vincent de Kielce, écrivain du XIII[e] siècle, que M. Auguste Bielowski, à Lemberg, possède dans une copie faite au XIV[e] siècle ;

2° Dans un manuscrit de la bibliothèque du comte Dzialinski, qui contient les documents les plus anciens de la législation polonaise, et où, à la page 172, on trouve un article séparé, intitulé : *De archiepiscopatu Cracoviensi;*

3° Dans l'*Histoire des Évêques de Cracovie*, par Dlugosch, *Vitæ episcoporum Cracoviensium*, édition de Leipsig.

Voici cette bulle avec quelques mots qui la précèdent :

« Eodem tempore (anno domini 1046), Aaron monachus
» Tinecensis postulatur in episcopum Cracoviensem. Qui
» assumptus et ad petitionem regis Casimiri per eumdem
» papam Benedictum Coloniæ (1) consecratus et privilegio
» archiepiscopatus insignitur. Forma autem pontificationis
» ejus talis in chronicis invenitur :

(1) Ce mot « Coloniæ » fait croire que le pape Benoît IX, chassé de Rome en 1043, se réfugia à Cologne, auprès de son ami Hermann, archevêque de cette ville, qui était le frère de Rixa et l'oncle de Casimir I[er].

« Pro reverentia principalis Apostolorum, sub cujus » velamento te staturum constituisti, et pro amore regis » Casimiri qui et Karoli vestri domini, ejusque conjugis » *Mariæ*, eorumque filii Boleslai, totiusque regni vestri, » statuimus, stabilimus, dicamus, benedictimus in perpetuum » archiepiscopatum circa Civitatem Cracoviensem, » ubi hactenus erat episcopatus, cui etiam subiicimus » omnes omnium episcopatum parochias, quæ in toto » regno Poloniæ sunt, ut archiepiscopali jure omnibus » præsideat. Tibi quoque, archiepiscope, concedimus pal- » lium diebus solennibus deferendum. »

No 2.

EXTRAIT D'UNE PIÈCE DE VERS DU XIe SIÈCLE, QUI FAIT VOIR LA FACILITÉ AVEC LAQUELLE LES JEUNES MOINES DE CLUNY QUITTAIENT LEUR COUVENT POUR RÔDER DANS LE MONDE DÉGUISÉS EN GUERRIERS.

L'auteur de cette pièce est Adalbéron, surnommé Ascelin, évêque de Laon. Ce poëme, ayant la forme d'une épître, se trouve dans le recueil des documents relatifs à l'histoire de France de Dom Bouquet, p. 66. En lisant ce document avec attention, on croirait voir une allusion au départ de Cluny de Casimir Ier, si on ne savait pas que la pièce en question est antérieure au séjour présumé du roi de Pologne dans ce monastère

93 « Vespere progreditur, tum manè revertitur ad nos,
» Et festinus equi spumantia colla reliquit....
97 » Pileus excelsus de pelle Libystidis ursæ,
» Et vestis crurum tenus est curtata talaris,
» Finditur anterius, nec parcit posteriori.
100 » Ilia baldrigo cingit strictissima picto,
» Mutiplius et res multæ per cingula pendent :
» Arcus cum pharetra, forceps, et malleus, ensis,
» Ignitusque silex, ferrum quatiens, simul ilex.
» Ossa superficiens stringit diffusa deorsum.

» Saltibus incidens terram calcaria pungunt,
» Cœpit summa pedum cum torsis tendere rostris
» Ingreditur, noti fratres quem nosse laborant
» Concurrunt cives, et larga palatia complent.
» Pontificem sic deformis tunc sistitur ante :
» Esne meus monachus, tu, quem misi?...
» Pugnos declinat, cubitos extendit in altum,
» Erexit cilium, torquens cum lumine collum.
» Miles nunc monachus diverso modo manebo
» Non ego sum monachus, jussus sed mito regis,
» Nam Dominus meus est rex Oydelo Cluniacensis. »

M. Demogeot, dans son travail sur la satire française au moyen âge (*Revue des Deux-Mondes*, 1846, 5 livraisons, mois de juin), traduit ces vers en français comme il suit :

Hier il partit moine; il nous revient guerrier.
Il descend d'un seul bond d'un fringant destrier,
Et, paladin tondu, ceint sa tête amphibie
D'un grand bonnet de poil pris à l'ours de Lybie.
Son froc jusqu'au mollet à peine est descendu,
Divisé par devant, par derrière fendu.
Un brillant baudrier relève sa stature;
Il porte un arsenal pendant à sa ceinture,
Épée, arc et carquois, tenailles et marteau,
Briquet et chêne sec. Un fastueux manteau
Inonde de ses plis l'anachorète austère.
Il bondit en marchant, éperonne la terre,
Tandis qu'au bout du pied, montant Dieu sait jusqu'où,
Se dresse avec orgueil la poulaine au long cou.
Son couvent bien connu le reconnaît à peine;
Ses frères étonnés accourent hors d'haleine.
Au prélat du couvent il se présente fier :
— « Quoi donc! es-tu mon moine? et t'envoyai-je hier? »
Lui, relevant le coude, et le poing sur la hanche,
L'œil arrogant, le cou raide comme une planche :
« Je suis soldat, dit-il, et ton règne est fini.
Mon maître est Odilon, monarque de Cluny. »

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 1867.

Présidence de M. BERTHAUD, président.

Membres présents : MM. Berthaud, Chavot, Dunand, Gaudier, F. Lacroix, Michon, Ch. Pellorce, comte de La Rochette.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est donné lecture d'une circulaire de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique concernant le congrès des sociétés savantes.

M. Francisque Lacroix présente divers produits (alcool, papiers, etc.) extraits du sapin par les procédés de MM. Bachet et Machard, d'Annecy. Il donne quelques explications sur le mode d'extraction de ces différents produits. L'honorable membre reçoit les félicitations de l'assemblée pour son intéressante communication.

M. Ch. Pellorce donne connaissance, au nom du comité d'agriculture, des programmes des concours agricoles qui se tiendront à Tramayes au mois de septembre prochain. Ce programme est discuté et adopté conformément aux propositions du comité.

M. Berthaud fait une communication relative à l'éclipse de soleil qui a eu lieu récemment, et qui est écoutée avec un vif intérêt.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire perpétuel,
CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 1867.

(SÉANCE D'AVRIL.)

Présidence de M. BERTHAUD, président.

Membres présents : MM. Berthaud, Bouchard, Chavot, Dunand, Gaudier, F. Lacroix, Michon, Monnier, Ch. Pellorce, comte de La Rochette.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Guillemin, membre correspondant, adresse le Dictionnaire topographique pour l'arrondissement de Louhans.

M. Boullée, ancien magistrat, membre correspondant, envoie une notice biographique sur M. le comte de Guernon-Ranville.

M. Canonge, membre correspondant, adresse un volume de lettres.

M. Albert Albrier, de Dijon, sollicite le titre de membre correspondant. Il envoie à l'appui de sa demande une notice sur les ancêtres de M. de Lamartine. — Renvoi au rapport de M. Michon.

M. Ch. Pellorce présente M. Richard Cortambert en qualité de membre correspondant. Il joint, à l'appui de cette présentation, une note émanant de ce géographe distingué sur les reboisements exécutés par M. le comte de Rambuteau dans le Charollais.

M. le comte de La Rochette offre à l'Académie le tome II de son *Histoire des Evêques de Mâcon*. Il reçoit les remerciements de l'assemblée.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture informe la société qu'il lui a alloué une somme de huit cents francs pour être distribuée pas ses soins en encouragements agricoles.

M. Michon donne lecture d'une pièce du 17e siècle relatant les diverses circonstances d'un exorcisme.

M. Chavot communique, au nom de M. Malinowski, membre correspondant, une étude historique intitulée: *Une province de Cluny au moyen âge, ou une courte description de six abbayes de Bénédictins clunistes en Pologne au XIe siècle*. Une commission composée de MM. Gaudier et Chavot est chargée d'examiner ce travail.

M. Chavot fait une communication des plus intéressantes sur l'accusation portée contre les habitants de Cluny, au commencement de ce siècle, au sujet de la démolition de leur abbaye. Il est invité à rédiger une note sur ce point historique.

M. Bouchard donne lecture de la pièce de vers suivante qui est sympathiquement accueillie par l'auditoire.

ALINE

SOUVENIR D'ENFANCE.

A MADEMOISELLE ALINE D...

I.

Aline ! ce doux nom réveille
Un souvenir triste et lointain,
Visitant l'alcôve où je veille,
Comme un rayon d'or du matin.

Ce nom qui fait sourdre une larme
Dans mon œil par l'âge affaibli,
A pour moi d'autant plus de charme,
Que vous l'arrachez à l'oubli.

Et devant l'âtre, où, vieux et sage,
Je tisonne, le front baissé,
Laissez-moi saisir au passage
Cette ombre au fond de mon passé.

II.

C'était une enfant blonde et frêle,
Lutin rose fait tourbillon,
Douce comme une tourterelle,
Folâtre comme un papillon.

Je vois encor ma pauvre Aline
Au grand jour de la Fête-Dieu,
Dans sa robe de mousseline,
A la ceinture au ruban bleu.

De ses prunelles pudibondes
L'azur, plus bleu que le lapis,
Rayonnait sous ses tresses blondes,
Comme un bluet dans les épis.

Elle portait, à chaque joue,
La fossette, dont l'ornement,
Chez la jeune fille qui joue,
Rend le sourire si charmant.

Enfant né dans le voisinage,
Malgré ma chétive laideur,
Elle m'aimait: j'avais son âge,
Son innocence et sa candeur.

Après les dîners de famille,
Nos deux voix au timbre argentin
Faisaient résonner la charmille
Des éclats d'un rire enfantin.

Nos jouets étaient pêle-mêle,
Toujours trônant au milieu d'eux,
La poupée et polichinelle
Faisaient bon ménage entre eux deux ;

Et comme un vague instinct de l'âme
(Plus d'un passant en a souri),
Elle était ma petite femme,
Moi, j'étais son petit mari.

III.

Bientôt, dans les murs d'un lycée
(Ce mot redouble mon courroux),
Sous la grille on mit ma pensée
Et mon âme sous les verroux.

Et, là regrettant la campagne :
Adieu ! disais-je, heureux loisirs,
Et toi, la gentille compagne
De mes jeux et de mes plaisirs ;

Taillis pleins d'ombre et de murmure,
Frais gazons de fleurs diaprés,
Où l'on cueillait la fraise mûre
Et la marguerite des prés.

Combe où, las d'une longue course,
Quand la soif prenait en chemin,
On allait, aux bords d'une source,
Boire dans le creux de la main ;

Rivière où, souvent sous les saules,
J'ai, quand là s'égaraient nos pas,
Cherché sur ses blanches épaules
Si des ailes ne poussaient pas,

Toit rustique de la chaumière
Où chaque dimanche on allait
Tremper le pain de la fermière
Dans la même jatte de lait.

IV.

Et j'enveloppais dans ma haine,
Tacite, Horace, Cicéron,
Virgile, Homère, Démosthène,
Le vieil Olympe et l'Achéron.

Enfin le jour des délivrances
Brilla, salué par nos chants :
La grille s'ouvrit aux vacances;
On me donna la clef des champs.

Je partis; le jour près d'éclore
Souriait à ma liberté.
Ce n'était pas l'automne encore,
Ce n'était déjà plus l'été.

Et le cœur débordant d'ivresse,
Loin d'un enfer que je maudis,
Sur les ailes de l'allégresse
Je volais vers mon paradis,

Ce paradis de ma jeunesse,
Ce berceau de mes seuls beaux jours,
Ce nid où l'on revient sans cesse
Et dont on se souvient toujours.

Témoins de ma joie ingénue,
Mésange, linotte, pinson,
Semblaient fêter ma bienvenue
Par les mille voix du buisson.

Au loin, dans la brume indécise,
J'entrevoyais les vieux pignons
De ma ville natale, assise
Au pied des coteaux bourguignons.

Je murmurais Aline ! Aline !
Soudain j'aperçus, à travers
Les noyers peuplant la colline,
La maisonnette aux volets verts.

Et les tilleuls de la terrasse,
Et l'enclos aux riches pommiers,
Et la tour que le lierre embrasse,
Et son toit tout blanc de ramiers.

Et j'approchais, tendant l'oreille :
Au dedans, au dehors nuls bruits
Que des moineaux qui d'une treille
Entre eux se disputaient les fruits.

Un bruit sourd troubla ce silence :
En deux bonds franchissant le seuil,
Vers sa chambrette je m'élance ;
On la clouait dans le cercueil.

On procède, en suite des propositions faites à une précédente séance, à l'élection de deux membres résidants. Sont élus MM. Ch. Alexandre et Berthier.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,
Ch. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 1867.

(SÉANCE DE MAI.)

Présidence de M. BERTHAUD, président.

Membres présents : MM. Aubert, Berthaud, Chavot, Dunand, Gaudier, F. Lacroix, Michon, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Ch Pellorce.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Depoisier, membre correspondant, envoie un volume ayant pour titre *Observations pratiques sur l'Education*. Ce volume est renvoyé à l'examen de M. J. de Parseval-Grandmaison.

M. Perrault de Jotemps transmet les publications de la classe d'agriculture de la Société des arts de Genève. L'Académie décide qu'elle échangera ses publications avec cette savante association.

La Société reçoit : 1° un exemplaire du discours prononcé par S. Exc. M. de Forcade, ministre de l'agriculture, à la distribution des récompenses du concours de Poissy de 1867 ; 2° une lettre de M. le préfet qui fait connaître les mesures prises par l'autorité supérieure pour favoriser la régénération des races de vers à soie du pays, et qui invite l'Académie à s'associer à ces intéressants efforts. — Renvoi au comité d'agriculture.

M. le docteur Aubert donne lecture d'une intéressante étude d'économie politique.

M. Michon fait un rapport sur la notice adressée par M. Albert Albrier à l'appui de sa demande de membre correspondant. Il conclut à l'admission de ce candidat.

M. Ch. Pellorce propose de décerner le même titre, ainsi que l'usage s'en est consacré, à MM. Jules Chantepie et Liégeard, lauréats du concours de poésie.

M. le Président fait connaître que les allocations faites à l'Académie, pour ses concours agricoles, sur les fonds départementaux seront, comme les années précédentes, de la somme de mille francs.

On procède au vote pour les élections de MM. Albert Albrier, Jules Chantepie et Liégeard. Ces trois candidats sont élus à l'unanimité membres correspondants.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire perpétuel,
Ch. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 1867.

(SÉANCE DE JUIN.)

Présidence de M. BERTHAUD, président.

Membres présents : MM. Alexandre, Aubert, Berthaud, Berthier, Bouchard, Boussin, Chavot, Dunand, F. Lacroix, Monnier, Michon, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Ch. Rolland, Saulnier; Malinowski, membre correspondant.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Bouvart, secrétaire de l'Académie de Chambéry, fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Réflexions sur l'instruction et l'éducation populaires*.

M. Rossigneux adresse une brochure intitulée : *Encore la question de Bibracte*.

M. J. de Parseval-Grandmaison rappelle qu'en 1851, M. Vinsac, membre de l'Académie, fut délégué par elle pour assister à une conférence qu'on croyait devoir se tenir à Londres pour poursuivre l'adoption d'un système uniforme de poids et mesures en Europe. La conférence n'eut pas lieu, malgré les tentatives que M. Vinsac fit pour en provoquer la réunion; mais l'initiative de cette proposition de congrès, bien qu'elle n'ait pas abouti, n'en demeure pas moins à l'Académie. L'honorable membre demande que l'on fasse connaître à la commission réunie actuellement dans le même but à Paris, sous la présidence du prince

Napoléon, la part qui revient à la Société dans ces tentatives d'un progrès qu'il serait si désirable de voir se réaliser.

L'Académie prend connaissance des procès-verbaux des 1er mai et 31 juillet 1851, et, adoptant la proposition de M. J. de Parseval-Grandmaison, le charge d'y donner la suite convenable.

M. Gaudier fait un rapport sur le travail de M. Malinowski, présenté à une précédente séance. Les conclusions de ce rapport sont approuvées. En conséquence M. le Secrétaire perpétuel est chargé de demander, au nom de l'Académie, des renseignements aux corps savants et à la bibliothèque de Cracovie sur l'établissement des abbayes bénédictines clunisoises en Pologne.

L'Académie, après avoir entendu une appréciation de M. Gaudier sur les travaux de la Société des sciences, arts et belles-lettres des Alpes-Maritimes, décide qu'elle échangera ses publications avec cette savante compagnie.

On procède à l'élection de M. de Ferry, de Bussières, en qualité de membre résidant. Cette admission est prononcée à l'unanimité.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUILLET 1867.

Présidence de M. Ch. ROLLAND.

Membres présents : MM. Ch. Alexandre, Aubert, Bouchard, Dunand, de Ferry, Gaudier, F. Lacroix, Michon, J. de Parseval-Grandmaison, Ch. Pellorce, Ch. Rolland, Saulnier.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. Aubert rappelle que M. le docteur Carteron s'est aussi occupé de la question de l'uniformisation des poids et mesures.

M. Ch. Pellorce fait don à la Société d'un ouvrage de M. Foulc, professeur de langue anglaise au lycée de Mâcon, intitulé : *Chants nationaux*.

M. J. de Parseval-Grandmaison donne lecture de deux lettres par lesquelles MM. Planus, instituteur à St-Clément, et Fumet, propriétaire à La Vineuse, annoncent qu'ils s'occupent de l'élève des vers à soie et qu'ils feront connaître le résultat de leurs travaux.

M. Ch. Rolland donne lecture du travail historique suivant :

Messieurs,

J'apporte aujourd'hui mon tribut à vos lectures mensuelles, et je commence par solliciter toute votre indulgence en faveur du travail que je viens vous soumettre. J'ai abordé un vaste sujet, si vaste que, pour le traiter à fond, il faudrait un volume, et si complexe que toute omission, inévitable pourtant dans une esquisse rapide comme celle que j'ai essayée, devient une inexactitude. Mais à tout ce que je n'aurai pas dit d'essentiel, vos souvenirs historiques et votre bienveillance suppléeront.

Je veux parler de Charlemagne, ou plutôt vous entretenir de son époque et tâcher d'en décrire et d'en apprécier l'un des côtés les moins connus, l'organisation intérieure. Pour bien faire, il faudrait d'abord rappeler ici l'œuvre militaire et politique de Karl Martel, de Pepin et de Charles lui-même. Il faudrait montrer comment la race franque, imprégnée d'influences latines, recrutée de Gallo-Romains à ce point que son essence native s'en trouvait altérée profondément, réussit successivement à refouler, à vaincre, à conquérir le monde germain et à se l'assimiler, — totalement en apparence, et en réalité dans de notables proportions. Mais cette préface demanderait à elle seule autant de place que j'en puis donner à mon étude. J'entre donc en matière sans préambule explicatif, et, négligeant la raison philosophique des causes qui l'avaient fait éclore, j'envisage en elle-même la conception carlovingienne, fleur éphémère sous laquelle le fruit féodal n'allait pas tarder à se former.

I.

Pour quiconque vient de suivre dans l'histoire la grande épopée de l'invasion barbare au Ve et au VIe siècle, et

s'est familiarisé avec les lois et les mœurs des Goths, des Franks, des Burgondes, etc., une chose est spécialement saisissante dans l'organisation sociale et politique préparée par Pepin, réalisée par Charlemagne : la transformation radicale de la royauté. Ces deux grands fondateurs d'empire avaient répudié tout d'abord la simple magistrature nationale, décernée par le vote des guerriers germains et dominée par eux. Une telle institution ne pouvait suffire à la nature de leurs projets. Leur intelligence et leur volonté, produits mixtes de l'éducation catholique et du génie teutique, concevaient en effet vaguement, mais obstinément, certain idéal indéfini et grandiose de gouvernement où se mêlaient à la fois les souvenirs césariens, l'intérêt de la propagande chrétienne et les traditions de la forêt teutone. Princes, ils voulaient mettre leur pouvoir au-dessus de toute résistance et de tout contrôle; leur souveraineté hors de toute compétition. Législateurs, ils rêvaient de condenser en un seul peuple, d'unir en un même esprit, de régir par une loi unique la variété des races et des tendances éparses dans tout l'Occident. Ils projetaient d'étreindre la matière humaine, objet de leur expérience hardie, sous le réseau d'une immixtion administrative assez large pour s'étendre à tous les détails, assez souple pour respecter, bien qu'en les resserrant, les vieilles libertés germaines, assez impressionnable pour que du centre à la circonférence toute impulsion ou toute secousse se ressentît. Ils visaient enfin à reproduire la théâtrale majesté des pompes bysantines, à imposer autour d'eux les obséquiosités du servilisme grec, afin de frapper les imaginations de ces éblouissements prestigieux qui enfantent l'instinctif respect des foules. Ils aspiraient plus encore à assujettir les consciences par la consécration religieuse apposée sur leur dynastie. — En un mot, ils prétendaient faire une monarchie héré-

ditaire et absolue, centralisative et universelle, fastueuse et sacerdotale.

Ce programme avait été peu à peu et successivement accompli.

Il était à la fois la résultante naturelle du mouvement opéré de longue date dans l'opinion et la conséquence pratique des événements contemporains. Les prêtres, en effet, avaient tant déclamé depuis un siècle leur théorie de gouvernement despotique, inspiré des traditions de l'ancien empire ; ils avaient tant expliqué comment, selon les desseins de Dieu, les nations devaient appartenir à une même domination politique et à une même croyance religieuse, que l'absolutisme et l'unification, familiers aux Latins mais antipathique aux Teutchs, avaient fini par paraître aux uns comme aux autres le port désirable où ils trouveraient le salut. Dans une telle disposition des âmes, les conquêtes de Charlemagne, agglomérant toutes les nations occidentales en une homogénéité catholique, semblèrent une promulgation d'un décret de la Providence. De même la conscience publique accueillit le renouvellement du titre et du droit des empereurs en faveur de celui qui avait relevé l'Empire, comme les conséquences et le prix de cette restauration. Enfin le couronnement à Rome et le sacre firent le reste. La royauté impériale, investie d'une délégation divine par le *vicaire de Jésus-Christ*, ainsi qu'on commençait à appeler le Pape, ne parut plus avoir rien de commun avec le principat des barbares ; et l'on admit aisément que discuter son autorité serait se rébeller contre Dieu.

Il n'y eut donc pas de résistance quand Charlemagne ordonna, en 802, à tous les hommes libres, de tout état, même les jeunes gens depuis l'âge de douze ans, de lui prêter à nouveau foi et hommage, non plus seulement de fidélité, mais *d'obéissance sans réserve*, vu son titre d'em-

pereur (1). Tout au plus protestèrent dans leur cœur quelques-uns de ceux qui avaient gardé le souvenir de l'ancienne liberté. Pour tromper ou consoler ceux-là, certaines garanties des vieilles institutions subsistaient en principe, mais peu conciliables en fait avec les réalités du récent absolutisme. Par exemple, tant que vécut Charlemagne les décrets du souverain n'obtinrent force de loi qu'après l'adoption de la diète et la sanction du peuple. Il est difficile pourtant de voir en cette confirmation autre chose qu'une formalité dès lors vide d'autorité sérieuse, et destinée à disparaître bientôt (2).

Ainsi se fonda en quelques années, théoriquement et pratiquement, le despotisme des Carlovingiens. Esprits incultes en somme, et sans expérience, sans soupçon même des compétitions ecclésiastiques, ils n'aperçurent de résultat à leurs compromissions avec l'Eglise, à leur politique d'envahissement sous le couvert et la tutelle de la papauté, qu'un accroissement de leur omnipotence et de leur grandeur. Ils ne s'avisèrent point qu'ils se subordonneraient implicitement au chef des évêques en consentant à recevoir de lui, par leur sacre, une extension de leurs droits! Ils se doutèrent moins encore que la soumission de leurs sujets aux formules serviles, que leur éloignement des habitudes énergiques de la liberté achèveraient promptement de tarir en eux les dernières séves vitales! — Peut-être aussi crurent-ils, et n'eurent-ils pas tort de croire, que l'entière et désirable assimilation des Teutchs, des Gaulois et des Latins était au prix de la révolution qu'ils opéraient. Quoi qu'il

(1) V. Pfister, liv. I, chap. VIII, § VII. — V. Baluze, capit. reg. franc., t. I.

(2) Pfister prend assez au sérieux ce concours rapporté par les termes des Capitulaires. Mais M Guizot, dont les travaux ont jeté tant de lumières sur l'époque de Charlemagne, démontre qu'il ne faut voir en cette mention qu'un protocole de chancellerie sans valeur. *(Hist. de la civilisation.)*

en soit, on ne saurait s'arrêter sans émotion et sans tristesse devant l'abdication de cette fière race teutique, appelée à renouveler dans le monde la notion oubliée de la dignité humaine et qui faiblissait, énervée, devant ce glorieux devoir !

II.

L'état de la nation gallo-franque témoignait, à la fin du VIIIe siècle, de transformations aussi radicales que celles qui avaient dénaturé l'ancienne royauté. Le peuple n'offrait plus la masse solide, compacte, uniforme d'autrefois : à la simplicité de la vieille classification, modifiant à peine l'égalité native des Barbares, une gradation compliquée avait succédé. — Déroulons-en les nombreux anneaux.

A l'assise la plus basse de la pyramide sociale dont l'empereur occupait le faîte, et à peine supérieurs aux esclaves proprement dits (bétail humain qui ne comptait pas politiquement), étaient les *serfs*, astreints à tous les travaux serviles, et les *ministériaux*, autre sorte de demi-esclaves dont certaines règles particulières gouvernaient le travail et le sort. Au degré plus haut, on trouvait les *vassaux bénéficiaires*, cultivateurs sous charge militaire et pécuniaire d'un terrain concédé temporairement. Puis venaient les *feudataires*, classe toute nouvelle, composée de ceux qui avaient trouvé moyen de rendre, sous le nom de *fiefs*, leurs bénéfices héréditaires. Les *propriétaires indépendants* suivaient, et après eux marchaient les *leudes*, qui allaient dans un siècle faire souche de barons. Ensuite s'étageaient les *scabini* (échevins), les *centeniers* (chefs d'une *sende* ou village), les *vicomtes* (vicaires des comtes), les *comtes* eux-mêmes, tous, à des rangs divers, administrateurs civils, judiciaires et en même temps chefs militaires des districts et de leurs subdivisions. Les *markgraff* (comtes des marches

frontières), les *herezogs* (ducs) préposés à plusieurs districts ou *gaus* (1), tenaient une position plus élevée encore et presque égale à celle des grands dignitaires de la couronne, écuyers, sénéchaux, chambellans, chanceliers, comtes du palais. — Par de là cette pléiade, rayonnait l'astre impérial.

J'ai signalé dans cette nomenclature, et placé entre les *feudataires* (détenteurs de biens soumis à des obligations) et les *leudes* (seigneurs de territoires dont ils détachaient et distribuaient des fiefs à leurs clients) *les propriétaires indépendants*, libres de leurs personnes et maîtres de terres franches. Mais il ne faut presque plus les mentionner que pour accuser leur disparition. La longue série des guerres avait ruiné, décimé ce fonds robuste du peuple primitif. La loi de la forêt germaine, demeurée celle des conquérants de la Gaule, avait été faite surtout en vue de la défense et ne prévoyait que de courtes expéditions. Aussi imposait-elle à tout membre de la nation de rejoindre l'armée pour chaque campagne, et de se pourvoir à ses frais, pour trois mois, d'armes, de vivres et de vêtements (2). Or, ces charges, onéreuses déjà dans les conditions pour lesquelles elles avaient été prévues, étaient devenues accablantes depuis que les chefs des Franks poussaient incessamment leurs soldats dans une lutte perpétuelle de l'Ebre au Wahal, de l'Océan au Danube et à l'Apennin. Charlemagne avait aperçu le mal et appliqué un remède par de nombreuses distributions de terres dans les pays conquis (3); il s'était

(1) Le *gau* était la réunion d'une certaine quantité de *sendes*; la *sende*, l'agglomération de plusieurs *markgenossenchaft* ou groupes de fermes. De cette signification du mot *gau* vient l'habituelle désinence des provinces germaniques. *Sundgau*, *Nordgau*, *Brisgau*, *Argau*, veulent dire comté du sud, comté du nord, comté de Brissac, comté de l'Aar.

(2) Pfister, liv. I, chap. VIII.

(3) Dans la Thuringe et la Souabe, plus d'un tiers du territoire était ainsi passé entre les mains des Franks.

efforcé de relever la saine et forte base de la grandeur teutique. Mais, malgré ses efforts, les survivants d'entre les libres émigraient rapidement parmi les vassaux bénéficiaires. Au lieu de garder, comme leurs pères, l'égalité de condition pour règle, le contrôle politique pour droit, la propriété de leurs domaines comme privilége héréditaire, ils se résignaient, las d'une pénible et coûteuse indépendance, à n'avoir de biens ou de fonctions publiques que sous le bon plaisir d'un donateur.

Au commencement du IXe siècle, deux sortes de propriétés, différentes d'origine et d'effet, coexistaient donc dans l'empire. L'ancienne, la propriété absolue, et la plus honorable selon les vieilles idées, allait décroissant. On la fuyait à cause de ses charges et de l'isolement où elle laissait son maître. La nouvelle, la propriété concédée sous redevance par le prince, les églises, les personnages puissants, avait toute faveur, car, imposant moins de sacrifices, elle assurait des protecteurs utiles. En l'acceptant on subissait à vrai dire une diminution morale, une sorte de dégradation politique, puisqu'on perdait le droit d'assister aux assemblées nationales (1), mais cela n'arrêtait plus. Les peuples malades ont telles heures d'affaissement des consciences pendant lesquelles les considérations civiques n'ont pas de valeur.

---

(1) Pour les Germains de vieille souche, l'homme libre qui se laissait faire leude dérogeait. Il aliénait, en effet, non-seulement l'exercice d'une quote-part de ses droits dans la souveraineté nationale, mais quelque chose de sa propriété de lui-même. — Ne lui fallait-il pas se soumettre à certaines obligations en échange des terres qu'il avait reçues? Ainsi vit-on sous Louis le Débonnaire le fameux Wolf, père de l'impératrice Judith, s'enfuir de désespoir dans les déserts de l'Amergau, quand son fils eut accepté *bénéficiairement* d'immenses domaines de son beau-frère et souverain. Le vieux chef, le vrai Germain, ne pouvait supporter, disait-il, cette dégradation de sa famille et cette abdication de sa liberté!

Arrivé à ce point, il faut s'arrêter, si l'on a souci des enseignements de l'histoire. Un grand fait apparaît, démontrant l'inflexible, l'inévitable dégagement de la logique à travers les accidents des choses humaines. Il y avait huit cents ans que l'appétit du butin et des conquêtes avait substitué, chez les Germains, à la *landwehr* ou armée nationale, la *gefolg-wesen* ou agrégation d'aventuriers mercenaires sous un chef. Les conséquences définitives de cette révolution commençaient à apparaître. A la liberté teutche, la vassalité féodale se substituait.

III.

Il reste, si l'on veut compléter l'examen sommaire de la société gallo-franke vers le IXe siècle, à interroger le troisième de ses grands éléments constitutifs : le clergé. Ce n'est pas facile besogne. Le clergé subissait alors sa crise décisive de croissance politique. Il passait péniblement de son âge de dépendance à son âge de commandement. Aussi le retrouve-t-on, après chaque période de quinze ou vingt ans, comme différent de lui-même, tant se sont modifiés profondément durant cet intervalle son rôle, sa place, ses prétentions avouées. Je vais essayer de mettre un peu de jour sur ces évolutions et sur leurs causes, de préciser le but imperturbablement poursuivi dans le secret des aspirations intimes ; de constater, avec l'obstination de la poursuite, les progrès et les reculs, tour à tour couronnant et trompant les efforts.

Marquons d'abord le point de départ.

Evidemment l'Eglise, aussitôt qu'elle fut un peu solidement constituée, et même avant Constantin, projeta de transformer absolument le monde. Elle portait en elle un idéal complet, qui voulait une application sociale et politique autant qu'un développement religieux. Cette pré-

occupation donne la cause, peut-être prépondérante, de l'hostilité latente mais efficace du clergé contre l'empire césarien et de sa faveur pour l'invasion des barbares. On sait aussi que parmi ceux-ci les Franks furent les préférés de l'Eglise catholique, et ceux aussi qui la traitèrent le mieux. Sous le bénéfice de cette amitié, les prêtres avaient paisiblement, fructueusement grandi dans la Gaule, durant le règne des Merowigs, en richesses, en autorité morale, en immixtion dans l'Etat. Ils y avaient organisé savamment leur hiérarchie, du moine à l'abbé, du diacre à l'archevêque. Formant une caste séparée du reste de la population, ils la pénétraient néanmoins de leur influence et la gouvernaient dans sa foi. La dangereuse mais saisissante immunité du droit d'asile, qui rendait le criminel inviolable dès qu'il touchait aux sacrés sanctuaires, revêtait d'ailleurs les maîtres eux-mêmes de ces sanctuaires d'une auréole incomparable de force, de mansuétude et de charité. Enfin la dîme, originairement établie par les fidèles pour subvenir aux frais du culte, mais fournissant considérablement plus que ces frais n'exigeaient, mettait précisément l'Eglise au niveau du gouvernement laïque, tandis que la perfection, l'élasticité, la cohésion de son réseau administratif la plaçaient bien au-dessus.

Toutefois cette ingénieuse et puissante organisation manquait de conditions de garantie. L'intrusion politique pouvait, à chaque heure, y bouleverser tout. Une longue tradition avait en effet rendu le prince légalement maître, quand il en prenait fantaisie, de nommer directement, *de palatio* ainsi qu'on disait alors (1), évêques, abbés, et le

---

(1) Entre autres édits de même nature, j'en citerai un de Chloter II à la date de 615, remarquable en ce qu'il donne l'exposition très-complète de la façon dont la chose se passait :

reste. Son droit s'étendait même plus loin. Il l'autorisait à reviser, émonder, supprimer, sans que nulle résistance pût utilement intervenir, les décisions soit collectives, soit individuelles des autorités ecclésiastiques, tout aussi bien en matière de croyance qu'en matière d'administration (1).

L'ambition de Pepin-le-Bref et de Charlemagne avait ouvert au clergé le moyen de s'affranchir ; — mieux encore : de transformer en domination cette servitude. Seulement ce fut à une double condition. Il dut se mettre à la dévotion des usurpateurs de la royauté franque. Il fut obligé, afin de rendre les services réclamés de lui, de modifier les règles de son propre équilibre, et de révolutionner son régime intérieur. Il s'y décida, sans trop de peine à ce qu'il semble. L'Église, démocratique à ses débuts, puis devenue, après une série d'évolutions, aristocratique avec un reste de démocratie, adopta le gouvernement autocratique. Personne, on peut le croire, ne prévit alors les conséquences énormes de ce changement dont trois siècles plus tard les empereurs Souabes sentirent les premiers le rude contre-coup.

« Episcopus à clero et populo eligatur ; et si persona condigua fuerit, per ordinationes principis ordinetur. Vel, si certò *de palatio* eligatur, per meritum personæ et doctrinæ ordinetur. »

Cent ans et plus écoulés, les mêmes doctrines subsistaient encore. Carloman, l'oncle de Charlemagne, publiait en 742, peu avant de se faire moine, un décret où on lit :

« Per consilium optimatum et sacerdotum meorum, ordinavimus per civitates episcopos, et statuimus super eos archiepiscopum Bonifacium. »

(1) En un temps même où le clergé, très-affranchi, visait à la prépotence et luttait vigoureusement, quoique souterrainement, contre Charlemagne, en 813, les pères du concile de Mayence lui écrivaient au sujet des canons qu'ils y avaient arrêtés :

« Super his omnibus valde indigemus vestro adjutorio atque sanâ doctrinâ, quatenus ea quæ paucis subter perstruximus capitulis, à vestrâ auctoritate firmentur, si tamen vestra pietas ità dignum esse judicaverit. Et quidquid in eis emendatione dignum reperitur, vestra magnifica imperialis dignitas jubeat emendare. »

J'insiste sur ce point, selon moi trop laissé dans l'ombre. Les Carlovingiens n'ont pas créé seulement le pouvoir temporel des papes : ils ont fait, pour une large part, la suprématie spirituelle de la papauté. Ils ont tout au moins hâté, fait éclore avant l'heure, le germe implicitement contenu dans le secret de l'organisme chrétien, mais dont rien encore ne faisait présager l'avénement.

Voyons comment les choses se sont passées.

Les habiles spoliateurs des Merowigs, quand leur politique profonde eut arrêté de mettre leur usurpation sous la garde du clergé, en ce temps l'unique dépositaire de la conscience publique, s'aperçurent bien vite qu'ils ne tiendraient jamais solidement, irrévocablement dans leur solidarité, tous les prêtres, tous les moines, tous les évêques; — et qu'il suffisait que quelques-uns d'entre eux leur échappassent pour ressusciter le doute universel sur la validité de leurs droits. Alors ils songèrent à hiérarchiser à leur profit l'influence ecclésiastique, à la relier dans un seul faisceau, tenu tout entier dans une seule main ; — que leur main à eux ferait mouvoir à son gré. Les circonstances aidaient à la réalisation de ce projet. Vers cette époque, les évêques de Rome, grâce à l'honneur d'être successeurs de saint Pierre (1), grâce à l'importance historique de la capitale dont leur siége portait le nom, commençaient à pos-

(1) A la fin du IV[e] siècle, on disputait beaucoup sur le sens de ce célèbre passage de l'Evangile : Petrus es, etc. Saint Augustin (De divers. sermon., 108; id., in Evang. Joan., tract. 124) et saint Jerôme (in amer. 6, 12; id., advers Jovin, I), ne l'avaient pas interprété en faveur de l'évêque de Rome. Au contraire, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Grégoire de Nysse reconnaissaient les droits de saint Pierre et de ses successeurs. A mesure que le V[e] siècle avança, cette opinion gagna du terrain, puis le pape Innocent I invoqua, bien que timidement, la coutume en faveur de ses prétentions. Enfin Léon le Grand prit résolûment le titre de chef de l'Église universelle.

séder la prépotence parmi les chefs de la chrétienté et à prétendre à la suprématie. Pepin et Charlemagne leur offrirent plus que cette suprématie, ils proposèrent la dictature. Ils ajoutèrent le don d'une principauté temporelle à titre de garantie; — mais le tout à la charge de mêler indissolublement leurs fortunes. — La papauté accepta.

Pour chaque associé, en effet, l'alliance paraissait également fructueuse. Au commencement, du moins, les deux ambitions, toujours parallèles, jamais contradictoires, se servaient, se convoyaient, se protégeaient réciproquement. Ce que l'une gagnait directement, profitait indirectement à l'autre. De chaque côté d'ailleurs on donnait — et d'autant plus généreusement — ce qui n'appartenait pas et qu'on ne pouvait retenir. Les papes décernaient l'héritage des Merowigs d'abord; puis le trône de l'Occident et l'absolutisme impérial; puis la Germanie; enfin tout le monde barbare et schismatique à conquérir et à christianiser. Pepin et Charlemagne en revanche octroyaient le droit de les couronner et de leur attribuer l'empire, ce qui impliquait virtuellement dans le donateur le plus haut pouvoir qui fût sous le ciel. Ils livraient ensuite les provinces grecques et lombardes. Ils reconnaissaient aux papes la suprématie sur tous les peuples et tous les évêques de l'univers (1). — Ceux-là qui n'avaient point encore subi le joug de Rome s'en inquiétaient peu. Pour eux, pour les abbés, les monastères, les clercs de toute espèce, l'important était le profit présent, inespéré, qui ressortait de l'alliance : la

(1) Les regards du monde entier étaient tournés vers Rome, et, Rome devenant chrétienne, il était naturel qu'on s'habituât à y chercher la règle des consciences, comme depuis si longtemps on y trouvait celle des intérêts. La pensée de calquer l'empire spirituel sur celui des Césars devait donc s'offrir d'elle-même à des esprits encore mal émancipés de leur longue servitude. (Lanfrey, *Histoire politique des Papes*, I, voir aussi III).

participation à tous les bénéfices temporels de l'administration.

Dans une situation pareille, prolongée jusqu'au début du IX[e] siècle, il n'est pas étrange que chaque allié pût empiéter çà et là sur l'autre sans que le bon accord fût troublé. Ce que le pape voulait avant tout, c'était qu'on ne refît pas à Rome, ou en Italie, à sa proximité enfin, d'établissement politique capable de le remettre à l'obéissance où l'avaient tenu les Césars. Or, Charlemagne, personnellement établi sur le Rhin et profondément intéressé à ce qu'on ne relevât pas un trône au delà des Alpes, donnait sur ce point capital une entière satisfaction. — Comment dès lors le pontife lui eût-il disputé ces nominations dans les postes ecclésiastiques, ces immixtions dans les questions de doctrine et les décisions synodales dont les autres princes avaient précédemment joui, nonobstant les récriminations de l'Eglise? De telles futilités n'étaient point jugées valoir qu'on mécontentât pareil protecteur.

De son côté aussi, pourquoi se fût troublé l'empereur si le clergé teutch se rattachait directement au pape (1), selon les innovations créées par saint Boniface, au lieu de former un corps indépendant et national comme en Gaule, en Irlande, en Espagne? Le pape n'était-il pas le plus sûr, le plus utile, le plus obéissant serviteur de la dynastie carlovingienne? Sur son incitation, les prêtres germains ne se faisaient-ils pas, dans leur patrie, tour à tour administrateurs, prédicateurs, surveillants, juges, — espions même pour le service des Franks ?

Néanmoins, dans ce laisser-aller où chaque associé usurpait sur l'autre, c'était l'Eglise, en somme, qui faisait

(1) Saint Boniface avait établi ce précédent, successivement appliqué aux quatre archevêchés et aux vingt-sept évêchés qui existaient à cette époque en Germanie.

les gros profits. A côté de la hiérarchie impériale, la sienne s'était étendue et peu à peu elle avait pris sa part du gouvernement des provinces. Dès l'an 790, les curés, les évêques, les archevêques correspondaient en droits, en priviléges, en honneurs aux commissaires royaux (schultheiss), aux comtes, aux ducs (1). A la cour, le référendaire des affaires ecclésiastiques (apocrisiarius) marchait de pair avec le premier ministre (comte palatin). Admis dans les diètes, familiers du palais, investis de fonctions administratives, chargés de missions diplomatiques, les évêques fournissaient large part au personnel politique de l'empire. Ils s'étaient en conséquence ouvert les voies aux grands bénéfices, sans excepter ceux auxquels un service militaire était attaché (2). En Gaule, la tradition toute récente de leur infériorité sociale et la jalouse rivalité de l'aristocratie des leudes les empêchaient encore d'atteindre à la prééminence, mais ils la possédaient pleinement en Germanie. L'opinion des Teutchs, convertis de force, acceptait volontiers pour chefs supérieurs des Franks les prêtres pour le dieu desquels se faisait la guerre ; à qui les vaincus devaient payer redevance, et dont les rapports provoquaient tout spécialement les rigueurs ou les tolérances des soldats impériaux (3).

(1) Dans le Wergeld (prix du sang) de la législation corrigée sous Charlemagne, le meurtre d'un évêque se payait comme celui d'un duc, par un poids d'or égal à celui d'une chape de plomb aussi grande que l'assassiné. A défaut de cette compensation, le coupable devait mourir, et sa famille tomber en esclavage.

(2) Eichorn, § CXXII. La chronique a rapporté l'ingénieux faux-fuyant de cet évêque qui, pour concilier ses devoirs de vassal avec la loi de l'Eglise interdisant de verser le sang, allait à la guerre avec une massue et assommait ses adversaires au lieu de les transpercer avec le glaive.

(3) Ce sentiment de la prééminence politique du clergé, universellement répandu dans les populations germaniques, est la meilleure raison peut-être de la facilité avec laquelle s'établit la souveraineté temporelle des archevêques des bords du Rhin.

Venus à ce point d'influence morale, d'action administrative et politique ; jouissant par la dîme d'un budget plus sûr, voire plus riche que celui du souverain, le clergé avait peu à faire pour s'affranchir de l'Etat, ou plutôt pour se le subordonner. Il céda vite, trop vite même à cet appât de domination qui est son aspiration éternelle. Dès les premières années du IXe siècle on vit s'ouvrir une phase nouvelle dans l'histoire longue et complexe de ses évolutions. Procédant avec sa prévoyance habile et profonde, il commença à ensemencer l'opinion du germe des idées dont il voulait récolter les fruits plus tard. Même avant la fin du règne de Charlemagne, il se risqua à mettre en circulation cette autre partie de la doctrine cléricale sur le gouvernement des peuples, insinuée jusque-là plus que professée, « à savoir, que la souveraine autorité dans le spirituel, qui est la part prépondérante de l'homme, entraîne logiquement sinon le gouvernement, au moins la direction du temporel. » (1).

C'étaient les préliminaires de la guerre : elle fut bientôt et vigoureusement entamée. Le clergé sut habilement pousser sa première attaque sur un point où il avait le bon droit. Il réclama, non sans amertume, contre les nominations par le prince aux évêchés et aux abbayes. Une seule chose était à lui objecter, mais embarrassante : la longue adhésion, l'acceptation sans réserve par laquelle il avait lui-même justifié ce système ! — Toutefois l'Eglise ne s'en tint pas à ces récriminations après lesquelles un accord restait possible. Impatiente d'atteindre son but, elle hasarda subitement une tentative audacieuse, décisive si elle eût réussi,

---

(1) Ce fut la théorie des Grégoire VII, des Innocent III, des Boniface VIII. C'est celle encore qui ressort, plus ou moins franchement, des encycliques modernes.

mais par trop significative et trop prompte. On la vit, coup sur coup, vouloir imposer pour code à la société laïque la législation particulière formulée dans ses censures ; puis, cette prétention repoussée, s'obstiner à maintenir la justice exclusive des clercs, premièrement sur quiconque leur appartenait (1) ; bientôt même sur quiconque avait affaire à l'un d'entre eux.

La préméditation de former un Etat dans l'Etat, ou plutôt de faire de l'Etat un appendice de l'Eglise, était manifeste. Stupéfait, indigné tout ensemble de trouver des antagonistes dans ceux dont il n'avait entendu faire que les comparses de sa politique, assez fort pour les châtier de cette ingérance sur le domaine qu'il s'était réservé, l'empereur refoula durement les prêtres dans l'obéissance primitive. L'Eglise expia par un recul d'un demi-quart de siècle l'impatience de ses ambitions.

Les historiens de Charlemagne ont-ils mis suffisamment en lumière cet aspect imprévu de la fin du règne, qui me paraît à moi d'une singulière éloquence ? Je crois permis d'en douter. Incontestablement le gouvernement du grand empereur, si clérical à son commencement, s'acheva dans une hostilité à peine voilée et dans une méfiance ouverte vis-à-vis du clergé. En 804, le droit d'asile des églises fut restreint. Peu après le souverain enleva aux évêques la disposition de la moitié de la dîme, se chargeant d'en verser directement une part aux mains des pauvres et de consacrer l'autre à l'érection d'édifices religieux. Cette source des richesses ecclésiastiques ainsi diminuée, Charlemagne s'appliqua, mais vainement, on peut le croire, à ne laisser

(1) L'Eglise avait obtenu déjà, au VII[e] siècle, que pour traduire un prêtre devant un tribunal laïque, la préalable autorisation de son supérieur spirituel fût nécessaire ; mais il y a lieu de croire que cette disposition avait été peu appliquée.

parvenir aux grandes fonctions de l'Eglise que des hommes bien à lui. Plus que jamais il usa de sa prérogative de promouvoir aux abbayes et aux siéges épiscopaux. En même temps il ne craignit plus de découronner dans l'opinion, de frapper dans leur crédit moral ces dignitaires pour lesquels il avait eu tant de complaisance. La trace existe des ordres donnés en 811 aux *missi dominici* en vue de corriger les évêques de leur avarice, de leur luxe, de leurs habitudes de parjure. Ailleurs l'ordre est donné de vérifier les accusations de libertinage, de brigandage, de meurtre, dont les chanoines étaient inculpés (1). Un autre document (2) porte une indication curieuse des réflexions qui travaillaient alors l'esprit de l'illustre fondateur. « Demander, y est-il dit, à ce sujet et en quel lieu les ecclésiastiques font obstacle aux laïques..... Demander si celui-là a renoncé au siècle qui tend, n'importe par quels moyens, à accroître ses possessions, — tantôt promettant la béatitude du royaume des cieux, tantôt menaçant des supplices éternels de l'enfer, — ou bien, sous le nom de Dieu et des Saints, dépouillant de ses biens quelque individu riche ou pauvre, simple d'esprit ou peu avisé..... »

Peu après, en 813, une dernière preuve, éclatante cette fois, fut donnée de la radicale transformation qui s'était opérée dans les idées de l'empereur sur la coopération de l'Eglise au gouvernement. Au couronnement anticipé de Louis le Débonnaire il voulut, — lui si jaloux autrefois de recevoir le diadème des mains du pape, — que son futur successeur posât lui-même la couronne sur son front.

Vaine protestation toutefois; vain indice de la soumission où la royauté prétendait tenir le sacerdoce! On avait tant

---

(1) V. Pfister, liv. I, ch. VIII.
(2) Capitulaire traduit par M. Guizot.

et si imprudemment grandi l'Eglise que sa prépotence était infaillible aussitôt que le gouvernement laïque tomberait en des mains débiles, ou que le retour des choses humaines le mettrait aux prises avec l'adversité.

IV.

Pour une société devenue différente de celles qu'avaient connues soit les Franks, soit les Gallo-Romains, le cadre des institutions de ces deux peuples n'était plus ni suffisant, ni possible. Il était d'ailleurs inconciliable avec le plan politique du fondateur de la dynastie carlovingienne. Aussi Charlemagne, plus libre que son père de réaliser leur idéal commun, l'entreprit-il résolûment. Les assemblées souveraines, base de la vieille organisation teutique respectée par les Merowigs, s'accordaient mal avec la conception de l'unité sous l'absolutisme : l'empereur en vint à les supprimer de fait dans leurs prérogatives essentielles. Seulement, pour donner le change aux persistants instincts de gouvernement libre, pour illusionner les Teutchs sur leurs antiques droits perdus, il inaugura ses champs de mai, ses assemblées d'automne. Il y réunissait les principaux de chacune des nationalités fondues dans l'empire, les membres les plus influents, les plus capables du haut clergé, et, si leurs avis ne faisaient plus loi, il écoutait du moins leurs conseils, il les édifiait sur la marche des affaires au dedans et au dehors. Il eut aussi l'art de les faire solidaires, sinon coopérateurs de la législation nouvelle des Capitulaires, le grand monument du règne, l'instrument le plus énergique et le plus terrible d'unification, de christianisation et d'assujettissement.

Rien n'atteste si bien la hauteur des conceptions de Charlemagne, la ténacité de son vouloir, la capacité logique de

sa vaste intelligence généralisatrice, — assez perspicace pour avoir rêvé et cherché dès lors l'unité des poids et mesures (1). Son long et successif travail condensa enfin en *onze cent vingt-six* articles tous les codes barbares (Euwas) et le Code romain lui-même, amendés, rapprochés, fusionnés dans un même esprit et concourant au même but. Ce corps de loi, teutique dans sa base, car le principe du Wergeld (légale compensation pécuniaire) était conservé (2), pénétré çà et là de l'antique tendance des juristes impériaux, reflétait surtout dans ses innovations les doctrines canoniques des hommes d'église, ses principaux rédacteurs. Il n'en était que plus dur en ses répressions et plus hostile à la vieille liberté individuelle des Germains. — Ainsi la violation du repos du dimanche, punie d'abord de l'amende, pouvait, en cas de récidives successives, coûter au coupable tous ses biens, même sa liberté. — Les hommes libres, leudes aussi bien que vassaux, perdaient le droit, à eux si cher, de porter les armes. — Les prohibitions de mariage, qui n'existaient précédemment qu'entre frères et sœurs, étaient étendues jusqu'au 7e degré (3); etc. — Visant

(1) Pfeffel.

(2) Le droit féodal reprit à son tour le système du Wergeld en généralisant l'une de ses dispositions les plus civiques. Les compensations imposées pour le même crime varièrent dans des proportions énormes, suivant la triple considération du rang de la victime, de celui du criminel et de la *valeur* de la personne tuée. Dans la même classe, le prix était généralement plus élevé pour le sexe masculin. La vierge était plus estimée que la femme, et l'épouse féconde que celle qui ne l'était pas.

(3) On verra combien, au moyen âge, cette disposition devint cruelle pour les serfs. Tous, pour ainsi dire, se trouvant dans le même village parents au degré prohibé, devaient, selon l'Eglise, aller chercher ailleurs des alliances. Mais le seigneur, pour ne rien perdre des produits de sa propriété humaine, que lui garantissait le droit féodal, défendait tout mariage qui ne conjoindrait pas des sujets lui appartenant. M. Michelet, avec son étrange faculté de la divination rétrospective, a jeté, dans *la Sorcière*, une lueur effrayante sur les misères d'une telle situation.

enfin, comme il arrive quand l'état social se développe, l'éventualité de cas nouveaux, distinguant, classant des délits précédemment inconnus, aggravant pour ceux classés déjà la pénalité précédente, ce code mettait aux mains des juges une arme comme jamais prince germain n'en avait possédée.

S'en servir était d'autant plus périlleux et plus difficile ; et ce fut la raison alléguée pour en refuser l'usage à la *Denga*. Ce vieux tribunal national, qui, tous les quatorze jours, réunissait, selon la mode ancienne, à l'abri des chênes vénérables, en présence des pierres levées, la population de la *Sende* ou du *Gau*, témoin et le plus souvent inspiratrice du jury des *Schœffen* de la tribu, eût-il été en effet bien capable d'appliquer, dans la variabilité de ses détails, une législation devenue relativement si compliquée? Le doute est assurément permis. Mais assurément aussi le vrai motif de l'exclusion fut autre. Charlemagne, ses juristes et ses prêtres sentaient qu'il n'était pas d'empire possible, dans les conditions où ils voulaient le faire, si la justice restait au suffrage universel et n'émanait pas exclusivement du souverain. Aussi ce furent des représentants directs de l'empereur, choisis, institués par lui, qui eurent la fonction d'exécuter *en son nom* la loi nouvelle. Les comtes, les vicomtes, les centeniers, assistés, au moins dans le principe, pour ménager la transition, des notables du pays ou des avoués des abbayes, tranchèrent, *dans la salle de leurs châteaux*, les difficultés entre particuliers ou prononcèrent les peines édictées contre les violateurs de l'ordre public. Du reste, toutes les précautions furent prises minutieusement, sagement, pour que les peuples se trouvassent bien, dans la pratique, de l'innovation qui les spoliait d'un droit capital. Les ducs, les évêques, eurent la surveillance des comtes, vicomtes, centeniers. Il fut permis d'appeler de leur

sentence au juge du palais (Palatin). Enfin les délégués du souverain, *missi dominici*, les plus actifs agents de la centralisation entreprise, parcouraient incessamment le pays, portant l'œil sur toute chose, inspectant administrés et administrateurs, reliant, comme de vivants anneaux, les populations et le prince pour faire connaître en haut les doléances et réaliser en bas la réparation des griefs.

V.

Une machine gouvernementale si compliquée en comparaison de la simplicité primitive inspirait deux nécessités nouvelles : une armée toujours disponible; des finances alimentées par un revenu certain. Les rouages vitaux des administrations modernes avaient été, en effet, inaugurés par Charlemagne. Pour subvenir aux services de l'Etat, il ne s'était pas contenté, comme ses prédécesseurs, des produits de son propre domaine, des présents qu'on lui apportait aux réunions du Champ-de-Mai, ou des prélèvements sur le commun butin que livrait la victoire. En même temps que chaque territoire annexé avait dû fournir des domaines au souverain, à ses grands officiers, aux évêques, aux églises, — et des bénéfices militaires à un certain nombre de guerriers franks, — il y avait été créé aussi des fondations pour l'entretien des *missi dominici*, pour celui des ducs, des comtes et de leurs agents (1). Les réquisitions (Kurgsfuhr), étendues peu à peu des membres des nationalités conquises aux conquérants eux-mêmes, les

(1) On trouve dans le Capitulaire qu'un *missus* devait recevoir par jour 40 pains, 2 moutons ou pourceaux, 1 agneau, 4 poulets, 20 œufs, 7 septiers de vin, 2 muids de bière et 2 mesures de blé. — Les comtes percevaient aussi, en outre de leurs revenus domaniaux, certaines redevances quand ils tenaient leurs assises.

redevances dues par les bénéficiers, enfin les amendes constituaient, dans leur ensemble, de véritables contributions. La jouissance des revenus ecclésiastiques, durant la vacance des siéges et dans certains autres cas, complétait les ressources de cette fiscalité naissante, ignorée des Teutchs avant les Merowigs et que ceux-ci avaient à peine pratiquée (1).

Quant à la formation de l'armée, elle offrait l'exemple d'une révolution plus radicale encore peut-être. Ce n'était plus la réunion de tous les hommes libres, comme l'antique *Heerban*. Ce n'était pas davantage, comme la *Gefolge-Wesen*, l'agrégation d'une bande de volontaires sous un chef élu par eux. La possession du sol faisait seule le soldat, et la liste des guerriers semblait reproduire le tableau comparatif des détenteurs de la richesse. Ainsi les leudes devaient non plus seulement leur propre service militaire, mais en outre, et par une grave dérogation aux vieux usages, ceux d'un nombre de vassaux subalternes, peut-être de serfs, proportionnel à l'importance des domaines qu'ils occupaient. Le maître de trois manses (2) était tenu, sous peine de soixante schellings d'amende, à marcher en personne dans le cas de guerre, tandis que celui qui ne possédait pas au moins une demi-manse ou cinq schellings se trouvait exonéré. On associait, il est vrai, ceux dont la fortune atteignait ce chiffre et ils devaient, à cinq (3), armer un homme et l'envoyer sous les drapeaux. — Rien,

---

(1) Les Merowigs s'étaient quelquefois saisis, mais en cas d'extrême besoin, pour un temps limité et à titre de *précaires (precaria)*, de possessions des églises. (Pfeffel, *Histoire du droit public d'Allemagne*, IIIe période.)

(2) La manse est évaluée à douze arpents par Ducange.

(3) Les cavaliers *(caballarii)* portaient l'écu, la lance, l'espadon, un arc et des flèches. On est moins exactement fixé sur les armes des fantassins. — V. Muller, liv. I, chap. x.

peut-être, ne signale moins le chemin parcouru depuis les temps barbares, que cette corrélation entre les charges de la guerre et la jouissance des bénéfices sociaux (1).

VI.

Telle fut, dans ses traits principaux, l'organisation sociale établie par Charlemagne. Elle produisit d'abord, et très-vite, de magnifiques résultats. Le monde était depuis si longtemps affamé d'ordre, de sécurité, de justice! Enfin il les recevait; et non pas seulement dans un lambeau de territoire, mais simultanément dans la moitié de l'Europe ; non pas d'une façon précaire, mais, à ce que l'on croyait, pour un interminable avenir! Il n'en fallut pas davantage pour provoquer un immense épanouissement de prospérité matérielle. Les cultures s'étendirent et l'on se hasarda à les immobiliser : les propriétaires commencèrent à entourer leurs champs de haies vives (2). Bien que l'on s'en tint encore à la charrue simple et aux voitures portées sur des

(1) Un curieux détail marque bien l'affaissement moral produit déjà par la substitution du régime impérial à la liberté. Parmi les peines disciplinaires imposées à l'armée, Charlemagne put comprendre les châtiments corporels. Or, jusque-là, les Bavarois seuls les avaient admis, et encore exceptionnellement, pour le cas d'atteintes scandaleuses aux devoirs militaires.

(2) Dans la Germanie primitive, par une sorte de communisme, *tout* le territoire de la tribu appartenait *indivisément* à *tous* les membres de la tribu elle-même. Chacun s'emparait à son gré de la partie qu'il voulait cultiver, à condition toutefois qu'elle fût encore libre de travail. — On s'appropriait le sol inoccupé, dit la Coutume, aussi loin que l'on pouvait jeter son marteau. — (Souvenir du marteau de Thor) ?

En revanche, toute terre qu'on cessait de cultiver rentrait dans le commun domaine. Le cas dut être fréquent en raison de l'instabilité des Barbares et de leur goût pour la vie errante; et c'est vraisemblablement pour cela que l'habitude de clore les champs n'existait point.

Ce régime entra dans les Gaules avec les Goths, les Franks, les Burgondes, et domina surtout dans l'Austrasie et à la proximité du Rhin.

roues de planches d'une seule pièce, l'agriculture et les procédés agricoles parurent s'améliorer. En même temps, les maisons devenaient plus spacieuses et plus salubres, la nourriture meilleure. Le lard cru fumé, le gibier en étaient toujours la base; mais l'abondance relative des céréales permit de renoncer à la viande de cheval. Les vêtements, pour lesquels l'usage du drap, de la ratine, des tissus de laine se généralisait (1), révélaient rapidement une industrie en progrès et une aisance supérieure. Le commerce aussi prit quelque essor, surtout grâce à la création de nouvelles foires (2), au développement des anciennes et à la protection vigilante dont on entoura le transport des marchandises et des marchands. Enfin des travaux publics, inouïs depuis les Romains, émerveillèrent et enrichirent les populations. — Un canal s'entreprenait pour joindre le Danube au Rhin ! L'on perçait, l'on réparait des routes ; on jetait des ponts (l'un entre autres à Mayence, sur le Rhin) ; on agrandissait, on bâtissait des villes et des bourgs. Aix-la-Chapelle, Francfort s'étaient embellies aux dépens de Rome et de Ravenne : le beau château de plaisance d'Engelheim s'élevait.

A ces développements d'intérêt pratique, un commencement de renaissance intellectuelle apportait son couronnement. Bien qu'illettré lui-même, Charlemagne avait l'instinct du beau et tenait grand compte de la science (3). Il s'était entouré des gens les plus habiles dans le petit nombre des arts et des connaissances que l'on possédât encore.

(1) V. Pfister, chap. VIII, § 2.

(2) Charlemagne en établit entre autres à Spire, Mayence, Ingolstadt, Trèves, Cologne, Halle, Maxbourg, etc. Le blé, le sel, le vin, les chevaux, le bétail, les esclaves, le gros drap qu'on fabriquait en Frise en étaient les marchandises principales.

(3) On sait tous ses efforts, à peu près infructueux, hélas ! pour arriver à lire et à écrire couramment.

Éclairé par eux, il multiplia les écoles et améliora leurs programmes (1). Il fit poser les bases de la grammaire allemande, et ordonna de réunir les poésies guerrières, les traditions héroïques des anciens Germains (2). Par ses soins, le chant grégorien fut importé d'Italie en deçà des Alpes et une espèce de Conservatoire de musique établi (3). Par ses soins encore, la copie des manuscrits, l'enluminure, le dessin, l'architecture, la pratique de la sculpture, de l'orfévrerie, etc., reçurent de vifs encouragements. A l'exemple de Jules-César, il attacha l'une des gloires de son règne à faire corriger le calendrier, amender les fausses notions astronomiques, prescrire les vicieuses appellations des mois et des vents. Ainsi, l'effort de cette vaste intelligence s'étendait et s'entendait à tout. — Que l'Eglise, comme c'était sa mission, entretînt cet ardent foyer de lumières rallumé par les mains impériales, et toute glace d'ignorance allait achever de se fondre! Et, par la grandeur morale comme par la puissance matérielle, le deuxième Empire dépasserait le premier!

C'était la foi des contemporains de Charlemagne. La prodigieuse étendue de l'Etat constitué par lui, l'apparente solidité de ses assises, l'ordre de son gouvernement, le bien-être inespéré des populations, dû à l'épanouissement du travail et des échanges, expliquent et justifient l'enivrement général. Avant tant de déceptions, de tristesses et de souffrances, qui allaient les assaillir, les nations eurent donc une heure d'allégresse! Elles crurent sincèrement,

---

(1) L'école de Paris lui doit son origine.

(2) La sotte dévotion de Louis le Débonnaire fit détruire ce curieux recueil.

(3) Charlemagne avait fondé à Metz comme un conservatoire de musique sacrée, d'où le terme allemand de *metten* pour désigner le chant ecclésiastique. (Pfeffel.)

fermement, que la monarchie nouvelle, vigoureuse comme le sang teutique dont elle sortait, sainte comme le christianisme dont elle s'inspirait, réalisait la forme politique définitive, et que l'œuvre de Charlemagne était destinée à durer jusqu'à la consommation des temps.

VII.

Toutefois, la douceur de ces illusions n'éblouissait pas l'illustre souverain. Nonobstant la persistance de ses triomphes, la persistance de l'agression des barbares l'inquiétait : en 808, âgé de soixante-six ans déjà, il ne dédaigna pas de mener encore, en personne, une campagne contre les Danois et les Slaves. Et pourtant ce n'était là que le moindre des périls. Ce qui menaçait vraiment l'Empire, c'était un travail invincible et rapide de décomposition. L'unité, si péniblement obtenue, s'en allait en pièces. Brisées par la conquête, mais insuffisamment amalgamées, comme cela était inévitable en l'absence presque absolue des échanges matériels et du commerce des idées, les nationalités soumises se reconstituaient insensiblement. Les similitudes d'origine, de traditions ou de langage, la parité de civilisation, les rapprochements géographiques, la concordance des intérêts généraux étaient les lois naturelles de ces agrégations renouvelées ou nouvelles, entre lesquelles, de jour en jour, se caractérisaient mieux les divergences et plus énergiquement les antipathies.

Charlemagne, évidemment, n'avait pas été sans prévoir la ténacité des résistances et la force de réaction contre la fusion qu'il avait tentée, mais il croyait y avoir victorieusement pourvu. Pour cimenter, pour harmoniser les parties hétérogènes de son immense état, pour les retenir au moins dans l'obéissance, il s'était appliqué à étendre partout

comme une couche de guerriers franks. Ils étaient le réseau vivant dont il pensait avoir enserré les populations assujetties ; et l'orgueil de race habituel aux vainqueurs, joint au profit de la domination, lui avait paru des garants sûrs de la fidélité de ses soldats ou de leurs descendants à l'unité franke, en même temps que des gages sérieux de leur influence sur les vaincus. Cependant, cette combinaison avait avorté. Un entraînement très-compréhensible avait, comme je l'ai dit plus haut, promptement poussé la masse des soldats, munis de terres dues à la conquête, à troquer contre la position de *bénéficiaires* leur situation de propriétaires indépendants. Ces auxiliaires naturels de la royauté s'étaient trouvés, en conséquence, livrés sans réserve à l'action des grands, sous la main desquels étaient placés leurs bénéfices. Or, ceux-là, personnalités tout à la fois noyées dans l'immensité de l'Empire et dominant dans le rayon de leurs provinces, n'aspiraient, par intérêt propre, qu'à les rétablir en royaumes séparés.

Minée par de tels dissolvants, l'unité impériale était donc, en dépit de sa force apparente, singulièrement menacée vers la fin du règne de Charlemagne. Le reconnaissant et démêlant avec la perspicacité du génie ce qu'il fallait abandonner et ce qui pouvait survivre, celui-ci prit alors l'initiative d'une entière réorganisation. Son testament politique sanctionné, consacré par la diète générale de Thionville (806), satisfaisait les aspirations irrésistibles et donnait un large dérivatif aux autres. Il décidait que, le règne fini, l'Empire, tout en restant un vis-à-vis des étrangers et dans les manifestations extérieures de sa vie, se subdiviserait, pour le gouvernement et l'administration intérieures, en trois états parfaitement distincts. Le titre impérial, l'Austrasie, les conquêtes transrhénanes, qui n'étaient encore chrétiennes qu'à la surface, formèrent la

part de Karl, le plus germain des trois héritiers. Pepin devait avoir l'Italie accrue des contrées entre le Danube et l'Adriatique ; Louis, les provinces gallo-romaines de Neustrie, Aquitaine et Bourgogne. — Ainsi se trouvent pour la première fois déterminées dans l'histoire les trois grandes nations continentales : Allemagne, Italie et France, déjà reconnaissables malgré l'inexactitude et le vague de leurs confins.

Détendu à ce point, le lien impérial pouvait retenir, sans plus les froisser, le faisceau des peuples. Il est donc à croire que l'édifice carlovingien, déchargé d'une surélévation écrasante, avait chance de rester debout longtemps encore. Par malheur Karl et Pepin, les deux plus dignes fils de Charlemagne, le précédèrent dans la tombe (813). Leur mort releva fatalement la fausse grandeur et les réels périls de l'unité du trône d'Occident. Le vieil empereur en détacha prudemment alors, en faveur d'un bâtard de Pepin, l'Italie, la plus remuante des provinces et la plus inconciliable avec l'esprit et la monarchie teutiques (1). Il alla même plus loin. Soit par réminiscence des vieux droits nationaux, soit pour ouvrir à de lointaines éventualités plus de latitude, il reconnut aux peuples le droit de choisir leurs chefs parmi tous les princes de son sang (2).

Ce fut là son dernier acte : il mourut quelques mois après (814). Peut-être était-il temps pour que la douleur ne lui vînt pas de voir commencer l'écroulement de son prodigieux édifice ! Au nouvel empire césarien il avait

(1) Louis le Débonnaire, comme si les couronnes que lui laissaient son père n'eussent point déjà dépassé ses forces, commit, dès le début de son règne, la faute grave de reprendre l'Italie.

(2) Les historiens ne s'accordent pas complétement dans l'appréciation de cette disposition *post mortem* de Charlemagne. Mais ce qui reste incontestable, c'est qu'elle devint le titre justificatif et le fondement du principe d'élection des rois et empereurs d'Allemagne.

en effet prétendu donner deux assises : la persistance individuelle, la prépondérance de la race franque ; — la suzeraineté politique de l'Etat sur l'Eglise et la direction remise au souverain des immenses forces morales dont il avait aidé le clergé à s'emparer. Or, ces deux bases s'effondraient l'une et l'autre, ou plus justement encore les résultats produits étaient précisément l'inverse de ce que Charlemagne avait voulu. — Au lieu de s'assimiler les nations vaincues, l'élément frank se laissait absorber par elles ! au lieu de servir d'instrument, l'Eglise avait la force et le vouloir de se subordonner l'Etat !

Par un point, il est vrai, le grand empereur avait atteint son but, et l'effet fut tel, qu'il éclipsa toute autre gloire. Le fécond hymen du monde latin et du monde barbare, d'où la civilisation moderne devait sortir après la douloureuse gestation du moyen âge, avait été noué indissolublement. Cette compensation lointaine, toutefois, et dont la presque unanimité des contemporains n'eût assurément pas eu souci, eût-elle été comprise et appréciée par Charlemagne ? — La négative est au moins probable ; et il valut mieux, pour lui-même, que le fondateur expirât sans avoir été contraint de reconnaître que son œuvre dût MATÉRIELLEMENT durer si peu !

M. Ch. Rolland reçoit les félicitations de l'assemblée.

M. Ch. Pellorce fait un rapport verbal sur les publications de M. E. Cortambert et de M. Nadault de Buffon, et propose leur admission comme membres correspondants.

M. J. de Parseval-Grandmaison, au nom du Comité d'agriculture, fait la même proposition en faveur de

M. Bourne, qui s'est livré à d'importantes recherches sur la maladie des vers à soie.

M. de Ferry fait une communication des plus intéressantes sur l'âge de pierre dans le Mâconnais.

M. Bouchard lit la pièce de vers suivante, qui est vivement goûtée par l'auditoire.

LES ILLUSIONS PERDUES.

Tableau de Gleyre.

SONNET.

Passez, Illusions, hélas ! trop tôt perdues,
Sur ce fragile esquif par les flots entraîné !
Passez... à l'autre bord vous êtes attendues,
Tandis que, l'œil pensif et le front incliné,

Le vieux poëte, après tant de veilles ardues,
Par l'âge et les soucis lutteur découronné,
Vous pleure, et de sa lyre aux cordes détendues
Laisse à ses pieds dormir l'ivoire abandonné.

Passez ! chantez en chœur ce rêve dérisoire
Dont vous l'avez bercé, la fortune et la gloire,
Fleurs d'un jour qu'à la mer l'Amour, enfant moqueur,

Jette en les effeuillant... Pourtant au milieu d'elles,
Une encor lui sourit. O vierges infidèles,
Comment la nomme-t-on ? La jeunesse du cœur.

MM. Cortambert, Nadault de Buffon et Bourne sont élus membres correspondants.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire perpétuel,
CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 AOUT 1867.

(SÉANCE EXTRAORDINAIRE.)

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON.

Membres présents : MM. Bouchard, de Ferry, Dunand, F. Lacroix, Ch. Pellorce, J. de Parseval-Grandmaison.

M. Ch. Pellorce communique, au nom du Comité d'agriculture, les appréciations des jurys des concours d'exploitations rurales, d'enseignement agricole et des services ruraux, et les propositions pour les récompenses à accorder dans ces différents concours. L'Académie donne son adhésion aux conclusions de ce rapport.

M. de Ferry fait une communication sur divers crânes qu'il a trouvés à Solutré.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

EXPOSITION

ET

CONCOURS AGRICOLES

DE L'ARRONDISSEMENT DE MACON

Pour l'Année 1867.

COMPTE RENDU (*)

Le Concours agricole de notre arrondissement, concours organisé par l'Académie de Mâcon, a eu lieu dimanche à Tramayes. Les habitants du canton, les personnes venues de tous les points de l'arrondissement pour assister à cette solennité en garderont, nous n'en doutons pas, le plus agréable souvenir. Jamais la pittoresque petite ville de Tramayes n'avait vu une pareille affluence. Jamais la population de cette commune n'a déployé un pareil zèle, une semblable animation pour transformer ce Concours en une véritable fête.

Toutes les maisons étaient pavoisées de drapeaux tricolores. Sur la place, une magnifique estrade, tout enguirlandée de verdure, toute parfumée de fleurs, s'adossait aux pins verts du parc de M. Lacroix, maire de la ville et membre du Conseil général. Cette estrade était réservée à l'Académie, au jury et aux autorités de la ville et des communes voisines.

---

(1) Extrait du *Journal de Saône-et-Loire.*

Dès onze heures du matin, les bestiaux exposés étaient arrivés. Nous avons compté 32 taureaux appartenant à deux catégories, les vieux et les jeunes ; 28 génisses et 27 vaches. Parmi ces animaux, il y en a plusieurs qui ont paru fort remarquables, notamment en ce qui concerne les taureaux. Deux de ces reproducteurs ont fait un instant hésiter le jury chargé de primer. L'un d'eux était un vigoureux charollais croisé nivernais, avec l'œil un peu sauvage et la cravate disgracieuse, mais au demeurant très-solidement campé, avec le rein droit et puissant. L'autre était un charollais plus pur, avec une tête superbe, mais le rein un peu concave, — ensellé, comme on dit pour les chevaux. Ce dernier n'a obtenu que le second prix.

Quelques-unes des génisses étaient fort belles. Une vache surtout a été très-admirée. Nous avons remarqué un beau lot de moutons sur lesquels on a reporté certaines primes attribuées à l'espèce porcine, celle-ci n'étant représentée que par deux sujets.

Indépendamment des animaux, on avait exposé de jolies variétés de fleurs et du blé de semence, qui nous a paru très-beau, quoique un peu léger.

A 3 heures et demie, le jury du bétail, ayant terminé ses opérations, on procéda à la distribution des récompenses. La séance fut ouverte par un discours improvisé en quelques minutes par M. de Parseval-Grandmaison, président du concours. Malgré ses 72 ans, M. de Parseval a la voix vibrante et le geste juvénile. On l'a écouté avec la plus grande attention, et les applaudissements de l'assistance ont prouvé à

l'honorable académicien que sa personne et les pensées qu'il a exprimées ont toutes les sympathies des agriculteurs.

Après lui, M. Lacroix prit la parole. Le jeune conseiller général démontra en quelques mots combien ces concours sont utiles pour le développement du progrès agricole, pour l'extinction des divisions qui peuvent encore régner dans les campagnes et le rapprochement fraternel des hommes. M. Lacroix termina en remerciant ses concitoyens de la preuve récente de confiance qu'ils lui ont donnée en le nommant à l'unanimité des voix pour les représenter au conseil général.

M. Nazaret lut ensuite le rapport sur le concours des exploitations agricoles les mieux dirigées.

Après le concours, un banquet de 150 couverts réunissait les représentants de l'Académie de Mâcon, les membres des divers jurys, les invités étrangers, les lauréats et la Fanfare de Tramayes qui, pendant la distribution des primes, a exécuté divers morceaux de musique, aux applaudissements de la foule qui se pressait autour de l'estrade. Cette société naissante mérite les plus sérieux encouragements.

La plus vive cordialité, la gaieté la plus expansive n'ont cessé de régner pendant ce repas véritablement fraternel. Au dessert, M. de Parseval se leva.

Messieurs, dit-il, je porte un toast à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince Impérial !

A l'Empereur, dont la haute intelligence a conçu la pensée de cette Exposition universelle qui fait l'admiration

des étrangers et l'honneur de la France, et qui constate la supériorité d'un grand nombre de branches de notre industrie, en même temps que la richesse de notre sol.

A l'Empereur, dont la modération a conjuré le danger d'une guerre près d'éclater, et dont la prévoyance prépare en ce moment des alliances capables de circonscrire les abus de la force et d'arrêter des ambitions surexcitées par la victoire.

A l'Impératrice, dont les vertus peuvent servir de modèle à toutes les femmes, et dont la noble charité est si généralement imitée par les dames du Mâconnais.

Au Prince Impérial, dont la santé, si précieuse à la France, vient d'être consolidée par son voyage dans les Pyrénées, et dont l'existence est un gage de sécurité pour l'avenir et le bonheur de notre pays.

A la suite de ce toast, accueilli par les cris de : *Vive l'Empereur! Vive la famille impériale!* M. Lacroix porta un toast à l'Académie de Mâcon, dont le zèle, le dévouement et l'activité sont si favorablement appréciés par nos populations rurales. Puis M. Charles Rolland, au nom de l'Académie, remercia, dans la personne de son maire, la ville de Tramayes de sa gracieuse hospitalité, et particulièrement M. Lacroix et sa famille pour l'accueil cordial qu'ils ont fait aux membres de l'Académie et du jury. Il félicita les agriculteurs de leurs efforts, et, transportant la question sur le terrain des généralités, il engagea chaleureusement les habitants des campagnes à entrer dans la voie de l'initiative individuelle. Le discours de M. Rolland, ingénieux dans la forme, généreux au fond, provoqua de légitimes applaudissements. M. de

Parseval dut parler de nouveau et développer une des idées de M. Rolland, et rendre à l'Empereur la gloire du premier appel fait à l'initiative individuelle.

Le dernier toast fut porté par M. Pellorce, qui but aux lauréats, aux travailleurs de la terre qui savent au besoin transformer leur soc en épée ; qui, après avoir assuré la prospérité et la richesse du pays, en assurent aussi la sécurité et la gloire.

L'honorable curé de Tramayes clôtura dignement ce banquet par un éloquent appel à la charité. « Il faut, dit-il, que nos pauvres aient aussi leur part dans la fête et que ce jour soit un jour de réjouissance pour tout le monde. » Puis il fit le tour des tables et récolta une abondante collecte qui permit aux malheureux de se croire aussi les lauréats de ce concours humanitaire.

Le banquet finit à neuf heures. La ville présentait alors un spectacle des plus intéressants. Partout des illuminations, des lanternes vénitiennes multicolores ; une animation, un enthousiasme extraordinaires ; des éclats de rire et des chansons. Au moment où les voitures qui ramenaient l'Académie à Mâcon disparaissaient au tournant de la route, l'écho nous apportait les rumeurs joyeuses de toute cette foule, et dans l'obscurité croissante les fusées d'un feu d'artifice flamboyaient dans le ciel et éclairaient au loin notre chemin.

M. J. de Parseval-Grandmaison, s'est exprimé dans les termes suivants :

Messieurs,

M. le Préfet de Saône-et-Loire m'a chargé d'être son interprète auprès de vous et de vous exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à notre solennité agricole. Son absence me procure l'honneur de présider à cette cérémonie, et je me félicite de représenter aujourd'hui parmi vous le bureau de l'Académie de Mâcon. Depuis longtemps je connaissais le canton de Tramayes par les produits que ses habitants avaient exposés maintes fois dans nos concours agricoles; je savais que ses cultivateurs étaient animés du désir du progrès et que spécialement leurs bestiaux avaient souvent mérité et obtenu plusieurs des médailles et des primes distribuées par notre Académie. Aujourd'hui, les visites faites sur les lieux par le Jury du concours relatif aux exploitations rurales les mieux dirigées, m'ont appris que ce canton, ainsi que celui de Matour, est entré sérieusement dans la voie des améliorations agricoles; que ses propriétaires et ses fermiers se distinguent par leur assiduité au travail et par leur économie; que plusieurs d'entre eux ont exécuté d'utiles et remarquables défrichements, et qu'ils ont converti des landes naguère incultes en bonnes terres arables et la nudité de certains coteaux en moissons. Grâces leur en soient rendues au nom de notre Comité d'agriculture, au nom de notre Mâconnais où ils ont donné un bon exemple qui certainement sera suivi.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de me féliciter de faire aujourd'hui connaissance avec vous. J'avais souvent désiré de visiter cette intéressante contrée; je ne pouvais en avoir une occasion plus agréable et plus flatteuse pour moi. Je suis heureux de retrouver ici mes honorables confrères à la Chambre d'agriculture de Mâcon, MM. Tarlet et

Maire, et de prendre place sur ce fauteuil à côté de votre premier magistrat M. Lacroix, que vos suffrages viennent d'appeler au conseil général où déjà les services rendus par son honorable père avaient marqué sa place.

Mais j'oublie que cette solennité n'est pas seulement consacrée au canton de Tramayes, et qu'elle réunit les élus de tout l'arrondissement de Mâcon. Je vous dois quelques paroles plus générales que celles qui m'ont été d'abord suggérées par cette localité.

Eh! de quoi pourrais-je vous parler en l'année 1867, sinon de cette Exposition universelle où se trouvent accumulés, en outre des immenses richesses de l'industrie, les produits agricoles de tant de contrées diverses. L'Empereur, qui sait que l'agriculture est la mère nourrice de la France, a voulu qu'elle eût sa place dans cette grande arène de la concurrence universelle. Je ne vous dirai que les premières pensées qui m'aient été inspirées par elle, les seules qui puissent peut-être vous intéresser, c'est que si, en présence des progrès accomplis ailleurs, vous voulez conserver à vos propriétés toute leur valeur, aux produits de votre sol la place qu'ils ont occupée jusqu'à ce jour sur les marchés de la France et du monde, il faut entrer, plus résolûment qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, dans cette voie du progrès qui semble être, plus que jamais, la loi du siècle. Pour parcourir cette voie nouvelle, le travail, l'économie, dont je vous félicitais à l'instant, ne suffiront plus.

Il faudra vous approprier les moyens de perfectionnement que la science a déjà mis et met journellement à votre portée. Il faudra perfectionner votre outillage agricole et renouveler vos anciens instruments par des instruments qui exécutent mieux et plus vite les divers travaux des champs. Il faudra augmenter vos engrais en multipliant vos bestiaux et les

prés artificiels qui vous donneront les moyens de nourrir une plus vaste étable. Il faudra, dans les cantons viticoles, introduire peu à peu la culture à la charrue qui économise le temps et le travail des bras, perfectionner la taille de la vigne, et prêter plus d'attention et de soins au cuvage des vins. Enfin, s'il m'était permis de vous donner un conseil qui semble ne toucher qu'indirectement mais qui, de fait, touche essentiellement à vos intérêts agricoles les plus chers, j'ajouterais : Choisissez, pour vous représenter dans les divers conseils où se discutent ces intérêts, des hommes dévoués avant tout à l'agriculture.

Je ne voudrais pas entrer ici dans le détail de ces intérêts ; je craindrais de toucher à des questions dont quelques-unes sont brûlantes. Vous savez d'ailleurs que toutes ces questions ont été récemment l'objet d'une grande enquête agricole. Une commission supérieure a été instituée pour faire le dépouillement des vœux exprimés dans l'enquête et pour émettre son avis sur les mesures qu'il serait possible et utile d'adopter législativement ou administrativement. Déjà l'Empereur vient de faire un premier pas ; il a convoqué les conseils municipaux pour s'occuper du classement des chemins vicinaux et a indiqué des moyens propres à les mettre successivement, suivant leur degré d'importance, en bon état de viabilité. Espérons qu'après avoir pourvu à cette grande question, le Gouvernement trouvera, dans les travaux de la commission d'enquête, d'autres mesures propres à soulager la propriété rurale, et à faire progresser l'agriculture ; espérons surtout que la viticulture verra s'alléger les charges qui pèsent sur elle, sans rien perdre de ce qui lui est favorable dans la législation aujourd'hui en vigueur, surtout quant à la limite fixée au vinage des vins.

Pour nous, Messieurs, notre premier devoir comme notre

premier intérêt est de nous aider nous-mêmes par un intelligent travail et par la réunion de nos efforts pour améliorer l'agriculture et la viticulture dans notre Mâconnais.

L'Académie de Mâcon, pendant plus de soixante ans d'existence, n'a jamais cessé, même dans les jours de son plus brillant éclat littéraire, de s'occuper du progrès agricole dans nos contrées. Depuis que Lamartine a cessé de participer à ses travaux, depuis qu'elle a perdu Ch. Lacretelle, elle a porté une partie de son activité sur l'agriculture, en organisant, il y a une douzaine d'années, des concours où elle décerne des médailles et des primes aux diverses branches de l'industrie agricole.

Aujourd'hui, elle voudrait entrer en relations plus directes et plus intimes avec les propriétaires ruraux et les cultivateurs, et trouver dans ces relations des facilités pour activer le progrès et la prospérité de toutes nos communes; et elle vient d'adopter un certain nombre de *correspondants agricoles* dans le canton de Tramayes. Elle est heureuse de la collaboration que ces honorables agriculteurs veulent bien lui faire espérer et m'a chargé de les remercier dès aujourd'hui. Elle sait que, dans d'autres cantons, cet exemple sera suivi. Nos concours ne pourront qu'y gagner; nos correspondants, en participant à nos travaux, nous aideront à répandre partout les bonnes méthodes et seront les plus utiles auxiliaires que nous puissions désirer pour faire le bien du pays.

Ils peuvent compter d'ailleurs que M. le Préfet de Saône-et-Loire, fidèle interprète des sentiments de l'Empereur en faveur de l'agriculture, ne perdra jamais de vue cette source de la richesse nationale et qu'il ne négligera nulle occasion de lui témoigner sa sympathie.

Pour moi, Messieurs, quoique l'âge semble m'appeler à la retraite, et que j'y aie déjà songé plus d'une fois, il me

semble que, lorsque les travaux du Comité d'agriculture de l'Académie sont appelés à un nouveau développement, ce n'est pas le moment de déserter mon poste. J'aime à espérer que nos correspondants, réunis à nos confrères du Comité d'agriculture, rendront ma tâche plus légère, et je regarderai comme un honneur de tenir leur drapeau, tant qu'ils voudront bien le laisser entre mes mains.

M. Lacroix, maire de Tramayes, s'est ensuite exprimé ainsi qu'il suit :

Messieurs,

Les solennités agricoles ont un double caractère, un double but qui est de faire acheminer l'humanité progressivement et par des transformations successives vers les améliorations morales et matérielles.

En effet, ces tournois intellectuels entretiennent parmi les représentants de l'agriculture une noble émulation qui tend à faire progresser par des efforts incessants l'industrie agricole; les cultures se perfectionnent, des instruments nouveaux sont créés, les animaux dans les exploitations sont plus nombreux et mieux choisis, en un mot la situation matérielle s'élève à chaque pas, marqué d'un succès; sous l'effort combiné de la science et du travail, le sol se féconde, la végétation devient plus active, et ainsi se produit sans relâche le développement de tous les éléments de la richesse publique. Voilà la première utilité des concours agricoles.

Mais ces réunions de l'agriculture, qui sont en quelque sorte des fêtes de famille, ont encore un autre mobile bien plus considérable au point de vue social, c'est de mettre en contact des hommes de conditions et de tempéraments divers, d'ouvrir leurs cœurs aux sentiments généreux, de leur

apprendre dans ce rapprochement fraternel à se connaître et à s'estimer, d'éteindre les haines et les divisions, enfin de préparer et de hâter l'avénement et la réalisation de cette idée philosophique et chrétienne qui convie tous les peuples à venir s'asseoir au grand banquet de la paix et de la civilisation.

Messieurs, je ne veux pas entrer dans l'examen des résultats de notre concours ; des voix plus autorisées que la mienne, d'honorables privilégiés de la science agricole, nos hôtes d'aujourd'hui, vous diront tout à l'heure avec l'éclat du savoir qui leur appartient quel est l'état de l'agriculture dans nos cantons, quels travaux ont été exécutés, quels succès obtenus, et distribueront à chacun des concurrents les récompenses que leur ont méritées leurs labeurs et leur intelligence ; il me suffira de constater avec un grand plaisir que l'agriculture a fait des progrès très-sensibles dans notre région et suit une marche ascendante très-accentuée ; que nos montagnes sont bien cultivées et sont devenues fertiles ; que l'aisance a pénétré sous le toit de nos laboureurs, et que si sur certains points le choix du bétail laisse à désirer, nos cultivateurs pourront, grâce à leur proximité des concours du Charollais, se procurer les types remarquables de ces animaux précieux qui sont une des richesses principales de notre agriculture.

En vous parlant de l'avenir prospère qui est réservé à notre pays, je ne dois pas oublier, Messieurs, de vous rappeler que l'Empereur, dont la sollicitude n'a jamais fait défaut aux intérêts agricoles, vient de prendre l'initiative d'une résolution qui intéresse au plus haut degré nos populations rurales ; il s'agit, vous le savez, d'un projet ayant pour but, dans un délai de dix ans, la construction et l'achèvement du réseau des chemins vicinaux ordinaires.

Cette œuvre grandiose, conçue par le souverain, sera

accueillie avec une vive gratitude dans notre région montagneuse où l'insuffisance et le mauvais état des chemins exercent une influence nuisible sur tous les éléments de la richesse agricole, car ces petites voies de communication, secondaires si on les compare aux grandes voies rapides, n'en ont pas moins pour nous une importance capitale, parce qu'elles sont multiples et forment à travers notre zone agricole comme autant de petits vaisseaux qui vont affluer aux artères de la grande circulation.

M. Nazaret a lu ensuite, au nom du jury (1) chargé de la visite des exploitations rurales, le rapport suivant :

MESSIEURS,

Pour apprécier à toute sa valeur l'état actuel de l'agriculture, dans les cantons de Tramayes et de Matour, il faudrait dire ce qu'était autrefois ce pays, ce qu'il est aujourd'hui, et ce qu'il reste à faire pour le placer dans des conditions meilleures encore.

Nous ne vous présenterons pas le tableau de la misère passée, ne fût-ce que pour ne pas troubler par de tristes souvenirs la fête agricole que nous célébrons.

Réjouissons-nous tous à l'aspect consolant qu'offre aujourd'hui ce même pays, en voie de complète transformation.

De grands mouvements agricoles se sont produits en France depuis quelques années. Du concours de toutes les volontés et de tous les efforts, il est sorti, comme d'un volcan, une terre nouvelle, qui a poussé ses ondulations jusque dans ces montagnes.

(1) Le jury était composé de MM. Desvignes, Nazaret et Ch. Pellorce

En effet, Messieurs, la roche disparaît du champ, enrichi par une plus grande profondeur du sol. Des prairies nouvelles, des vignes vigoureuses commencent à se montrer; beaucoup de fourrages artificiels, quelques cultures variées remplacent la jachère; de nombreuses têtes de beau bétail garnissent les étables, et de magnifiques routes, distribuant partout, avec leurs lacets, la vie et l'aisance, rendent faciles la vente ou l'échange des produits.

En présence de cette situation rassurante, le cultivateur, encouragé par les succès qu'il a obtenus, doit perfectionner son œuvre, en se livrant dès aujourd'hui à la culture intensive.

C'est cette culture, Messieurs, qui est la plus riche en résultats; elle exige plus de soins que de peine, et produit beaucoup plus qu'elle ne coûte.

Toute l'attention du cultivateur doit d'abord se porter sur les prés, qu'il faut irriguer et assainir avec le plus grand soin.

L'irrigation des prés offrant une pente plus ou moins prononcée, comme la plupart de ceux de ce pays, ne peut avoir lieu d'une manière complète qu'au moyen de rigoles à niveau parfait, suffisamment larges et profondes, établies à courtes distances les unes des autres, de manière que chacune d'elles, en recueillant l'eau supérieure, la distribue bien également sur tout son parcours.

Ces travaux faits et bien entretenus, il suffit souvent, pour assainir un pré et faire disparaître les joncs, de couper à angle droit les rigoles à niveau, par d'autres rigoles un peu plus profondes dites d'assainissement; pendant l'irrigation on ferme ces rigoles d'assainissement par un peu de terre ou de petites vannes en tôle, placées au point d'intersection avec les rigoles à niveau.

Quant au drainage, fait avec des fossés remplis de pierres,

il est dangereux de l'appliquer au milieu d'un pré, parce que les eaux bienfaisantes qu'on destine à la surface s'y engouffrent et disparaissent en les traversant.

Pour faire de la culture intensive dans les terres de cette contrée, comme dans bien d'autres, quatre conditions sont nécessaires :

1o Les labours profonds, qui réchauffent le sol et lui permettent de conserver, dans une plus grande épaisseur ameublie, l'humidité nécessaire au succès de la récolte sous les rayons brûlants d'un soleil d'été ;

2o L'amendement calcaire, où le grain de blé trouve de la pesanteur, et qui doit être appliqué aux terrains siliceux, mais avec précaution, c'est-à-dire en petite quantité à la fois, et mélangé intimement avec du terreau ;

3o La propriété de la terre, purgée de mauvaises herbes, et les façons diverses données en temps utile ;

4o Les fumures copieuses.

Pour fumer des terres abondamment et en tirer profit, un bon cultivateur ne doit jamais vendre de paille, à moins que sa ferme ne soit assise aux portes d'une ville, où il peut l'échanger contre d'autres engrais.

Les étables à double rang, sans trottoir au milieu, partagées seulement par une légère rigole, recouvertes d'une épaisse litière, comme elles existent dans le canton de Matour, sont une active fabrique d'excellents engrais.

Au sortir des étables, tous les 15 jours ou tous les mois, si les fumiers ne peuvent pas être transportés immédiatement dans le champ, ils doivent être mis dans un lieu spécial, abrité le plus possible des rayons du soleil.

Là, ils ne formeront qu'une seule masse régulière, bien tassée avec soin par petites parcelles, pour éviter le dessèchement ou le blanc qui lui sont si nuisibles ;

Un trou pratiqué dans le sol recueillera un peu de purin

pour l'arroser, jusqu'à ce qu'on puisse le transporter et l'enfouir dans la terre qui doit le recevoir.

Nous ne parlerons pas des écuries bétonnées, des remplacements de fumiers rendus imperméables par le même ouvrage, ni des fosses destinées à recevoir, sans les perdre, tous les purins qui disparaissent sans profit.

C'est une dépense qu'on ne peut pas attendre d'un fermier, quand bien même il connaîtrait, par tête de bétail en conditions ordinaires, le produit annuel et considérable de 20 hectolitres du plus riche purin.

En terminant, Messieurs, cette appréciation sommaire, qu'il nous soit permis d'espérer que le propriétaire viendra soutenir le courage du fermier et l'aidera à bien faire, en appropriant les constructions aux exigences de l'hygiène et de la bonne culture.

Alors ce pays verra rapidement grandir ses destinées.

Pour obtenir les prix que l'Académie de Mâcon décerne chaque année aux cultivateurs dont les exploitations sont le mieux dirigées ou qui ont réalisé proportionnellement de grandes et utiles améliorations, 21 concurrents se sont présentés : 12 appartiennent au canton de Tramayes et 9 à celui de Matour. Tous ont été visités par la commission instituée pour désigner les plus méritants; le résumé de son jugement sur chacun de ceux qu'elle a distingués vous sera présenté en proclamant les noms des lauréats.

LISTE DES LAURÉATS.

1er CONCOURS. — ANIMAUX REPRODUCTEURS.

TAUREAUX.

1re Catégorie. — *Taureaux âgés de 15 à 20 mois.* — 1re prime, de 80 fr., M. Trichard, de Brandon; 2e prime, de 60 fr., M. Lécuyer, de Salornay; 3e prime, de 40 fr., M. Bernard, de La Chapelle-sous-Brancion.

2e Catégorie. — *Taureaux âgés de 21 à 30 mois.* — 1re prime, de 80 fr., M Poncet, de Sainte-Cécile; 2e prime, de 50 fr., M. Feigner, de Trambly; 3e prime, de 40 fr., M. Magnin, de Saint-Léger.

GÉNISSES.

Catégorie unique. — *Génisses âgées de 15 à 30 mois.* — 1re prime, de 60 fr., MM. Aufranc, de Germolles, et Boussin, de Mazille, *ex-æquo;* 2e prime, de 50 fr., MM. Bernachon, de Trambly, et Juillard, de Germolles, *ex-æquo;* mentions honorables avec prime de 10 fr., MM. Augoyat, de Tramayes; Delorme, de Saint-Point; Desroches, de Sainte-Cécile.

VACHES.

Catégorie unique. — *Vaches âgées de 4 ans au moins.* — 1re prime, de 60 fr., M. Poncet, de Sainte-Cécile; 2e prime, de 50 fr., MM. Bernard, de La Chapelle-sous-Brancion, et Bernachon, de Trambly, *ex-æquo;* mentions honorables avec prime de 10 fr., MM. Descombes, de Mazille; Dumoulin, de Saint-Léger.

RACE PORCINE.

Verrats. — Prime de 20 fr., M. Charvet, de Saint-Point.
Truies. — Prime de 15 fr., le même.

RACE OVINE.

Mentions hors concours. — Prime de 10 fr., M. George, de Saint-Léger; primes de 5 fr., MM. Passot, de Germolles, et Toutant.

2e CONCOURS. — EXPLOITATIONS RURALES.

CANTON DE TRAMAYES.

Médaille de vermeil. — M. Jean-Baptiste Thomas, de Bourgvilain. Ordre parfait, travaux intelligents et considérables, grande surface minée, excellente culture.

1re Médaille d'argent et 100 fr. — M. Jean Lafay, de Germolles. Bonne tenue de son domaine, grandes surfaces converties en prés.

2e Médaille d'argent. — M. Pierre Barraud, de Saint-Pierre-le-Vieux. Amélioration d'un domaine ruiné.

3e Médaille d'argent. — M. Dargaud-Bouillard, de Tramayes. Culture parfaite de son petit domaine.

1re Médaille de bronze. — M. Claude Aufranc, de Germolles. Soins à sa culture.

2e Médaille de bronze. — M. Etienne Juillard, de Germolles. Bonne tenue de son bétail.

3e Médaille de bronze. — M. Elie Martin. Amélioration de prairies.

CANTON DE MATOUR.

1re Médaille d'argent. — M. Antoine Trichard, de Brandon, fermier de M. le marquis d'Aubigny. Elevage très-bien entendu; bétail nombreux et beau.

2e Médaille d'argent. — M. Louis Augoyat, cultivateur soigneux et plein de bonne volonté.

3e Médaille d'argent. — M. Claude Lapalut, de Brandon. C'est à la place d'un rocher que M. Lapalut a installé son domaine; travaux considérables.

4e Médaille d'argent. — M. Vincent Vouillon, de Matour. Magnifique bétail et belles prairies.

1re Médaille de bronze. — M. François Berlière, de Trambly. Amélioration d'un grand pré.

2e Médaille de bronze. — M. Milly, de Matour. Beau bétail et bonne culture.

4e CONCOURS. — ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Mentions honorables décernées aux instituteurs : M. Gay, de Saint-Léger; M. Siraud, de Bourgvilain; M. Deschizeaux, de Sainte-Cécile, pour soins donnés à leurs jardins.

5e CONCOURS. — SERVICES RURAUX.

Médaille d'argent, Mlle Marie Guérin, de Serrières.

Médailles de bronze : M. J.-M. Guérin, de Saint-Point; M. Pierre Balvay, de Pierreclos; M. Antoine Duranton, de Tramayes; M. Antoine Guérin, de Tramayes; M. Jean Martin, de Bourgvilain; M. Dulaurens, de Brandon.

EXPOSITION DE PRODUITS.

Médaille de bronze, M. Nolly, jardinier à Sologny, pour exposition de roses.

Rappel de médaille, M. Gendre, de Crêches, pour exposition de blé anglais.

Mentions honorables : M. Pérard, de Pierreclos, pour exposition de poires et d'un plant de vigne; M. Barraud, de Tramayes, pour cordages.

Le Secrétaire du Comité d'Agriculture,
Ch. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AOUT 1867.

Présidence de M. J. De PARSEVAL-GRANDMAISON.

Membres présents : MM. Ch. Alexandre, Aubert, Bouchard, Dunand, F. Lacroix, J. de Parseval-Grandmaison, Ch. Pellorce, Ch. Rolland, Saulnier; Malinowski, membre correspondant.

Les procès-verbaux des précédentes séances sont adoptés.

MM. Richard Cortambert et Nadault de Buffon, récemment nommés membres correspondants, adressent différentes publications, l'un un volume intitulé : *Peuples et voyageurs*, et une brochure ayant pour titre : *L'Amérique et les travaux américains en* 1866 ; l'autre, deux notices sur Buffon et Daubenton.

Une commission composée de MM. Berthaud, de Ferry et J. de Parseval-Grandmaison est chargée d'examiner les mémoires qui seront envoyés sur la question mise au concours pour 1867.

M. Ch. Pellorce, au nom du Comité d'agriculture, rend compte des concours agricoles qui ont eu lieu à Tramayes le 25 août dernier.

Sur la proposition du Comité d'agriculture, MM. Thomas, de Bourgvilain ; Lafay, fermier à Germolles ; Baroin, instituteur à Tramayes ; Gay, instituteur à Saint-Léger-sous-la-Bussière ; Sirand, instituteur à Saint-Point ; Deschizeaux, instituteur à Sainte-Cécile, sont nommés correspondants agricoles.

M. Ch. Pellorce propose de conférer le titre de membres correspondants (section d'agriculture) à MM. Ed. Dombey, de Pont-de-Veyle; Rousselot, inspecteur des forêts; Muenier, rédacteur en chef du *Journal de Saône-et-Loire*, à Mâcon. Ces admissions sont prononcées à l'unanimité.

M. Malinowski fait une communication intéressante sur les origines de Cluny à l'époque celtique.

M. le docteur Bouchard lit la pièce de vers suivante qui touche vivement l'auditoire.

LE MAL MYSTÉRIEUX.

SONNET.

A la Mémoire d'A. C.

Pauvre enfant! elle est morte, et d'un mal inconnu.
J'ai cru le deviner; je n'ai pu le surprendre:
Cancer mystérieux que nul n'a su comprendre,
Hors moi, qui l'ai souffert et m'en suis souvenu.

Sur ses lèvres vingt fois ce secret est venu,
De l'urne de son cœur tout prêt à se répandre,
Et vingt fois ce secret que j'espérais apprendre
Reflua vers son cœur à deux mains contenu;

Et cet ange, qu'au ciel envie encor la terre,
Refusa par pudeur ce douloureux mystère,
A moi, qui, devant Dieu, jurais d'être discret;

Elle a craint de ternir ses ailes de colombe;
Et le monstre qui veille aux portes de la tombe,
L'épouvantable sphinx aura seul son secret.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1867.

(SÉANCE DE RENTRÉE.)

Présidence de M. Ch. ROLLAND.

Membres présents : MM. Ch. Alexandre, Chavot, Fr. Lacroix de Ferry, Ch. Rolland, Saulnier ; Rousselot, membre correspondant.

M. le Président fait connaître à l'assemblée que M. Dunand, l'un des membres les plus anciens de l'Académie, a quitté Mâcon, et a dû, pour ce motif, donner sa démission de résidant. Il se rend l'interprète des sentiments de regrets de la Société.

Il annonce également la perte regrettable que l'Académie a faite d'un de ses membres correspondants les plus estimés, dans la personne de M. Désiré Monnier, récemment décédé. M. Monnier est chargé de préparer une notice nécrologique sur ce savant archéologue et sur ses nombreux et importants travaux.

M. Chavot fait une communication intéressante sur l'abbaye de Cluny et sur ses origines.

M. de Ferry donne communication d'un travail sur l'époque préhistorique et en remet le manuscrit à M. le Président comme devant former son discours de réception.

M. Ch. Rolland propose M. Devienne en qualité de membre titulaire.

La séance est levée à quatre heures.

Pour le Secrétaire perpétuel absent,

A. SAULNIER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1867.

(SÉANCE EXTRAORDINAIRE.)

Présidence de M. SAULNIER.

Membres présents : MM. Aubert, Alexandre, Bouchard, Chavot, de Ferry, de Jotemps, Fr. Lacroix, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Ch. Rolland, Saulnier.

Le procès-verbal des deux précédentes séances est adopté.

Une brochure intitulée : *Plan d'études simultanées de nosologie et de météorologie pour la recherche du rôle des agents cosmiques dans la production des maladies*, par le docteur Gilbert d'Hercourt, est renvoyée à l'examen de M. le docteur Aubert.

M. Boilleau, de Paris, adresse à la Société une étude sur le projet de loi soumis au Corps législatif touchant le recrutement de l'armée et la création d'une garde mobile. Le règlement interdisant à l'Académie de s'occuper de matières politiques, il est décidé que ce travail ne saurait être l'objet d'aucun examen.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Malinowski, membre correspondant, fait connaître à l'Académie qu'il a quitté cette ville pour aller occuper une chaire d'histoire naturelle à l'école des mineurs d'Alais.

M. Joakim-Ica-Porié envoie deux poésies intitulées : l'une *la jeune Poitrinaire*, l'autre *Rêverie religieuse*.

A la suite d'un rapport fait par M. Ch. Pellorce, sur différents opuscules de M. Boucher de Perthes, cet éminent archéologue est nommé membre correspondant.

M. de Ferry lit une note sur une figurine en pierre de l'âge du renne trouvée dans la station de Solutré.

Il est procédé au renouvellement des membres du bureau pour l'année 1868-1869, qui n'avait pu avoir lieu dans la séance précédente faute d'un nombre suffisant de membres présents. Sont nommés : président, M. J. de Parseval-Grandmaison ; secrétaire-adjoint, M. Saulnier.

On procède ensuite au scrutin pour la nomination d'un membre résidant. M. Devienne réunit l'unanimité des suffrages.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire perpétuel,
Ch. PELLORE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1867.

Présidence de M. J. De PARSEVAL-GRANDMAISON.

Membres présents : MM. Bouchard, Devienne, de Jotemps, de Ferry, Lacroix père, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Ch. Rolland, Saulnier ; Nazaret, membre correspondant.

Au début de la séance, M. J. de Parseval-Grandmaison, prenant possession de la présidence, prononce quelques paroles de remerciement qui sont accueillies avec une vive sympathie.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une circulaire par laquelle M. Leverrier, président de l'association scientifique de France, fait connaître que le bulletin hebdomadaire de l'association sera adressé gratuitement à toutes les sociétés qui lui adresseraient elles-mêmes leurs publications. L'échange avec cette association est décidé par l'assemblée.

M. J. de Parseval-Grandmaison présente un résumé verbal des deux mémoires envoyés sur la question mise au concours pour 1867. Il annonce que le rapport sur ce concours sera prochainement terminé.

M. de Ferry propose, en qualité de membre résidant, M. Arcelin, archiviste-paléographe. Cette proposition est appuyée par plusieurs membres.

La même proposition est faite en faveur de M. Nazaret, par MM. Ch. Pellorce et J. de Parseval-Grandmaison.

Il est procédé à la nomination d'un trésorier en remplacement de M. Chavot, démissionnaire. M. Monnier recueille l'unanimité des suffrages.

M. Nazaret lit des fragments d'un cours élémentaire d'agriculture destiné aux élèves instituteurs primaires. Cette lecture est entendue avec un vif intérêt.

MM. J. de Parseval-Grandmaison et Ch. Pellorce proposent d'offrir à M. le Préfet, au nom de l'Académie, de faire donner à l'Ecole normale primaire de Mâcon des leçons pratiques élémentaires d'agriculture et d'arboriculture par M. Nazaret, et de faire faire par cet agronome, et sous les auspices de la Société, des conférences sur le nivellement et sur les irrigations aux instituteurs de l'arrondissement.

Cette motion est examinée et adoptée unanimement. M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel sont chargés d'en poursuivre l'exécution auprès de qui de droit.

L'ordre du jour appelle le choix d'un sujet de concours pour 1868. Plusieurs questions sont l'objet d'une discussion après laquelle l'Académie, sur la proposition de M. Ch. Pellorce, arrête ainsi qu'il suit le programme du concours de ladite année :

« L'Académie de Mâcon, société des sciences, arts, belles-lettres et d'agriculture, décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur MANUEL DE VITICULTURE PRATIQUE, *spécialement composé pour les vignerons du Mâconnais.*

« Ce traité devra être rédigé dans une forme élémentaire, et contenir des notions sommaires et raisonnées sur les connaissances nécessaires aux vignerons : — choix de cépages ; — préparation du sol ; — engrais et amendements ; — modes préférables de reproduction, de plantation et de culture de la vigne basés sur la physiologie végétale, sous le rapport de la véritable économie, au triple point de vue de longévité, d'abondance et de qualité ; — intempéries ; — maladies, insectes nuisibles ; — vinification, etc.

« Ce traité contiendra, en outre, des indications sur les améliorations qui pourraient être introduites dans les procédés de culture ou de vinification en usage dans la région.

« La Société se réserve le droit de publier, s'il y a lieu, et de concert avec l'auteur, s'il le désire, l'ouvrage qui aura été couronné par elle.

« Des mentions honorables avec médailles de bronze pourront être décernées, en dehors du prix, à ceux des ouvrages qui en auront été jugés dignes.

« Les mémoires ne porteront pas de signature : chaque concurrent aura soin d'inscrire ses nom, prénoms et domicile dans un billet cacheté et présentant une devise ou épigraphe répétée en tête du mémoire. Le terme assigné aux concurrents est le 25 novembre 1868, avant lequel les mémoires devront être adressés *franco* au Secrétaire perpétuel de la Société, qui demeurera propriétaire des manuscrits qu'elle aura ainsi reçus.

« *En dehors de ce concours, la Société recevra tous les ouvrages inédits (lettres, sciences ou arts) qui lui seront adressés sur des questions intéressant le département de Saône-et-Loire.*

« Des médailles d'argent et de bronze seront décernées par elle aux auteurs de ceux des ouvrages qui lui paraîtront dignes de récompenses.

« Les prix seront décernés en séance publique. »

M. le Secrétaire perpétuel demande que le titre de membre correspondant soit conféré à MM. Frot, ingénieur de la marine à Orléans, et Durieu, professeur au lycée de Mâcon. M. de Ferry fait la même demande en faveur de M. Pruner-Bey, ancien président de la Société anthropologique de France. Ces élections sont renvoyées à la prochaine séance.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 1868.

Présidence de M. J. De PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Alexandre, Aubert, Boussin, Chavot, Devienne, de Ferry, de Jotemps, Lacroix, Fr. Lacroix, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Ch. Rolland, Rousselot, membre correspondant.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Président entretient l'Académie de la perte douloureuse qu'elle vient de faire par suite du décès récent de M. le comte de La Rochette, l'un de ses membres résidants. Une indisposition l'ayant empêché d'assister aux obsèques, et un même motif n'ayant pas permis à M. le Secrétaire perpétuel de s'y rendre, c'est à M. Saulnier, ancien président de la Société, qu'est échue la mission de représenter l'Académie dans cette triste circonstance et de parler en son nom. M. J. de Parseval-Grandmaison, après avoir lui-même payé un juste tribut de regrets à la mémoire de l'honorable membre, termine en donnant lecture des paroles de M. Saulnier, conçues dans les termes suivants :

Messieurs,

En l'absence du président de l'Académie, il me revient le triste honneur de dire un dernier adieu à M. le comte de La Rochette.

Oui, c'est un triste honneur de parler au milieu des sanglots de toute une famille, mais c'est un pieux devoir

pour nous d'exprimer hautement combien nous déplorons la perte de notre honorable et cher collègue.

Depuis douze ans il était avec nous. Par l'affabilité, la douceur de son caractère, il s'était gagné d'abord des sympathies nombreuses qui devinrent bientôt de solides amitiés. Par la variété de ses connaissances, par la rectitude de son jugement, il avait acquis dans nos rangs une considération justement méritée. Que de fois nous avons eu recours à ses lumières, car il avait un goût sûr, un esprit consciencieux!

C'était un de ces chercheurs infatigables, un de ces savants modestes, comme on en trouve encore beaucoup dans nos provinces. Ils ne sacrifient pas au goût du jour, afin de s'attirer une réputation éphémère, mais ils vont fouillant dans la poussière des siècles passés, et peu à peu ils édifient le monument impérissable de l'histoire.

M. de La Rochette s'était voué à l'histoire de notre diocèse, et, pendant ses veilles studieuses, il ressentit les premières atteintes de la maladie qui nous l'a enlevé.

L'*Histoire des Evêques de Mâcon* fut une révélation de ses labeurs incessants, de ses recherches patientes ; les suffrages les plus flatteurs la patronnèrent, et la croix de chevalier de Saint-Grégoire vint récompenser dignement ce travail de bénédictin.

Honoré dans ses œuvres, honoré dans ses fils, qui suivront, j'en suis sûr, ses sages traditions, M. de La Rochette croyait pouvoir jouir enfin du repos dans la dignité. La mort ne le permit pas. Il la vit venir sans effroi, avec la résignation, avec le courage du chrétien, et c'est en priant Dieu qu'il rendit à Dieu son âme.

Mais il n'est pas mort tout entier, il nous a laissé dans son livre l'empreinte de son érudition ; nous y retrouverons toujours comme un souffle vivant de l'homme de foi, de

l'homme de conviction. Et quand, à travers les larmes du souvenir, on pensera à cette existence laborieuse, à cette vie si honnête et si limpide, pour suprême consolation, on dira : C'était un homme de bien.

Il est donné lecture d'une circulaire de la Société de géographie concernant les conférences que M. Gustave Lambert, ingénieur hydrographe, se propose de faire sur l'expédition projetée par lui au Pôle Nord.

Après avoir pris connaissance d'un prospectus de la librairie Victor Masson, de Paris, qui annonce la prochaine mise en vente des *Etudes sur les vignobles de France,* par M. le docteur Jules Guyot, l'assemblée décide qu'il sera souscrit à quatre exemplaires de cette publication pour être donnés en prix dans les concours agricoles.

Il est donné communication d'une note de la Société d'agriculture de Compiègne, relative à l'enseignement agricole. Cette note est renvoyée au Comité d'agriculture.

M. J. de Parseval-Grandmaison annonce qu'à la suite de plusieurs entretiens qu'il a eus avec M. le maire de Mâcon, ce magistrat a bien voulu lui promettre un local pour l'établissement d'un musée scientifique.

Le bureau présente l'état des recettes et des dépenses de l'année 1867 et un projet de budget pour 1868. Ces diverses propositions sont approuvées, et sont l'occasion d'une discussion sur les moyens d'accroître les ressources financières de la Société.

M. de Ferry donne communication d'un travail étendu sur l'homme aux temps préhistoriques.

Il est procédé ensuite à divers scrutins pour la nomination de membres résidants et correspondants.

Sont nommés membres titulaires : MM. Nazaret et Arcelin ; membres correspondants, MM. Pruner-Bey, Frot et Durieu.

M. Lacroix père dépose plusieurs opuscules adressés à la Société par M. Louis Revon, conservateur du musée d'Annecy, et propose de lui conférer le titre de membre correspondant.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,
CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1868.

Présidence de M. J. DE PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Alexandre, Arcelin, Bouchard, Chavot, de Ferry, Fournier, Lacroix, Fr. Lacroix, Monnier, Nazaret, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Devienne ; Rousselot, membre correspondant.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, touchant la prochaine réunion du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne.

MM. J. de Parseval-Grandmaison, de Ferry et Arcelin sont désignés pour représenter l'Académie à cette réunion.

M. de Ferry communique immédiatement le manuscrit du travail qu'il se propose de lire au Congrès de la Sorbonne et qui est relatif aux antiquités préhistoriques du département. Après cette communication, l'assemblée décide que le travail de M. de Ferry sera signalé à M. le Ministre comme digne de lui être proposé pour la lecture publique.

M. Kellermann, capitaine en retraite, envoie à la Société 20 graines de *Myrica cerifira* (*arbre à cire*) et une instruction pour en guider la culture. M. Francisque Lacroix, sur l'invitation de M. le Président, consent à se charger de l'essai d'acclimatation de cet arbrisseau.

M. le Secrétaire perpétuel lit un imprimé contenant l'annonce de la fondation à Dijon, sous la direction de M. Albert Albrier, membre correspondant de l'Académie, d'une revue provinciale qui aura pour titre : « *la Bourgogne.* »

L'assemblée, reconnaissant qu'il y a lieu d'encourager cette nouvelle publication, décide qu'il sera souscrit à un abonnement annuel au nom de l'Académie.

M. de Ferry exprime les remerciements de M. Pruner-Bey, à l'occasion de sa nomination de membre correspondant, et remet, au nom du récipiendaire, une brochure intitulée : *Observations microscopiques sur la chevelure.*

M. Arcelin offre à l'Académie diverses publications

dont il est l'auteur : 1° *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais* (2e *édition*)*;* 2° *Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal;* 3° *les bulles pontificales des archives de la Haute-Marne;* 4° *notice sur les antiquités préhistoriques de la vallée de la Saône;* 5° *la station de l'âge du renne de Solutré.* Il reçoit les remerciements de l'assemblée.

M. Auguste Bernard adresse une brochure intitulée : *Essai historique sur les vicomtes de Lyon, Vienne et Mâcon.*

M. Lacroix dépose, au nom de M. Cap, membre correspondant, une notice biographique sur le chimiste suédois OErstedt.

Il est donné connaissance d'une circulaire de M. Caumont, président de l'Institut des provinces, concernant la réunion des délégués des Sociétés savantes.

M. Lacroix père fait un rapport verbal sur différents opuscules dus à la plume de M. Louis Revon. Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées. En conséquence M. Louis Revon est proclamé membre correspondant.

M. le Président rend compte de la mission dont il avait été chargé conjointement avec M. le Secrétaire perpétuel près de l'autorité préfectorale au sujet de l'introduction d'un enseignement agricole à l'École normale de Mâcon. Il fait connaître qu'après une entrevue avec M. le Préfet, il a adressé à ce magistrat une lettre contenant l'offre par la Société : 1° de faire donner par M. Nazaret, l'un de ses membres, des leçons d'agriculture et d'arboriculture pratiques aux

élèves-maîtres de cette école; 2° de faire faire par le même membre des conférences aux instituteurs de l'arrondissement, et que ces ouvertures ont été accueillies très-favorablement.

M. J. de Parseval-Grandmaison donne lecture d'un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les rapports envoyés sur la question mise au concours pour 1867. Ce rapport, qui est entendu avec un intérêt soutenu, conclut à ce que le prix proposé ne soit pas décerné, ni l'un ni l'autre des deux mémoires n'ayant atteint suffisamment le but que l'Académie avait eu en vue en ouvrant ce concours. Toutefois la commission sollicite une médaille d'or de cent francs, à titre de *mention honorable*, pour le manuscrit n° 2 présenté sous la devise : « *Tout arbre doit être jugé par ses fruits.* »

L'assemblée adopte les conclusions du rapport. Il est ensuite procédé à l'ouverture du billet contenant les nom et prénom de l'auteur du mémoire signalé à l'attention de la Société. La médaille d'or, votée par elle, est attribuée à M. l'abbé Anselme Tilloy, docteur en théologie et en droit canon de l'université de Rome et de la faculté de la Sorbonne, et du clergé de Paris.

MM. Ch. Alexandre, Chavot, Devienne donnent communication de différents morceaux destinés à être lus à la séance publique projetée. Cette séance est fixée au 14 mars.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire perpétuel,
Ch. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 1868.

(SÉANCE EXTRAORDINAIRE.)

Présidence de M. J. De PARSEVAL-GRANDMAISON.

Membres présents : MM. Alexandre, Arcelin, Bouchard, Devienne, Lacroix, Fr. Lacroix, Monnier, Nazaret, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce ; Rousselot, membre correspondant.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est donné lecture d'une dépêche par laquelle Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique accorde à l'Académie une allocation de trois cents francs, à titre d'encouragement. M. le Président est chargé de transmettre à M. le Ministre les remerciements de la Société.

M. J. de Parseval-Grandmaison communique l'allocution qu'il doit prononcer à l'ouverture de la prochaine séance publique. Ce discours reçoit l'approbation unanime de l'auditoire.

M. Arcelin communique un travail étendu sur les stations préhistoriques des bords de la Saône, et destiné au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne. Cette étude, écoutée avec un intérêt soutenu, est approuvée par l'assemblée pour être proposée à M. le Ministre de l'instruction publique pour la lecture publique.

M. Ch. Pellorce soumet à l'Académie, au nom du Comité d'agriculture, le programme des concours agricoles pour 1868. Ce programme est adopté.

L'assemblée est saisie par M. le Secrétaire perpétuel de diverses propositions, préalablement discutées et approuvées par le Comité d'agriculture ayant pour but d'étendre l'action de la Société au point de vue agricole.

Après en avoir délibéré, il est décidé que le Comité d'agriculture pourra s'adjoindre des associés en nombre illimité, lesquels prendront le titre de *membres du Comité d'agriculture*.

Ces associés, ou *correspondants agricoles*, seront soumis à une cotisation qui sera fixée ultérieurement. Un bulletin-journal sera publié par les soins du Comité dans le but de relier entre eux les membres de l'association et d'activer ses travaux. Les affiches des concours contiendront en tête l'indication spéciale du *Comité d'agriculture*. Les dispositions concernant le bulletin, la cotisation, le règlement particulier du Comité, seront l'objet d'un nouvel examen et d'une décision ultérieure.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,

Ch. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 14 MARS 1868.

Présidence de M. J. De PARSEVAL-GRANDMAISON.

Le grand salon de l'Hôtel de Ville est rempli par un brillant auditoire. On y remarque M. le Préfet de Saône-et-Loire, le général commandant la subdivision militaire, les principaux fonctionnaires, M. le Proviseur et les professeurs du Lycée, M. Roux, directeur de l'École normale de Cluny, plusieurs professeurs de cet établissement, et enfin un grand nombre de dames et de personnes notables de la ville.

A huit heures et quart l'Académie entre en séance. M. J. de Parseval-Grandmaison occupe le fauteuil de la présidence. A sa droite prend place M. l'Inspecteur d'Académie.

M. le Président ouvre la séance par l'allocution suivante :

Mesdames et Messieurs,

Lorsque l'Académie perdit, il y a deux mois, un de ses membres les plus considérés et les plus actifs, j'eus le chagrin, retenu chez moi par la maladie, de ne pouvoir me joindre à sa famille, à mes confrères, à ses nombreux amis, pour lui rendre les derniers devoirs ; et les paroles que j'aurais voulu, comme président, prononcer sur cette tombe, au nom de notre Société savante, ont dû l'être par

un de nous qui s'est montré le digne interprète de ses regrets. Mais, si les paroles échappées du cœur de notre honorable confrère M. Saulnier ont dit tout ce qu'elles devaient dire dans ce moment suprême, si un juste hommage y a été rendu à l'homme de bien considéré et estimé de tous, à l'auteur qui a laissé dans son *Histoire des Evêques de Mâcon* comme un souffle vivant de l'homme de foi, de l'homme de conviction, vous me pardonnerez de vouloir ajouter quelques mots aujourd'hui, dans une solennité où le mérite littéraire de M. de La Rochette a le droit d'être surtout apprécié.

C'était une œuvre patriotique d'entreprendre l'histoire des Evêques de Mâcon et de faire revivre, au milieu d'une génération oublieuse de nos origines, ces traditions qui remontent aux premiers temps du christianisme. C'était une œuvre ardue et presque ingrate de porter le jour dans les ténèbres qui enveloppaient l'institution de l'épiscopat de Mâcon. M. de La Rochette y a réussi, mais par un travail pénible et incessant qui a fait naître et développer en lui le germe du mal auquel il a succombé.

On peut suivre dans son ouvrage, ainsi qu'il l'a dit lui-même, la marche ascendante de l'influence chrétienne dans nos contrées comme dans le reste du monde, à travers les mille péripéties des âges barbares. Au moyen âge, au temps de la plus grande puissance de l'Eglise, l'univers chrétien se précipite pour briser les chaînes de ses frères d'Orient et délivrer le tombeau du Sauveur. Puis viennent, au XIII[e] siècle, après les grandeurs de la Papauté, les hérésies qui préludent à la grande révolution religieuse du XVI[e] siècle. Soutiens nés de l'Eglise romaine, les évêques alors remplirent noblement leur mandat, et notre auteur constate que les pontifes de l'Eglise de Mâcon furent entre tous dignes de leur haute mission jusqu'à la suppression de l'évêché, en 1791.

Depuis la fondation de Cluny, l'histoire de l'illustre abbaye se mêle à celle de nos évêques, et notre histoire nous la montre avec ses grandeurs et ses décadences, avec ses triomphes et ses défaites. Il appartenait à un autre de nos confrères, enfant de Cluny, de venger sa ville natale de l'accusation d'avoir porté elle-même le marteau démolisseur sur la vieille abbaye, et M. Chavot va aujourd'hui même, pièces historiques et administratives en main, vous prouver que la ville s'est opposée, autant qu'elle l'a pu, à cet acte de vandalisme.

Le gouvernement impérial a du moins rendu la vie aux débris échappés à la tempête.

Les Bénédictins de Cluny avaient défriché le sol de la contrée et jeté les lumières de la science sur les ténèbres intellectuelles du moyen âge. Dans ce cloître, habité jadis par les pieux cénobites, sont maintenant réunis des hôtes nouveaux, des jeunes gens qui, sous une ferme direction et d'habiles professeurs, se perfectionnent dans toutes les sciences nécessaires aux progrès de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, afin d'enseigner eux-mêmes ces sciences à de nouvelles générations.

Ainsi renaîtra, il est permis de l'espérer, sinon la gloire spéciale et religieuse de Cluny, du moins son influence sur une instruction plus générale et sur la prospérité de notre pays.

La lecture de l'*Histoire des Evêques de Mâcon* a fait naître naturellement en nous ce rapprochement entre les temps anciens et les temps nouveaux. Nous ajouterons, pour rendre une complète justice à l'œuvre de M. de La Rochette, que les nobles sentiments dont il était animé ont heureusement inspiré sa plume et qu'il s'est montré aussi pur et élégant écrivain qu'historien savant et consciencieux.

Cet excellent ouvrage en fait désirer un autre qui manque

encore à nos annales, je veux parler d'une histoire du Mâconnais.

On dit que M. de La Rochette, dans son ardeur infatigable, avait entrepris de l'écrire et qu'il en a laissé de nombreux fragments. Sans doute, il n'ignorait pas que plusieurs de nos confrères s'occupent de colliger les documents qui se rapportent à notre histoire locale. L'un d'eux surtout s'y est consacré depuis de longues années. Sans doute aussi la communication n'en a pas été refusée à M. de La Rochette. Puisse venir et marcher sur ses traces un historien aussi dévoué à l'antique honneur de notre contrée.

Après cet hommage rendu à M. le comte de La Rochette, M. de Parseval-Grandmaison donne lecture de son rapport sur le concours de 1867.

MESSIEURS,

La commission à qui vous avez confié l'examen du concours ouvert par vous, en 1867, sur *les systèmes philosophiques contemporains dans leurs rapports avec la morale*, m'a chargé de vous rendre compte du résultat de ses travaux.

Deux mémoires seulement vous avaient été envoyés. De prime abord, votre commission a dû mettre hors de concours celui qui porte pour épigraphe : *Fiat lux*, lequel, n'offrant qu'un amas confus d'opinions personnelles à l'auteur, sans exposition ni discussion d'aucun système philosophique, s'est tenu ainsi en dehors de la question proposée.

L'autre mémoire, qui porte pour épigraphe : *Tout arbre doit être jugé par ses fruits*, s'est bien livré à l'examen des systèmes contemporains. Mais, d'une part, il a emprunté à un auteur bien connu, M. Caro, quelquefois même en le copiant textuellement, la plupart des arguments qu'il leur

oppose, et n'a apporté ni assez d'ordre ni assez de précision dans ces arguments, non plus que dans le développement de sa propre doctrine, qui est celle d'un spiritualisme religieux. D'une autre part, on doit lui reprocher de n'avoir exposé et discuté ni les principes de l'école spiritualiste qui n'est pas, ainsi qu'il l'affirme un peu dédaigneusement, tombée en décadence, ni ceux de l'école de la morale qui se dit indépendante.

Ces considérations semblent ne pas permettre de décerner le prix à ce mémoire. Toutefois, comme il témoigne d'études philosophiques sérieuses et d'un sentiment moral profond et très-élevé, comme il contient plusieurs morceaux écrits avec chaleur et distinction, entre autres une profession de foi qui s'élève jusqu'à l'éloquence, votre commission vous propose de lui attribuer une médaille d'or de la valeur de cent francs.

Pour justifier ces conclusions, il nous suffira de vous soumettre une courte analyse de ce mémoire, sans entrer dans la partie abstraite des questions qu'il a traitées, mais en y joignant deux ou trois critiques de détail.

Nous vous dirons ensuite, pour combler les lacunes que nous venons de signaler, quelques mots sur l'école spiritualiste et sur la morale indépendante.

Enfin, nous essayerons de poser, d'une manière plus précise que ne l'a fait l'auteur, les questions qui dépendent du sujet et de les résumer.

Selon l'auteur, le résultat le plus clair de l'examen des doctrines modernes est l'athéisme posé en principe sous des formes plus ou moins spécieuses. MM. Vacherot, Renan, Taine et Littré sont, en France, les différents chefs de ces écoles qui se relient à celles d'Allemagne et d'Angleterre, et les cris d'alarme contre l'envahissement de ces doctrines, partant de points opposés tels que les écrits de Mgr Dupanloup et ceux de M. Guizot, montrent l'éminence du danger.

Avant d'exposer ces différents systèmes, l'auteur établit que les problèmes qui sont le point de départ de toute philosophie, et qu'il énumère en détail, sont subordonnés à la grande et fondamentale question de l'existence de Dieu ; puis il examine comment cette question capitale est résolue dans les systèmes de l'idéalisme restauré par M. Vacherot, du criticisme introduit d'Allemagne en France par M. Renan, du positivisme matérialiste fondé par Auguste Comte et représenté principalement par M. Littré, accessoirement par M. Taine.

Au haut des systèmes est l'idéalisme savant et abstrait de M. Vacherot, Hégélien raffiné, qui réduit Dieu à cette simple formule : Dieu est l'idéal du monde et le monde est la réalité de Dieu. — M. Vacherot soutient, comme l'athéisme, qu'il n'existe que des perfections finies ; mais il ajoute : « L'infinie perfection, quoique privée d'existence, a une vérité idéale, analogue aux vérités métaphysiques et aux figures géométriques ; les vérités métaphysiques ne sont que des abstractions sans existence réelle, et les figures géométriques n'existent nulle part dans la nature, telles que l'esprit les conçoit ; de même Dieu n'est pas autre chose que l'aspiration de l'homme vers l'idéal. » Tel est, selon M. Vacherot, l'arrêt de la métaphysique et de la science.

Laissons de côté les arguments métaphysiques que l'auteur oppose à cette doctrine ; il lui est facile de prouver qu'elle est la négation de Dieu, ce que le P. Gratry avait déjà fait avec éclat dans son bel ouvrage sur *les Sophistes ;* il se demande ensuite si elle laisse une place quelconque à la morale. La réponse ne peut être que négative.

M. Vacherot, dit-il, prétend que son système peut faire des héros et des martyrs. Pure illusion ! Sa métaphysique ne peut logiquement produire qu'une morale à son image : des vertus idéales, si l'on veut ; mais, par contre-coup,

beaucoup de défaillances réelles. Est-ce que le genre humain peut vivre d'idéal ? Non assurément. Pour pratiquer la vertu, c'est-à-dire pour sacrifier son intérêt et son plaisir au devoir, l'homme a besoin de s'appuyer sur la réalité et sur la vie. Si demain la France adoptait le système de M. Vacherot, ce philosophe verrait se produire des mœurs dont le spectacle le forcerait à déplorer ses illusions et à brûler de sa main le livre qu'il veut mettre à la place de l'Evangile ; car ses intentions valent mieux que ses doctrines ; son cœur est meilleur que sa logique.

De l'idéalisme de M. Vacherot au criticisme de M. Renan, la distance est facile à franchir, dit notre auteur. Leur méthode est différente ; mais ils ont cela de commun qu'ils ne reconnaissent qu'un Dieu abstrait, c'est-à-dire une simple idée, et qu'ils tendent au même but, à la négation du Dieu réel et personnel. Selon M. Renan, *les prétentions de la philosophie ne sont pas plus justifiées que celles de la théologie* (1), c'est-à-dire que l'une et l'autre sont impuissantes à nous donner un dogme certain et absolument vrai.

La théodicée se trouve ainsi, du même coup, supprimée avec la métaphysique. Dieu n'existe pas pour la raison humaine. « Si l'humanité, dit M. Renan, n'était qu'intelligente, elle serait athée. » D'où il suit que la foi en Dieu n'est qu'une affaire de sentiment ; il n'y a plus de Dieu réel et personnel, plus de créateur tout puissant ; il n'y a plus que le divin pensé par l'homme.

L'auteur ne nous dit pas que le criticisme ait, comme l'idéalisme, la prétention de faire des héros et des martyrs. Mais il conclut avec raison que, une fois Dieu supprimé en tant qu'être réel et personnel, la loi morale n'a plus d'appui. Si, ajoute-t-il, l'idée de Dieu n'est qu'une ma-

(1) De la Métaphysique et de son avenir, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1860.

nière d'imaginer et de sentir, l'idée du devoir ne sera autre chose qu'une fantaisie émue ou la volupté d'une conscience bien née, mais sans objet direct. L'ordre moral manque dès lors de fondement, parce que le bien absolu sur lequel il repose n'existe pas.

Le système positiviste d'Auguste Comte, tel qu'il est professé par MM. Littré et Taine, aboutit par des procédés différents, selon notre auteur, à la même conclusion que l'idéalisme et le criticisme.

La nature, — et sous ce nom le système comprend le monde physique et le monde moral, — la nature n'est pas autre chose qu'un ensemble de forces liées entre elles, se faisant mutuellement équilibre et produisant, par leurs combinaisons diverses, l'universalité des êtres et tous les phénomènes qui leur sont propres. Cet ensemble de forces appelé nature a-t-il une cause première? A-t-il un but final? C'est ce qu'il est impossible de savoir. L'esprit humain n'étant ni infini ni absolu, lui demander la solution de ces problèmes, c'est lui demander plus qu'il ne peut donner.

Dans ce système, le monde moral, comme le monde physique, est soumis à la torture du procédé géométrique; l'individualité humaine, la personne et la liberté sont sacrifiées. Témoins ces paroles de M. Taine : « Une hiérarchie » de nécessités gouverne le monde moral comme le monde » physique. — Une civilisation, un peuple, sont des défi» nitions qui se développent; l'homme est un théorème » qui marche. — Le vice et la vertu sont des produits » comme le vitriol et le sucre (1). »

De telles paroles n'ont certes pas besoin de commentaire.

Mais ici nous devons arrêter l'auteur du mémoire et faire observer qu'il n'a pas assez distingué les idées de M. Taine de celles professées par le positivisme.

(1) Taine, *Histoire de la littérature anglaise.*

M. Taine, attaquant à la fois les spiritualistes et les positivistes, a dit (1) que l'erreur des premiers était de mettre les causes hors des faits, et celle des seconds de reléguer les causes hors de la science Autrement dit : les spiritualistes ont tort d'admettre au-dessus des faits un Dieu créateur, et les positivistes ont tort de n'admettre que les faits d'observation et d'expérience, sans remonter à une cause première qui devrait être autre que Dieu ; ils laissent ainsi une place possible à l'existence de l'être suprême.

Sans doute, comme le dit fort bien M. Caro (2), M. Taine, au fond, ne diffère des positivistes que par un seul point, c'est qu'il supprime hardiment ce *peut-être* que les autres laissent subsister. Mais lorsque notre auteur, citant des paroles aussi graves que celles de M. Taine, les attribue sans distinction aucune au positivisme qu'il combat à ce moment, les positivistes pourraient se plaindre de se voir prêter des idées qu'ils n'ont ni énoncées ni admises, et que M. Taine lui-même leur a reproché d'exclure implicitement.

Cela dit, revenons à l'analyse du mémoire.

Après avoir exposé, comme nous venons de le dire, et combattu sous certains rapports les systèmes de l'idéalisme, du criticisme et du positivisme, l'auteur rappelle que leur hardiesse n'a rien de nouveau ; que, cinq siècles avant l'ère chrétienne, Protagoras les enseignait sous les portiques d'Athènes, et qu'on les retrouve au XVIIe siècle dans Spinosa, au XVIIIe dans le baron d'Holbach.

Il passe ensuite à la réfutation de ces systèmes sous des rapports qu'il n'avait pas encore abordés.

Il leur demande d'abord s'ils ont pu expliquer sans Dieu le mystère du mouvement et de la vie, et il expose quelle

(1) Taine, *les Philosophes français*, préface de la 2e édition.
(2) Caro, *l'Idée de Dieu*, 2e édition, p. 226.

est, selon eux, la théorie et l'explication de la formation de l'univers. Ils invoquent la science en leur faveur, et l'auteur entreprend de les réfuter, par exemple, en ce qui concerne la paléontologie. Mais nous croyons que, s'ils ont tort de revendiquer, comme favorables à leurs thèses et comme certaines, des solutions fort douteuses, notre auteur aurait bien fait de ne pas s'aventurer lui-même dans le détail de ces questions, avec des réponses encore très-controversées. Il eût suffi, ce nous semble, d'établir que les savants ne sont pas d'accord sur les solutions, et de montrer, comme il l'a fait, du reste, combien certaines affirmations, dépourvues de l'autorité qu'on leur prête pour nier un Dieu créateur, influent fâcheusement sur l'esprit d'un public incapable d'en apprécier le peu de valeur, et sont dangereuses pour la vraie morale, qui n'existe réellement pas sans Dieu.

L'auteur expose ensuite les idées particulières à l'idéalisme et au positivisme sur la cause première de toutes choses. L'idéalisme reconnaît comme cause première *l'être néant*, qui, en se développant, devient successivement une réalité. Le positivisme pose en principe que la *quantité pure* est le commencement nécessaire de la nature. Mais, comme il faut nécessairement qu'une cause supérieure ait donné le mouvement à l'être néant ou à la quantité pure pour faire passer l'un ou l'autre de la possibilité d'être à l'être, M. Taine imagine une *force contraignante* qui pousse ce qui n'est pas à être, une force intime qui force le germe à remplir le cadre donné d'avance (1); et M. Renan imagine un *secret ressort* qui pousse le possible à exister (2).

Entre cette hypothèse et la solution spiritualiste et chrétienne, dit notre auteur, la raison et le bon sens n'hésitent

(1) Taine, *Revue des Deux-Mondes*, mars 1860.

(2) Renan, *Revue des Deux-Mondes*, octobre 1863.

pas, car cette hypothèse est plus incompréhensible que Dieu. — Puis il réfute cette théorie de la création sans Dieu, au point de vue de la métaphysique et de la psychologie, et il termine sa réfutation par la profession de foi que nous avons déjà signalée. — Il conclut enfin par un tableau des conséquences funestes de ces systèmes et prouve que, en niant la réalité d'un Dieu créateur, ils affranchissent les passions ; que, en n'admettant ni pratique, ni responsabilité morale, ils sont complaisants et faciles pour les faiblesses de la nature humaine, ils doivent sourire aux esprits que gêne le frein de la foi, et que là est leur danger.

Tels sont, en résumé, Messieurs, le plan et les principales idées du mémoire portant pour épigraphe : *L'arbre doit être jugé par ses fruits.*

Vous aurez remarqué sans doute que l'auteur, après avoir commencé par écarter de son exposé l'école spiritualiste, comme tombée en discrédit, s'appuie finalement sur elle, lorsqu'il invoque la solution spiritualiste et chrétienne à l'égard de la question de la cause première, et lorsqu'il réfute la théorie de la création sans Dieu au point de vue de la métaphysique et de la psychologie. Mais de ce que son spiritualisme est religieux, tendance que nous ne blâmons aucunement, il ne résultait pour lui nul droit de jeter un voile sur le spiritualisme purement philosophique, surtout lorsqu'il empruntait à M. Caro, l'un des chefs de cette école, la plupart de ses arguments.

Voyons donc en peu de mots ce qu'est cette école, qui compte aujourd'hui d'habiles maîtres, parmi lesquels, outre M. Caro, l'on doit mettre au premier rang MM. Frank, Paul Janet et Nourrisson.

Le nom seul du spiritualisme résume parfaitement les trois principaux caractères par lesquels il se distingue des autres philosophies. Il reconnaît d'abord l'existence d'un

Dieu tout-puissant et créateur ; il admet ensuite deux substances différentes dans l'homme, l'une matérielle et l'autre spirituelle ; il croit enfin à l'immortalité de l'âme.

Il est facile de reconnaître l'harmonie qui existe entre ces trois principes et la morale. —.La spiritualité de l'âme implique sa liberté et son indépendance de la matière et du corps. Dès qu'elle est libre, elle est responsable, et, pour que sa responsabilité ait une sanction, une induction légitime exige qu'elle soit immortelle, et qu'elle tienne de la justice de Dieu, dans une vie future, la récompense du bien qu'elle a fait ou la punition du mal qu'elle a commis.

Nous n'avons pas besoin d'entrer ici dans plus de détails sur le spiritualisme ; il nous suffit d'avoir rappelé quels sont ses principes et démontré le rapport qui lie ces principes à la loi morale.

Quant à la morale qui se dit indépendante, elle appartient nécessairement au sujet proposé par vous. Elle prétend ne s'appuyer que sur l'homme ; mais la nature de l'homme, ses facultés, les lois qui le régissent, sont des parties intégrantes et nécessaires de tout système philosophique, et la morale, cette discipline de la vie pratique, appartient, qu'on le veuille ou non, à la philosophie.

Qu'est-ce donc que la morale qui se dit indépendante, et de quoi est-elle indépendante ?

Elle entend être indépendante de toute religion, de toute idée religieuse, de tout sentiment religieux. Elle s'est en outre déclarée neutre entre les divers systèmes philosophiques, notamment entre le spiritualisme et le matérialisme.

Sur quelle base entend-elle donc s'appuyer ? Sur l'homme seul, avons-nous déjà dit, ou mieux, pour employer ses propres expressions, sur la personnalité humaine : *Salue d'abord la personnalité humaine en toi et tu la respecteras en autrui*, tel est le grand principe d'où la morale indé-

pendante prétend déduire tous nos devoirs. Rien au delà, rien sur la source de l'obligation, rien sur la sanction de la morale.

Mais ce principe prouve, par ce qu'il a d'exclusif, qu'il ne reste pas neutre entre les systèmes philosophiques. Si la morale ne repose que sur la personnalité humaine, elle est contraire au spiritualisme qui proclame l'existence de Dieu et place en lui la source de la morale ; elle est contraire à l'immortalité de l'âme en qui elle ne voit plus qu'une pure illusion ; elle incline nécessairement vers le matérialisme ou le naturalisme, qui, nous l'avons vu, ne sont pas autre chose que l'athéisme ; elle ne peut pas être la vraie morale.

Jusqu'ici, Messieurs, nous n'avons mis sous vos yeux que le tableau des systèmes philosophiques contemporains, tels qu'ils sont exposés dans le mémoire nº 2 et les réfutations qui en sont faites par l'auteur, nous bornant à combler les lacunes relatives au spiritualisme et à la morale indépendante.

Il nous reste à résumer les questions, en vous soumettant l'avis de votre commission sur chacune d'elles.

Une première question se présente, et je la pose dans les termes mêmes où elle a été formulée, comme critique du mémoire nº 2, par un des membres de votre commission.

« Dieu existe-t-il, oui ou non, comme essence indépen-
» dante, et pouvons-nous avoir, vis-à-vis de cette base
» fondamentale, une certitude et non des hypothèses ?
» — L'esprit humain est-il autre chose qu'un des modes
» de la matière ? La raison a-t-elle des lois aussi évidentes
» que celles du monde physique, et pouvons-nous en dé-
» duire la nécessité d'une cause en dehors des phénomènes
» qui tombent sous nos sens ? — Pouvons-nous enfin nous

» prouver Dieu à nous-mêmes : 1° dans l'ordre des idéees;
» 2° dans l'ordre des faits?

» Cette thèse générale n'était-elle pas nécessaire, avant
» d'aborder l'examen de telle ou telle doctrine, idéalisme,
» criticisme ou positivisme? L'auteur ne devait-il pas la
» traiter primordialement et la mettre en évidence, telle
» qu'il n'y eût plus à y revenir?

» Il est bien certain que la question du concours ainsi
» dégagée ne souffrait plus de difficultés. L'existence d'un
» Dieu créateur et ordonnateur des mondes mise hors de
» cause, il s'en suit nécessairement des religions basées
» sur la connaissance plus ou moins claire de ses attri-
» buts; il s'en suit une morale de plus en plus épurée et
» obligatoire.

» Le reste va de soi, et la discussion des différents sys-
» tèmes n'est plus que la statistique des principes moraux
» qu'ils peuvent engendrer. »

Voilà dans quels termes la question a été posée.

Mais si sa solution, tranchée d'ailleurs depuis longtemps au point de vue purement philosophique par les Socrate et les Platon, par les Descartes, les Leibnitz et toute l'école spiritualiste moderne, n'a pas été inscrite dans le mémoire n° 2 à sa place logique, c'est-à-dire avant toute discussion des systèmes contemporains, vous nous accorderez sans doute que l'auteur l'a traitée assez complétement dans les diverses parties ci-dessus analysées de sa discussion pour que nous n'ayons pas besoin de la traiter ici nous-mêmes. Vous en entendrez de plus un éloquent résumé dans la profession de foi dont nous vous donnerons lecture à la suite de notre rapport.

Cette question du Dieu créateur est connexe à celle qu'on appelle *le Problème des origines*. Nous dirons quelques mots de celle-ci pour vous faire pénétrer jusqu'au fond des divers systèmes.

C'est en passant par la question des origines que, dans l'antiquité, l'esprit humain est arrivé à la négation ou à l'affirmation de Dieu.

Les Grecs ont commencé par la physique matérialiste de Leucippe et de son élève Démocrite; c'est elle qu'a soutenue la secte Ionienne. — Ils ont eu ensuite le panthéisme idéaliste de Parménide, qui a constitué la secte Eléate. — L'idée d'un Dieu unique fut enfin éveillée par Anaxagore, affirmée et démontrée par Socrate et Platon (1).

Quant aux écoles contemporaines, nous ne pouvons mieux faire que de résumer ici ce qu'en dit M. Caro (2).

En dehors du spiritualisme, il n'y a, selon cet auteur, dans les variétés de la philosophie contemporaine, que deux manières de répondre au problème des origines : *naturalisme pur* ou *panthéisme idéaliste.*

Le naturalisme pur, c'est ce que, au point de vue religieux, on nomme athéisme; au point de vue cosmologique, c'est le naturalisme; au point de vue des méthodes, c'est l'empirisme, le positivisme.

D'un autre côté, l'idéalisme, par la manière dont il résout cette question des origines, qui renferme tout, rentre dans le panthéisme et n'en est ainsi qu'une variété.

Reste le spiritualisme seul, selon lequel la nature exprime par ses types et par ses lois, dans le monde des corps et dans celui des esprits, la divine pensée; — la nature qui est, comme on l'a si bien nommée, l'ouvrière de Dieu.

M. Caro démontre ensuite que le naturalisme de nos contemporains n'a presque rien ajouté à la conception qui fait l'originalité de l'école d'Ionie, et que le panthéisme

---

(1) Buhle, *Histoire de la philosophie moderne,* trad. par J.-L. Jourdan; Paris, 1816, t. I, pages 10, 32, 47 et 66.

(2) Caro, *Eod. loc.,* p. 482 et suiv.

idéaliste n'a pas innové davantage dans la grande thèse métaphysique des Eléates.

Cette prétention à la nouveauté de systèmes renouvelés non-seulement des Grecs, mais aussi de Spinosa et du baron d'Holbach, nous rappelle quelques paroles de l'auteur du mémoire, assez accentuées pour trouver ici leur place.

« Tel est, dit-il, le caractère de l'erreur. Elle est fatale-
» ment condamnée à se répéter et à se mouvoir dans un
» cercle étroit dont elle refait sans cesse le tour, puis à
» reproduire au bout d'un certain temps les mêmes opi-
» nions et les mêmes systèmes. Quand on la regarde de
» près, on reconnaît ses traits vieillis, on retrouve la trace
» de ses rides mal dissimulées, et l'on peut lire sur son
» front ses condamnations et ses flétrissures. »

Nous savons bien que tous les apôtres de l'erreur ont la prétention de n'être ni matérialistes, ni athées. Voici ce que leur répond M. Caro, qu'on retrouve partout dans l'examen de cette grave question du Dieu personnel et créateur : « Dieu, l'immortalité, voilà des noms consa-
» crés qui, de tout temps, avaient une valeur déterminée,
» un sens très-net et très-arrêté. On pourrait donc croire
» qu'abandonnant l'idée, ils abandonnent le mot. Il n'en
» est rien ; on prétend sauver le mot des ruines de l'idée.
» On l'adopte, on l'habille à la nouvelle mode, on lui
» fait un sort dans le monde, on lui prodigue les soins
» les plus touchants, on l'entoure d'hommages. Mais sans
» l'idée, que sont les mots? Un souffle d'air, le plus insi-
» gnifiant des phénomènes physiques (1). »

Dans cette obstination à se servir d'un mot qui ne représente plus rien, M. Caro veut bien ne voir qu'un culte posthume de l'idée, un hommage involontaire à la réalité

(1) Caro, *Eod. loc.*, p. 464.

de l'objet qu'on est venu détruire, un souvenir ému, qui est presque de la foi encore, de ce que l'humanité a si longtemps connu et adoré sous cette syllabe sacrée. Nous pouvons rester aussi poli que M. Caro; nous savons tous comment on appelle dans le monde les hommages involontaires de ce genre.

Les questions qui nous restent à résumer sont celles qui ont été traitées directement et principalement par l'auteur du mémoire.

D'abord, la morale peut-elle exister en dehors de la reconnaissance d'un Dieu créateur, d'un Dieu non-seulement créateur, mais aussi rémunérateur, ce qui implique l'immortalité de l'âme?

Votre commission adhère complétement aux solutions données par l'auteur du mémoire, et elle répond avec lui sans hésiter : Non, il n'y a pas de loi morale, s'il n'y a pas de Dieu créateur; car, s'il n'y a pas de Dieu créateur, il n'existe au monde que la matière; l'homme lui-même n'est que de la matière organisée; il n'a pas d'âme; le vice et la vertu ne sont que des produits comme le vitriol et le sucre.

C'est ce qu'un ministre éminent proclamait, il y a peu de jours, à la tribune. « Messieurs, a-t-il dit, le matéria-
» lisme, savez-vous ce que c'est? C'est l'irresponsabilité.
» Si le matérialisme est vrai, nous sommes tous irrespon-
» sables. Les tribunaux, les cours d'assises, leurs discus-
» sions, les condamnations prononcées contre les criminels,
» contre les assassins, sont d'indignes mensonges, d'odieux
» excès qu'aucun droit ne justifie (1). »

Mais l'appui de la loi criminelle ne suffit pas à la morale. La morale étend ses prescriptions à une foule d'actes que

(1) Discours de M. Rouher au Corps législatif.

la loi criminelle ne peut atteindre, et elle a besoin d'une autre sanction. Or, cette sanction, elle ne peut la trouver que dans la justice de Dieu, qui a nécessairement créé l'âme immortelle pour la récompenser, dans un monde meilleur, du bien qu'elle a fait dans celui-ci, pour le punir du mal qu'elle y a commis. C'est ce que l'auteur du mémoire a soutenu avec une profonde conviction dans plusieurs parties de son travail, mais sans concentrer assez la démonstration de cette vérité.

Resterait une dernière question : Dans quel système contemporain la morale trouve-t-elle son plus ferme appui ?

Dans aucun, selon l'auteur, puisqu'il ne traite que de l'idéalisme, du criticisme et du positivisme. Dans le spiritualisme, répond votre commission. Ce serait abuser de vos moments, Messieurs, que de reprendre une discussion dont tous les arguments ont abouti à cette conclusion.

Permettez-nous seulement de vous donner à l'appui une dernière preuve, qui vous montrera en même temps comment des doctrines contraires à la vraie morale et dangereuses par leurs résultats ont déjà pénétré profondément dans certaines classes de la société.

Je veux parler d'une lettre publiée récemment par un journal, le *Courrier français*, sur la coopération.

Nous n'entendons nullement attaquer le système coopératif, qui, nous le croyons, peut produire de bons et utiles résultats dans l'ordre économique. Nous voulons indiquer seulement quelles doctrines contraires à la saine morale ont déjà pénétré parmi certains adeptes de la coopération.

« La lutte du temporel et du spirituel, dit l'auteur de
» cette lettre, n'eût jamais surgi dans le monde coopératif,
» parce qu'ici les intérêts de l'âme sont identiques à ceux
» du corps ; le droit et le devoir ne font qu'un, et qu'on
» apprend à s'aider à être moral, non plus à la façon des
» mystiques, mais pour son bien-être matériel.

» Dans la coopération, la morale descend des régions
» élevées où quelques-uns la logent, et vient vivre de sa
» propre vie. Vous serez plus justes, plus moraux, plus
» humains, parce que vous aurez, remarquez-le bien,
» intérêt à être ainsi. »

Ainsi, les intérêts de l'âme deviennent identiques à ceux du corps; le droit et le devoir sont confondus, la morale ne consiste plus pour l'homme qu'à travailler à son bien-être matériel et à son profit; sous prétexte de la faire descendre des régions élevées qu'elle habite, on l'anéantit, pour lui substituer le culte exclusif de l'utile, un vulgaire matérialisme.

C'est là, Messieurs, qu'est surtout le danger. Vous avez voulu le connaître en ouvrant votre concours sur les systèmes philosophiques contemporains dans leurs rapports avec la morale; l'auteur du mémoire l'a mis en évidence. Si son travail laisse à désirer sous divers rapports que nous avons indiqués, nous pensons qu'il mérite du moins la médaille d'or de 100 fr., dont nous vous avons fait la proposition en sa faveur, et nous espérons que vous voudrez bien la lui accorder.

Voici le morceau dont nous avons renvoyé la lecture à la fin de notre rapport :

« Oui, c'est le Dieu de ma raison, de mon âme, de ma
» conscience comme de ma foi. S'il est une vérité lumi-
» neuse, évidente, c'est celle-ci : mon esprit pressent l'in-
» fini, ma conscience me révèle son nom; ma raison, qui
» remonte des effets à la cause, comprend que tout est
» inexplicable sans cet être nécessaire. Mon cœur affamé
» de bonheur se sent invinciblement entraîné vers un bien
» souverain et infini qu'il ne peut trouver dans les trésors

» de la création. Voilà les éternels, les indiscutables arguments en faveur de la réalité du Dieu personnel. Son nom béni a été salué par tous les âges et par tous les pays : terreur des uns, espoir des autres, il domine le monde. C'est lui qui revient sans cesse dans la pensée, dans l'entretien des hommes, dans les actes de la vie ; ici, dans l'élan d'une prière ; là, dans la protestation d'un blasphème ; ailleurs, on l'invoque comme une espérance meilleure qui console des déceptions et des douleurs de l'existence. Raisonnez, discutez, bâtissez des hypothèses, vous ne réussirez jamais à détruire l'infini par votre impassible ironie et vos mépris hautains. Vos froids raisonnements, vos stériles équations, vos théorèmes métaphysiques, vos abstractions laborieuses, ne prévaudront pas contre cette simple et universelle philosophie de la force, de l'espérance et de la terreur qui proclament la réalité d'un Dieu juste. Pour supprimer Dieu, il vous faudrait supprimer la nature humaine ; l'athéisme ne sera jamais l'état normal de la société ; vos théories positivistes pourront, sans doute, égarer bien des esprits, soulever des tempêtes et faire des ruines, mais ils ne réussiront jamais à éteindre le sentiment religieux ; car l'idée de Dieu restera l'idée dominante et indestructible de l'humanité, le besoin inné et pour ainsi dire organique auquel personne ne pourra se soustraire.

» Lieu commun ! diront les esprits délicats, nourris de la substance et de la fleur de l'idée pure. Qu'importe que ce soit un lieu commun, si c'est une vérité. »

M. le Secrétaire perpétuel proclame les nom et prénom de l'auteur du mémoire que l'Académie a jugé digne d'une mention honorable, et fait connaître que

le lauréat, M. l'abbé Anselme Tilloy, docteur en théologie, demeurant à Paris, n'a pu, à son vif regret, venir recevoir la médaille qu'il a obtenue.

M. Ch. Alexandre lit la composition littéraire qui suit :

SOUVENIR DE BRETAGNE.

Qui de nous n'a lu le livre charmant de Xavier Maistre, *le Voyage autour de ma chambre*, où, dans le cadre étroit du foyer, il a peint un tableau grand comme le cœur? Qui n'a rêvé de chanter ainsi, à son tour, son foyer et son pays natal? L'homme est un oiseau sans ailes, mais un oiseau fidèle. S'il ne peut toujours revenir au nid, il aime à le revoir en rêve. La chère illusion du rêve adoucit l'amertume de l'exil. En s'avançant vers la tombe, l'homme a la passion du berceau.

Voulez-vous faire un voyage autour de mon golfe natal, un pèlerinage en mer, me pardonner un souvenir? Que n'ai-je le manteau enchanté de Méphistophelès pour vous transporter sur les grèves de Bretagne! Il n'y a plus d'enchanteurs! Vous n'aurez qu'un pilote breton dans cette promenade sans péril; point de Virgile pour guide dans cette *divina comedia* de la mer. Le temps des Virgile est passé. Je me trompe, vous avez encore Virgile.

En l'an de grâce et de jeunesse... il y a longtemps, un matin du mois d'août, le jour de la fête de la Vierge, au son des cloches, une barque de pêcheurs descendit la rivière noire du Dourdu et entra dans la rade de Morlaix. La brise endormie laissait pendre les voiles. Pas un frisson sur

l'eau, pas un bruit dans l'espace. La mer haute et calme reflétait l'azur pâle du ciel et descendait doucement. La barque glissait sur ce lac de la mer à la dérive du reflux. Un calme immense baignait la terre et l'eau. Les phares s'éteignaient, l'homme soufflait ses feux devant la lumière de Dieu. Le croissant de la lune pâlissait; l'étoile de la mer, *Stella maris*, épanouissait son dernier sourire. Les fumées montaient droit au ciel avec les prières de l'aube. Les goëlands posés sur la grève ne volaient pas encore. Toutes les choses et tous les êtres savouraient la fraîcheur, la pureté, la paix, l'espérance, la jeunesse du matin.

Où allait cette barque matinale? A un *pardon*, une fête dans une île. Un pilote à la mâle figure la conduisait; un enfant tenait la barre du gouvernail, et, sur les bancs, un groupe de jeunes hommes, de jeunes femmes, d'enfants, goûtait le plaisir d'une promenade en mer.

Le matin est l'heure de l'espoir; de tous les cœurs se leva une volée d'espérances comme les oiseaux de tous les bois du rivage. Tout à coup la brise s'éveilla, souffla du nord-ouest. C'était le vent contraire. Il fallut louvoyer, voguer en zig-zag, renoncer à courir droit sur l'eau. Le voyage, qu'on espérait court, menaçait d'être long peut-être. Rien n'est mobile comme la mer! On peut dire d'elle les vers que François Ier a gravés sur une vitre du château de Chambord :

Femme souvent varie,
Bien fol est qui s'y fie.

Pourtant on se fia à la mer. Les femmes avaient un peu peur de l'inclinaison de la barque sous le vent; mais rassurées vite, elles se donnèrent au plaisir des yeux. Cette peine de louvoyer donnait la joie d'un voyage *ondoyant et*

divers, comme dit Montaigne. La barque courait d'un rivage à l'autre, et, dans la rotation du virement de bord, laissait découvrir de près les coteaux, les vallons, les champs, les bois, les manoirs des deux plages, tout ce beau cirque de la rade.

L'un des passagers retrouvait là son cher horizon d'enfance. Il regardait à droite la côte nue et sévère cachant, au seuil d'une coulée ombreuse, un cottage avec ses bateaux de plaisance, ses yacths à l'ancre ; à gauche, la côte ombragée et riante, les blés jaunis, onduleux comme des vagues dans leurs hautes clôtures de taillis, les fermes à l'ombre ; Locquenolé, le frais village de pêcheurs, le promontoire arrondi de Coat-Ilès, ses prairies en pente ombrées par ses hêtres, ses terrasses italiennes dans leur nid de verdure. La gracieuse baie du Francic et son château solitaire, où la sœur de lady Stanhope cachait sa fière beauté. Plus loin, au fond de la baie, dans la brume lumineuse du matin, une anse de sable jaune, de vergers à l'abri du vent, une oasis d'ombre, une Thébaïde de famille, le manoir hospitalier de Keromnès, moitié foyer, moitié chapelle, qui unit les deux noblesses de l'homme, la charité et la prière.

Au-dessus, sur son plateau aride, l'église de Carantec, le cap allongé de Penanlan, contre-fort avancé, môle de granit qui abrite la rade des vents du nord et la ferme contre la haute mer. Ici, là, des navires à l'ancre détachant leur silhouette noire sur le ciel clair ; en haut, des ailes blanches ; en bas, des voiles blanches volant vers le large. Au fond, derrière la barque, un promontoire boisé s'éclairait au soleil levant, le jour dissipait les terreurs de la nuit, les démons des landes sur la montagne de la fée Morgan. Et, sous sa grande ombre, la rivière s'enfonçait entre des collines de pins et de hêtres, entre de hauts ro-

chers schisteux d'un bleu sombre, teintés de rouge par des touffes de bruyères. La fleur aime le rocher, la grâce aime la force.

Pendant ces regards donnés au paysage, la barque arrivait à l'embouchure de la rade, devant sa barre d'écueils. Elle sentit l'ondulation de la houle, cette rude berceuse. Comme l'enfant au gouvernail laissait flotter la barre, le pilote lui cria : « Lofe, lofe, » et serra le vent. On croisa une barque en route. Le vieux loup lui jeta ce salut au passage : « La mer est belle, pas d'Anglais en vue! »

Les îlots jaunissaient au soleil ou se noircissaient sous l'ombre des nuages voyageurs. Un des passagers les nommait à ses compagnons. Voilà le phare de l'Ile-Noire, cette tour carrée sur un écueil. Voici le château du Taureau, le gardien de la rade que le soleil illumine, et qui a eu son rayon de gloire. Ce fort fut dressé en 1542, par les bourgeois de Morlaix contre les pirateries anglaises. Trois dogues, lancés la nuit sur le rocher, servaient de sentinelles. Louis XIV prit, en 1661, leur château aux Morlaisiens, et en fit une prison d'Etat. C'est là, dans un cachot creusé en plein roc, au-dessous de la mer, comme celui de Bonnivard à Chillon, qu'en 1765 fut enseveli, en expiation de son indépendance, La Chalotais, ce procureur général du Parlement de Rennes, qui chassa les Jésuites de Bretagne à coups d'éloquence et défendit la fortune de son pays contre les impôts destructeurs de Louis XV. C'est là que furent enfermés, en 1795, les conventionnels Romme, Bourbotte et Soubrany, qui préférèrent le suicide du poignard, à la manière antique, au supplice de l'ignoble guillotine.

Les canons dormaient sur la plate-forme. Qu'ils dorment toujours!

La barque s'aventura dans l'archipel d'îlots; le pilote

alors saisit la barre. Il fallait sa main virile pour louvoyer dans ce labyrinthe d'écueils. Partout, du reste, une main prévoyante avait dressé des balises, des tourelles, des signaux sauveurs sur les récifs visibles ou invisibles. « Ah! dit le pilote, c'est le brave M. Cornic qui a fait tout cela, jour et nuit. Il avait pitié des marins; il donnait son bouillon et sa viande aux pauvres gens, gardait pour lui la soupe au congre. Il aimait le pauvre monde, cet homme de Dieu. C'était la Providence du pays. »

Les passagers connaissaient cet héroïque inconnu populaire dans la Bretagne, ce marin qui avait donné la consolation de la victoire au milieu des défaites navales de Louis XV, cet *officier bleu* persécuté par les officiers blancs, ce bon Samaritain de la mer, ce grand homme de bon secours, qui sauva six cents inondés dans un débordement de la Garonne, et dont l'histoire, cette grande oublieuse, ne connaît ni le berceau ni la tombe. L'histoire recueille le bruit plus que le bien. Comme a dit le Virgile de la France :

Et l'histoire, écho de la tombe,
N'est que le bruit de ce qui tombe
Sur la route du genre humain.

Pendant ce souvenir à un héros oublié, la barque entra dans la haute mer; alors commença le combat.

« L'eau est l'élément triste, » a dit Lamartine. Un frisson de terreur courut sur les passagers devant cette immense tristesse de la mer. Plus d'un se rappela le proverbe breton :

Ma barque est si petite, et la mer est si grande!

Les figures pâlirent, les voix firent silence à cette grande plainte des vagues. Les goëlands passaient avec un cri

lugubre, chant de deuil entrecoupé par la basse solennelle de l'Océan. Les oiseaux de proie de la mer, les cormorans, ces rêveurs sinistres perchés sur leurs roches noires, fixaient sur la barque des yeux farouches comme des jettatori de l'écueil. La houle grossissait, les lames glauques battaient les flancs gémissants du bateau, se brisaient à coups sourds sur la proue, mouillaient les voiles, retombaient en rosée saline sur les passagers dans l'angoisse, et semblaient irritées contre l'audace de cette barque intrépide qui osait violer leur solitude. Les voiles inclinées sous les coups du vent; renversée par la raffale, menée sur l'abîme mouvant par son pilote héroïque, la barque se redressait toujours, descendait à la mort, remontait à la vie, courait blanche d'écume dans cette neige des vagues. Elle domptait l'Océan, la barque sans peur.

Qui n'eût admiré cette lutte d'un homme contre l'Océan, ce marin initié à tous les secrets, toutes les ruses du vent, toutes les fougues de la mer, tous les piéges des écueils, ce pilote au visage brun hâlé, serré sous sa cape de toile goudronnée, aux yeux perçants d'oiseaux de mer illuminés de la seconde vue de l'abîme, la main à la barre, les cheveux fouettés par le vent, la tête dans l'auréole des vagues; cet homme dompteur de l'élément, ce faible vainqueur du fort.

A l'avant, debout contre le mât, un jeune homme contemplait ce grand spectacle. Il aspirait à pleine poitrine et à plein cœur le souffle, la séve, la vie, l'indépendance, le *sursum corda* de l'Océan. Il admirait la mer, cet élément libre, cette souveraine inspiratrice du rêve et de l'action, cette grande sybille agitée et frémissante sous le souffle d'un Dieu. Il écoutait gémir la barque plaintive, aux cordages sonores, comme un grand instrument à cordes de la mer. Il aimait cet élément vivant, frère de l'homme,

qui bat comme son cœur, monte et retombe tel que lui, qui a nos caprices, nos passions, nos orages, nos gémissements, nos silences, nos lassitudes, nos calmes, nos sérénités ; élément lyrique, élément en deuil, fait des larmes de la terre et triste jusqu'à la mort.

Partout dans l'espace, les vagues roulaient leur azur sombre, illuminées de soleil ou voilées de nuages, éclairées jusqu'au fond par le rayonnement doré du sable, colorées de toutes les splendeurs de l'arc-en-ciel. Elles montaient, bondissaient, lançaient leur écume, leur harmonie désolée, leurs parfums sauvages, comme de folles amoureuses, aux rochers insensibles ; variaient de couleur et de beauté pour les séduire, puis retombaient désespérées de leur amour inutile. Sans lassitude, comme les cœurs qui aiment, elles revenaient encore, elles revenaient toujours, s'élançaient irritées contre le granit invincible, le couvraient, l'enlaçaient, l'inondaient de leurs caresses comme pour l'attendrir. On eût dit les fées de l'abîme, les Vivianes de l'Océan, les tentatrices des saints de Bretagne. C'était la grande image de l'amour.

C'était aussi l'image de la liberté et de la prière. La mêlée des vagues révoltées montait comme les foules pour échapper à leur nuit, s'élançaient avec des plaintes humaines vers les phares éteints, suppliaient la lumière, jetaient leur écume en encens au ciel. « De la lumière, de la lumière, » disait Goëthe mourant. La mer aime aussi la lumière, elle se soulève vers les étoiles ; les astres l'attirent du fond de l'espace, comme Dieu attire l'homme.

C'est en pleine mer qu'il sent son néant, et monte de l'infini de l'Océan à l'infini de Dieu. Les yeux sur la carte lumineuse des étoiles, il vogue sur les vagues sombres. Le ciel le guide sur la mer, comme Dieu dans la vie. A terre, il peut douter encore ; perdu en mer, il ne doute plus. A ce

passager en détresse, il faut le divin pilote. Comme dit la belle parole des marins en mer : « A Dieu va! »

La barque allait à Dieu, et l'on se montrait du geste l'île sainte, une île rocheuse à la ceinture de goëmons, couronnée d'une chapelle dédiée à la Vierge. « Elle fut fondée, dit une inscription, en 502, en mémoire de la victoire obtenue par l'intercession de Notre-Dame, dans l'endroit même où Corsol, général des Danois, avait sa tente, où il s'était retranché après avoir pillé le pays de Léon. »

Derrière l'île de Callot, un grand phare blanchissait au soleil, l'éclaireur de l'île de Batz, où les femmes viriles travaillent la terre, tandis que les hommes absents courent les mers lointaines. Ce fut l'île-monastère de Saint-Pol de Léon, ce dompteur des âmes, des taureaux sauvages et du dragon de la légende. A la traversée de l'île de Batz, les marins se découvrent et font le signe de la croix à un point où la mer, même en temps calme, fait un roulement, comme si le dragon grondait encore au fond du gouffre où le saint le précipita.

C'est le pays de Trémentin, le compagnon de Bisson, qui fit la folie héroïque de se faire sauter en l'air plutôt que de se rendre aux pirates de l'archipel. Partout, sur ce rivage d'hommes trempés pour la lutte, brille le souvenir d'un saint ou d'un héros. Les légendes, ces feux follets de l'histoire, illuminent la nuit du passé et charment les veillées des fermes ; c'est la poésie du foyer. Elles flottent le soir sur ces grèves, comme les flammes magiques du phosphore sur la nuit de la mer.

Tout à coup, au tournant d'un cap, une ville morte apparut, une vision en pierre du moyen âge. En amphithéâtre, sur une colline, au-dessus d'une baie bleue et tranquille, bordée de parcs sombres, resplendissait au soleil

toute une cité monacale de clochers, de couvents, de manoirs gothiques, Saint-Pol-de-Léon, la ville sainte, qui lançait à trois cents pieds dans le ciel sa flèche étoilée, que Vauban nommait un coup d'audace. Puis la côte s'abaissait, se dénudait, disait adieu aux arbres, à la paix, courait à la lutte, s'armait de rochers, se jetait en avant dans la haute mer et la défiait au combat. Les hautes vagues montaient à l'assaut, blanchissaient d'écume la côte noire de Roscoff, étreignaient de brisants sa citadelle d'écueils, qui semblait vaincue. Mais toujours la côte vaillante, le vieux repaire de corsaires et de contrebandiers, se dressait indomptable et défendait, derrière ses récifs, la riche campagne, le grand jardin potager de la Bretagne. Lutte féconde où la mer, cette rude nourrice, apportait sa séve à la terre. La vie est le prix du combat.

Telle était la scène. Le paysage doux et recueilli, agité et guerroyant à la fois, était la vivante image de la prière et de l'héroïsme. On retrouvait là, comme dans toute la Bretagne, un pays de contrastes, sauvage et doux, plein de force et de grâce, de roches sinistres, de vergers ombreux, de landes et de figuiers, de chênes et de myrtes, pays boisé et nu, aux caps lancés dans la tempête, aux anses abritées du vent; terre rêveuse et virile de poëtes et de héros. Partout, sur cette côte déchirée, sculptée par la mer, battue de la houle et du souffle d'en haut, s'élançaient des flèches, des églises, des chapelles, des lieux d'asile de la prière. L'homme qui joue sa vie sur l'abîme a toujours besoin de Dieu.

Dans cette revue de l'espace, la marée avait descendu. On voyait à nu les roches marines, les noirs ossements de la mer. « Impossible d'accoster l'île, dit le pilote; mettons le cap sur la baie de Carantec et filons vent arrière. »

Soudain les regards des passagers se fixèrent sur l'île.

De la chapelle, la procession descendait. Les croix, les vieilles bannières du moyen âge, défilaient sur la grève ; la statue de la Vierge, portée par des jeunes filles, se détachait sur l'azur du ciel et de l'eau, comme dans une nouvelle assomption. La brise soufflait par bouffées les chants des prêtres et les volées d'allégresse des cloches. L'air agitait les lueurs des cierges aux mains des pèlerins sauvés des naufrages. Les revenants de la mort venaient rendre grâces à la Vierge libératrice. Le culte de la Vierge est populaire en Bretagne. Le marin se confie, selon son beau nom, à Notre-Dame de Bon-Secours, croit plus à la pitié de la femme qu'à la pitié de Dieu. L'homme, toujours enfant, cherche dans la religion une mère.

C'est que, vivant dans les tempêtes, le *dies iræ* de la nature, le marin croit à un Jehovah de colère, un père irrité que la Vierge peut attendrir. Il oublie la Providence, il oublie que la mer nourrit l'homme et la terre, que l'Océan, cet abîme de mort, est aussi un abîme de vie. Il ne sait pas qu'un immense fleuve d'eaux chaudes, une puissante artère de l'Océan, accourt du nouveau-monde réchauffer les veines du monde ancien, abriter ses fleurs et ses fruits des gelées, attiédir le climat de ses grèves. Il ignore que Dieu a inspiré les génies secourables, les inventeurs des phares, ces minarets de la lumière dont les lueurs le guident la nuit dans l'enfer des écueils. Il ignore que Dieu est toujours le Sauveur.

La barque aborda l'anse déjà pleine de barques pèlerines reposées sur leurs ancres. On tendit des rames de la proue sur les roches pour descendre à terre ; les pieds glissèrent plus d'une fois sur les goëmons gluants ; l'on s'assit sur l'herbe et l'on dîna gaiement au bord de la mer. Une volée d'enfants s'abattit autour du repas, l'on fit la part des pauvres. Des jeunes filles se baignaient et dansaient dans l'eau

bleue et tranquille de la baie ; on entendait leur rire frais et sonore courir sur la mer, et leur jeunesse et leurs vingt ans !

Le repas fini, on monta par un chemin creux au bourg de Carantec. Les vêpres finissaient, la foule sortit et s'agenouilla sur les tombes ; en vue de la mer et du ciel, de l'espérance et de la vie. La Bretagne a la religion des morts, la fidélité du tombeau. Pas une tombe n'était déserte ; les hommes, les femmes, les enfants inclinés sur les pierres tombales, devant les croix funèbres, disaient leur oraison aux trépassés. Il y avait bien des marins, bien des victimes de la mer dans ces naufragés de la mort. Ils avaient sombré dans la grande tombe de l'Océan avant de descendre dans la petite tombe du cimetière. Les vivants descendaient du cœur sous la terre, cherchaient les êtres aimés endormis là. Ils cherchaient en vain ; le corps gisait là toujours, mais l'âme, libre du cercueil, était partie, à l'image du Christ, vainqueur de la mort. C'est que la mort n'est qu'une absence, une éclipse de la vie. Comme dans ces sombres rencontres des astres où le soleil se voile pour reparaître plus loin dans toute sa lumière, l'âme, voilée par le passage de la mort, rayonne dans la vie éternelle, et, de son ciel mystérieux, console et aime toujours ceux qui la pleurent sur la terre.

La cornemuse résonna. A l'appel de la danse, la jeunesse s'élança du cimetière. Après le deuil le plaisir. Les cabarets regorgeaient de buveurs. Les jeunes filles, arrêtées devant les étalages des marchands, recevaient de leurs fiancés un présent, un pauvre bijou banal dont l'amour faisait un souvenir. Puis on courait à la danse. Les jolies filles de marins et de pêcheurs, les Graziellas bretonnes, en coiffes blanches, en capes de drap sombre, le fichu à carreaux d'azur gris et la croix d'or sur le sein, reflétaient

dans leurs costumes les teintes du pays. Les danseurs semblaient en deuil dans le plaisir. La danse grave , sans bonds joyeux, ne s'animait qu'aux élans ardents du *jabadao*, cette kermesse bretonne. La musique était pauvre et triste; elle charmait pourtant, comme tous les vieux chants de la terre natale. Qui ne regrette et ne rêve toujours ces belles fêtes de village, où les yeux s'attirent, où les mains se pressent, où les amours commencent, où le cœur s'éprend de tout ce qui est beau, les jeunes fleurs et les jeunes filles.

Le soir approchait. Le jour baissant, la marée montante, il fallut quitter la fête et songer au retour. L'heure de la lutte était passée. La barque glissait sur la mer calme et douce du crépuscule comme un cygne noir, les ailes dorées par le soleil couchant. Le soleil lançait ses derniers regards entre les longues paupières des nuages pourprés. L'auréole du couchant, les rameaux noirs sur le fond d'or du ciel, la mélancolie du soir, la douceur de la brise, les parfums de la côte, les caresses de l'eau à la grève, la musique à voix basse du golfe, la paix de la mer, des arbres et du ciel enchantaient les passagers. Heures délicieuses des soirs d'été, trop rares dans la vie humaine, et que Weber a chantées dans la barcarole d'*Obéron*, dans une mélodie berceuse comme la mer, douce comme le rêve, enivrante comme l'amour.

Le soir est l'heure du souvenir. Les souvenirs d'enfance montèrent avec les fumées bleues des manoirs. Alors, à ces jeunes femmes accoudées sur le bord de la barque, à l'ombre de la voile, les yeux sur la mer, comme dans cette barque de femmes rêveuses, où l'amour effeuille les roses des illusions perdues, et qui passe devant le poëte assis au crépuscule, sur l'eau silencieuse, aux lueurs des phares, ces étoiles de la mer, un jeune homme osa murmurer l'élégie suave de Lamartine : *le Premier Regret*. Les vers

tristes coulèrent en larmes sonores. Puis il s'arrêta attendri. Un soupir s'exhala des femmes à cette élégie de la fille du pêcheur, à cette poésie harmonieuse digne d'être chantée sur la mer. Qui n'a eu son premier regret? Mais silence!... Les passagers descendirent à terre, montèrent une colline en chantant sous des allées sombres étoilées de lucioles; leurs voix s'éloignèrent, puis tout s'éteignit sous les bois.

M. de Ferry donne lecture de l'étude suivante :

Il est peu de questions plus intéressantes que celles qui se rattachent à l'histoire du genre humain en général, et peu aussi parmi elles, en particulier, qui offrent un attrait plus grand que le problème de nos origines. D'où venons-nous? De qui descendons-nous? Quels étaient les caractères physiques ou moraux de nos premiers pères? Quels héritages nous ont-ils légués? Voilà, ce me semble, plus de sujets de méditations qu'il n'en faut pour éveiller l'attention, commander l'intérêt et procurer à tous ceux qui poursuivent de telles études les plus légitimes satisfactions.

Après l'astronomie, qui nous révèle l'immensité des mondes et la place de la terre dans le concert universel de la création; après la géologie, qui nous fait toucher du doigt la merveilleuse genèse de notre demeure terrestre, et la paléontologie, qui nous dévoile l'étonnante multitude et la variété des êtres qui nous ont précédés, l'histoire vient à son tour s'adresser à l'homme, la plus noble des créatures, pour lui demander la formule de ses développements successifs et la connaissance des lois qui y ont présidé.

Mais si aujourd'hui, grâce aux nombreux et splendides matériaux que nous ont laissés les anciennes civilisations, les temps purement historiques sont mis en pleine lumière,

il n'en est pas de même encore pour les siècles naguère oubliés au seuil de toutes les chroniques connues, où l'œil du chercheur qui soulève le voile des temps entrevoit seulement de nos jours toute une suite de générations nouvelles qu'il s'agit de reconstituer, et auxquelles la science moderne essaye de rendre la vie avec un succès toujours croissant.

En effet, depuis le temps où l'illustre Cuvier se refusait à croire à l'existence de l'homme préhistorique (1), un demi-siècle ne s'était pas écoulé que l'exposition universelle de 1867 s'ouvrait pour étaler aux regards du monde entier les vestiges de nos antiques prédécesseurs, leurs ustensiles en os et en pierre, ainsi que les ossements des animaux aujourd'hui éteints qui les accompagnaient.

Comme toute grande découverte, celle de l'homme antérieur à l'histoire a eu ses précurseurs, MM. Bagfort, Frère, Whitburn, etc., en Angleterre; de Christol, Tournal, Ami Boué en France; à Liége, le Dr Schmerling, auquel après trente ans la science est venue rendre un juste et tardif hommage; puis un véritable initiateur, M. Boucher de Perthes, à l'ardeur et à la persévérance duquel la question doit d'avoir été entièrement mise hors de cause; puis d'illustres ou savants vulgarisateurs, tels que MM. Sir Charles Lyell, Sir John Lubbock, dont les livres sont entre les mains de tout le monde; John Evans, H. Christy, etc., chez nos voisins d'outre-Mer; Nilsson à Stockholm; Steenstrup et Worsae à Copenhague; Lehon, Spring et Ed. Dupont en Belgique; Ferdinand Keller, Morlot, Troyon, Desor, le Dr Clément, etc., en Suisse; Capellini, Cornalia, Rossi, l'abbé Stoppani, etc., en Italie; Squier Davis et

(1) Voir à ce sujet Lyell, *l'Ancienneté de l'Homme*, etc., p. 354, trad. Chaper, 1864.

Lapham, etc., en Amérique; Ed. Lartet, le créateur de l'âge du Renne; de Quatrefages, A. Bertrand, Gab. de Mortillet, Pruner-Bey, l'éminent anthropologue; Gervais, A. Gaudry, Hébert, le docteur Garrigou, l'abbé Bourgeois, le marquis de Vibraye, etc., etc., en France.

Aujourd'hui enfin toute une armée de travailleurs défriche le champ immense de ce passé révélé d'hier qui semble s'agrandir de jour en jour, et de tous les points du globe surgissent sous leur pioche féconde des trophées nouveaux et avec eux de profonds enseignements.

Parmi les contrées privilégiées qui, dans ces derniers temps, ont fourni un grand nombre d'antiquités propres à éclaircir les questions qui se rattachent à l'état physique et intellectuel des hommes préhistoriques, se place sans contredit le Mâconnais dont la configuration particulière n'a pas été sans doute étrangère à ce résultat.

Effectivement ce beau pays doit à sa constitution géologique et aux soulèvements dont il fut le théâtre, d'être en général bien abrité, très-montagneux dans sa partie occidentale, offrant, au contraire, de belles plaines au soleil levant, rempli de sources à toutes les hauteurs, pourvu de grottes habitables ou d'escarpements naturels que l'homme pouvait à peu de frais transformer en forteresses d'une défense facile. Le véritable silex qui servit partout, dans l'ancienne humanité, à confectionner des armes et des outils, y est très-abondant et se montre facilement à découvert en nombre d'endroits, tandis que dans les localités qui en sont dépourvues, les autres pierres dures qui pouvaient le remplacer ne sont pas rares.

A l'époque où l'homme dut apparaître dans ces parages, les plaines qui avoisinent la Saône nourrissaient des éléphants, des chevaux, des grands bœufs, etc.; de vastes marécages aux abords du lit de la rivière, attestés par

l'existence de nombreuses coquilles naturelles aux eaux dormantes, devaient fournir de continuelles ressources pour la pêche ou la chasse du gibier d'eau ; enfin, le grand et paisible cours d'eau qui descend des Vosges pour rejoindre le Rhône et aboutir ensuite à la Méditerranée était une route toute naturelle pour les pirogues des immigrants, des guerriers, des chasseurs ou des trafiquants.

Il n'est donc pas étonnant que toutes ces conditions réunies aient dû attirer dès le principe sur ce coin de terre une population dont l'ancienneté peut rivaliser à bon droit avec celle des autres tribus qui vinrent fouler pour la première fois, dans des directions différentes, le sol encore inhabité des Gaules.

Non-seulement le Mâconnais dut être ainsi fréquenté par l'homme dès l'aurore des premières migrations, mais l'industrie du silex y maintint nécessairement une population relativement assez dense jusqu'à l'introduction des métaux, et l'histoire nous apprend ensuite qu'il continua à faire partie, aux temps de la Gaule indépendante, d'une des plus puissantes confédérations du pays, celle des Eduens.

Aussi les vestiges de nos races primitives sont-ils comme la copie fidèle de toutes les étapes que l'humanité semble avoir parcourues sur la partie orientale du continent européen avant et même depuis la naissance de nos plus anciennes civilisations.

C'est dire que l'on y retrouve dans toute leur intégrité les divisions préhistoriques que les géologues et les archéologues ont cru devoir admettre comme bases de leurs études sur cet ancien monde déjà si loin des temps modernes si l'on a seulement égard aux données chronologiques, mais réellement si près de nous, lorsque l'on songe aux influences que peut léguer l'hérédité et à notre apparition relativement si récente sur cette terre dont la conquête n'est pas encore achevée.

Nous devons donc ajouter à nos annales locales, avant l'ère de la Gaule véritablement historique, les quatre époques suivantes qui ont précédé partout sur notre continent celle du fer :

1° L'âge du mammouth et du grand ours.

2° Celui du renne.

3° L'âge de la pierre polie.

4° Celui du bronze primitif.

Les deux premiers de ces âges, que j'appellerai volontiers le règne du silex indigène, appartiennent, suivant toutes probabilités, aux peuples mongols, qui paraissent avoir devancé tous les autres pionniers sur les confins orientaux de l'Europe, alors que celle-ci était encore un désert couvert de brouillards et de forêts.

L'âge de la pierre polie semble indiquer de nouveaux immigrants par la révolution qui a lieu dans une partie de l'outillage ; puis celui du bronze primitif voit les mélanges de peuples d'origines diverses s'opérer plus en grand, et la suprématie des étrangers s'accentuer de plus en plus.

A l'époque du fer enfin, les nationalités gauloises se trouvent constituées, et, à l'arrivée de César, les Belges, les Celtes et les Aquitains sont le résumé des éléments divers qui se sont groupés avec l'aide des siècles suivant leurs plus ou moins grandes affinités.

En laissant de côté l'âge du fer qui ne rentre pas dans mon sujet, voyons ce que furent ces antiques époques en Mâconnais.

La période des hachettes du type de celles de Saint-Acheul, etc., autrement dit l'âge du mammouth et du grand ours, est magnifiquement représentée sur notre sol par les fabriques de Charbonnières, espèce de Pompeïa barbare que la charrue des défrichements était venue exhumer un jour, mais que des cultures intensives ont malheureuse-

ment recouvertes bientôt après. Placées au cœur de l'argile à silex, à côté des meilleurs amas de pierres à fusil de la contrée, elles possédaient en outre cet avantage d'être à proximité de la Saône et de la Mouge, où les ouvriers pouvaient aller à toute heure chercher leurs marteaux dans les cailloux roulés. Tout y était encore aussi intact qu'au moment où, par une cause mystérieuse, ces vastes ateliers, qui avaient plus de 1 kilomètre de long, furent livrés à l'abandon, puis bientôt ensevelis sous l'herbe des solitudes. Marteaux, nuclei, objets non réussis, seulement ébauchés ou ayant atteint toute leur perfection, innombrables amas d'éclats de rebuts de toutes sortes provenant de la taille des objets ou du dégrossissement des blocs, petits magasins parfaitement circonscrits où étaient rassemblées de belles et bonnes pièces non encore ébarbées et prêtes à être livrées aux acquéreurs qui pouvaient les transformer à leur gré ou simplement les retoucher, rien n'y manquait. Des milliers d'années s'étaient écoulées, et il n'y avait d'absents que les fabricants et leurs clients. Ce fut pour moi un jour de bien vive satisfaction celui où, après avoir poursuivi longtemps en théorie l'idée qu'il devait exister dans nos régions des fabriques, le hasard des recherches me mit tout à coup en présence d'une réalité qui dépassait mes espérances.

Grâce à la découverte de ce magnifique gisement dans toute son intégrité, le fait encore controversé de la contemporanéité des pointes de lances telles que celles du Moustier en Périgord et des hachettes de la Somme, semble mis hors de doute, et l'ensemble des produits de ces fabriques nous donne en outre la preuve que la taille du silex pouvait être des plus grossières ou déjà très-perfectionnée, et que le style des armes d'alors était le même partout et ne peut être confondu avec celui d'aucune des époques postérieures.

Le mobilier de la caverne de Vergisson paraît appartenir également à ces temps reculés. Il a fourni, comme le diluvium de Vers dans le département de Seine-et-Oise, un os de la tête d'un grand animal (1), percé d'un trou de suspension et ayant dû servir d'ornement. Mais quelques fragments de poteries, bien qu'indubitablement associées et même inférieures à des dents de l'hyène des cavernes, laissent planer quelques doutes sur la véritable place de cette petite station dans la série des âges primitifs de la pierre, puisque, suivant une opinion assez généralement répandue parmi un certain nombre d'archéologues éminents, la poterie est déjà l'indice d'une certaine civilisation.

A cet égard, je ne partage pas tout à fait cependant l'avis du savant M. Al. Brogniart, lorsqu'il dit que « *pour faire avec le limon le moins rebelle... un vase qui se durcira au feu, il faut plus de soins, de réflexions et d'observations que pour façonner des bois..., des armes, etc., parce que ces matériaux offrent immédiatement à l'ouvrier le résultat de son travail* (2). »

En voici la raison :

L'empreinte d'un talon nu ou d'un sabot de cheval, etc., sur des argiles détrempées, devient aussitôt l'intérieur d'un véritable vase, qui, dans bien des circonstances, une fois séché sous l'action du hâle et du soleil, se remplira naturellement d'eau à la première pluie ou autrement, et, au besoin, pourra s'enlever quelquefois sans se briser et sans perdre son liquide ; la terre grasse adhérente aux pieds d'un chasseur et rejetée au foyer du retour se retrouvera parfois toute cuite au milieu des cendres ; la boule de terre molle façonnée par un enfant sera abandonnée par lui sur

(1) L'os du rocher d'un aurochs.
(2) Brogniart, *Traité des arts céramiques*, p. 3.

le théâtre de ses jeux, mais il la rencontrera solidifiée au bout de quelques jours et en profitera pour la creuser et au besoin la mettre au feu. Ces faits journaliers et bien d'autres n'ont-ils jamais suscité des remarques, surtout chez des peuples qui, tels que les premiers Européens, paraissent avoir été doués de remarquables talents d'observation, et faut-il une plus grande intelligence pour en profiter que pour préparer des peaux, les assouplir et en confectionner ensuite un mocassin? Le sauvage qui, non content d'obtenir par percussion un éclat de silex, le taille ensuite pour lui donner une forme artistique déterminée au risque de le casser, ou creuse un canot de dimensions particulières, réfléchit-il moins que s'il façonne un morceau de terre qu'il sait déjà par expérience que le feu pourra durcir et rendre par là propre à plus d'un usage?

Que la poterie soit très-rare chez des peuples exclusivement chasseurs ou même qu'elle fasse défaut dans la plupart de leurs campements, cela se conçoit parfaitement en raison de leurs habitudes nomades, mais je ne crois pas qu'on doive l'exclure *à priori* des grottes longtemps fréquentées et où la glaise était perpétuellement sous la main des gens qui y faisaient leur résidence.

Tous les animaux dont l'homme a amoncelé les débris dans la caverne de Vergisson ont été retrouvés dans les grottes du Moustier et d'Aurignac. Ce sont : le mammouth, l'aurochs, le grand ours des cavernes, le grand tigre, l'hyène des cavernes, le cheval, le renne, le loup et le renard. Le renne y est toutefois assez rare pour me confirmer dans l'opinion qu'il faut voir dans cette antique demeure le pendant des autres lieux de refuge de l'époque du mammouth et du grand ours.

L'âge du renne à son tour vient briller de tout son éclat dans nos contrées, et la station de Solutré présente l'un

des types les plus caractéristiques de cette remarquable époque. Nulle position du reste ne pouvait être mieux choisie pour servir de base d'opérations à des peuplades qui, pour maintenir leur indépendance ou leur suprématie, avaient à rayonner journellement tantôt dans la large vallée de la Saône, tantôt dans les profondeurs du pays montagneux qui sépare ce grand cours d'eau de la Loire.

Un grandiose escarpement, dont les profils abrupts, comme de gigantesques remparts, forment une tête de triangle dirigée à l'ouest et du sommet duquel la vue embrasse un panorama immense, protége au midi les pentes rapides d'un pittoresque vallon orienté dans la direction de la Saône. Là, sur le flanc occidental de la montagne, se presse, groupé et tassé sous ses toits de tuiles grises, le village actuel, qui occupe encore une partie de l'ancien emplacement de la tribu. Les jardins, les enclos, les vignes environnantes, sont semés de silex blanchis et d'ossements révélateurs. Mais c'est sur *le Creux du Charnier*, friche aride située au pied même de la *roche*, que le temps a mieux respecté les vestiges du passé et que se trouve véritablement le vieux Solutré souterrain.

C'est aussi en explorant les profondeurs de ce vaste ossuaire que j'ai pu mettre à nu des amoncellements de débris de cuisine où j'ai retrouvé pêle-mêle d'innombrables fragments de bois et d'os de renne mélangés à des multitudes d'éclats de silex, à de nombreux racloirs pour les peaux, à des pointes de lances et de flèches qui rappellent traits pour traits les belles armes de Laugerie en Périgord; à des restes de chevaux, d'éléphants et même à des débris humains, ainsi que différents objets d'art et même de simple curiosité.

Les foyers seuls n'avaient pas fourni tout ce contingent, car la plupart du temps les os ne portaient aucune trace

de l'action du feu et plusieurs d'entre eux avaient même conservé leur juxta-position naturelle. Des preuves de campement prolongé ressortent de l'inspection de toutes ces dépouilles ; des feux successifs se sont superposés ; des proies nombreuses ont été dépecées au fur et à mesure des besoins journaliers, leurs débris amoncelés ici et là, puis enfin balayés lorsqu'ils étaient devenus trop gênants.

Mais l'intérêt principal de ce gisement réside dans ses sépultures. A quelques pas des restes des antiques agapes et au delà de mystérieux et épais magma d'os de chevaux légèrement brûlés, puis brisés, broyés, triturés intentionnellement, sur lesquels reposaient des squelettes celtiques, au milieu d'une terre qui recèle encore à la surface quelques silex, etc., mais où les foyers ont disparu, existaient des tombeaux en lave brute dont il est impossible de conjecturer le nombre primitif et dont les derniers ont été saccagés il y a quelques années ou même seulement dans ces derniers temps.

Là se trouvaient déposés, sur une couche cendreuse remplie d'os carbonisés et pilés, des corps humains appartenant à différents types des races mongoloïdes les plus pures. Un maxillaire inférieur, des débris d'un frontal qui avait près de 1 centimètre d'épaisseur et un beau crâne lapon entier seraient les seuls objets échappés à la pioche des vignerons, si je n'avais eu la bonne fortune de découvrir et d'explorer moi-même une tombe complétement intacte.

Celle-ci renfermait le corps d'une femme de race finnoise aux côtés de laquelle on avait placé trois couteaux en silex, puis peut-être quelque nourriture funéraire, car le cercueil renfermait encore des os de cheval trop gros pour avoir pu s'introduire à travers les jointures des différentes pierres qui en formaient le couvercle et les côtés, et les restes

d'une jambe de renne dont la conservation était la même que celle des amoncellements de débris de cuisine dont je viens de parler plus haut.

Rien ne manque donc à ce gisement hors ligne, pas plus l'homme, ses armes, ses outils, ses objets de curiosité, que les deux animaux, le renne et le cheval, dont il faisait alors sa nourriture ordinaire, et l'homme de Solutré retrouvé dans ces conditions appartient à ces races hyperboréennes, finnoises ou laponnes, qui se retrouvent partout dans nos contrées avec le renne leur fidèle compagnon, avant l'apparition des peuples Indo-Germaniques.

Les gens de Solutré paraissent avoir connu la poterie, car leurs foyers en ont fourni quelques rares débris. Ils savaient aussi certainement polir au besoin et à dessein les pierres les plus dures. La taille de quelques-unes de leurs armes est semblable pour sa perfection à celle des fameuses dagues du Danemark, et si, dans leurs arsenaux, il se trouve encore des formes qui rappellent les types plus anciens de Charbonnières, d'autres au contraire, bien plus nombreuses, annonçent l'aurore de la pierre polie.

L'âge du renne doit remonter très-haut en Mâconnais et parait antérieur aux dépôts fluviatiles de lehm jaune qui constituent, sur une épaisseur de plusieurs mètres, les prairies adjacentes à la Saône, dépôts dont la formation, même dans les conditions les plus favorables, n'a pu demander pour s'effectuer moins de 6 à 7 mille ans.

C'est encore à Solutré qu'il faut revenir pour retrouver au fond de leurs tombeaux les hommes des âges de la pierre polie, et l'on serait volontiers tenté de croire que ce point culminant des falaises jurassiques de nos contrées fut une espèce de lieu consacré et la nécropole des races qui se succédèrent dans la domination du pays.

A l'époque nouvelle dont je parle, la vieille tribu mongole

subsiste toujours; mais quelques-uns de ses représentants commencent à se modifier avantageusement, et le type, moins barbare, devient celui des Mongols-Ibères (1). Les Celtes apparaissent et le mélange des deux sangs produit les Celtibères. L'ancienne coutume de déposer les morts dans des cercueils en dalles brutes persiste et semble prouver que l'élément indigène, fidèle à ses vieilles habitudes, l'emporte encore assez pour ne pas être forcé d'accepter la méthode d'incinération pratiquée par les nouveaux venus, qui eux-mêmes, peut-être, en se fondant avec les populations autochthones, en adoptèrent en partie les mœurs.

Il est difficile de savoir si les crânes mongols primitifs, provenant de l'enceinte du vieux château, appartiennent encore, comme ceux du *Creux du Charnier,* au véritable âge du renne ou s'ils sont seulement, comme les autres types mongoloïdes déjà transformés, ainsi que les Celtes et les Celtibères, des représentants des temps de la pierre polie. La pureté de leurs caractères semble plaider en faveur de la première hypothèse; mais, d'un autre côté, cette opinion, qui n'est du reste contredite par aucun fait positif, n'a pas non plus de preuves certaines en sa faveur. En effet, on ne peut rien conclure des tombeaux en pierres brutes, puisque, quoique employés à l'époque du renne, ils se continuent postérieurement, comme on vient de le voir pour Solutré et comme le prouve également une hachette polie trouvée dans l'un d'eux, sur un autre point de notre territoire, au bois Ronzard, commune de Saint-Martin-de-Senozan, et il est également impossible de s'appuyer sur les fragments de grossière poterie et de racloirs

(1) J'appelle Ibères, avec M. le docteur Pruner-Bey, les Mongols sans alliance de sang étranger, mais déjà modifiés par les progrès de la civilisation.

en silex qui leur étaient associés, puisqu'en Mâconnais ces objets sont semblables, soit pendant la période du renne, soit pendant la période néolithique. De plus le rite funéraire employé dans les tombes du *Creux du Charnier* fait défaut ici ainsi que le renne. Si donc les vieux Mongols du sommet de la roche, qui présentent encore le *facies* pur de l'âge du renne, n'étaient plus que les contemporains des Ibères, etc., il faudrait alors les regarder, soit comme une persistance des plus caractéristiques du type ancien à une nouvelle époque, soit comme des exemples frappants de retour complet au principe d'atavisme (1), ce qui, du reste, n'aurait rien d'étonnant, surtout au moment où la fusion des races manquait encore du cachet que le temps peut seul lui apporter.

Quoi qu'il en soit, depuis longtemps les Mongols et les Celtibères dormaient sous les gazons de la montagne, quand les Romains vinrent camper sur l'ossuaire établi au faîte du rocher de Solutré et y jeter leurs indestructibles bétons. Les Burgondes les remplacèrent et, fouillant à leur tour le terrain, délogèrent sans façon les anciens hôtes de ces demeures souterraines pour y substituer leurs compagnons. Le pêle-mêle fut complet quand les constructeurs du

(1) Ces retours à la ressemblance des aïeux, bien connus des naturalistes, se font jour quelquefois avec une remarquable persistance, et cela même à de longs intervalles et malgré d'incessants mélanges. Le sang des Mongols-Ibères coule encore aujourd'hui bien certainement dans les veines d'un bon nombre de Mâconnais. Une des plus anciennes familles du pays, celle des Bernard de Lavernette, offre, par exemple, chez quelques-uns de ses représentants actuels, le facies mongoloïde, tandis que l'un de leurs ancêtres présente le type celte. L'auteur lui-même de ce travail, quoique issu de parents parfaitement français et dont les familles habitent la France depuis des siècles, reproduit l'un des types les plus caractéristiques de l'un des grands rameaux des races germaniques, celui de l'allemand du Midi. C'est à l'obligeance et au savoir de M. le Dr Pruner-Bey qu'il doit de pouvoir donner ces curieux détails.

moyen âge ouvrirent au milieu de ce sanctuaire de plus en plus profané des tranchées jusqu'au roc vif pour y asseoir les fondations des remparts du château. Enfin, lorsque s'écroulèrent les ruines fumantes de celui-ci, la masse des décombres vint préserver du moins ce qui avait échappé à ces destructions séculaires, et conserver heureusement pour la science un trésor anthropologique et ethnographique des plus intéressants, puisque quelques mètres carrés de terrain ont fourni de vieux Mongols, des Mongols-Ibères, des Celtes, des Celtibères et des Burgondes.

Ces siècles de la pierre polie, qui succèdent à l'extinction des derniers éléphants et peut-être du renne, se font remarquer par des signes nouveaux : les animaux domestiques apparaissent, la poterie devient assez commune et des armes de forme étrangère s'introduisent. Les sommets de nos montagnes se garnissent de retranchements en blocs amoncelés, auxquels les invasions donnent peut-être naissance ; on édifie des cabanes rondes en pierres sèches, pareilles à celles que construisent encore les bergers, et des pierres fiches ou menhirs, se dressent comme des énigmes qui restent à déchiffrer. Les rives de la Saône sont un champ fertile pour l'étude de cette période. Ses berges, incessamment minées et ravinées par les grandes crues, offrent, dans leurs coupes abruptes sans cesse renouvelées ou au milieu de leurs éboulis, des restes de foyers, des ossements abandonnés à la suite des repas, des poteries souvent grossièrement historiées et dont beaucoup sont identiques à celles des dolmens de Bretagne, des hachettes polies, ainsi que leurs emmanchures en corne de cerf, et des pointes de lances et de flèches en silex assez finement taillées et pareilles à celles des habitations lacustres de la Suisse.

Les hachettes polies ne sont pas rares en Mâconnais, et

beaucoup d'entre elles ont été fabriquées, soit avec des pierres dures provenant des différentes roches du pays, soit avec les cailloux roulés du diluvium alpin de la Bresse; quelques-unes sont en silex indigène, et à Charbonnières même, dans une fabrique épuisée, j'en ai rencontré un magnifique spécimen taillé avec le plus grand soin et qui n'avait pas encore subi le polissage (1). Si ce nouveau modèle d'instrument, inconnu au pays jusqu'à l'âge du renne, est primitivement le fait d'une importation étrangère, il dut bien vite recevoir ses lettres de naturalisation, grâce au nombre de cailloux roulés fournis par la plupart de nos cours d'eau ou les dépôts de la Bresse, cailloux qui possédaient déjà naturellement à peu près la forme des hachettes et auxquels il ne s'agissait plus que de donner un tranchant; mais, chose assez curieuse, il ne paraît en avoir été de même pour la plupart des petits types de flèches et de lances que l'on rencontre sur les bords de la Saône, et surtout pour une arme toute caractéristique des temps néolithiques, la flèche ailée, engin terrible, que ses barbes latérales empêchaient de sortir de la plaie qu'elle avait faite. Malgré toutes mes recherches, je n'en ai jamais rencontré qu'un seul spécimen dans l'intérieur du pays, à Solutré, et encore à fleur de sol, sur d'énigmatiques monticules qui

(1) Peut-être était-elle destinée, comme certaines haches du Danemark, à n'être aiguisée qu'après la perte de son tranchant primitif. Un fait intéressant résulte de cette découverte qui a eu lieu dans un gisement faisant immédiatement suite à celui des hachettes et des têtes de lances de l'âge du mammouth. Ce gisement, qui faisait incontestablement partie des *anciennes fabriques,* a été *épuisé* à l'époque de la pierre polie, preuve bien évidente que le reste des ateliers avait échappé aux recherches, car s'il en eût été autrement, toutes les bonnes pièces, tous les *nuclei* qu'il renfermait encore en si grande abondance auraient été inévitablement utilisés.

recouvrent peut-être des tombeaux (1). Les berges de la Saône seules en fournissent de temps à autre des exemplaires, tandis que le camp de Chassey, près de Chalon-sur-Saône, en a produit des quantités, et qu'elle ne paraît pas rare en Bourgogne. Comment expliquer ce fait? La hachette en pierre polie aurait-elle été d'abord introduite par voie d'échange, puis bientôt vulgarisée par les industries locales qui y trouvaient leur compte, tandis que le cantonnement presque exclusif sur ces bords de la Saône des autres armes nouvelles appartenant à des races conquérantes, maîtresses déjà des régions nord et nord-est jusqu'aux limites du principal cours d'eau de la contrée, serait-il, au contraire, l'indice du maintien de l'indépendance des populations mâconnaises, chez lesquelles les vieux types auraient continué de subsister?

Telle est la question que je me permets de poser sans avoir la prétention de la résoudre, tout en faisant observer cependant que la rive gauche de la Saône était naturellement la grande piste de guerre de la France orientale, et que le cours ordinaire des invasions venues de l'Est semble concorder avec les traînées de certaines armes de forme particulière, disséminées sur les bords de cette rivière, tandis que le petit bourrelet montagneux du Mâconnais, qui longe sa rive droite, présentait de fait la première redoute ennemie établie au delà de ce large fossé géologique.

L'âge de la pierre polie, qui, par ses caractères sociaux, fut un progrès sur l'âge du renne comme celui-ci l'avait été sur les temps du grand ours, passe à son tour, ou, pour mieux rendre ma pensée, se transforme insensiblement.

---

(1) Si, comme je le crois, la flèche ailée est bien une arme primitive particulière aux tribus aryennes, celle de Solutré ne serait-elle pas un trophée rapporté par les Mongols indigènes, ou bien peut-être l'indice des premières attaques des Celtes contre le grand oppidum ennemi?

Où fut le point de jonction du métal et de la pierre? Nulle part probablement, si l'on veut à toute force saisir des nouveautés radicales à un moment donné, mais partout, si l'on envisage d'un coup d'œil philosophique le cours des temps, qui change imperceptiblement la manière de voir et les habitudes les moins invétérées, puis pénètre au cœur même de la vie usuelle pour en renouveler les éléments primordiaux et les accommoder à la nécessité de nouvelles lois de conservation. Le métal dut gagner de proche en proche comme la bonne nouvelle, et les extrêmes populations de l'Occident n'en savaient probablement pas plus l'origine que les tribus américaines de l'Ouest, chez lesquelles il existait par voie d'échange, sans que personne pût dire comment il leur était arrivé (1).

L'époque du bronze est parfaitement caractérisée par divers petits gisements des berges de la Saône, qui fournissent un assez grand nombre de fragments de poteries avec ou sans ornements, et dans lesquels j'ai rencontré un anneau de support ou *torche* en terre cuite, et une moitié de bracelet d'un style non douteux. Quant aux autres pièces ordinaires en métal, telles que les hachettes vulgairement appelées celts, les fers de lances ou de flèches, etc., récoltées si abondamment dans les palafittes de la Suisse, elles sont malheureusement rares dans notre pays, et ce n'est guère que par une cachette de fondeur, trouvée dans les environs de Thoissey (Ain), à Pezieux, et les objets exhumés par la drague, que l'on peut affirmer que le Mâconnais n'a pas non plus été déshérité à cette époque. On a si longtemps, du reste, confondu les objets de l'âge du bronze avec les antiquités romaines, leur valeur intrinsèque est tellement

(1) Voir à ce sujet capitaine Cook, *III Voy.*, t. III, p. 119, trad. fr., in-8°, 1785.

comme, que, depuis longtemps, toutes les trouvailles en ce genre ont dû être ou sont recueillies avec soin, et enfouies ordinairement, sans soupçons de leur véritable origine, dans les cabinets des curieux, ou vendues au commerce par leurs ignorants possesseurs.

Ces différents aperçus sur les temps préhistoriques du Mâconnais montrent suffisamment que ce pays a tenu une place assez considérable dans les phases successives qui ont précédé les temps dits civilisés, et que les matériaux que j'ai ramassés par un labeur quotidien ne sont pas sans valeur, soit pour l'histoire locale, soit pour la reconstruction future des horizons qui se dessinent à l'aurore des migrations humaines sur le continent européen.

Maintenant que j'ai exposé, dans leur ensemble, les grands et principaux traits de nos annales primitives, il pourrait paraître superflu d'entrer dans des considérations quelque peu spéculatives sur les tendances et les caractères moraux des vieilles populations dont j'ai cherché à soulever le linceul, et la part d'influence qu'elles sont en droit de revendiquer, même de si loin, sur nos propres destinées. Mais en histoire la tâche est toujours double : d'abord se présentent des faits qu'il s'agit d'exposer, puis vient leur appréciation. Nul investigateur, en effet, ne peut se contenter de la possession de froides dépouilles. Il s'identifie avec elles, s'efforce de les faire revivre, et, tout en demandant au passé son explication, il y cherche déjà les indices de l'avenir.

C'est ce que j'entreprendrai rapidement.

Lorsque, dans l'étude des animaux qu'il veut ressusciter, le zoologiste semble n'avoir en mains que d'incompréhensibles débris, il juge bientôt, cependant, à la texture et à la forme des os, du squelette de la tête et des dents, etc., la nature des êtres qui sont soumis à son examen, et il en

déduit ensuite, en toute sécurité, leurs appétits et leurs instincts. Il ne les a jamais vus en réalité cependant, mais qu'importe! N'ont-ils pas laissé des analogues qui vivent de la même vie, précisément parce qu'ils sont mus par les mêmes besoins, et ne sait-il pas que la nature a toujours subordonné les faits à la plus rigoureuse logique, et que ceux-ci ont dû se passer à toutes les époques exactement comme ils se passent encore aujourd'hui, toutes choses égales d'ailleurs (1)?

Quelles que soient les lacunes qui ne sont pas encore ou ne seront peut-être jamais comblées, la connaissance des générations qui nous ont précédés de si loin marche à grands pas, grâce à l'application de méthodes semblables à celles des naturalistes; et si, à l'aide des ressources déjà considérables que fournissent journellement les découvertes, il est possible encore de prendre des points de comparaison chez les sauvages modernes, ce vieux passé s'illumine parfois de clartés telles, que l'on peut, sans trop se tromper, les prendre pour la vérité.

A l'époque de Charbonnières et de Vergisson, les tribus d'Europe semblent avoir eu des mœurs à peu près uniformes, si l'on en juge par les débris de leurs repas qui fournissent partout les mêmes animaux utilisés d'une manière identique, et par le style de leurs instruments, semblables en Angle-

---

(1) Pour quiconque est un peu familiarisé avec les sciences géologiques et paléontologiques, par exemple, la question est depuis longtemps résolue et a donné lieu à de remarquables résultats, puisqu'il est même possible de prévoir et d'assurer théoriquement certains faits, même avant leur découverte réelle.

Je citerai le cas suivant :

M. de Fromentel et moi, dans notre travail sur les coralliaires jurassiques (*Paléont. fr.*, *terr. jurass.*, pp. 9, 40, etc.), nous n'avons pas hésité à caractériser à l'avance plusieurs genres encore inconnus, et dont quelques-uns ont déjà été retrouvés depuis.

terre, en France et en Italie, etc., etc. Une chose digne de ne pas passer inaperçue, c'est que, parmi ces derniers, ceux qui portent le nom vulgaire de hachettes ou de têtes de lances sont les seuls taillés suivant une forme artistique bien déterminée (2), tandis que l'on ne rencontre point de vraies pointes de flèches réellement ouvrées ; contraste assez frappant avec le dernier des âges primitifs de la pierre, celui du renne, où cette arme est admirablement soignée.

L'arc aurait-il été inconnu alors comme il l'était encore de nos jours à l'île de Pâques, chez les Australiens, les Caffres et les Néo-Zélandais? Cela n'est pas probable, si l'on considère, comme l'a démontré M. Lartet, que dans les stations où a été observée l'association paléontologique de la caverne de Vergisson, par exemple, il existe de belles et bonnes flèches en *os*, comme aux époques postérieures à Solutré, mais alors lancéolées sans barbes latérales, et s'insérant par une encoche ou fente basilaire. La flèche une fois admise, quels pourraient être les autres engins de chasse ou de guerre? Les têtes de *lances* de Charbonnières et du Moustier peuvent peut-être jeter quelque jour sur cette question. Elles sont d'une part, quelques-unes du moins, assez fortes pour avoir pu servir de véritables casse-têtes, de l'autre trop petites pour cet usage ou bien trop lourdes pour que l'on ait pu songer à une machine de trait ordinaire.

Au contraire, ces dernières ont toutes les conditions requises pour avoir pu servir de véritables piques. L'arc, la hache et la lance, tel devait donc être probablement l'arme-

(2) Je ne parle pas des grattoirs qui sont à peu près semblables à toutes les époques et même chez les Esquimaux modernes. Cependant je ferai observer que certaines formes sont très-rares à l'époque de Charbonnières, tandis qu'elles prennent au contraire un développement extraordinaire dans la station de Solutré pour se répéter, quoique avec moins de variétés, aux âges de la pierre polie.

ment des guerriers indigènes qui foulaient alors, au milieu de leurs inextricables halliers, les étroits sentiers de la chasse ou de la guerre. Si avantageuse que fût une arme en silex pour combattre l'ennemi ou pour attaquer le gibier ordinaire, à quoi celle-ci pouvait-elle servir le plus ordinairement contre les colosses du règne animal, les éléphants, les grands tigres, le grand ours que l'homme était exposé à rencontrer à chaque pas ou qu'il allait même rechercher volontairement? La lutte à découvert était impossible; mais ce que ne pouvait la force, la ruse parvenait à l'accomplir, et, sans nul doute, la plupart de ces animaux étaient pris au piége et achevés alors par les efforts combinés des chasseurs. Les Hottentots d'aujourd'hui sont encore très-habiles à creuser des fosses où tombent les éléphants, et les Arabes emploient le même procédé pour s'emparer des lions qui franchissent les haies de leurs douars.

Je n'ai pas retrouvé l'homme de cette époque; mais le goût des signes distinctifs existait déjà, et, d'après un superbe dessin de grand ours provenant de la grotte inférieure de Massat (Ariége), et publié dernièrement (1), de remarquables aptitudes pour le dessin paraissent avoir été son partage; et ces aptitudes, qui semblent inhérentes aux races mongoles, se retrouvent encore chez les Esquimaux actuels.

Il pourrait donc se faire, comme le pense le docteur Garrigou, que le peuple qui vivait à l'époque du grand ours ne différât réellement de celui de l'âge du renne qu'en ce que la concurrence naturelle et animale étant plus intense et les loisirs ainsi moins considérables, « *l'intelligence fut moins active et moins exercée* (2). »

(1) *Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e sér., t. XXIV, p. 574.

(2) Loc. cit. Depuis lors des découvertes toutes récentes faites dans le Périgord ont fourni des types humains antérieurs encore à ceux de Solutré et qui appartiennent également aux variétés mongoloïdes; ils sont devenus la propriété du Muséum d'histoire naturelle et seront bientôt publiés par MM. L. Lartet et le docteur Pruner-Bey.

Aux grands jours de Solutré, une organisation sociale d'une certaine valeur se révèle positivement. La tribu possède des armes nombreuses et très-soignées ; elle est bien outillée ; les vivres paraissent abondants ; les œuvres d'art ou les objets collectionnés dénotent un grand talent d'observation pratique et un peuple sagace et curieux, et la vanité fait rechercher les matières brillantes qui, telles que le cristal de roche, ont été le point de départ de toutes les verroteries des peuples sauvages ou civilisés (1).

Le type humain lui-même ne diffère aucunement de celui que présentent encore la plupart des peuples mongoloïdes actuels qui, tels que les Lapons, les Esquimaux et leurs congénères, sont restés sous des influences analogues et en dehors des civilisations successives, et l'on peut en induire que la manière de vivre et le niveau intellectuel de ces populations correspondent à peu près exactement à ceux de notre tribu mâconnaise.

Les sépultures de Solutré, comme celles de Dinant, en Belgique, et la grotte sépulcrale d'Aurignac, nous montrent enfin que l'on se souvenait des morts. Aurignac surtout, avec ses provisions funéraires, et peut-être Solutré, semblent, en outre, nous indiquer d'une manière à peu près certaine des croyances à la vie future. Pourquoi ces quartiers d'ours, de rennes et de chevaux déposés à l'état frais, à proximité de ceux que la vie venait de quitter, et qui de-

---

(1) Le capitaine Byron fait des réflexions très-justes au sujet du penchant des Patagons pour les grains de rassade qu'il leur avait distribués :

« Avant de mépriser, dit-il, leur penchant pour les morceaux de verre, les grains de collier, les rubans et autres bagatelles dont nous ne faisons aucun cas, nous devrions considérer que les ornements des sauvages sont, au fond, les mêmes que ceux des nations civilisées, et qu'aux yeux de ceux qui vivent dans l'état de nature, la différence du verre au diamant est pour ainsi dire nulle ; d'où il suit que la valeur que nous attachons au diamant est plus arbitraire que celle que les sauvages mettent au verre. »

Voyage du capitaine Biron, trad. fr., in-8°, 1789, p. 46.

venaient, en apparence, semblables aux dépouilles à jamais inanimées que les chasseurs rapportaient journellement? Pourquoi ces couteaux affilés placés à leurs côtés? Eh! sans doute que les tribus qui prenaient de telles précautions croyaient à leur utilité pour ceux qui en étaient l'objet, et qu'elles devaient probablement les aider à commencer le grand voyage des esprits. On approvisionnait le mort pour ses excursions d'outre-tombe, comme on armait le jeune guerrier pour son début dans le sentier de la guerre, et quand un homme juste partait ainsi, c'était pour les bienheureux territoires de chasse de son peuple, où l'appelait la voix du Grand Esprit.

L'époque de la pierre polie mérite toute notre attention, car, par la fusion qui semble s'accomplir entre les vieux éléments autochthones et un sang nouveau, elle prépare pour ainsi dire les temps modernes. Depuis une époque qu'il est difficile d'apprécier, les tribus aryennes, trop à l'étroit ou incommodées par de redoutables voisins dans leurs berceaux primitifs, l'Iran, la Bactriane et la Sogdiane, etc., s'écoulaient soit dans la direction de l'Indus et du Gange, soit par le chenal laissé entre la Caspienne et le Caucase. Quand leurs avant-gardes arrivèrent sur les bords de la Saône, la fumée des camps mongols devait s'apercevoir sur toute la ligne des crêtes rocheuses du Mâconnais, et les Celtibères de Solutré nous prouvent que si les valeureuses races qui devaient imprimer un cachet si durable et si vigoureux à nos origines l'emportèrent à la fin, des accommodements eurent lieu avec les vaincus, anciens maîtres du pays, et que les révolutions de l'humanité, pas plus que celles des époques géologiques, n'ont ordinairement leur raison d'être dans de brusques cataclysmes, mais dans des rénovations partielles que le temps seul se charge de faire arriver à leurs suprêmes développements.

L'âge du bronze, enfin, montre de toute évidence que les agglomérations humaines sont en bonne voie d'organisation, car le travail du métal ou son échange exige des conditions de sécurité et des relations commerciales bien plus complètes que celui de la pierre, et le temps s'approche où l'heure de la véritable histoire ne tardera pas de sonner pour la grande nation que l'épée de César abattit un jour, mais qui, pareille à Antée, reprenant incessamment ses forces, malgré toutes ses défaites et les invasions, s'est redressée, après dix-huit cents ans, plus vivace, plus énergique et plus gauloise que jamais (1).

Aujourd'hui que les nations modernes jouissent des bienfaits de la plus haute civilisation qui se soit encore produite depuis l'apparition de l'homme sur la terre, elles ont en quelque sorte peine à comprendre pourquoi il n'en a pas été plus tôt ainsi, et peu de personnes sont en général disposées à se rendre un compte bien exact du temps qu'il a fallu pour en arriver à ce résultat. Les siècles nous embarrassent, et on raccourcit volontiers les distances.

En cela nous avons tort, car c'est par le fait supprimer de gaîté de cœur les meilleurs enseignements de l'histoire, en prisant moins haut qu'ils ne le méritent les laborieux et sanglants efforts de milliers de générations, et la valeur qu'il faudrait attacher aux loisirs actuels que nous ont créés nos ancêtres.

Nous vivons des morts, car les générations sont solidaires, et il est bon de se souvenir d'eux, ne fût-ce que

---

(1) Les deux types, le Mongoloïde et le Celtique, d'après le docteur Pruner-Bey, composent le fond Ethnique primitif des Iles britanniques, ainsi que celui de la France, et comme ce fond, expression des Gaules au moment de la conquête romaine, est resté pour notre pays, du moins en proportion considérable, que les invasions ont cessé depuis longtemps, il a repris forcément et peu à peu son antique prépondérance.

pour avoir toujours présents sous les yeux les faibles commencements de l'humanité et la grandeur des étapes qu'elle a parcourues depuis. Mais, à défaut d'un intérêt volontaire, la réalité est là pour réveiller notre attention.

Le passé se presse sous nos pas ; chacun d'eux roule à tout moment un caillou qui fut une arme, écrase des ossements qui nous ont légué la vie. Chaque coup de pioche tire les morts de leurs tombeaux et les jette au milieu du festin comme des convives inattendus.... Qu'ils y prennent donc place et qu'ils racontent, pour l'instruction du présent et de l'avenir, le rôle qu'ils ont joué dans ces lointaines batailles de la concurrence vitale, où, en définitive, la victoire est restée aux plus méritants.

Profitons en paix du bien-être du jour, mais sachons au moins à quels labeurs il est dû et par quelles vertus nous devons conserver le précieux héritage dont nous disposons pour le léguer à nos descendants.

M. Chavot lit le travail qui suit :

Messieurs,

Je viens, un peu tard, relever une des nombreuses erreurs commises par M. Lorain dans son *Essai historique de l'abbaye de Cluny*. A la simple lecture de cet essai, l'on voit trop souvent que l'auteur l'a écrit sans consulter les documents originaux, et qu'il a visé à l'effet littéraire plutôt qu'à l'exactitude historique.

A la fin de son œuvre (p. 293 à 296), M. Lorain a porté une accusation grave contre les habitants de la ville de Cluny à l'occasion de la destruction très-regrettable et très-regrettée de l'immense et remarquable église romane de l'ancienne abbaye bénédictine. Aux protestations verbales des contemporains, il est nécessaire de joindre la

protestation écrite, car le temps menace d'élever au rang de vérité historique un reproche immérité.

Heureusement pour la mémoire des contemporains, des documents originaux et des actes administratifs ne laissent aucun doute sur l'injustice d'une accusation accréditée et perpétuée par des regrets légitimes.

Voyons d'abord l'accusation :

« 1793 arrive, dit M. Lorain, avec ses orgies. La *ville* devient propriétaire des bâtiments de l'abbaye ; mais ceux qui la gouvernent alors ne comprennent pas qu'il est de son honneur de ne pas laisser détruire l'immense église romane... L'armée révolutionnaire arrive à Cluny... Après l'impitoyable désastre qu'elle fit subir à l'abbaye, la ville, se reposant dans une joie stupide, souffre que des spéculateurs mercenaires achètent cette grande basilique, vide, nue, mais si belle encore dans sa nudité même, pour en vendre les pierres et enrichir les démolisseurs. Une estimation dérisoire est faite au nom de la nation, et, comme on trouve moins des acquéreurs possibles que des maçons, on distribue en trois lots le magnifique ouvrage de saint Hugues. Pour un peu plus de cent mille livres, on débite en détail une basilique chrétienne dont les dimensions ne le cèdent qu'à Saint-Pierre lui-même.

» Dès 1798, on enlève les vitraux, les fenêtres, les portes ; on arrache les treillis, le fer, le plomb, qui garnissent la rose romane, les tours, les toits et les autres parties de l'édifice. Cela fait, on commence à découvrir l'avant-nef et à briser la charpente colossale... On fait du gigantesque édifice comme une immense et vile carrière.... Des clameurs d'indignation et de regret s'élèvent de toutes parts. Le pouvoir consulaire en est ému, et la suspension des démolitions commencées est prononcée par un arrêté des consuls. Hélas! il n'est plus temps ; il faudrait déjà

reconstruire tout ce qui est tombé, et non plus seulement conserver ce qui reste. Les trésors de la France vont ailleurs, et le sacrifice est consommé.

» *On dit* que Napoléon passant par la Bourgogne (1), pour aller prendre à Milan la couronne de fer de Charlemagne et de Constantin et la poser lui-même sur sa tête impériale, reçut à Mâcon la municipalité clunisoise, qui suppliait le grand homme d'honorer Cluny d'une visite : « Vous avez laissé vendre et détruire votre grande et belle » église, leur répondit brusquement l'Empereur, allez, » vous êtes des Vandales, je ne visiterai pas Cluny. »

» La destruction continua sans s'arrêter... Les grandes nefs, les collatéraux, furent mis à terre de 1809 à 1811. Les beaux clochers ne devaient pas survivre... Seulement quelque aumône administrative laissa debout un clocher méridional et une chapelle. »

Cet extrait de l'*Essai historique* contient presque autant d'erreurs que de lignes ; il sera facile de les reconnaître dans l'exposé qui va suivre :

Les biens de l'abbaye ont été mis à la disposition de la nation par le décret des 2-4 novembre 1789. Les moines ne furent pas chassés ; ils furent même autorisés, par le décret des 14-20 avril 1790, à continuer pendant la même année la gestion et l'exploitation des biens et dîmes non affermés. Ils ont été déclarés déchus de cette administration par décret des 19-23 octobre 1790, à raison « des dilapidations et indues aliénations » dont ils s'étaient rendus coupables (2).

(1) Il était à Mâcon le 8 et le 9 avril 1805 (correspondance de Napoléon Ier publiée par Napoléon III). Il reçut, en effet, une députation clunisoise conduite par M. Bruys, de Charly.

(2) Voir, pour la vente et l'administration des biens nationaux en général, le décret du 5 novembre suivant.

A cette époque, le conseil général de la commune, prévoyant que les religieux, frappés par « la dissolution de leur régime et l'interversion de leur manière d'être, » ne persisteraient pas à rester dans l'abbaye, adressa, soit à l'Assemblée nationale, soit aux administrateurs du département de Saône-et-Loire et du district de Mâcon, un mémoire où il rappelait les bienfaits que la ville de Cluny avait reçus des moines : le défrichement de ses campagnes, sa prospérité agricole et commerciale, l'accroissement de sa population, etc.

Le conseil se plaignait de l'oubli dont Cluny avait été victime lors de la nouvelle organisation administrative et judiciaire, et demandait enfin au gouvernement, à titre de compensation, la création d'un grand établissement, ou tout au moins une garnison de cavalerie, dont un régiment pourrait être logé, *lors même que les religieux resteraient.*

Le *comité d'aliénation* de l'Assemblée nationale prit en considération la requête du conseil et demanda un plan de l'abbaye et de ses dépendances. Ce plan lui fut envoyé. Des industriels proposèrent à l'administration l'établissement de manufactures dans les bâtiments. Ces projets furent abandonnés, et aucune suite ne fut donnée à la demande de la ville.

La régie loua le jardin et laissa les bâtiments « dans le dépérissement et l'abandon. »

Le 6 janvier et le 23 décembre 1791, l'administration municipale adressa des pétitions au district pour la conservation de l'église abbatiale. Le 6 juillet 1792, elle refusa de livrer les cloches. Le 2 novembre de la même année, sur la sollicitation des habitants, elle décida que le culte divin y serait célébré; alloua, le 13 du même mois, des fonds pour diverses réparations urgentes, et, les trois paroisses

allant être réunies en une seule (1), elle manifesta, par délibération du 17 du même mois, le désir que le palais abbatial fût affecté au logement des trois curés, et que le mobilier des églises de Notre-Dame, de Saint-Marcel et de Saint-Mayeul fût transporté dans l'église abbatiale (2).

En l'an IV (1796), le dépérissement des bâtiments s'aggravait avec rapidité, et, chaque jour, des dilapidations étaient commises au préjudice de la République. L'administration municipale du canton de Cluny s'adressa alors à l'administration centrale de Saône-et-Loire ; lui représenta qu'une vente en gros ou en détail, pas plus qu'une location, ne seraient avantageuses à la République, et la pria d'intervenir près du ministre de la guerre pour obtenir l'installation, dans les bâtiments, d'un corps de vétérans. L'administration de Cluny demandait en même temps à être autorisée à veiller à la sûreté et à la conservation des bâtiments et dépendances.

Cette nouvelle demande ne fut pas plus heureuse que les premières. Le 2 floréal an VI (21 avril 1798), l'ensemble de l'abbaye (4), renfermée dans une enceinte particulière, et comprenant, outre l'église et les cloîtres, le palais abbatial, la place actuelle du marché, l'emplacement actuel du dépôt d'étalons, les jardins, fut adjugé au citoyen Batonnard, marchand à Mâcon, moyennant le prix de deux millions quatorze mille francs. — Les assignats avaient

(1) Décret des 7-8 juillet 1793.

(2) Une rue devant aboutir de la place Notre-Dame à la porte de l'église abbatiale fut alors ouverte le long de la façade occidentale de l'écurie des moines. Mais son ouverture sur la Grand'Rue se fit attendre, et la rue projetée était encore en cet état il y a deux ans.

(3) Distraction faite toutefois soit des bâtiments situés près de l'entrée, au soir, soit du moulin, de la boulangerie, au sud, et de quelques terrains dans le voisinage, vendus le 11 pluviôse de la même année.

cessé leur cours depuis l'an IV, et les *bons territoriaux*, qui leur avaient succédé, n'ont duré qu'un an (1).

En l'an VIII (1800), l'adjudicataire et ses associés, Vachier et Genillon, ayant rempli envers l'Etat les conditions qui leur avaient été imposées par le cahier des charges, cherchèrent naturellement à tirer parti de leur acquisition.

L'amour des arts n'avait pas retenu le gouvernement. Pouvait-on espérer qu'il serait plus puissant sur l'esprit de spéculateurs qui avaient à faire face à une dette considérable? Ils commencèrent par enlever les décorations et ornements intérieurs de l'église, les grilles, les boiseries, les magnifiques stalles, dont une partie ornait, il y a quelques années, l'église Saint-Jean, de Lyon, etc. (2). Les adjudicataires avaient conservé cependant, suivant l'expression d'un document contemporain, « un beau matériel dont ils pouvaient faire argent (3). »

Le maire de Cluny, assimilant néanmoins ces enlèvements à une destruction de monuments frappée par la loi pénale, adressa plusieurs lettres au préfet du département.

---

(1) Le mode de payement était réglé par les articles 9, 10, 11 et 12 du cahier des charges. Parmi les valeurs admissibles figuraient les inscriptions sur le grand livre de la dette perpétuelle, calculée sur le pied de vingt fois la rente. Voir, pour le payement du prix des *bâtiments* nationaux, les lois des 9 germinal et 2 fructidor an V.

(2) Ces stalles sont aujourd'hui dans les chapelles du grand séminaire de Lyon et du séminaire d'Alix (Beaujolais).

(3) Le gouvernement envoya à cette époque les citoyens Lenoir et Sanvé, que le même document qualifie « d'artistes et commissaires envoyés au sujet du mausolée du grand Turenne. » Ce n'était pas le mausolée de Turenne, mais celui qui devait être élevé à la mémoire du duc de Bouillon, et dont un dessin, déposé à la bibliothèque de la ville, représente l'ensemble. La plupart des pièces qui devaient composer ce monument étaient encore, en 1789, renfermées dans des caisses. Les deux belles statues que l'on voit dans la chapelle de l'hôpital en faisaient partie. Néanmoins, dans la prévision de l'érection du monument, le cœur de Turenne avait été déposé à l'abbaye. Il n'a été rendu à la famille que du temps de la Restauration.

Ce magistrat les transmit au ministre de l'intérieur qui, le 7 frimaire an IX (28 novembre 1800), répondit au préfet par la lettre suivante :

« J'ai reçu, citoyen, avec votre lettre, celles qui vous ont été adressées par le maire de Cluny, relativement à la destruction de quelques monuments qui existent *dans l'église* de la ci-devant abbaye de cette commune.

» Il me semble que vous auriez pu prendre, contre les délits que vous dénoncez, les mesures répressives qui étaient à votre disposition.

» Au reste, je vous autorise à suspendre toute démolition jusqu'à nouvel ordre. Vous voudrez bien donner connaissance de cette décision aux acquéreurs de cette église.

» Je vous salue. » CHAPTAL. »

Cette décision fut transmise par le préfet le 19 du même mois (10 décembre 1800) au maire de Cluny, qui la notifia, le 22, aux acquéreurs, et invita, le 24, le préfet à venir visiter l'édifice.

Le 14 prairial an IX (3 juin 1801), le ministre de l'intérieur renouvela l'ordre de suspension, et le 21 du même mois, le préfet prit un arrêté en conséquence.

Les adjudicataires Batonnard et Vachier demandèrent alors que « pour garantie du recouvrement de leurs droits, il fût dit que, par procès-verbal réglé contradictoirement avec eux, il serait procédé à la reconnaissance de l'état où se trouvait l'édifice. »

Le préfet accueillit la demande des adjudicataires par arrêté du 11 messidor an IX (30 juin 1801), que nous transcrivons :

« Considérant que le droit transmis aux pétitionnaires par leur adjudication n'est point anéanti, mais que l'exercice seul en est suspendu ;

» Que, par les actes mêmes qui opèrent cette suspension, il est prévu qu'en cas d'anéantissement de l'effet de la vente, il y aura lieu à indemnité ;

» Considérant qu'il est encore incertain si l'indemnité sera arbitrée par le prix de la vente ou sur la valeur de l'objet à l'époque de la suspension des travaux ;

» Que, dans ce dernier cas, il importe que ladite valeur soit parfaitement constatée, ce qui ne peut guère se faire qu'à vue d'un état descriptif ;

» Considérant néanmoins que cette mesure est purement conservatoire des droits des pétitionnaires ;

» Le préfet du département de Saône-et-Loire

» Arrête :

» Qu'en présence des adjudicataires ou de leur fondé et du maire de la commune de Cluny, il sera fait un tableau descriptif soit de l'état actuel de l'édifice dont s'agit, soit de la nature et de la quantité des matériaux gisant sur place ;

» Qu'il sera loisible auxdits adjudicataires de faire insérer dans le procès-verbal tels dires ou observations qu'ils aviseront, sauf contredits ;

» Que le maire de la commune de Cluny demeure délégué pour nommer l'expert préposé à la confection et rédaction dudit état, avec invitation audit expert de ne procéder qu'en présence des parties susnommées ou dûment appelées ;

» Et attendu qu'en cas que le gouvernement estimât devoir rentrer dans cette propriété, il lui importerait de prévenir de plus amples délégations, le maire de la commune de Cluny, comme surveillant légitime des propriétés nationales sises dans son arrondissement, est invité à prendre les mesures de police qu'il estimera convenables pour veiller à ce qu'il ne soit commis aucuns nouveaux dégâts ou enlèvements. »

Cet arrêté, reçu le 19, fut notifié le 22 messidor aux adjudicataires par le maire de Cluny, qui, le 4 thermidor (23 juillet 1801), nomma le citoyen Robert Desplaces à l'effet de procéder à l'état descriptif ordonné par l'arrêté préfectoral.

L'expert procéda à l'opération qui lui avait été confiée. Il indiqua en détail les réparations urgentes à faire à l'édifice — elles n'avaient pour objet que les toitures ; — il les estima à la somme de 27,961 fr. (1).

Les adjudicataires « étaient disposés à faire bonne composition, » la comparaison des valeurs échangées, quelques semaines plus tard, avec la ville le démontre.

La municipalité sollicita de nouveau le gouvernement qui « seul pouvait pourvoir à cette dépense. » L'objet, disait-elle, intéresse trop les arts et la nation française pour ne pas rendre à ce monument son premier lustre, étant l'unique dans son genre pour sa grandeur et son élévation.

« La mise en vente de cet édifice et de la superbe maison, dont il faisait la pièce essentielle, doit laisser des regrets bien sensibles à ceux qui l'ont provoquée.

» Quelque détériorée que soit cette maison aujourd'hui, il est encore possible d'en tirer un parti très-avantageux pour l'intérêt général. Le principal corps du bâtiment subsiste, sauf quelques dégradations faciles à réparer.

» Il faudrait que le gouvernement revînt sur cette vente et indemnisa les acquéreurs, s'il y a lieu. »

Cette nouvelle prière ne reçut pas meilleur accueil que les précédentes. D'autres préoccupations assiégeaient alors

(1) Document contemporain déjà cité. Il est intitulé *Etat descriptif* de la situation actuelle de l'église de la ci-devant abbaye de Cluny, par les maire et adjoints de cette commune, sur l'indication d'artistes experts. Il existe deux exemplaires de ce document, dont les variantes ne portent que sur le style.

le gouvernement, et, suivant les expressions de M. Lorain, *les Trésors de la France allaient ailleurs.*

La liberté de disposition fut rendue aux adjudicataires. Ceux-ci, voulant, dans l'intérêt de leur spéculation, établir des communications entre l'abbaye et la ville, « attirer le commerce dans l'enceinte de l'abbaye, » ouvrirent, dans les derniers jours de l'an IX, une rue partant, au midi, du centre de la ville, de la Grand'Rue, se prolongeant sous la voûte occidentale du cloître, et aboutissant, au nord, à une porte particulière de l'abbaye, à la *porte des Prés.* Cette rue, tombant perpendiculairement sur le vaisseau de l'église, qui s'étendait du soir au matin, coupa cette église en deux parties à peu près égales, l'une au soir, l'autre au matin.

La ville chercha à sauver ce qu'elle put. Elle possédait dans sa banlieue, au midi du Pont-de-l'Etang, des prairies communales; elle les céda, ainsi que ses halles, aux adjudicataires, par acte sous seings privés du 2 vendémiaire an X (24 septembre 1801). Les prairies cédées avaient une étendue de 430 coupées (16 hectares deux ares) qui, suivant expertise, furent estimées 25,800 fr. (60 fr. la coupée). L'emplacement des halles fut estimé 5,000 fr. La ville reçut en contre-échange, par le même acte, toute la partie orientale des cloîtres, les deux ailes, le jardin, l'emplacement actuel du dépôt d'étalons, etc. Ces objets furent estimés par les mêmes experts 138,000 fr. « Dans une grande cité, ajoutent-ils, ils auraient pu être évalués de trois à quatre cent mille livres. » Le jardin et ses dépendances, d'une superficie totale de 150 coupées, furent estimés 15,000 fr. (100 fr. la coupée). L'échange fut fait de but à but, c'est-à-dire sans retour à la charge de la ville. Les adjudicataires espéraient, avec raison, que, par suite de cet acte, ils tireraient meilleur parti du reste de leur acquisition.

L'acte porte, en termes formels, que les parties n'ont traité que « sous le bon vouloir du gouvernement, et que les conventions seraient soumises, à la prochaine session, à l'approbation du Corps législatif. » Pour obtenir cette approbation il fut procédé, trois mois après, à l'expertise dont les résultats viennent d'être indiqués.

C'est à cet échange que l'on doit la conservation de l'ensemble des cloîtres, du jardin, de la chapelle des Bourbons, aujourd'hui classée comme monument historique, de l'ancienne sacristie, d'une partie des clochers, etc. La ville ne doit donc pas, comme le dit M. Lorain, ces derniers monuments à une aumône administrative.

Le 2 février 1806, la ville céda à l'Etat l'emplacement actuel du dépôt d'étalons. Les constructions de cet établissement furent élevées de 1806 à 1817 ; parmi ce temps, les étalons furent logés dans l'ancienne écurie des moines. L'Etat fit abattre, au mois de juin 1811, soit le clocher qui dominait le sanctuaire, soit la voûte et ses piliers; dans le mois suivant, 75 coups de mines eurent raison du clocher dit des *Bisans* (Notes d'un contemporain). Enfin la caserne des palefreniers avec diverses dépendances, et le logement du Directeur furent élevés, à l'aide des matériaux, sur l'emplacement même de l'ancienne église.

Vous trouverez sans doute, Mesdames et Messieurs, cet exposé trop aride dans sa forme, car j'ai voulu laisser, autant que possible, la parole aux événements et aux documents contemporains. Mais chacun reconnaîtra, je l'espère, que l'Empereur aurait commis une grande injustice en accusant la ville de Cluny d'avoir « laissé vendre et détruire sa grande et belle église, » et en flétrissant ses habitants contemporains de la qualification de « Vandales. »

De pareilles accusations ne doivent pas être admises sur un simple *ouï-dire*, même dans une dissertation littéraire

et légère sur l'histoire de l'abbaye. Mes recherches, soit à Mâcon, soit à Cluny, ne m'ont, pas plus que la correspondance de l'Empereur datée de Mâcon, fait découvrir aucune trace écrite contemporaine sur ce sujet, et j'ai entendu, il y a plus de 25 ans, dénier l'accusation par des contemporains placés dans les meilleures conditions pour être bien renseignés (1).

Le propos accusateur aurait-il même été tenu que la justice commandait de le contrôler, parce qu'il aurait pu être inspiré par l'intérêt politique du moment (1805).

J'espère, Mesdames et Messieurs, que vous êtes maintenant convaincus que la ville de Cluny a fait de constants efforts pour prévenir la destruction de l'église abbatiale. Et n'est-il pas aussi prouvé qu'elle a sacrifié tout son avoir (2), même ses halles, pour sauver l'abbaye d'une destruction complète ?

Les vastes bâtiments qu'elle avait acquis en l'an X lui imposaient annuellement une charge énorme d'entretien.

Elle s'est trouvée heureuse de les céder, dans ces derniers temps, à l'Etat pour y installer une école appelée à un grand avenir, l'école normale spéciale. Elle a même racheté dans ce but, et en s'imposant de lourds et longs sacrifices, la partie des anciens cloîtres qui en avait été détachée en l'an X.

La presque totalité de l'ancienne abbaye se trouve ainsi, grâce aux efforts de la municipalité actuelle, plus heureuse que l'ancienne, sauvée d'une ruine complète.

M. Devienne récite la pièce de vers suivante :

---

(1) En 1840, date de la publication de l'*Essai historique*, tous les membres de la députation clunisoise de 1805 étaient morts.

(2) Elle n'a obtenu ses bois communaux que sous la Restauration.

LA CRÉATION.

Quand, des profondeurs de l'espace,
L'Etre sans borne apparaissant,
D'un geste eut désigné la place
Destinée à chaque élément :
Alors, Architecte suprême,
Contemplant son œuvre en lui-même,
Vaste solitude sans bruit !
Au fond de son âme oppressée,
Il sentit naître la pensée
De la replonger dans la nuit.

Mais poussant un cri formidable
Vers la terre, alors sans échos,
Soudain, ô mystère insondable !
La vie anima le chaos.
Dans l'immense nuit des abîmes,
Partout, sur les plus hautes cimes,
Inaccessibles aux regards,
Au geste tout-puissant du Maître
Partout s'étaient hâtés de naître
Des essaims d'êtres, par milliards.

Un nouveau cri se fit entendre,
Et tous ces êtres éperdus,
Muets d'effroi, sans le comprendre,
A ce cri restent confondus.
Alors une immense étincelle
Comme un jet de flamme ruisselle,
Eclairant tout de sa lueur :
Et, dans cet éclat qui l'inonde,
Le divin Créateur du monde,
Debout, paraît dans sa splendeur !

« Allez, dit-il à chaque espèce,
» Votre rôle est simple ici-bas,
» Je vous donne, dans ma sagesse,
» L'instinct pour diriger vos pas.
» Allez et pullulez sans nombre,
» Et dans l'abîme le plus sombre.
» Ne craignez rien, étant unis;
» Cachés sous la pierre ou l'écorce,
» Isolés, vous seriez sans force,
» Et, de cette faute, punis. »

A ces mots, l'épaisse phalange
Des grands sauriens, à l'œil hagard,
Jette un cri rauque, et, dans la fange,
Plonge et s'éclipse à tout regard.
Soulevant des flots de poussière,
D'autres, à la lourde paupière,
Accablés par l'ardeur du jour,
Grâce à cet instinct qui les guide,
Dans la vase tiède et liquide
Viennent s'enfoncer à leur tour!

Un profond et morne silence
Succède à tous ces bruits confus;
Pas un roseau qui se balance,
Dans tous ces déserts inconnus :
Seul, un oiseau dans la nature,
A la colossale envergure,
Vers les cieux prenant son essor,
En deux ou trois battements d'ailes,
Atteint les voûtes éternelles
De ce vaste empire où tout dort!...

Là, de ces hauteurs, il promène
Dans les champs de l'immensité
Un regard exprimant la haine,
Le meurtre et la voracité.
Fouillant en tous sens les abîmes,
Sans faire un choix dans ses victimes,
Sur le faible ou le puissant
Le géant hideux vient s'abattre;
Et le captif de se débattre
En vomissant des flots de sang!

Secouant ses ailes puissantes,
Il reprend aussitôt son vol,
Ne laissant que traces sanglantes,
Que débris sans nom sur le sol.
Il plonge, il tournoie et s'élance,
S'arrête, et, de son ombre immense,
Du soleil voile la splendeur.
On le prendrait pour un nuage,
Tant ce monstre ailé, d'un autre âge,
Eclipse tout sous sa grandeur !

Voyez-le, debout, solitaire,
Penché sur un goufre profond,
L'œil flamboyant, roi de la terre,
Semblant la scruter jusqu'au fond !...
A son repos rien n'est semblable;
Il est effrayant, formidable,
Posé sur ses muscles d'acier.
Dans son cou la force est empreinte,
Et tout se tord dans son étreinte
Comme un sarment dans un brasier.

Ainsi, dans ces temps où le monde
Sortait des mains du Créateur,
Sur la terre et la mer profonde,
Tout avait sa sombre grandeur !
Partout, des formes colossales,
Dans les forêts, vastes dédales,
Sur la terre ou flottant sur l'eau :
Des monstres de toutes les formes,
Ailés, rampant, nageant, difformes,
Ayant des cuirasses pour peau !

Qui pourra sonder la pensée
Que roulait Dieu dans ces moments
Où son âme flottait, bercée
Sur le vague des éléments ?
L'homme, insensé dans son délire,
En vain veut comprendre et décrire
Ce qui n'est pas de son ressort :
Il est des choses sur la terre
Qui pour lui seront un mystère
Dans tous les temps, jusqu'à la mort !

En vain, gonflé par la science,
Il s'engloutit dans son orgueil,
Et croit pouvoir, dans sa démence,
De l'inconnu franchir le seuil;
Aidé de la froide analyse
Dont son faible cerveau se grise,
Il se dit : Bravons ces décrets !
Et l'Infini, sans lui répondre,
Est toujours là pour le confondre,
En gardant pour lui ses secrets.

Que sont ces grandes découvertes
Dont s'exalte le cœur humain,
Auprès de ces forces inertes
Que le Très-Haut tient sous la main ?
En vain, soulevant tous les voiles,
Vous avez sondé les étoiles,
Calculé, mesuré leur cours,
Vous ne pourrez jamais connaître
Cette loi qui fait que chaque être
Renaît sous sa forme toujours !

De cet oiseau suivez la trace;
Il se pose, écoutez ses chants !
Expliquez-moi pourquoi sa race
Sera la même dans mille ans.
Comment ce simple petit germe,
Que par milliers la main renferme,
Devient cet arbre merveilleux,
Cet arbre immense, au vert feuillage,
Qui répand au loin son ombrage,
Et dont la cime atteint les cieux !

Expliquez-moi d'où vient encore
Que, succombant aux lois du temps,
Il se flétrit, se décolore,
Malgré les brises du printemps?
D'où vient qu'à sa forme première
Succède une vile poussière
Dont l'œil se détourne, attristé,
Que le souffle de la tempête
Par tourbillons emporte et jette
Dans le vide et l'immensité ?

Ainsi, devant l'homme, un abîme
Est là, comme un rempart d'airain,
Voilant à son regard infime
Ce qu'il croit toucher de la main.
L'inconnu, l'inconnu, sans cesse
Le saisit, l'étreint et le presse
Malgré son orgueilleux effort!
A peine un rayon de lumière
Vient-il effleurer sa paupière,
Qu'il est en face de la mort!

Loin de moi, loin de moi l'audace
De jamais prétendre expliquer
Ce qu'à peine un point dans l'espace
Ne fait plus que nous indiquer.
Si, dans cette ardeur qui m'inspire,
Je célèbre, dans mon délire,
De ces temps l'indicible horreur,
Le but, le seul où je veux tendre,
Est d'amener l'homme à comprendre
Son néant près du Créateur!

LA RAISON & LA FOI.

C'est en vain que le siècle, en son ardeur fébrile,
Plaçant sur le trépied cette raison fragile,
Espère à sa lueur guider le genre humain,
Comme un enfant soumis que l'on tient par la main!
N'ayant pour tout flambeau que sa pâle lumière,
La plus sombre des nuits couvrirait sa paupière,
Et ce progrès qu'il rêve et croit déjà tenir,
Qu'il entrevoit sans borne en sondant l'avenir,
N'aboutirait pour lui qu'au plus profond abîme
Qu'ait jamais pu creuser la froide main du crime,
Si jamais, emporté par un orgueil fatal,
Il osait devant Dieu se dresser en rival!

Si grand que soit l'effort de la raison humaine,
Un souffle tout-puissant loin de son but l'entraîne,
Ce souffle, c'est celui de la Divinité,
Qui peut seul au progrès guider l'humanité.
L'homme a beau s'exalter, et, dans sa folle audace,
En nier le pouvoir et le braver en face;
Se croire assez puissant par lui-même, aujourd'hui,
Pour marcher droit au but, sans guide et sans appui,
Si la foi n'est pas là pour éclairer sa route,
Enivré par l'orgueil, il tombe dans le doute,
Et la nuit qui, soudain, voile son jugement,
De sa présomption devient le châtiment!
Oui! le doute est la mort de toute intelligence;
C'est le brûlant simoun desséchant l'existence.
Des mondes l'on peut mieux sonder la profondeur
Que le vide effrayant qu'il fait dans notre cœur.
Foyer incandescent, Dieu seul est cette flamme
Qui rien qu'en la touchant peut transformer une âme,
Qui peut seule adoucir de ses derniers moments
Les regrets, les douleurs et les déchirements.
Mais quand l'homme, oubliant sa céleste origine,
Ne croit plus qu'au présent, sous son joug seul s'incline,
Il est comme un vaisseau par les vents démâté,
Que le flot lance au flot, puis à l'immensité!
L'âme ne peut grandir et déployer ses ailes,
Pénétrer les secrets des voûtes éternelles
Au delà du fini, voir un autre horizon,
Que lorsqu'en nous la foi dirige la raison.
Par leur intime accord l'être humain se complète,
Il peut alors, des cieux, il peut atteindre au faîte;
N'étant plus seulement à ce monde enchaîné,
L'essor à son esprit sans limite est donné!
Vivons donc, oui, vivons, vivons par la pensée;
Ne suivons pas le siècle et la foule insensée,
Qui, tout dans le présent, raillant le lendemain,
Dédaignent ces trésors que n'atteint pas la main!
Détachons notre esprit, notre âme de la terre,
Elevons-les plus haut que ce monde éphémère!
Dans la prospérité comme dans le malheur,
Qui ne croit pas en Dieu n'a pas la paix du cœur!

Sur l'invitation de M. le Président, M. Ch. Alexandre donne lecture, au nom de M. Muenier, membre correspondant, de la poésie suivante :

LA REVUE NOCTURNE

Traduite de la ballade allemande du baron de Sedlitz.

I

A l'heure où douze fois le timbre des nuits sonne,
Le tambour sort du fond de son tombeau glacé ;
Et sous le firmament dont le voile frissonne,
Il commence sa ronde et va d'un pas pressé.

Entre ses doigts osseux les baguettes bondissent,
Et sa caisse d'airain mugit étrangement ;
Et ceux que les torpeurs de la mort engourdissent
Tressaillent dans leur fosse à ce sourd roulement.

Et tous ces vieux soldats couchés dans tant de plaines,
Parmi les champs déserts ou les riches moissons ;
Ceux dont le vent du nord sous ses âpres haleines
A fait blanchir les os sur un lit de glaçons ;

Ceux que roula le Nil dans son onde inconnue,
Ceux que la mort frappa sur le vieux sol romain,
Eveillés par ce bruit qui gronde sous la nue,
Sortent de leur tombeau, les armes à la main.

II

A l'heure où douze fois le marteau bruyant tombe
Sur le timbre des nuits dans les clochers dormant,
Le clairon à son tour s'évade de la tombe,
Saute sur son cheval et sonne hautement.

Alors sur des coursiers qui dévorent l'espace,
Farouches et frappant à grands coups d'éperons,
Les vieux cavaliers morts vont reprendre leur place
Parmi les rangs épais des sanglants escadrons.

Ils posent hardiment leur casque sur leur crâne.
Ils se groupent; leurs yeux, trous sombres et béants,
Regardent sans regard, et leur bouche ricane;
Et leur main sans chair tient des glaives de géants.

III

A l'heure où douze fois minuit gémit dans l'ombre,
Eveillé dans la mort et dans l'éternité,
Le général en chef sort du sépulcre sombre
Et passe lentement, d'officiers escorté.

La lune roule comme une tête coupée,
Eclairant l'horizon, l'armée et le drapeau.
La main de l'Empereur s'appuie à son épée;
Il a sa redingote et son petit chapeau.

Il passe la revue; et clairons et trompettes
Résonnent bruyamment; le tambour gronde et bat;
Et les rangs hérissés de blanches baïonnettes
Présentent l'arme comme au matin d'un combat.

Au son de la musique alors l'écho s'éveille;
Et fantassins au pas, cavaliers au grand trot
Défilent; et le chef se penchant à l'oreille
D'un de ses officiers, lui dit tout bas un mot.

Et ce mot ailé vole, et dans l'espace immense
Chacun se le redit dans un bourdonnement.
C'est le mot d'ordre : France !
Sainte-Hélène !... voilà le mot de ralliment.

IV

Telle est, lorsque minuit, l'heure des sourds remords,
Frappe ses douze coups sur les cloches bronzées,
La Revue étrange des morts
Que le César défunt passe aux Champs-Elysées.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,
CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 1868.

Présidence de M. J. De PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Alexandre, Arcelin, Aubert, Bouchard, Chavot, Devienne, de Ferry, de Jotemps, T. Lacroix, F. Lacroix, Monnier, Nazaret, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est donné lecture : 1° d'une lettre de remerciements de M. Pruner-Bey à l'occasion de sa nomination de membre correspondant ; 2° d'une note de M. Rossigneux contenant des observations sur les voies romaines de la Gaule, notamment sur celles des pays Eduens ; 3° d'une intéressante lettre de M. Malinowski, membre correspondant, relative à un plan d'agenda géologique et minéralogique de l'arrondissement d'Alais.

Un opuscule concernant un projet de syndicat de la presse agricole par M. Valserres est renvoyé à l'examen de M. Nazaret.

M. Roussel, membre correspondant, envoie deux volumes de poésie intitulés *Anges et Démons*. Renvoi au rapport de M. Devienne.

L'ordre du jour appelle la lecture du discours de réception de M. de Ferry (1).

(1) Communiqué à l'Académie dans sa séance du 29 novembre 1867.

MESSIEURS,

Les premières paroles que je dois prononcer en vous demandant la permission de prendre définitivement place au milieu de vous, doivent être des paroles de reconnaissance pour la bienveillance toute particulière avec laquelle vous avez voulu m'appeler dans vos rangs, afin de collaborer, selon mes moyens, à l'œuvre si digne du concours de tous les gens de cœur, dont vous avez dès le début inscrit le programme en tête de votre drapeau : « arts, sciences, belles-lettres et agriculture, » c'est-à-dire résumé de tout ce qui, en dehors de la religion proprement dite et de la politique (1), est bon, beau et utile. Depuis longtemps ce drapeau de notre armée intellectuelle locale est illustré par les noms des Lamartine et des Lacretelle, et ce n'est pas un mince honneur pour les nouveaux élus de pouvoir abriter sous de tels patronages, garants des meilleures idées du siècle, l'ardeur dont, à défaut d'autre chose, ils sont animés.

Si je ne me trompe, partout où existent des agglomérations humaines dignes de ce nom, il se fait bientôt un triage d'esprits qui tous, aspirant individuellement à des horizons meilleurs, se cherchent instinctivement, finissent par se rencontrer, puis se groupent pour constituer une phalange sacrée où tous, sacrifiant généreusement certains points de vue privés, n'acceptent pour mot d'ordre que celui de *pur dévouement au bien* ; mission glorieuse qui n'est pas quelquefois sans écueils, mais dont la récompense se

(1) Cette dernière science n'est pas, comme on le suppose assez généralement, quelque chose de ténébreux et de machiavélique. Platon, Aristote et Cicéron lui donnent pour base le *juste* et l'*honnête*, et sa première règle, dans l'intérêt même des peuples, doit être la justice.

trouve toujours dans les faits utiles accomplis, et qui, pour le sage antique comme pour l'honnête homme d'aujourd'hui, consiste à pouvoir dire : « J'ai rempli ma journée. »

Nous datons de loin, Messieurs, car dans le passé comme dans le présent, grâce à cette lignée auguste, les nobles pensées, malgré les tumultes de la surface, ont circulé sans interruption, et de grandes vérités qui sont actuellement le patrimoine inaliénable de l'humanité n'ont ainsi gagné de proche en proche et d'âge en âge que par l'effort infinitésimal et combiné des maîtres et des disciples.

Mais comme différentes sont les aptitudes, différentes aussi sont les voies de chacun. Cependant tous y ont concouru ou y concourent encore : poëtes, littérateurs, artistes, philosophes ou savants, qu'ils murmurent seulement autour d'eux les paroles de Dieu, ou qu'ils les fassent retentir dans le siècle pour émanciper les nations !

« Le style c'est l'homme, » a dit un illustre Bourguignon, et en exigeant de ceux que vous appelez au milieu de vous un discours de réception, vous voulez par cette méthode juger un peu quels ils sont, ce qu'ils pensent, et le concours que vous êtes en droit de leur demander. C'est donc une profession de foi que vous attendez d'eux, et la profession de foi de tout homme sérieux c'est la révélation de sa pensée intime, du but qu'il recherche, en un mot de son suprême objectif.

Messieurs, pour ma part, mon idéal vous sera bientôt connu, car il s'est transformé depuis longtemps en une profonde conviction. Je crois et j'aspire de toutes mes forces au progrès, à des avenirs meilleurs. Mais comment vous expliquer ma pensée ? Je ne suis qu'un obscur travailleur, et mon langage est loin d'être celui d'un lettré. Plus habitué à manier mon marteau de géologue que la plume, je me ressens trop de toutes les rudesses de ma vie en plein

air, pour pouvoir vous demander autre chose que beaucoup de bienveillance pour beaucoup de bonne volonté.

Je viens de vous dire que je crois formellement au progrès.

Géologue, je le vois inscrit sur chacune des assises de pierre au-dessus desquelles trône l'homme, couronnement de l'édifice.

Archéologue, c'est en présence de ce que furent nos mystérieux ancêtres, avant même les lueurs encore indécises de l'histoire, que, relevant la tête avec confiance, j'affirme que le présent vaut mieux que le passé, et qu'enfin, plus que rassuré par la moisson du jour, je salue de loin les temps prospères qu'elle prépare à nos descendants.

Je sens et je sais pourtant combien un tel sujet est au-dessus de mes forces; il me faudrait avoir la science universelle pour affirmer de telles choses en toute sécurité. Mais, je vous le répète, j'ai la foi et je vous demande de m'en tenir compte. Or, cette foi est basée sur des études journalières, locales si vous le voulez, mais qui ont trop de rapport avec la généralité des faits observés jusqu'à présent, pour qu'elles ne renferment pas quelques traces de vérité, et si la Providence nous a laissé la liberté d'étudier les splendeurs de ses ouvrages, ce n'est pas pour nous égarer, mais pour que nous en puissions toucher du doigt l'enchaînement logique, et qu'ayant ainsi contemplé combien laborieux a été l'enfantement de la grandeur humaine, tous nos doutes soient levés au sujet des destinées qu'elle semble réserver à nos arrière-neveux.

Pour vous en donner quelques aperçus dans la limite des moyens que je puis faire valoir, je prendrai mon sujet au cœur même du Mâconnais, et j'essaierai de vous dire ce qu'était autrefois ce pays et ses premiers habitants, ce qu'ils devinrent ensuite par les progrès de la civilisation; quels

traits de ressemblance et quels liens de solidarité nous pouvons y trouver avec le reste de l'histoire du globe ; puis quels sujets d'espérance il y a lieu d'en tirer pour l'avenir, en m'appuyant sur cet aphorisme célèbre que l'étude des temps purement géologiques et des créations qui nous ont précédés dictait à un illustre naturaliste (1) ; aphorisme dont la vérité éclate chaque jour davantage et qui, Dieu merci, semble devoir être invoqué avec la même confiance pour les transformations et les destinées de l'humanité :

« *Le commencement d'un âge se trouvera dans le milieu de l'âge précédent, et les signes de l'avenir qui se dispose à paraître doivent être considérés comme prophétisant cet avenir.* »

Messieurs, une des plus grandes gloires de ce siècle, qui est un grand siècle, sera d'avoir, par l'essor que les sciences naturelles y ont pris, ouvert à l'esprit humain de nouveaux et profonds horizons qui, à peine entrevus, s'illuminent déjà de clartés singulières bien faites pour démentir tous les reproches immérités de décadence intellectuelle qu'un tel courant avait provoqués d'abord. Je n'en veux pour preuve que le mouvement passionné qu'excite aujourd'hui une de ces nouveautés qui surgissent du sein de ces espaces récemment livrés à nos investigations ; nouveauté bien faite, il est vrai, pour nous remuer tous jusqu'au plus profond de nos aspirations à la vérité, car elle touche à la question des origines humaines, question capitale et qui n'a jamais laissé l'homme indifférent depuis qu'il pense et qu'il discute. Je veux parler de l'homme préhistorique et de son état physique et intellectuel.

La science actuelle n'a pas la prétention de résoudre ce vaste et compliqué problème, mais d'en éclaircir seulement

(1) Dana, Manuel de Géologie.

certaines parties, et ses découvertes, en effet, nous dévoilent des pages jusqu'à ce jour inconnues, qui viennent bon gré mal gré réclamer leur place dans l'histoire, s'imposer forcément au penseur comme un nouveau champ de méditations, et nous montrer pièces en mains que l'âge d'or des poëtes et des traditions mythologiques n'était que le rude âge de la pierre où l'homme, à peu près désarmé en face d'une terrible concurrence vitale, a vu les siècles s'entasser sur les siècles, les dangers, les privations et les misères de toutes sortes s'accumuler autour de lui, avant d'avoir pu poser enfin sur sa tête victorieuse cette couronne bien gagnée de souverain de la terre qu'il gardera maintenant, j'en ai le ferme espoir, jusqu'au jour où les éléments refuseront la durée à sa race, s'il doit disparaître avant l'écroulement de sa maison (1)!

Comme le sujet que je traite ici est des plus délicats, des

(1) Cette terre pas plus que nous n'aura une éternelle durée. Les espèces qui ont fait leur temps sont frappées de stérilité et s'éteignent... Ainsi en sera-t-il de la vie ici-bas quand l'air et l'eau viendront à manquer aux créatures. C'est ce que la science a déjà pu prévoir en admettant *l'unité des phénomènes géologiques dans le système planétaire du soleil.* La lune, ce morne et désolé satellite, qui roule maintenant aride dans l'espace, nous montre l'avenir réservé à notre planète. Cet astre avait autrefois une atmosphère et des océans, sa composition minéralogique étant la même que celle de notre globe; mais précisément à cause de la perméabilité et de l'augmentation incessante de ses masses minérales solidifiées par le refroidissement, et en vertu de la force centripète, la totalité de son eau et de son air atmosphérique a disparu entièrement par voie d'absorption. Or, comme le volume de la lune n'est que le cinquantième de celui de la terre, ces phénomènes s'y sont passés beaucoup plus rapidement que ceux qui suivent leurs cours sur cette dernière. Ce n'est donc qu'une question de temps, et, comme l'a écrit mon regretté confrère L. Sœmann, la quantité totale de l'eau sur la terre, comparée au volume de cette dernière, est tellement faible que les procédés ordinaires de l'analyse chimique ne trahiraient pas sa présence une fois qu'elle aurait été absorbée par le globe. (Voy. L. Sœmann, note sur l'unité des phénomènes géologiques, dans le système planétaire du soleil, bulletin soc. géol. de France, 2e série, t. 18, page 322 et suiv.)

plus sérieux et de ceux qui exigent avant tout la plus grande loyauté, je veux éviter soigneusement tout ce qui pourrait paraître empreint de moindre symptôme d'exagération, et ne procéder que pièces de conviction en mains. Chaque pays, du reste, fournit maintenant les siennes, et l'on peut dire heureusement à chacun : Ne croyez pas sur parole, mais cherchez et voyez ! Notre Mâconnais est du reste une terre privilégiée sous ce rapport, et je ne saurais être mieux placé pour parler de la sorte que sur ce théâtre du passé où nous nous heurtons à chaque pas contre un indice révélateur. Ici comme ailleurs, cependant, l'histoire est muette au sujet des hommes des anciens jours ; mais, si ces peuples n'ont point eu d'historiens pour nous raconter leurs annales dans le temps, ils ont laissé d'humbles mais indestructibles traces de leur passage, et, grâce à celles-ci, il est possible de raconter ce que furent ces générations primitives ensevelies si longtemps au fond de leurs siècles oubliés.

Les premiers et les plus anciens vestiges de la présence de l'homme que je trouve dans ce pays sont concentrés dans une misérable grotte, celle de Vergisson (1). Ce sont des instruments en silex on ne peut plus grossiers, des restes de foyers, des débris de repas consistant en ossements d'éléphants, tigres, hyènes, loups, renards, ours, aurochs, chevaux ou rennes ; des cailloux propres à casser les os à moelle ; un os (le rocher) de la tête d'un grand bœuf percé d'un trou de suspension pour servir d'ornement, quelques autres fragments grossièrement tailladés et des phalanges de rennes trouées près de l'articulation métatarsienne pour servir de sifflets. Sur un autre point de notre territoire, à Charbonnières, un grand atelier de fabrication d'instruments

(1) Voy. de Ferry, de l'ancienneté de l'Homme dans le Mâconnais, 1867.

de pierre nous offre tous les types des armes et des outils retrouvés soit dans les sablières de la Somme, soit dans la Grotte du Moustier, en Périgord. C'est là, la première période de la pierre simplement taillée ou l'âge du mammouth et du grand ours des cavernes (1).

Les temps s'écoulent.... le tigre et le grand ours disparaissent peu à peu ; l'éléphant persiste, et le renne, rare autrefois, prend alors un développement extraordinaire. Des progrès relatifs déjà notables semblent s'être accomplis parmi les industries humaines. Une grande tribu occupe la position la plus forte de tout le pays, la roche de Solutré et ses abords, et ses nombreuses et belles armes, ainsi que la quantité des débris fournis par les animaux dont elle s'est nourri, prouvent son importance. Les restes de repas consistent presque exclusivement en ossements de renne. Cependant le cheval s'y rencontre aussi en certaine abondance, et l'on y trouve également l'éléphant et le renard. On brise toujours les os à moelle, mais le goût des ornements et des arts se révèle d'une façon positive par un beau morceau de cristal de roche, matière étrangère au pays et trouvé au milieu des débris de cuisine, ainsi que par une petite figurine en pierre (2) rencontrée dans les mêmes conditions.

(1) Il est bien entendu que je considère les différentes époques préhistoriques non comme isochrones, ou radicalement séparées entre elles, mais comme des périodes se succédant progressivement et dont l'apparition ou l'extinction a pu avoir lieu d'une manière inégale dans le temps, à la manière des étages géologiques par exemple.

(2) Ce curieux morceau, auquel malheureusement manque la tête, représente un animal à pieds fourchus du genre cerf ou chèvre, couché dans l'attitude du repos, les quatre jambes repliées sous lui et la queue rabattue sur le dos, précisément dans la position d'une bête qui rumine. J'en donnerai prochainement la description. C'est, je crois, la première sculpture en pierre constatée à l'époque du renne. Je l'ai trouvé le samedi 23 novembre 1867 dans un des foyers de Solutré, en présence de MM. Adrien Arcelin, membre de l'Académie de Mâcon, et L. Landa, membre de la Société d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

Nous assistons ici à la seconde et dernière période de la pierre non polie, période appelée vulgairement l'âge du renne.

Le renne lui-même émigre enfin à son tour. Les grandes prairies des bords de la Saône, qui, à l'époque des éléphants, formaient en partie de vastes et impraticables marais (1), émergent progressivement et nourrissent des troupes d'aurochs, de chevaux, de cerfs et de sangliers. L'homme continue à n'employer encore exclusivement que la pierre, mais le style de ces instruments de chasse ou de guerre a notablement changé, et une arme nouvelle, la hache polie, a remplacé les casse-tête en silex taillés à grands éclats des temps primitifs. De grossières poteries ornementées d'une manière barbare et faites à la main indiquent des progrès encore croissants, et les molettes destinées, suivant toutes probabilités, à broyer du grain, font entrevoir des rudiments d'agriculture, ce que, du reste, vient confirmer la présence du blé et de diverses graines alimentaires dans d'autres contrées.

A cette époque aussi les sommets de nos montagnes se couvrent de retranchements (2), et des cabanes circulaires en pierres brutes (3) nous montrent que les creux des

(1) Le limon jaune qui constitue les grandes prairies des bords de la Saône est d'origine fluviatile comme le prouvent les différents genres de coquilles qu'il contient. Dès sa base, il renferme des débris appartenant à l'âge de la pierre polie et seulement des restes d'animaux de cette époque. Les marnes bleues sous-jacentes, au contraire, ne contiennent que des coquilles paludéennes.

(2) Pour ma part, j'ai découvert ceux de Monsard, Berzé-la-Ville et du Bois-des-Pierres près de Pierreclos. La montagne de Solutré a été également fortifiée dans ces temps reculés, mais ses enceintes primitives ont été transformées à l'époque gallo-romaine ou tout à fait remaniées pendant le moyen âge.

(3) Celle du camp de Monsard a cinq mètres de diamètre. Une aire en terre grasse très-solide et fortement battue en formait le plancher. Au-dessous et au-dessus de ce plancher existaient une petite couche cendreuse avec silex et os brisés ainsi que des fragments de poteries ayant le faciès caractéristique de la période néolithique.

rochers ou les huttes faites de peaux ou de branchages n'étaient plus les seuls abris que recherchaient les populations devenues déjà moins errantes.

Cette ère nouvelle est celle de la pierre polie.

Le bronze apparaît ensuite et l'histoire commence.

Messieurs, je viens de vous exposer brièvement ce que je retrouvais dans notre sol au-dessous de toutes les couches historiques. Plus bas que ces débris primitifs que je viens de vous signaler, il n'y a plus rien de l'homme, et je me heurte bientôt ou contre les grands mammifères qui règnent seuls, ou devant les traces des phénomènes qui ont mis un terme à l'époque tertiaire, signalant le commencement de l'époque qui se continue encore maintenant sous le nom d'époque quaternaire.

En est-il de même ailleurs, et puis-je m'autoriser de la similitude des résultats pour en conclure que l'âge de la pierre ancienne a été, dans les destinées du genre humain, l'évolution primitive de sa prise de possession du globe?

Je laisserai naturellement de côté tous les faits encore controversés, et je n'aborderai que ceux sur lesquels il n'existe plus de doute sérieux possible. Il est donc inutile de vous entretenir des prétentions qui assignent à l'apparition de l'homme une époque encore bien plus reculée que celle dont je vous parlais tout à l'heure, car que ces prétentions soient vraies ou fausses, elles n'apportent aucune conclusion nouvelle à mon sujet, et n'ont que le privilége de faire reculer indéfiniment l'ère de la barbarie primitive.

Je me contenterai donc de passer en revue les trois âges vulgairement appelés âge du grand ours des cavernes, âge du renne et âge de la pierre polie.

Le premier de ces âges se retrouve en Angleterre, en Belgique, dans le Nord comme dans le Midi de la France, en Espagne, en Sicile et jusque sous les alluvions anciennes

du Tibre, précisément aux endroits où le fleuve romain coule sous les sept collines que devait plus tard couronner la ville éternelle.

La Syrie et le Brésil fournissent aussi des traces de l'homme primitif.

L'âge du renne a été bien constaté en Belgique ; mais c'est surtout dans notre ancienne province d'Aquitaine qu'il présente son plus beau développement.

L'âge de la pierre polie s'est rencontré en Danemark, en Irlande, en France, en Allemagne, en Suisse, en Carinthie, en Italie, et de nombreux indices le signalent dans notre Afrique française. On peut dire que cette dernière époque est reconnue sur l'ancien continent tout entier et jusque dans l'Inde qui, elle aussi, a fourni ses hachettes polies (1).

L'Amérique, de son côté, a eu les mêmes périodes, et, d'après ce que l'on en sait déjà, il faut s'attendre à de grandes similitudes avec ce qui s'est passé dans l'ancien monde (2).

Quand on étudie ces différentes périodes, soit dans le Mâconnais, soit dans les contrées où elles se trouvent le mieux caractérisées, on est étonné de leur identité. Les hachettes de Hoxne en Angleterre, de Spiennes en Belgique, de Saint-Acheul en France, du Tibre à Rome, etc., les têtes de lances du Moustier, sont absolument, sauf la

---

(1) « Une petite hache en jade dont j'ai déjà parlé dans mon premier volume a été trouvée près de Calcutta. Une autre absolument semblable vient des environs de Rome; une troisième pareille sort d'une tourbière de la Somme.» (Boucher de Perthes, antiquités celtiques et antédiluviennes, t. 2, p. 115.)

(2) « On trouve partout, en remuant la terre, des haches en jade, depuis l'Ohio jusqu'aux montagnes du Chili.» (Al. de Humboldt, voy. aux Cordilières, t. 2, pp. 146 et 147.) Les Andes ont également fourni à M. Alc. d'Orbigny des haches de pierre d'une grande ancienneté.

Voir, au reste, sur les temps anciens du Nouveau Monde, les curieux détails contenus dans l'ouvrage de sir John Lubbock : « l'*Homme avant l'histoire*. »

couleur et les dimensions variables du silex, celles de Charbonnières. On les dirait confectionnées dans les mêmes ateliers. Les belles têtes de lances et de flèches de Solutré reproduisent, angle pour angle, taille pour taille, les spécimens de Laugerie en Périgord, et tous les types des bords de la Saône sont exactement ceux du Danemark et des cités lacustres de la Suisse. Mais les ressemblances pour chacun de ces âges ne se bornent pas là. Elles se poursuivent, au contraire, pour tout ce qui a rapport au mode de vivre et au milieu dans lequel on vivait, et, grâce à l'ensemble de tous les faits recueillis jusqu'à ce jour, il est possible de reconstituer à grands traits la physionomie du temps et des populations d'alors. Quelques aperçus suffiront.

La présence simultanée au Nord et au Midi de l'éléphant velu et du renne indique un abaissement dans la température et des conditions climatologiques différentes de celles de nos jours. Aussi l'homme du Moustier, comme celui de Vergisson, choisissait-il de préférence les grottes ou les abris tournés au midi. Mais ces abris eux-mêmes devaient lui être à peu près journellement disputés par de terribles concurrents. Il fallait probablement débusquer le grand ours de ses tannières et se garder certainement, presque à chaque pas, des bonds du grand tigre rembuché dans la broussaille au pied des rochers chauffés par le soleil. Comment attaquer de vive force ces formidables animaux ou leur échapper quand ils prenaient eux-mêmes les devants ? J'ai eu sous les yeux, en m'identifiant avec tout ce passé, les modèles de deux têtes, l'une de grand ours et l'autre de tigre, trouvées récemment non loin d'ici, à Santenay en Bourgogne (1). La tête de l'ours mesure cinquante-quatre

(1) Par M. le docteur Ed. Loydreau, maire de Chagny, membre correspondant de l'Académie de Mâcon, l'un des ardents pionniers des sciences préhistoriques. M. Loydreau possède dans son cabinet une magnifique collection d'armes de l'époque de la pierre polie, recueillie par lui dans son voisinage, et notamment au camp de Chassey. Avec ce qui a été trouvé dans le Mâconnais pour les deux périodes antérieures de l'ours des cavernes et du renne, la Bourgogne méridionale n'a rien à envier à aucune autre région.

centimètres de long à partir des incisives supérieures, jusqu'à la fin de la crête occipitale, ce qui fait supposer un animal énorme, et les crocs de la mâchoire supérieure du tigre ont sept centimètres de long sur trois centimètres et demi de diamètre à partir de leur sortie de l'alvéole, ce qui est la mesure de ceux des grands lions adultes d'aujourd'hui. Que pouvaient contre de tels adversaires des haches de pierre ou des massues de bois alors que de nos jours la carabine des tueurs de lions est quelquefois impuissante? Aussi la ruse devait-elle suppléer à la force, et le feu servir soit à déloger les bêtes féroces que l'on redoutait, soit à se préserver de leurs attaques (1). L'homme qui vit exclusivement de chasse a besoin d'immenses territoires pour subsister (2), et encore bien souvent ne sont-ils pas suffisants. Il arrivait alors ce qui arrive encore aujourd'hui en pareils cas : des émigrations forcées vers des contrées plus abondantes en gibier, mais aussi des luttes implacables pour la possession des territoires de chasses et des guerres de Peaux-Rouges.

Mal vêtu, mal nourri, exposé à toutes les intempéries, le contemporain de ces sombres époques devait ressentir au plus haut degré toutes les conséquences de son misérable

---

(1) C'est ce qui ressort très-bien de la disposition des foyers de la grotte de Vergisson, car ils existaient non-seulement devant l'entrée principale, mais en dedans de l'ouverture qui peut passer pour une fenêtre. De cette manière, l'intérieur de l'habitation était remplie, sans doute, de fumée, mais la tranquillité de la nuit pouvait être assurée contre les bêtes féroces.

(2) D'après les calculs de Schoolcraft (Tribus indiennes, vol. 1, p. 433), la moyenne des sauvages chasseurs des Etats-Unis était de un habitant par 1 1/4 mille carré, ce qui revient à 4 kilomètres carrés. L'arrondissement de Mâcon ayant une superficie de 120,000 hectares environ, la population des âges de la pierre non taillée ne devait pas y dépasser 300 individus. Mais une grande tribu comme celle de Solutré, par exemple, occupait peut-être tout le département ou une surface analogue. Dans ce cas elle pouvait à peine atteindre au chiffre de quinze cents âmes.

genre de vie, et si de précoces infirmités (1) ou des accidents journaliers tardaient à mettre en dehors du combat vital la majorité des concurrents, le plus terrible fléau des hordes sauvages, la famine se chargeait d'éclaircir les rangs et de maintenir intacte la solitude du désert. L'anthropophalogie enfin lui venait probablement en aide (2).

On voudrait pouvoir en douter, mais rien ne fait supposer pendant cette période le moindre adoucissement pour l'existence. Tout au contraire tend à prouver que la lutte contre les éléments, contre les animaux et contre ses semblables était alors à son comble.

A Solutré, comme à Laugerie, dans la Dordogne, l'âge du renne montre un progrès sur l'époque précédente. Bien

(1) Une des familles du pays (côte occidentale de l'Amérique du Nord) s'approcha de l'endroit où nous embarquions du bois. J'ignore quel nombre elle formait lorsqu'elle arriva. Je comptai seulement le mari, la femme, un enfant et un homme *si perclus de ses membres* que je n'en ai jamais vu ou qu'on ne m'en avait jamais cité un pareil. Le mari était *presque aveugle*... etc. » (3e voy. de Cook, t. 3, p. 355, 1785.)

(2) Que signifient les phalanges d'homme que j'ai rencontrées ici et là mélangées aux débris de cuisine de Solutré à une époque cependant déjà moins barbare, et ces brèches de la caverne de Chauvaux, en Belgique, où tous les os longs, c'est-à-dire à moelle, paraissent brisés intentionnellement, etc., et où un seul bloc, de la grosseur d'un pavé ordinaire, renfermait à lui seul plusieurs mâchoires humaines? (Voy. Vogt, leçons sur l'Homme, p. 451, 1865.)

M. Spring, l'explorateur de cet antique charnier, n'a-t-il pas raison d'en conclure que ces ossements sont les restes d'un festin de cannibales?

Manger à tout prix et s'il le faut son semblable puisque l'*on ne produit rien*, et que l'on est livré aux hasards des subsistances naturelles qui font souvent défaut, a été de tout temps une des conséquences de la vie sauvage. Les horribles coutumes dévoilées par l'inspection des conglomérats de Chauvaux subsistaient encore au dernier siècle dans tous leurs révoltants détails chez les infortunés habitants des environs de la baie d'Hudson. On lit, en effet, dans l'Abrégé des Voyages, qu'aux époques de disette, ces malheureux en étaient réduits à dévorer leurs femmes et leurs enfants dont ils ouvraient la tête pour en manger la cervelle ou dont ils cassaient les os pour en sucer la moelle. (Voy. Laharpe, abr. de l'Histoire génér. des voyages, t. 16, p. 49, 1814.)

que dépourvus d'animaux domestiques, même de chien (1), les gens de ce temps étaient déjà débarrassés, du moins en partie, de ce qu'il y avait eu de plus dangereux dans la concurrence animale, et se laissaient aller certainement à des loisirs déjà assez longs. Ce qui le prouve, c'est leur goût des belles armes, le soin tout particulier qu'ils mettaient à les confectionner, les sculptures naïves auxquelles ils s'essayaient, et les curieux dessins où ils ont reproduit avec tant de vérité quelques-uns des êtres qui les environnaient (2).

Cependant ils étaient loin d'avoir dépouillé le vieil homme, et les rebuts de cuisine qui encombraient les grottes ou les demeures ordinaires sans que leurs habitants songeassent le moins du monde à s'en débarrasser, sont là pour attester la plus profonde insouciance à l'égard de la moindre propreté, comme aussi la rigueur d'un climat qui continuait de permettre des accumulations de pareilles quantités d'immondices sans qu'elles devinssent pour cela des foyers d'épidémies (3).

(1) « Les insulaires d'Oonolashka n'ont pas d'animaux domestiques, pas même de chien, » dit le capitaine Cook. (3e voy. t. 3, p. 411, 1785.)

(2) Je n'oserai pas dire que ce peuple sculpteur et dessinateur était aussi collectionneur. Cependant, on retrouve un peu de tout dans ses foyers : des fragments d'oursins, d'ammonites, des pierres dures de différentes sortes, des minerais roulés de manganèse et de fer. Soutré m'a fourni un rognon d'hématite ayant beaucoup d'analogie avec celle de Privas (Ardèche). Peut-être ces corps durs et pesants servaient-ils à broyer les os? Quel usage pour le fer, la clef de l'avenir!

(3) En parlant de la manière de vivre des tribus des côtes occidentales de l'Amérique du Nord, le capitaine Cook s'exprime ainsi : « La malpropreté et l'infection de leurs habitations égalent au moins le désordre qu'on y remarque ; ils y sèchent et ils y vident leurs poissons dont les entrailles, mêlées aux os et aux fragments qui sont la suite des repas et à d'autres ordures, offrent des tas d'immondices qui, je crois, ne s'enlèvent jamais, à moins que, devenus trop volumineux, ils n'empêchent de marcher. »
(Capitaine Cook, 3e voy., pp. 98 et 99, 1784.)

Avec la pierre polie, grâce à quelques animaux déjà domestiqués et à quelques essais d'agriculture, une espèce de confortable tend à s'introduire parmi les populations, et la poterie, signe d'une vie plus sédentaire, de besoins et de produits nouveaux, entre décidément dans les usages journaliers. On la confectionne dans l'intérieur du Mâconnais, comme sur les galeries des palafittes de la Suisse; les populations s'agglomèrent, accumulent des provisions et, grâce à elles, pouvant résister plus longtemps que de coutume ou voulant protéger leurs rudiments de propriétés, construisent en Belgique des retranchements comme ceux derrière lesquels elles s'abritent également dans nos contrées à Solutré, à Monsard, à Berzé-la-Ville, etc.

Messieurs, ce n'est pas sans dessein que je me suis appesanti pendant quelques instants sur plusieurs des indices qui pouvaient éclaircir la question des conditions physiques dans lesquelles se trouvaient placés nos devanciers primitifs. Quand de grandes et superbes ruines décorent la campagne, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que là où ont régné les beaux-arts, là ont fleuri également les sciences, et que ce peuple qui a laissé ces merveilles était digne de mémoire. Mais quand, au contraire, des poussières que soulèvent nos pas, il ne s'échappe que le peu que je vous signale, il faut en conclure à des intelligences à peine ébauchées ou plutôt enchaînées par le terre-à-terre des quotidiennes exigences matérielles, car pour s'élever jusqu'aux hautes spéculations de la pensée, il faut forcément de la sécurité et des loisirs.

Pour ce qui regarde l'homme des âges de la pierre, ces assertions ne sont point une vaine hypothèse, mais se trouvent confirmées par des faits dignes de toute votre attention. Des découvertes du plus haut intérêt pour la filiation des races humaines et leur progression intellec-

tuelle dans le temps viennent de se succéder à peu d'intervalles, les unes en Belgique, les autres, Messieurs, tout près de vous, à Solutré. Aussi favorisé d'une part que mon confrère, M. Dupont, de Dinan, j'ai pu exhumer de ses tombeaux l'homme de l'âge du renne (1); mais, plus heureux encore que le savant Belge, j'ai retrouvé ensuite, comme je vous le dirai plus loin, les descendants de ce même homme avec les modifications que comportaient des civilisations plus avancées.

Quel était donc ce peuple encore contemporain du grand ours des cavernes et du mammouth, et grâce aux talents artistiques duquel il nous a été donné, après tant de siècles (2), de voir prise sur le vif la représentation si saisissante d'exactitude de ces grands animaux perdus?

---

(1) J'ai parlé de ces tombes dans mon ancienneté de l'Homme dans le Mâconnais, mais sans en préciser alors toute l'importance.

(2) Dans un mémoire actuellement sous presse sur les âges de la pierre polie et du bronze dans le Mâconnais, j'ai cherché à calculer approximativement l'âge relatif des différents vestiges de l'industrie humaine enfouis successivement dans les dépôts formés par les alluvions annuelles de la Saône.



J'ai pris pour base de ces calculs la couche gallo-romaine comme la plus facile à étudier à cause de ses nombreux et bien reconnaissables affleurements. Celle-ci gît, en moyenne, sauf dans les endroits que je crois exhaussés artificiellement, à environ 0 m60 centimètres de profondeur au-dessous du niveau actuel de la prairie. Comme je fais remonter la destruction des établissements de cette époque à peu près à l'an 406 de notre ère, supposition que semble confirmer la présence de débris burgondes nivelés à la même profondeur, en faisant abstraction du temps nécessaire pour un tassement primitif, il resterait 1400 ans comme équivalent à 0m60 centimètres de limon.

Or, à ce compte, d'une part, les plus anciens tessons des poteries de l'âge de la pierre polie se trouvant à la profondeur de 1m80, y seraient déposés depuis 4076 ans.

De l'autre, les marnes bleues qui représentent, pour moi du moins, dans leur partie supérieure, l'époque des éléphants, etc., et à la surface desquelles j'ai recueilli un fragment de crâne humain rapporté par M. le docteur Pruner-Bey à un individu de l'âge du renne, ne se rencontrant qu'à trois mètres au dessous de la terre jaune, il y aurait 6960 ans, ou, en chiffres ronds, environ 7000 ans d'écoulés depuis que ces marnes ont cessé d'être apparentes.

Des deux crânes trouvés par M. Dupont, l'un, celui d'homme, présente le type mongoloïde lapon, l'autre, celui de femme, le type mongoloïde esthonien.

Des deux crânes de Solutré, le premier, également d'homme, est entièrement semblable au type lapon belge, tandis que le deuxième, qui est celui d'une femme, offre le type mongoloïde finnois (1).

Ainsi donc c'est la race mongole avec son cachet primordial qui occupe, avant tout autre type humain bien constaté, nos contrées et probablement la plus grande partie de l'Europe, comme elle paraît aussi, grâce à sa prodigieuse fécondité, avoir peuplé de toute date connue les espaces asiatiques (2).

---

(1) C'est grâce aux savantes et bienveillantes communications de M. le docteur Pruner-Bey qu'il m'est permis de donner ces quelques détails et ceux qui suivront, sur les caractères typiques de nos ancêtres mâconnais.

(2) « Je ne suis pas pour ma part, dit le docteur Garrigou, éloigné de croire que ce peuple de l'âge du renne est le même que celui de l'âge de l'ours, seulement plus perfectionné, et « intelligence plus active, plus exercée. »

(Docteur Garrigou, Bull. soc. géol. de Fr., 2e sér., t. 24, p. 574.)

S'il en est ainsi, ce qui paraît bien probable, si l'homme de l'âge du grand ours est un Mongole comme son congénère de l'âge du renne, puis comme une partie des peuplades du temps de la pierre polie; si, d'un autre côté, la race aryenne semble également se retrouver dans le Loess du Rhin avec les espèces éteintes, il n'y a donc, aussi loin que l'on puisse remonter à la racine même des origines humaines bien constatées en Europe, que ces deux grands types, le mongole et le caucasique qui existent encore aujourd'hui dans toute leur pureté et qui enlacent la plus grande partie du globe dans leur descendance. Que deviennent alors les théories simiennes appliquées aux premiers Européens et assises sur l'étude de quelques débris de crânes trop incomplets et trop anormaux pour pouvoir servir de base à une argumentation définitive ? Dans les sciences d'observation, il faut marcher sans parti pris et bannir toute hypothèse, quelque plausible qu'elle puisse paraître au premier coup d'œil. Je rejette donc jusqu'à nouvel ordre dans le champ des pures suppositions la théorie de l'homme singe appliquée à nos antiques populations des temps préhistoriques. C'est plus loin que le passé connu maintenant, ou sur d'autres points du monde que les partisans de la transformation de certaines tribus de singes anthropomorphes doivent aller puiser leurs preuves, si jamais elles peuvent être solidement établies.

Mais où retrouvons-nous maintenant sur une grande échelle les types de Solutré et de Dinan? Précisément chez les rameaux de la même race qui sont restés dans des milieux analogues, et que l'invariabilité des influences séculaires a maintenu à peu près purs, chez les Lapons et chez tous les autres peuples de même sang réfugiés à l'extrême nord des continents européen, asiatique et même américain. Ceux-là, en effet, ont laissé entre eux et toutes les civilisations qui se sont succédé, la barrière des frimats et de la vie rude et besogneuse. Ils ont encore le renne, ils vivent encore comme à Solutré, et le peu que nous savons d'eux, les trop rares objets que renferment nos musées ne nous laissent cependant aucun doute sur les profondes ressemblances qui unissent des temps si séparés.

Le niveau intellectuel du Lapon, de l'Esquimau, du Kalmouck, de l'habitant de Kamschatka, des sauvages populations des côtes ouest de l'Amérique du Nord entrevues par le capitaine Cook, voilà donc le bilan des tribus des premiers âges de la pierre à leur apparition sur cette terre d'Europe aujourd'hui foyer lumineux du globe!

Il n'est donc pas étonnant que la connaissance de ces races soit restée si longtemps ensevelie dans les ombres du passé. Les civilisations seules fournissent des histoires et des historiens; la barbarie n'en a pas.

Du reste, il en devait être ainsi à un autre point de vue, puisque les premières civilisations ayant eu forcément un point de départ, au delà se trouvait la fournaise inconnue où Dieu pétrissait l'homme pour le lancer dans la carrière.

L'armure primitive de celui-ci fut proportionnée à sa tâche: il avait à déblayer la terre inculte et rebelle, à la purger des animaux malfaisants ou inutiles. A cette mission suffisait son intelligence rudimentaire. Et puisqu'en définitive, les vestiges de ce passé ne nous laissent pas d'autres

explications possibles, il faut bien en arriver à croire que nous touchons là ou peu s'en faut aux débuts même du premier apprentissage de notre future royauté.

Messieurs, si le Créateur avait voulu se contenter de laisser seulement l'homme au sommet de l'échelle animale, la pierre taillée ou polie suffisait pour cela, puisqu'avec son secours, il en était arrivé progressivement à une suprématie relative et qu'il pouvait prétendre à toute la somme de grossier bonheur compatible avec cette situation, bonheur dont l'île de Taïti avait offert la mesure aux navigateurs du dernier siècle. L'homme avait, en effet, multiplié, et remplissait peu à peu la terre ; mais ce qu'il y avait de réellement divin en lui ne pouvait pas se développer dans ces conditions, et il fallait que de nouveaux agents lui vinssent en aide pour l'aider à franchir la plus difficile de ses étapes : celle du réveil de son intelligence assoupie.

C'est ici qu'apparait le rôle providentiel des métaux combinés avec une faculté singulière qui chez les plus barbares fonctionne déjà d'une manière inconsciente comme un instinct inné, qui est notre apanage exclusif et qui nous différencie radicalement du reste des êtres. Je veux parler de notre faculté de *produire* et de changer à volonté les termes de la création.

Faculté et nécessité de produire pour arriver forcément à ses fins dernières, quels faits nouveaux dans l'ordre de choses matériel, alors que, pour remplir leur loi de conservation, les animaux ne savent que détruire. La guerre ! tel est le code du monde animal ; la paix ! voilà la formule du développement du genre humain. Pour garder sa place au soleil, depuis l'insecte jusqu'au grand pachyderme, il faut que tout ce qui existe s'entre-tue ou dévore ; au contraire, pour que notre race s'épanouisse et arrive à son maximun de bien-être et d'intelligence, elle doit, à force de

travail pacifique, multiplier ses moyens d'existence, centupler les produits de la terre, consolider le présent et assurer l'avenir. L'animal détruit pour vivre, l'homme produit pour exister. Armées de ce levier nouveau inconnu au reste des créatures et appuyées sur des épargnes sans cesse grandissantes, les sociétés ont enfin la force de se constituer et le temps de s'asseoir d'une manière durable. Alors l'esprit aussi déploie ses ailes longtemps captives, et d'un vol vigoureux traverse les ombres pour arriver au soleil. Ce moyen d'être nous-mêmes les propres artisans de notre grandeur est la plus belle prérogative dont nous puissions nous enorgueillir et notre véritable titre de noblesse. Dieu, en effet, en nous donnant le pouvoir de travailler soit physiquement, soit intellectuellement, ne nous a-t-il pas revêtus du signe de la victoire et délégué ainsi une partie de sa puissance créatrice?

Comme l'invention des métaux touche de près à l'histoire, je n'en parlerai que pour vous montrer combien, à partir de leur introduction, le genre humain prend un essor rapide, si on le compare à l'état de stagnation où il était resté pendant toute la durée des âges de la pierre. C'est qu'en effet, le métal augmentait d'une manière tout à fait imprévue notre force de production et le capital industriel social, puis par contre-coup les richesses intellectuelles, et permettait aux civilisations de grandir à pas de géants. Il est à peine signalé à l'aurore des sociétés que, quelques milliers d'années après, brillent les beaux jours de l'ancienne Egypte et de la Grèce. Sans doute, dans le cours de ces âges transformés, il y eut bien des perturbations et des semblants de retour à la barbarie initiale; mais, somme toute, le flot de la civilisation ne s'est jamais arrêté, et tout ce qui fut baigné par lui en a gardé une indélébile empreinte.

J'en trouve encore une preuve locale des plus significatives.

A l'âge de la pierre polie, trait d'union entre les temps, préhistoriques et les peuples de l'histoire ancienne, le crâne d'une partie des Européens présente encore tous les caractères du crâne mongol pur, et ceux de Solutré, que je soupçonne être de ce temps, sont dans ce cas (1).

L'ère des métaux arrive : notre vieille tribu persiste toujours, mais dès ce moment elle est énergiquement modifiée. La taille augmente, et la face, bien que présentant toujours dans son architecture générale la ressemblance des aïeux, se développe avec des avantages marqués ; la calotte crânienne s'élargit et le cerveau devient plus volumineux. On reconnaît de suite que l'on a affaire à des gens plus intelligents.

Les peuplades aryennes, autres essaims du foyer asiatique, qui, de leur côté, se sont mises en route pour l'Occident, abordent le pays, et bientôt le mélange des deux sangs, en créant les Celtibères, nous met en présence d'une partie de nos ancêtres directs. Cette amélioration des types primitifs s'est continuée jusqu'à nos jours et ne peut qu'augmenter en raison directe de l'accumulation du capital intellectuel

---

(1) J'ai des preuves que l'âge de la pierre polie a bien certainement existé à Solutré, et un tesson de poterie néolitique s'est rencontré dans les sépultures de l'enceinte du vieux château qui m'ont fourni deux autres crânes appartenant encore aux types mongoloïdes les plus purs. Comme le rite funéraire observé dans les tombes en pierre brute de l'âge du renne, et qui consistait à déposer le mort sur un lit de cendres remplies d'os brisés de chevaux, ne paraît pas avoir été pratiqué dans les cercueils du sommet de la roche, j'en ai conclu que ceux-ci devaient être d'une date postérieure. Cependant l'un de ces nouveaux crânes offrant les mêmes apparences de vétusté que ceux de l'époque du renne, et M. Arcelin ayant trouvé tout dernièrement dans les foyers dits *du creux du charnier* un fragment de vase, preuve que la poterie existait déjà à cette époque, il pourrait bien se faire que réellement ce dernier crâne appartînt encore au temps où l'on mangeait le renne et l'éléphant.

universel. Ainsi, d'une part agrandissement du cerveau et, partant, développement de l'intelligence, de l'autre, augmentation de la pensée, et, en conséquence, développement corrélatif de l'organe qui la contient, voilà ce qui semble être le résultat de tous les milieux sociaux de plus en plus développés.

Permettez-moi de vous en citer encore un exemple :

M. le docteur Broca a pu étudier, il y a quelques années, toute une série de crânes parisiens, les uns datant du moyen âge et les autres provenant de l'époque actuelle, les uns appartenant à des personnes des classes aisées de la Société, les autres à des individus du cimetière des pauvres. Il résulte des observations du savant secrétaire de la Société anthropologique de France, observations reproduites par M. C. Vogt (1), que la différence de capacité entre les crânes de la classe pauvre et ceux de la classe aisée est toute en faveur de cette dernière, d'où l'on doit en conclure, ajoute M. Vogt, que les individus qui, par leur position sociale, sont appelés à s'occuper d'arts et de sciences possèdent une plus grande capacité cérébrale que les simples ouvriers, et qu'en définitive l'accroissement de la capacité crânienne est en rapport avec la civilisation.

Messieurs, c'est encore en m'adressant à notre antique passé que je veux m'efforcer de mieux glorifier le présent, et c'est en me retournant vers nos montagnes que je vous demande quelles seraient les pensées de ces pauvres sauvages de Vergisson et de Solutré, s'ils revenaient maintenant sur le théâtre de leur vie aventureuse, et quels étonnements ne leur causerait pas la vue des transformations accomplies ?

Au lieu des interminables forêts qui couvraient la contrée,

---

(1) Vogt, leçons sur l'Homme, 3e leçon, pp. III et suivantes, 1865.

ils verraient une terre débarrassée d'épines, admirablement fécondée et regorgeant, du fond du vallon au sommet de la montagne, de tous les fruits de la terre ; à la place des sentiers de chasse à peine indiqués au milieu de leurs inextricables halliers, ils apercevraient de toutes parts mille larges voies de communication sillonnées paisiblement par des armées de travailleurs ou leurs dociles auxiliaires ; au lieu du rugissement des bêtes fauves et du cri de guerre, ils entendraient le chant joyeux du vigneron ou les mugissements des troupeaux nourriciers ; au lieu des solitudes brumeuses naguère à peine suffisantes pour faire subsister quelques centaines de malheureux (1), surgiraient de toutes parts à leurs regards de riants et populeux villages baignés par le soleil, et si des roulements insolites, pareils à des tonnerres lointains, apportés à toutes les heures de la journée et de la nuit sur les bouffées des vents d'est, si des nuages de fumée serpentant à l'horizon au-dessus des prairies de la Saône, venaient à étonner leurs oreilles et leurs yeux, un mot suffirait pour rassurer ces stupéfactions de l'ignorance : c'est la vapeur qui passe, leur dirait-on, la vapeur et avec elle la paix et ses richesses !

Bien plus à quel degré ne pourrait pas s'élever leur admiration, si, une fois accoutumés à toutes ces merveilles superficielles, on continuait à leur parler ainsi : Toutes ces choses nouvelles pour vous ne sont rien encore, car vos successeurs ne se contentent pas de si peu, et la conquête de ce coin de terre ne serait pas digne d'eux, s'ils ne l'avaient fait servir à devenir meilleurs que vous n'étiez. Pénétrez sous leurs toits d'où la misère a disparu grâce au travail ;

(1) A l'âge du renne, la population du Mâconnais devait être en moyenne de un habitant par quatre kilomètres carrés ; elle est aujourd'hui de plus de quatre cents ; et celle du département, qui pouvait arriver à peine à 1,500 habitants, se monte maintenant à 600,000 âmes.

considérez leurs actions et entendez leurs discours : ils ne veulent plus de la guerre qu'ils appellent un contre-sens humain ; ils commencent à maudire les choses égoïstes, car ils commencent à comprendre qu'ils sont solidaires ; ils ne se concertent plus seulement pour détruire à la manière des bêtes féroces ou se dépouiller, mais ils s'apprennent à adorer la paix féconde parce qu'ils sentent qu'elle seule peut répondre à leurs légitimes aspirations, et que Dieu en les plaçant face à face ne l'a pas fait pour les diviser, mais pour les réunir. Beaucoup d'entre eux ont déjà franchi les cercles intérieurs de l'intelligence, et quand ils s'assemblent c'est pour se nourrir des choses sereines de l'esprit, y initier leurs compagnons, dissiper les ténèbres autant qu'ils le peuvent et produire partout la lumière !

Si maintenant, quittant une analyse partielle pour m'élever à des considérations plus générales, je recherche, appuyé sur l'aphorisme que je vous citais au début de mes paroles : *Quels sont les signes de l'avenir qui se dispose à paraître* ? Je les vois les mêmes, grandissant de jour en jour sur toute la surface de la terre. A l'époque d'Homère, le monde civilisé des anciens était bien peu de chose. Quelques points lumineux, ici et là, la Grèce, l'Asie mineure, l'Egypte, perdus au milieu des territoires des barbares, des Ethiopiens et des Cimmériens, et tout était dit pour l'Occident. Ailleurs, à l'extrême Orient, la Chine, autre foyer ignoré, se dérobait entre les solitudes inconnues des steppes de l'Asie et de l'Océan américain. La barbarie entourait donc positivement les civilisations d'une barrière immense et continue. Aujourd'hui les rôles sont changés et la civilisation éclaire les deux hémisphères. A notre tour nous cernons la barbarie, et voici les indices qui surgissent de toutes parts : les peuples en voie de se réunir, les frontières près de s'abaisser ou même de disparaître, un grand

apaisement dans les passions destructives du genre humain; par contre un grand déploiement de sa puissance de production, la guerre maudite comme une calamité, même par les vainqueurs ; les nationalités affirmant leurs droits aux applaudissements du plus grand nombre, l'adoucissement des lois, symbole de celui des mœurs ; l'instruction pénétrant jusqu'aux dernières couches de la société et y déposant des milliers de germes régénérateurs ; le bon grain de l'Evangile enfin semé aux quatre coins de l'horizon et y prenant racine !

Qu'est-ce que tout cela présage, le retour à la barbarie ou l'émancipation définitive, la défaite ou le triomphe?

Messieurs, pour ma part, je crois à la victoire, à la victoire certaine et assurée, si nous tous, hommes de bonne volonté de tous les pays, ramassant en un seul faisceau toutes nos forces vives, nous les jetons maintenant dans la balance au lieu de l'épée du Brenn, et si, pleins d'une vaillante ardeur et d'une inattaquable confiance, nous poussons toujours en avant pour faire la trouée de la véritable humanité.

Pour notre compte particulier, doublons nos rangs si nous le pouvons afin d'élargir notre sphère d'action dans une mesure constante avec la grandeur de la tâche ; appelons à notre aide tous les vulgarisateurs qui font tomber chaque jour quelques nouveaux lambeaux de l'ancienne barbarie, tous les pionniers qui déblaient le chemin pour le but que tous les précurseurs annoncent.

Rejetons des meilleures souches humaines, soyons toujours les nobles races qui marchent à l'avant-garde; ne nous laissons jamais dépasser, et tout en reconnaissant combien dans les luttes désormais pacifiques que nous prépare l'avenir le rôle réservé aux nations, nos sœurs rivales, devient aussi grand et fécond, rappelons-nous pour

le compléter toujours de plus en plus ce titre qu'un vieil historien mettait en tête de nos annales :

« L'œuvre de Dieu par la France. » *Gesta Dei per Francos !*

M. le Président lui répond dans les termes suivants :

Monsieur,

Je dois commencer par vous féliciter de l'excellent discours que vous venez de prononcer, et qui justifie complétement le choix que l'Académie avait fait en vous admettant dans son sein.

Depuis les Lamartine et les Lacretelle, dont vous avez rappelé le souvenir qui nous est resté précieux et cher, notre Société a toujours tenté de soutenir le fardeau un peu lourd de la gloire littéraire qu'ils nous ont léguée ; mais elle a dû chercher aussi son honneur et le but de son utilité dans d'autres voies. Vous avez dit avec toute raison : *Comme différentes sont les aptitudes, différentes aussi sont les voies de chacun.* A l'énumération que vous avez faite des poëtes, littérateurs, artistes, philosophes ou savants, j'ajouterai les agriculteurs et les agronomes parmi lesquels nous devons aussi nous recruter.

Pour vous, Monsieur, l'Académie savait parfaitement qui vous êtes, ce que vous pensez et le concours qu'elle est en droit de vous demander ; elle savait que vous avez consacré votre vie à l'archéologie et à la géologie ; elle savait, par vos travaux antérieurs sur les crustacés et les spongitaires des environs de Mâcon et sur l'ancienneté de l'homme dans le Mâconnais, que vous réunissiez au zèle pour la science et à l'ardeur infatigable du chercheur le talent de coordonner et d'exposer les résultats de vos investigations dans le sol de notre Mâconnais. Vous venez

de lui prouver en outre dans votre remarquable discours que vos connaissances sont au niveau de l'état général de la science, et que, à l'aide de hardies inductions, vous pouvez reconstruire les siècles écoulés et en tracer de curieux et vivants tableaux.

Je n'essaierai pas de vous suivre à travers ces âges primitifs où les hommes, disséminés en si petit nombre sur notre territoire mâconnais, avaient à lutter contre des bêtes féroces disparues aujourd'hui de nos contrées; où leurs moyens d'attaque et de défense se bornaient à des instruments de silex d'abord grossièrement taillés, et, dans un âge plus récent, polis par une industrie naissante; où des races sorties des déserts de la Mongolie ne vivaient que du produit de leur chasse, si difficile avec des armes aussi imparfaites; où plus tard des peuplades aryennes sont venues se mêler à la race mongole. Ces âges divers, qu'on appelle l'âge du grand ours des cavernes, l'âge du renne et l'âge de la pierre polie, je ne les connaissais, je dois l'avouer, que par quelques ouï-dire, par la vue d'une petite salle de l'Exposition universelle et par ce que vous nous en aviez déjà dit dès le premier jour où vous aviez pris place parmi nous avant de prononcer votre discours.

Il me serait donc impossible d'apprécier les trésors de votre science, si ce n'est en reconnaissant et constatant leur évidente importance pour l'histoire de l'homme et le talent littéraire avec lequel vous venez de les exposer à nos yeux.

Mais ce que je savais aussi, c'est que les découvertes de la géologie et de la paléontologie, et celles qui concernent l'homme préhistorique ont servi de base à des attaques, non-seulement contre les croyances sur lesquelles repose le christianisme, mais même contre l'existence de Dieu. Ce n'est pas ici le lieu de traiter la question religieuse; mais la question de l'existence de Dieu appartient à la

philosophie, et rentre ainsi dans le cercle des études qu'embrasse notre Académie, et je suis heureux de pouvoir vous féliciter d'avoir reconnu le Dieu créateur par ces paroles énergiques : « Les premières civilisations ayant eu un point de départ, au delà se trouvait la fournaise inconnue où Dieu pétrissait l'homme pour le lancer dans la carrière. »

Vous avez abordé aussi une question qui se rattache à celle si controversée en ce moment de la condition primitive de l'homme et de l'origine de la civilisation. Vous croyez avoir trouvé dans les débris humains que les entrailles du sol vous ont livrés des preuves de l'amélioration des types primitifs : « Cette amélioration, dites-vous, s'est continuée jusqu'à nos jours, en raison directe de l'amélioration du capital intellectuel. Ainsi, d'une part, agrandissement du cerveau, et partant développement de l'intelligence ; de l'autre, augmentation de la pensée, et en conséquence développement corrélatif de l'organe qui la contient, voilà ce qui semble être le résultat de tous les milieux sociaux de plus en plus développés. »

Permettez-moi de distinguer ici deux questions : 1° Est-il certain que le développement du cerveau soit en rapport constant et avéré avec celui de l'intelligence ? 2° Est-il certain ensuite que, depuis la création de l'homme, il y ait une amélioration constante du type ou des types primitifs ? Sur la première question, l'affirmative est, je crois, soutenue par la majorité, si ce n'est par l'unanimité des anthropologistes. Je crois cependant aussi qu'on a opposé de nombreux faits contraires à cette opinion, et, pour la soutenir en présence de ces faits, on est obligé de distinguer entre le volume et l'activité du cerveau, et d'attribuer à celle-ci le développement d'intelligence qui se manifeste souvent chez des hommes d'une médiocre capacité cérébrale.

Mais, si l'on doit souvent tenir compte de l'activité du

cerveau, le rapport entre le développement du cerveau et celui de l'intelligence peut-il être considéré comme assez constant pour être élevé jusqu'à la hauteur d'un principe, d'une théorie?

C'est un doute que je vous soumets, ce n'est pas une attaque formelle, car, je dois l'avouer, je suis disposé à croire que, le plus souvent en effet, ce rapport existe. Mais, je le répète, élever ce fait à la hauteur d'une règle générale est peut-être une hardiesse prématurée.

Quant à la deuxième question, n'est-elle pas tout aussi controversable. « Selon M. le docteur Broca et M. Vogt, dites-vous, la différence de capacité entre les crânes de la classe pauvre et ceux de la classe aisée est tout en faveur de cette dernière, d'où l'on doit conclure que les individus qui, par leur position sociale, sont appelés à s'occuper d'arts et de science, possèdent une plus grande capacité cérébrale que les simples ouvriers, et, qu'en définitive, l'accroissement de la capacité crânienne est en rapport avec la civilisation. »

Ici encore se représente la même objection : celle de l'activité du cerveau qui peut compenser son peu de développement. Et en effet, l'on rencontre soit dans les classes sociales élevées, soit parmi les simples ouvriers, des hommes très-intelligents avec un cerveau peu développé. J'en pourrais citer d'illustres et même un que j'ai connu personnellement, tandis que d'autres n'ont que peu d'intelligence malgré un beau développement de leur cerveau.

La grande importance de ces deux questions, c'est qu'elles se rattachent à celle que j'ai d'abord mentionnée, celle de la condition primitive de l'homme et de l'origine de la civilisation.

Vous savez sans doute, Monsieur, que celle-ci a été traitée avec de grands développements dans la session tenue

en 1867 à Dundee par l'Association britannique pour l'avancement des sciences. Dans cette session, sir John Lubbock a discuté les deux opinions en présence sur la condition primitive des premiers hommes.

Suivant les uns, l'homme était primitivement un pur sauvage, et l'histoire n'a été qu'un progrès lent vers la civilisation. Suivant les autres, l'homme était, dès le principe, à peu près ce qu'il est maintenant, plus ignorant sans doute des arts et des sciences qu'aujourd'hui, mais avec des qualités mentales non inférieures aux autres.

Sir John Lubbock s'est rangé parmi les partisans de la première opinion, tout en reconnaissant qu'il rencontrait parmi ceux de la seconde des auteurs non moins distingués.

Vous avez donc pour vous, Monsieur, l'autorité de savants de premier ordre, tels que sir John Lubbock; je reste, pour moi, simple spectateur de cette lutte, sinon comme un indifférent, du moins comme un curieux.

Je ne me permettrai d'émettre mon opinion que sur un point où ma conviction est le résultat de mes études philosophiques. En ce qui concerne la capacité intellectuelle de l'homme, je crois que chacun a reçu de Dieu, en naissant, autrefois sans doute comme aujourd'hui, des aptitudes spéciales qui se développent plus ou moins par l'exercice et par l'éducation. Je suis porté à croire que, si ces aptitudes sont exercées pendant le premier âge ou pendant l'adolescence, le cerveau, organe de la pensée, peut recevoir de l'exercice qui lui est imposé un développement en rapport avec son fonctionnement. Mais, si l'activité de la pensée ne se développe que plus tard et lorsque la boîte osseuse du cerveau a acquis toute sa dureté, le développement de la masse cérébrale devient sinon impossible, du moins très-faible et très-lent; l'organe alors se manifeste surtout par son activité.

Si vous adoptiez cette opinion, je vous laisserais, Monsieur, le soin de l'appliquer à votre thèse et de décider si elle peut ou non s'harmoniser avec elle.

Quoi qu'il en soit, vous êtes partisan du progrès, et vous avez foi dans l'avenir de l'humanité. Dans la lutte que se livrent les peuples vous vous demandez qu'est-ce que tout cela présage, le retour à la barbarie ou l'émancipation définitive, la défaite ou le triomphe ; et vous croyez à la victoire, à la victoire certaine et assurée, si nous tous, hommes de bonne volonté de tous les pays, ramassant en un seul faisceau toutes nos forces vives, nous les jetons maintenant dans la balance au lieu de l'épée de Brenn, et si nous poussons toujours en avant pour faire la trouée de la véritable humanité.

Je ne puis qu'applaudir à votre confiance, et je ne crains pas de dire qu'elle est partagée par tous les membres de notre Académie. Nous sommes tous ici des amis du progrès, sinon avec la prétention d'accroître par de nouvelles découvertes la masse des connaissances humaines, du moins avec le désir et la volonté de répandre dans notre Mâconnais le goût et la connaissance des découvertes accomplies. La science dont vous vous occupez fait une heureuse exception parmi nous ; elle peut du moins, plus qu'aucune autre de nos études, prétendre à apporter de nouveaux matériaux à l'édifice des connaissances humaines.

C'est un privilége des recherches locales, soit qu'elles s'appliquent aux antiquités géologiques, soit qu'elles s'étendent aux antiquités de l'homme historique ou préhistorique.

Les sciences naturelles, restreintes à l'exploration de notre Mâconnais, ne peuvent avoir une aussi haute ambition ; elles se bornent à une simple statistique des richesses naturelles de nos contrées ; mais d'abord pour rendre cette statistique visible à tous les yeux, et pour qu'elle conduise

à des inductions scientifiques, il faudrait que le vœu si souvent émis par l'Académie de voir sous ses auspices et par ses soins se former dans notre ville un musée des sciences naturelles reçût enfin son accomplissement. Je me suis occupé de la question depuis que j'ai été appelé à l'honneur de la présider, et il ne dépendra pas de moi qu'elle ne reçoive une prochaine et heureuse solution.

A côté des confrères qui se livrent parmi nous aux sciences historiques ou aux sciences naturelles, vous trouverez des littérateurs fidèles, quoiqu'un peu trop paresseusement, au culte des muses, et des amis du progrès agricole.

Vous serez, nous en sommes certains, un des membres les plus actifs de notre nouvelle génération; je vous en remercie d'avance au nom de l'Académie comme au mien.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire adjoint,

SAULNIER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 AVRIL 1868.

Présidence de M. J. DE PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Arcelin, Alexandre, Chavot, Devienne, de Ferry, Gaudier, Lacroix, Fr. Lacroix, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison.

A l'ouverture de la séance, M. le Président annonce que Mme la comtesse de La Rochette a fait don à

l'Académie d'un buste de son mari, feu M. le comte de La Rochette, ancien membre résidant. L'assemblée donne des éloges à cette œuvre d'art, remarquable à divers titres, et décide qu'elle sera placée dans la salle des réunions. M. J. de Parseval-Grandmaison est prié de transmettre à la donatrice les remerciements de la Société.

M. Fouque, de Chalon-sur-Saône, fait hommage d'une *Etude sur la découverte de la photographie et sur Nicéphore Niepce.*

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle la Société parisienne d'archéologie et d'histoire demande à échanger ses publications avec celles de l'Académie. Cet échange est adopté.

L'assemblée, sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, décide qu'elle contribuera pour une somme de cent francs à la souscription ouverte pour l'exécution d'une expédition au pôle nord, sous la direction de M. G. Lambert.

M. J. de Parseval-Grandmaison rend compte des séances du congrès des sociétés savantes auxquelles il a assisté, notamment de celle qu'il a eu l'honneur de présider. Il fait connaître que le travail de M. de Ferry, sur l'*Homme préhistorique en Mâconnais*, y a obtenu un vif succès.

M. Gaudier donne lecture d'une fort intéressante *Etude sur la vie intérieure d'un ménage bourgeois au moyen âge*, intitulée le *Mesnagier d'un bourgeois de Paris.*

M. Ch. Alexandre lit la pièce de vers suivante :

SOUVENIR DE MAI.

Un matin, au réveil de mai,
Il se taisait, cygne infidèle,
Et sa plume au vol d'hirondelle
Sur sa table noire se taisait.

Il ne versait pas sa rosée
Dans le calice blanc des vers;
Des feuillets de prose couverts
Gisait la moisson entassée.

Il se reposait, un peu las,
De son labeur expiatoire;
Il oubliait la vieille histoire
Pour le jeune amour des lilas.

Les oiseaux, les enfants en fête,
Tout chantait sous ce ciel d'élus;
Le poëte ne chantait plus,
L'aigle ne volait plus au faîte.

Du printemps le frais infini
Entrait par la fenêtre ouverte;
Les oiseaux à la découverte
Cherchaient du duvet pour leur nid.

Il vit, comme il allait écrire,
De la plume en petits morceaux :
« Donnons ce duvet aux oiseaux ! »
Dit-il, d'un suave sourire.

Il fit voler de son balcon
Le don léger.... Puis par volées
Les oiseaux sortant des feuillées
Prirent au vol chaque flocon.

Dans l'air il n'en resta pas trace ;
Mais j'en gardai le souvenir,
Et sur son front je vis venir
Comme une auréole de grâce.

Que les grands sont doux aux petits !
Que le génie a de tendresse !
Tout l'aime ! Le torrent caresse
L'étoile du myosotis.

Ce n'est rien... ô fiers que nous sommes !
Le nid est un petit berceau,
Un brin de duvet à l'oiseau ;
Un verre d'eau sauve les hommes !

M. Ch. Alexandre reçoit les félicitations de l'auditoire.

M. Guillemin, membre correspondant, envoie la poésie suivante, qui est lue en son nom et qui est écoutée avec un vif intérêt.

LA REVUE NOCTURNE.

A minuit, le tambour de sa fosse profonde
Sort, et de tous côtés il va faire sa ronde.

Ses deux bras décharnés s'agitent prestement,
Et battent sans relâche un sombre roulement.

Au son lugubre et sourd du rappel militaire,
Tous les vieux soldats morts se réveillent sous terre.

Celui qui dort là-haut par la neige engourdi,
Celui qui dort là-bas aux ardeurs du midi ;

Ceux que le Nil bourbeux ou que le sable couvre
Sortent, fusil au poing, de leur tombe qui s'ouvre.

Quittant aussi la tombe, un trompette à cheval
Va, vient, court, à minuit, et sonne le signal.

Des nombreux escadrons les cavaliers stoïques
Dirigent, tout armés, leurs chevaux fantastiques !

A leur main de squelette un long sabre reluit,
Et leur tête de mort sous le casque sourit.

A minuit, du tombeau le chef forçant la porte,
Lentement, à cheval, vient avec son escorte.

Il a la redingote et le petit chapeau,
Et l'épée au côté dormant dans le fourreau.

Une lueur blafarde éclaire au loin l'espace,
L'homme au petit chapeau devant les soldats passe.

On lui rend les honneurs, ensuite chaque rang,
Sur un pas redoublé, défile en manœuvrant.

Généraux, maréchaux, pleins d'une ardeur pareille,
L'entourent; au plus proche il murmure à l'oreille :

France ! puis *Sainte-Hélène !* il dit soudainement.
De ligne en ligne court le mot de ralliement.

C'est la grande revue, ô splendeurs éclipsées,
Qu'à minuit César mort passe aux Champs-Elysées.

Le même membre adresse une notice dans laquelle il examine le point historique de savoir quel est l'auteur du poëme intitulé l'*Hospital d'Amours*.

M. Arcelin communique une carte archéologique comme pièce à l'appui d'un mémoire sur les antiquités des bords de la Saône. Il soumet ensuite à l'assemblée une note sur une nécropole découverte à Saint-Bernard près Trévoux.

M. J. de Parseval-Grandmaison fait connaître le résultat des diverses démarches faites par la commission du Musée pour l'accomplissement de sa mission.

M. de Ferry donne lecture du travail suivant, dont il avait fait une communication résumée à une précédente séance.

LES GISEMENTS ARCHÉOLOGIQUES

DES RIVES DE LA SAONE.

Les dépôts fluviatiles de lehm jaune (1) qui constituent, sur une épaisseur variable de plusieurs mètres, les prairies riveraines de la Saône, renferment, depuis leur base jusqu'à leur niveau supérieur, des produits successifs de l'industrie humaine dont les plus anciens remontent jusqu'aux

---

(1) Au-dessous du lehm jaune existe une marne bleue d'origine paludéenne, si l'on en juge par les coquilles qu'elle renferme et qui habitent encore les marécages des environs. Cette marne, dont l'épaisseur est inconnue et qui repose peut-être sur le grand cailloutis diluvien qui a formé en Bresse de si vastes accumulations, s'enfonce sous la Saône, au lit de laquelle, dans bien des cas, elle doit servir de base. Tout porte à croire qu'aux premières époques préhistoriques, sa partie supérieure consistait en marais tourbeux, où l'on rencontre de temps en temps des débris de mammouth, alors que celui-ci était le contemporain des peuplades qui taillaient les hachettes de Charbonnières, ou de la tribu mongole de l'âge du renne en Mâconnais. Sur plusieurs points, on peut y voir, avec leurs racines encore en place, des troncs d'arbres verticaux dont le ligneux, entièrement noirci et se coupant avec la plus grande facilité à l'état frais, subit par la dessiccation un retrait analogue à celui des anciens pilotis des lacs suisses, que ces tiges simulent du reste assez bien. Ne serait-ce pas là ce qui a fait croire à l'existence d'anciennes habitations lacustres sur les bords de la Saône, aux environs de Chalon et de Mâcon, habitations impossibles selon-moi, à cause des crues annuelles parfois si élevées de cette rivière?

âges de la pierre polie et du bronze préhistorique. La Saône, en entamant perpétuellement ces dépôts dans le changement insensible de son lit, fait l'office de toute une armée de travailleurs qui aurait pour mission d'ouvrir de vastes tranchées d'exploration et d'en montrer les reliques rangées naturellement par ordre chronologique. L'étude des gisements archéologiques de ses berges, de ses plages et même de son lit, peut donc fournir de précieux renseignements pour quelques points encore indécis de nos annales nationales, et surtout pour les derniers temps préhistoriques qui ont précédé la formation définitive des nationalités gauloises; car on peut dire des abords de cette rivière qu'ils ont été un réceptacle aussi obligé de grandes alluvions humaines que de grandes alluvions géologiques.

En effet, de même que les grands cours d'eau servent souvent de frontières aux états dont ils sont également les premières lignes de défense stratégique, de même les larges vallées où ils serpentent offrent aux invasions la route la plus naturelle, le côté du fleuve ou de la rivière situé au delà de la contrée menacée devenant la première base des opérations offensives des envahisseurs. Sous ce rapport, aux âges de la pierre polie et du bronze, la rive gauche de la Saône, déjà praticable et débarrassée de ses insurmontables marécages, a dû être la grande piste de guerre des races Aryennes qui, débouchant de l'est, soit par la trouée de Belfort, soit par Genève et le Rhône, essayèrent de dompter l'indépendance des tribus mongoles (1) retranchées dans les massifs montagneux du Lyonnais, du Beaujolais, du Mâconnais, du Chalonnais, etc., et n'y réussirent, tout porte à le croire, qu'après les plus énergiques efforts et bien des accommodements (2).

(1) H. de Ferry, *l'homme préhistorique en Mâconnais.*

(2) Voir A. Arcelin, *note sur les antiquités préhistoriques de la vallée de la Saône* et *l'homme quaternaire en Mâconnais.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, années 1867-68). H. de Ferry, l'*ancienneté de l'homme dans le Mâconnais*, 1867; *discours de réception à l'académie de Mâcon*, 1867, et *l'homme préhistorique en Mâconnais*, 1868.

Les Cévennes, en effet, dont ces contrées accidentées font partie, offraient à leurs tenaces montagnards mille retraites qui furent disputées pied à pied. Lorsque le refoulement des indigènes prit de grandes proportions, la Loire dut abriter encore, comme de nos jours, derrière ses flots tourmentés, les débris les plus indomptables de la patrie; enfin la Garonne, au delà de laquelle s'élevaient les formidables remparts des Pyrénées, devint la dernière barrière des peuples autochthones qui, massés dans ce réduit, surent s'y maintenir assez intégralement pour subsister sous le nom particulier d'Aquitains jusqu'à la conquête romaine.

Ces quelques considérations, comme je viens de le faire pressentir, laissent entrevoir tout l'intérêt qu'offrirait une exploration méthodique et complète des gisements des bords de la Saône et des plaines qui l'avoisinent, puisque, depuis les plus anciennes migrations celtiques jusqu'à l'apparition des Bourguignons, ces lieux ont été le théâtre habituel des invasions qui ont eu pour objectif la conquête des pays d'outre-Saône.

Tout en signalant l'importance de ces régions comme piste de guerre, je n'ai nullement la prétention d'en conclure que toutes les découvertes que l'on peut y faire doivent se rattacher à des événements militaires. Les luttes à main armée sont toujours des accidents dans la vie des peuples qui ne pourraient se développer, si la somme des répits pacifiques ne l'emportait sur les destructions. Notre vallée a donc été également une des grandes pistes du commerce et de la civilisation et, sous ce nouveau rapport, elle ne mérite pas moins d'attention.

A ce double point de vue, l'examen de la vallée de la Saône est, à peu de chose près, tout entier à faire; mais, précisément à cause de la nouveauté et de la grandeur de la tâche, les résultats que l'on est en droit d'en attendre

ne seront ni l'œuvre d'un seul ni l'œuvre d'un jour. Pour ma part, je me bornerai en ce moment, et dans un travail sommaire, à examiner les allures des différents gisements des bords de la rivière compris entre Chalon et le Lyonnais, à constater les différents objets qu'ils m'ont fournis, et à en donner une rapide nomenclature.

Pris dans leur ensemble, ces gisements peuvent se diviser nettement en quatre grandes catégories :

1o Les gisements des âges de la pierre polie;

2o Ceux du bronze primitif;

3o Les gisements de la période gallo-romaine;

4o Ceux de l'invasion burgonde.

Ils sont, en outre, de trois sortes :

1o Ceux du lit même de la rivière;

2o Ceux des plages;

3o Ceux des berges.

A ceux du lit appartiennent les objets apportés par les affluents ou engloutis dans l'espace compris entre les rives, ou arrachés au fond lui-même, ou bien encore entraînés des plages ou des berges.

Les gisements des plages contiennent les produits de l'éboulement des berges ou des talus ravinés par le mouvement quotidien des eaux, ou ceux qui sont rejetés par le courant. Ces derniers sont toujours roulés ou portent des traces de leur séjour plus ou moins prolongé dans l'eau. Le contraire a lieu quand une pièce est restée près de son gisement primitif ou en a été extraite récemment.

Les gisements des berges, enfin, sont composés d'objets restés en place depuis leur abandon primitif et recouverts progressivement ensuite par les différents dépôts de limon dus aux inondations actuelles. Quelquefois, au milieu d'un dépôt de cette nature parfaitement en place, il peut se rencontrer accidentellement des pièces d'une époque anté-

rieure amenées par les grands débordements avant le recouvrement définitif de la couche, ou bien faisant partie, à titre de relique ou de curiosité, du mobilier abandonné en cet endroit; mais ces faits constituent de véritables anachronismes dont il est toujours facile de se rendre compte et qui ne peuvent en rien compromettre la *véracité* du dépôt (1).

Lorsque les berges sont intactes et nettement coupées jusqu'au bord de l'eau dans toute l'épaisseur du lehm, l'étude de leurs divers gisements ne souffre en général presque aucune difficulté, car les produits en sont parfaitement distincts et leur superposition est facile à constater. Mais les choses ne se passent pas toujours ainsi, et dans certains cas l'observateur se trouvera dérouté (2), soit parce que, dans les endroits où les berges se sont écroulées, les débris d'âges différents gisent pêle-mêle entièrement confondus, soit parce que, dans certaines coupes, des vestiges d'époques plus récentes semblent se trouver réellement à un niveau égal ou même inférieur à ceux des périodes précédentes.

Il suffit simplement cependant d'avoir étudié quelque temps le régime des eaux, et d'un peu d'attention pour se débrouiller au milieu de ce chaos plus apparent que réel. C'est ce que je vais faire voir en reprenant les deux exemples précités.

---

(1) Il est bien certain que si, par exemple, au milieu d'une couche franchement gallo-romaine, on trouvait une hachette en pierre polie, il faudrait en conclure non à sa contemporanéité, mais à quelque fait soit accidentel, soit intentionnel, puisqu'à cette époque cet instrument, passé de mode depuis des siècles, était l'objet d'une vénération superstitieuse, qu'on le regardait comme tombé du ciel, et qu'on le recueillait avec soin ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui dans bien des campagnes.

(2) Cela a dû arriver fréquemment, surtout aux personnes qui ont recueilli des flèches en silex au milieu des tessons gallo-romains, et qui ont pu en conclure que de telles armes étaient encore employées par les populations rurales d'alors, malgré les progrès de la civilisation.

1° *Le pêle-mêle d'objets appartenant à des âges différents est quelquefois complet sur les plages.*

J'ai dit plus haut que le dépôt de lehm jaune superposé aux marnes bleues renfermait à lui seul toutes les couches archéologiques qui font le sujet de cette étude. Les marnes bleues sont très-compactes et reçoivent les eaux qui filtrent à travers les dépôts supérieurs sans l'absorber à leur tour. Aussi, dans les saisons pluvieuses, l'eau suinte-t-elle toujours à leur surface et délaye petit à petit la base du lehm. D'un autre côté, toutes les parties de ces marnes, exposées plus ou moins temporairement au courant, sont d'autant plus profondément entamées que celui-ci persiste plus longtemps, et finissent par former des plans de glissement assez fortement inclinés. Quand arrivent les grandes crues, des portions souvent considérables des berges se détachent alors successivement, tombent au pied de l'escarpement et coulent lentement mais sûrement sur les talus marneux dans la direction des eaux courantes.

Cette marche des éboulements étant réglée par le plan de glissement, il en résulte que les parties détachées les premières prennent des niveaux de plus en plus inférieurs, tandis que les fragments écroulés les derniers restent dans une position de plus en plus supérieure, ce qui donne à l'ensemble l'apparence d'une série de gradins successifs. Mais comme ces gradins ont conservé pour la plupart leur homogénéité, et dans leur ordre relatif de superposition les débris qui y ont été déposés autrefois, il s'ensuit donc qu'occupant des niveaux différents, ils mettent forcément en contact des couches archéologiques d'âges divers, et qu'une fois ces couches dénudées par le travail des eaux, les objets qui en proviennent restent naturellement mélangés sur la plage après le retrait de ces dernières.

2° *Des débris d'époques plus récentes semblent se trouver réellement à un niveau égal ou même inférieur à ceux des périodes précédentes.*

Premier cas. Les différents gisements des bords de la Saône ne se continuent pas partout à la même distance au-dessous de la prairie, et leurs différents périmètres sont complétement indépendants les uns des autres. Tantôt, en effet, il se fera qu'un éboulement des berges mette fin aux couches des âges de la pierre polie ou du bronze, tandis que la couche gallo-romaine ayant plus d'étendue superficielle persistera, tantôt c'est le contraire qui a lieu. Si donc, lorsqu'une berge renferme d'une part des dépôts préhistoriques, et de l'autre la fin d'une couche romaine, il arrive que la partie qui contient celle-ci glisse sans dérangement au pied de la falaise, cette partie finira bientôt, dans des circonstances favorables, par se confondre entièrement avec la base même de l'escarpement, et l'on trouvera ensuite au-dessous des débris soit néolithiques, soit de l'âge du bronze, des objets romains en apparence bien en place, sans que l'on puisse désormais découvrir à la partie supérieure de la berge aucune trace de leur véritable position primitive.

Deuxième cas. Quelquefois le courant entame profondément certains points des rives de manière à y creuser des anses d'une assez grande étendue dont les berges, d'abord verticales, finissent par se transformer en talus en pentes douces. Lorsque cet état de choses vient à changer par suite d'une nouvelle direction des eaux, ces anses s'envasent et, par un exhaussement naturel progressif, finissent par se convertir en bas pâturages d'une nature marécageuse. L'industrie de l'homme intervient alors pour un temps, et augmente par des apports protecteurs la hauteur du terrain.

Mais, dans l'intervalle, il peut arriver que des débris arrachés aux berges pendant le creusement de l'anse soient entraînés plus bas sur les terrains d'envasement. Recouverts ensuite par des exhaussements factices, ils pourront être mis à nu de nouveau par des ravinements postérieurs, et occuper ainsi, dans de nouvelles coupes, un niveau factice inférieur à leur gisement primitif.

Troisième cas. Les prairies riveraines de la Saône ont des niveaux naturels quelque peu différents, et sont sujettes à des débordements souvent contraires aux intérêts de la culture et au rendement des prairies. Des levées artificielles plus ou moins considérables ont été établies pour remédier à ces inconvénients, et en bien des endroits elles ont exhaussé d'une manière notable les berges de la rivière, de sorte qu'une couche archéologique, qui primitivement ne se trouvait qu'à 0 m 60 c de profondeur, peut être enfouie maintenant à 1 m ou 1 m 20 c par exemple.

Je néglige forcément beaucoup d'autres considérations secondaires ; mais, d'après ce qui précède, on voit que les gisements des bords de la Saône se présentent sous des aspects qu'il était bon de faire connaître avant d'en entreprendre la description.

J'ai exploré pied à pied les deux rives, depuis Chalon jusqu'au pont de Beauregard, à quelques kilomètres en aval de Saint-Georges (Rhône), et notamment la rive gauche qui est la plus productive. Chaque année, beaucoup d'anciens gisements sont emportés par les grands débordements, comme aussi de nouveaux apparaissent. C'est l'état des berges compris entre ces deux points extrêmes, tel qu'il existait pendant l'été de 1867, que je vais décrire maintenant.

Les premiers gisements de quelque importance en aval de Chalon existent sur la rive gauche, à peu près à moitié

chemin entre cette ville et le port d'Ouroux. J'y ai recueilli un fragment de vase de l'âge du bronze. Il est percé d'un trou de suspension et en tout analogue à quelques spécimens du camp de Chassey, moins la composition de la pâte, qui n'est pas micacée comme celle de ces derniers. Viennent ensuite les stations des ports de Varennes-le-Grand, de Marnay, du port de Grosne (rive droite) et des berges en aval du port d'Ouroux (rive gauche).

Un peu en amont du port de Varennes, silex et débris de poteries néolithiques et de l'âge du bronze, et tessons gallo-romains. Sur le territoire de Marnay, un peu au-dessous du port de Varennes, belle tête de javelot en silex, recueillie au pied de la berge ; puis, à quelque distance au-dessus de l'embouchure de la Grosne, un foyer avec poteries de l'âge du bronze, situé à 1 mètre de profondeur au-dessous de la superficie actuelle de la prairie.

Après le port d'Ouroux (rive gauche), grande plage avec débris de silex taillés, mais sans style caractéristique. En descendant la rive gauche, dans la direction du port de Grosne, on rencontre bientôt un très-bel affleurement des marnes bleues avec troncs d'arbres encore en place, à ligneux complétement noirci se coupant comme une pâte molle à sa sortie de l'eau, et prenant par la dessiccation un retrait considérable. Là étaient enfouis deux squelettes presque entiers, l'un de cheval et l'autre de cerf, dont les os présentaient la couleur légèrement bleuâtre particulière aux débris des tourbières. Un peu plus loin, restes de plusieurs gisements de l'âge du bronze, qui paraissent avoir été assez considérables si l'on en juge par leurs nombreux débris. Au-dessus de Tournus, toujours sur la rive gauche, et en amont du bief du moulin de Richy, on voit apparaître un certain nombre de débris de poteries grossières, parmi lesquels se trouvait un fragment d'une belle hachette d'un

vert clair, dont l'extrémité, destinée à être emmanchée, est taillée en carré long avec des angles très-vifs comme dans les instruments suisses ou danois (1), et les restes d'une jarre de grandes dimensions. A Tournus même, au-dessus du pont, à quelques pas des tuileries modernes et au milieu des décombres déposés au bord de l'eau, débris assez abondants d'éclats de silex et de tessons néolithiques. Vis-à-vis Le Villars (rive gauche), couche gallo-romaine où l'on voit des fondations s'enfonçant dans la berge jusqu'à 1 m 40. Au-dessus existe une couche cendreuse à 0 m 90 de profondeur, tandis que la partie supérieure de cette même couche n'est pas à plus de 0m 50 ou 55c de la surface de la prairie. Il est à noter qu'en cet endroit la berge a une grande élévation, et que, par rapport à sa hauteur, les fondations gallo-romaines paraissent tout à fait superficielles. De là, jusqu'à une petite distance de l'embouchure actuelle de la Seille, silex et tessons néolithiques épars au pied des berges. J'y ai recueilli la pointe d'une flèche. Après avoir dépassé la Seille, il faut aller jusqu'à la pointe nord du bois de Maillence pour rencontrer de nouveaux vestiges néolithiques. A 2 mètres de profondeur se trouvait un bon grattoir en place ainsi qu'une astragale de ruminant, qui, vu ses dimensions, ne peut appartenir qu'à un très-grand bœuf et probablement à un aurochs. A l'autre pointe sud du même bois, les fragments de poteries de facture néolithique deviennent nombreux et gisent dans un ancien sous-sol noirâtre qui paraît assez étendu, mais dont le niveau semble se rapprocher de celui des gisements de l'âge du bronze, car il n'est guère à plus de 1 m 50 au-dessous du terrain boisé (2). Cette station m'a fourni une

(1) Je signale cette particularité, car les côtés latéraux de nos autres hachettes sont tous plus ou moins arrondis.

(2) Le bois de Maillence paraît très-ancien, et là on peut être à peu près sûr qu'aucun remaniement artificiel n'est venu augmenter l'épaisseur des terrains recouvrants, qui n'ont pas eu à subir non plus des envasements considérables comme les lieux depuis longtemps défrichés où l'on s'efforce de retenir les eaux pour féconder le sol.

pointe de lance plate d'un côté, convexe de l'autre, et tout à fait semblable à un spécimen du camp de Chassey que M. le docteur Ed. Loydreau de Neuilly, maire de Chagny, possède dans sa précieuse collection.

A quelques centaines de mètres du bois de Maillence, nouveaux débris gallo-romains à 0m 30 ou 40c de profondeur. Ce n'est ensuite qu'aux abords du nouveau pont d'Uchizy, et surtout en aval, que recommencent les poteries et les silex au milieu desquels se trouvait une flèche. Un peu en amont du petit cours d'eau qui descend du bas de Bier, couche gallo-romaine presque à fleur de sol (0m 30c environ). Puis de là jusqu'au pont de Fleurville, vaste gisement néolithique en face de Saint-Oyen qui se prolonge d'une part dans la prairie, sur les bords du bief de l'Angely, et s'étend de l'autre sur la plage dans tout l'espace appelé *les Cadolles*. Toute cette localité paraît avoir été fréquentée d'une manière continue pendant un certain laps de temps et fournit de nombreux instruments en silex, tels que marteaux, nuclei, éclats, grattoirs et têtes de flèches de formes variées. Trois flèches proviennent de ces parages. Elles ont été recueillies par M. de Mercey, de Saint-Oyen (1), la première sur les talus de la rive droite, au territoire de Montbellet, la deuxième aux Cadolles, et la troisième au bief de l'Angely.

Après avoir dépassé le pont de Fleurville et la Reyssouze, les plages du bras gauche de la Saône, vis-à-vis l'île

(1) C'est à M. de Mercey que M. Arcelin et moi devons la connaissance des véritables gisements préhistoriques en place des bords de la Saône. Il y aura bientôt un an que M. de Mercey nous conduisit au bief de l'Angely et aux Cadolles. La vue de ces lieux fut pour nous une véritable révélation. Nous nous mîmes de suite à chercher de notre côté avec ardeur et nous découvrîmes à la même époque et souvent ensemble la plupart des stations qui font l'objet de ce mémoire. Mais justice doit être rendue à tout le monde, et sans M. de Mercey il est bien probable que nous serions beaucoup moins avancés.

longue et étroite qui s'étend en aval entre Fleurville et Saint-Albain, présentent de nombreux exemples de glissements de portions de lehm jaune qui descendent en gradins jusqu'au niveau des eaux ordinaires. Les silex et les poteries néolithiques s'y montrent çà et là mélangés avec les débris d'une couche gallo-romaine. Celle-ci est très-développée en cet endroit et repose à environ 0 m 40 c de profondeur. Encore est-il visible qu'un exhaussement artificiel la recouvre en partie à sa jonction avec la prairie. Elle se décèle par une terre noire charbonneuse et par de nombreux restes de toutes sortes : tuiles à rebord et poteries grossières, noirâtres ou grisâtres. L'abondance extrême des tuiles à rebords tend à faire supposer qu'il existait jadis sur ce point un établissement industriel, car elles sont réellement trop nombreuses pour provenir d'une habitation ordinaire. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'une tuilerie fonctionne encore vis-à-vis sur la rive opposée.

En descendant sur le Porcelet, la couche gallo-romaine devient de nouveau bien visible et s'enfonce dans le sous-sol jusqu'à 1 m et 1 m 50 en décrivant une courbe concave très-prononcée, ce qui dénote de sa part des allures évidemment artificielles. Un peu plus loin, on voit la bande à silex néolithiques à 2 m de profondeur et à 1 m au-dessous de la couche romaine. Il existe entre elles un terrain noirâtre intermédiaire appartenant toujours à l'horizon des silex. A 1 m 30 reposait une petite doloire en silex, taillée à grands éclats et très-semblable par la forme aux hachettes triangulaires des Kjokken-Moddings danois ; plus loin que le Porcelet et à 300 mètres environ en amont du port d'Asnières, la couche à silex ne se montre plus malheureusement que dans des fragments de berges écroulées, mais elle est très-importante par son étendue et surtout à cause de ses débris. Elle forme un banc noir de plus de 50

mètres de long et épais de 0 m 20 à 30 c, rempli de parties cendreuses, de charbons, d'os fragmentés intentionnellement et brûlés en partie, d'éclats et de tessons grossiers, etc. J'y ai recueilli une belle hachette polie en schiste noir carbonifère métamorphique et sa gaîne en corne de cerf, ainsi qu'un autre manche également en bois de cerf, long de 12 centimètres, mais dont le trou n'a pas été achevé.

Un dépôt de l'âge du bronze paraît avoir existé également en cet endroit. J'y ai recueilli des tessons ornementés. Immédiatement en aval du bac d'Asnières, on voit dans la berge une épaisse couche noire qui remonte jusqu'à 1 mètre au-dessous de la surface du sol, mais dont la partie inférieure descend à 1 m 50. Cette couche renferme à sa base des poteries d'aspect néolithique, tandis que les tessons de l'âge du bronze dominent dans la partie supérieure et surtout à la profondeur de 1 m 30. J'en ai recueilli un fragment. Nous devons avoir là non-seulement une station de l'âge du bronze, mais aussi un dépôt de transition entre les temps purement néolithiques et cette dernière époque. Après le port de Vésines, tessons néolithiques d'un style barbare, associés à une pointe de flèche en silex en forme de feuille et à une moitié de hachette également en silex et d'un admirable poli. Lorsque l'on a franchi une petite écluse en amont du ruisseau de Manziat, la berge, taillée à pic et d'une épaisseur de près de 4 mètres de haut (ce qui est probablement dû à des causes artificielles), présente çà et là des tessons analogues à ceux de l'âge des hachettes, enfouis à 2 m et même à 2 m 50 de profondeur ; mais la couche à silex ne redevient bien apparente que vis-à-vis l'extrémité sud de l'île Saint-Jean, où elle est plus rapprochée que d'ordinaire de la superficie. Elle a donné des poteries néolithiques à bords droits impressionnés au doigt et une belle tête de flèche.

Entre Saint-Laurent-lès-Mâcon et le pont du chemin de fer de Genève, les plages du Pont-Vert offrent parfois des flèches en silex associées accidentellement à des objets gallo-romains. A partir de ce gisement remanié, les rives bressanes de la Saône deviennent improductives, et il faut se transporter sur la rive droite et arriver entre l'île de Varennes-lès-Mâcon et le port d'Arciat pour retrouver un nouveau champ d'exploration. Là, en effet, semble avoir existé une station assez considérable avec son accompagnement obligé de silex et de hachettes polies que l'on venait probablement tailler sur place, puisque M. Arcelin en a retrouvé d'ébauchées et que la plage fournit encore aujourd'hui des galets de même nature à peu près tout préparés naturellement pour cette destination. Outre un certain nombre de flèches en forme de feuille ou triangulaires, j'y ai ramassé un grand nombre de racloirs pour les peaux, une petite scie d'une conservation parfaite, des polissoirs en grès et une molette en schiste carbonifère. Tous ces derniers instruments dénotent des habitudes sédentaires bien plus qu'un campement passager ; aussi est-il à croire qu'une tribu ou une fraction de tribu, attirée par la facilité de se procurer des cailloux propres à la fabrication de ses hachettes, venait séjourner dans ces parages pendant la belle saison, aux eaux basses, et en profitait soit pour pêcher, soit pour chasser le gros gibier qui ne devait pas faire défaut au milieu des vastes herbages qui couvraient les deux rives. Un gisement romain est venu se superposer en cet endroit à la couche néolithique, et peut-être l'époque celtique y est-elle aussi représentée par une petite bague en laiton d'une belle patine, dont le style rappelle certains bracelets des temps de la Gaule indépendante.

Du port d'Arciat, il faut descendre à 12 kilomètres environ et repasser sur la rive gauche pour revoir de nou-

velles traces bien évidentes de stations. En amont et à environ 200 mètres du pont de fer de Thoissey (Ain), les fragments de poteries sont abondants soit sur la plage, soit *in situ* dans les escarpements qui sont considérables. Ce gisement étant très-intéressant tant à cause de la découverte que j'y ai faite en place de la première pièce de bronze peut-être bien constatée dans les berges de la Saône, que par l'association de poteries d'apparence néolithique avec celles de l'âge du bronze et la présence de dépôts encore plus inférieurs appartenant à l'âge de la pierre polie, je vais le décrire en détail.

A 1 m 10 de profondeur se trouvait une pointe de flèche en silex du type en forme de feuille. Cette flèche était isolée au milieu du lehm pur, et comme jusqu'à présent les armes en silex font défaut dans nos stations du bronze et que d'ailleurs sa position était un peu supérieure au niveau habituel de ce dernier, je n'hésite pas à la considérer comme une épave apportée par les grandes crues.

Un peu plus loin, à 1 m 30 de profondeur, se trouvait un fragment de bracelet en bronze, à branches ouvertes et d'un style caractéristique ; il est enduit d'une belle patine verte et montre, près de la partie terminale de l'une de ses branches, une petite pellicule d'un bleu foncé qui n'est qu'un carbonate de cuivre dont la formation est due au contact prolongé d'un os à moelle, fragmenté intentionnellement et légèrement calciné, avec lequel il était enfoui. Pêle-mêle avec ces deux objets gisaient des fragments de poterie d'une pâte fine, d'un noir plus ou moins intense, et assez brillant sur quelques tessons. Cette petite couche se poursuit sur quelques mètres de longueur et présente çà et là des poteries plus grossières, d'une facture néolithique. Un peu en aval, ces dernières se rencontrent seules, mais cette fois à un niveau plus bas, oscillant entre 1 m 50 et

1 m 60. Au pied de la berge, et à une profondeur *apparente* de 3 m 90, existaient des foyers remplis de débris néolithiques et un fragment de bois de cerf long de 0 m 20. Ce morceau est bien conservé et offre la pierrure ; le premier andouiller tout entier, mais seulement la place du surandouiller. Ce dernier semble avoir été détaché intentionnellement pour que la perche (1) pût faire l'office d'un manche, et comme la pointe du premier andouiller porte des marques d'entailles et paraît avoir été aiguisée à dessein, il n'est pas impossible que ce bois n'ait servi soit comme arme, soit comme piochon. Il y a tout lieu de croire, du reste, que ces foyers n'étaient pas véritablement en place. Ils auront glissé d'une partie plus élevée de la berge et doivent appartenir à la couche que l'on aperçoit à 1 m 60 de profondeur, car on va voir que d'autres débris plus récents étaient également tombés au pied de l'escarpement. En effet, un peu plus en amont, et bien au-dessous du niveau ordinaire du bronze, j'ai rencontré une anse de vase de cette époque, formée d'une bande plate semi-circulaire, ornée de trois rangées de doubles filets, dont l'une médiane et les deux autres latérales ; puis, à 2 mètres de profondeur (toujours par voie d'éboulement), la moitié d'un gros anneau ou *torche* en terre rouge mal cuite, et, à côté, un fond de vase qui peut s'y adapter exactement. En résumé, il existe à Thoissey deux couches bien distinctes si on les prend chacune séparément dans leur ensemble, mais dont la plus récente peut être considérée, par le mélange que l'on y observe, comme appartenant probablement à une époque de transition. De Thoissey à Saint-Georges, c'est-à-dire pendant près de 12 autres kilomètres,

(1) Perche, en terme de *vénerie*, se dit du tronc de chaque tête de cerf où sont attachés les andouillers.

les débris sont rares et peu significatifs sur les deux rives. Ce n'est qu'après le port de Saint-Georges, jusqu'aux environs du pont de Beauregard (Ain), que la rive droite fournit de nouveaux gisements. A 1 kilomètre en aval du port de Saint-Georges, dans une haute berge, apparaissent, à 1 m 10 de profondeur, les débris d'un foyer assez considérable qui s'enfonce jusqu'à 1 m 30. Des os brisés intentionnellement, des éclats informes de silex, ayant peut-être servi de pierres à briquet, une petite lame de plomb patinée et repliée en deux, utilisée peut-être aussi comme engin de pêche, beaucoup de fragments de poteries d'un brun foncé, très-solides, faites au tour, et dont quelques-unes sont ornées de bandelettes impressionnées au doigt et ajoutées après coup, constituaient le mobilier de ce petit campement. A une courte distance, un deuxième feu se trouvait dans les mêmes conditions. Le style nouveau des tessons de ces deux stations mérite quelques observations. Si l'on envisageait seulement la profondeur apparente à laquelle gisent les foyers dont je viens de parler, et qu'on voulût la regarder comme normale, ils paraîtraient antérieurs à la couche gallo-romaine, et on serait tenté de les rapporter à la dernière période de la Gaule indépendante. Mais, à partir du port de Saint-Georges, les berges de la Saône ont été exhaussées en tant d'endroits par des levées artificielles si évidentes, que toute opinion basée sur un niveau relatif ne peut être qu'erronée. Reste le style des objets en eux-mêmes, et comme ils ne sont ni des temps préhistoriques, ni de facture gallo-romaine, ils ne peuvent appartenir qu'aux temps gaulois, voisins de la conquête, ou à l'ère qui a suivi la chute de la puissance romaine dans nos contrées. Mon savant confrère de la Société géologique de France, M. Gabriel de Mortillet, aujourd'hui conservateur au musée de Saint-Germain, regarde les po-

teries qui proviennent de ces foyers comme burgondes. D'un autre côté, des tumuli du premier âge du fer, des environs de Trévoux (Ain), semblent avoir fourni des tessons identiques. Malheureusement il ne m'est pas permis de décider la question, faute de termes de comparaison suffisants, mais quelques mots donneront une idée de l'intérêt qu'elle pourrait présenter si elle venait à être résolue.

Ou bien ces débris sont gaulois, ou bien ils sont bourguignons.

Dans le premier cas, ne pourraient-ils pas, si le style de la céramique helvète de la dernière époque était bien constaté, en être rapprochés et fournir peut-être des traces du passage de la Saône par les Helvètes, effectué, d'après l'histoire de César, précisément dans ces parages?

Dans le second cas, leur identité de niveau avec la couche gallo-romaine de cette partie du cours de la Saône ne montrerait-elle pas qu'il faut rapporter à l'époque des invasions burgondes la destruction de nos derniers établissements gallo-romains, date à laquelle je suis arrivé d'ailleurs par des considérations d'un autre ordre?

A 1 kilomètre plus en aval, des débris de poteries cette fois, soit néolithiques, soit de l'âge du bronze, jonchent la plage. En cet endroit, la berge a été accrue de main d'homme par une levée assez forte, et une couche gallo-romaine, avec tessons néolithiques remaniés, se trouve à une profondeur de 1 m 10 ou un peu plus.

En continuant à suivre les falaises, nouveau petit foyer de l'âge du bronze à 1 m 30 de profondeur, abstraction faite des dépôts artificiels. Il était recouvert de gros galets apportés à dessein de la rivière, car le lehm environnant présentait une grande pureté. Plusieurs d'entre eux étaient éclatés par l'action du feu, ainsi qu'un assez volumineux

fragment de silex. A 1,500 mètres en aval, nouveau foyer cette fois de l'âge de la pierre polie et profond de 1 m 60 environ, après défalcation de la levée, qui a 1 m 40 d'épaisseur. Un beau et large fragment d'une grande jarre ornementée, et que l'on peut considérer comme typique de cette époque, faisait partie des débris, et son intérieur était encore tout noirci de matières charbonneuses. Cette jarre devait avoir 0 m 56 environ de diamètre interne, et son épaisseur est à peu près de 12 millimètres.

De là jusqu'au petit cours d'eau qui existe en amont du pont de Beauregard, quelques autres foyers de même âge se faisaient voir encore enfouis à 2 mètres, tandis que quelques tuiles romaines qui leur étaient superposées gisaient seulement à 1 mètre de profondeur. Ainsi donc, sur toute cette ligne, depuis Saint-Georges, si l'on ne tient pas compte du terrain artificiel, on verra que les vestiges gallo-romains se retrouvent naturellement, comme ailleurs, à 0 m 50 ou 0 m 60 au-dessous du sol superficiel, tandis que ceux de l'âge de la pierre polie oscillent, comme cela a lieu le plus souvent, entre 1 m 60 et 2 mètres. Je donne, dans le tableau suivant, les profondeurs auxquelles paraissent atteindre les différents gisements que j'ai pu le mieux constater.

Les poteries variées que l'on rencontre dans les divers gisements archéologiques dont je viens de m'occuper sont très-faciles à distinguer, soit comme style, soit comme pâte J'en dirai néanmoins quelques mots.

Les poteries, franchement néolithiques, affectent presque sans exception une couleur rouge-brun plus ou moins foncée. Elles sont très-grossières, toujours faites à la main, remplies de grains de quartz, peu compactes, très-friables, gercées, mal cuites et montrant à la cassure des parties

TABLEAU des profondeurs des principaux gisements archéologiques des bords de la Saône (1).

PIERRE POLIE.			BRONZE.			ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.			FER GAULOIS OU BURGONDE.		
Bois de Maillence...	2m	»	Marnay...........	1m	»	Le Villars.........	0m	55	Aval St-Georges...	1m	10?
Idem.........	1	50	Asnières..........	1	30	Bois de Maillence, aval............	0	40	Idem	1	10?
Le Porcelet... ...	2	»	Thoissey	1	30	Vis-à-vis St-Oyen..	0	30			
Asnières..........	1	50	Aval St-Georges...	1	30	Fleurville.........	0	40			
Ruisseau de Manziat, environ.........	2	»				Le Porcelet.......	1	50??			
Idem.........	2	50				Aval St-Georges...	1	10??			
Thoissey........ .	1	50				Idem.........	1	»??			
Idem.........	1	60									
Aval St-Georges...	1	60									
Idem..... ...	2	»									

(1) Le double signe ?? indique les profondeurs accidentelles ou artificielles. Le signe simple ? indique les profondeurs douteuses.

noirâtres et carbonisées. On y rencontre souvent, soit extérieurement, soit intérieurement, soit encore dans leur épaisseur, des empreintes d'herbes. Leurs surfaces internes et externes paraissent avoir été lissées à l'aide de polissoirs qui ont produit des stries obliques et entrecroisées. Cette opération a dû se faire avant la cuisson définitive, puisque ce frottement a enlevé çà et là des grains de quartz trop saillants et laissé vives les arêtes des vides que ce procédé a occasionnés. Leur ornementation est des plus rudimentaires. Elle consiste tantôt dans des trous ou des impressions faites à l'aide de l'extrémité des doigts et de l'ongle, tantôt dans les creux sub-carrés obtenus peut-être à l'aide de morceaux de bois taillés à cet effet (1), tantôt dans des impressions faites sur les bords au moyen de l'un des côtés du pouce posé obliquement, tantôt enfin dans des bandelettes gaufrées, ajoutées ou non après coup.

Les tessons de l'âge du bronze sont d'une pâte beaucoup plus fine, plus serrée, noire ou brune et sans grains de quartz, mais également assez friable et toujours sans trace de tour. Leurs rebords deviennent souvent débordants et les vases pouvaient être suspendus soit au moyen de trous forés dans leur surface extérieure, soit au moyen d'anses véritables ou d'appendices saillants. Leurs ornements consistent soit en impressions faites, comme à l'époque précédente, au moyen d'un instrument taillé, soit en rainures creuses circulaires, soit en traits obliques ou en petits cercles exécutés au poinçon.

Les tessons gallo-romains sont trop connus pour que je m'y arrête. Tous exécutés au tour, ils consistent soit en débris de vases grossiers à pâte grise ou brune finement

(1) Certains pains de beurre façonnés du Mâconnais offrent encore à présent des ornements absolument semblables et qui sont obtenus par l'impression d'un morceau de pomme de terre découpé pour cet usage.

rugueuse, très-solide et à rebords ordinairement épais, arrondis ou simplement débordants, soit en terres rouges de Samos d'une grande finesse, ornementées ou non.

Enfin les poteries présumées burgondes sont d'une couleur brune, également faites au tour et ordinairement assez minces. Leur dureté est excessive, leur pâte serrée et leurs rebords très-développés. Quelques-unes portent comme ornements de larges bandelettes impressionnées à la main.

Quelques remarques générales me restent encore à faire.

Le lehm jaune des bords de la Saône n'offre plus aucune trace ni des instruments en silex de l'âge du mammouth et du renne, ni aucun des animaux éteints qui ont existé pendant ces premières périodes préhistoriques. Il ne renferme au contraire que des espèces encore existantes ou seulement disparues depuis les temps historiques. La rive gauche de la Saône paraît plus fertile en armes des temps néolithiques que la rive droite.

Les hachettes polies sont pour la plupart faites avec des cailloux indigènes provenant soit du lit même de la rivière, soit du diluvien alpin de la Bresse. Les silex ouvrés (têtes de flèches, grattoirs, etc.) des berges, etc., proviennent des variétés qui se retrouvent dans l'argile à silex du Mâconnais, et ils sont d'autant plus abondants que les stations qui les renferment sont plus rapprochées de nos mines de silex.

Tous ces instruments appartiennent aux gisements néolithiques ; on n'en trouve plus normalement ni dans ceux de l'âge du bronze, ni dans les dépôts postérieurs. Les gisements principaux de l'âge de la pierre polie et du bronze, comme beaucoup de stations romaines, se trouvent, la plupart du temps, situés à proximité des ports ou bacs encore actuellement existants.

Les parties inférieures du lehm ne fournissent que des

poteries néolithiques, et les vases de ce temps semblent avoir eu, pour la plupart, des dimensions plus considérables que ceux de l'âge du bronze. A cette dernière époque, les poteries grossières continuent de subsister encore, mais leur nombre diminue rapidement, et là où les couches du bronze ont leur plus grande intensité elles disparaissent tout à fait.

Les gisements intermédiaires entre ces deux dernières périodes préhistoriques montrent que les campements sur les bords de la Saône ont dû continuer sans interruption; il n'en est plus de même entre la couche du bronze et l'ère gallo-romaine. Le vide semble s'y faire comme entre les temps présumés burgondes et les dépôts modernes.

Je terminerai en essayant de rechercher l'âge approximatif de nos différents gisements. Je prendrai pour cela, comme point de repère chronométrique, la couche gallo-romaine à laquelle j'assigne un niveau moyen de 0 m 60 au-dessous du sol superficiel, parce que si, d'une part, les profondeurs de 1 m à 1 m 50 qu'elle semble atteindre parfois sont évidemment factices sur beaucoup de points, je ne suis pas sûr non plus que les épaisseurs de terrains de 0 m 30 à 0 m 40 qui la recouvrent seulement ailleurs représentent intégralement la somme des dépôts effectués depuis lors, puisque, s'il y a eu exhaussement d'une part, il peut également y avoir eu dénudation de l'autre.

Si donc on parvenait à déterminer la date de la destruction des établissements romains, on saurait combien il a fallu de temps pour recouvrir leurs ruines de 0 m 60 c de lehm, et, au moyen de cette donnée, calculer, quoique très-approximativement sans doute, le laps de temps qui s'est écoulé depuis que les gisements antérieurs ont été enfouis aussi chacun à leur tour.

Je signalerai toutefois quelques-unes des difficultés d'un pareil calcul.

1o La quantité de matière répandue par les eaux dans les différentes parties d'une même vallée est si variable qu'il est extrêmement difficile d'en pouvoir fixer la moyenne avec quelque certitude.

2o Il est bien certain que, depuis les défrichements opérés dans les temps historiques, la quantité des dépôts annuels de la Saône a été toujours en augmentant, et cela sans proportion appréciable avec ce qui devait se passer alors que le sol presque tout entier était couvert de forêts.

3o Le tassement des dépôts est d'autant plus considérable que la profondeur augmente, et l'équivalence des mesures chronométriques se trouve ainsi altérée.

4o Les mouvements artificiels de terre ont dû être considérables le long des rives de la Saône depuis la période gallo-romaine jusqu'à l'époque actuelle, et il est impossible de bien préciser la part qui doit leur être faite.

Quoi qu'il en soit, l'essai que je tente ne sera peut-être pas inutile, puisqu'il pourra éveiller l'attention sur un pareil problème.

C'est en l'an 406 de notre ère qu'après avoir passé le Rhin près de Mayence, les Alains, les Vandales, les Suèves, etc., se précipitèrent comme un torrent sur la Gaule qu'ils ravagèrent de fond en comble jusqu'au pied des Pyrénées. Les Allemands et les Bourguignons suivaient à la piste, et la vallée de la Saône, l'un des principaux débouchés de ces irruptions, fut couverte de ruines.

Nos établissements ont pu sombrer plus tôt, car cette invasion n'était pas la première; mais leur destruction ne doit pas être postérieure à cette dernière époque, puisque les poteries samiennes avec leurs contours élégants, leurs dessins d'un bon style et tous les autres tessons retrouvés à leur niveau accusent une ère florissante et franchement gallo-romaine.

Il y aurait donc 1,461 ans que la Saône dépose ses limons sur ces lieux désertés.

En faisant abstraction d'une soixantaine d'années pour le nivellement des ruines, il resterait 1,400 ans comme équivalents de 0m 60 de terrains.

Or, à ce compte, les stations de l'âge du bronze se rencontrant à 1m 30 de profondeur, dateraient environ de 3,000 ans et plus; la hache des Kjokken-Moddings enfouie à 1m 50 aurait 3,480 ans; les gisements néolithiques retrouvés à 1m 80 ou 2m seraient vieux de 4 à 5,000 ans; enfin ces marnes bleues qui gisent sous 3 ou 4 mètres de lehm seraient recouvertes depuis 9 à 10,000 ans.

La séance est levée à quatre heures.

Pour les Secrétaires absents :

FR. LACROIX.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 1868.

Présidence de M. J. DE PARSEVAL-GRANDMAISON.

MM. Ch. Alexandre, Devienne, de Ferry, Fournier, Lacroix, Monnier, Nazaret, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce.

Les procès-verbaux des deux précédentes séances sont lus et adoptés.

M. Bellin, membre correspondant, fait hommage d'un poëme intitulé : *L'Exposition universelle.*

M. Boucher de Perthes adresse ses remerciements à l'occasion de sa nomination de membre correspondant.

La Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol envoie ses publications et demande l'échange avec l'Académie. Cet échange est décidé.

M. le Président communique des lettres par lesquelles S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture et M. le Préfet annoncent qu'une somme de 1,800 francs a été allouée à la Société pour être distribuée en 1868 en encouragements à l'agriculture.

M. Ch. Pellorce propose de conférer, suivant l'usage, le titre de membre correspondant à M. l'abbé Tilloy, lauréat du concours de 1868. Cette proposition est adoptée.

M. Lacroix rappelle que le frère Ogérien a fait hommage à la Société d'une histoire naturelle du Jura, ouvrage important dont un rapport à l'Académie a constaté le mérite. Il demande en conséquence le même titre pour son auteur. La même proposition est faite en faveur de M. Auguste Bernard, auteur de nombreux ouvrages d'archéologie. Ces différentes élections sont renvoyées à la fin de la séance.

M. J. de Parseval-Grandmaison donne lecture d'une lettre qu'il avait adressée à M. le Maire de Mâcon, au nom de l'Académie, sur l'organisation du Musée. Il fait connaître le vote par lequel le Conseil municipal, s'associant à la pensée de la Société, a décidé qu'une somme de 1,500 fr. serait consacrée par la ville aux dépenses de première installation des collections dans le bâtiment des Enfants de Marie.

M. Ch. Rolland communique l'étude suivante dont la lecture est écoutée avec une attention soutenue.

ESSAI

SUR

La Révolution politique et religieuse de l'Europe occidentale vers le Xe siècle.

. . . .

. . . . .Le même siècle vit finir la domination des Carlovingiens en France et en Allemagne. Avec eux, le régime de centralisation unitaire, qu'ils avaient rétabli et persévéramment soutenu, expira dans une convulsion suprême, et l'organisme féodal prit possession de la vie par un douloureux et pénible enfantement. Même aujourd'hui, il n'est pas sans intérêt de bien s'expliquer les causes, les modes et les premiers résultats de cette révolution qui fit à l'Europe la dure couche d'immobilité sur laquelle elle languit pendant cinq cents ans; d'où la réforme ne la tira qu'à demi; que le XVIIIe siècle et l'effort de 89-92 ont brisée, mais sur les débris de laquelle nos défaillances nous font par instant choir encore. Prenons donc à son point de départ cette question si grosse d'incidents et de résultats.

On peut dire du premier mot que l'institution féodale fut, politiquement et administrativement, la contradiction de l'idée carlovingienne. Celle-ci avait voulu ressusciter la centralisation romaine; effacer sous l'uniformité de l'obéissance les autonomies et les initiatives provinciales; substituer au

fonctionnement varié des administrations locales et indépendantes une action identique imprimée d'en haut; exclure, soit l'hérédité des charges publiques, soit l'élection à ces charges; ne remettre, enfin, aucune délégation de l'autorité gouvernementale qu'à des fonctionnaires procédant directement du souverain. Le souverain, dans ce système, devait donc tout voir, tout faire, soit par lui-même, soit par ses représentants, et, ramenant à lui toute force, suffire à toute protection. Charlemagne et ses successeurs avaient jugé ces conditions indispensables pour repousser l'assaut des Barbares, assurer la cohésion de l'immense empire frank ou du moins maintenir la solidarité entre ses parties. Ils croyaient, en outre, sauvegarder ainsi, pour chacune des classes sociales, pour chacun des particuliers qui les composaient, la tranquille jouissance de leurs biens et de leurs immunités.

Mais, le fondateur mort, les choses avaient prononcé contre sa théorie. Le système de la substitution d'un seul à tous, condamnable dans son essence, car il est l'annulation de l'activité, de la prévoyance humaines, s'était rapidement affaissé sous la constatation de son impuissance au dehors comme au dedans. La meute barbare avait déjoué les prévisions, usé les résistances, et, profitant des lacunes inévitables d'une défense ordonnée de trop loin, elle avait percé successivement toutes les frontières et promené dans toutes les parties de l'empire la mort, le pillage et la dévastation. Inhabiles, bien qu'ils y consacrassent tous leurs efforts et toutes leurs ressources, à défendre les populations contre un tel fléau, les princes Carlovingiens étaient, à plus forte raison, incapables de faire fonctionner, pour leur protection civile, le compliqué, coûteux et inefficace mécanisme de l'administration intérieure.

Alors, sans rompre encore le faisceau disjoint de l'unité

impériale, mais sous la pression de la nécessité, sous la loi du salut, sous l'urgence de suppléer par soi-même à ce pouvoir central qui jamais ne faisait assez ou à propos, les populations avisèrent. Obéissant instinctivement aux indications de la géographie, de la stratégie, des affinités morales et matérielles, elles s'agrégèrent sous des chefs investis de leur confiance, pour se mieux défendre et se mieux gouverner. Ces chefs étaient le plus souvent ceux-mêmes qu'avait donnés ou reconnus le gouvernement central. En France, le duc de Bretagne, les comtes de Paris, d'Anjou ; en Italie, les ducs de Spolète, de Frioul, les marquis d'Ivrée ou de Toscane ; en Allemagne, les ducs de Saxe, de Bavière, de Franconie, etc. Leurs titres constatent une primitive délégation du souverain : seulement le cours des choses devait modifier, et modifia profondément, promptement les situations. Ce point a besoin d'être éclairci.

A l'origine, les titres germains de ducs et de comtes *(herezog, graff)* étaient personnels et n'entraînaient pas nécessairement l'exercice d'une fonction (1). En outre, la fonction exercée l'était tantôt sur un point du territoire, tantôt sur un autre, comme il arrive aujourd'hui à nos préfets, à nos magistrats, à nos généraux. Mais les guerres civiles, sous Louis le Débonnaire et ses fils, amenèrent une modification, d'abord simplement de fait, qui tourna peu à peu en institution de droit, Pour s'attacher, soit des chefs militaires importants, soit les plus influents de l'aristocratie des Leudes, les princes Carlovingiens les maintinrent indéfiniment dans leurs charges. Ils les leur conférèrent dans les territoires où se trouvaient situés leurs domaines. Enfin

(1) Muller, liv. I, chap. x. Il insiste beaucoup sur ces distinctions, et rappelle qu'Ammien Marcellin parle de 200 comtes à l'occasion d'une seule bataille.

ils provoquèrent et peut-être subirent le remplacement des pères morts par leurs enfants (1). Dès l'époque de Charles le Chauve (entre 860 et 880), l'hérédité devint de règle. Par là se constituèrent des espèces de demi-souverainetés locales, ayant la force et l'ambition de gouverner autour d'elles, et poussées à le faire par les populations. Celles-ci, en effet, avaient appris à leurs dépens le peu que valait, dans l'affaiblissement de l'empire, la protection intermittente des *missi dominici*, et leur surveillance plus nominale que réelle sur les administrateurs, les juges, les chefs de l'armée ou du clergé, enfin les grands propriétaires enclins à abuser de leur force. Ils préféraient l'action violente mais efficace et prompte d'un pouvoir rapproché. Celui-ci pressurait despotiquement, mais défendait vigoureusement, par intérêt personnel, ceux qui se mettaient à son abri.

On comprend maintenant comment se constitua le régime féodal et comment son germe, implicitement contenu dans les mœurs et les institutions militaires de la Germanie, arriva à se formuler, après une gestation de huit siècles et une seconde victoire, celle-là administrative et pacifique, sur la centralisation des Latins. Seulement, vers le X[e] siècle, les contre-poids n'existaient plus qui, dans la forêt Teutonne, avaient rendu moins dégradantes les abdications des individualités humaines aux mains d'un maître. Au lieu de l'orgueil, de l'énergie barbare, la population des états Carlovingiens offrait à la fois le résidu de toutes les turpitudes de la Rome impériale, de tous les excès des conquérants, de tous les énervements issus de la théorie chrétienne sur le dégoût de la terre, l'aspiration au ciel,

---

(1) Les premiers rois d'Allemagne, Conrad le Franconien, Henri l'Oiseleur, qui avaient profité comme princes de cette disposition, et avaient pu d'autant mieux apprécier ce qu'elle apportait de faiblesse à la royauté, firent de grands efforts pour la détruire, mais infructueusement.

l'absolue résignation (1). Aussi, à partir du règne de Charles le Gros, vit-on ce qui subsistait de la classe déjà bien réduite des hommes libres, des feudataires, des bénéficiaires royaux, se précipiter dans l'inféodation des grands et de l'Eglise avec la passion furieuse que les peuples dévoyés mettent toujours à se jeter dans l'avilissement (2), quand ils croient que c'est le salut. De ce moment, les *missi dominici* disparaissent. A quoi eussent encore servi ces agents essentiels de la centralisation et de la protection royales, quand la centralisation était brisée, le souverain impuissant, les sujets peu soucieux d'être défendus par lui?

---

(1) Alors, plus qu'à toute autre époque, les personnes qui entraient dans les ordres monastiques *renonçaient au siècle*, comme on disait, et se désintéressaient de toute préoccupation d'intérêt commun n'ayant pas pour objet leur foi ou l'association à laquelle elles s'étaient affiliées. Or le nombre de ces démissionnaires de la vie civile fut immense en ce temps, et marque combien étaient générales les idées dont l'entrée au couvent n'était que l'extrême expression.

Il est bon de se rappeler encore que l'une des causes principales de la haine de la société romaine contre le christianisme, et des persécutions que lui firent subir les empereurs, se trouve dans le refus que faisaient beaucoup de chrétiens, par esprit religieux, d'entrer dans les légions. Evidemment quelque chose de cet esprit devait subsister vers le X[e] siècle.

(2) J'emploie l'énergie de ces termes pour bien faire comprendre l'immensité de la révolution d'idées accomplie depuis un peu plus d'un siècle. Chez les Franks et dans les différentes couches de l'invasion germanique, rien ne primait la préoccupation de la liberté absolue, de la dignité personnelle, de l'exercice des droits politiques et judiciaires. Ceux qui en étaient investis regardaient ceux qui ne les possédaient pas comme les blancs des colonies regardaient les noirs avant l'abolition de l'esclavage. Or les propriétaires de TERRES LIBRES avaient seuls ces prérogatives, et on en perdait tout ou partie, c'est-à-dire qu'on *se dégradait* en acceptant de qui que ce fût des domaines sous condition. Ces principes avaient une telle vigueur, même après Charlemagne, qu'on vit le vieux Welf, père de l'impératrice Judith, femme de Louis le Débonnaire, se retirer dans les déserts de l'Amergau pour pleurer, disait-il, la déchéance de sa race déshonorée par son fils, qui avait accepté de son impérial beau-frère d'immenses domaines. (Pfeffel, *Histoire du droit public d'Allemagne.*) On voit combien le régime féodal, qui reposait sur une série d'investitures territoriales, s'éloignait à cet égard de la tradition germanique.

Vers l'an 900, il n'existait déjà presque plus dans ce qui avait été l'empire d'Occident que des serfs, des vassaux, des prêtres et des *seigneurs;* ce terme est devenu le mot propre. Quiconque ne possédait de bien que sa liberté et sa vie, avait aliéné celle-ci pour sauver celle-là et s'était donné comme *taillable et corvéable à discrétion*, à condition de travailler et d'être nourri. Quiconque était riche de quelques terres, la seule fortune de cette époque, les avait remises à un plus fort, pour n'en jouir que comme vassal et sous charge de redevances, mais en jouir à peu près tranquillement. Enfin, bien qu'une hiérarchie ne fût pas encore régulièrement établie entre eux, les puissants eux-mêmes se prémunissaient contre la violence en se subordonnant à de plus puissants. Se dégrader pour se garantir résume la pensée de ce temps.

Ainsi, dans la décrépitude romaine, les citoyens avaient abdiqué en foule les onéreux droits de cité. L'histoire se répétait à six cents ans de distance, comme pour mieux prouver que le despotisme finit toujours par donner les mêmes résultats abominables, qu'il ait été exercé par un Charlemagne ou par un César.

Il reste encore à éclaircir une face, et non la moins importante de la transformation accomplie dans la seconde moitié du IXe siècle et dans le commencement du Xe. Il faut prendre à ses origines l'intrusion de l'Eglise dans l'Etat, indiquer ses causes, expliquer ses moyens. Le grand drame du moyen âge, cette lutte poignante du pape et de l'empereur, qui eut pour théâtre l'Allemagne, l'Italie, la France, est là dans son germe. Analysons ce nouvel effet produit par la dislocation de l'organisme carlovingien :

Les temps de trouble moral, de misère, de décomposition sont bons d'ordinaire pour l'autorité religieuse. Les âmes affaissées s'abandonnent; les compétitions cèdent;

les intérêts eux-mêmes perdent l'esprit de résistance en vue d'un désastre jugé mortel, inévitable et prochain. Les âges croyants ne songent plus alors qu'à s'assurer par les sacrifices de la vie présente les bénéfices de la vie future. Telle fut précisément la pensée de l'Occident catholique aux approches du Xe siècle. Atterré par la chute de l'œuvre de Charlemagne et par les horribles souffrances qui l'accompagnaient, il s'était persuadé que le monde touchait à sa fin et ne passerait pas l'an 1000 (1). A quoi employer dès lors la puissance et les biens terrestres, sinon à s'acheter, par des abandons et des donations à l'Eglise, le ciel dont elle disposait ?

L'Eglise, bien avisée, exploita fructueusement cette hallucination. Personnifiée dans les clergés locaux de chaque peuple, elle était déjà comme leur directrice morale. C'était elle qui épandait les dernières lueurs du foyer intellectuel presque éteint. Hincmar, Réginon, Jean Scott, Suidas, les annalistes de Fuld, de Metz, de Saint-Gall, tous ceux pour ainsi dire qui se distinguaient de l'ignorance commune lui appartenaient. Mais c'était peu de gouverner les esprits par le monopole de la science, et les âmes par la domination des consciences. Elle voulut l'autorité politique et la prit.

Déjà elle possédait localement quelque autorité territoriale due à l'étendue de ses domaines, sur lesquels ses chefs, évêques et abbés, s'étaient mis à exercer certaines fonctions judiciaires et politiques, à mesure que s'effaçait l'esprit des institutions de Charlemagne, qui n'avait rien voulu de

---

(1) Beaucoup, riches comme pauvres, firent, dans cette persuasion, cession de leurs biens à l'Eglise. — Voir, à ce sujet, les saisissantes pages de M. Michelet dans son 1er vol. de l'*Histoire de France*.

pareil (1). Mais son vrai point d'appui n'était pas là, et ce fut d'une source toute morale, par suite autrement forte et féconde, qu'elle fit découler ses empiétements. Presque partout, d'ailleurs, ils suivirent la même marche savante. D'abord le clergé demanda que son autorité fût prolongée du tribunal de la foi au tribunal judiciaire, et il parvint à se faire admettre juge exclusif de toute cause où un prêtre figurait (2). Puis il gagna pour ses synodes le droit de prononcer des sentences et même d'infliger des châtiments (3).

---

(1) Le restaurateur de l'empire d'Allemagne, Othon le Grand, s'efforça plus tard de rentrer dans l'esprit de Charlemagne et de reprendre à l'Eglise l'autorité civile, politique et judiciaire qu'elle avait usurpée. Il établit en conséquence des *avoués* à sa nomination dans les possessions ecclésiastiques, dont ils devaient avoir l'administration temporelle.

Ce ne fut qu'après ce grand monarque que, même en Allemagne, où son pouvoir politique fut le plus étendu, l'Eglise s'arrogea le droit de battre monnaie. V. Pfeffel, *Droit public d'Allemagne.*

(2) A partir de Louis le Débonnaire (Pfister, *Hist. d'Allemagne*, liv. I, chap. VIII, § VIII). Dès le VIII[e] siècle, l'Eglise avait déjà voulu s'assurer ce droit, mais n'avait pu y réussir.

(3) En quelques années, une longue tradition se trouva retournée d'une manière complète. Sous les Mérovingiens, les élections d'évêques et d'abbés n'étaient valables qu'après l'approbation du prince : *Episcopus à clero et populo eligatur et per ordinationes principis ordinatur....* Souvent même le roi nommait un évêque ou un abbé *de palatio* et donnait à des laïques des évêchés et des abbayes. Sous Charlemagne il n'en fut pas autrement. Bien mieux : sans son assentiment on ne faisait rien de valable en matière de foi. C'est lui qui présida le concile de Francfort (794), et les pères qui y étaient réunis écrivirent aux prélats d'Espagne : *Congregatis...* PRÆSIDENTE ET PRÆCIPIENTE *domino Carolo rege.* (V Baronius, Goldast, Du Tillet). En 813 les pères du concile de Mayence adressèrent à l'Empereur cette demande, au sujet de canons arrêtés par eux : *Super his omnibus valdè indegemu vestro adjutorio atque sacrâ doctrinâ, quatenus ea quæ super pertrinximus à vestrâ auctoritate firmentur.... Et quidquid in eis emendatione dignum reperitur, vestra magnifica imperialis dignitas* JUBEAT EMENDARE. Rien n'avait été modifié encore en 823, même sous Louis le Débonnaire. Il écrivait à ses évêques : *Ut quid auctoritas vestra experiit,* FAMULANTE *ut decet, potestate nostrâ, perficere valeatis.* — Et moins d'un siècle après, tant avait été vif le mouvement qui s'était accompli, la puissance ecclésiastique était au niveau de celle du prince, qui pourtant résistait quand il en avait le pouvoir. Conrad le Franconnien força (911) l'évêque d'Hulberstadt, Sigmand, de lever l'excommunication portée par lui contre le fils du duc de Saxe, Otto le Grand.

Il alla plus loin, jaloux d'unir le prestige du bienfait au prestige de la répression. Dès que la forte main de Charlemagne ne le contint plus (1), il s'octroya la faculté d'affranchir les serfs par la tonsure, prenant empire du même coup et sur les esclaves, qui aspiraient à la libération, et sur leurs maîtres, menacés de perdre ce bétail humain. Enfin, légitimant, sanctifiant par son intervention l'horrible législation des jugements de Dieu (2), il se fit le régulateur de leur jurisprudence; il l'appliqua, l'interpréta, la maintint.

(1) Un grand fait historique me frappe beaucoup, et je ne sais si les historiens de Charlemagne l'ont suffisamment mis en lumière. Ce grand prince, si favorable à l'Eglise au début de son règne, me paraît avoir, dans ses dernières années, très-durement refoulé ses ambitions. En 805 il restreignit le droit d'asile des églises. En 808 ou 810, les évêques perdirent la disposition de la moitié de la dîme, que le pouvoir temporel se chargea de verser aux mains des pauvres et d'appliquer aux besoins des édifices religieux. En 811, les *missi dominici* reçurent des ordres spéciaux en vue de corriger les évêques de leur avarice, de leur luxe, de leurs habitudes de parjure. En 812, autre ordre de vérifier les imputations de libertinage, de brigandage, de meurtre, dont les chanoines étaient inculpés. En 813, au couronnement anticipé de Louis le Débonnaire, Charlemagne, qui avait tant tenu à recevoir le diadème des mains du pape, voulut que son fils se le plaçât lui-même sur le front. Dans une note précédente, j'ai montré comment, à cette même époque, il intervenait comme arbitre, même en matière de foi. Il est en outre permis de croire, quand il prenait tant de précautions contre des empiétements qu'il sentait grandir, qu'il usait largement de son droit de promouvoir *directement* aux siéges épiscopaux et abbatiaux, ou de ne ratifier qu'à bon escient les élections faites.

(2) Elle était puérile et ridicule, et même inefficace, autant qu'horrible. Ainsi Charles le Chauve et son neveu Louis III, se trouvant en compétition pour la Lorraine, consentirent à se soumettre au jugement de Dieu. Ils firent lutter dix hommes dans l'épreuve du fer chaud, dix dans celle de l'eau chaude, dix dans celle de l'eau froide. — Mais les épreuves terminées, ils se livrèrent bataille comme si elles n'avaient pas eu lieu.

Oda, femme du farouche Zwentebold, roi de Lorraine, se disculpa de l'accusation d'adultère par le serment de 72 seigneurs. Mais son salut ne fut assuré que par l'assassinat de son mari.

Charles le Gros accusa, à la diète de Kirckeim (887), sa femme Richarde d'adultère avec son ministre l'évêque Luitward. L'impératrice se justifia par l'épreuve du feu ardent; mais l'évêque trouva plus sûr d'aller soulever Arnould de Carinthie contre son oncle, et la postérité, comme les contemporains, n'ont pas moins ajouté foi, malgré le succès de Richarde, à la faute des deux accusés.

C'était assurément plus qu'il n'en fallait pour assurer dans le gouvernement une part considérable. Mais, à tous ces éléments déjà si efficaces d'autorité effective et de prédominance morale, le clergé joignait, en outre, le nerf essentiel de toute action politique, l'incalculable supériorité des richesses. La dîme assurait à l'Eglise un revenu inépuisable et le seul budget à peu près régulier du temps. Elle s'en était créé un second en s'emparant de la juridiction testamentaire (1). Enfin, elle avait pris sur le monde laïque cet irrésistible avantage que les moines héritaient de leurs parents et n'avaient eux-mêmes pour héritiers que leurs communautés (2). Il faut ajouter que les personnes ecclésiastiques cumulaient, avec une facilité si exceptionnelle pour acquérir, le bénéfice du droit commun sur les propriétés acquises; qu'un prêtre exigeait de ses vassaux, de ses serfs, toutes les obligations (même celles de guerre) que pouvait demander un comte; qu'enfin les mœurs du temps ne s'opposant pas à ce que les évêques et les abbés combattissent, ils avaient pour résister aux violences ou pour en commettre les mêmes moyens temporels que les laïques, et le profit de leurs armes spirituelles en surplus (3).

(1) Pfister.

(2) Le président Hénault.

(3) Peut-être s'étonnera-t-on qu'à toutes ces causes de suprématie je ne joigne pas la reconnaissance des opprimés pour la protection de l'Eglise et la douceur relative de sa domination. C'est que, à vrai dire, il ne me semble point qu'aux IXe et Xe siècles le clergé se soit généralement et sensiblement différencié des autres propriétaires de serfs et de vassaux. Antérieurement, au temps des invasions barbares, postérieurement, quand le régime féodal fut établi, il eut souvent la gloire de personnifier la civilisation, de défendre et de pratiquer l'humanité, telle qu'on la concevait alors. Mais à l'époque obscure et troublée de la décadence carlovingienne, l'Eglise, surtout recrutée d'êtres sans tradition et sans culture morale, ne s'éleva guère au-dessus de la masse fourbe, impitoyable et féroce qui l'entourait.

Faut-il, à l'appui de ce que j'avance, citer un texte précis? Voici ce

Une telle situation, dans un tel ensemble social, impliquait la prépotence politique du clergé. Aussi la possédat-il absolument depuis la mort de Charlemagne jusqu'à l'extinction de sa dynastie. Admis dans les assemblées gouvernementales et administratives dès le temps de Pepin le Bref, il avait, grâce à sa supériorité d'instruction, successivement accaparé la présidence et le secrétariat de ces réunions, la rédaction et la conservation des délibérations prises, ce qui le plaçait en excellente position pour les influencer. Toutefois ces moyens détournés n'étaient même pas nécessaires, et ce fut ouvertement que, sous Louis le Débonnaire, l'abbé Wala, le moine Gondebaud, l'archevêque Agobard, firent les révoltes et les pacifications. Le chef de l'église de Reims, Hincmar, l'évêque de Verceil, Luitward, furent également les vrais rois, celui-ci sous Charles le Chauve, celui-là sous Charles le Gros. Un peu plus tard on vit l'archevêque de Mayence, Hatto, gagner pour les titulaires de son siége la présidence réglementaire de la Diète teutique et disposer deux fois du trône de Germanie, d'abord en faveur de Louis l'Enfant, puis au bénéfice de Conrad le Franconien. Un prélat, même parmi ceux qui ne prenaient point de part directe au gouvernement, dominait, vers le X[e] siècle, toute grandeur séculière. Qu'on lise, si l'on veut s'en convaincre, dans les

---

qu'on lit dans un des derniers Capitulaires de Charlemagne, traduit par M. Guizot :

« Demandez, dit l'illustre empereur, demandez à quel sujet et en quels lieux les ecclésiastiques font obstacle aux laïques...... Demandez si celui-là a renoncé au siècle qui tend, n'importe par quels moyens, à accroître ses possessions, — tantôt promettant la béatitude du royaume des cieux, tantôt menaçant des supplices éternels de l'enfer, — ou bien, sous le nom de Dieu et des saints, dépouillant de ses biens quelque individu riche ou pauvre, simple d'esprit ou peu avisé. »

On ne mettra en doute ni la sage piété de Charlemagne, ni sa compétence à juger la valeur morale de son clergé.

chroniques contemporaines, ou seulement dans Muller, la curieuse histoire du voluptueux et magnifique évêque de Constance, Salomon, abbé de Saint-Gall.

Enfin, par delà la prépondérance présente des clergés nationaux, une autre puissance commençait à poindre : la papauté. Sans doute, vers le X[e] siècle, elle en était encore, selon les apparences, à lutter péniblement et pas toujours avec bonheur, tant pour s'affranchir de la domination impériale que pour s'enraciner dans Rome et saisir la direction de l'Italie. Si, en effet, depuis quatre-vingts ans (815-896) ses prétentions avaient obtenu de remarquables succès, combien d'échecs avaient balancé les victoires! On pouvait compter à son profit : Lothaire I[er], se faisant décerner l'empire par le pape Grégoire IV; Nicolas I[er], forçant, malgré le synode de Metz, Lothaire II à reprendre sa femme répudiée; Adrien II, Adrien III, Etienne VI, élus sans la participation des délégués impériaux. Mais les défaites n'étaient pas moindres. Les ardentes, féroces, scandaleuses compétitions de Sergius, de Formose, d'Etienne VI, de Romain (1), eussent, à une autre époque, déconsidéré pour des siècles le siége de Rome, et alors même elles n'étaient pas sans nuire à son crédit moral. Enfin, l'insurrection de la population romaine contre Léon III; le jugement de l'empereur Lothaire sur Pascal I[er], inculpé de meurtre; l'obligation où s'étaient trouvés Etienne V, Eugène II, Grégoire IV, d'obtenir l'autorisation impériale avant d'être consacrés; la décision entre Sergius II et son compétiteur

(1) L'antipape Sergius poussait contre Formose le marquis de Toscane, et Formose se défendit en appelant les Allemands. Etienne VI, du parti de Sergius, fit déterrer Formose, souiller son cadavre, faire le procès à sa mémoire. Romain fut soupçonné d'avoir eu sa part dans la strangulation d'Etienne VI, massacré par le parti qui éleva Romain.

au trône pontifical, rendue par le souverain temporel (1), marquaient, par de dures humiliations, qûe les papes étaient loin encore du but ostensible de leur ambition : l'indépendance; plus loin de leur aspiration secrète : la suzeraineté.

Néanmoins, si l'on eût tout considéré, quel chemin franchi déjà! et comme les héritiers de ces prêtres inconnus, Lin, Clet ou Anaclet, dont l'individualité est obscure sinon douteuse; comme les successeurs de ce pape, si gaillardement menacé d'excommunication par les évêques des Gaules (2), se trouvaient avoir rapidement conquis, dans la catholicité, une place qui ne leur laissait plus de rivaux.

Personne ne s'étonnait, cent ans après Charlemagne, de voir réclamer la primauté sur toutes les Eglises par les représentants de ces pontifes en qui Minutius Félix, Justin, saint Irénée, n'admettaient que des égaux; dont Tertullien et saint Firmilien raillaient les velléités de préséance honorifique (3); que saint Cyprien traitait de *collègues*, alors même qu'il reconnaissait dans l'Eglise de Rome *la source de l'unité sacerdotale*. Un lent travail des imaginations, se combinant avec l'évolution constitutive qui tendait à transformer la république chrétienne en monarchie, avait préparé

(1) L'empereur Lothaire. Il renouvela à cette occasion la loi qui défendait de procéder à la consécration des papes avant que leur élection n'eût été confirmée par l'empereur et sans y appeler ses commissaires. Le pape Léon IV adhéra à cette loi en 847. Fréquemment violée durant l'affaissement de l'empire, elle fut remise en vigueur par les Othon.

(2) En 833, le pape Grégoire IV, venu de ce côté des Alpes, au plus fort de la querelle entre Louis le Débonnaire et ses enfants, avait pris parti pour ces derniers. Il essaya de détacher du vieux monarque les évêques qui le soutenaient en les menaçant d'excommunication. Mais ceux-ci lui répondirent par une sorte de calembourg : *Si excommunicaturus venis, excommunicatus abibis!* Le pape se le tint pour dit et demeura neutre.

(3) « Je suis indigné de la folle arrogance de l'évêque de Rome, qui prétend avoir hérité son évêché de l'apôtre Pierre! »

(Epist. S. Firmiliani ad S. Cyprianum.)

de longue date ce changement dans les idées. A mesure que la primitive égalité disparaissait sous la hiérarchie, la succession de saint Pierre devenait un titre. En outre, les vieux prestiges du nom romain s'étaient peu à peu reflétés sur les évêques de la ville éternelle : la grandeur historique de leur siége les avait surélevés. D'autre part, la soif inextinguible de régner, dont était possédée l'Italie, et qui, faute de mieux, se tournait parfois vers l'Eglise pour lui demander la revanche de la domination barbare, ne les avait pas servis moins utilement. Enfin, ils étaient dès longtemps, dans le flottant brouillard des rêveries populaires, comme désignés pour le trône, si jamais la foi religieuse en élevait un. Or, Pepin le Bref, son fils, et plus tard les héritiers de celui-ci, avaient donné un corps à ces vagues conceptions en appelant les pontifes romains à transporter, à décerner des empires. — Quel autre évêque et même quel souverain eût paru comparable à qui exerçait un pouvoir pareil?

Par l'effet de la politique des princes carlovingiens, activant ainsi le cours des choses et l'épanouissement logique des événements, le pape était donc généralement accepté déjà, même avant le Xe siècle, pour le vicaire de Dieu sur la terre. Mais, à cette époque, l'opinion générale commença à devenir l'opinion unanime, universelle, incontestée. Tout sert aux idées que soulève le sentiment des foules : un effronté mensonge, accueilli comme un quasi miracle, apporta l'investiture sacrée à la naissante théocratie. Un diacre de Mayence, Benoît Levita, si tant est que ce soit son nom véritable, produisit, sous le pseudonyme d'Isidorus Mercator, *les Fausses Décrétales* (1),

---

(1) Rinulphe, archevêque de Mayence au commencement du IXe siècle, fut le grand vulgarisateur des *Fausses Décrétales*, qu'on prétendait avoir été découvertes en Espagne. Le Saint-Siége ne manqua pas de les adopter, et ce fut le principal titre de ses prétentions spirituelles et temporelles jusqu'au XVIe siècle. Erasme et Paolo Sarpi découvrirent alors la fraude et la démontrèrent si victorieusement que les polémistes pontificaux, Baronius et Bellarmin, passèrent condamnation.

recueil prétendu retrouvé de canons prétendus rédigés par les premiers successeurs de saint Pierre. L'infaillibilité des papes, leur omniscience, leur omnipotence, leur suprématie sur tous les princes, tous les évêques, tous les conciles, étaient formellement affirmées dans ce document, dont les doctrines répondaient trop au courant de l'opinion pour qu'aucune critique s'élevât contre leur authenticité. D'abord, il est vrai, rien ne fut par là changé dans les choses. Aux forces qui n'agissent que par la prise de possession des consciences, il faut le temps de faire souterrainement leur chemin. Mais pour quiconque eût su réfléchir, l'indication était décisive. Elle marquait où l'inflexion des idées et la prédominance morale des situations allaient bientôt mettre le pouvoir.

Tel était l'état général de l'Europe occidentale et catholique au moment où l'extinction des Carlovingiens, en donnant libre cours à la féodalité montante, ouvrit dans l'histoire la phase accidentée qui allait être le moyen âge. Aussi, vers cette époque, et presque subitement, un monde tout nouveau apparut. Les derniers vestiges de l'unité impériale s'effacèrent vite, et, suivant la règle ordinaire des réactions, on passa de l'excessif effort vers la centralisation à un excessif morcellement de la souveraineté. Les races nationales, sinon encore les nationalités, se constituèrent et se prirent à vivre de leur vie propre, se développant selon les conditions particulières de leur situation géographique et de leur tempérament. De ce temps date véritablement pour la France, l'Allemagne, l'Italie, et bientôt après pour l'Espagne et l'Angleterre, l'ère des existences distinctes, individuelles, qui se sont continuées jusqu'à nos jours et ont donné à la civilisation européenne ce caractère de variété dans l'unité que le monde ancien n'avait pas connu.

M. Ch. Pellorce donne lecture, au nom de M. Reboul, de la note suivante sur la situation du drainage dans le département de Saône-et-Loire.

Une note détaillée, publiée au commencement de l'année 1868 sur l'état du drainage dans le département de Saône-et-Loire, a fait connaître les principaux résultats statistiques constatés à cette époque où ces sortes de travaux venaient d'entrer dans la pratique agricole de notre pays.

Les éléments plus nombreux, sinon nouveaux, fournis par la période de dix années qui s'est écoulée depuis confirment ces résultats en ce qu'ils ont de relatif à l'amélioration du sol. Les bénéfices que les travaux de drainage procurent aux propriétaires qui les exécutent sont restés sensiblement les mêmes; la plus-value moyenne qui en résulte pour les prairies et terres humides et pour les terrains de diverses natures n'est point au surplus un fait local particulier au département de Saône-et-Loire. Ici comme ailleurs, lorsque les travaux sont projetés et exécutés dans des conditions normales, le capital qui leur est consacré peut être considéré comme placé au taux très-rémunérateur de 20 ou 25 p. 0/0. Ces chiffres sont permanents de leur nature ; ils varient peu ou point d'une période à une autre, et pour ce motif il a été jugé inutile d'en rechercher indéfiniment la confirmation par de nouvelles expériences qu'il serait malaisé d'ailleurs d'obtenir des propriétaires, et plus malaisé encore de contrôler. Il convient de se reporter à cet égard purement et simplement aux indications contenues dans la note de 1858.

Les prix d'exécution n'ont également subi d'autre variation que celle qui résulte de l'accroissement général des salaires. A moins de circonstances tout à fait spéciales, ils ne s'écartent pas beaucoup de 2 50 p. 0/0 par hectare.

L'on a recueilli année par année, et l'on continue à recueillir les renseignements qui concernent l'état statistique proprement dit du drainage, c'est-à-dire les surfaces de terrain drainées dans le département. La superficie totale, qui s'élevait à la fin de 1857 à 783 hectares 72 centiares, atteint aujourd'hui 2,655 hectares 84 centiares, et s'est accrue par conséquent de 1,872 hectares 12 ares, soit en moyenne de 187 hectares 21 ares par année. Les accroissements successifs qu'elle a reçus sont indiqués ci-dessous.

Années.	Surfaces drainées.	
1858	391 h	20 a
1859	231	38
1860	145	98
1861	175	40
1862	68	75
1863	207	60
1864	223	64
1865	76	94
1866	171	23
1867	180	»
TOTAL	1,872	12

Ils sont assez régulièrement répartis, et leurs variations, dont la loi est confuse, ne paraissent dépendre que faiblement des circonstances météorologiques auxquelles on serait tenté d'attribuer *à priori* une influence plus capitale. Parmi les dix années considérées, deux seulement (1860 et 1861) sont en effet remarquables, la première par son extrême humidité, la seconde par sa sécheresse ; pour les autres, les hauteurs de pluie tombées diffèrent fort peu de la moyenne annuelle. Les chiffres ci-dessus établissent que les recrudescences ou les rallentissements des travaux de drainage ne suivent pas assez nettement les années pluvieuses ou sèches pour laisser entrevoir la corrélation de ces deux ordres de faits.

Les probabilités qui faisaient augurer en 1858 que la surface annuelle drainée serait d'environ 300 hectares ne se sont donc pas complétement réalisées, et la progression des travaux a été un peu plus lente qu'on n'était fondé à l'espérer. Aucune circonstance ne permet de prédire pour un avenir prochain une altération importante de la marche actuelle, soit en plus, soit en moins.

La loi du 28 mai 1858 n'a pas reçu d'application dans le département. Aucun propriétaire n'a demandé le concours du Crédit foncier. Les conditions légales auxquelles sont soumis les prêts de cet établissement de crédit sont compliquées et entraînent des frais accessoires assez onéreux. Ces inconvénients disparaissent en partie pour des travaux d'ensemble considérables, mais ils subsistent dans toute leur force vis-à-vis des propriétés morcelées, et se prêtent mal aux convenances des drainages peu importants. Or, ce dernier cas est celui qui se présente presque toujours dans Saône-et-Loire. L'humidité du climat n'y a pas des exigences bien impérieuses, et la division de la propriété, notamment dans les plaines, ne donne ordinairement lieu qu'à des drainages de parcelles d'une faible étendue.

L'administration continue à donner son concours aux personnes qui s'adressent à elle et à leur fournir gratuitement les projets et les indications nécessaires à l'exécution. Les propriétaires ont une tendance marquée et très-justifiée d'ailleurs à faire exécuter les travaux par des ouvriers attachés à leur exploitation ou tout au moins résidant à proximité. L'institution des maîtres draineurs commissionnés a cessé de répondre à leurs convenances, et par suite elle est tombée peu à peu en désuétude. C'est un résultat auquel on ne peut qu'applaudir ; il établit que l'initiative privée s'est développée et que la pratique des travaux s'est vulgarisée.

Les fabriques de drains installées dans le département sont largement suffisantes pour desservir les besoins actuels du public ; elles répondraient sans difficulté à des demandes quatre ou cinq fois plus nombreuses. Quelques-unes sont munies de machines perfectionnées dont le meilleur type paraît être le modèle Schlosser. L'Etat encourage l'emploi de ces machines ; il en a récemment concédé deux à titre gratuit. Elles fonctionnent, l'une à la tuilerie de Montchanin, chez M. Avril, l'autre à Gilly-sur-Loire, chez M. de Saint-Agnan.

M. Ch. Pellorce, tant en son nom qu'au nom du comité d'archéologie, propose de publier, sous les auspices de l'Académie et à ses frais, une collection de pièces historiques extraites par M. Michon des archives communales de Mâcon. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Lacroix est nommé bibliothécaire, en remplacement de M. Michon, démissionnaire.

MM. Auguste Bernard, l'abbé Tilloy, le frère Ogérien sont élus membres correspondants.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 1868.

Présidence de M. J. DE PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Ch. Alexandre, Arcelin, Berthier, Bouchard, Chavot, Devienne, de Ferry, Lacroix, Fr. Lacroix, Monnier, Nazaret, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce,

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Eugène Roulleaux, membre de la Société littéraire de Lyon, de la Société impériale d'émulation de l'Ain, etc., fait hommage d'un volume d'études ethnologiques et sociales intitulé : *Le Paon de Brehat*, et sollicite le titre de membre correspondant. Ces différentes publications sont renvoyées à l'examen de M. Arcelin.

M. Thevenet, secrétaire de la Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes, offre un volume de poésies publié par lui sous le titre de : *Les Villageoises*. — Renvoi à M. Bouchard.

M. Nadault de Buffon, membre correspondant, envoie une notice biographique du président Nadault. — Renvoi à M. Chavot.

M. Frot, membre correspondant, adresse une note sur la machine à ammoniaque.

M. Chassinat, docteur-médecin, membre correspondant, envoie un volume intitulé : *L'Allaitement maternel étudié au point de vue de la mère, de l'enfant, de la famille et de la société*.

M. J. de Parseval-Grandmaison dépose une brochure sur le percement de l'isthme de Suez et sollicite pour son auteur, M. le commandant Cialdi, de Livourne, le titre de membre correspondant. L'examen de ce mémoire est renvoyé à M. Reboul.

M. de Ferry offre à la Société deux opuscules ayant pour titre, l'un : *Note sur une figurine en pierre de l'âge du renne trouvée dans la station de Solutré;* l'autre : *Note sur une tête de lance en silex des fabriques de Charbonnières.*

M. le Président communique une circulaire de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique concernant les fondations particulières de médailles destinées à être remises aux instituteurs à titre de récompense pour les cours faits par eux aux adultes. La Société décide qu'il sera offert en son nom, pour 1868 et pour 1869, une médaille de vermeil du module et à l'effigie de celles adoptées par elle pour ses concours annuels.

L'assemblée prend connaissance d'une correspondance échangée avec M. Auguste Bernard, membre correspondant, pour la publication à entreprendre par elle de l'*Inventaire des archives de l'abbaye de Cluny*.

M. J. de Parseval-Grandmaison fait un compte rendu verbal d'un écrit de M. Boucher de Perthes, intitulé : *Les Idées innées*.

Il donne ensuite lecture d'une circulaire de la Société des agriculteurs de France fondée depuis peu à Paris, sous la présidence de M. Drouin de Lhuys. Cette circulaire, qui traite des rapports de cette Société avec les associations agricoles de l'Empire, invite ces dernières à accréditer auprès d'elle un ou plusieurs délégués, lesquels seront ensuite convoqués à une réunion générale ultérieure.

M. J. de Parseval-Grandmaison est désigné pour représenter l'Académie auprès de cette Société.

M. Arcelin donne communication du procès-verbal de la réunion particulière du comité d'archéologie tenue le 20 juin. Il donne ensuite lecture du travail suivant qui est écouté avec un intérêt soutenu.

LES

BERGES DE LA SAONE

TEMPS CELTIQUES. — FER. — BRONZE. — PIERRE POLIE (1).

La Saône, à en juger par ses dépôts de transport, paraît avoir traversé trois phases géologiques distinctes. Pendant une première période, un puissant cours d'eau déblaya la vallée actuelle aux dépens des terrains plus anciens qu'il traversait. Des graviers et des marnes, laissés à des niveaux différents, mais supérieurs aux plus hautes inondations de l'époque actuelle, sont comme les témoins de cet âge primitif. La vallée, une fois creusée, la rivière paraît avoir erré à l'aventure, dans le fond du bassin, à travers des espaces ensablés et marécageux. Des marnes bleues pétries de coquilles paludéennes et fluviatiles, renfermant de nombreux débris de végétaux et des amas d'ossements alternant avec de petits bancs sableux et qu'on voit affleurer pendant les grandes sécheresses, paraissent être le produit de ce second régime. Enfin, le débit de la rivière ayant diminué, elle reprit en sens inverse son premier travail, et

(1) Voir A. Arcelin, *Note sur les antiquités préhistoriques de la vallée de la Saône*, 1867. — et aussi *la Station préhistorique de l'âge du renne de Solutré*, 1868.

se mit à combler lentement son lit primitif devenu trop vaste, par des dépôts argileux très-fins et très-homogènes, qui sont encore en voie d'accroissement.

Les produits des deux premiers âges, caractérisés par des débris de la faune quaternaire, peuvent et doivent sans doute renfermer des traces de l'industrie humaine, puisque les stations de Solutré, de Charbonnières et de Vergisson nous apprennent que les plateaux supérieurs de la vallée étaient alors habités par l'homme contemporain de l'Ours des cavernes, du Mammouth et du Renne (1).

Quant au limon argileux, jaune et compacte, qui recouvre les marnes bleues, et ne contient que des espèces encore vivantes, il appartient tout entier à l'époque actuelle et renferme de nombreux gisements archéologiques postérieurs à l'époque du Renne, que nous allons étudier.

Chaque année, par suite des crues d'automne et de printemps, la Saône se répand, comme on le sait, sur les vastes prairies qui occupent le fond de la vallée. Il arrive alors que les eaux chargées de particules terreuses et très-lentes dans leur cours, déposent à la surface du sol une certaine épaisseur de limon qui produit à la longue un exhaussement de la plaine. Ce linceul naturel recouvre peu à peu les débris de chaque siècle, qui se trouvent ainsi enfouis sous un dépôt d'alluvion, dont l'épaisseur croît avec le temps. Il se produit de cette façon une sorte de stratification régulière, sans confusion, dont chaque couche correspond à un âge différent et renferme des *fossiles* caractéristiques de cet âge. La nature forme en quelque sorte un vaste musée où chaque génération humaine vient jeter des épaves, où chaque objet occupe sa place chronologique relative.

---

(1) Voir H. de Ferry, *l'Ancienneté de l'homme dans le Mâconnais*; Gray, 1867.

Le flot, en battant la rive, produit sur certains points des escarpements souvent fort élevés, qui sont autant de bonnes coupes naturelles, très-favorables à l'étude du terrain d'alluvion. Si l'on suit, par les eaux basses, ces berges verticales, on remarque çà et là des débris de toute nature qui apparaissent dans la tranche du terrain, à différents niveaux, et particulièrement des stations humaines, caractérisées par des traces de foyers, des fragments de poteries, des os, des silex taillés, etc.

Je me suis demandé s'il n'était pas possible de faire un classement méthodique de ces stations et d'établir entre elles des relations chronologiques, basées sur leur niveau dans le lehm d'alluvion. On comprend de quelle importance serait un pareil résultat, puisqu'il nous fournirait des termes de comparaison très-concluants pour déterminer l'âge des stations des hauts plateaux où il n'y a pas eu enfouissement et où, par conséquent, les objets de tous les temps sont mêlés, juxtaposés et non superposés.

Pour être en droit de considérer comme un élément sûr de critique les niveaux des diverses stations de la Saône, il faudrait établir les deux propositions suivantes :

1° La loi d'accroissement des dépôts d'alluvion est constante et uniforme ; ce qui, loin d'être vrai d'une année à l'autre, par exemple, peut être admis pour un long espace de temps. Si, en effet, l'on considère que toute la masse du limon jaune moderne est parfaitement homogène et compacte, on est forcément conduit à en conclure que le régime des eaux qui l'ont produite n'a pas varié. Par conséquent, l'apport moyen dans le même laps de temps est demeuré le même, les mêmes causes engendrant les mêmes effets. C'est à peine si cet apport a dû augmenter un peu dans les derniers temps, par suite du déboisement et de la culture. D'ailleurs les conditions climatologiques, qui seules

auraient pu influer énergiquement sur le régime des eaux, n'ont pas changé notablement depuis les temps correspondant à la base des alluvions modernes, car la faune et la flore, dont on retrouve les traces, sont encore celles d'aujourd'hui.

2° La loi d'accroissement des dépôts est générale sur tous les points de la vallée. Cette seconde proposition est loin d'être aussi exacte que la première. On sait, en effet, que les matières tenues en suspension dans de grandes masses d'eau se précipitent assez irrégulièrement sous l'influence de causes très-diverses et particulièrement sous l'action des courants. Il y a là une cause d'erreur manifeste, mais qu'on peut atténuer beaucoup, soit en opérant par compensation sur de longs espaces, soit en étudiant de petits espaces soumis à des effets analogues (1).

Je conclus donc que ces deux propositions peuvent être admises en théorie, et que les niveaux relatifs des diverses stations offrent des éléments approximatifs de chronologie, à la condition de multiplier les observations sur des points très-nombreux, et de prendre des moyennes dans le temps et dans l'espace (2).

Pour ne négliger aucune des difficultés de la question, je dois mentionner encore d'autres causes d'erreurs, que j'appellerai accidentelles et qu'il faut attribuer soit à l'homme, soit à la nature. Il arrive, par exemple, que sur certains points, les berges ont été exhaussées artificiellement pour protéger la prairie contre les crues de la rivière.

---

(1) En aval de l'embouchure de la Seille, par exemple, il se produit un courant qui entraîne le limon plus loin, et la couche romaine ne se trouve enfouie qu'à 0m 25 de profondeur et même moins, tandis qu'ailleurs l'épaisseur du dépôt supérieur est de 1 mètre.

(2) Le temps est représenté par des coupes verticales, et l'espace par des coupes horizontales.

Ailleurs, au contraire, le flot les a rongées, dénudées, surbaissées. Quelquefois même, de longues portions de la berge sont descendues, par suite de glissements, sur les marnes sous-jacentes et occupent un niveau inférieur à leur niveau naturel (1). Enfin, il arrive fréquemment que des objets tombés dans le fond de fosses artificielles, dans des affouillements ou d'anciens lits de rivière, comblés et nivelés ensuite, apparaissent dans la tranche du rivage, à des niveaux accidentels qu'il est fort important de constater. L'étude géologique très-attentive du terrain permet, dans la plupart des cas, de se rendre compte de ces remaniements.

Enfin, cela posé, il restait à trouver une base de supputation, un point de départ, une unité de mesure.

Telle se présentait la question que j'ai cherché à résoudre. J'ai parcouru pas à pas les deux rives de la Saône, entre Chalon et Trévoux, étudiant tous les gisements, relevant leur profondeur au-dessous du sommet de la berge ou leur hauteur au-dessus du niveau de l'eau, rapportée à l'échelle du pont de Mâcon, recueillant enfin tous les objets qui se montraient dans la berge (2). Je n'ai point ici la place d'étudier séparément chacune des stations observées, dont le nombre dépasse soixante. Je me contenterai de donner les résultats généraux, basés sur la comparaison de mes

(1) Il peut arriver ainsi que deux couches différentes viennent se confondre au même niveau, et qu'on trouve mélangés des débris de plusieurs époques, formant un gisement remanié.

(2) Les gisements se prolongent tout le long de la Saône, en amont de Chalon. M. le docteur Marchant, de Dijon, a signalé des flèches, des lances, des marteaux à douille, des haches polies, des instruments en bois de cerf et en os, trouvés à Saint-Jean-de-Losne, à Auxonne, à Lamarche (Côte-d'Or), à Saveyeux (Haute-Saône), à Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or). Voir L. Marchant, *Notice sur divers instruments en pierre, en os et en corne de cerf, des époques des palafittes ou habitations lacustres, trouvés dans la Saône*. Dijon, 1866.

cotes de niveau, et les moyennes que j'ai cru pouvoir établir.

Nous supposerons une coupe théorique de la berge.

L'ensemble des dépôts que nous allons étudier atteint une épaisseur moyenne de 4m 50 au-dessus des marnes bleues sous-jacentes. C'est aussi leur niveau à l'échelle du pont de Mâcon, les marnes bleues correspondant à peu près à l'étiage.

A une profondeur d'environ 1 mètre au-dessous de la prairie, soit 3m 50 à l'échelle du pont, on voit apparaître des couches bien caractérisées par des poteries, des médailles, etc., et qu'on peut en toute assurance rapporter à l'époque romaine. Elles ont, par conséquent, de 1,500 à 1,800 ans, et c'est le temps qu'il a fallu pour déposer 1 mètre de limon. Voilà la base de notre échelle chronométrique. Il est donc très-important de l'établir exactement. Aussi vais-je donner ci-dessous les différentes cotes relatives à la couche romaine et d'après lesquelles j'ai fixé son niveau moyen. Les chiffres représentent la profondeur de la couche au-dessous du sommet de la berge.

0m 00 à 0m 25	(deux stations)	1m 00	(sept stations).
0m 40	(une station)	1m 10	(trois stations).
0m 50	(deux stations)	1m 20	(trois stations).
0m 80	(une station)	1m 50	(une station).
0m 85	(une station)	1m 70	(une station).
0m 90	(une station)	2m 00	(une station).

Nous avons en tout 24 stations comprises entre 0m 00 et 2m. La moyenne mathématique nous donnerait un niveau moyen de 1 mètre (qui est par hasard celui que j'ai adopté). Mais cette méthode serait défectueuse, parce que les deux termes extrêmes de la série sont dus à des remaniements accidentels. D'une part, la berge ayant été dénudée, la couche romaine se trouve à la surface même du sol (en

aval de la Seille, — au nord de Fleurville); d'autre part, la berge étant exhaussée de 1 mètre, la couche romaine se trouve à 2 mètres de profondeur (en aval de Rivière), tandis que son niveau réel n'est qu'à 1 mètre au-dessous de la prairie. Supposons un écart accidentel de 3 mètres (qui a pu se produire quelque part), et notre moyenne se trouverait alors déplacée, ce qui est inadmissible. Mais si nous remarquons que sur 24 stations, 16 oscillent entre 0m 80 et 1m 20, il sera bien plus logique d'établir notre moyenne entre ces deux termes et d'adopter le niveau de 1 mètre correspondant à sept stations.

On pourrait faire la contre-épreuve en comparant entre elles les hauteurs rapportées à l'échelle du pont de Mâcon. On arrive à une moyenne comprise entre 3m 40 et 3m 50, ce qui correspond à peu près à notre premier résultat, la totalité de la berge atteignant 4m 50.

J'ajouterai que partout où la couche romaine est à moins de 0m 80 ou à plus de 1m 20, on peut généralement constater des remaniements accidentels ou une formation locale irrégulière des dépôts.

Les stations romaines se trouvent réparties à peu près également sur tout le cours de la rivière. Elles dominent peut-être légèrement sur la rive gauche. A ce propos, je ferai remarquer que le chemin de hallage qui passe sur la rive droite entre Mâcon et Chalon, et sur la rive gauche entre Mâcon et Lyon, a confondu et masqué la plupart des stations qu'il rencontre, en sorte qu'on ne peut utilement explorer que les berges qui lui sont opposées. Et encore faut-il choisir le petit nombre de points où la rive est escarpée; partout où elle est ensablée, toute observation devient impossible.

Au-dessous du niveau romain et jusqu'à une profondeur d'environ 1m 30, les stations qu'on rencontre sont carac-

térisées par des poteries grises, grossières, bien cuites, faites au tour et ornées de bandelettes ; elles correspondent à diverses époques celtiques qu'il m'a été jusqu'à présent difficile de classer (1). Cependant, je crois pouvoir rapporter à la première époque du fer préhistorique les couches inférieures de cet étage très-peu développé d'ailleurs sur les bords de la Saône, et représenté notamment par quelques stations situées un peu en aval de Rivière (Rhône), et au-dessous de Riottier, sur la rive droite. Je possède un poignard trouvé dans la Saône, aux environs de Mâcon, qui paraît être un rare et très-curieux témoin de la première époque du fer dans nos contrées (2).

Un peu au-dessous de ces stations de l'âge du fer, on rencontre des gisements où apparaissent des poteries fines, faites à la main, à pâte noire, ou couvertes d'un vernis noir mat, bien polies et sobrement ornées de raies parallèles, de points alignés, de cercles ou de figures triangulaires disposées symétriquement et produites par impression dans la pâte humide ; les vases se terminaient généralement par un fond plat et étroit. Cependant j'ai retrouvé avec M. de Ferry, dans les stations de Thoissey, des anneaux ou torches en terre cuite, qui me paraissent avoir servi à

---

(1) On peut attribuer à la dernière époque gauloise une bague en bronze trouvée par M. de Ferry, au port d'Arciat, formée d'un fil dont les extrémités s'enroulent l'une sur l'autre.

(2) La poignée est en bronze, ornée de filets en relief, terminée vers la lame par une petite croisée, dans le style de l'âge de bronze, et vers le pommeau par deux antennes portant deux boutons plats ou disques analogues à un type d'Hallstatt. MM. Alexandre Bertrand, Penguilly-l'Haridon et de Mortillet, qui ont bien voulu l'examiner, considèrent cette arme comme évidemment celtique. M. de Mortillet la reporte au premier âge du fer, en se fondant sur son analogie avec le type d'Hallstatt.

On rencontre dans nos pays (Poype d'Ozan, cimetière de Cormoz [Ain]), des types plus archaïques que ceux-ci et qui me paraissent antérieurs, dans l'âge du fer, à l'époque d'Hallstatt et d'Alaise (Doubs), où règne un style nouveau et très-caractéristique.

soutenir des vases à fond pointu, comme cela se présente dans les stations suisses de l'âge du bronze, où l'on rencontre tous les analogues de nos vases de la Saône. Les bords étaient rarement arrondis, mais généralement profilés avec soin en biseau ou en méplats ; toute cette poterie était modelée à la main et polie, encore humide, à l'aide d'un petit instrument probablement en bois ou en os, dont on distingue parfaitement le travail, consistant en petites facettes, en stries irrégulières ; nulle part on n'y voit les stries régulièrement concentriques du travail au tour ; toutes ces poteries ont été déterminées par M. de Mortillet comme se rapportant à l'âge du bronze, et leur niveau, compris entre 1m 30 et 1m 50, ne fait que confirmer cette conclusion. Il existe deux belles stations de cette époque : l'une, en amont du port de Thoissey (Ain) ; l'autre, en aval du port d'Ouroux (Saône-et-Loire). M. de Ferry a recueilli dans la station de Thoissey, à 1m 30 de profondeur, un fragment de bracelet de bronze massif, à large ouverture, avec crête à l'extrémité, ce qui est un type de l'âge du bronze (1).

Les poteries fines et noires dont j'ai parlé plus haut correspondent aux couches supérieures de ce que je considère comme l'étage du bronze, comprises entre 1m 30 et 1m 40. Si l'on descend plus bas, on trouve les mêmes poteries fines mélangées de débris de grands vases en terre jaune, grossière, épaisse, pétrie de grains de quartz, polie à grands coups sur la pâte humide, et ornée de bandes rapportées en forme de bords de tarte, ou d'impressions grossières des doigts ou des ongles, paraissant appartenir à de petites mains de femmes ou d'enfants. Quelques vases

---

(1) Nos poteries de la Saône ont été examinées par M. le professeur Desor, de Neuchâtel, qui les a classées comme nous.

sont pourvus d'anses rudimentaires en forme de mamelon, percées quelquefois d'un trou de suspension pour passer une corde. Le silex, qui manque absolument dans les couches supérieures, apparaît sous forme d'éclats (1).

Plus bas encore, à la profondeur moyenne de 1m 50, la poterie fine elle-même prend une teinte jaune ou brune, analogue à celle de la grosse poterie. A peine rencontre-t-on quelques fragments des vases noirs et fins des couches supérieures. Nous sommes à la base de l'âge de bronze (2). Le silex abonde non-seulement en éclats, mais déjà travaillé en forme de flèches, de grattoirs, de couteaux à retouches. Ces stations de l'âge du bronze inférieur sont extrêmement développées sur la rive gauche, en aval du port de Vésines et entre Vésines et Asnières; on les retrouve jusqu'en amont de Fleurville. Enfin j'ai observé un gisement de cet âge en place à 0m 50 au-dessous d'une station romaine, soit à 1m 50 de profondeur, à Rivière (Rhône).

Si l'on descend à un niveau inférieur encore, on ne rencontre plus que la grosse poterie jaune mêlée à une grande quantité de silex. On entre en plein régime de la pierre polie, dont le plus grand développement est à 2 mètres de profondeur, soit à 2m 50 de hauteur à l'échelle du pont de Mâcon. La poterie est des plus barbares, sans ornement, et polie sur les deux faces à larges méplats, ce qui la distingue de la poterie du bronze qui est polie à petites facettes; les bords, au lieu d'être profilés en biseau, sont irrégulièrement arrondis. Les stations de l'âge de la pierre

(1) M. de Ferry a recueilli une flèche en silex au-dessus de la couche de l'âge du bronze de Thoissey. Mais peut-on tirer une conclusion d'un fait isolé? N'était-ce point un niveau accidentel?

(2) La plus grande partie des sépultures de Saint-Barnard (Ain) sont contemporaines de ces couches, formant la transition entre le bronze et la pierre polie, et elles offrent les mêmes caractères archéologiques.

polie ou néolithiques m'ont fourni un grand nombre d'objets dont les berges étaient jonchées, lors des premières explorations que j'entrepris, il y a un an environ, en même temps que M. de Ferry. Tous les types possibles étaient représentés : haches polies de toute grandeur et de substances très-diverses (1), pointes de toutes formes, à ailerons, en feuilles, à pédoncule, carrées, en losange, triangulaires, à base évidée en demi-cercle, etc..., marteaux, molettes, grattoirs, scies, grands couteaux à retouches, etc..., instruments et emmanchures en bois de cerf, ossements de bœuf, de cheval, de cerf, de mouton, de cochon ou de sanglier (2), etc. C'est, en un mot, tout ce qu'on rencontre dans les stations du même âge des palafittes suisses. Mais je ne prétends pas assimiler nos gisements des bords de la Saône aux constructions lacustres sur pilotis, comme l'ont fait cependant quelques archéologues (3). Je déclare n'avoir au contraire trouvé nulle part la moindre trace de nature à soutenir cette opinion, que je considère, jusqu'à preuve du contraire, comme mal fondée. Pas une de nos stations bien caractérisées de l'époque de la pierre polie ou du bronze ne renferme des restes de pilotis (4). D'ailleurs

(1) Mais elles paraissent toutes appartenir à des matériaux du pays, soit qu'on les ait empruntées aux roches du Mâconnais, soit qu'on les ait tirées des galets de la Saône ou du diluvium alpin de la Bresse.

(2) Le genre *Sus* domine notablement dans toutes les stations préhistoriques des bords de la Saône. L'histoire nous montre, en effet, les Celtes se nourrissant spécialement de porc et de sanglier.

(3) Voir docteur L. Marchant, *Notice sur divers instruments en pierre, os et corne de cerf, de l'époque des palafittes ou habitations lacustres, trouvés dans la Saône.* Dijon, 1866.

(4) On ne trouve pas davantage dans les stations inférieures à la couche romaine de traces de murs, ce qui est conforme à l'histoire qui nous représente les Celtes comme ignorant l'art de construire des maisons en pierre. Toutes nos stations ne devaient être d'ailleurs que des établissements temporaires, habités entre deux crues de la rivière. Quelques-unes consistent simplement en un foyer établi sur le sol ou dans une petite fosse, indice d'un campement de chasse ou d'une halte de nuit. On ne trouve plus guère que d'étroits foyers au-dessous de 2 mètres.

les crues et les débordements de la rivière rendraient évidemment ce genre de construction absolument impraticable, et les pilotis qu'on a retrouvés sur plusieurs points doivent avoir une tout autre origine.

Comme les stations du bronze, celles de la pierre polie sont généralement sur la rive gauche et concentrées entre Mâcon et Tournus, à l'exception de deux belles stations : l'une au port d'Arciat, et l'autre au port de Grosne, à la hauteur de Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire). Signalons aussi un gisement situé en aval de Saint-Laurent-lès-Mâcon, où MM. Lacroix et Ricard ont ramassé une quantité considérable de haches polies et de pointes de flèches. Ce gisement est aujourd'hui complétement détruit et rongé (1). C'est ce qui arrive malheureusement partout. La Saône poursuit constamment son œuvre de destruction ; les berges s'effondrent et les gisements tombent pêle-mêle dans le talus d'éboulement où tout se confond. En sorte que le travail que je viens de faire serait à recommencer tous les cinq ou dix ans, à mesure que de nouvelles stations apparaissent et remplacent celles que le flot a enlevées.

En aval de Vésines, on trouve une station néolithique, sous-jacente à une station du bronze et à 0m 70 plus bas, soit à 2 mètres de profondeur. Entre Asnières et le port de Boz, les stations néolithiques sont très-développées. Le port de Boz est un point très-curieux, où des débris de tous les âges se trouvent mêlés ; il correspond à un rétrécissement de la rivière, autrefois guéable, où aboutit une voie romaine tendant d'Ambérieux à Autun (2).

(1) Il était sous-jacent à une station romaine encore apparente, avec laquelle il ne faut pas le confondre.

(2) C'est au bief de l'Angély que j'eus pour la première fois l'occasion d'étudier un gisement archéologique en place dans la berge. J'y avais été conduit, ainsi que M. de Ferry, par M. de Mercey, un habile observateur, à qui revient tout l'honneur d'avoir constaté le premier ces curieux gisements dans leur position géologique.

Au-dessous de 2 mètres, les traces humaines deviennent de plus en plus rares, mais se prolongent cependant çà et là jusqu'à une profondeur de 3m 30 et même de 3m 70 (?). Il est probable qu'à l'époque correspondant à ce niveau-là, les bords de la rivière, encore mal canalisée, étaient peu accessibles. Le lehm devient plus compacte, aquifère, pétri par places de concrétions calcaires, et passe assez brusquement, à une profondeur de 4m 50, aux marnes bleues.

Ces marnes étant presque toujours submergées, leur étude est très-difficile, et je n'ai guère pu en explorer que la partie supérieure.

J'y ai constaté, avec M. de Ferry, la présence de nombreux débris de végétaux et d'animaux. Des forêts entières paraissent y avoir été enfouies. Parmi les ossements de mammifères que nous y avons recueillis, M. E. Lartet a pu déterminer les genres cheval, bœuf, cerf, mouton et chèvre, *Sus*, etc. Toutes ces espèces appartiennent encore à la faune actuelle; mais sur d'autres points, dans ces mêmes marnes, et à des niveaux inférieurs à ceux que nos explorations peuvent atteindre, des travaux de terrassement (canal de Pont-de-Vaux) ont mis à découvert des débris d'éléphant.

Cependant M. de Ferry a ramassé devant moi (au port d'Ouroux) un fragment de crâne humain, déterminé par M. le docteur Pruner-Bey, comme pouvant appartenir à l'âge du renne.

Enfin, un savant naturaliste, M. Bourguignat, à qui j'avais envoyé une collection de coquilles (1) provenant de

(1) 28 espèces ont été reconnues par M. Bourguignat. Trois sont terrestres; les autres fluviatiles. Enfin quatre ont été déterminées par lui comme nouvelles; ce sont : *Planorbis Arcelini* (Bourguignat), qui paraît être un ancêtre de forme du *P. Stelmachœtius* (Bourges); — *Valvata Arcelini* (Bourguignat), voisine de la *V. Alpestris*; — enfin deux petites *Amnicola* (indéterminées), du groupe de la *A. Confusa*, vraisemblablement nouvelles.

la partie supérieure de ces couches marneuses, a bien voulu m'adresser à ce sujet une note dont voici les remarquables conclusions :

« Toutes ces coquilles, m'écrit M. Bourguignat, appartiennent à la faune actuelle de la France, et sont relativement modernes. Lorsque je dis modernes, je veux dire qu'elles sont postérieures à la *dernière* période glaciaire.

» D'après l'examen de leurs formes, d'après l'ensemble de leurs signes distinctifs, j'ai *parfaitement reconnu* que ces coquilles portaient l'empreinte d'une température analogue à celle qui a lieu actuellement à la vallée d'Andermatt, au Saint-Gothard, par exemple.

» Or, comme le *maximum* de la dernière époque glaciaire a eu lieu de l'an 9,000 à 9,300 avant Jésus-Christ, et que, pour la partie de la France que vous habitez, il a fallu à peu près 1,800 à 2,000 ans (d'après mes calculs) pour avoir une température analogue à celle que je viens de vous citer, température dont vos coquilles portent l'empreinte, il résulte de là que la couche de marnes bleuâtres, d'où proviennent les espèces, remonterait à 7,000 ou 7,300 ans au plus (1). »

Si donc ces couches correspondent, comme je le pense, à la fin de l'époque du renne (2), il est possible qu'elles soient contemporaines des stations de la Madeleine, des Eyzies, de Bruniquel ; mais elles sont certainement postérieures à celle de Solutré, dont les équivalents doivent être enfouis plus profondément. Il serait à désirer que des fouilles régulières puissent faciliter l'étude de ces intéressants dépôts, où l'on retrouverait peut-être des données

(1) On verra plus loin que ces calculs chronologiques sont d'accord avec les miens, quoique obtenus par une tout autre voie.

(2) Le climat indiqué par M. Bourguignat est assez favorable à cette opinion.

suffisantes pour jeter les premiers jalons de la chronologie des âges antérieurs à la pierre polie dans nos pays.

Il résulte de ce qui précède que les berges de la Saône nous ont fourni une série à peu près complète de gisements de tous les âges, depuis l'époque de la pierre polie jusqu'à l'époque romaine. L'étude des poteries en particulier nous conduit à une conclusion importante, c'est que les différents étages sont liés entre eux par des transitions insensibles, dont on retrouve tous les types intermédiaires ; que d'ailleurs l'apogée de chaque âge est caractérisé par des types dominants et presque exclusifs. Ce sont donc autant de termes de comparaison excellents.

Nous remarquerons de plus : 1° que presque toutes les stations explorées (à l'exception des stations romaines) sont sur la rive gauche ; 2° qu'elles paraissent concentrées entre Chalon et Mâcon et sont très-rares en aval de Mâcon ; 3° que les étages de la pierre polie et du bronze sont les plus développés ; 4° que les stations des temps celtiques de l'âge du fer sont très-rares ; 5° que la couche romaine apparaît partout, sur les deux rives, avec un assez grand développement ; qu'enfin le moyen âge ne semble pas avoir laissé de traces. En résumé, il y a comme des lacunes correspondant au moyen âge, aux temps celtiques de l'époque du fer, et aux temps antérieurs à la pierre polie. Ces lacunes peuvent s'expliquer peut-être par l'histoire. Elles représentent des époques de trouble et d'agitation, où les plaines et les campagnes étaient abandonnées pour des asiles plus sûrs dans les villes ou sur les lieux élevés. C'est ce qui arriva, par exemple, après les grandes invasions barbares de l'année 406, où tous les établissements gallo-romains furent brûlés et détruits ; où les populations n'eurent d'autre refuge que les cités fortifiées ou les camps retranchés qu'on éleva à la hâte dans les montagnes. La

vallée de la Saône fut plus que toute autre balayée par ces grandes inondations humaines, et nous ne devons point être surpris du vide immense qui se produisit tout à coup et dont nous retrouvons la trace. Le régime de la violence, inauguré par les barbares accourus du fond de la Germanie, se continua pendant une grande partie du moyen âge. On se groupait autour des châteaux et des villes, et personne n'osait s'aventurer à construire une demeure dans les grands bois ou dans les plaines qui couvraient les deux rives de la Saône. Dès lors la vague n'eut plus rien à enfouir dans son musée boueux.

Peut-être en fut-il de même aux temps celtiques postérieurs à l'âge du bronze. Quant aux époques antérieures à la pierre polie, j'ai dit pourquoi le fond de la vallée n'était pas habitable alors.

Il me reste à établir la chronologie de nos gisements; ce que je vais essayer, malgré les difficultés de la question, à l'aide des données précédentes. Considérant que la couche romaine s'est trouvée enfouie à 1 mètre de profondeur dans l'espace de 1,500 à 1,800 ans, il semble qu'on puisse en déduire l'âge approximatif de chaque période, d'après les niveaux correspondants. On arrive ainsi aux résultats suivants :

Epoque romaine (1m)	1,500 à 1,800 ans.
Epoque du fer celtique (1m-1m 50)	1,800 à 2,700 ans.
Age du bronze (1m 50-2m)	2,700 à 3,600 ans.
Epoque de la pierre polie (2m-4m)	3,600 à 6,000 ans.
Marnes bleues (époque du renne) (4m 50)	6,700 à 8,000 ans(1).

(1) M. Morlot, d'après ses évaluations faites au cône de la Tinière, attribue à l'âge du bronze, en Suisse, une antiquité de 3,000 à 4,000 ans, et reporte à 5,000 ou 7,000 ans l'âge de la pierre. M. Gillieron a calculé que la station néolithique du pont de Thiele n'aurait pas moins de 6,750 ans.

Ce ne sont que des chiffres très-approximatifs et moyens, sur lesquels j'ai forcé un peu pour tenir compte du tassement du lehm. Ainsi j'ai fait descendre l'étage du fer jusqu'à 1m 50, qui est le niveau du maximum de développement de l'âge du bronze, tandis qu'il aurait fallu établir un terme moyen entre le bronze et le fer, ce qui est difficile faute d'éléments suffisants. Mes chiffres veulent dire simplement que, sur les bords de la Saône, le premier âge du fer n'aurait pas plus de 2,700 ans, et l'âge du bronze pas plus de 3,600 ans. Ce sont des dates maximum. Mais il est évident qu'on trouve des stations de l'âge du bronze ayant moins de 2,700 ans, comme aussi des stations néolithiques ayant moins de 3,000 ans, appartenant à diverses époques de transition d'un régime à un autre (1). L'âge maximum de la pierre polie est difficile à établir, même approximativement, à moins qu'on ne le fasse remonter jusqu'à la fin de l'époque du renne, qui n'aurait pas moins de 6,700 ans.

On voit à quelles vagues appréciations nous en sommes réduits sur ces époques mystérieuses antérieures à la tradition et à l'histoire. Ce ne sont que des chiffres hasardés, provisoires, et je dirai même plus, sans valeur chronologique réelle, tant qu'un nombre suffisant d'observations ne sera venu les contrôler. Mais comme après tout ils résultent déjà d'un certain ensemble de faits, ils renferment probablement une petite part de vérité qui pourra trouver plus tard son emploi. C'est pourquoi je me suis décidé à les publier. Il n'y a donc pas lieu, comme certaines personnes l'ont fait à tort, de s'alarmer des discordances que ces premiers résultats semblent présenter avec la chronologie biblique. Il faut enregistrer à titre provisoire les conclu-

---

(1) C'est ainsi que des couches paraissant appartenir à la civilisation du bronze ne se trouvent qu'à 1m 30 de profondeur, ce qui ne permettrait pas de la considérer comme antérieure de plus de 600 ans à l'ère chrétienne.

sions et les faits que la science nous donne. On les discutera ensuite scientifiquement, quand le moment sera venu.

Cette étude ne serait pas complète si j'omettais de faire mention, en passant, des stations de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze et de l'époque du fer qu'on rencontre sur les plateaux supérieurs de la vallée de la Saône, parce qu'il résulte de leur examen des conclusions extrêmement précieuses pour l'ethnographie de nos contrées.

Le Bugey, la Bresse et les Dombes ont fourni une quantité considérable de stations se rapportant à ces trois âges préhistoriques.

Les populations qui vivaient alors ont jalonné de leurs tumuli les bords du Rhône et la rive gauche de la Saône. De véritables nécropoles ont été signalées, renfermant un nombre prodigieux de sépultures par incinération ou par inhumation. A chaque instant la charrue découvre de nouveaux gisements sur les plateaux bressans compris entre Chalon et Lyon, et le catalogue des objets retrouvés ainsi chaque année serait long à établir (1).

Rien de pareil ne se produit sur la rive droite de la Saône. Les tumuli et les instruments de bronze y font

(1) J'ai un long travail en préparation sur ces stations des hauts plateaux. L'énumération des principaux objets recueillis en fera comprendre l'importance. Age de fer : Poignard en fer (Saône), — couteau-rasoir en fer (Ozan), — faucilles, hachettes en bronze (Ozan), — bracelets et anneaux (Saint-Barnard, Pont-de-Veyle), — fibules, anneaux d'ambre, verroterie (Saint-Barnard, Pont-de-Veyle), — épée (Saint Barnard). — Age de bronze : Epées (Trévoux, Montmerle, Saône près Mâcon), — haches (Saint-Barnard, Port d'Arciat, Peysieux, Ozan), — couteaux et poignards (Saint-Didier-de-Formans, Saint-Maurice, Peysieux), — faucilles (Saône à Chalon et à Trévoux), — lances (Saône à Fleurville, au port de Boz, Saint-Barnard), — flèches à soie (Saône, Trévoux), — bracelets (Saint-Barnard, Montmerle), — embouchures de trompettes (Peysieux). — Age de pierre : Haches polies, flèches, couteaux (Saint-Barnard, Sainte-Euphémie, Asnières, Sermoyer, etc.). — Je signalerai en particulier les sépultures de Saint Barnard, magnifique gisement exploré aux frais de l'Empereur, en 1862, se rapportant à plusieurs époques, — les tumuli de l'âge de fer d'Ozan, — une riche cachette de fondeur trouvée à Peysieux, — une station de la pierre polie à Sermoyer, etc.

presque défaut. Les haches polies, si communes en Bresse, ne s'y montrent qu'accidentellement, ainsi que les flèches barbelées, caractéristiques de l'époque néolithique. Toutes les sépultures antiques mises au jour sont faites par inhumation, entre des dalles brutes, tandis que les sépultures par incinération abondent et dominent dans les stations de l'autre rive.

Qu'en conclure, sinon que les populations celtiques qui importèrent en Bresse les civilisations de la pierre polie et du bronze s'arrêtèrent à la Saône, sans pouvoir la franchir. Peut-être vinrent-elles se heurter vainement aux rudes habitants de la montagne, aux représentants de la vieille race mongoloïde dont la station de Solutré nous a montré les traces. Tout me porte à le croire. La Saône aurait formé une barrière naturelle entre les deux peuples. Aux uns les vastes plaines de la Bresse qu'ils ont pu couvrir sans résistance de leurs peuplades errantes; aux autres les solides remparts que la nature avait fortifiés pour eux et qu'ils ont su défendre contre les envahisseurs. La topographie explique comment les deux races rivales, séparées par la nature, ont pu vivre en présence sans se mêler; l'une, fidèle à ses vieux usages, à ses vieilles armes, composée de chasseurs et de guerriers, enterrant ses morts entre des dalles brutes empruntées aux roches voisines, adoptant l'usage des haches polies, mais proscrivant, je ne sais pourquoi, les types de flèches de l'ennemi d'outre-Saône; l'autre, défrichant les bois, fécondant le sol, élevant des troupeaux, brûlant ses morts et recevant successivement, par les régions de l'Est restées ouvertes, les importations et les lumières des civilisations orientales. Qui, d'ailleurs, n'est pas frappé encore aujourd'hui des différences caractérisant les populations des deux bords de la Saône (1)?

(1) Il est bien entendu que quelques instruments en bronze ou en pierre polie, retrouvés épars sur la rive droite, n'attaquent pas ces conclusions. Des déplacements de chasse ou de guerre ont dû forcément mêler, dans une certaine mesure, les deux races sur leur zone frontière.

Pour compléter cette note, il me reste à donner le catalogue des stations de différents âges que j'ai observés, en même temps que M. de Ferry, entre Chalon et Trévoux, dans les berges de la Saône (1).

Rive droite. — La rive droite, comme je l'ai fait remarquer, est très-pauvre en stations archéologiques. Les voici, dans leur ordre topographique, à partir de Chalon :

Epoque romaine. bronze, pierre polie : A la hauteur de Varennes-le-Grand, tessons de ces trois époques et silex, mêlés sur la plage.

Pierre polie : Un peu en aval du port de Varennes, silex, pointe de flèche, sur la berge.

Bronze : Un peu en amont de l'embouchure de la Grosne, petits foyers et poteries à 1^{m} de profondeur.

Epoque romaine : En face de la pointe N. de l'île Saint-Jean, station à 0^{m} 85 de profondeur.

Pierre polie : Entre l'île Saint-Jean et Mâcon, quatre petites stations avec charbons et quelques silex à 2^{m}, 2^{m} 30 de profondeur.

Epoque romaine : Entre le port d'Arciat et l'île de Varennes, quatre stations à 1^{m}, 1^{m} 20, 1^{m} 40, 1^{m} 50 de profondeur.

Pierre polie : Entre le port d'Arciat et l'île de Varennes, six stations avec débris de poterie, traces de foyers, silex taillés, couteaux, hachettes polies, polissoirs en grès, molettes, fragments de grès métamorphique provenant de la fabrication des hachettes, ossements, bois de cerf, etc.

Epoque romaine : En aval du port de Rivière, quatre stations à 2^{m} de profondeur (avec 1^{m} de remblai artificiel), tessons de poterie.

---

(1) L'auteur a intercalé dans ce catalogue un certain nombre de stations et notamment de stations romaines observées depuis la rédaction de la note qui précède. Ces nouveaux documents ne font que confirmer les conclusions posées.

Fer : En aval de Rivière, deux stations avec poteries grises ornées de bandelettes, comprises entre 1m et 1m 30 de profondeur.

Bronze : En aval de Rivière, deux stations à 1m 50 avec foyers, poteries de l'âge du bronze et tessons d'aspect néolithique.

Epoque romaine : En face de Riottiers, une station avec tessons de poterie à 1m.

Fer : En face de Riottiers, trois stations, foyers, poteries grises à bandelettes, débris de fer, à 1m 30, 1m 60 de profondeur.

Bronze : En face de Riottiers, deux stations, tessons de poterie, foyers, à 1m 50, 1m 60.

Pierre polie : En face de Riottiers, deux stations, foyers, silex, poterie, molettes, ossements, à 1m 76, 1m 98.

Rive gauche. — *Bronze, pierre polie :* Entre Chalon et le port d'Ouroux, sur la plage, fragments de poteries de l'époque du bronze et d'aspect néolithique.

Pierre polie : En aval du port d'Ouroux, nombreux silex sur la plage.

Bronze : Un peu plus en aval, belle station, poteries nombreuses.

Epoque romaine : Entre le port d'Ormes et Tournus, deux stations, tuiles, poterie, débris de constructions, à 0m 25, 0m 50.

Pierre polie : En amont du bief du moulin de Richy, poteries, hachette polie.

Pierre polie : En amont du pont de Tournus, éclats de silex, tessons néolithiques.

Epoque romaine : En face du Villars, débris de constructions à 0m 50 de profondeur.

Pierre polie : En amont de l'embouchure de la Seille, silex et tessons néolithiques sur la plage.

Epoque romaine : En aval de la Seille, deux stations, tessons de poteries, tuiles, etc., à 0m 25, 0m 40, 0m 50 de profondeur.

Pierre polie : A la hauteur du bois de Maillence, tessons néolithiques, silex taillés, à 1m 50, 2m de profondeur.

Epoque romaine : En aval du bois de Maillence, tessons et tuiles, à 0m 30, 0m 40.

Pierre polie : Au pont d'Uchizy et en aval, poterie et silex sur la plage.

Epoque romaine : Un peu en amont du ruisseau de Bier, débris divers à 0m 30.

Pierre polie : Jusqu'au pont de Fleurville, vaste gisement avec silex, traces cendreuses, poteries, etc.

Epoque romaine et bronze : Tessons mêlés en amont du pont de Fleurville, à fleur de sol, et jusqu'à 0m 40.

Epoque romaine : Entre la Reyssouze et le port de Boz (Porcelet), quatre stations avec tessons de tuiles, deux à 1m, les autres à 0m 25 et 0m 50.

Pierre polie : En amont du port de Boz, en face de l'embouchure de la Mouge, station avec silex, charbons, petits foyers en fosses, ossements, etc., à 1m 30, 1m 50, 2m.

Epoque romaine : En aval du port de Boz, deux stations avec nombreux débris de poteries et de tuiles, médailles, etc., à 0m 90, 1m 10, et sur quelques points 1m 70 (niveau artificiel remanié).

Pierre polie : Entre le port de Boz et le port d'Asnières, épaisse et longue station avec poteries, silex, flèches, hachettes polies, gaînes en corne de cerf, ossements, foyers, etc., dans les glissements de la berge.

Bronze, pierre polie : Entre Asnières et le port de Vésines, cinq longues stations se suivant à peu près sans interruption. Les couches supérieures appartiennent à l'époque du bronze ; les couches inférieures se rapprochent

du style néolithique : épingles en bronze, silex taillés, hachettes polies, poterie, foyers, ossements, bois de cerf travaillés, etc.

Epoque romaine : Deux stations entre Asnières et Vésines, à 1ᵐ, 1ᵐ 20.

Pierre polie : En aval de Vésines, silex taillés, hachettes polies sur la plage.

Bronze : En aval de Vésines, poteries à 1ᵐ 30.

Pierre polie : En aval de Vésines, à 0ᵐ 70 au-dessous de la couche de l'âge du bronze (soit 2ᵐ), station néolithique avec poteries, silex, flèches, etc. Une autre station un peu plus en aval, à 1ᵐ 70, avec charbons, cendre, ossements, silex taillés, etc.

Epoque romaine : Entre Vésines et l'île St-Jean, trois stations à 1ᵐ, 0ᵐ 80, 0ᵐ 50 de profondeur, tessons, tuiles, etc.

Pierre polie : En face de l'île Saint-Jean, station importante, avec foyers, ossements, poteries et silex, à 1ᵐ 50, 2ᵐ de profondeur.

Pierre polie : En amont de Saint-Laurent-lès-Mâcon, longue plage avec silex abondants.

Pierre polie : Entre la Veyle et le pont du chemin de fer de Genève, plage avec tessons romains et néolithiques remaniés, hachettes polies nombreuses, silex, flèches, etc.

Bronze : A 200ᵐ en amont du pont de Thoissey, importante station, bracelet en bronze, poterie, foyers, ossements, silex, etc., à 1ᵐ 30, 1ᵐ 50. La partie inférieure de la couche paraît appartenir à l'époque néolithique.

M. le Président communique une lettre de M. le Maire de Mâcon relative à l'installation du musée. L'Académie, après en avoir délibéré, décide qu'elle prendra part à la dépense occasionnée par cette installation pour une somme de 700 francs.

M. le Président, usant du privilége que lui confère l'art. 6 du règlement, procède à la répartition des membres de la Société entre quatre comités : 1° des sciences; 2° d'histoire et d'archéologie; 3° d'économie politique, littérature et beaux-arts; 4° d'agriculture.

La séance est levée à quatre heures est demie.

Le Secrétaire perpétuel,
Ch. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUILLET 1868.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Alexandre, Arcelin, de Ferry, Lacroix père, Monnier, Nazaret, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

La Société reçoit : de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, le compte rendu de la discussion devant le Sénat sur l'enseignement supérieur; de M. le Préfet, le volume de l'enquête agricole concernant la circonscription de Saône-et-Loire.

M. E. Chevrier, membre correspondant, adresse un volume intitulé : *Le Protestantisme dans le Mâconnais et la Bresse aux XVIe et XVIIe siècles.*

M. Louis Revon, membre correspondant, adresse une brochure intitulée : *L'Instruction publique dans la Haute-Savoie*.

M. Auguste Roussel, membre correspondant, envoie divers poëmes couronnés par l'Académie des Jeux floraux, ayant pour titre : *Les Embellissements de Paris; Le Petit Trianon*.

M. Arcelin dépose une brochure contenant une conférence faite par lui à Bourg sur l'archéologie préhistorique en Europe.

L'ordre du jour appelle le discours de réception de M. Nazaret. L'honorable récipiendaire s'exprime ainsi qu'il suit :

Messieurs,

L'honneur d'être admis dans votre Société m'a fait apprécier tous les devoirs qui peuvent m'être imposés; comme j'en trouverai au-dessus de mes forces, j'ai besoin de toute votre indulgence.

Je vous remercie des suffrages que ma candidature ne doit qu'à votre bienveillance; la distinction trop flatteuse que vous avez bien voulu m'accorder, malgré l'insuffisante valeur de mon passé, me fait souhaiter pour l'avenir l'occasion d'être utile.

Rangé sous la bannière agricole et cherchant seulement à bien faire, j'ai la confiance d'échapper aux jugements sévères de ceux qui possèdent le talent de bien dire.

En introduisant un cultivateur dans cette enceinte, vous vouliez, Messieurs, lui demander des nouvelles des champs, et je viens essayer de vous parler du mode d'exploitation de la vigne qui paraît être le meilleur pour la grande et moyenne propriété.

Dans toute exploitation, il faut un capital qui fonde, une force qui agisse et une intelligence qui dirige.

L'ouvrier des campagnes possédant un petit héritage réunit ordinairement les éléments de succès; mais le propriétaire, qui ne peut pas employer ses bras à la culture et qui n'a quelquefois que le capital à la disposition du sol, doit chercher ailleurs ce qui lui manque.

Il se présente donc deux situations : l'une où le propriétaire peut appliquer son intelligence et son capital, l'autre où il ne peut utiliser que son capital seulement.

Quels peuvent être pour lui les moyens d'emprunter ce qu'il n'a pas?

L'antiquité n'en a connu que deux; de nos jours nous n'en trouvons pas davantage.

Caton parlait, il y a plus de vingt siècles, de l'emploi du *vigneron partiaire* comme étant général, et, dans le 137e précepte de son économie rurale, il s'exprime ainsi :

« CONDITIONS A IMPOSER AU VIGNERON PARTIAIRE.

» Que le propriétaire surveille d'une manière sévère les
» vignes, les terres, les arbres et les cultures qu'il laisse
» en métayage. Il abandonnera au colon le foin et les
» fourrages nécessaires à l'entretien du bétail; tout le reste
» sera partagé sans distinction. »

Deux siècles plus tard, Rome, encombrée d'*esclaves* qu'il fallait utiliser, n'employait que leurs bras à la culture de la vigne.

Columelle, se plaignant de leurs services, conseille, pour en avoir un bon, de le payer jusqu'à 8,000 *sesterces* (1,500 fr.), de lui promettre l'affranchissement pour l'encourager à bien faire et de ne lui donner à cultiver que 7 *jugera* de vignes (1 hectare 76 ares 50 centiares); mais cet

agronome ne semble pas connaître l'emploi du vigneron partiaire rétabli peu de temps après lui dans l'empire romain, quand la traite des esclaves eut cessé.

La France, heureusement, ne possède pas d'esclaves, mais on y rencontre, comme à Rome, le *vigneron partiaire*, et on y trouve encore l'*ouvrier à la façon* ou *à la journée* discutant librement son salaire.

Il convient donc d'examiner les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter de l'emploi de chacun de ces deux moyens de faire cultiver la vigne.

Le *vigneron partiaire* est sollicité au travail par l'espoir dans la récolte, puissant mobile qui le pousse ordinairement d'une manière irrésistible à faire de son mieux.

Si la nécessité ne l'oblige pas à chercher un peu partout des moyens d'existence qui lui font négliger alors le travail principal, ou, au contraire, si, propriétaire lui-même, il ne cultive pas de ses mains le champ qui lui appartient et qui pourrait se trouver ainsi favorisé de ses soins au détriment de celui qu'on lui confie ; si enfin il est assuré moralement de conserver toujours ou longtemps la vigne qu'on lui donne à cultiver à moitié fruits, ce vigneron offre des garanties de bonne culture, dans la limite de ses connaissances, mais aussi de son intérêt qu'il s'agit de savoir diriger par d'heureuses conditions, dans le sens du véritable profit du vigneronnage, qui embrasse l'avenir aussi bien que le présent.

Ce mode d'exploitation peut convenir au maître qui ne peut pas présider à l'exécution du travail qui doit se faire à sa vigne.

L'*ouvrier à la façon* ou *à la journée* diffère complétement du vigneron partiaire, en ce qu'il ne compte que sur un salaire fixe que son imagination ne peut pas élever à la même puissance qu'une récolte qu'on espère. Il y a deux

sortes d'ouvriers de cette condition : celui qui possède une part du sol et presque toujours son habitation, et celui qui ne possède rien.

L'ouvrier qui possède ne travaille ordinairement qu'à la façon, rarement à la journée ; il exécute d'abord les travaux qui l'intéressent, réservant le reste du temps pour ceux à forfait, auxquels il arrive souvent que les mauvais jours suffisent. Il écarte tout ce qui retarde son travail et ajoute tout ce qui peut lui être payé à part. Maître absolu de la direction de la vigne, il repousse avec un superbe dédain toute proposition d'amélioration et devient de plus en plus cher à mesure qu'il arrive à être de plus en plus rare, quand il ne refuse pas ses services.

L'ouvrier qui ne possède rien s'empresse à donner des façons et des journées, mais l'attrait au travail lui manque aussi puisqu'il n'est pas intéressé au succès de la récolte ; les soins qu'il donne demandent une surveillance des plus actives et ne peuvent convenir qu'au propriétaire qui peut consacrer son temps et appliquer son intelligence à la culture de la vigne.

Cet ouvrier devient rare par rapport à l'extension et à l'intensité qu'a prises l'agriculture, qui en demande beaucoup plus qu'autrefois. Les défrichements se sont étendus au loin ; la charrue a sillonné tous les champs incultes ; d'immenses surfaces ont été plantées en vigne; la culture a pris de colossales proportions ; tout a été fait, tout... excepté la maison de l'ouvrier rural à laquelle on n'a pas songé !.....

La légitime ambition d'une demeure indépendante pour chaque ménage entraîne souvent les membres d'une famille loin du pays, et ils le quittent pour aller chercher un asile qui n'existe pas pour eux sur le sol où ils sont nés. Trompés par le mirage des salaires élevés et des secours de toutes natures, ils s'en vont, pour ne plus revenir, végéter misé-

rables dans les faubourgs, grossir encore le nombre inquiétant des pauvres de la ville et vouer à l'inaction des bras qui étaient propres au travail.

Pour le bien de la société, et dans l'intérêt vrai de la grande propriété, il est à souhaiter qu'une association s'établisse entre elle et l'ouvrier rural qui ne possède pas et dont elle peut faire un vigneron partiaire.

En donnant d'une part le sol, l'asile, la science et la sollicitude, il est facile d'obtenir de l'autre le travail intelligent et actif, le bon vouloir et l'attachement, conditions heureuses qui mènent au succès, quand on se propose surtout de partager les mêmes récoltes, de craindre les mêmes fléaux, de se réjouir des mêmes richesses.

Si on compare entre eux les résultats de la culture par l'ouvrier à la façon et au moyen du vigneron partiaire, on trouve avec le premier : irrégularité dans le travail, difficulté à l'obtenir, façons souvent mauvaises et incomplètes, surveillance de chaque instant à établir, salaire élevé, travaux extraordinaires à payer, frais de toutes natures à supporter, faiblesse constante du produit, équilibre des recettes et des dépenses en années ordinaires, déficit dans les mauvaises.

Les résultats qu'on obtient par l'emploi du vigneron partiaire sont d'une tout autre nature, *quand on sait les préparer :* les façons sont données en nombre et en temps utile, la terre est remontée, la parcelle de vigne devenue improductive est arrachée, cultivée comme terre, puis défoncée, replantée, élevée par lui, sans autres frais pour le propriétaire que l'acquisition des crossettes et des échalas. A défaut de science, il suit la tradition locale, quand on ne l'oblige pas à mieux faire, et procure au propriétaire une récolte dont il faut parfois tempérer l'abondance pour assurer l'avenir. Mais quels que soient les avantages que

présente ce dernier mode d'exploitation, l'œil du maître ou celui d'un mandataire habile est nécessaire au succès de l'entreprise.

« Le plus grand fléau d'une terre, a dit Caton, c'est d'avoir un maître qui, au lieu d'ordonner les travaux qu'elle exige, est forcé de prendre conseil de son métayer dont l'ignorance ou l'intérêt personnel sont souvent en opposition avec l'avenir du domaine. »

Combien de terres, Messieurs, sont encore aujourd'hui frappées du même fléau !

Au temps de leur décadence, les Romains méprisaient la culture ; par une fâcheuse contagion, ce sentiment erroné de Rome agonisante fut partagé par les classes élevées de la société française et conservé par elles beaucoup trop longtemps, puisque ce n'est que d'hier que le dédain a fait place à l'estime.

Une vigne coûte toujours cher à élever, quel que soit le moyen économique que l'on invente, et sa vigueur est vite passée, ses produits forcés deviennent bientôt faibles, sa culture, abandonnée parfois, menace son existence quand on la remet isolément, même à moitié fruits, sans autres conditions, soit aux soins d'un homme que d'autres travaux intéressent, soit aux mains toujours avides, mais impuissantes, d'un vigneron paralysé par la misère.

Il faut donner à une vigne en bon état un cultivateur intéressé à la durée de son existence, qui puisse se contenter de ce qu'elle peut produire sans la surcharger. Mais pour trouver ce vigneron actif et intelligent, qui s'attache au sol qu'on lui confie et ne laisse rien en souffrance, même dans une année mauvaise, il faut lui offrir, en compensation de sa valeur, une place où il puisse vivre et élever sa famille sans trop de privations. Or, en vins ordinaires, le produit seul de la vigne, dont il a moitié, ne

peut pas lui en fournir tous les ans le moyen puisqu'il faut qu'il compte avec les intempéries, qui ravissent parfois une récolte entière.

La place que le bon vigneron ne quitte jamais quand il la possède, celle qui fait l'objet de toute son ambition quand il ne l'a pas, c'est celle qu'un maître habile et juste surveille et où sa haute prévoyance donne, *pour moitié prix de leur valeur*, avec un logement convenable, la paille et le fourrage nécessaires à l'entretien de deux vaches (1). La présence de ces animaux assure au vigneron, qui profite entièrement du bénéfice, une modeste aisance; au propriétaire le choix d'un bon cultivateur, à tous deux une somme d'engrais suffisante qui, appliquée à temps, procure à la vigne une vigueur constante, en rapport avec le produit qu'on exige d'elle.

L'expérience prouve, et les nombreux exemples qui existent dans le Beaujolais et une partie du Mâconnais (où on suit la coutume romaine), démontrent que le vigneronnage le plus florissant, pour le maître et le cultivateur, se compose : d'un logement bien disposé, de deux hectares de vigne, cinquante ares de terre, un hectare de bon pré ou son équivalent en fourrages divers, auxquels il faut ajouter l'achat de deux mille kilogrammes de paille au moins.

Qu'on se garde de croire, en agriculture, que le plus grand profit consiste dans l'argent qu'on ne dépense pas. De tristes résultats proclament la grande erreur d'une pareille appréciation. Là où on ne fait rien, le temps fait des ruines.

---

(1) Le moyen pratique qui exige le moins de surveillance et procure le plus de succès est de louer à prix d'argent les prés au vigneron et de lui donner gratuitement mille kilogrammes de paille par tête de gros bétail.

Depuis un demi-siècle, beaucoup de vignobles agrandis manquent de la quantité de fourrages nécessaire à leur entretien. Par des calculs mal établis pour l'avenir, on les a oubliés ou sacrifiés en partie ; mais l'appréciation sérieuse d'un intérêt durable en conseille la production suffisante sur place ou dans le voisinage.

En plantant de nouvelles vignes, il faut nécessairement créer de nouveaux prés, et j'ose dire que ces prés peuvent être établis sur des terres sèches et y donner un produit satisfaisant si on peut y amener les eaux pluviales des terrains supérieurs, réunies avec soin et distribuées avec art.

En plantant de nouvelles vignes, il faut encore construire de nouveaux logements de vignerons, appropriés aux exigences de l'hygiène et de la bonne culture.

Dans ces conditions seules, sans crainte pour l'avenir, on peut espérer de bons cultivateurs et de bons résultats. Quels que soient les calculs intéressés du maître, si le capital ne lui fait pas défaut, il trouvera toujours avantage à bâtir après avoir planté, soit dans la plus grande valeur du sol, toujours en rapport avec la population, soit dans le produit durable et beaucoup plus élevé, que lui garantit l'établissement sur sa terre d'une colonie dont il dispose et qui en fait toute l'importance.

Espérons, Messieurs, que là où la grande propriété n'offre encore ni attrait ni asile à l'ouvrier des campagnes, on comprendra qu'on ne peut pas s'en passer, que les machines qu'on emploie et qu'on cherche ne procureront jamais ni les grands résultats, ni l'immense valeur que donne au sol et au pays la présence d'un grand nombre de familles rurales. Espérons aussi que l'Etat, dans sa sollicitude pour le peuple des champs, qui fait sa force, voudra bien encourager la construction des logements qui lui manquent, au moins par une dispense temporaire d'impôts.

L'homme a besoin d'un toit et d'un foyer; en lui offrant une demeure, on lui fait épouser la terre qui en dépend. En construisant de nouvelles maisons de cultivateurs, on agrandit le village et tous ses enfants lui sont conservés; l'émigration des campagnes s'arrête, les cités se rassurent, la vie agricole prend plus d'activité, la propriété plus d'importance, et la richesse générale augmente à mesure que les traces des terres incultes sont effacées par un plus grand nombre de bras.

M. le Président répond dans les termes suivants :

MONSIEUR,

Lorsque l'Académie de Mâcon vous a admis dans son sein, elle avait déjà reçu de vous une active et utile coopération dans le jury de ses concours agricoles; elle savait que, aux connaissances pratiques de l'agriculture, vous réunissez des études théoriques nécessaires pour marcher dans la voie du progrès, et que vous excellez à parler à nos cultivateurs le langage qui leur convient et à appuyer vos conseils des leçons de l'expérience et de la science; elle a donc vu en vous un membre destiné à tenir une place des plus utiles dans son comité d'agriculture, et vous ne devez pas vous étonner qu'elle vous y ait élu. Dès le premier jour, vous avez justifié son choix par un excellent mémoire sur les moyens de répandre une instruction agricole plus élevée dans nos campagnes; vous le justifiez encore aujourd'hui par l'intéressant discours que vous venez de prononcer sur la culture de la vigne, et dans lequel vous avez prouvé que vous savez exprimer vos idées aussi littérairement qu'on peut le désirer dans des questions agricoles.

En peu de mots qui résument l'expérience de tous les siècles, vous avez posé les bases nécessaires de toute industrie agricole lorsque vous avez dit : « Dans toute exploitation il faut une intelligence qui dirige, une force qui agisse et un capital qui fonde et mette en mouvement. »

Le petit propriétaire qui cultive lui-même peut seul réunir ces trois conditions. Mais le grand et le moyen propriétaire sont toujours obligés d'appeler des bras à leur secours, même lorsqu'ils font valoir par eux-mêmes, ce qui est extrêmement rare. De là, dans tous les autres cas, le fermage et le métayage.

Vous ne nous avez parlé que de la vigne. Pour elle, le fermage est impossible ; elle ne peut vivre longtemps que si on ne l'oblige pas à produire, chaque année, au delà de ses forces, si, selon le terme consacré, on ne la charge pas trop ; or le fermier n'aurait pas assez d'intérêt à la ménager, et il ne reste au grand propriétaire que deux moyens d'exploitation : le vigneron partiaire et l'ouvrier à la façon ou à la journée; le premier recommandé par Caton l'Ancien, et le second remplacé par l'esclave chez les Romains avant l'abolition de l'esclavage par le christianisme.

Vous êtes, avec toute raison, de l'avis de Caton l'Ancien, et vous nous avez tracé un tableau parfaitement exact des inconvénients de la culture à la façon et à la journée.

Mais vous reconnaîtrez sans doute avec moi que si le vigneron partiaire présente un avantage incontestable dans notre Mâconnais et dans tous les pays où le vin que produit la vigne est d'une qualité inférieure ou même secondaire, les propriétaires des grands crus sont obligés de faire cultiver à la façon ou à la journée, sous peine d'accorder au vigneron partiaire un sacrifice trop considérable sur les produits du vigneronnage.

En montrant ce partage à moitié fruits adopté dans nos

contrées, vous avez indiqué, d'après l'expérience du Beaujolais et d'une partie du Mâconnais, les conditions dans lesquelles le vigneronnage devient le plus florissant pour le maître et le cultivateur.

Ces conditions sont, dites-vous, un logement bien disposé, 2 hectares de vignes, 50 ares de terres, 1 hectare de bons prés ou l'équivalent en fourrages divers et 2,000 kilogr. de paille au moins.

C'est là, permettez-moi de le dire, un idéal qu'il peut être bon de proposer, et vers lequel on doit tendre autant que possible, mais qu'il ne faut espérer d'atteindre qu'exceptionnellement, du moins dans notre Mâconnais.

Reconnaissons d'abord que de grands progrès ont été accomplis parmi nous depuis trente à quarante ans.

A cette époque, les vigneronnages n'excédaient guère un hectare et 20 ou 30 ares de vigne; et n'étaient généralement cultivés que par une vache; le logement du vigneron ne se composait, le plus souvent, que d'une chambre, d'une écurie et d'un grenier à foin.

On a commencé par remarquer que les meilleurs vignerons se portaient et restaient surtout dans les vigneronnages qui approchaient le plus de deux hectares, étaient cultivés par deux vaches et offraient un logement plus confortable, tandis que ceux dont le logement était le plus petit, n'étaient acceptés que par les plus mauvais vignerons.

Un exemple surtout frappa tous les yeux. Un grand propriétaire, d'ailleurs très-intelligent, avait créé un vignoble considérable en faisant construire pour ses vignerons un véritable hameau partagé en habitations étroites et incommodes; il ne put jamais trouver un bon vigneron; et, quoique son vignoble fût surveillé par un homme d'affaires habile et intelligent, la vigne n'y fut jamais bien cultivée.

Un autre inconvénient résultait, dans nos pays, de

l'exiguïté des vigneronnages, c'est que, quand une récolte manquait, le vigneron tombait dans une profonde misère, et le propriétaire, pour l'empêcher lui et sa famille de mourir de faim, était obligé de lui faire des avances qu'il ne recouvrait ensuite que difficilement et presque jamais en totalité.

On en vint à comprendre qu'il fallait augmenter l'étendue des vigneronnages et y joindre quelques terres arables dont le blé, en cas de mauvaises vendanges, permettrait au vigneron de vivre par ses propres ressources.

Peu à peu, ces améliorations et d'autres encore se sont introduites dans le Mâconnais. Si l'on n'y a pas encore 2 hectares de vignes et 50 ares de terres par vigneron, celui-ci a généralement un hectare et demi de vignes, et souvent, mais pas toujours, 40 à 50 ares de terres arables, quelquefois même 50 à 60. La culture nécessite alors l'emploi de deux vaches, et l'écurie a été agrandie en même temps que le logement du vigneron.

Le propriétaire a aussi augmenté la quantité de paille destinée à l'écurie. Autrefois, il n'en donnait guère que 25 quintaux par tête de vache ; aujourd'hui il en donne 30 et quelquefois 35.

Mais quant à l'hectare de bon pré ou à l'équivalent en fourrages divers que vous réclamez pour le vigneron, l'usage mâconnais y fait obstacle, et la nature des choses me donne lieu de penser qu'il sera difficile, pour ne pas dire impossible, de le changer.

L'usage actuel est que le vigneron nourrisse lui-même son bétail. Les prés naturels sont trop rares dans notre Mâconnais pour que tout propriétaire de vignes puisse en posséder un hectare, et le terrain est trop cher et trop précieux pour qu'on le consacre à des prairies artificielles, sinon exceptionnellement et dans des terrains arides ou

peut croître le sainfoin. D'ailleurs le vigneron profite du lait de ses vaches, et il semble naturel qu'il fasse les frais de leur nourriture. Quant au propriétaire, la paille donnée par lui représente sa part contributive dans le prix du travail fourni par le bétail ; une exacte justice ne semble rien exiger de plus.

Vous dites avec raison que c'est un mauvais calcul d'économiser les dépenses nécessaires, et vous ajoutez : 1° que, depuis un demi-siècle, beaucoup de vignobles agrandis manquent des fourrages nécessaires ; 2° qu'il y a nécessité, en plantant de nouvelles vignes, de créer de nouveaux prés en amenant les eaux pluviales des terrains supérieurs réunies avec soin et distribuées avec art.

Sur le premier point, je viens de vous indiquer les motifs pour lesquels on peut agrandir un vignoble sans y joindre nécessairement un pré. Quant à la création de nouveaux prés par l'aménagement des eaux pluviales, on y arrivera rarement dans le Mâconnais, et seulement dans des terrains bas et impropres à la culture de la vigne, ou sur des coteaux que leur exposition au nord prive du soleil nécessaire à la maturation du raisin. Mais là encore, l'aménagement des eaux pluviales entraîne des frais qui peuvent arrêter le propriétaire.

Dans cette question des fourrages, il n'y a guère, ce me semble, qu'un moyen de venir au secours du vigneron sans imposer une charge trop lourde au propriétaire, c'est que celui-ci, lorsqu'il possède ou peut acquérir un pré, ou bien lorsqu'il peut en créer à l'aide des eaux pluviales, afferme le pré à bas prix au vigneron.

N'oublions pas que le propriétaire, qui fournit la paille, paye ainsi sa part contributive dans le prix du travail fourni par le bétail, et que le vigneron, qui profite du lait de ses vaches, doit, en toute équité, les nourrir. Le propriétaire

peut, suivant sa position de fortune, aider le vigneron en lui affermant un pré à bon marché; mais cette libéralité, quoique restant au-dessous de votre idéal, deviendra difficilement un usage général; elle aura toujours pour limites l'équité, qui ne l'exige pas, et la position du propriétaire, qui ne lui permet pas toujours d'être libéral.

Vous le voyez, Monsieur, mes observations ne sont nullement contraires au fond de votre pensée sur les conditions dans lesquelles le vigneronnage devient le plus florissant. Au point de vue du progrès de la culture viticole et de l'intérêt du vigneron, vous êtes certainement dans le vrai; j'ai voulu seulement indiquer les causes de l'usage actuel du Mâconnais, usage fondé sur le droit du propriétaire et sur l'équité, et que je crois difficile, pour ne pas dire impossible de changer complétement.

Permettez-moi d'ajouter que, en vous entendant traiter si pertinemment des questions qui intéressent la culture de la vigne, j'ai regretté de ne vous avoir pas vu émettre votre avis sur une innovation nouvellement proposée et tentée dans les environs mêmes de Mâcon comme dans d'autres pays de vignobles; je veux parler de la culture à la charrue.

Si je ne me trompe, la culture à la charrue permet de nettoyer les vignes plus sûrement et parfaitement que le travail à la pioche; on n'en peut douter quand on a vu le beau vignoble créé, dans les environs de Chalon, par l'actif et intelligent propriétaire qui a obtenu la grande prime d'honneur à notre concours régional de 1866. La vigne profite ainsi de tous les éléments naturels de richesse que lui enlèvent trop souvent les mauvaises herbes. Ce mode de culture a en outre l'avantage de ménager le temps et les forces du vigneron.

Ceci me rappelle que, dans la dernière partie de votre discours, vous avez prononcé quelques mots qui semble-

raient condamner l'introduction des machines dans la pratique de l'agriculture. Telle n'a pas été sans doute votre pensée, et je vous demanderai la permission de l'expliquer et de la préciser.

Vous vous bornez à dire, à propos de la grande propriété, que les machines ne procurent jamais ni les grands résultats ni l'immense valeur que donne au sol et au pays la présence d'un grand nombre de familles rurales.

Sans doute il est vivement à regretter que la population des campagnes diminue par suite de l'émigration dans les villes, et que le nombre des naissances devienne, par sa restriction progressive, une autre cause de la diminution de la population, au lieu de tendre à l'augmenter par une féconde multiplication.

Mais les machines, du moins les machines agricoles, ne sont pour rien dans ce fâcheux état de choses ; et elles tendent au contraire à en atténuer les effets en suppléant à l'insuffisance des bras. On peut même en dire autant des machines industrielles, qui multiplient les forces et la puissance de l'activité humaine sans contribuer aucunement à la diminution de la population.

C'est ailleurs, vous pouvez en être certain, qu'il faut chercher la solution de ce complexe et difficile problème.

Qu'avez-vous donc voulu dire ? Condamner l'emploi des machines soit dans l'industrie, soit dans l'agriculture ? Non sans doute ; mais seulement ceci : que la présence d'un grand nombre de familles rurales est préférable, en elle-même, à la multiplication des machines.

La question, réduite à ces termes, serait une question purement spéculative, et peut-être, si l'on voulait en examiner les deux termes, population rurale et machines, le mieux serait-il de rechercher les moyens d'augmenter la

puissance de l'homme sur la matière par la double multiplication des bras et des machines.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, vous avez fait vos preuves, et vous êtes le bienvenu parmi nous. Permettez-moi de vous dire aussi que, comme président du comité d'agriculture de l'Académie, je me félicite particulièrement d'avoir eu aujourd'hui à vous répondre et de vous dire tout le prix que j'attache au concours que vous voulez bien donner à nos efforts pour le progrès de l'agriculture et de la viticulture dans notre Mâconnais.

Après ces discours fort sympathiquement accueillis par l'auditoire, M. de Ferry communique une note sur des polypiers nouveaux ou peu connus du Mâconnais.

M. Arcelin donne lecture, tant en son nom qu'au nom de M. Ferry, de l'étude suivante :

L'AGE DU RENNE EN MACONNAIS

MÉMOIRE

SUR

LA STATION DU CLOS DU CHARNIER

A SOLUTRÉ

(Saône-et-Loire)

Le gisement archéologique du Clos du Charnier (1) est trop important par les questions qu'il soulève pour ne pas mériter la plus grande attention et exciter le plus vif intérêt. On y rencontre, en effet, dans le sous-sol d'un monticule aride, des amas de débris, incontestablement de l'Age du Renne, et contemporains de ceux de Laugerie-Haute en Périgord, de mystérieuses accumulations d'os de chevaux, et enfin de nombreuses sépultures humaines. Tous ces restes des temps passés ont-ils quelque liaison entre eux et peut-on les regarder comme formant un tout probable? doit-on, au contraire, les séparer et dans quelles conditions?

(1) On dit dans le patois local le *Creux du Charnier*, que nous avons cru pouvoir traduire par le Clos du Charnier, parce que *Creux* et *Clos* sont étymologiquement identiques (la transmutation des lettres *l* et *r*, et le changement de la voyelle *o* en la diphtongue *eu* et réciproquement sont fréquents dans nos patois). L'examen des lieux nous a conduits à adopter cette version. En effet, le nom de creux, pris dans le sens français, n'a pas de sens appliqué à un tertre mamelonné, tandis qu'il y avait réellement autrefois sur ce point un espace clos de murs, un *Clos*, dont nous mentionnerons les traces plus loin.

quelles conclusions enfin est-il possible de tirer d'une analyse méthodique de cette localité? Telles sont les questions que se sont posées les auteurs de ce mémoire, après plusieurs années d'études sur ce petit coin de terre, si attrayant par les découvertes qu'il leur a fournies. Aussi ont-ils pensé que, dans un intérêt scientifique bien entendu, il ne serait point inutile, après un double contrôle et un examen contradictoire, de réunir méthodiquement leurs observations et leurs appréciations personnelles. Peut-être en sortira-t-il quelques lumières pour la solution d'un problème qui intéresse si vivement l'archéologie préhistorique (1).

I.

§ 1. *Le Clos du Charnier; description topographique.* — Le Clos du Charnier est un tertre inculte, naturellement gazonné, situé à Solutré (Saône-et-Loire), sur le talus qui s'incline en pente douce à la base d'un rocher élevé et escarpé à pic. Il est exposé au midi et abrité du nord par le rocher lui-même.

Ce tertre a la forme d'un mamelon, irrégulièrement trilobé, mesurant 60 mètres de rayon à sa base et offrant une superficie de 10,000 mètres carrés environ (un hectare); quelques vallonnements à peine sensibles ondulent légèrement sa surface. Il est bordé à l'est par une profonde dépression, le long de laquelle sont alignés irrégulièrement de petits mamelons de pierres brutes. Cette dépression

(1) Voir H. de Ferry, l'Ancienneté de l'homme dans le Mâconnais, 1867. — A. Arcelin, Note sur les antiquités préhistoriques de la vallée de la Saône, 1867. — H. de Ferry, Discours de réception à l'Académie de Mâcon, 1868. — A. Arcelin, la Station préhistorique de l'âge du renne de Solutré, 1868. — H. de Ferry, l'Homme préhistorique en Mâconnais, 1868. — G. de Mortillet, Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme, t. III, p. 490, 114, 415, 399, 416; t. IV, p. 33, 35, 100, 102, 108, 154, 155.

se prolonge moins accentuée, en contournant le tertre comme un chemin de ronde, au nord et à l'ouest, où elle se perd dans des terrains en culture (pl. I, fig. 1). Une source abondante s'échappe un peu au-dessous, à 200 mètres environ, et alimente le hameau supérieur de Solutré.

Entre la source et le grand tertre s'élève un second mamelon, plus petit et moins accentué que le premier.

Le rocher qui domine le Clos du Charnier est une énorme masse inclinant en pente douce sa croupe arrondie vers l'est, et se terminant à l'ouest en une pointe étroite, escarpée à pic sur trois côtés.

§ 2. *Description géologique.* — Le sol primitif du Clos du Charnier, jusqu'aux plus grandes profondeurs auxquelles nos sondages ont été poussés (2m 40 environ), est, de haut en bas, exclusivement formé de détritus dus à la désagrégation séculaire des roches bajociennes des escarpements supérieurs. C'est du reste la composition ordinaire de tous les talus situés au pied des falaises de l'oolithe inférieure dans nos contrées et le recouvrement obligé des affleurements du lias supérieur. En général, la masse de ce terrain détritique est composée de menues pierrailles, au milieu desquelles se rencontrent de temps en temps d'assez gros blocs, dont plusieurs ont dû rouler naturellement à différentes époques des rochers voisins, ainsi que des dalles du calcaire à fucoïdes qui, au contraire, privées d'un plan de glissement convenable, et trop éloignées de leur point de départ, ne peuvent s'y rencontrer que par suite d'un apport artificiel.

Cette couche de détritus forme, au Clos du Charnier, un relief beaucoup plus accentué que toutes les autres ondulations voisines produites par les gonflements et les glissements des marnes sous-jacentes du lias supérieur.

Très-épaisse au sommet du tertre, où elle semble même développée contrairement aux lois naturelles de l'éboulement, elle va diminuant vers la circonférence, de telle façon que les marnes du lias affleurent sur les bords de la dépression circulaire, et particulièrement à l'est, sous les monticules de pierres brutes.

Il est difficile d'expliquer l'origine de cette dépression circulaire : on peut l'attribuer en partie aux carrières encore exploitées au nord du tertre, en partie à un travail intentionnel primitif, là où il n'y a pas de carrières, à l'ouest par exemple, et peut-être enfin à des effets géologiques, à l'est surtout, où elle correspond à une faille et se présente sous la forme d'un véritable ravin.

Quant aux mamelons de pierres brutes qui s'élèvent à l'est, ils sont entièrement formés de fragments de roches provenant des abruptes de l'oolithe inférieure environnante (blocs de calcaire à polypiers, de calcaire à entroques, et de calcaire à fucoïdes.) Peut-être la nature avait-elle amené là ces matériaux par voie d'éboulement ; mais ils paraissent avoir été remaniés et entassés artificiellement.

§ 3. *Vestiges superficiels.* — Tout le versant nord du vallon de Solutré, occupé en partie par le village actuel, est jonché de silex taillés : on les voit blanchir dans les jardins et dans les chemins. Leur intensité augmente à mesure qu'on se rapproche, en montant, de la base du grand escarpement, vulgairement appelé la Roche ou le Rocher. Dans les vignes situées immédiatement au-dessus des dernières maisons du village, aux lieux dits *à la Levée, à la Colonne*, on voit apparaître, outre les silex, de nombreux ossements de cheval, mêlés de quelques débris de renne, dispersés par la culture. Mais le véritable lieu de concentration des silex taillés et des ossements est le Clos du Charnier. La

culture n'ayant pas encore atteint ce point, il était resté, jusqu'à nos jours, vierge de tout bouleversement. Quelques fosses, creusées pour l'extraction de la pierraille, y ont mis sur plusieurs points à découvert les anciens amas d'ossements. C'est évidemment à l'accumulation de ces débris d'animaux qu'il faut attribuer le nom de Clos ou de Creux du Charnier. L'imagination populaire a trouvé fort simple d'expliquer ce fait par une bataille livrée à une époque inconnue au pied du château qui au moyen âge couronnait la roche. D'autres prétendent qu'on enterrait là les chevaux de la garnison (1). Tels sont les renseignements que nous ont fournis les traditions locales. On va voir plus loin qu'il est prudent de ne pas les accepter sans contrôle.

Dans la portion ouest et sud du tertre, apparaissent les traces d'un mur d'une époque indéterminée, formé de gros blocs superposés sans ciment (pl. I, fig. 1). Ce mur, qui remonte jusqu'à la dépression située au nord du monticule, au pied de la Roche, retourne à angle droit, dans la direction de l'est, et paraît avoir circonscrit un vaste carré long. Il est de toute évidence postérieur aux débris souterrains, dont nous allons parler plus loin (amas de débris de cuisine, amas de chevaux et sépultures), puisqu'il les coupe en plusieurs endroits. De plus l'équarrissage de ces gros moellons indique aussi une époque quelconque de la période du fer.

A la limite méridionale actuelle de la friche et des vignes, et à côté des excavations modernes qui longent un

(1) Il n'est pas probable qu'on ait jamais eu pour la desserte du château autre chose que quelques bêtes de somme; il est tout à fait inadmissible que des milliers de chevaux aient jamais pu manœuvrer dans un espace aussi restreint et sur un pareil terrain, ni que l'on ait jamais pensé à attaquer un nid d'aigle, comme Solutré, avec de la cavalerie.

chemin rural, descendant de la montagne, il existe également des traces à fleur de terre d'une petite construction de chétive apparence, mais en matériaux également équarris.

Outre les silex et les ossements de renne ou de cheval, dont nous avons déjà parlé, on aperçoit encore çà et là, gisant épars à la surface, des éclats de pierres dures étrangères à la localité, puis de rares tessons de poterie, appartenant soit à l'époque gallo-romaine, soit au moyen âge (quelques-uns vernissés); et enfin des fragments de vases d'une pâte noirâtre ou grisâtre, ornés parfois de bandelettes, et dont la véritable origine, qu'elle soit gauloise ou burgonde, n'est malheureusement pas encore hors de doute (1).

C'est là que le 30 septembre 1866, nous avons commencé nos sondages et nos fouilles, poursuivies depuis sans interruption.

§ 4. *Vestiges souterrains.* — Les vestiges souterrains, exhumés de nos fouilles, se subdivisent à leur tour en gisements divers que nous classons ainsi : 1° débris épars dans le sous-sol; — 2° amas de rebuts de cuisine; — 3° accumulation de débris de chevaux; — 4° sépultures. Nous allons les étudier séparément.

§ 5. *Débris épars dans le sous-sol.* — Les premiers débris que l'on rencontre dans le sous-sol sont l'exacte répétition, sauf un meilleur état de conservation, de ceux qui jonchent superficiellement le Clos du Charnier. Quelques tessons de la poterie problématique que nous avons signalée plus haut, ou de l'époque du moyen âge, et un fragment de brique, d'origine incertaine, se sont rencontrés à des

(1) Voir. A. Arcelin, les Berges de la Saône, 1868. — H. de Ferry, les Gisements archéologiques des bords de la Saône, 1868.

profondeurs variables, depuis 0m 00 jusqu'à 0m 50; et plus particulièrement dans le voisinage du gros mur dont il a été question, ainsi que c'était déjà le cas pour leurs analogues, dispersés à fleur de sol. Du reste leur nombre (tant des uns que des autres) ne s'élève pas à plus d'une *douzaine !*

Lorsqu'on attaque le sol pour exécuter un sondage (pl. III, fig. 4), on rencontre, dès les premiers coups de pioche, des silex épars, des os disséminés soit de renne, soit de chevaux, et quelquefois des débris humains. Parmi les silex, les uns paraissent avoir servi à un long usage, et sont éraillés ; les autres, au contraire, semblent tout neufs ; les uns sont entiers, les autres brisés. Les os de chevaux ou de renne ne se suivent jamais comme ceux d'animaux dont les squelettes auraient été enfouis tout entiers. Ici des dents, là des fragments de cornes ou de mâchoires, des canons ; plus loin des astragales, des bois, des côtes ; les uns plus ou moins avariés, les autres en très-bon état ; le tout pêle-mêle et à des niveaux différents. Des dents ou des phalanges de renne se trouvent associées, par exemple, à des métatarses de chevaux, etc. A côté de fémurs de chevaux intentionnellement brisés, on trouve des canons du même animal entiers. (Remarquons, par anticipation, que ces débris des couches supérieures du sous-sol ont tout le faciès de leurs congénères que nous signalerons plus loin dans des gisements non remaniés, désignés soit sous le nom d'amas de rebuts de cuisine, soit sous celui d'accumulations de débris de chevaux ; que de plus l'état de conservation des uns et des autres est en tout identique, et identique aussi aux débris humains qui leur sont parfois associés.)

§ 6. *Amas de rebuts de cuisine.* — Au-dessous de ces couches remaniées à débris épars, on rencontre des gise-

ments beaucoup plus riches en produits de l'industrie humaine que nous appelons amas de rebuts ou de débris de cuisine ou d'habitation.

Ces amas se trouvent concentrés sur la partie ouest du monticule, de chaque côté et au-dessous du chemin qui mène aux carrières. Leur emplacement semble former un trapèze allongé (pl. I, fig. 1), mesurant 462^{m} carrés de superficie ou environ, et encadré par une large et épaisse bordure d'ossements de chevaux, qui entoure, comme d'un fer à cheval, le côté sud et la moitié des grands côtés est et ouest du trapèze.

Ils occupent des niveaux variables. Les uns se rencontrent quelquefois à 0^{m} 40 ou 0^{m} 50 centimètres seulement au-dessous de la surface actuelle; tandis que d'autres ne commencent à se montrer qu'à 1^{m}, 1^{m} 30, 1^{m} 40, 1^{m} 50; quelques-uns enfin se prolongent jusqu'à 2^{m} 30 de profondeur. Parfois, plusieurs de ces amas sont superposés, et, dans ce cas, séparés soit par de la terre noirâtre, très-pauvre en débris, soit par un sol qui semble vierge.

En beaucoup de points ils se touchent par leurs extrémités, mais d'autres fois ils semblent nettement séparés par de la terre pure. Les uns reposent sur des plans horizontaux, les autres sur des plans déclives. Enfin, en quelques endroits il existe de petits îlots de terrain vierge, entourés par des amas de débris dont la pente est prononcée.

Ces amas varient aussi en intensité, en composition, en richesse. — Tantôt ils se réduisent à de simples traînées ou à quelques filets noirâtres de matières cendreuses, dans lesquels sont dispersés quelques os ou quelques esquilles d'os, brûlés ou non, et de petits éclats de silex. (Quelquefois les fragments d'os sont blanchis et les cendres grisâtres, comme si avant leur enfouissement ils étaient restés exposés un certain temps aux influences atmosphériques.) —

Tantôt ils offrent un plus grand développement; mais ne renferment encore que des os éclatés ou des esquilles nombreuses (la plupart sans traces de feu), quelques fragments de bois de renne, grossièrement incisés ; d'assez nombreuses lames en silex, mais peu de silex ouvrés d'une façon caractéristique; des fragments de grattoirs et diverses substances minérales étrangères au terrain dans lequel est situé le gisement. — Tantôt enfin ils prennent des proportions considérables et constituent un ensemble bien défini, qui abonde en débris des plus intéressants.

Ces grands amas se font ordinairement remarquer par de nombreux et longs fragments de perches de renne, avec portions de crâne encore souvent adhérentes (1); — par des bois déjà façonnés diversement en marteaux (2) ou en manches d'outils ; — par de nombreuses mâchoires de renne éclatées, — des canons, brisés pour la plupart, — de nombreuses phalanges, — des vertèbres et des côtes en assez grande abondance, contrairement à ce que l'on observe habituellement dans d'autres stations du même âge, — quelquefois aussi par quelques os ayant conservé leur juxtaposition normale (3). — Enfin par une quantité de silex (4), grattoirs de toutes formes, pointes de flèches ou

(1) Parfois même on dirait que ces cornes ont été empilées intentionnellement.

(2) Ces marteaux consistent en fragments de *perches* plus ou moins longs ou plus ou moins gros dont on a poli la base de la *meule*, de manière a obtenir une surface légèrement convexe. Le premier cors ou àndouiller est toujours cassé à sa partie supérieure, tandis que la base subsiste, sans exception ; le reste de la perche, au-dessus du premier andouiller, sert de manche. Un de ces marteaux, formé d'un énorme bois de cerf ordinaire, est percé à l'extrémité de son manche d'un large trou de suspension.

(3) Nous citerons : 1° une astragale articulée encore dans un tibia ; 2° une astragale, un calcaneum et un os scaphoïde, en rapport ; preuve que quelques-unes des jambes de renne n'ont point été désarticulées.

(4) Toutes les armes en silex de Solutré sont extrêmement minces, légères, quelquefois très-grandes de proportions, d'une taille très-fine, très-

de lances entières ou brisées, couteaux et racloirs retouchés ou non sur les bords, poinçons, lames minces et tranchantes, esquilles et nuclei. On retrouve ici et là des pièces d'un fini achevé, ou des pointes de lance simplement dégrossies, et même des pièces cassées au moment de la taille (1). Puis viennent des objets empruntés à la minéralogie des contrées voisines pour divers usages; des cailloux roulés de la Saône ou du diluvium de la Bresse, destinés sans doute à concasser les os; des fragments de porphyre ou de granit et des rognons de peroxyde de manganèse,

---

habile, comparable à celle des plus belles armes du Danemark. Quoique très-variées de forme, elles peuvent rentrer dans trois types principaux: 1° le type dit en feuille de laurier ou à deux pointes symétriques; 2° le type à base arrondie; 3° le type en losange. Ajoutons à cela des grattoirs-pointes d'un type assez particulier, rencontrés aussi par M. Lalande à la grotte du Pouzet (Dordogne). Ces silex sont empâtés ou non par des concrétions calcaires. Libres, ils sont entièrement patinés à tous les niveaux où on les rencontre, et quelques-uns sont transformés complétement en silice pulvérulente. Cette même patine se montre également sur les parties visibles des silex concrétionnés, mais elle n'existe pas sous les concrétions où persiste la couleur naturelle, preuve que ce changement de couleur du silex et la transformation moléculaire qui en a été la suite ont eu lieu postérieurement à l'enfouissement de ces objets.

(1) Nous reviendrons encore souvent sur les concrétions calcaires qui revêtent les différents objets du gisement, parce qu'elles ont jeté un grand jour sur plusieurs points de nos études. En voici un nouvel exemple : Lorsque les silex sont concrétionnés, c'est toujours *à leur partie inférieure,* le carbonate de chaux des eaux infiltrantes s'étant déposé *sous la pièce,* absolument comme les stalactites se déposent sous une voûte de rocher. Ce mode de concrétion a fourni à l'un de nous les moyens de constater peut-être l'un des nombreux épisodes de la taille du silex, au moment même du bris d'une grande tête de lance que l'on voulait achever. Un défaut dans la pointe de l'arme avait amené par contre-coup sa séparation médiane en deux parties, qui gisaient à plat à la suite l'une de l'autre dans un amas de cendres. Ces morceaux étaient tous deux concrétionnés inférieurement dans la position où ils avaient dû arriver à terre en échappant des mains de l'ouvrier; car le plan sur lequel ils gisaient était horizontal et les arêtes des brisures paraissaient dans toute leur fraîcheur. Mais l'un d'eux était *tombé à l'envers,* car il fallut retourner *la partie concrétionnée* pour la rajuster à l'autre morceau.

qui ont eu probablement le même emploi ; des morceaux de sanguine, employés comme couleurs ou comme polissoirs ? (1) ; des fragments de calcaire magnésien jaune, utilisés peut-être encore comme matière colorante ; des plaques de grès siliceux du trias, polies par frottement ; des morceaux assez volumineux de cristal de roche très-pur, et un certain nombre de fossiles appartenant à divers terrains, apportés intentionnellement et selon toute apparence comme objets de curiosité (2). Dans toute la masse sont disséminés de petits fragments d'os carbonisés, plus ou moins gros, quelquefois pulvérulents (3). Il ne reste aucune trace des charbons qui auraient pu provenir des végétaux employés à alimenter les feux.

Il existe généralement dans le voisinage de ces grands amas d'autres accumulations, parfaitement analogues de composition, mais composées de débris avariés, où la cendre domine, et que nous considérons comme formées par l'apport prolongé de balayures. Ces accumulations, relativement pauvres, se rencontrent soit à la circonférence des amas les plus riches, soit en contre-bas de ces derniers, comme si elles s'étaient formées dans des dépressions du sol primitif. Mais

(1) Un échantillon d'hématite est buriné comme si la matière rouge avait été enlevée à petits coups de pointes de silex. Un autre, au contraire, est usé sur ses arêtes vives et sur ses faces, comme par un frottement prolongé, et l'admirable poli d'un poinçon en os que nous avons recueilli ne laisse guère de doute sur l'emploi de l'hématite comme brunissoir.

(2) Un fragment d'Am. Planula, des calcaires marneux blanc-jaunâtres de la base de l'étage bathonien, présente dans les intervalles de chacune de ses côtes une petite raie gravée, très-visible, obtenue probablement avec une pointe acérée de silex.

(3) Bien que la présence d'os ainsi carbonisés implique l'existence d'anciens foyers, nous n'avons pas cru devoir donner exclusivement le nom de foyers à nos amoncellements, puisque la plupart des débris qui les composent : silex, cornes, os travaillés ou brisés, ne présentent aucune trace de combustion. Nous l'emploierons cependant parfois comme équivalent.

leur intensité est toujours en rapport avec celle des amoncellements frais et riches qu'elles avoisinent (1).

La coupe transversale (pl. III, fig. 6) de nos amas de débris de cuisine types, les plus considérables, présente à peu près la forme d'une section de cône surbaissé. L'un d'eux, qui renfermait beaucoup de bois de renne, un grand os d'éléphant, long de 0m 80, et de très-beaux silex, entre autres une superbe pointe de lance, placée sous l'os lui-même, mesurait environ 3m de diamètre et 0m 60 dans sa plus grande hauteur. A part quelques os brûlés, formant un résidu noir et cendreux, tous les débris d'animaux sont, comme nous l'avons déjà dit, d'une conservation étonnante. On pourrait les croire frais. Certaines cornes de renne sont encore entièrement dures et dégagent, quand on les travaille, l'odeur de la corne fraîche. Les os fragmentés ont conservé une quantité considérable de leur gélatine (2). Enfin, ce qui n'est pas moins intéressant à noter, c'est que tous ces amas de débris de cuisine reposent sur des dalles brutes en nombre plus ou moins considérable. Ils sont également recouverts par d'autres dalles protectrices dont la constance est si caractéristique, que toutes les fois que nos pioches venaient à les rencontrer, nous pouvions prédire à coup sûr l'existence d'un foyer sous-jacent,

---

(1) Nous avons pu constater à 2m 30 de profondeur, un épais et vaste amas de balayures dont les traînées remontaient obliquement jusqu'à un vaste foyer situé seulement à 0m 60 au-dessous de la superficie du sol; preuve qu'il existait autrefois en cet endroit un talus fort et rapide.

(2) L'un de nous en a eu la preuve par le fait suivant: Beaucoup des silex des amas étant, comme nous l'avons déjà signalé, encroûtés par des dépôts calcaires et portant des esquilles d'os agglutinés à leur surface, il est nécessaire, pour les dégager, de les faire tremper dans un bain d'acide chlorhydrique étendu d'eau. Or, au bout d'un certain temps, les os ainsi adhérents se trouvent recouverts d'une matière gélatineuse, molle et translucide, qui par la dessication redevient opaque et cassante. D'ailleurs ces os, mis au feu, dégagent encore une odeur très-forte et deviennent noirs.

et que nous n'avons jamais été trompés dans nos prévisions. En effet, une fois la dalle enlevée, sa partie inférieure offrait de nombreux débris adhérents ou des traces de matière cendreuse ; puis l'amas se montrait intact avec sa composition ordinaire, et parfois des instruments en silex (lances, flèches, grattoirs et éclats) apparaissaient à la surface dans un tel état de conservation, qu'il semblait qu'ils eussent été déposés là, pour être repris à la première occasion.

Le renne forme presque à lui tout seul les débris de cuisine. On le retrouve à tous les âges, et on ne peut guère évaluer à moins de plusieurs centaines le nombre des individus réunis sur l'étroit espace occupé par les amas, qui d'ailleurs se touchent presque tous (1). Les parties les plus abondantes de son squelette sont les bois, les maxillaires inférieurs, généralement écrêtés à la base, les tibias et les métatarses également brisés, les astragales, les calcanéums et les phalanges ; les vertèbres et les côtes, quoique relativement plus rares, se rencontrent cependant en certaine quantité. Les dents incisives, seules, semblent faire presque entièrement défaut.

Par contre, le cheval est relativement assez peu abondant dans les amoncellements à débris mélangés ou foyers. Mais il existe quelques petits foyers presque exclusivement composés des os fragmentés de cet animal, et, chose assez remarquable, les pointes de flèches et de lances si communes ailleurs ne s'y montrent pas ; les grattoirs y sont rares ;

(1) Nous avons recueilli près de 400 bases de perches encore pourvues, pour la plupart, de leurs meules, ce qui donnerait un troupeau de 200 têtes, à supposer que tous les bois puissent s'appareiller deux à deux. Mais il s'en faut bien qu'il en soit ainsi. On doit donc admettre que le nombre des rennes a dû dépasser ce chiffre. Leur prédominence dans les foyers de Solutré semble indiquer le cantonnement presque exclusif de ce gibier dans la partie montagneuse du Mâconnais.

tandis que les simples éclats y abondent et que l'on y retrouve, comme à l'ordinaire, la même variété de pierres dures propres à concasser les os. En général on peut dire que partout où prédominent les belles cornes de renne, c'est-à-dire dans les grands foyers, là se trouvent aussi les silex les plus beaux et les plus variés de forme. Il en est de même pour les amas qui ont fourni des os ou des fragments de défense d'éléphant.

Au renne, au cheval et à l'éléphant, il faut ajouter, pour clore la liste des débris d'animaux des foyers, quelques autres fragments beaucoup plus rares, mais qui complètent nos renseignements sur une partie de la faune qui habitait alors ces parages. Ce sont : 1° deux énormes bases de cornes de cerf commun (cervus elaphus) façonnées en marteaux ; puis deux forts canons ayant appartenu probablement au même animal ; 2° un os scaphoïde, une astragale, une phalange onguéale, un tibia et plusieurs dents d'un très-grand bœuf, de dimensions semblables à celles de l'aurochs ; 3° des mâchoires de renard et une canine de ce dernier animal, percée à sa racine d'un petit trou de suspension ; 4° trois canines de loup, dont l'une est également trouée intentionnellement ; 5° une canine de grand tigre des cavernes.

Si la plupart du temps les débris qui constituent les amas sont à l'état libre, c'est-à-dire meubles, cependant, sur quelques points, ils forment, ainsi que nous l'avons fait pressentir, des conglomérats ou magmas solides. De cette façon l'ancien état de chose a été, si nous pouvons nous exprimer ainsi, pris sur le fait et se révèle dans toute son intégrité, bien mieux encore que ne peuvent le démontrer les coups de pioche les plus prudemment appliqués. Ainsi l'on voit qu'à l'époque où les amas ont été abandonnés, le mélange d'objets de toute nature qui les cons-

tituent était complet et n'a subi aucun dérangement postérieur. La fraicheur des arêtes des os brisés, la cassure franche des silex, leurs parties quelquefois juxtaposées quoique brisées, leur couleur naturelle conservée sous les concrétions, couleur qui s'altère très-rapidement à l'air libre dans nos contrées (1), etc..., le démontrent suffisamment. Donnons quelques exemples de ces mélanges : A côté d'une moitié de maxillaire inférieur de renne, le même bloc renferme un fragment de bois et une phalange du même animal. Une tête de flèche leur est adhérente (2), mais elle se trouve brisée en deux morceaux, et la pointe de sa base est tournée vers la cassure médiane de l'autre morceau. Puis çà et là, à travers tout le reste de la masse composée de pierrailles et de fragments plus ou moins volumineux, d'autres cornes ou d'autres os brisés à l'état frais, beaucoup de petits morceaux d'os carbonisés d'un noir de jais, ou bien seulement bleuâtres, ou encore complétement blanchis. Ailleurs c'est une moitié de tête de lance empâtée isolément ; ici, au contraire, se trouve un couteau brisé par compression, mais dont les deux fragments sont juxtaposés ; plus loin c'est encore une grande perche de renne cassée de la même manière, etc.... Enfin, certaines dalles recouvrantes peuvent être comparées elles-mêmes à des sceaux restés intacts, car elles adhèrent fortement aux magmas.

Nous devons mentionner aussi des *objets d'art* consistant en os, en bois de renne ou en pierres travaillés. Mais, disons-le, les produits de cette sorte sont très-rares et très-

(1) D'après nos expériences, il ne faut pas plus d'un mois d'exposition au soleil et à l'air, pour que la couleur de certaines variétés de nos silex s'altère notablement.

(2) Ne serait-il pas possible qu'une partie des pointes de flèches ou de lances recueillies dans les amas de débris de cuisine n'y aient été apportées dans la dépouille même des animaux auxquels ces armes avaient donné la mort?

primitifs au Clos du Charnier. La pièce principale est un petit renne, d'une facture barbare, mais très-suffisamment indiqué, sculpté en pierre tendre et siliceuse. C'est la seule représentation animale trouvée dans nos fouilles (1). Un fragment d'os présente de petites bossettes assez habilement ménagées dans l'épaisseur de l'os. Une plaquette calcaire de l'étage rhétien a été dressée, raclée, puis découpée dans une forme difficile à expliquer, et ornée sur ses bords de nombreuses petites encoches régulièrement espacées. Beaucoup de bois de renne ont été creusés pour servir de manches d'outils, ou taillés, comme nous l'avons dit, pour servir de marteaux. Deux dents, l'une de loup et l'autre de renard, sont percées d'un trou de suspension. Le reste consiste en quelques poinçons, en os polis, striés ou ornés d'encoches. Un grand nombre de fragments de bois de renne portent à leur extrémité le trait de scie qui a servi à les diviser.

Enfin il nous reste à signaler, pour finir, trois ou quatre fragments de poterie grossière rouge-brune ou jaune, très-calcaire, mal cuite, faite à la main, analogue à la poterie néolithique des bords de la Saône. Un de ces fragments, recueilli à 0m 60 de profondeur, dans le terrain remanié superficiel, un peu au-dessus d'un foyer, portait même une anse mamelonnée, très-caractérisée (2). Mais ce morceau peut être postérieur aux foyers, quoiqu'il offre la plus grande analogie de pâte avec les débris de poterie recueillis dans les foyers eux-mêmes.

---

(1) Voir, H. de Ferry, Revue archéologique, mars 1868, p. 207-212, pl. VII.

(2) L'anse mamelonnée, abondante à l'époque de la pierre polie, s'est déjà rencontrée antérieurement. M. E. Lartet nous écrit à ce sujet qu'il en possède une provenant de ses fouilles de la grotte d'Aurignac (âge du grand ours).

§ 7. *Amas de débris de chevaux.* — Ces amas constituent, ainsi que nous l'avons dit, autour d'une partie de l'enceinte où sont accumulés les débris de cuisine que nous venons de décrire, une bordure dont la largeur n'a pu être périmétrée exactement, mais qui, dans l'état actuel de nos constatations, est considérable, puisqu'elle présente une épaisseur moyenne de 0m 50 et qu'elle recouvre d'une manière continue une surface de terrain équivalente à 849m carrés. Ces amas, qui sur quelques points font des angles saillants et rentrants à la limite des foyers, se montrent, comme ces derniers (pl. I et II, fig. 1 et 3), à des profondeurs inégales, tantôt presque à fleur de sol, tantôt jusqu'à des profondeurs de 1m 30 et même de 2m 40. Ils sont ordinairement juxtaposés aux débris de cuisine ; mais en quelques endroits ils s'enfoncent au-dessous de plusieurs d'entre eux de la manière la plus incontestable. Une fouille poussée à 2m 40 de profondeur nous les a montrés sous un foyer non remanié qui semblait avoir été creusé au milieu d'eux (pl. III, fig. 5). A quelque distance de là, au-dessus du talus souterrain dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, un grand et beau foyer, avec renne et éléphant, bois (plus de cinquante) et silex nombreux, dalles recouvrantes, sous l'une desquelles se trouvaient disposés à plat une grande tête de lance, une pointe de flèche, un grattoir et une lame, avait pour soubassement un lit d'environ 0m 60 d'épaisseur d'os de chevaux, qui renfermait lui-même un peu plus loin un autre foyer intercalé. C'est du reste à la lisière seule des véritables foyers qu'ont lieu ces intercalations et ces superpositions. Au delà les débris de chevaux règnent et se continuent seuls. Nous ne les avons jamais rencontrés non plus dans l'intérieur de l'enceinte des débris de cuisine, de sorte que toutes nos recherches nous ont amenés à constater ce fait que là où cessent les foyers, là

commencent les accumulations de débris de chevaux. Ces amas, composés de débris soit meubles, soit transformés en magmas (1), ont du reste une composition exclusive et toujours identique Il n'y a que du cheval, rien que du cheval, absolument que du cheval, et partout dans les mêmes conditions. Tous les os ou débris d'os ont subi l'action du feu ; tous ont une légère teinte bleuâtre à leur sortie de terre ; blanchissent en peu de temps et, une fois secs, happent fortement à la langue et absorbent l'eau avec avidité. Enfin, çà et là, dans les magmas, se retrouvent quelques esquilles entièrement carbonisées. Le mélange de ces débris est en outre complet. Ici une phalange onguéale ou un canon entier, noyés dans des masses d'esquilles triturées de toutes les dimensions ou accolées à deux ou trois dents très-souvent retournées en sens inverse les unes des autres ; là un fragment de mâchoire perdu au milieu de phalanges ou de débris de tibias et de fémurs ; ailleurs une tête de fémur brisée à la base et cimentée avec des fragments de dents ou des esquilles ; le tout tassé sans le moindre intervalle, sans objets étrangers ou pierrailles adventices, comme dans les débris de cuisine, mais for-

(1) Les magmas ne se rencontrent ordinairement qu'à une certaine profondeur, fait qui concorde avec la manière dont s'opèrent généralement les agrégations dans les terrains perméables. On sait, en effet, que l'eau de pluie, quand elle tombe sur un sol où des matières végétales sont en voie de décomposition, peut se charger d'une certaine quantité d'acide carbonique et acquérir ainsi le pouvoir de dissoudre quelques parties des matériaux calcaires à travers lesquels elle s'infiltre. Les couches inférieures, où cette eau descend, devenant plus froides, la température du dissolvant s'abaisse et la matière minérale tend alors à s'en séparer et à se déposer sous forme solide. Au Clos du Charnier les os isolés, répandus çà et là dans le premier sous-sol, ne sont jamais revêtus de concrétions. Cependant, à peu de distance de la superficie actuelle, on rencontre des *magmas* dans les endroits où les ossements sont réunis en grand nombre, tandis que sur d'autres points, malgré leur abondance, ils sont restés libres. Ce fait ne prouverait-il pas qu'autrefois les magmas superficiels étaient à une plus grande profondeur qu'à présent ?

mant une masse serrée, homogène, compacte, une espèce de béton si l'on veut. Un mètre cube environ de ce magma a fourni à l'un de nous quarante canons entiers, ce qui donnerait pour la superficie connue, occupée par ces amas, une moyenne d'environ 2,122 chevaux. Si les canons se présentent généralement entiers, il n'en est pas de même des fémurs et des tibias qui sont assez souvent brisés. Mais les cassures de ces os, ainsi que les esquilles, n'offrent plus, comme ceux du renne, des arêtes vives, nettes et franches ; au contraire, leurs angles sont émoussés et leurs pointes arrondies. On dirait que les brisures ont eu lieu après que les ossements avaient perdu une partie de leur solidité. Du reste, au milieu de tant de débris, pas un seul de ces cailloux concasseurs en pierre dure si fréquents parmi les ossements de renne. Sur deux ou trois points seulement, nous avons recueilli une certaine quantité d'éclats ou de couteaux épars çà et là, mais avec cette particularité que tous avaient intégralement conservé leur tranchant primitif, et n'avaient par conséquent jamais servi.

§ 8. *Sépultures.* — Les sépultures du Clos du Charnier sont aussi groupées sur l'espace occupé tant par les foyers que par les amas de chevaux. Toute la partie orientale du monticule, où cessent les différents amas, en est absolument privée.

Elles peuvent se diviser en deux catégories : 1° les sépultures en dalles brutes ; 2° les sépultures dans la terre libre. Elles sont en outre réparties ainsi qu'il suit : les premières, soit sur les amas de débris de chevaux, soit dans le sous-sol ordinaire ; les secondes, soit également sur les débris de chevaux, soit sur les foyers, soit enfin encore dans le sous-sol ordinaire. Un certain nombre d'entre elles

ont dû être violées à une époque qu'il est assez difficile de déterminer, car on rencontre soit des tombes qui n'ont conservé que des restes insignifiants, soit des os humains épars dans la couche la plus superficielle du terrain. Aucune de ces sépultures n'a une orientation déterminée, et la position des cadavres paraît subordonnée à la pente et aux accidents du terrain. Elles gisent, comme les foyers et les amas de chevaux, à des profondeurs inégales.

Nous n'avons pas à revenir sur les sépultures en dalles brutes, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler ailleurs avec détail (1). Rappelons seulement que l'une d'elles, retrouvée intacte et explorée par l'un de nous, se présentait sous la forme d'un caisson rectangulaire bien joint et bien fermé quoique en dalles non équarries, établi sur le magma de cheval. Le squelette, qui était celui d'une femme finnoise, reposait étendu sur des os brûlés et pilés. Il avait à ses côtés des os de cheval et de renne et trois couteaux de silex.

Les sépultures gisant dans la terre libre du sous-sol ordinaire, sont plus ou moins dispersées, du moins dans l'état de choses actuel. Quelques-unes paraissent avoir été recouvertes intentionnellement de pierres amoncelées, sans cependant qu'il soit possible de le démontrer complétement. Quelques autres présentent une lave ou une pierre brute de petite dimension, dressée souterrainement à côté du squelette soit à la tête, soit aux pieds, soit simplement aux côtés. Enfin presque toutes sont accompagnées de débris d'os de renne ou de cheval associés, quelques-uns carbonisés, et de silex, y compris celles (dont le nombre est très-restreint) qui, placées sur l'extrême limite des foyers et des amas de chevaux, ne semblent plus recouvertes que par de la terre vierge pure.

---

(1) Voir, H. de Ferry, Discours de réception à l'Académie de Mâcon, 1868. — Id., l'Homme préhistorique en Mâconnais, 1868.

Enfin les sépultures établies sur des foyers offrent, comme on va le voir, beaucoup plus d'intérêt. Elles sont réunies en grand nombre et de manière à se toucher presque toutes, sur l'emplacement même des accumulations de débris de cuisine. La plupart des foyers supportent un ou plusieurs squelettes, dont la profondeur est en relation directe et constante avec la profondeur du foyer lui-même (1). Si par exemple le foyer commence à 0m 60 de la surface actuelle, le squelette est à cette profondeur ; si le mort n'est qu'à 1m 50 ou 1m 80, le foyer alors n'apparaît qu'à ce niveau. Les individus se trouvent placés tantôt dans l'axe du foyer lui-même, tantôt par côté. Ils reposent sur le dos, les jambes étendues et les bras rapprochés du corps. Un cadavre pourtant a fait exception à cette règle, car déposé à côté d'un foyer il avait le bras gauche étendu sur celui-ci, faisant ainsi un angle droit avec le reste du corps. Il résulte de la position même des squelettes sur des foyers ou des amas de débris plus ou moins coniques, que les corps ne sont jamais dans une position horizontale, mais inclinés à droite ou à gauche, les pieds ou la tête plus haut ou plus bas, comme s'ils avaient glissé sur d'anciennes déclivités.

Les squelettes sont le plus souvent intacts, complets ; tous les os se présentent dans leur ordre régulier, mais quelquefois brisés ou écrasés par le poids du terrain. Leur conservation est parfaite. Cependant, comme nous l'avons dit, quelques sépultures avaient été antérieurement violées. De plus, un cadavre, bien entier d'ailleurs, et ne paraissant avoir été aucunement dérangé, normalement étendu sur un foyer, était privé de sa tête.

---

(1) Quelques-uns de ces squelettes sont même complètement dans les foyers. Nous y avions déjà trouvé il y a longtemps des phalanges humaines, des dents, des fragments de tibias ou d'autres os brisés, intimement mêlés aux débris de cuisine.

Si les squelettes sont entiers et exempts de profanations, en revanche un assez grand nombre de leurs os paraissent avoir subi l'action d'une certaine chaleur. Ils présentent, comme les débris de chevaux des magmas, des taches bleuâtres, blanchissent rapidement, happent fortement à la langue, et sont couverts de petites papilles, d'esquilles et d'excroissances qui ont paru au Dr Pruner-Bey, pouvoir provenir « d'une chaleur d'ailleurs peu intense. »

Enfin, ce qui n'est pas moins digne de remarque, la grandeur et l'importance des amas de débris de cuisine ou de foyers sont en quelque sorte en rapport soit avec le nombre des débris humains qui les couronnent, soit avec l'âge des individus enfouis. Ainsi aux grands foyers en général les vieillards, les hommes faits ou les femmes, et aux petits foyers les enfants. Dernièrement, l'un de nous, fouillant un endroit où il y avait discontinuité de foyers, tomba tout à coup sur un tout petit foyer, presque exclusivement composé d'os de cheval, avec une grande quantité de lames de silex, sur lequel reposait un petit corps d'enfant pourvu encore de ses dents de lait. Quelques jours après nous découvrîmes un nouveau squelette d'enfant, du même âge : cette fois le terrain sous-jacent ne contenait que quelques débris d'os brûlés indéterminables.

Comme nous l'avons dit, il y a dans ce vaste ossuaire des individus de tout âge et de tout sexe ; mais les vieillards et les enfants paraissent dominer. Le nombre total des individus que nous avons pu reconnaître s'élève actuellement à 50, chiffre qui, hâtons-nous de le reconnaître, ne représente certainement qu'une petite partie des anciennes inhumations, attendu que les débris de rennes et de chevaux se prolongeaient autrefois bien au delà du cercle possible de nos investigations, dans les vignes environnantes où l'on a signalé aussi des sépultures détruites depuis longtemps.

Observons encore que, malgré tous nos soins à recueillir et à examiner les plus minimes débris de cette nécropole, nous n'avons jamais trouvé dans ses profondeurs autre chose que des ossements, des pierres dures de nature diverse, des os travaillés, quelques fragments de poterie et enfin des armes ou instruments en silex, accusant un style uniforme, une même époque. Rien d'étranger, d'anormal, pas un morceau de métal ne s'y est rencontré. Cependant il faut remarquer que vers la partie nord du tertre, la plus rapprochée de la base de l'escarpement, les sépultures sont pour ainsi dire à la surface du sol, comme si le terrain de recouvrement avait été enlevé. Dans ce cas la plupart des squelettes sont bouleversés, et leurs débris mêlés à des objets étrangers plus modernes, tels que des briques par exemple. Il y a eu sur ce point remaniement postérieur.

Tous les ossements humains retirés de nos fouilles ont été communiqués au savant anthropologue M. le Dr Pruner-Bey, qui a bien voulu, avec une rare obligeance, nous communiquer ses conclusions. Nous les résumons ainsi :

Tous nos individus appartiennent à cette race préhistorique que M. Pruner-Bey a baptisée lui-même, sous le nom de race mongoloïde. Tous en effet ont la face losangique, reconnue comme un des caractères constants de la famille mongole. Ils peuvent se répartir entre quatre types principaux que M. Pruner-Bey, par son habile diagnose ethnique, rattache aux quatre principaux types des races hyperboréennes. Ce sont : 1° le type lapon, à tête arrondie ou brachycéphale ; au squelette grêle et de petite taille ; — 2° le type finnois, sur la limite des têtes rondes et des têtes longues, ou mésaticéphale ; au squelette massif et de haute taille ; — 3° le type déjà rencontré à la station des Eyzies, que M. Pruner-Bey croit pouvoir rattacher à la race estho-

nienne, caractérisé par l'allongement considérable du crâne, c'est-à-dire par une dolichocéphalie très-prononcée ; — 4° enfin, un type, particulier jusqu'à présent à Solutré, et que M. Pruner-Bey a nommé esquimoïde, à cause de son affinité avec celui des populations du détroit de Behring. A côté de ces quatre types principaux il faut ranger les métis provenant de leur mélange. Enfin nous ne pouvons passer sous silence un crâne anormal, peut-être celtique, mais qui reste douteux parce qu'il présente des caractères contradictoires. Notons aussi qu'un certain nombre d'individus présentent des traces de rachitisme.

II.

Nous venons de décrire séparément tous les faits que nous avons eu l'occasion d'observer pendant le cours de nos travaux d'exploration. Il nous reste maintenant à établir les liens qui les unissent entre eux, c'est-à-dire leurs relations et leur concordance.

Nous prendrons pour base et pour point de départ de cette seconde partie le gisement à débris de cuisine et à foyers. Ce gisement se présente en effet comme parfaitement homogène, sans traces de remaniements ni de mélanges, ainsi qu'il résulte de la description donnée plus haut. Les dalles qui recouvrent les amas de cuisine ou les foyers comme d'un sceau intact, seraient là, à défaut d'autres preuves, pour attester que, depuis leur abandon, aucune main profane ne vint remuer ces vieilles poussières.

L'espace occupé par ces amas de débris de cuisine est, avons-nous dit, circonscrit en partie par des accumulations particulières d'ossements de cheval qui, — nous l'avons établi, — se prolongent au point de contact, sous certains foyers non remaniés. Il n'y a donc pas lieu de douter, les

amas d'ossements de cheval ne peuvent être que contemporains des foyers ou plus anciens qu'eux ; ils ne sauraient à aucun titre être plus modernes. Mais comme après tout il y a une relation évidente entre ces foyers et ces amas de cheval, comme les uns commencent où les autres finissent, et qu'il n'y a aucune confusion des uns aux autres, nous sommes forcés d'admettre qu'ils sont contemporains ou peu s'en faut. Une même pensée les a créés. Les amas de cheval bordent l'espace occupé par les foyers, comme un mur borde un chemin. Or, il ne viendrait à l'idée de personne en voyant un mur et un chemin dans cette situation, d'admettre qu'il n'y a entre eux aucune relation intentionnelle.

Si l'on compare les amas de rebuts de cuisine et les amas de cheval, non plus dans leur position relative, mais dans leur composition intime, on est frappé de leur dissemblance :

Ici sont de vastes accumulations d'os d'animaux divers, renne, cheval, éléphant, cerf, bœuf, etc., tous brisés, mélangés à des matières cendreuses, à des os calcinés, à des silex ouvrés, à des os travaillés. Tout y indique le long séjour d'une population nombreuse ; tout y rappelle les travaux domestiques et les besoins de la vie matérielle. L'ancien sol s'est exhaussé progressivement par l'accumulation des débris; des foyers se sont succédé à la même place, les uns par dessus les autres. De nombreuses esquilles de silex, des nuclei, des pièces cassées, des marteaux, indiquent qu'on a taillé longtemps des armes ou des instruments autour des foyers. Enfin une quantité énorme d'objets d'utilité ou de curiosité nous laissent deviner une population indigène parfaitement au courant de toutes les productions minéralogiques du pays, comme aussi certaines substances complétement étrangères laisseraient supposer que le champ d'action de cette peuplade n'était peut-être pas limité à la

vallée de la Saône, mais qu'elle pouvait s'étendre jusqu'aux Alpes. En un mot, les accumulations de débris de cuisine indiquent une alimentation normale, quotidienne, successive, prolongée, alternant avec tous les autres besoins de la vie ordinaire.

Nous ne pouvons tirer les mêmes conclusions des amas de débris de chevaux.

Là, aucun mélange, aucune succession apparente dans leur formation ; on les dirait coulés d'un seul bloc. Partout la même uniformité, partout aussi les mêmes procédés dans cette immense agglomération dont l'unité et la manière d'être suffisent pour écarter l'idée de l'assouvissement d'un besoin matériel. En effet, une tribu ne mange pas exclusivement et sans traces d'opérations multiples deux mille chevaux et plus. Nous avons vu dans les véritables rebuts de cuisine une grande variété de débris et de plus leur accumulation se produire successivement. Si les amas de chevaux représentaient quelque chose d'analogue, nous en aurions la preuve dans leur composition même ; rien cependant n'en vient donner l'idée. Ici, tout a été passé au feu, nul débris n'a été utilisé ; aucun objet étranger ne s'y trouve associé ; pas un ne porte les stries que produit le silex ; en un mot il y a séparation complète de ces milliers de débris, évidemment mis à part intentionnellement. Il est donc impossible de ne pas voir dans les allures si différentes des véritables foyers et des amas de chevaux deux faits bien tranchés : le premier se rapportant complétement à la vie pratique, usuelle, matérielle ; le second, au contraire, ne présentant aucun rapport avec celle-ci.

Les foyers, comme les amas d'ossements de cheval, sont, avons-nous dit précédemment, enfouis à une profondeur variable sous une couche de terrain remanié, rempli de débris épars analogues soit à ceux des foyers, soit à ceux

des amas de cheval. Or, le Clos du Charnier, cette friche aride et perméable, est éloigné de tout cours d'eau ; il n'y a pas de terres supérieures pouvant s'ébouler ; l'apport annuel y est donc pour ainsi dire nul, et il faudrait des siècles de végétation pour augmenter la couche superficielle de quelques millimètres à peine. Si, par conséquent, les amas de débris de cuisine et de chevaux avaient été un beau jour abandonnés à l'air libre, l'action combinée du temps, de la végétation des hommes et même des animaux, aurait éparpillé les foyers, dérangé les pierres recouvrantes, désagrégé et fusé les os, éraillé ou gelé les silex, altéré la pureté des amas de chevaux, etc. L'eau pluviale elle-même, n'ayant pas de terrain supérieur à traverser avant d'arriver sur les débris et par conséquent pas de matière calcaire à dissoudre, n'aurait pu former les magmas, ni recouvrir, comme elle l'a fait, d'une couche préservatrice certaines parties des silex, qui lui doivent d'avoir gardé ainsi jusqu'à nos jours leur couleur primitive, couleur qui s'altère parfois en quelques mois à l'air libre. On ne peut donc hésiter à conclure que les amas, vu leur état et leur admirable conservation, ont dû être enfouis immédiatement, c'est-à-dire dans un bref délai, après leur abandon. Cet enfouissement, nous le disons plus haut, ne peut pas être attribué à des causes naturelles ; c'est donc l'œuvre des hommes contemporains des amas et des débris eux-mêmes.

Tout d'ailleurs nous le prouve, et par exemple la composition même du terrain rapporté. S'il avait été amené là par des causes naturelles, il différerait du terrain vierge sous-jacent et renfermerait des débris plus ou moins roulés et même étrangers à la localité ou tout au moins au Clos du Charnier. Il n'en est rien ; les ossements répandus dans le sol supérieur sont les mêmes que ceux des foyers et des amas de chevaux et présentent une conservation identique,

sauf ceux qui, exhumés par des causes journalières, gisent çà et là à la surface, d'où l'on peut conclure que ce terrain est lui-même formé de foyers et d'amas remaniés. De plus les foyers et les amas sous-jacents étant parfaitement intacts, il faut admettre de toute nécessité que le terrain de recouvrement a été apporté du voisinage et d'un lieu primitivement occupé par des amas et par des foyers. Peut-être avons-nous dans ce fait l'explication toute simple de la grande dépression orientale dont nous avons parlé précédemment; toute cette portion orientale du tertre est, comme nous l'avons fait remarquer, dénudée; les débris d'ossements y sont très-rares, et les marnes du lias y sont mises à découvert.

Restent les sépultures.

Elles sont, avons-nous dit, de trois sortes. Occupons-nous d'abord des sépultures entre des dalles brutes. Nous les avons considérées comme contemporaines des foyers, et nous avons dans des mémoires antérieurs développé l'ensemble des preuves qui militent en faveur de cette opinion. Elles peuvent se résumer à trois principales : 1° plusieurs de ces tombes étaient établies sur des os de chevaux pilés et brûlés et sur les amas d'ossements de chevaux; 2° l'une d'elles renfermait des os de cheval et des os de renne et trois couteaux de silex qui n'avaient pu y être déposés qu'à l'époque de l'inhumation; 3° enfin les types qu'elles renfermaient étaient mongoloïdes (Lapons et Finnois), identiques à ceux provenant d'autres stations du même âge, et identiques à ceux des foyers voisins, comme l'a déterminé M. le Dr Pruner-Bey. Il y a donc tout lieu de considérer ces tombes comme contemporaines des amas de cuisine (1).

(1) Voir, H. de Ferry, Discours de réception à l'Académie de Mâcon, 1868. — Id., l'Homme préhistorique en Mâconnais, 1868. — A. Arcelin, la Station de l'âge du renne de Solutré, 1868. On s'est étonné de rencon-

Viennent ensuite les sépultures déposées sur les foyers. Nous avons établi précédemment : 1° que les squelettes sont invariablement étendus sur les foyers non remaniés, quelle que soit la profondeur de ces foyers. — Il serait étrange qu'à une époque postérieure et après l'enfouissement des foyers, on se soit fait en quelque sorte une loi d'enterrer par dessus ces foyers et de creuser les fosses d'inhumation jusqu'à leur rencontre, de façon que certains corps reposant presque à la surface, d'autres se trouvassent enfouis à deux mètres de profondeur. — 2° Qu'un grand nombre d'os des squelettes portent des traces de brûlures. — Ce fait vaut une étiquette et prouve d'une façon irréfutable que les corps ont été déposés sur les foyers mal éteints ou au moins encore chauds, avant leur enfouissement par conséquent; ce qui indique en même temps la cause de cet enfouissement et la raison de ce terrain rapporté. Il fallait bien recouvrir et protéger les morts dans leur dernier sommeil. — Que les types sont tous mongoloïdes, identiques pour un certain nombre à ceux des tombes en dalles brutes, et présentent le même degré d'altération, les mêmes incrustations calcaires, le même aspect blanchâtre, crayeux des os. La conclusion à tirer de cela est que les sépultures des foyers sont contemporaines des foyers et contiennent des ossements identiques à ceux des sépultures en dalles.

Il en est de même des sépultures qui ont été faites simplement dans le terrain libre. Elles ont donné des types

---

trer des cercueils en laves dès l'âge du renne. Remarquons que s'ils sont rares, la plupart des autres sépultures en sont le *rudiment*. En effet, on y retrouve presque toujours soit une pierre levée à la tête du mort, soit quelques pierres levées à ses côtés. N'oublions pas non plus que les grottes funéraires du trou de Furfooz et d'Aurignac étaient fermées par u e dalle levée.

identiques aux premiers, et si l'on observe que nous avons toujours trouvé étendu sous le cadavre comme un petit lit d'os ou de charbon, lui formant comme une chape funèbre, on n'hésitera pas à les assimiler aux autres et à considérer la nécropole du Clos du Charnier comme parfaitement homogène (1). En un mot nous concluons, sous la dictée des faits, que foyers, amas de débris de cuisine ou d'ossements de cheval, sépultures en dalles brutes, sur des foyers ou dans le terrain libre, sont unis par un lien intime et incontestable, et nous nous croyons autorisés à formuler les propositions qui suivent :

1o Des foyers ont été établis sur le sol primitif d'un tertre naturel.

2o Un grand nombre d'animaux, parmi lesquels le renne domine, ont été dépecés, cuits (et mangés selon toute apparence crus ou cuits) autour de ces foyers.

3o Des silex ont été taillés sur place.

4o Ces opérations ont duré longtemps et ont dû se renouveler fréquemment au même lieu (foyers superposés) ; tout y indique les traces d'un long séjour.

5o Des débris de cuisine ainsi que des bois de renne, brisés intentionnellement, et des silex taillés ont été accumulés sur certains points et recouverts de dalles brutes.

6o Une immense quantité de chevaux ont été égorgés, dépecés, cuits ou brûlés, et leurs débris amoncelés autour de l'espace occupé par les amas de rebuts de cuisine et les

---

(1) Quand les sépultures ne sont ni sur les *magmas* de chevaux ni sur les débris de cuisine, mais simplement dans la terre libre, le mort repose toujours sur un lit cendreux qui le périmètre exactement. A l'entour et au-dessous règne la terre vierge, ce qui prouve bien que les squelettes et la chape cendreuse sont du même temps, parce que cette relation de niveaux si constante ne peut pas être accidentelle. Ici comme ailleurs les os portent toujours des traces de brûlures, comme si le corps avait été déposé sur un petit foyer allumé à son intention.

foyers ; quelques foyers même ont été établis et allumés sur et dans les amas de chevaux.

7° Des morts appartenant à la race mongoloïde (types finnois, lapons, esthoniens, des Eyzies et esquimoïdes) ont été déposés sur des foyers encore chauds.

8° Le tout a été recouvert, dans un bref délai, de terre ramassée alentour à la surface du sol et contenant de nombreux débris de foyers dispersés. Puis l'espace a été nivelé ou à peu près.

Tel est le rigoureux enchaînement des faits.

III.

Nous avons terminé l'examen scientifique de la station du Clos du Charnier. Les faits sont établis avec toute la précision qui nous a été possible. Les éléments du problème sont définis. A chacun maintenant d'en tirer les conclusions qui lui paraîtront les meilleures et de les expliquer comme il lui plaira.

Qu'on nous permette néanmoins d'exposer, pour finir, les hypothèses que nous a suggérées cette étude longue et patiente, poursuivie sans interruption pendant deux années, et pendant laquelle nous avons cherché à nous identifier aux allures, aux mœurs, aux usages, à la vie en un mot des gens dont nous venions remuer la poussière.

Il nous paraît constant que le Clos du Charnier et les lieux environnants ont servi de campement à une tribu mongoloïde de l'âge du renne. Etait-ce un campement *permanent ?* Nous ne le pensons pas, parce que des peuples chasseurs sont nécessairement obligés à de nombreux déplacements ; ce qui ne les empêche pas d'ailleurs de revenir souvent aux mêmes lieux, suivant les saisons, les hasards de la chasse, etc... Solutré fut tout au moins une station de

chasse fréquemment et longtemps visitée ; de telle sorte que, en maintenant la réserve que nous venons de faire, on pourrait à la rigueur la dire permanente. Nous avons déjà démontré dans des travaux antérieurs, en nous appuyant sur l'opinion des savants les plus compétents en pareille matière, MM. Edouard Lartet, Dupont, de Mortillet, etc., que la station de Solutré peut être de tout point assimilée à celle de Laugerie-Haute, c'est-à-dire rapportée à la première époque du renne, antérieure aux stations de la Madelaine, des Eyzies et de Bruniquel (1). Les faits servant à l'établir sont de deux sortes : les uns positifs : la forme, le style et le travail des silex ; les autres négatifs : l'absence de hachettes, de scies, de flèches ou d'aiguilles en os, l'extrême rareté d'instruments en os et d'objets d'art.

A ceux qui, poussés par une curiosité peut-être trop hâtive, nous demanderaient de fixer la date chronologique de notre station, nous nous contenterons de répondre par un minimum approximatif. Des études sur les alluvions de la Saône (2) nous ont, en effet, permis de constater que l'époque de la pierre polie, postérieure à celle du renne, a commencé à régner dans nos pays depuis 4,000 ou 5,000 ans au moins. L'époque du renne serait donc plus ancienne ; les premières traces que nous ayons cru en retrouver en remontant le cours des siècles, c'est-à-dire en pénétrant dans les alluvions de la rivière, paraissent correspondre à des marnes bleues, auxquelles il nous est impossible d'attribuer,

(1) H. de Ferry, l'Homme préhistorique en Mâconnais, 1868. — A. Arcelin, la Station de l'âge du renne de Solutré, 1868. — G. de Mortillet, Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme, t. IV, p. 36, 108.

(2) A. Arcelin, les Berges de la Saône, 1868. — H. de Ferry, les Gisements archéologiques des bords de la Saône, 1868.

vu leur niveau, moins de 8,000 ou 10,000 ans. Entre ces marnes bleues et l'époque de la pierre polie, nous n'avons que des preuves *négatives;* aucun produit caractéristique n'est venu encore affirmer une civilisation déterminée.

La bonne exposition du coteau de Solutré en plein midi; le voisinage du rocher, citadelle naturelle et inexpugnable; la proximité d'une source abondante; une vue étendue en tout sens, et enfin une situation des plus avantageuses pour l'époque, ont pu déterminer les sauvages chasseurs de renne dans le choix de leur campement favori.

D'après les observations précédemment décrites, nous avons cru devoir établir une distinction radicale entre deux ordres de faits que nous nous sommes appliqués à caractériser et à différencier dans les chapitres précédents.

D'une part, nous voyons des foyers, des amas de rebuts de cuisine, d'armes et d'instruments, se rapportant aux usages domestiques et à la vie matérielle.

De l'autre, nous trouvons des foyers funéraires avec leurs hôtes, et des accumulations d'ossements de chevaux qu'il est impossible de confondre avec les débris de cuisine ordinaires. Plus de 2,000 chevaux égorgés à la fois, dépecés, brûlés, enfouis tous ensemble, à part, sans mélange de débris étrangers, seraient-ce donc là les restes d'un festin? La raison et le bon sens se refusent à le croire. Qu'est-ce alors? Si l'on tient compte du grand nombre de sépultures exhumées du même lieu, on est conduit à voir dans cette accumulation de chevaux l'accomplissement de rites funéraires. Nous avons dû nous arrêter à cette interprétation n'en pouvant trouver d'autre plus plausible.

Ici le campement de la tribu, là sa nécropole. Et pourquoi pas? Si de nombreuses générations ont vécu en ce lieu, on a dû y mourir aussi, et si l'on s'étonne de rencontrer en un point tant de sépultures d'une si haute antiquité,

ne serait-on pas bien plus surpris encore de n'en trouver aucune.

Entre les foyers ordinaires et les foyers funéraires proprement dits, la différence n'est pas nettement tranchée. Si, d'une part, il y a de petits foyers, formés selon toute évidence à l'occasion et en l'honneur des sépultures, il y en a d'autres qui, par leur importance, leur épaisseur, la variété des débris qu'ils contiennent, semblent n'avoir été transformés en foyers funéraires proprement dits qu'après avoir servi d'abord aux usages vulgaires de la vie ordinaire. Peut-être, à cette époque, comme encore aujourd'hui, chez certaines peuplades sauvages, l'usage existait-il d'enterrer les morts dans la hutte même et sous le foyer domestique.

Quoi qu'il en soit de ces points de détail, le Clos du Charnier — il nous paraît impossible d'en douter, — fut le lieu d'un campement considérable, d'une station de chasse très-fréquentée, transformée à un moment donné et selon toute apparence successivement en un grand tertre funéraire, qui nous révèle tout un horizon nouveau en nous initiant aux rites funéraires des hommes de l'âge du renne, à leurs préoccupations morales et qui sait? à leur croyance dans une autre vie.

Tout est relatif, et si l'on tient compte des temps, des ressources, des moyens, on est profondément surpris des prodigieux efforts consacrés sur ce point à une idée toute morale, dégagée des besoins pressants de la vie matérielle. Qu'on réfléchisse, en effet, aux difficultés que présente le seul enfouissement des foyers et des sépultures sous une épaisseur de un ou deux mètres de terre rapportée, pour des hommes qui n'avaient ni pelles, ni pioches, ni instruments de métal! De tels faits, quelque barbares et primitifs qu'ils soient, affirment hautement le respect et le culte des morts!

On pourra nous objecter que cette hécatombe de chevaux, que nous signalons comme un rite funéraire, est un fait nouveau et qu'on n'a pas observé encore à l'âge du renne. Nous répondrons à cela que l'ethnographie de l'âge du renne est actuellement basée sur un trop petit nombre de documents, pour qu'on puisse rejeter un fait sous prétexte qu'il n'a pas été encore observé. Il est bon d'ailleurs de se souvenir qu'aux temps historiques les Aryens primitifs d'une part et les peuples mongoles de l'autre immolaient des chevaux sur les tombes des morts, et cet usage pouvait remonter très-haut dans le passé.

Nos foyers funéraires ne peuvent donner lieu à aucune hésitation. En beaucoup d'autres stations on les a retrouvés plus ou moins bien caractérisés. « Dans la dernière sépulture humaine, fouillée aux Eyzies par mon fils, nous écrivait dernièrement M. E. Lartet, il se trouvait *au-dessous* plusieurs foyers superposés, avec débris de cuisine. Nous avions également trouvé à la Madelaine les restes d'un squelette humain à côté d'un foyer à débris de cuisine. » Les ossements humains, découverts par M. Brun au gisement de Lafaye (Bruniquel) se sont présentés dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire entre des foyers et au milieu de débris de cuisine. La fameuse grotte funéraire du trou de Furfooz (Belgique) explorée par M. Dupont, et celle d'Aurignac (Haute-Garonne) explorée par M. E. Lartet, étaient également accompagnées de débris de cuisine et de foyers funéraires, ces derniers placés non pas sous les cadavres, mais à l'entrée des grottes. Remarquons en passant que l'ensépulturement dans des grottes est un fait local, accidentel, sur lequel il serait imprudent de conclure à des généralités.

Mais il demeure constant (sauf les exceptions probables) qu'à l'âge du renne, l'ensevelissement se faisait sur des

amas de débris de cuisine ou d'habitation et sur des foyers. On n'a pas assez insisté sur ce point, qui d'ailleurs ne ressortait peut-être pas assez clairement des faits isolés précédemment recueillis. La station de Solutré, qui les résume tous ensemble, paraît ne devoir laisser aucun doute à cet égard.

La vie devait-être, au Clos du Charnier, celle de tout peuple de guerriers et de chasseurs. L'absence d'objets d'art ou leur extrême rareté prouvent bien qu'on y avait peu de loisirs. Mais après tout, les hommes de la tribu ne manquaient ni d'instinct ni d'aptitude naturelle pour les travaux artistiques. Quelques essais abandonnés sur place comme pour témoigner en leur faveur le prouvent surabondamment. Mais il fallait vivre d'abord ; il fallait, sans trêve ni repos, battre la prairie ou la forêt. L'abondance des armes, la perfection et le soin apportés dans leur taille prouvent bien que les travaux de la chasse ou de la guerre dominaient toute autre préoccupation. Cependant, il semble que les mœurs étaient au demeurant assez douces. Le respect des vieillards, chose si rare parmi les peuples barbares, suffirait à le prouver. Les sépultures abondent, comme nous l'avons dit, en squelettes d'individus fort âgés, privés de toutes leurs dents, assurément incapables de pourvoir eux-mêmes à leur existence, et qu'il fallait nourrir de moelle, de sang ou de cervelle. N'est-ce pas là un fait bien remarquable quand chez la plupart des peuples barbares, connus aux temps historiques, le meurtre ou le suicide des vieillards étaient passés en usage général. Peut-être ne serait-il pas inutile de rappeler ici que les Indiens de l'Amérique du Nord, appartenant aussi au tronc mongoloïde, tenaient les vieillards en haut respect, et qu'ils ne tombèrent jamais à leur égard dans les honteuses aberrations des peuples Aryens du continent européen.

Cependant nous devons déclarer que l'examen de quelques foyers nous a inspiré des soupçons de cannibalisme. Assez souvent nous y avons retrouvé des ossements humains brisés comme les os à moelle de renne, et mêlés aux rebuts de cuisine. Mais peut-être n'étaient-ce là que les restes de sépultures bouleversées.

Nous avons observé la rareté des dents de carnassiers et de grandes bêtes, parmi les débris de campement, et nous en avons conclu que les primitifs habitants de Solutré n'avaient pas de goût pour la chasse dangereuse, et préféraient à l'honneur périlleux de mettre à mort un tigre, un ours, un loup, la poursuite presque exclusive du renne et du cheval. Cela est si vrai qu'au lieu de ces colliers de dents de grandes bêtes, glorieux trophées de victoire, qu'on trouve dans d'autres stations, nous n'avons rencontré au Clos du Charnier qu'une dent de loup et une dent de renard percées d'un trou de suspension ! Et cependant, il y avait du tigre et probablement aussi de l'ours et de l'hyène dans la montagne, du grand bœuf, du grand cerf et de l'éléphant dans la plaine !

On savait vraisemblablement préparer les peaux pour en faire des vêtements. L'abondance de grattoirs en silex, semblables à ceux qu'emploient encore aujourd'hui les Esquimaux pour cet usage, l'indique suffisamment. Connaissait-on l'art de les coudre ? Peut-être, puisque nous avons retrouvé quelques poinçons en os ou en pierre. Mais à coup sûr l'aiguille était ignorée à Solutré. C'est un peu plus tard seulement, au temps de la Madelaine, des Eyzies et de Bruniquel, qu'elle fut employée.

On pourrait, des faits précédemment exposés dans ce mémoire, tirer à l'infini des déductions ethnographiques d'un certain intérêt. Cela nous entraînerait trop loin et bien au delà du cadre que nous nous sommes tracé.

Nous laissons donc ce soin à nos lecteurs, notre but étant simplement de décrire l'état des lieux et de le livrer autant que possible, sans commentaire, à l'examen et aux méditations des hommes compétents.

Cependant nous ne voulons pas finir sans résumer en quelques mots la question anthropologique, telle qu'elle se présente par suite des révélations du Clos du Charnier, et telle que nous l'envisageons.

Comme nous l'avons dit, tous les squelettes humains, recueillis au nombre de cinquante environ, pendant le cours de nos fouilles, paraissent appartenir (à l'exception du crâne douteux) à la race mongoloïde et aux types hyperboréens. N'est-ce point là une précieuse confirmation de l'opinion soutenue par M. le Dr Pruner-Bey, à savoir que la race mongoloïde s'était, dès l'époque du renne et même antérieurement, étendue sur toute l'Europe occidentale? A Solutré, comme au trou de Furfooz, comme à la Naulette, à Rosette, à Arcy-sur-Cure, à Bruniquel, aux Eyzies, et même comme à Aurignac et à Moulin-Quignon (?), tout paraît-être mongoloïde, et appartenir à des types identiques ou très-voisins. L'authenticité de ces débris ne peut pas être douteuse. Leur nombre déjà assez considérable en est la garantie; et non-seulement il y a entre eux uniformité de types, mais ils se sont généralement trouvés dans les mêmes conditions archéologiques, au milieu des stations qui les dataient, couchés sur des amas de débris de cuisine ou sur des foyers, etc.

Restent, il est vrai, le crâne prétendu celtique d'Eguisheim, provenant du lœss quaternaire de la vallée du Rhin, et le crâne douteux de Solutré.

Malheureusement, le crâne d'Eguisheim est privé de sa face et ne fournit par conséquent qu'une indication incomplète. Quant au crâne de Solutré, il offre des caractères

contradictoires, comme par exemple une extrême dolicho-céphalie jointe à une enflure considérable des tempes et des arcs zigomatiques, ce qui donne à la face une largeur qui n'est certes point celtique. Cependant, par son nez osseux et la forme des orbites, il semble se rattacher à cette race. M. Pruner-Bey, qui l'avait d'abord classé comme celtique, a cru devoir, après un nouvel examen, suspendre provisoirement tout jugement à ce sujet (1).

Jusqu'à plus ample informé, l'importante question de l'arrivée des Celtes dans nos pays reste donc encore obscure et irrésolue. « Il est certain, nous écrit M. Pruner-Bey, qu'ils y sont à l'âge de la pierre polie ; il est probable qu'ils y étaient déjà avant ; il est possible qu'un des leurs ait donné son sang déjà aux contemporains du renne. »

En résumé le Clos du Charnier nous a fourni des hommes parfaitement dignes de ce nom, bien constitués ; les uns petits et frêles, les autres de grande taille et robustes, quelques-uns offrant des traces de rachitisme : sous le rapport craniologique, ils présentent, outre les caractères généraux de la race mongoloïde, les types déjà bien accentués des peuples hyperboréens actuels, Finnois, Lapons, Esthoniens, Esquimaux. Les uns sont brachycéphales, les

(1) L'un de nous, dans un travail antérieur (A. Arcelin, la Station préhistorique de l'âge du renne, p. 19), a considéré ce crâne comme postérieur à la station et se rapportant à l'âge de la pierre polie. Il y avait été conduit : 1° par le diagnostic de M. Pruner-Bey ; 2° par la présence de poterie d'aspect néolithique ; 3° par le remaniement apparent des foyers adjacents. Mais depuis, comme il est dit ci-dessus, M. Pruner-Bey a modifié ses conclusions ; de plus, de la poterie semblable à la première fut trouvée en place dans des foyers non remaniés ; et enfin, le remaniement des foyers adjacents au prétendu Celte n'était qu'apparent, comme l'a démontré la suite de nos opérations. Ce squelette reposait sur le magma de cheval, entre des accumulations de débris de cuisine, protégé par quelques dalles brutes levées, c'est-à-dire *absolument* dans les mêmes circonstances que tous les autres, dont il est impossible de le séparer.

autres mésaticéphales, les autres, enfin, franchement dolidocéphales.

Telles sont, pour le moment et jusqu'à nouvel ordre, les conclusions et les réserves auxquelles nous sommes forcés de nous en tenir (1).

---

(1) Les auteurs de ce mémoire ont cru devoir, vu l'état actuel de la science et pour des considérations qu'il serait trop long de développer ici, adopter l'opinion d'un de nos plus habiles anthropologues, M. le Dr Pruner-Bey. Ils produisent donc ces conclusions comme des conclusions toutes personnelles, et ne prétendent pas les donner comme résultats *acquis* à la science. On sait en effet que les anthropologues, d'accord sur les faits et sur l'analyse, sont encore loin de s'entendre pour la synthèse, et que notamment la caractéristique des races humaines est encore l'objet de vives discussions et d'opinions contradictoires.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AOUT 1868.

Présidence de M. J. De PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Ch. Alexandre, Boussin, Chavot, de Ferry, Gaudier, T. Lacroix, Fr. Lacroix, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Ch. Pellorce, Reboul.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. de La Codre, de Caen, adresse une brochure intitulée : *Philosophie pratique.— La Morale des Académies.* — Renvoi au rapport de M. de Parseval-Grandmaison.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le Maire de Tournus invite M. le Président, le Secrétaire perpétuel et les membres de l'Académie qui voudront bien se joindre à eux, à assister à l'inauguration de la statue de Greuze, fixée au dimanche 30 août, et au banquet qui suivra la cérémonie.

M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel rappellent qu'ils ne pourront se rendre à cette invitation à cause des concours agricoles qui exigent leur présence à Mâcon le même jour. L'assemblée désigne MM. Ch. Alexandre, Aubert et Boussin pour la représenter dans cette circonstance.

M. Reboul fait un rapport verbal sur un opuscule de M. le commandant Cialdi, de Civita-Vecchia, et conclut à son admission comme membre correspondant.

M. Ch. Pellorce donne lecture, au nom de M. Arcelin, d'une appréciation des plus favorables de divers ouvrages présentés par M. Roulleaux, en sollicitant le titre de membre correspondant.

Ces deux élections et celle de M. Bulliot, proposée à la dernière séance, sont renvoyées à la fin de la séance.

M. J. de Parseval-Grandmaison rend compte de l'état d'avancement des travaux d'installation du musée.

Une commission, composée de MM. Arcelin, de Ferry, Berthaud, Lacroix père, Lacroix fils, est chargée de l'installation des collections, lorsque le local destiné à les recevoir sera prêt.

Il est procédé à un scrutin pour l'admission de MM. Bulliot, Cialdi et Roulleaux en qualité de membres correspondants. Ces admissions ont lieu à l'unanimité.

M. Ch. Pellorce informe ses collègues qu'il se voit dans l'obligation de résigner ses fonctions de Secrétaire perpétuel qu'il remplit depuis plus de douze ans, et que ses occupations ne lui permettent plus de conserver. Il termine en remerciant la Société de la bienveillance qu'elle a daigné lui témoigner, et qui lui a facilité singulièrement l'accomplissement de sa tâche.

M. le Président exprime à M. le Secrétaire perpétuel les sentiments de regrets qu'inspire à l'assemblée cette détermination.

L'élection pour la nomination d'un nouveau Secrétaire perpétuel est renvoyée à la séance de rentrée.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire perpétuel,
Ch. PELLORCE.

EXPOSITION

ET

CONCOURS AGRICOLES

DE L'ARRONDISSEMENT DE MACON

Pour l'Année 1868.

COMPTE RENDU (*)

La ville de Mâcon avait été, cette année, désignée par l'Académie pour être le siége de son concours agricole annuel.

Samedi 29 août fut installée, dans la grande cour du Lycée, l'exposition des produits et des instruments agricoles et d'horticulture. Une foule nombreuse n'a pas cessé, pendant deux jours, de visiter les objets exposés. Ils étaient nombreux et variés. Leur ensemble laissait peu à désirer, surtout au point de vue horticole. Nous nous abstiendrons de toute appréciation, la liste motivée des récompenses, qu'on lira plus loin, nous dispense d'entrer dans aucun détail. Nous nous plaisons cependant à donner une mention spéciale à l'exposition forestière de M. Rousselot, inspecteur des forêts à Mâcon; elle a fait l'admiration de toutes les personnes qui l'ont visitée.

(*) Extrait du *Journal de Saône-et-Loire*.

Nous voudrions pouvoir faire le même éloge de l'exposition bovine, dont l'emplacement avait été choisi sur un autre point de la ville, au Cours-l'Evêque. Mais le nombre des animaux amenés au concours était peu considérable, et tous n'offraient pas ces qualités qui témoignent d'un élevage intelligent, et des soins sans lesquels on n'obtient pas l'amélioration des races. Notre pays, il est vrai, est essentiellement viticole, à part cependant les cantons de Matour, de Tramayes et une partie du canton de Cluny. Ce n'est pas là, nous paraît-il, un motif de négliger l'élève du bétail, qui peut apporter à la richesse et au bien-être de nos populations rurales un appoint qu'elles ne doivent pas dédaigner.

Dimanche 30 août a eu lieu, par un temps magnifique, la distribution des récompenses, dont les intermèdes auraient été, suivant l'avis de tous, heureusement remplis par un peu de musique. Notre ville offre cependant les éléments suffisants pour donner cet éclat à ses fêtes.

La foule se pressait nombreuse et animée dans la cour du Lycée. Ces solennités agricoles ont le privilége d'attirer des visiteurs appartenant à toutes les classes de la société et de réunir un grand nombre de notabilités, jalouses de témoigner, par leur présence, de l'intérêt qu'elles prennent aux luttes pacifiques du travail.

M. Marlière, préfet de Saône-et-Loire, avait bien voulu accepter la présidence de la fête de dimanche. Il était jaloux de donner à nos populations rurales ce

gage de l'intérêt qu'il porte à leurs travaux, à leurs persévérants efforts, et de remettre lui-même à M. de Parseval-Grandmaison, l'un des membres les plus actifs et les plus méritants de l'Académie et de son comité d'agriculture, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, que l'Empereur a bien voulu lui décerner pour les services rendus par lui à l'agriculture, à l'industrie, aux sciences et aux lettres.

« M. de Parseval-Grandmaison, a dit M. le Préfet, » a constamment pris part au mouvement intellectuel » de notre époque par des publications très-appréciées. » Il appartient au groupe des savants modestes qui, » du fond de leur province, concourent aux progrès » de l'esprit et de la science, et méritent à ce titre la » reconnaissance publique. De pareils caractères » honorent leur pays; il est bien juste que le gouver- » nement les honore.

» Le département tout entier applaudira à cet acte » de justice. »

Après avoir reçu des mains de M. le Préfet les insignes de la Légion d'honneur, M. de Parseval-Grandmaison prononça d'une voix entrecoupée par l'émotion quelques paroles que couvrit en partie le bruit des applaudissements de l'assistance, heureuse de la haute et légitime distinction dont le nouveau légionnaire venait d'être l'objet. Il exprima sa gratitude pour l'Empereur, pour le ministre de l'instruction publique et pour le digne magistrat qui est à la tête de l'administration du département. Il crut devoir rendre grâce aussi de la récompense accordée à ses travaux,

à ses confrères de l'Académie, qui l'ont placé à leur tête, en lui maintenant pendant 15 ans la direction de leurs concours agricoles et en l'élevant cinq fois à la présidence de leur Société.

M. le Préfet reprit ensuite la parole et prononça le discours suivant :

Messieurs,

L'agriculture, vous le savez, mais je puis vous le redire, était en honneur chez les anciens. Les Egyptiens, les Grecs, les Romains, maîtres dans l'art de cultiver la terre, tenaient le travail des champs pour l'occupation la plus noble. Les hommes éminents dirigeaient eux-mêmes la charrue et considéraient avec raison la fertilité du sol comme une source de richesses et de bien-être, comme l'élément de la force et de la puissance.

Le temps a passé son niveau sur ces grands peuples ; il a consacré leur gloire et leur splendeur, mais il ne nous a laissé que des traditions incomplètes ou obscures de leurs méthodes agronomiques.

Le moyen âge, absorbé par la féodalité, ne fut qu'une époque d'élaboration pendant laquelle les sociétés cherchaient plutôt à se rapprocher et à se coordonner qu'à recueillir de précieux enseignements et à rechercher les secrets de la science pour en faire une utile application.

Les générations qui se succédèrent jusqu'à la fin du dix-huitième siècle virent l'agriculture livrée à la routine aveugle et se traînant péniblement dans un sillon à peine fécondé. Mais une ère nouvelle approchait qui devait transformer toutes choses. La Révolution de 1789, s'inspirant, en cela, des vertus antiques, fit disparaître les préjugés en honorant le travail. Bientôt les savantes recherches des

agronomes français, les utiles exemples de l'Angleterre et les précieuses découvertes de la chimie donnèrent à l'agriculture une vive impulsion. La terre reçut de fertilisants engrais, d'utiles amendements; la jachère fut remplacée progressivement par les assolements et les prairies artificielles; de bonnes méthodes d'irrigation et de drainage favorisèrent l'élève du bétail en offrant de gras pâturages à de nombreux bestiaux.

Plus tard, le perfectionnement des instruments aratoires, l'institution de comices et de sociétés agronomiques projetèrent partout la lumière en propageant les salutaires exemples. Toutefois, ces excellentes théories, adoptées par l'expérience, rencontraient encore des difficultés dans la pratique.

L'impossibilité pour les agriculteurs de se procurer les capitaux nécessaires à leurs exploitations, le défaut de voies de communication et le mauvais état de la viabilité, les conditions difficiles faites aux travailleurs des campagnes étaient autant d'obstacles contre lesquels venait se heurter le bon vouloir des laboureurs et qui paralysaient le développement de leur industrie.

Le second Empire devait imprimer un grand essor à cette branche importante de la richesse nationale. La sollicitude du Souverain pour les populations rurales se manifeste avec éclat dès le début de son règne. Toutes les questions d'un haut intérêt sont mises à l'étude; des institutions de crédit sont créées pour les prêts à l'agriculture et des sommes considérables sont affectées aux travaux communaux. Enfin, des encouragements donnés aux agronomes et aux travailleurs des fermes raniment toutes les forces et toutes les intelligences. La culture se développe sur une grande échelle; d'immenses territoires sont défrichés; des biens communaux improductifs sont mis en valeur; les

marais sont desséchés, les montagnes reboisées. Sur toute la surface de l'Empire s'ouvrent des voies ferrées, des routes et des chemins. Des ports sont construits ou améliorés là où le besoin s'en fait sentir; des rivières sont rendues navigables; des canaux sont terminés ou affranchis des droits de navigation; un décret impérial institue un conseil supérieur; des chambres consultatives, des concours régionaux, des sociétés scientifiques offrent partout d'honorables encouragements; une commission permanente de statistique permet de constater chaque année les faits les plus généraux et les plus usuels, et de résumer dans un travail décennal l'état de notre agriculture et la situation des classes agricoles.

Et pour aider encore aux progrès qui se révèlent de toutes parts, l'Empereur lui-même se fait le premier laboureur de son pays en fondant des fermes impériales dans les plaines arides de la Sologne et au domaine de la Fouilleuse.

C'est là que des expériences ont lieu sur toutes les découvertes appliquées; c'est là que des savants recherchent les meilleures méthodes et les moyens les plus sûrs de reproduction; c'est là enfin que le chef de l'Etat vient parfois méditer, dans le calme de la villégiature, les questions les plus importantes de ce Code rural, confié aux lumières du Conseil d'Etat, et qui doit être, pour ainsi dire, la constitution civile et judiciaire de l'agriculture.

Mais la sollicitude de l'Empereur se manifeste de nouveau avec plus d'éclat lorsque, plaçant l'intérêt général au-dessus des intérêts de quelques-uns, il décrète le libre échange qui nous délivre des étreintes énervantes de la prohibition. Grâce à cette mesure aussi sage qu'énergique, les frontières s'abaissent pour laisser passer librement nos denrées; la Bourgogne peut exporter avec avantage les produits de ses riches vignobles, et le commerce et l'industrie, prenant

un nouvel essor, s'étendent vers des régions qu'antérieurement ils ne pouvaient atteindre.

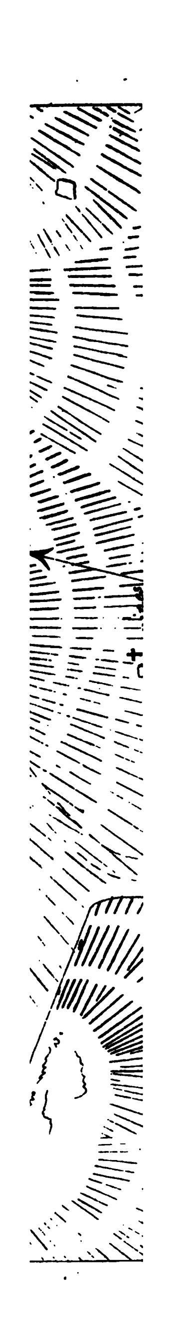
Et, comme pour couronner tous ces bienfaits, de vastes projets, conçus par le chef de l'Etat et adoptés par le Corps législatif, viennent heureusement ajouter aux améliorations déjà réalisées. L'Empereur a jugé que l'exécution du quatrième réseau de nos voies ferrées et l'achèvement des chemins vicinaux étaient indispensables au développement de la culture du sol et devaient avoir des résultats considérables pour toutes les branches d'industrie. Aussitôt une somme de cent millions est allouée par l'Etat pour être affectée aux travaux de la vicinalité, et deux cents millions sont mis, à titre de prêt et pour le même objet, à la disposition des communes.

Une loi récemment votée par le Corps législatif ordonne que les voies ferrées comprises dans le quatrième réseau seront exécutées. Ainsi, par ces sages mesures, tous les points de production et d'industrie vont être reliés entre eux et pourront participer au mouvement général. La fortune publique, déjà considérable, se développera davantage sous l'action bienfaisante de ces utiles et gigantesques travaux.

Messieurs, ce qui s'est passé depuis dix-huit ans témoigne des lumières et de la puissance du gouvernement impérial.

Une nation est heureuse quand, se reposant sur sa gloire et sur une sage liberté, elle peut ainsi s'élever toujours.

Rien n'arrête donc plus la marche ascendante de l'agriculture. Qui pourrait, en effet, l'entraver dans la voie large et féconde où elle est entrée? C'est vainement que les mécontents de tous les régimes, oubliant qu'ils doivent à l'Empire le bien-être et la sécurité dont ils jouissent, chercheraient à détourner les grands courants de l'opinion; c'est l'opinion elle-même qui les ramènerait au sentiment



de la reconnaissance et du devoir. Nos populations sont restées fidèles aux grands principes d'honneur et de justice. Leur dévouement est acquis au gouvernement qu'elles ont choisi et leur patriotisme est inébranlable.

Pleins de confiance dans l'avenir, retournez donc à vos champs! Agriculteurs, vignerons, travailleurs de la ferme, votre labeur vous honore. Cultivez, fécondez cette terre de France qui, lorsqu'elle ne produit pas des lauriers, se couvre d'épis d'or, de prairies émaillées et de grappes vermeilles, comme pour faire aimer à ses belliqueux enfants les bienfaits de la paix.

Oui, la paix est un bienfait; conservons-la toujours.... c'est le vœu de l'Empereur. Gardons cependant pour notre indépendance cette virilité que nous ont léguée nos pères. N'abaissons pas leur légitime orgueil; c'est leur patriotisme et leur savoir qui nous ont placés au premier rang des nations. Nous devons à leur mémoire, comme à notre dignité, de marcher toujours à l'avant-garde des peuples et de tenir bien haut le drapeau de la civilisation et du progrès.

De vifs et unanimes applaudissements accueillirent ce discours, aussi remarquable par l'élégante simplicité de la forme que par l'élévation des idées.

M. de Parseval prononça ensuite une courte allocution dans laquelle il effleura deux ou trois des questions qui sont en ce moment l'objet des études et des préoccupations de l'Académie de Mâcon et qui tiennent une large place dans les vœux présentés à l'occasion de la récente enquête agricole : une direction plus accentuée de l'enseignement primaire vers l'agriculture; le privilége du vinage que quelques intéressés

s'efforcent de faire renaître sous une forme nouvelle, qui ne serait pas moins funeste que la première à nos contrées viticoles, à la santé publique, et raviverait de criants abus en ouvrant un champ plus vaste à la fraude.

M. de Parseval-Grandmaison termina cette rapide improvisation par quelques mots sur les concours de l'Académie, sur les persévérants efforts de cette société en faveur de l'agriculture, sur les récompenses accordées aux vignerons et serviteurs ruraux afin d'encourager l'union, la solidarité, si nécessaires aux intérêts de tous, entre les propriétaires, les vignerons et les cultivateurs; sur l'utilité de la réorganisation de la Société d'horticulture de Mâcon.

M. Ch. Pellorce, secrétaire perpétuel de l'Académie, lut alors la liste des lauréats, reproduite plus loin.

Le soir, un banquet, organisé par les soins de l'Académie, réunissait dans le grand salon de l'Hôtel de Ville cinquante à soixante convives, parmi lesquels figuraient la plupart des lauréats du concours.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés.

M. le Préfet a rappelé dans une chaleureuse improvisation les titres que la dynastie impériale s'est acquis à la reconnaissance des populations agricoles, la création des établissements de crédit, le développement des voies de vicinalité, l'institution des caisses d'assurances pour les invalides du travail. Il a fait appel au patriotisme des masses qui ont fondé l'Empire et qui le maintiendront au besoin contre les attaques de l'étranger. Il a terminé par une réponse énergique

et franche aux injustes attaques des partis hostiles qui s'acharnent inutilement, et contre toute évidence, à affaiblir dans l'esprit des populations l'idée de la grandeur et du patriotisme de la France. L'auditoire tout entier a accueilli ces généreuses paroles avec enthousiasme et aux cris répétés de : *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince impérial!*

M. de Parseval-Grandmaison s'est levé ensuite pour répondre à M. le Préfet de Saône-et-Loire. Ce toast au premier magistrat du département, à l'administrateur qui porte le plus vif intérêt aux travaux de l'Académie, au progrès agricole dans notre pays, a trouvé un écho sympathique dans tous les cœurs.

Enfin, M. Saulnier, ancien président et secrétaire de l'Académie de Mâcon, a porté un toast « aux lau- » réats, à ceux qui, par leur empressement à répon- » dre à l'appel de l'Académie, ont le plus contribué » à l'éclat de la fête. »

« Mais parmi ces lauréats, a dit M. Saulnier, il en » est un qui se distingue entre tous aujourd'hui : j'ai » nommé le maître vénéré de nos solennités agricoles, » M. de Parseval-Grandmaison.

» Nous avons salué de nos acclamations la distinc- » tion flatteuse dont l'Empereur l'a jugé digne. M. de » Parseval l'avait bien méritée par les services qu'il a » rendus dans nos comices, nos concours régionaux; » par le dévouement qu'il a toujours montré pour les » intérêts et le progrès raisonné de l'agriculture.

» Cette décoration est le couronnement de sa vie si » honorable; c'est la récompense de ses nombreux et » utiles travaux.

» Depuis longtemps nous la désirions pour lui,
» cette récompense ; depuis longtemps, devançant la
» justice de l'Empereur, l'affection de ses collègues
» la lui avait décernée. Aussi, c'est au nom de l'Aca-
» démie tout entière, c'est avec un sentiment profond
» de reconnaissance que nous remercions M. le Préfet,
» dont la haute influence a obtenu cet honneur pour
» notre cher et bien-aimé président.

» Je bois donc à tous les lauréats, en portant la
» santé du premier de tous :

» A M. de Parseval ? »

LISTE DES LAURÉATS.

1er CONCOURS. — ANIMAUX REPRODUCTEURS.

Jury : MM. Desvignes, de Longeville, Nazareth, Pornon.

TAUREAUX.

1re Catégorie.— *Taureaux âgés de 15 à 20 mois.* — 1re prime, 80 fr., M. Lescuyer, de Salornay-sur-Guye ; 2e prime, 60 fr., M. Poncet, de Sainte-Cécile ; 3e prime, 50 fr., M. Dutronc, de Saint-Clément ; 4e prime, 40 fr., M. Descombes, de Mazille.

2e Catégorie. — *Taureaux âgés de 21 à 30 mois.* — 1re prime, 80 fr., M. Bordet, de Cortevaix ; 2e prime, 60 fr., M. Poncet, de Sainte-Cécile ; 3e prime, 40 fr., M. Lescuyer, de Salornay ; mention honorable, M. Bernard, de La Chapelle-sous-Brancion.

GÉNISSES.

Génisses âgées de 15 à 30 mois. — 1re prime, 80 fr., M. Descombes, de Mazille ; 2e prime, 60 fr., M. Guichard, maire de Clessé ; 3e prime, 40 fr., M. Léger, de Clessé ; mentions honorables, M. Desroches ; M. Rollet, de Prissé.

VACHES.

Vaches ayant au moins 4 ans. — 1re prime, 80 fr., M. Bordet, de Cortevaix; 2e prime, 60 fr., M. Debeaune, de Charnay; 3e prime, 50 fr., M. Bernard, de La Chapelle-sous-Brancion; 4e prime, 30 fr., M. Lescuyer, de Salornay; mention honorable, M. Chatenay, d'Hurigny.

Le jury a admiré la belle exhibition de bestiaux envoyés hors concours par M. Desvignes, de La Chapelle-de-Guinchay.

2e CONCOURS. — EXPLOITATIONS RURALES.

Concours ouvert entre les agriculteurs des deux cantons nord et sud de Mâcon, dont les exploitations seraient le mieux dirigées ou qui auraient réalisé les améliorations agricoles les plus utiles et les plus propres à être offertes en exemple.

Treize exploitations ont été visitées par un jury composé de MM. Revel, sous-directeur de la ferme-école de Pont-de-Veyle, Nazareth et Charles Pellorce, membres du comité d'agriculture de l'Académie.

Aucun des concurrents n'ayant paru réunir d'une manière suffisante l'ensemble de conditions de bonne direction et de soin de culture qui permît d'attribuer la médaille de vermeil offerte pour ce concours, cette récompense exceptionnelle n'a pu être décernée.

Médaille d'argent. — M. Dominique Dutronc, de St-Clément-lès-Mâcon : exploitation bien dirigée; améliorations importantes obtenues par des minages profonds, des nivellements de terrains; bétail de bonne qualité.

Médailles de bronze. — M. Jean-Marie Robert, de St-Clément-lès-Mâcon : terres bien tenues, écurie et fumiers soignés; Laneyrie, de Varennes : conversion de terres en prés, défrichements de landes complétement incultes, assainissements à ciel ouvert de parcelles humides; Benoît Chamonard, de Sancé : culture soignée.

Mentions honorables. — MM. Zolla et Guérin, instituteur à Loché, pour mise en culture de terrains communaux amodiés.

3e CONCOURS. — VITICULTURE.

Ce concours, ainsi qu'on devait s'y attendre, a été plus satisfaisant que le précédent. Vingt concurrents s'étaient mis sur les rangs. Sur le rapport du jury, qui avait déjà examiné les exploi-

tations rurales proprement dites, l'Académie a décidé qu'il y avait lieu de décerner la médaille de vermeil offerte, trois médailles d'argent, trois de bronze et trois mentions honorables.

Médaille de vermeil. — M. Philibert Giroux, d'Hurigny, pour les soins raisonnés et exceptionnels donnés par cet habile vigneron-propriétaire à la plantation, à la taille et à la conduite de la vigne.

1re médaille d'argent, avec prime de 50 fr. — M. Philibert Ducrot, vigneron chez Mme Charobert, à Charnay, pour la bonne tenue de son vigneronnage, des plantations bien faites et des minages exécutés sur de notables étendues, avec autant de soin que de désintéressement.

2e médaille d'argent. — M. François Gauthier, vigneron chez M. des Tournelles, à Bussières, pour des défrichements de terrains incultes, construction de murs, travaux d'irrigation, plantations de vignes bien soignées. L'Académie, en décernant une médaille à ce courageux et zélé vigneron, est heureuse de trouver l'occasion de féliciter M. des Tournelles de l'aide intelligente et généreuse qu'il prête à ses vignerons et du système adopté par lui pour l'établissement de ses vigneronnages.

3e médaille d'argent. — M. Chatenay, d'Hurigny, pour ses plantations bien faites à la suite de minages profonds et la mise en culture de terrains improductifs, à l'aide de nivellements considérables.

Médailles de bronze. — MM. Joseph Jaquet, Antoine Jaquet et Lestable, de Vinzelles, pour la bonne tenue de leurs vignes.

Mentions honorables. — MM. Ruet, vigneron de M. Taperin, de Vinzelles; Duc et Michon, vignerons chez M. de Béost, à St-Clément-lès-Mâcon, pour le soin qu'ils donnent aux vignes qui leur sont confiées.

4e CONCOURS. — ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Deux instituteurs, MM. Siraud, de Bourgvilain, et Blanchard, de Serrières, ont été signalés à l'Académie comme ayant donné avec succès à leurs élèves des leçons élémentaires d'agriculture et d'horticulture. La Société regrette que ces faits aient été portés trop tardivement à sa connaissance pour qu'elle ait pu les faire apprécier par un jury spécial et les récompenser comme il lui a semblé qu'ils en eussent été dignes.

5e CONCOURS. — SERVICES RURAUX.

VIGNERONS.

Médaille d'argent, avec prime de 25 fr. — M. Joseph Fichet, âgé de 74 ans, depuis sa naissance vigneron du domaine appartenant aux hospices de Mâcon, à Charnay.

Médailles de bronze avec primes de 15 fr. — MM. Michel Chapuis, âgé de 66 ans, depuis 39 ans dans la propriété de M. Gustave Siraudin, à Senozan; Denis Démigneux, âgé de 63 ans, depuis 34 ans dans la propriété de M. Lacroix, à Senozan; Joseph-Théodore Buatier, âgé de 44 ans, depuis sa naissance vigneron chez Mme Viot, à Saint-Martin-de-Senozan. Déjà le père de Buatier et ses ascendants de père en fils étaient restés pendant 271 ans dans le même domaine de Mantenay.

CONCOURS POUR LA TENUE DES JARDINS ET DES PÉPINIÈRES.

CONCOURS ENTRE AMATEURS ET JARDINIERS D'AMATEURS.

Jury : MM. Ed. Dombey et Simon Janin, J. de Parseval-Grandmaison, Ch. Pellorce.

Médaille d'argent, à l'unanimité, à M. Mathieu, jardinier de l'Asile départemental, pour la bonne tenue de ses jardins. Les légumes sont cultivés d'une façon très-intelligente, de manière à se succéder sans interruption; les arbres sont bien conduits, les pêchers surtout ont fait l'admiration de la commission.

Médaille de bronze à M. Jolly, jardinier chez M. Gabriel Villars. La commission a trouvé le jardin d'agrément, qui est très-gracieusement dessiné et planté d'arbres et d'arbustes rares, parfaitement tenu. Le potager est pourvu de beaux légumes. Les arbres fruitiers sont assez bien dirigés.

CONCOURS ENTRE PÉPINIÉRISTES ET JARDINIERS.

Une médaille d'argent grand module à M. Patissier, pépiniériste à Crêches.

La commission a été on ne peut plus satisfaite des cultures de M. Patissier.

Ce pépiniériste a, par des efforts considérables et des soins minutieux, procuré aux amateurs du Mâconnais et des bords de la Saône l'avantage de pouvoir trouver à leur porte tous les arbres et arbustes les plus nouveaux pour l'ornement de leurs jardins. La commission a admiré des semis de cèdres déodora de la plus belle venue; toutes les variétés de magnolias, de spiræas, de wégélias, etc., etc., se trouvent dans l'établissement de M. Patissier. Ses pépinières d'arbres fruitiers ne laissent rien à désirer. M. Patissier a créé une école d'arbres fruitiers, poiriers, pommiers, pêchers, groseilliers, etc., où il étudie chaque nouvelle variété de fruits, et par ce moyen il pourra ne livrer au commerce que les espèces qu'il reconnaîtra méritantes.

La commission n'a que des éloges à donner à M. Patissier.

Médaille de bronze à M. Charmont, à Saint-Clément. Pépinières assez bien tenues. Chaque variété est étiquetée avec soin.

EXPOSITION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE.

PRODUITS AGRICOLES. — CULTURES.

Médaille de bronze à M. Vautrin, de Saint-André-le-Désert, pour du blé et une très-belle avoine obtenus sur des terrains communaux mis récemment en culture.

Mentions honorables. — M. Claude Guilloux, de Buffières, pour blé, orge, avoine et colza; M. Philibert Adouard, de Verzé, pour raisins blancs et noirs de grande culture.

MM. Claude Guilloux et Philibert Adouard ont été déjà médaillés par l'Académie pour leurs cultures.

SÉRICICULTURE.

Médaille de bronze à M. Planus, directeur de l'école communale de Saint-Clément-lès-Mâcon, pour une intéressante exposition des produits divers du ver à soie indigène et du ver à soie du chêne.

SYLVICULTURE.

Rappel de médaille de bronze à M. Chardigny, brigadier forestier à Azé, et médaille de bronze à M. Mulcey, garde forestier à Verzé, pour les reboisements exécutés sous leur surveillance.

Le jury a admiré une importante collection d'essences forestières, de graines et de gommes et résines, soit exotiques, soit

du département, exposée par M. Rousselot, inspecteur des forêts à Mâcon et membre de l'Académie. Cette collection des plus intéressantes, et qui fait honneur à celui qui l'a réunie par le soin avec lequel elle a été formée, sera très-utilement étudiée par les personnes qui s'occupent de sylviculture ou des industries dont le bois constitue la matière première. Le jury a regretté que ce lot ne rentrât dans les conditions du programme que d'une manière indirecte. Sans cette circonstance, il eût décerné à l'unanimité à M. Rousselot une récompense exceptionnelle.

OUTILS AGRICOLES.

Médaille de bronze à M. Lalive-Peney, de Mâcon, pour un instrument à boucher les bouteilles.

Rappel de médaille d'argent au même fabricant pour la bonne exécution de ses bascules à système simplifié et pour sa mesure hectolitre.

Mention honorable à M. Hansmann, de Mâcon, pour un cric à soutirer les vins.

EXPOSITION D'HORTICULTURE.

FLEURS COUPÉES.

Médaille d'argent à M. Bulliat, de Mâcon, pour une très-belle collection de roses.

Médaille de bronze à M. Plumet, de Mâcon, pour une remarquable collection de verveines.

PLANTES DE SERRE ET D'ORANGERIE.

Médaille d'argent à M. Plumet, pour un lot de plantes de serre et un lot de plantes grasses.

Médaille de bronze à M. Lémonon, de Mâcon, pour une collection de plantes de serre à feuillages.

CONCOURS D'ARBRES ET ARBUSTES A FEUILLES PERSISTANTES.

Médaille d'argent à M. Patissier, de Crêches, pour une très-belle collection d'arbres fruitiers et de conifères.

Médaille de bronze à M. Charmont, de St-Clément-lès-Mâcon, pour une collection d'arbres fruitiers.

FRUITS.

Concours entre horticulteurs.

Médaille d'argent *ex-æquo*, MM. Touzet, de Saint-Clément, et Patissier, de Crêches.
Médaille de bronze à M. Compin, de Mâcon.
Mention très-honorable à M. Bulliat.

Concours d'amateurs et jardiniers d'amateurs.

Médaille d'argent à M. Philippe, jardinier chez M. de Parseval, à Flacé.
Médaille de bronze à M. Mathieu, jardinier de l'Asile départemental.
Mentions honorables : MM. Philibert Béranger, de Sancé, pour raisins de treille; Perrard, de Pierreclos, et Garnier, de Prissé, pour une collection de fruits.

LÉGUMES.

Concours entre horticulteurs.

Médaille d'argent à M. Rosier, de Mâcon.

Concours entre amateurs.

Médaille d'argent à M. Mathieu, déjà médaillé.
Médaille de bronze à M. Vouillon, jardinier de la Providence, à Mâcon.

OUTILS D'HORTICULTURE.

Rappel de médaille d'argent et médaille d'argent à M. Bernard, de Mâcon, pour des produits ingénieusement variés de son industrie.
Médaille d'argent à M. Desvignes, taillandier à Saint-Clément-lès-Mâcon, pour sa belle collection d'outils et de bêches exécutés dans ses ateliers avec le plus grand soin.
L'Académie, sur la demande du jury, adresse des félicitations à M. Derussy fils pour des dessins de plans de parcs et de jardins exposés par lui, et qui eussent valu à leur auteur une flatteuse récompense s'il ne les eût présentés hors concours.

Le Secrétaire du Comité d'agriculture,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1868.

(SÉANCE DE RENTRÉE.)

Présidence de M. J. DE PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Aubert, Ch. Alexandre, Bouchard, Boussin, Arcelin, Chavot, Gaudier, T. Lacroix, Monnier, Nazareth, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire perpétuel a la parole pour une proposition, et s'exprime dans les termes suivants :

MESSIEURS,

Depuis votre dernière réunion, il s'est passé un fait que l'Académie de Mâcon enregistrera dans ses annales avec une vive satisfaction et un légitime orgueil.

Le 30 août dernier, lors de la distribution des primes pour les concours agricoles ouverts par la Société en 1868, M. le Préfet de Saône-et-Loire a remis la décoration de la Légion d'honneur à l'un de nos plus anciens confrères, l'honorable M. J. de Parseval-Grandmaison, qui préside en ce moment la Société.

Cette distinction, si flatteuse pour celui qui l'a reçue, a été décernée sur la proposition de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique.

Elle est à bien des titres la juste récompense du zèle que M. J. de Parseval-Grandmaison a mis à diriger les travaux de notre Compagnie, soit comme président de l'Académie, soit comme président du Comité d'agriculture, à la tête duquel il n'a cessé d'être depuis plus de seize ans ; mais elle

s'applique aussi aux travaux eux-mêmes de la Société, et celle-ci peut dire avec raison que l'honneur dont son président est l'objet en cette occasion rejaillit tout entier sur elle.

Je vous propose, Messieurs, que des félicitations de l'Académie à son honorable Président soient consignées au procès-verbal.

La proposition de M. Ch. Pellorce, accueillie avec un unanime empressement, est adoptée à l'unanimité.

M. J. de Parseval-Grandmaison remercie ses confrères de la marque de sympathie qu'ils veulent bien lui donner en cette circonstance. Il se plaît à reporter sur l'Académie elle-même l'honneur et le mérite de la distinction dont il a été l'objet : « Ce sont les travaux et l'activité de l'Académie, dit-il, qui ont reçu en ma personne la récompense qui leur était due. »

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau des publications et ouvrages qui lui sont parvenus depuis la dernière séance.

Il signale particulièrement les envois suivants :

De S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture et du commerce : 1° *Rapport de M. le Dr Jules Guyot sur la viticulture du canton d'Evian*, 2 exemplaires ; 2° *Rapport de M. Pasteur sur la maladie des vers à soie* ; 3° *l'Enquête agricole* ;

De la commission des soies de Lyon, *Rapport de ses opérations pour* 1868 ;

De M. Macé, *Bulletin de la ligue de l'enseignement* ;

De M. F. Merle, curé de Fontaine-lès-Dijon, une brochure intitulée : *Saint Andoche, son culte* ;

De M. Parot, plusieurs opuscules sous les titres suivants : *Histoire de la ville de Nice* ; *Notice sur l'Ecole*

épiscopale d'Angers; Voyage du roi François Ier à Angers en 1518; Abolition du droit de tierçage en Anjou;

De M. Thielens, membre correspondant, trois notes sur le myosotis Dumortiers, espèce inédite, le *Cytisus decumbens*, *Petites observations critiques sur quelques plantes*. — Renvoi au rapport de M. J. de Parseval-Grandmaison.

La Société autorise la remise d'un exemplaire du *Cartulaire de Saint-Vincent* à M. Ahnt, docteur ès lettres, membre de la Société historique de l'Allemagne, en échange des publications suivantes : *Einhardi Vita Karoli Magni*, 1 volume; *Annales*, 3 volumes.

M. Saulnier demande et obtient qu'un exemplaire du même ouvrage soit accordé à M. Nyd, membre correspondant.

M. E. Cortambert, membre correspondant, adresse un exemplaire de plusieurs cartes relatives à l'instruction publique, et figurant, à l'aide de plusieurs teintes proportionnellement nuancées, le degré relatif d'instruction primaire, soit des départements entre eux, soit des cantons d'un même département. Il fait connaître que l'auteur de ces cartes statistiques, M. Manier, se propose de dresser aussi celle de tous les départements, et il demande que l'Académie prenne l'initiative d'une publication de ce genre pour Saône-et-Loire. Mille exemplaires coûtent 500 francs seulement. Ces cartes, distribuées par la Société dans les principales écoles et dans les chefs-lieux de canton, ne pourraient manquer d'exciter l'émulation et d'activer le progrès de l'instruction primaire dans nos campagnes.

L'assemblée, tout en approuvant les idées émises

par l'honorable correspondant, regrette que les ressources de la Société ne lui permettent pas de faire la dépense proposée. Toutefois, il est décidé que cette publication sera recommandée au conseil général.

Il est donné lecture des lettres de remerciements de MM. Bulliot, d'Autun, Eugène Roulleaux, de Bourg, à l'occasion de leur nomination de membres correspondants.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que le concours ouvert pour 1869, pour la composition d'un Manuel de viticulture pratique, n'a donné lieu qu'à l'envoi d'un seul manuscrit. L'examen de ce travail est renvoyé au comité d'agriculture.

M. Lacroix père fait connaître la perte regrettable que viennent de faire la science historique et l'Académie de Mâcon dans la personne de M. Aug. Bernard, membre correspondant. M. le Président se rend l'interprète des sentiments de l'assemblée.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Maire de Mâcon l'informe que le local affecté par la ville à l'installation d'un Musée scientifique est prêt à recevoir les collections qu'il est destiné à recueillir.

M. Lacroix père propose de prendre possession dès à présent de ce local, et d'y installer les minéraux appartenant à l'Académie, en indiquant pour chacun d'eux l'origine. Il s'offre de se charger d'en faire le catalogue; il propose en outre d'extraire de la bibliothèque les objets qui sont la propriété de la Société, et de les cataloguer sur place pour les classer ensuite au Musée.

Ces différentes propositions reçoivent l'assentiment unanime de l'assemblée.

M. J. de Parseval-Grandmaison fait une motion conçue dans les termes suivants :

L'Académie de Mâcon,

Sur la proposition de M. J. de Parseval-Grandmaison, président,

Considérant, d'une part, que le Musée de la ville fondé par le conseil municipal, d'accord avec l'Académie, a pour but d'encourager et de développer les études scientifiques dans le Mâconnais, et qu'il importe que le nombre des membres de l'Académie, fixé à trente par les statuts, devienne *illimité*, afin d'admettre dans son sein et de faire participer à ses travaux un plus grand nombre de personnes s'occupant de sciences ;

Considérant, d'autre part, que l'Académie a reconnu depuis longtemps l'utilité qu'il y aurait, pour les progrès de l'agriculture dans l'arrondissement de Mâcon, à augmenter le nombre de ses correspondants agricoles, ou à fonder un comice sous son patronage,

Décide qu'il sera nommé une commission chargée de préparer un règlement nouveau dont la base fondamentale soit de rendre le nombre de ses membres *illimité*.

La commission examinera en même temps la question de savoir quel serait le meilleur moyen de favoriser le progrès agricole dans l'arrondissement, soit en étendant le cercle de ses membres correspondants agricoles, soit en fondant un comice agricole sous son patronage.

Cette proposition est l'objet d'une discussion préparatoire à la suite de laquelle l'assemblée renvoie à une prochaine séance pour décider de la prise en considération.

Le choix d'un sujet de concours pour 1870 est également remis à la séance de décembre, ainsi que l'apu-

rement des comptes de 1868 et l'adoption d'un projet de budget pour l'exercice de 1870.

L'ordre du jour appelle le choix d'un secrétaire perpétuel en remplacement de M. Ch. Pellorce, démissionnaire, et le renouvellement du bureau pour l'année 1868-1869.

On procède à un scrutin pour ces diverses nominations.

En conséquence de ce scrutin, M. Saulnier est proclamé secrétaire perpétuel, et le bureau est ainsi composé pour l'année 1868-1869 :

Président, M. Ch. Pellorce ; *Secrétaire perpétuel*, M. Saulnier ; *Secrétaire adjoint*, M. F. Lacroix ; *Trésorier*, M. Monnier ; *Bibliothécaire*, M. T. Lacroix.

MM. Saulnier et Ch. Pellorce adressent leurs remerciements à l'assemblée.

Il est rappelé que la commission d'installation des collections scientifiques dans le nouveau Musée est composée de MM. Arcelin, Berthaud, de Ferry, Lacroix père et fils.

M. Lacroix père fait connaître à l'assemblée qu'à la suite des fouilles exécutées dans la maison de Mlle Favret, sur la place d'Armes, on a mis au jour d'énormes pierres romaines ayant servi à la construction qui fut faite en 1222 d'un mur d'enceinte de la ville de Mâcon. Une de ces pierres portait un fragment d'inscription.

M. Lacroix reçoit les remerciements de l'assemblée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,
CH. PELLORCE.

TABLEAU

PAR ORDRE DE RÉCEPTION

DES MEMBRES RÉSIDANTS

DE L'ACADÉMIE DE MACON

Au 31 décembre 1868.

ANNÉES de la réception.	NOMS, PRÉNOMS, QUALITÉS, PROFESSIONS.
1828.	MM. Pellorce (Jean-Baptiste), ✻, ancien conseiller de préfecture, à Mâcon.
1833.	Lacroix (Antoine), pharmacien-chimiste, Mâcon.
1833.	Lorain (Louis-Félix), ✻, juge d'instruction, Mâcon.
1835.	Bouchard (François), docteur en médecine, Mâcon.
1840.	Ragut (Camille), ancien archiviste, Mâcon.
1845.	Rolland (Charles-Pierre-Antoine), avocat, Mâcon.
1846.	Fournier (Emile), ✻, ingénieur en chef, Mâcon.
1847.	Boussin (Hippolyte), Cormatin.
1847.	De Parseval-Grandmaison (Alexandre-Jules), ✻, avocat, Flacé.
1851.	Perrault de Jotemps (Louis), ✻, propriétaire-agriculteur, Curtil-sous-Burnand.
1852.	Piquet-Pellorce (Charles), ✻, conseiller de préfecture, Mâcon.
1852.	Bournel (Félix), ✻, directeur de l'enregistrement et des domaines, Mâcon.
1856.	Aubert (Aimé), docteur en médecine, Mâcon.
1856.	Monnier (Aimé-Emmanuel), ✻, chef de division à la préfecture, Mâcon.
1856.	Chavot (Théodore), avocat, Mâcon.
1857.	Reboul (Achille), ✻, ingénieur des ponts et chaussées, Mâcon.
1858.	Saulnier (Jacques-Antoine), avocat, Mâcon.
1858.	Perrachon (Pierre-Justin), docteur en médecine, Mâcon.

1864. Siraudin (Léon), juge au tribunal civil, Mâcon.
1864. Lacroix (Francisque), pharmacien-chimiste, Mâcon.
1864. Berthaud, professeur de physique au Lycée impérial de Mâcon.
1864. Michon, archiviste du département et de la ville de Mâcon.
1865. Gaudier, professeur à l'Ecole normale de Cluny.
1867. Berthier, architecte à Mâcon.
1867. Ch. Alexandre.
1867. De Ferry, à Bussières.
1867. Devienne.
1868. Nazareth.
1868. Arcelin, archiviste-paléographe, ancien élève de l'école des chartes.

COMPOSITION DU BUREAU.

Président............. MM. Ch. Piquet-Pellorce.
Secrétaire perpétuel..... Saulnier.
Secrétaire adjoint....... F. Lacroix.
Trésorier.............. Monnier.
Bibliothécaire-archiviste.. Lacroix père.

COMITÉ PERMANENT D'AGRICULTURE.

MM. Chamborre, ✻; Aucaigne Sainte-Croix, ✻, maire de Cluny; Desvignes, maire de La Chapelle-de-Guinchay; Guichard, propriétaire à Cluny; Goin, à Cortambert; Maire, juge de paix à Tramayes; Meunier, ✻, maire à Lugny; Tarlet, propriétaire à Saint-Pierre-le-Vieux; Pornon, vétérinaire à Mâcon; Lacroix fils, maire à Tramayes; Philibert Lamain, à Saint-Léger-sous-la-Bussière; Litaudon, agriculteur à Clermain; Chassaigne, à Saint-Point; Balvay, à Pierreclos; Ducoté, à Serrières; Tremiot, instituteur à Germolles; Thomas, à Bourgvilain; Lafay, à Germolles; Baroin, instituteur à Tramayes; Gay, instituteur à Saint-Léger-sous-la-Bussière; Siraud, instituteur à Saint-Point; Deschizeaux, instituteur à Sainte-Cécile; Ed. Dombey, à Pont-de-Veyle; Rousselot, inspecteur des forêts à Mâcon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Admis depuis l'année 1866.

MM. Malinowski, professeur à l'école des mineurs, à Alais.
Albert Albrier, à Dijon.
Jules Chantepie, à Paris.
Liégeard, membre du Corps législatif, à Paris.
Richard Cortambert, géographe à Paris.
Nadault de Buffon, avocat général à Rennes.
Bourne, sériciculteur, à Lyon.
Boucher de Perthes, à Amiens.
Pruner-Bey, à Paris.
Frot, ✵, ingénieur de la marine, à Orléans.
Durieu, professeur au Lycée de Mâcon.
Louis Revon, conservateur du musée, à Annecy.
l'abbé Tilloy, à Paris.
Frère Ogérien.
Auguste Bernard, à Paris.
Roulleaux, à Bourg.
Cialdini, à Civita-Vecchia.
Bulliot, à Autun.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société impériale d'émulation de l'Ain, à Bourg.
Académie florimontane, à Annecy.
Société des sciences, arts, belles-lettres et d'agriculture de l'Aisne, à Laon.
Société historique et archéologique, à Château-Thierry.
Société d'agriculture d'Alger.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société d'agriculture de l'Allier, à Moulins.
Société des Alpes maritimes, à Nice.
Société des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
Société éduenne, à Autun.
Société d'encouragement de Bagnères-de-Bigorre.
Comité d'agriculture de Beaune.
Société académique de Besançon.

Société de médecine de Besançon.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société des sciences et lettres de Blois.
Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société de médecine de Bordeaux.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Brest.
Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société d'émulation de Cambrai.
Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn).
Comice agricole de Châlons-sur-Marne.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Académie impériale des sciences, arts, belles-lettres de Chambéry.
Société d'agriculture de Châteauroux.
Société d'agriculture du Cher, à Bourges.
Société impériale académique de Cherbourg.
Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai.
Société dunkerquoise.
Société des sciences, arts, belles-lettres et d'agriculture de l'Eure.
Académie du Gard.
Société d'agriculture du Gard.
Société des arts, à Genève.
Académie delphinale, à Grenoble.
Société hâvraise.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
Société historique et scientifique de St-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture de Lille.
Société impériale d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire.
Société historique et archéologique, à Langres.
Société d'agriculture de la Lozère.
Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Lyon.
Société littéraire de Lyon.
Société académique de Maine-et-Loire.
Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Marseille.

Société de statistique de Marseille.
Société d'agriculture, commerce et arts de la Marne.
Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société impériale de Moscou.
Société académique de Nantes.
Société nivernaise.
Société linéenne de Normandie, à Caen.
Académie de Stanislas, à Nancy.
Société centrale d'agriculture, à Niort.
Société archéologique de l'Orléanais.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
Société des antiquaires de l'Ouest.
Société impériale et centrale d'agriculture, à Paris.
Société parisienne d'archéologie et d'histoire, à Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société libre des beaux-arts, à Paris.
Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
Société protectrice des animaux, à Paris.
Société des antiquaires de la Picardie, à Amiens.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol.
Société académique de Saint-Quentin.
Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin.
Académie impériale de Reims.
Société départementale d'agriculture et d'industrie de Rennes.
Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts, à Rochefort.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun.
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
Société d'agriculture, sciences et arts de Seine-et-Oise.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société impériale d'émulation de la Somme.
Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Académie des jeux floraux, à Toulouse.
Société impériale archéologique du midi de la France, à Toulouse.
Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, à Toulon.

Société d'agriculture de Valenciennes.
Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.
Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse.
Société philomathique de Verdun.
Commission d'archéologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société agronomique, industrielle et scientifique de Vesoul.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Smithsonian institution, à Washington.
Société d'émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Pages.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 3650

